

N° 620

SÉNAT

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019-2020

Enregistré à la Présidence du Sénat le 9 juillet 2020

RAPPORT D'INFORMATION

FAIT

au nom de la délégation sénatoriale aux outre-mer (1)
sur l'urgence économique outre-mer à la suite de la crise du Covid-19,

Par M. Stéphane ARTANO, Mmes Viviane ARTIGALAS et Nassimah DINDAR,

Sénateurs

(1) Cette délégation est composée de : M. Michel Magras, *président* ; MM. Maurice Antiste, Stéphane Artano, Mme Esther Benbassa, MM. Pierre Frogier, Jean-Louis Lagourgue, Robert Laufoaulu, Jean-François Longeot, Mme Vivette Lopez, MM. Victorin Lurel, Dominique Théophile, *vice-présidents* ; Mmes Victoire Jasmin, Viviane Malet, M. Gérard Poadja, *secrétaires* ; M. Guillaume Arnell, Mme Viviane Artigalas, MM. Jean Bizet, Patrick Chaize, Mme Catherine Conconne, MM. Mathieu Darnaud, Michel Dennemont, Mmes Nassimah Dindar, Catherine Dumas, M. Daniel Gremillet, Mme Jocelyne Guidez, M. Abdallah Hassani, Mme Gisèle Jourda, MM. Patrick Kanner, Antoine Karam, Nuihau Laurey, Henri Leroy, MM. Thani Mohamed Soilihi, Georges Patient, Mme Catherine Procaccia, MM. Michel Raison, Jean-François Rapin, Claude Raynal, Gilbert Roger, Jean Sol, Mme Lana Tetuanui, M. Michel Vaspert.

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
SYNTHESE DES CONSTATS ET PROPOSITIONS	7
INTRODUCTION	15
I. PRENDRE LA MESURE DE LA GRAVITÉ DE LA CRISE FRAPPANT LES ÉCONOMIES ULTRAMARINES ET DE SON IMPACT FINANCIER SUR LES COLLECTIVITÉS	19
A. DES FRAGILITÉS STRUCTURELLES AMPLIFIÉES PAR LA CRISE	19
1. <i>Une vulnérabilité économique accentuée par certaines spécificités</i>	<i>19</i>
a) Une forte dépendance aux échanges extérieurs.....	19
b) Le poids prépondérant de certains secteurs	20
c) Un tissu entrepreneurial composé essentiellement de TPE-PME	21
d) Des délais de paiement traditionnellement importants.....	21
e) La part du secteur informel.....	23
2. <i>Une « mise à l'arrêt » brutale des économies</i>	<i>24</i>
a) Malgré des instruments d'évaluation imparfaits	24
b) ...la confirmation d'une récession économique historique.....	25
c) ... avec cependant des différences territoriales sensibles.....	28
3. <i>Un climat de crise qui perdure</i>	<i>31</i>
a) La crise sanitaire toujours en cours à Mayotte et en Guyane	31
b) L'absence de visibilité sur une sortie de crise post-Covid.....	31
c) Vers une crise sociale ?	33
B. DES DISPOSITIFS NATIONAUX D'URGENCE RAPIDEMENT DÉPLOYÉS MAIS ENCORE INSUFFISANTS	35
1. <i>Des mesures nationales d'urgence utiles mais ayant nécessité des adaptations.....</i>	<i>35</i>
a) Des aides indispensables au sauvetage du tissu économique local	35
b) Des adaptations à poursuivre.....	39
2. <i>L'opportunité d'un plan de soutien spécifique pour les outre-mer ?</i>	<i>43</i>
a) La mobilisation des institutions financières publiques.....	43
b) Un risque accru d'endettement et de dépendance financière.....	44
C. DES COLLECTIVITÉS ULTRAMARINES MOBILISÉES MAIS ENTRAVÉES FINANCIÈREMENT	47
1. <i>Vers une crise majeure des finances locales outre-mer</i>	<i>47</i>
a) Une fiscalité indirecte fortement impactée par la crise.....	47
b) Un soutien massif incontournable.....	48
2. <i>L'engagement des collectivités territoriales d'outre-mer</i>	<i>51</i>
a) Des plans d'aide territoriaux complémentaires pour être au plus proches des besoins	51
b) Vers plus d'autonomie sanitaire pour les territoires ultramarins	52

II. DÉVELOPPER UNE RELANCE TERRITORIALISÉE AXÉE SUR LE DÉSENCLAVEMENT ET LE SOUTIEN AUX SECTEURS LEVIERS.....	55
A. UN REDÉMARRAGE RAPIDE DU SECTEUR AÉRIEN, PRIMORDIAL POUR LE DÉSENCLAVEMENT DES TERRITOIRES.....	55
1. <i>Fortement touchées par la crise, des compagnies aériennes stratégiques pour le désenclavement territorial et le développement économique</i>	<i>55</i>
a) Une crise brutale pour les compagnies aériennes, qui ont cependant maintenu des activités de rapatriement	55
b) Des compagnies indispensables pour la continuité territoriale	57
c) Un secteur fournissant de nombreux emplois directs et indirects aux territoires.....	58
2. <i>Davantage de visibilité et de clarification sur les conditions de la reprise.....</i>	<i>59</i>
a) Quels protocoles sanitaires pour l'arrivée en outre-mer ?	59
b) Sauver les compagnies aériennes et préserver leurs trésoreries	60
3. <i>L'avenir des compagnies dans un contexte de concurrence accrue dans l'après crise</i>	<i>62</i>
a) Veiller à la modération tarifaire.....	62
b) Préparer les compagnies à la concurrence accrue après crise	63
c) Améliorer la connectivité aérienne régionale des outre-mer	64
B. SAUVER LE TOURISME EN OUTRE-MER ET ACCOMPAGNER SA TRANSFORMATION VERS UN MODÈLE DURABLE.....	65
1. <i>Un « cataclysmisme » pour le secteur touristique</i>	<i>65</i>
a) Un secteur économique capital pour de nombreux territoires	65
b) Un choc violent, tout particulièrement pour les territoires ouverts au tourisme international.....	67
2. <i>Favoriser la demande locale et le tourisme régional en attendant la reprise complète du tourisme international</i>	<i>68</i>
a) Adapter le Plan tourisme et les campagnes de promotion aux réalités ultramarines.....	68
b) Solvabiliser la demande interne	69
c) Développer le tourisme régional et les accords de libre circulation entre territoires peu touchés par l'épidémie (« bulles covid free »).....	70
3. <i>Vers un modèle de tourisme durable.....</i>	<i>71</i>
a) Développer le tourisme qualitatif et diversifier les modes d'hébergement.....	71
b) Miser sur le tourisme écoresponsable et les atouts naturels et culturels des territoires.....	72
C. LA RELANCE DES SECTEURS DU BTP ET DU LOGEMENT SOCIAL, OPPORTUNITÉ D'ACCÉLÉRER LE PLAN LOGEMENT OUTRE-MER	73
1. <i>Assurer une relance rapide du BTP en outre-mer</i>	<i>73</i>
a) Le secteur du BTP quasiment à l'arrêt pendant le confinement.....	73
b) Assurer une prise en charge par l'État des surcoûts liés à la crise.....	74
c) Faciliter les formalités et inscrire le BTP parmi les secteurs de « compétitivité renforcée ».....	75
2. <i>Tirer parti de la crise pour renforcer les ambitions en matière de construction et de rénovation en outre-mer</i>	<i>76</i>
a) Des besoins en construction de logements et en rénovation urbaine encore très importants en outre-mer	76
b) Accélérer la construction de logements et la mise en place du Plan logement outre-mer 2019-2022 et lancer enfin le chantier de l'adaptation des normes.....	77

III. FAIRE DE LA SORTIE DE CRISE UNE OPPORTUNITÉ POUR UN MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT PLUS RÉSILIENT	79
A. ATTEINDRE L’OBJECTIF D’AUTONOMIE ALIMENTAIRE DES TERRITOIRES	79
1. <i>Face à la crise, des initiatives innovantes à faire fructifier</i>	79
a) Un maintien des activités agricoles mais une perte importante de débouchés	79
b) Capitaliser sur les initiatives mises en place pendant la crise.....	80
2. <i>Une insuffisante autonomie alimentaire des territoires soulignée par la crise</i>	82
a) Une dépendance encore marquée aux importations	82
b) Valoriser l’origine locale des produits et mettre fin aux produits de dégagement.....	82
c) Assurer l’accès aux aides européennes pour les agriculteurs ultramarins	84
3. <i>Un soutien urgent au secteur de la pêche en outre-mer</i>	85
a) Une crise majeure pour la pêche ultramarine, qui doit faire face à une concurrence étrangère déloyale	85
b) Lever les freins aux dispositifs d’aides	86
B. LE NUMÉRIQUE, OUTIL AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DE LA RÉSILIENCE DES TERRITOIRES	87
1. <i>Agir pour de meilleurs réseaux, équipements et formations au numérique</i>	87
a) Un état des réseaux globalement satisfaisant mais des zones isolées encore à couvrir	87
b) Un équipement en progrès dans les années récentes mais une formation au numérique à amplifier.....	89
c) Accompagner les publics fragiles dans la transformation numérique	91
2. <i>Le secteur de la Tech, vivier d’emplois pour la reprise économique en outre-mer</i>	92
a) Un secteur encore limité en outre-mer mais aux fortes potentialités.....	92
b) Faire des outre-mer des zones franches numériques et développer les technopôles	92
C. INVESTIR DANS L’ÉCONOMIE VERTE ET LE CAPITAL HUMAIN POUR RENFORCER L’ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES	93
1. <i>S’engager pour des économies durables et intégrées dans leur bassin régional</i>	93
a) Faire des outre-mer des territoires pionniers en matière d’économie verte et bleue	93
b) Renforcer l’intégration régionale et européenne.....	97
2. <i>Dynamiser les territoires en misant sur la jeunesse et l’investissement dans le capital humain</i>	100
a) Des carences en termes de qualification et un bilan démographique disparate selon les territoires.....	100
b) Enrichir la formation ultramarine pour des emplois qualifiés et attractifs dans les territoires	101
LISTE DES PROPOSITIONS	103
EXAMEN EN DÉLÉGATION	109
LISTE DES PERSONNES AUDITIONNÉES	125
COMPTES RENDUS DES TRAVAUX DE LA DÉLÉGATION	133

SYNTHESE DES CONSTATS ET PROPOSITIONS

Compte tenu de leurs fragilités structurelles liées à l'insularité, l'éloignement et l'enclavement, la délégation sénatoriale aux outre-mer a décidé en mars 2020 d'engager une étude relative aux effets économiques de la crise du Covid-19 sur les économies ultramarines. M. Stéphane Artano, Mmes Viviane Artigalas et Nassimah Dindar en ont été nommés les rapporteurs. Après une série d'auditions transversales visant à dresser un panorama d'ensemble de la situation, un premier point d'étape a été adressé au Premier ministre le 14 mai ainsi que 20 propositions articulées autour de deux axes : la nécessaire adaptation des dispositifs nationaux au regard des spécificités du tissu entrepreneurial ultramarin et le besoin d'accompagnement des collectivités locales.

Par la suite, la délégation a lancé une nouvelle série d'auditions axées sur des thématiques sectorielles : le transport aérien, le BTP et le logement social, l'agriculture et la pêche, le numérique, les données statistiques et le tourisme. Chacune des six tables rondes a ainsi permis de réunir en moyenne une dizaine d'acteurs économiques simultanément, au moyen de visioconférences, depuis leurs territoires respectifs. Formulant une cinquantaine de recommandations, la délégation appelle à accompagner les collectivités dans la crise, à favoriser une relance territorialisée et à construire pour l'avenir un modèle de développement plus résilient.

I. Mesurer la gravité de la crise

Si l'ampleur de la crise économique en outre-mer est encore difficile à cerner, les fragilités **structurelles des économies ultramarines** les rendent de fait très sensibles aux chocs conjoncturels.

Très dépendantes des échanges extérieurs, les économies ultramarines ont perdu avec la crise et la fermeture des liaisons aériennes de nombreux débouchés et ont dû adapter leurs chaînes d'approvisionnement. **La structure du tissu entrepreneurial ultramarin, composé à 95 % en moyenne de TPE/PME** renforce par ailleurs la vulnérabilité de ces économies. **Le poids prépondérant du tourisme et la situation déjà difficile du secteur du BTP avant la crise** amplifient également le choc. Les délais de paiement des collectivités aux entreprises d'outre-mer restent par ailleurs très longs : la crise impose un règlement rapide de ces difficultés largement étayées (proposition 1). Enfin, **l'importance du secteur informel dans certains territoires** exclut de nombreuses activités des dispositifs d'aide et risque de conduire à un appauvrissement accru des populations qui en vivent. À l'inverse, **le poids important du secteur public en outre-mer** (bien que très variable selon les territoires) permet de jouer un rôle d'amortisseur.

Les pertes instantanées d'activité pendant le confinement sont estimées à **30 %** pour l'ensemble des outre-mer, ce qui est sans précédent. Les **durées de confinement n'ont pas été les mêmes selon les territoires** (8 semaines pour l'essentiel des territoires, 6 en Polynésie française, 4 en Nouvelle-Calédonie et des reconfinements partiels en Guyane et à Mayotte) et ce facteur devrait être déterminant. **L'ampleur de la crise sur l'année 2020 dépendra de la rapidité ou non de la reprise dans les territoires.** Les premières évaluations d'impact de la crise réalisées par le CEROM font état d'une **contraction du PIB de 10 %** en moyenne en outre-mer, mais d'une baisse de 11 % à 12 % en cas de reprise trop tardive. Un climat de crise perdure avec une situation sanitaire encore très inquiétante à Mayotte et en Guyane et la perspective d'une crise sociale dans ces territoires. Le travail remarquable de l'IEDEOM/IEOM sur l'impact de la crise sur les économies ultramarines doit être poursuivi afin de disposer **d'évaluations détaillées pour chaque territoire** (proposition 3).

Des **dispositifs d'aides d'urgence** ont été **rapidement déployés** par l'État (fonds de solidarité, PGE, chômage partiel). Leur suivi par territoire via les tableaux de bord du gouvernement est **encore lacunaire** et impose des compléments (proposition 2). Ces dispositifs sont aujourd'hui déjà insuffisants. Face à la violence du choc, les dispositifs du Fonds de solidarité et du chômage partiel doivent être **prolongés jusqu'à la sortie de crise** (propositions 4 et 5). Il convient par ailleurs d'assurer l'accès aux prêts du fonds de développement économique et social (FDES) aux entreprises ultramarines sans PGE (proposition 8). Le soutien aux petites entreprises impose d'élargir à l'ensemble des outre-mer le relèvement du plafond du micro-crédit à 15 000 euros, en expérimentation à Mayotte depuis 2017 et de rétablir l'ACRE sur 3 ans pour les micro-entrepreneurs (propositions 9 et 10). Des moyens supplémentaires doivent être donnés à l'ADIE pour aider le secteur informel à traverser la crise et à formaliser à terme ses activités (proposition 11).

La crise est un **choc majeur pour les finances des collectivités ultramarines**, fortement **dépendantes de la fiscalité indirecte**. La baisse des recettes d'octroi de mer et des taxes sur la consommation devrait conduire à **une perte de 120 à 240 millions d'euros pour les DROM**. Un plan de soutien exceptionnel de l'État a été annoncé, dont il faudra veiller à l'application sur le long terme (proposition 13). Des dispositifs comme le préfinancement du FCTVA devraient également aider les collectivités (proposition 14). Les contrats de convergence et de transformation pourraient être révisés pour servir d'outils clés pour la relance (proposition 12).

La situation de la Polynésie française et de la Nouvelle-Calédonie mérite une attention particulière, celles-ci **devant bénéficier de prêts de l'AFD avec garantie de l'État**. Les montants insuffisants de ces prêts ainsi que leurs conditions trop strictes devront être réexaminés (propositions 6 et 7).

Enfin, la crise démontre d'ores et déjà que le soutien aux collectivités doit également passer par un **renforcement de leurs capacités médicales afin de garantir une véritable autonomie sanitaire** des territoires (proposition 15).

II. Favoriser une relance territorialisée axée sur le désenclavement et le soutien aux secteurs leviers

1. Soutenir le secteur aérien, clé pour le désenclavement des territoires

Afin de préserver les territoires de l'importation du virus par voie aérienne, **les liaisons entre les outre-mer et l'Hexagone ainsi que les liaisons intérieures et inter-îles ont été fortement réduites pendant la crise** (baisse de 60 % du trafic passagers outre-mer/international entre mars 2019 et mars 2020). Les compagnies aériennes se sont cependant adaptées pour assurer des activités de **rapatriement** et pour acheminer du **fret médical** dans les territoires, ce qui a nécessité de transformer des avions de ligne en avions cargo.

Les **pertes** pour le secteur aérien sont majeures. Les compagnies aériennes n'ont en général pu assurer que 5 % de leurs programmes de vol et ont dû dans le même temps continuer à assumer d'importantes charges fixes (taxes d'aéroports, salaires des personnels, engagements pris avant la crise pour le renouvellement des flottes...). Malgré les dispositifs d'aides mis en place, **beaucoup d'entre elles sont aujourd'hui en grande difficulté.**

Pour éviter la faillite de ces compagnies qui jouent un rôle capital pour le **désenclavement des territoires** et pour leur **développement économique** (plusieurs milliers d'emplois locaux directs et indirects), un fonds de soutien d'urgence pour les compagnies aériennes d'outre-mer doit être mis en place (proposition 18). Afin de **préserver la trésorerie de ces compagnies**, un fonds de garantie de l'État doit également être créé pour assurer la solvabilité des bons à valoir en cas d'annulation des billets (proposition 19).

Par ailleurs, la **continuité territoriale** et l'**indispensable modération tarifaire** des billets d'avion à destination des outre-mer imposent d'exonérer ces compagnies de toute nouvelle augmentation de la fiscalité environnementale (proposition 20). Plutôt que d'envisager de nouvelles taxes pour les compagnies, la relance « verte » doit passer par **un soutien au renouvellement des flottes**, une flotte récente étant une garantie de consommation moindre de carburant (proposition 21). Cette modération tarifaire impose également le maintien d'une véritable concurrence entre compagnies. Enfin, la crise ne doit pas stopper les chantiers mis en œuvre auparavant. La part des outre-mer dans le trafic international a régressé entre 2000 et 2018, passant de 2 % à 1,4 % et il reste donc indispensable d'**améliorer la connectivité aérienne régionale des outre-mer** (proposition 22).

2. Sauver le tourisme en outre-mer et accompagner ses mutations

La relance du tourisme en outre-mer **dépendra fortement du redémarrage des activités aériennes**. Soutenir l'un permet de faire redémarrer l'autre. Véritable cataclysme, la crise touche un secteur vital pour les économies locales (**10 % du PIB en moyenne ; 40 %** des effectifs salariés marchands en Polynésie française).

Afin de permettre la venue de touristes dans les territoires ultramarins, les protocoles sanitaires doivent être rapidement clarifiés. À partir du 10 juillet, **le test PCR avant départ deviendra obligatoire** pour l'entrée dans les territoires ultramarins. Alors que les tests sont encore très difficiles à obtenir, l'obligation de présenter un test négatif à l'embarquement risque de se révéler difficilement praticable. Il conviendrait donc de permettre aux territoires qui le souhaitent de tester les passagers à leur arrivée à l'aéroport (proposition 16). Par ailleurs, les **protocoles sanitaires doivent être différenciés suivant les territoires**, selon leurs conditions sanitaires (proposition 17). Ainsi, des territoires aux populations à risque comme à Wallis-et-Futuna (seul territoire de la République préservé de l'épidémie) demandent à ne rétablir des relations qu'avec les territoires dont l'état sanitaire est certain.

Ce **souci de différenciation** doit également se retrouver dans les **campagnes de promotion touristique** (proposition 23). Alors qu'Atout France déploie dans l'Hexagone et en Europe une campagne publicitaire « Cet été, je visite la France », celle-ci n'a guère de sens pour la Nouvelle-Calédonie, dont les vols sont suspendus jusqu'au 31 juillet 2020 à l'exception des vols de rapatriement et de fret.

Le tourisme local et le tourisme régional doivent être encouragés même s'ils resteront toujours insuffisants pour compenser les pertes du tourisme international. Il est notamment nécessaire de solvabiliser la demande intérieure en mettant en place ou en développant les dispositifs de chèques-vacances (proposition 24). Alors qu'ils sont aujourd'hui encore trop limités, les **échanges touristiques au sein d'un même bassin régional** doivent se renforcer. Dans l'océan Indien, il reste malheureusement plus facile à un Mauricien ou un Malgache de se rendre à Paris plutôt qu'à Saint-Denis-de-La-Réunion. Dans le Pacifique, le développement de **bulles « covid free »**, c'est à dire d'accords de libre circulation entre territoires peu touchés par l'épidémie, pourrait permettre un redémarrage sécurisé du tourisme dans ces territoires (proposition 25).

Enfin, la sortie de crise doit être une opportunité pour accompagner le tourisme ultramarin **vers un modèle de tourisme durable**. Si le tourisme de masse n'a jamais été très développé en outre-mer, les capacités touristiques des territoires commencent à être saturées (notamment s'agissant des croisières). La diversification des modes d'hébergement en outre-mer doit participer du développement d'un

tourisme qualitatif (proposition 26). Fort de leurs nombreux atouts (80 % de la biodiversité française ; avantages pour le tourisme bleu), les territoires ultramarins peuvent miser pour l'avenir sur le développement d'un **tourisme écoresponsable** (proposition 27).

3. Relancer le secteur du BTP et du logement social en accélérant la mise en œuvre du Plan logement outre-mer (PLOM)

La crise du Covid-19 est intervenue dans un contexte de ralentissement déjà marqué pour le BTP en outre-mer. Bien que n'ayant pas fait l'objet de fermeture administrative à partir de mi-mars, le secteur de la construction a dû fortement réduire ses activités (baisses de 65 % à 95 % selon les territoires). **La reprise d'activité** (alors que la période électorale prolongée a retardé l'engagement d'investissements publics) **s'accompagne d'importants surcoûts**. Les entreprises doivent en effet notamment prévoir des équipements de protection individuelle pour leurs salariés sur les chantiers. Au niveau national, l'État encourage à une répartition des surcoûts entre les entreprises et les maîtres d'ouvrage. En outre-mer, ni les entreprises (déjà fragilisées) ni les maîtres d'ouvrage (collectivités et bailleurs sociaux) ne peuvent assumer ces surcoûts. Il conviendrait **d'utiliser les crédits non consommés de la ligne budgétaire unique (LBU) pour permettre la prise en charge des surcoûts dans le BTP** (proposition 28).

Par ailleurs, pour favoriser la relance, il apparaît nécessaire de **faciliter les formalités de passation de marchés**, notamment en allégeant les obligations de publicité et celles de régularité sociale et fiscale (proposition 31). Du fait du rallongement des délais d'instruction des permis de construire, il serait également nécessaire de **déroger au principe d'obtention préalable du permis de construire pour l'obtention des crédits LBU** (proposition 29). À terme, le secteur du BTP devrait intégrer le régime de compétitivité renforcée prévu par la LODEOM qui permet des exonérations de cotisations sociales employeurs (proposition 30).

Enfin, un plan de relance du BTP et du logement doit passer par des plans d'investissements massifs pour la construction, la rénovation et la réhabilitation. Ce plan doit notamment passer par **l'accélération du déploiement du Plan logement outre-mer (PLOM)**. Sa phase opérationnelle doit être lancée dès septembre 2020 afin d'en ressentir les premiers effets d'ici septembre 2021 (proposition 33). **Le plan Séisme Antilles** doit également être accéléré (proposition 32). Enfin, le chantier de l'adaptation des normes doit se poursuivre, avec la mise en œuvre concrète des conclusions du rapport sénatorial sur le BTP outre-mer (proposition 34).

III. Construire un modèle de développement plus résilient

1. Soutenir les agriculteurs et les pêcheurs à atteindre l'objectif d'autonomie alimentaire des territoires

Si le secteur agricole a été relativement moins touché par la crise sanitaire, il a cependant **perdu de nombreux débouchés** (fermeture des marchés et des restaurants, produits ne pouvant être exportés...). La filière du melon aux Antilles a été particulièrement touchée par la crise. Pendant la période du confinement, seules 1 000 tonnes de melon ont ainsi pu être exportées depuis la Guadeloupe contre 2 000 en temps normal.

Les agriculteurs ont cependant **fait preuve d'innovation pour continuer à vendre leurs produits**. Circuits courts, ventes directes et *drives* se sont ainsi multipliés. Des marchés de producteurs sans produits d'importation se sont même installés, faisant prendre conscience aux populations de l'importance de la production locale. Il convient de **pérenniser ces initiatives** et de **systématiser les chartes d'entente entre la grande distribution et les producteurs locaux** (propositions 35 et 36). Pour l'avenir, et pour soutenir la production agricole, il conviendrait de mieux identifier, via des labels, les produits d'origine locale (proposition 37). Il n'est par ailleurs pas acceptable que des produits de dégageement (produits non consommés dans l'Hexagone) soient déversés sur les marchés ultramarins. Les outils de régulation mis à la disposition des préfets doivent être utilisés pour **limiter l'importation de produits de dégageement** (proposition 38).

L'objectif **d'autonomie alimentaire des territoires** (fixé à 2030 par le Président de la République) ne pourra être atteint qu'à condition de soutenir véritablement les revenus des agriculteurs et pêcheurs, grandement fragilisés par la crise. Les aides européennes à destination des agriculteurs doivent être rapidement débloquées. Il convient d'activer le **mécanisme de circonstances exceptionnelles** qui permet l'obtention des aides même si le niveau de production requis n'a pas été atteint (proposition 39). Les négociations budgétaires européennes seront par ailleurs cruciales pour l'avenir des agriculteurs. La France doit défendre le **maintien du budget du Poséi** (proposition 40). La transition vers la diversification agricole en outre-mer impose également de **renforcer les moyens des chambres d'agriculture** (proposition 41).

Le soutien au secteur de la pêche ultramarine est aujourd'hui urgent. Les pertes de débouchés y ont probablement été plus importantes que dans l'agriculture. L'obligation d'être à jour fiscalement et socialement **prive de nombreux pêcheurs ultramarins du bénéfice des aides nationales et européennes**. Les pêcheurs ultramarins, même s'ils présentent des dettes fiscales et sociales, doivent pouvoir bénéficier des exonérations de charges sociales et fiscales pour 2020 (proposition 43).

Au niveau européen, il est indispensable de refuser le plafonnement à 50 % des **Plans de compensation des surcoûts** (PCS) envisagé par la Commission européenne (proposition 44). Ces PCS sont la reconnaissance des difficultés spécifiques de la pêche en outre-mer. Enfin, les pêcheurs ont de nouveau subi pendant cette crise **la concurrence déloyale des pêcheurs étrangers** (Madagascar pour La Réunion, Venezuela pour les Antilles, Suriname et Brésil pour la Guyane). Allant jusqu'à bloquer les embouchures pour empêcher le départ des navires français, cette pêche illégale s'accompagne par ailleurs de nombreux trafics. **Les moyens pour lutter contre la concurrence déloyale des pêcheurs doivent aujourd'hui être renforcés** pour protéger les ressources halieutiques et les revenus des pêcheurs (proposition 42).

2. Le numérique, outil de résilience et levier d'emplois d'avenir pour les territoires

Le recours accru au **télétravail, à l'enseignement à distance et à l'e-santé** pendant la crise ont démontré l'importance du numérique pour assurer la **résilience des territoires**. Or, si la couverture mobile et internet est globalement satisfaisante en outre-mer, des zones isolées restent encore à couvrir (fracture numérique en **Guyane** entre le littoral et l'intérieur ; **zones archipélagiques** comme la Polynésie française). Alors que le plan France Très Haut Débit (PFTHD) a pris du retard au niveau national, les **investissements pour la couverture des zones isolées doivent être accélérés dans les outre-mer** (proposition 45). S'agissant de la couverture mobile, les doutes sont encore nombreux sur le déploiement de la 5G mais il est à noter que La Réunion a été choisie comme territoire expérimental. Les autorisations nécessaires (permis de construire, autorisations de fréquences,..) doivent être facilitées (proposition 46).

Encore plus que la question de la couverture internet, **l'enjeu de la formation aux usages du numérique** apparaît capital en outre-mer. L'illectronisme - c'est à dire la difficulté ou l'incapacité à utiliser les outils numériques - touche probablement plus encore les outre-mer que l'Hexagone. Le groupe La Poste et de **nombreuses associations locales aident à former aux usages du numérique**. Leurs actions mériteraient d'être soutenues et davantage coordonnées (proposition 47). Pour accompagner les publics les plus fragiles dans la transition numérique, le maintien de guichets physiques de proximité est indispensable, l'objectif d'une dématérialisation de toutes les démarches administratives en 2022 apparaissant irréaliste s'agissant des outre-mer (propositions 48 et 49).

Le numérique offre par ailleurs avec le secteur de la tech un vivier d'emplois futurs pour les territoires. Pour empêcher **la fuite des compétences** et pour **pousser à l'installation d'entreprises innovantes**, il convient de faire des outre-mer des **zones franches numériques** (proposition 50) et de développer un technopôle dans chaque territoire pour favoriser les synergies (proposition 51).

3. Renforcer les infrastructures de réseaux et de connectivité et investir davantage dans le capital humain

La crise a rappelé les **défaillances en termes de gestion de l'eau et d'assainissement** dans certains territoires ultramarins. La question est particulièrement sensible en Guadeloupe, où les « tours » d'eau ont continué pendant la crise alors même que l'eau était indispensable au respect des gestes barrières. Le **plan Eau Dom lancé en 2016** prévoit des investissements sur le long terme pour remédier à ces carences. Face à l'urgence de la situation, les dernières dispositions de ce plan doivent être mises en œuvre dans les meilleurs délais (proposition 52).

Le renforcement des infrastructures de réseaux et de connectivité passe également par le **développement de l'économie bleue**. Alors que le **trafic de conteneurs devrait tripler d'ici 2035**, l'internationalisation des ports ultramarins est un axe majeur de développement économique futur pour les territoires. Des « *hubs* » portuaires doivent se développer en outre-mer, renforçant ainsi l'attractivité maritime des territoires (proposition 54). L'économie verte est également un axe important de développement et il convient de valoriser davantage les richesses de la biodiversité ultramarine et faire des outre-mer des territoires pionniers en la matière (proposition 53).

L'avenir des outre-mer passe également par une **meilleure intégration des territoires dans leur bassin régional** (proposition 55). Le concours de l'Union européenne est nécessaire pour favoriser cette intégration. Ainsi, il convient d'encourager le mixage des fonds FED FEDER pour les projets de coopération entre PTOM et RUP. L'AFD pourrait être chargée d'aider au déploiement de ces projets (proposition 57). Il convient également de faciliter la réaffectation des fonds européens 2014-2020 non consommés des programmes de cohésion vers des mesures d'urgence et de relance (proposition 56).

Enfin, alors que des territoires comme les Antilles connaissent un vieillissement de leur population, **la formation en outre-mer doit être enrichie** et les **échanges avec l'Hexagone multipliés** pour éviter un départ sans retour des jeunes ultramarines (proposition 58).

Mesdames, Messieurs,

Lors de sa réunion du 10 avril 2020, la Délégation sénatoriale aux outre-mer a décidé d'adapter son programme de travail au contexte inédit créé par l'épidémie de Covid-19, conformément à sa triple mission institutionnelle¹ qui consiste à informer le Sénat de la situation des collectivités ultramarines, à veiller à la prise en compte de leurs caractéristiques, contraintes et intérêts propres, et à participer à l'évaluation des politiques publiques les intéressant.

Consciente des fragilités structurelles des économies ultramarines du fait notamment de l'insularité, de l'éloignement et de l'enclavement, la délégation a en effet souhaité évaluer les effets de cette crise sanitaire hors norme sur les territoires très vulnérables. Elle a donc confié à ses trois rapporteurs Stéphane Artano, Viviane Artigalas et Nassimah Dindar, la mission de conduire une série d'auditions au plus près des réalités des trois bassins océaniques concernés.

Au total, la Délégation sénatoriale aux outre-mer a ainsi procédé, en à peine deux mois, à plus de 34 heures d'auditions dans le cadre de 14 réunions plénières ayant réuni 73 participants. Compte tenu de la période, toutes ces auditions ont été réalisées en visioconférence.

À l'instar du remarquable travail mené par les commissions législatives du Sénat pendant la période de confinement, et en particulier celui de la commission des affaires économiques dans le cadre de ses « *cellules de veille, de contrôle et d'anticipation sectorielles* », la délégation a souhaité livrer **un éclairage complémentaire** sur la situation des outre-mer, et ainsi apporter sa contribution aux travaux de réflexion et de proposition menés par le Sénat sur l'impact de la crise du Covid-19.

Au fil de ses auditions, la délégation s'est intéressée aux mesures d'urgence mises en place pour sauvegarder le tissu économique national et suivre leur application dans les outre-mer. Elle a aussi cherché à identifier les secteurs clés à soutenir pour un redémarrage vigoureux après la quasi-mise à l'arrêt des activités. Enfin, elle s'est interrogée sur les leçons à tirer à moyen et long termes de ce choc historique.

¹ Article 99 de la loi n° 2017-256 du 28 février 2017 de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer et portant autres dispositions en matière sociale et économique.

Pour mener à bien cette étude, elle a ainsi procédé à deux séries d'auditions.

Une première série, de nature transversale, visait à **dresser un panorama d'ensemble de la situation partagée par les territoires ultramarins**. La délégation a ainsi entendu la Fédération des entreprises d'outre-mer (FEDOM), l'Association des chambres de commerce et d'industrie des outre-mer (ACCIOM), l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) spécialisée dans la microfinance ainsi que trois grandes institutions financières très mobilisées durant cette crise : l'Agence française de développement (AFD), la Banque des territoires du groupe Caisse des dépôts (CDC) et Bpifrance.

Après un échange sur les difficultés constatées avec Mme Annick Girardin, ministre des outre-mer, le 14 mai, un premier point d'étape a été adressé au Premier ministre ainsi que 20 propositions articulées autour de deux axes : l'évaluation des dispositifs nationaux au regard des spécificités du tissu entrepreneurial ultramarin et les besoins d'accompagnement des collectivités locales.

Dans sa réponse, le Premier ministre Édouard Philippe a indiqué au président Michel Magras et aux trois rapporteurs que les perspectives tracées dans ce document étaient « *pleinement partagées par le Gouvernement* » et a détaillé un certain nombre de points d'accord, concernant notamment le maintien de la capacité d'investissement et du soutien à l'économie des collectivités ultramarines.

Par ailleurs, la délégation a pris acte, avec satisfaction, des assouplissements opérés par les récentes lois de finances rectificatives et par voie réglementaire, élargissant l'accessibilité des dispositifs pour les très petites entreprises surreprésentées dans les outre-mer et apportant diverses aides financières aux budgets des collectivités.

Dans un second temps, la délégation a lancé une nouvelle série d'auditions axées sur **des thématiques sectorielles** : le transport aérien, le BTP et le logement social, l'agriculture et la pêche, le numérique, les données statistiques et le tourisme. Chacune des six tables rondes a ainsi permis de réunir en moyenne une dizaine d'acteurs économiques simultanément, au moyen de visioconférences, depuis leurs territoires respectifs.

Le diagnostic de ces professionnels, très investis dans les écosystèmes locaux, est quant à lui particulièrement alarmant. En outre-mer, après l'urgence sanitaire, l'heure est à l'urgence économique.

Si les contours de la crise sont encore difficiles à cerner, **le facteur temps et le moment stratégique de la relance jouent un rôle capital dans l'ampleur qu'elle prendra**. Plus cette relance tardera plus le recul déjà phénoménal enregistré sera difficile à combler, obérant les chances d'un retour « à la normale » au cours de cette année et la possibilité d'une reprise du chemin de la croissance à court ou moyen terme.

Malgré des dispositifs exceptionnels et déployés rapidement, les bilans dressés par ces acteurs de terrain font état d'une régression brutale de leurs activités, dont certaines sont réellement menacées d'asphyxie - dans le transport aérien, le tourisme ou la pêche par exemple -, sans horizon de sortie de crise avant plusieurs mois, voire plusieurs années.

La crise sanitaire a aussi mis en lumière un certain nombre de retards et de défaillances, en termes d'infrastructures et d'équipements (accès à l'eau, stockages, réseaux numériques, équipements et matériels médicaux...) requérant des investissements massifs que les collectivités ne pourront assumer seules. Une mobilisation très forte est absolument indispensable pour éviter que ces handicaps ne se cumulent et produisent un décrochage aux effets dramatiques pour les populations.

Mais les échanges ont également permis de recueillir le témoignage de nombreuses initiatives, expérimentations et actions illustrant la formidable capacité d'adaptation et d'innovation dans ces territoires. Tous ont exprimé **une forte volonté de capitaliser sur les expériences positives de la période récente** - à l'instar des acteurs du monde agricole qui ont su faire face aux besoins des populations locales ou du transport aérien qui ont assuré la continuité territoriale et l'approvisionnement médical - **afin d'aller résolument de l'avant.**

Face au risque que les effets directs et induits de la crise économique ne conduisent en outre à une crise sociale, la Délégation sénatoriale aux outre-mer a formulé **une cinquantaine de recommandations** visant à **contextualiser davantage les mesures de relance et à faire de la sortie de crise l'opportunité pour les outre-mer d'une transformation de leur modèle de développement.**

Dans cette perspective, elle exprime le souhait **que l'État puisse mieux accompagner les collectivités ultramarines dans cette nécessaire transformation**, en étant au plus proche des réalités locales.

I. PRENDRE LA MESURE DE LA GRAVITÉ DE LA CRISE FRAPPANT LES ÉCONOMIES ULTRAMARINES ET DE SON IMPACT FINANCIER SUR LES COLLECTIVITÉS

L'ampleur de la crise économique liée à la crise sanitaire est encore mal cernée en outre-mer. Le défi actuel est de pouvoir prendre la mesure de l'étendue et de la profondeur de cette crise et de faire prendre conscience de l'urgence et de la nature des mesures que cette situation impose.

A. DES FRAGILITÉS STRUCTURELLES AMPLIFIÉES PAR LA CRISE

1. Une vulnérabilité économique accentuée par certaines spécificités

Du fait de facteurs structurels (insularité, éloignement, enclavement, étroitesse des marchés), les économies ultramarines présentent une plus grande vulnérabilité. Au cours des années récentes, elles ont en outre été fragilisées par une succession de crises : ouragan Irma dans les Antilles, gilets jaunes à La Réunion, manifestations en Guyane et à Mayotte...

Comme l'a rappelé lors de son audition Mme Marie-Anne Poussin-Delmas, président de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) et directeur général de l'Institut d'émission d'outre-mer (IEOM)¹, alors qu'en 2019, la conjoncture avait été dans l'ensemble plutôt favorable², la crise du Covid-19 vient compromettre ce rattrapage.

En effet, son impact se trouve amplifié outre-mer par divers facteurs aggravants.

a) Une forte dépendance aux échanges extérieurs

Les économies ultramarines sont d'abord très dépendantes des échanges extérieurs, avec une faible intégration régionale.

La majorité des échanges commerciaux (entre 50 et 60 %) s'effectue encore avec l'Hexagone. La stratégie économique de la France dans ces territoires a longtemps été fondée sur la seule compensation des handicaps structurels par le biais d'outils d'intervention spécifiques pour soutenir la croissance, comme la défiscalisation.

¹ Audition IEDOM, Table ronde « Données statistiques et perspectives économiques », 18 juin 2020.

² L'évolution du PIB par habitant a été supérieure à celle qui a été constatée en métropole, l'emploi a connu une amélioration sensible et l'indice des prix à la consommation a augmenté moins fortement qu'en métropole.

La recherche d'une meilleure insertion des territoires ultramarins dans leur environnement est souvent identifiée comme un des principaux leviers de leur croissance durable, riche en emplois et garante d'effets économiques et sociaux bénéfiques¹.

Mais malgré les efforts engagés et de multiples engagements², la part du commerce régional dans le total des importations baisse dans toutes les géographies, à l'exception de Saint-Pierre-et-Miquelon et de Wallis-et-Futuna dont l'intégration régionale est significativement plus forte³.

En impactant directement les chaînes d'approvisionnement et les marchés qui constituent les débouchés habituels de chaque territoire, la crise sanitaire, dont l'ampleur est mondiale, a immédiatement eu un effet considérable sur les économies ultramarines.

b) Le poids prépondérant de certains secteurs

Par ailleurs, ces économies reposent pour la plupart sur un nombre réduit de secteurs économiques : l'agriculture qui se caractérise aussi par une grande spécialisation des productions dans les DOM ; le tourisme qui représente une source déterminante d'activités dans les Antilles et en Polynésie ; le secteur du bâtiment lequel a profité de la mise en place de dispositifs de défiscalisation. Il faut souligner aussi le poids prépondérant de secteurs économiques spécifiques comme le nickel en Nouvelle-Calédonie ou l'industrie spatiale en Guyane.

Au cours des dernières années, le tourisme notamment est devenu un secteur prioritaire pour les outre-mer⁴, représentant en moyenne 10 % du PIB. C'est la raison pour laquelle la crise actuelle fait figure pour certains territoires de « véritable tsunami »⁵. Comme l'a indiqué le président de la FEDOM, M. Jean-Pierre Philibert : « *C'est un cataclysme qui va se produire, surtout en Polynésie française, car sur ce territoire, il se double d'un autre cataclysme, la fermeture des frontières aux ressortissants non européens. Or, pour plus de 80 %, la clientèle de la Polynésie correspond à des touristes américains, australiens et japonais. Pendant des mois, l'industrie touristique va donc s'arrêter... Nous sommes également particulièrement inquiets pour les Antilles* ».

Toujours selon la FEDOM, les craintes sont de plusieurs ordres : « *Le tissu hôtelier, de restauration, les gîtes, les maisons d'hôtes, etc., sortiront exsangues de la crise si on ne les aide pas. De plus, nous n'avons aucune visibilité sur la reprise. Après le confinement, nos concitoyens pourraient ne pas avoir la tête à partir en vacances. Les difficultés devraient donc se prolonger dans nos territoires,*

¹ Rapport Jean-Jacques Vlody « Du cloisonnement colonial au codéveloppement régional » 2016 : <https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/164000656.pdf>

² Voir notamment le Livre bleu outre-mer.

³ Audition IEDOM lors de la Table ronde « Données statistiques et perspectives économiques », 18 juin 2020.

⁴ 4^{ème} rencontres nationales du tourisme outre-mer, 30 septembre 2019.

⁵ Conférence de presse de la délégation sénatoriale aux outre-mer du 10 avril 2020.

alors que, dans de nombreux territoires, **la situation avant pandémie était déjà difficile**. À Saint-Martin par exemple, de nombreux hôtels devaient encore être reconstruits. À la Guadeloupe et en Martinique, l'offre touristique devait également être tonifiée.¹ ».

Le secteur du BTP est également un sujet majeur d'inquiétude car, depuis plusieurs années, il fait face à la raréfaction de la commande publique. Or constate M. Jean-Pierre Philibert : « **les capacités de la commande publique se heurtent à une difficulté de nos collectivités d'outre-mer, qui, pour beaucoup d'entre elles, sont exsangues. Dans les années à venir, elles n'auront pas la capacité à soutenir un secteur en difficulté** ».

c) Un tissu entrepreneurial composé essentiellement de TPE-PME

Le tissu entrepreneurial, qui est composé à plus de 95 % de TPE, est aussi beaucoup plus sensible aux chocs conjoncturels. Ces entreprises connaissent de faibles taux de rentabilité, voire très faibles, en particulier dans les secteurs de la construction, des transports et des services marchands.

Les entreprises unipersonnelles notamment y sont très nombreuses. Leur proportion est plus importante qu'en métropole (80 % en Guadeloupe ; 70 à 75 % dans les autres territoires d'outre-mer). C'est la raison pour laquelle le second volet du fonds de solidarité n'était initialement accessible qu'à 20 à 30 % des entreprises ultramarines², ce dispositif étant réservé aux entreprises ayant au moins un salarié.

L'inadaptation³ des dispositifs initiaux d'urgence a été pointée par les membres de la délégation dès leur mise en place et M. Victorin Lurel a beaucoup insisté sur certaines incohérences à cet égard : « **78 % des entreprises de Guadeloupe ne comptent aucun salarié. Il conviendrait donc de prévoir une articulation entre le premier volet, instruit par l'État, et le second volet, instruit par la région, ce deuxième volet réservant ce dispositif aux entreprises d'au moins un salarié. Ne laissons pas la liberté aux collectivités locales sur ce sujet. L'État doit ainsi décider que l'éligibilité est identique pour les deux volets. Dans le cas contraire, 78 % de nos entreprises seraient exclues** ».

d) Des délais de paiement traditionnellement importants

Cette problématique des délais de paiement est récurrente. Elle a très régulièrement été soulignée par la FEDOM comme un des facteurs de fragilisation du tissu économique, mettant la trésorerie de nombreuses entreprises en difficulté. Dans la majorité des cas, ils dépassent largement le délai règlementaire de 30 jours⁴.

¹ Audition FEDOM, 16 avril 2020.

² Note d'étape 20 propositions pour accompagner les territoires, 14 mai 2020.

³ Communiqué de presse de la délégation sénatoriale aux outre-mer du 17 avril 2020 « Les spécificités du tissu entrepreneurial des outre-mer doivent être prises en compte pour l'effectivité et l'efficacité des mesures d'urgence ».

⁴ Les délais de paiement des collectivités locales outre-mer, IGA, octobre 2019.

Ce sujet a été évoqué par de nombreux intervenants des tables rondes, en particulier dans le secteur du BTP.

Commandé à la Cour des Comptes et à l'Inspection générale de l'administration en octobre 2019, un rapport vient d'ailleurs d'être remis en juin à la ministre des outre-mer, faisant suite à un autre rapport de l'IEDOM publié en septembre 2019. Il souligne « *qu'au 31 juillet 2019, les collectivités disposaient de 353 millions d'euros de trésorerie alors qu'elles avaient des mandats en attente de paiement chez les comptables publics à hauteur de 1 672 millions d'euros* ». Le rapport note encore que « *si la situation s'est améliorée à La Réunion (43 jours en moyenne), les délais restent excessivement longs en Martinique (87 jours en moyenne) et en Guadeloupe (76 jours en moyenne)* ».

Un tel retard s'explique par plusieurs causes. La première est le recours au « crédit fournisseur ». Ce système permet aux collectivités locales de ne payer ni les intérêts moratoires ni l'indemnité forfaitaire légalement dus en cas de dépassement des délais de paiement. La seconde cause, mise en exergue par le rapport de l'IGA, est la mauvaise organisation du circuit de la dépense.

Le rapport souligne cependant que les délais de paiement « *ne sont pas une fatalité outre-mer* ». Il avance plusieurs recommandations pour résoudre cette problématique : entre autres, faire progresser le taux d'épargne brute des collectivités, conditionner les aides de l'AFD et certaines subventions de l'État à la mise en œuvre effective d'une comptabilité d'engagements, ou encore lancer une expérimentation de l'affacturage inversé.

La crise du Covid-19 ayant un impact massif sur les recettes des collectivités locales, il est vraisemblable que les délais de paiement vont encore s'accroître, fragilisant davantage les trésoreries des entreprises. Ceci aura par ricochet un impact négatif fort, en particulier sur le secteur de la construction, très dépendant du secteur public local et hospitalier.

Lors de la table ronde « BTP et logement social » organisée par la délégation, **la mise en place d'un contrat multipartite signé avec l'entreprise**, permettant de garantir que 10 % du marché seraient réservés au paiement des charges fiscales et sociales au fur et à mesure de l'avancement d'un chantier a aussi été proposée pour aider les entreprises à sortir de cet étau financier. De telles pistes doivent être creusées.

<p>Proposition n° 1 : Mettre en œuvre les préconisations du rapport de l'Inspection générale d'administration sur les délais de paiements remis à la ministre des outre-mer en juin 2020.</p>
--

e) *La part du secteur informel*

Lors de son audition¹, M. Frédéric Lavenir, président de l'ADIE, organisme dont la mission est de permettre à des personnes qui n'ont pas accès au système bancaire traditionnel de créer leur propre entreprise grâce au micro-crédit accompagné, a longuement abordé la question du secteur informel, très important outre-mer en soulignant que « *traditionnellement, il ne fait pas partie du périmètre des droits ouverts dans le cadre des politiques publiques. À cet égard, l'ADIE a pris une large avance. Depuis toujours, nous rencontrons dans les banlieues et les campagnes de métropole ou d'outre-mer de très nombreux entrepreneurs qui, pour toutes sortes de raisons, ne s'inscrivent pas dans un univers formalisé.*² ». L'association est très présente dans les outre-mer où elle réalise près d'un tiers de ses activités et envisage d'y doubler ses activités.

À **Mayotte**, comme l'a rappelé le sénateur Thani Mohamed Soilihi, où le statut d'autoentrepreneur a été introduit cette année, le nombre d'entreprises informelles - et les emplois correspondants - est très largement majoritaire. D'après une enquête menée par l'INSEE en partenariat avec le ministère des outre-mer³, **les deux tiers des entreprises mahoraises sont informelles** et produisent 9 % de la valeur ajoutée du secteur privé non agricole. Elles représentent 6 600 emplois non-salariés et salariés (*données 2015*). Or ces entreprises sont particulièrement fragiles car :

- elles ne sont *a priori* pas destinataires des aides allouées aux indépendants (fonds de solidarité) comme aux salariés (activité partielle) ;

- elles sont concentrées dans des secteurs directement touchés par la crise : commerce de détail, construction, restauration, transports terrestres et manutention notamment ;

- elles ne disposent pas de la même expérience et des mêmes atouts pour passer la crise et s'en remettre. Elles sont en particulier plus jeunes que les autres entreprises, 90 % ne tiennent aucune comptabilité, elles sont souvent dirigées par des personnes peu qualifiées (40 % n'ont suivi aucune scolarité), souvent de nationalité étrangère.

Ce secteur pèse également lourdement dans la vie économique de la **Guyane**.

D'un point de vue général, le poids du secteur informel doit être mis en perspective avec le coût du travail dans les territoires ultramarins souvent beaucoup plus élevé que dans les pays voisins ou de l'environnement régional. À titre indicatif, le salaire moyen à **La Réunion** est de 1 250 euros contre 450 euros à l'île Maurice et moins de 200 euros à Madagascar...

¹ Audition ADIE du 20 mai 2020.

² Ibid.

³ Table ronde « *Données statistiques et perspectives économiques* », Intervention de M. Aurélien Daubaire, directeur régional de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) La Réunion-Mayotte.

2. Une « mise à l'arrêt » brutale des économies

Pour prendre la mesure de cette crise sans précédent, une des difficultés majeures réside dans les instruments d'évaluation, encore insuffisamment actualisés et territorialisés.

a) Malgré des instruments d'évaluation imparfaits ...

Le rapport annuel de l'IEDOM, plutôt exhaustif, n'est généralement publié que six mois après la fin de l'exercice concerné. Mme Marie-Anne Poussin-Delmas, indique ainsi dans sa préface au rapport de l'IEDOM 2019 : « À l'heure où nous préparons cette nouvelle édition de notre rapport d'activité, nos territoires sont confrontés à une crise sanitaire sans précédent et dont l'impact économique et social sera très probablement tout aussi considérable ».

Pour l'AFD, les premières évaluations dès le premier mois de confinement ont été faites par application des **résultats sectoriels** observés par l'INSEE dans l'Hexagone, avec l'hypothèse que les baisses d'activités sectorielles observées en métropole soient sur le très court terme du même ordre dans les territoires ultramarins (*soit 4 % dans l'agriculture et les industries agro-alimentaires, 52 % dans les autres industries et le secteur de l'énergie, 89 % dans le secteur de la construction, 6 % dans le commerce et les services marchands et 14 % dans les services non marchands*). Cette démarche suppose que n'interviennent que des effets de structure sectorielle. Autrement dit, elle part de l'hypothèse fragile que les pertes d'activité ne découlent que de la nature des activités exercées, **indépendamment de leur localisation métropolitaine ou ultramarine**.

Ce travail initial, réalisé dans l'urgence, devra donc être complété afin de comparer par secteur d'activité différents indicateurs plus avancés ainsi que les résultats des enquêtes de conjoncture auprès des chefs d'entreprises réalisées en métropole par l'INSEE et la Banque de France avec celles menées par l'IEDOM et l'IEOM. **Ce travail relève en principe du CEROM, qui associe précisément l'INSEE, l'IEDOM-IEOM, l'AFD et les Instituts statistiques des COM du Pacifique¹** dont beaucoup de productions sont d'ailleurs en cours.

Prenant acte de ces difficultés statistiques, divers organismes comme la FEDOM tentent aussi de déployer leurs propres outils d'analyse. Mais comme l'indique Mme Françoise de Palmas, en charge d'un projet de **plateforme digitale** accessible à tous en vue **d'un tableau de bord dynamique et numérique par territoire²**, il faut regretter l'absence de données actualisées notamment pour Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Wallis-et-Futuna ainsi qu'en général la production d'indicateurs en nombre moindre et calculés différemment d'un territoire à l'autre (par exemple entre la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie).

¹ Note interne AFD - Premières estimations de la perte d'activité (avril 2020) dans les économies d'outremer liée à la crise sanitaire.

² Document FEDOM.

Tout en reconnaissant les progrès importants accomplis au cours des dernières années, en particulier à Mayotte, on soulignera combien ce **déficit statistique est préjudiciable aux outre-mer**. Ainsi, le fait pour certains territoires de ne disposer que de mises à jour sporadiques de leurs statistiques économiques et que la répartition des montants disponibles pour le fonds de solidarité soit établi sur la base du PIB des territoires, aboutit à une sous-dotation de certaines mesures : ainsi Saint-Martin n'avait obtenu fin avril que 200 000 euros pour 7 000 entreprises¹.

Proposition n° 2 : Améliorer rapidement les outils statistiques de chaque territoire afin de disposer de tableaux de bord économiques plus accessibles, actualisés et homogènes.

b) ...la confirmation d'une récession économique historique

Les études sur l'impact économique commencent donc à peine à être publiées. Si elles partagent le diagnostic d'une crise inédite et brutale, elles diffèrent sensiblement sur la portée des effets de la crise sanitaire et du confinement en particulier.

La **FEDOM** a lancé dès avril 2020 un questionnaire en direction des entreprises d'outre-mer, pour identifier leurs difficultés² et établir un premier bilan. Le président Jean-Pierre Philibert a rendu compte à la délégation le 16 avril 2020. Il a évoqué « *la dévastation économique* » qui menace les économies insulaires, diagnostic fondé sur les réponses au questionnaire lancé auprès des entreprises ultramarines.

Réalisée à la demande et en partenariat avec l'ACCIOM, publiée le 29 mai dernier, **une étude du cabinet DME³** transmise aux rapporteurs fait également état **d'un choc brutal marqué par un recul historique des principaux indicateurs et des menaces fortes sur l'emploi marchand**. Cette étude mentionne notamment que :

- le confinement devrait entraîner une baisse de 5 % en moyenne du PIB des économies ultramarines sur l'année 2020 ;
- l'impact du confinement sur les entreprises devrait être plus important avec un recul de l'ordre de 7 % de la valeur ajoutée marchande ;
- l'ampleur de la crise sur l'année 2020 dépendra de la date de retour à une activité normale. **Une reprise retardée au 1^{er} septembre se traduirait mécaniquement par un doublement des pertes avec un recul du PIB 2020 de l'ordre de 8 % à 10 % en moyenne ;**

¹ Audition ACCIOM, 23 avril 2020.

² Audition FEDOM, 16 avril 2020 - Résultats de l'enquête FEDOM sur l'impact économique du COVID-19 sur les DOM-TOM.

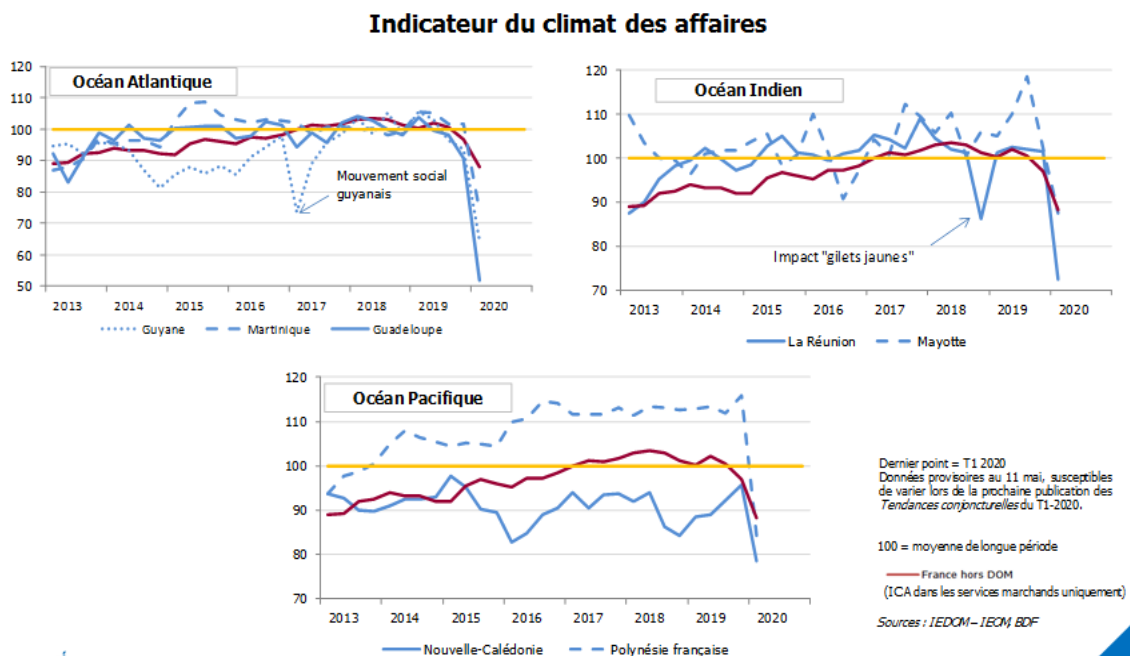
³ Étude réalisée par le cabinet DME du 29 mai 2020.

- une reprise trop tardive pourrait avoir un effet délétère sur le tissu productif ultramarin en provoquant des défaillances d'entreprise en cascade ; **celle-ci pourrait amputer la croissance 2020 d'un ou deux points de PIB supplémentaires** tout en obérant les chances de reprise à moyen terme.

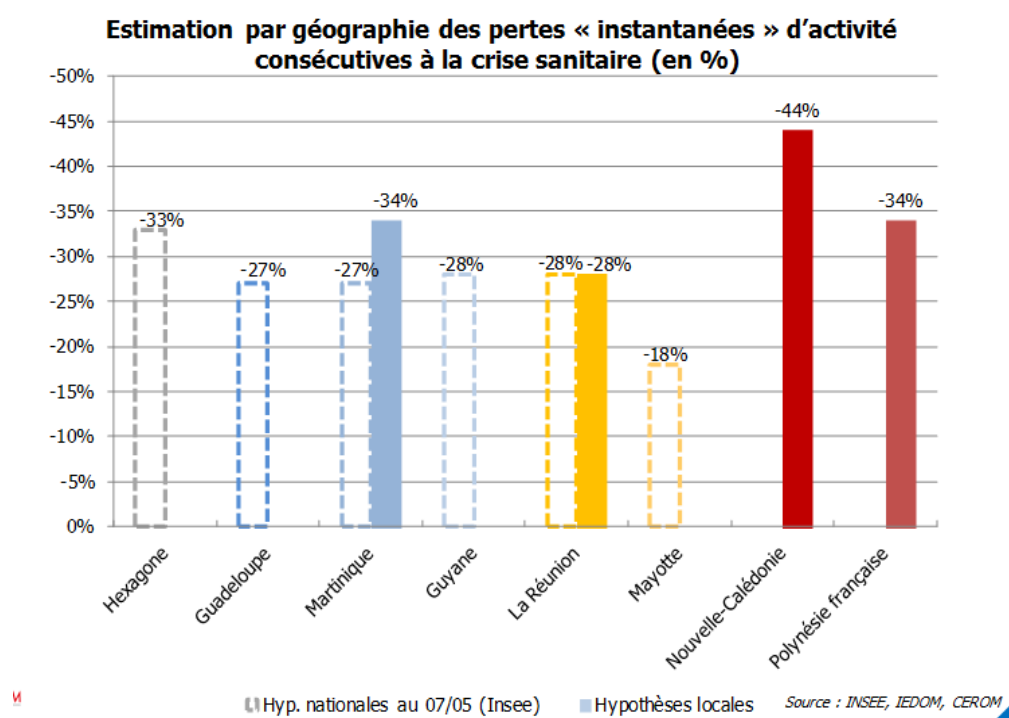
Pour sa part, l'IEDOM-IEOM met en avant des perspectives 2020 très dégradées au regard des premières analyses d'impact. L'Institut confirme que la crise sanitaire mondiale **devrait durement toucher l'ensemble des économies ultramarines et compromettre le rattrapage amorcé en 2019**. Les premières évaluations d'impact de la crise du CEROM réalisées en partenariat avec l'INSEE et l'AFD, font état **d'une contraction du PIB annuel d'une ampleur assez proche de celle de l'Hexagone, (jugée elle-même de l'ordre de 10 %)** pour la plupart des géographies ultramarines.

Le 18 juin, Mme Marie-Anne Poussin-Delmas a précisé devant la Délégation sénatoriale aux outre-mer plusieurs points :

Premièrement, on observe un « *plongeon très net de l'indicateur de climat des affaires* », **bien plus marqué que lors de crises précédentes**. Or l'indicateur trimestriel qui mesure la confiance des chefs d'entreprise dans l'avenir et dans leur activité s'est toujours révélé assez bien corrélé à la progression du PIB enregistrée par la suite.



Deuxièmement, les pertes instantanées d'activité consécutives à la crise sanitaire sont estimées à 33 % pour l'Hexagone, 44 % en Nouvelle-Calédonie, 34 % en Polynésie et **30 % pour l'ensemble des géographies, ce qui est « considérable et sans précédent »**.



Troisièmement, l'impact de la crise en termes d'emploi concernera d'abord **le tourisme, l'hébergement, la restauration et le transport**, dont la part dans l'économie outre-mer est supérieure à celle de l'Hexagone. « *Dans ces secteurs, la reprise sera longue* » a précisé Mme Marie-Anne Poussin-Delmas.

Quatrièmement, les **effets impayés qui ont connu une hausse spectaculaire au mois de mars** sont cependant « *revenus à des niveaux meilleurs que ceux de mai 2019* ». Mais, on a rappelé précédemment combien la situation dans les outre-mer était déjà problématique...

Au cours de la même audition, M. Bertrand Savoye de l'AFD a **estimé la baisse « instantanée » d'activité à court terme à 30 %**, soit un **impact néanmoins inférieur à celui de la métropole d'environ 2 points de PIB trimestriel**, ce constat s'expliquant essentiellement par l'importance des services non marchands et notamment de l'administration dans les DROM. Ces premières estimations, a-t-il précisé, sont susceptibles d'évoluer très fortement du fait de deux paramètres :

- **la durée du confinement** : toutes choses égales par ailleurs, un confinement de deux mois a un impact sur le PIB trimestriel comme sur le PIB annuel double de celui estimé, soit 6 % pour ce dernier au lieu de 3 %. D'ores et déjà, la perte de PIB annuel liée aux mesures de confinement devrait dépasser les 6 % ;

- **l'adaptation des entreprises au nouveau contexte avec une reprise partielle de l'activité** dans certains secteurs tels que les travaux publics ou l'industrie.

Selon l'AFD, il faudra en réalité attendre cet automne pour avoir une vision plus fiable de l'ampleur de l'impact de la crise sur l'ensemble de l'année. Si **l'importance de la crise économique liée au Covid-19 est encore incertaine**¹, il faudra néanmoins prendre en compte les **effets directs et immédiats**, et **des effets induits** qui perdureront sans doute longtemps pendant la période post-confinement notamment sur le tissu économique et les finances publiques...

c) ... avec cependant des différences territoriales sensibles

(1) Le poids du secteur public

Selon les premières analyses, l'impact du premier mois de confinement aurait donc été légèrement inférieur dans les économies d'outre-mer par rapport à l'Hexagone, à l'exception de la Nouvelle-Calédonie.

Cela **s'expliquerait pour l'essentiel par le poids du secteur public dans ces territoires**, supérieur à ce qu'il est dans l'Hexagone. **Le poids des services non marchands** représente en effet entre 34 % et 36 % du PIB dans les DROM et en Polynésie française contre 22 % dans l'Hexagone.

Ces territoires disposent donc d'une sorte d'« amortisseur » au plan économique, même s'il faut noter que les activités produisant le plus de valeur ajoutée sont aussi celles qui sont particulièrement menacées : l'agriculture, le secteur du bâtiment travaux publics (BTP) et le tourisme.

(2) Des variations sensibles selon les territoires

Face à la crise, **chaque territoire a ainsi réagi selon ses caractéristiques propres et les contraintes auxquelles il a été exposé.**

Outre le poids du secteur public, d'autres facteurs se combinent pour amortir ou amplifier les effets à la fois de la crise sanitaire et de la mise à l'arrêt des économies. Parmi ces facteurs figurent la durée locale du confinement, la résistance des entreprises et l'efficacité des mesures de soutien déployées. On se reportera pour plus de détails aux études monographiques publiées notamment sur le site du CEROM² et aux synthèses recueillies lors des auditions de la délégation (*en annexe*).

À **La Réunion**³, l'impact moyen de la crise sanitaire, tous secteurs confondus, s'est traduit par **une perte sèche instantanée d'activité de 28 %**. Elle est donc légèrement inférieure à celle constatée au niveau national du fait notamment du **poids plus important du secteur public** dans l'économie réunionnaise qui amortit cette baisse. Dans le commerce, la contraction de l'activité est évaluée à 60 %, contribuant pour 6 points sur les 28 % de perte

¹ Étude du CEROM les impacts économiques du Covid-19 en Nouvelle-Calédonie, avril 2020.

² <https://www.cerom-outremer.fr/cerom/>

³ <https://www.cerom-outremer.fr/la-reunion/publications/etudes-cerom/l-impact-economique-immédiat-de-la-crise-sanitaire-liee-au-covid-19-a-la.html>

d'activité totale. Les entreprises de la construction, quasi à l'arrêt, contribuent à 5 points de la baisse totale. La contraction importante de la consommation d'électricité (jusqu'à - 20 % en journée par rapport à la normale) illustre ce ralentissement sans précédent de la vie économique.

Concernant **Mayotte**, on enregistre -18 % d'activité économique instantanée pendant le confinement. Mais, sans doute plus encore que pour La Réunion, « *ce chiffre est en trompe l'œil* », selon M. Aurélien Daubaire, directeur régional de l'INSEE La Réunion-Mayotte. Le **confinement a été plus long à Mayotte** – trois mois contre deux –, et la structure du tissu productif y est très différente. Le secteur marchand est moins développé qu'en moyenne nationale et les deux tiers des entreprises mahoraises, qui produisent 9 % de la valeur ajoutée et représentent 6 600 emplois, sont informelles. L'INSEE n'a pas encore réalisé de prévisions macroéconomiques pour l'année 2020.

Pour la Guyane¹, la situation inédite de confinement de la population, du 17 mars au 11 mai 2020, est à l'origine d'un **recul de l'activité économique de 25 %** par rapport à une situation dite « *normale* », sans confinement. Cette crise économique est en grande partie causée par la baisse drastique de la consommation des ménages et le **report des activités spatiales**. Mais les mesures d'aide aux entreprises mises en place par l'État ont permis d'aider les entreprises : en ajustant leurs effectifs et en soutenant leur trésorerie avec le prêt garanti de l'État².

Concernant **la Guadeloupe³**, le confinement est à l'origine du recul estimé à **20 % de l'activité⁴** économique, en grande partie causée par la baisse drastique de **la consommation des ménages** (- 28 %). Comme l'a indiqué M. Olivier Léna, directeur régional de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) Antilles-Guyane, cela correspond à un impact de 3 % sur le PIB. Les investissements sont aussi en net recul, de 19 %. La production des entreprises a baissé, et donc le besoin en consommation intermédiaire. La baisse de la consommation des ménages a entraîné celle des importations, mais la balance commerciale est restée déficitaire du fait de **l'effondrement des exportations, qui chutent de 83 %**.

La situation structurelle de **la Martinique** est voisine de celle de la Guadeloupe. Selon M. Olivier Léna, le recul de l'activité économique y est de **18 %**. La consommation des ménages a chuté. Les investissements ont reculé de 24 % et les importations de 22 % ; le déficit de la balance commerciale baisse légèrement en dépit d'une chute de moitié des exportations. La consommation des ménages a diminué de 27 %, soit 215 millions d'euros. Cela correspondrait à un impact de 2,4 % sur le PIB pour 2020. Les revenus des ménages ont

¹<https://www.cerom-outremer.fr/guyane/publications/etudes-cerom/un-recul-de-l-activite-economique-de-25-pendant-le-confinement.html>

² https://www.guyaweb.com/assets/gy_gy_inc_31_impact-covid_embargo-1.pdf

³<https://www.cerom-outremer.fr/guadeloupe/publications/etudes-cerom/un-recul-de-l-activite-economique-de-20-pendant-le-confinement.html>

⁴ Philippe Winnicki, directeur régional de l'INSEE.

également diminué, même si cette baisse a été contenue, grâce notamment au chômage partiel.

En ce qui concerne **la Polynésie française**¹, le CEROM de Polynésie française a interrogé au début de la crise les entreprises polynésiennes. La synthèse des réponses publiées faisait état d'une baisse d'activité immédiate pour 85 % des entreprises, un impact majeur sur les conditions d'emploi pendant le confinement (7 entreprise sur 10 ayant peu ou plus de salariés en poste, des anticipations pessimistes « *Le retour à un volume d'affaires satisfaisant ne devrait pas intervenir avant un an pour la moitié des entreprises des îles du Vent et pour 70 % dans le reste de la Polynésie française* »). Lors de son audition par la délégation², M. Nicolas Prud'homme, directeur de l'Institut de la statistique de la Polynésie française (ISPF) a aussi précisé qu'une baisse d'activité de 34 % a été enregistrée avec trois points de PIB en moins par mois de confinement. Une perte de PIB de 22 % pour 2020 est envisagée, avec une reprise étalée sur six à huit ans, avec de forts effets sur l'emploi.

Sur **la Nouvelle-Calédonie**³, l'étude date de fin avril 2020. Selon celle-ci, l'ampleur de la crise Covid-19 sur le plan sanitaire et économique est encore incertaine et dépendra très largement de sa durée (localement et au niveau mondial). La période, inédite de confinement provoque des effets directs et immédiats de pertes (création de valeur qui ne pourra plus avoir lieu), qui peuvent être évalués à ce stade dans une fourchette **de 2,9 à 4,5 points du produit intérieur brut (PIB)** annuel pour le mois de confinement qu'a connu la Nouvelle-Calédonie, le scénario privilégié se situant à 3,6 points.

Il faut noter que **ces études restent encore très partielles**. Il est regrettable par exemple de ne **pas disposer d'études concernant Saint-Martin, Saint-Barthélemy ou encore Saint-Pierre-et-Miquelon**. Pour d'autres territoires, la question des moyens statistiques est posée car ils restent limités. Le système d'informations et de données en Polynésie par exemple ne peut être comparé à celui d'un DOM. « *Il y a un petit peu de retard sur la prise de conscience de l'intérêt d'avoir des indicateurs pertinents, continus, fiabilisés et de qualité* » selon M. Nicolas Prud'homme, directeur de l'Institut de la Statistique de la Polynésie Française (ISPF). Or ces instruments d'analyse font défaut tant aux acteurs économiques qu'aux autorités locales et nationales pour conduire des politiques de relance pertinentes.

Proposition n° 3 : Généraliser les études d'impact de la crise sanitaire afin de disposer d'une évaluation détaillée pour chaque territoire.

¹<https://www.cerom-outremer.fr/polynesie-francaise/publications/etudes-cerom/covid-19-note-d-enquete-sur-le-sentiment-des-entreprises.html>

² Audition du 18 juin 2020.

³<https://www.cerom-outremer.fr/nouvelle-caledonie/publications/etudes-cerom/les-impacts-economiques-du-covid-19-en-nouvelle-caledonie.html>

3. Un climat de crise qui perdure

a) La crise sanitaire toujours en cours à Mayotte et en Guyane

Comme l'a reconnu l'Exécutif¹, les collectivités ont su gérer la phase initiale de la crise sanitaire qui était difficile « *avec des vrais résultats à la clé* ». De remarquables initiatives locales doivent en outre être saluées : marchés de producteurs locaux, fabrication artisanale de masques, production locale de gel hydroalcoolique à base de rhum... Le Président de la République a même estimé que les territoires ultramarins pouvaient être « *des territoires pilotes en matière de déconfinement* ».

Au 30 juin 2020, 7 686 cas avérés et 81 décès étaient dénombrés dans les outre-mer :

- Guyane : 4004 cas, 15 décès
- Mayotte : 2603 cas, 33 décès
- La Réunion : 526 cas, 2 décès liés aux évacuations sanitaires depuis Mayotte
- Martinique : 240 cas, 14 décès
- Guadeloupe : 182 cas, 14 décès
- Polynésie : 62 cas, aucun décès
- Saint-Martin et Saint-Barthélemy : 47 cas, 3 décès
- Nouvelle-Calédonie : 21 cas
- Saint-Pierre et Miquelon : 1 cas
- Wallis-et-Futuna : aucun cas

À titre de comparaison, la France entière comptait à la même date 164 801 cas confirmés et 29 843 décès.

La crise sanitaire est actuellement considérée comme contenue, à l'exception de **Mayotte et récemment de la Guyane qui connaît une véritable flambée depuis le mois de mai². Cette situation maintient un « climat de crise » forcément défavorable à la reprise.**

La menace d'une « *deuxième vague* » toujours présente, n'est pas non plus de nature à faire sortir ces territoires de « *l'état de contagion émotionnelle* » évoqué lors de la table ronde Tourisme du 25 juin.

b) L'absence de visibilité sur une sortie de crise post-Covid

À ce jour, la perspective d'une sortie de crise prochaine, dans l'Hexagone comme dans les outre-mer, ne fait pas l'unanimité.

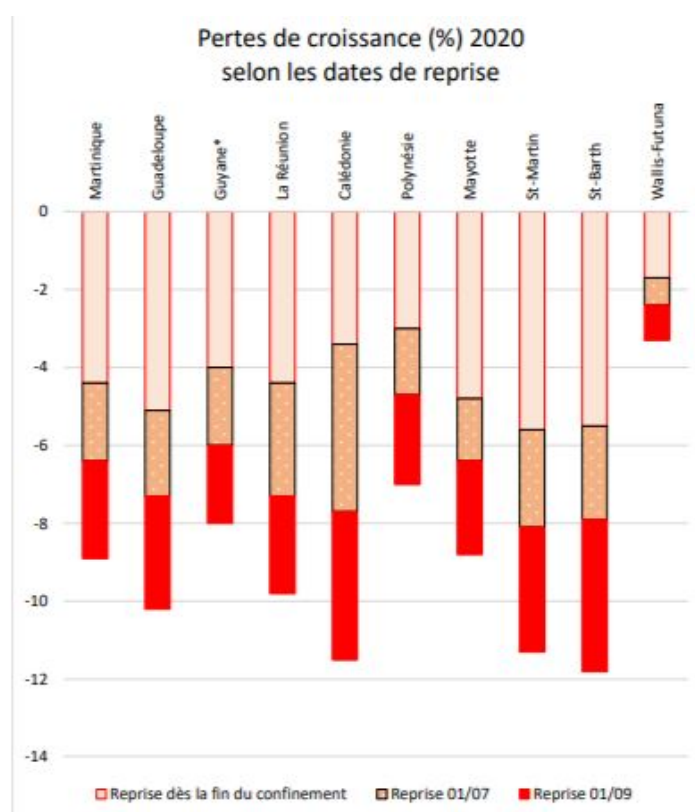
¹ Visioconférence du Président de la République avec des autorités locales des outre-mer, le 30 avril 2020.

² Le Monde du 27 juin 2020 « Covid-19 : la Guyane dans une situation critique ».

Comme le souligne la plupart des personnes auditionnées, le « retour à la normale » (taux d'activité à 100 % dans tous les secteurs, avec ou sans rattrapage des pertes liées au confinement) sera **probablement progressif**. Les hypothèses vont du plus optimiste (second semestre 2020) au plus pessimiste (une décennie).

L'idée d'une « reprise en racine carrée » est notamment avancée¹ et semble se concrétiser sur certains territoires, à savoir un rebond rapide mais incomplet suite au déconfinement, **puis une longue période de retour progressif** au niveau d'activité d'avant crise.

Le temps est considéré comme un facteur-clé qui jouera sur l'ampleur de la crise et sur les politiques de relance mises en place pour éviter un risque d' « écroulement ».



Source : Cabinet DME Évaluation de l'impact de la crise économique sur les économies ultramarines (29 mai 2020)

Dans ce processus, **propre à chaque territoire**, l'efficacité des mesures de soutien déployées, mais aussi les caractéristiques structurelles de l'économie, et les comportements des différents agents économiques, auront une importance décisive.

Un point de vue, largement partagé, est que la reprise dans les outre-mer sera **probablement plus longue que dans l'Hexagone**.

¹ Audition Données statistiques et perspectives économiques, 18 juin 2020.

Selon l'étude DME précitée, les économies ultramarines ne pourront pas absorber le choc d'ici 2022, et encore sous réserve de taux annuels moyens de croissance très élevés (5 à 10 %). Une reprise plus lente (d'ici 2025) suppose quand même un effort de relance élevé (de l'ordre de 2 à 3 % par an). Dans tous les cas, avec l'hypothèse d'une **reprise rapide (d'ici à 2023) ou d'une croissance soutenue (à horizon 2025)**, cela suppose une **croissance extrêmement vigoureuse qui, selon le cabinet DME, « apparaît hors de portée de la plupart des géographies »**.

Si une reprise lente à moyen terme semble, selon cette étude, plus vraisemblable (avec un soutien à la consommation des ménages via une baisse des prix et des prélèvements obligatoires ainsi que la réinjection de l'épargne forcée) **le scénario le plus probable est que les économies ultramarines risquent fort de porter durablement les séquelles de la crise sanitaire.**

c) Vers une crise sociale ?

La menace d'une crise sociale consécutive à la suite de la crise sanitaire et de la crise économique a ainsi été évoquée à plusieurs reprises lors des auditions de la délégation.

Comme l'a rappelé M. Olivier Léna, **le taux de pauvreté est déjà trois fois plus élevé qu'en métropole** : une personne sur trois est sous le seuil de pauvreté en Guadeloupe et en Martinique ; une sur deux en Guyane. La pauvreté touche singulièrement les chômeurs, les familles monoparentales et les jeunes ménages. Le niveau de vie reste inférieur à celui de la métropole et les inégalités y sont plus fortes; les prestations sociales restent la principale composante du revenu disponible des ménages les plus modestes. En outre, l'économie informelle y tient une place importante. « *De ce fait, le confinement aura pu encore aggraver les inégalités* » estime-t-il.

2 Taux de pauvreté et indicateur d'inégalité en 2017

	Taux de pauvreté Seuil national (en %)	Indicateur d'inégalités S80/S20	Seuil local	
			Seuil mensuel (en euros)	Taux de pauvreté (en %)
France métropolitaine	14	4,0	1 020	15
Guadeloupe	34	5,9	790	19
Martinique	33	5,7	820	21
Guyane	53	10,5	550	23
La Réunion	42	5,4	700	16
Mayotte	77	> 80	160	42

Source INSEE, 2017

M. Bertrand Savoye, chargé de programmes de recherches au département diagnostics économiques et politiques publiques de l'Agence française de développement (AFD)¹, a indiqué à la délégation que l'agence finance actuellement des enquêtes à La Réunion et à Mayotte **sur la perception des effets sociaux de la crise sanitaire.**

De telles enquêtes sont réalisées en métropole depuis plusieurs mois. Elles ont notamment alimenté le Conseil scientifique, au sein duquel siégeait un sociologue. Elles ont permis de juger de l'acceptation des mesures de distanciation, des politiques publiques, d'évaluer l'évolution de l'opinion. *« Nous étendons nos enquêtes à La Réunion et à Mayotte afin de ne pas avoir uniquement des références métropolitaines. La première série d'enquêtes a lieu en ce moment, les résultats devraient être disponibles d'ici à la fin du mois. Une deuxième série sera réalisée en septembre pour mesurer les évolutions de l'opinion »* a-t-il précisé.

À **Mayotte** notamment, comme l'a indiqué M. Aurélien Daubaire, directeur régional de l'INSEE La Réunion-Mayotte, **tout concourt à ce que la crise économique ait, probablement plus qu'ailleurs, des conséquences sociales importantes sur tous les plans** : emploi, revenus, éducation, santé, etc. Il a rappelé qu'avant la crise, deux tiers des adultes de Mayotte n'étaient déjà pas en emploi (déclaré ou non). La moitié de la population environ y est âgée de moins de 18 ans et les familles sont très nombreuses. Une large majorité de la population est pauvre (*selon le seuil de pauvreté national*) et les situations de grande pauvreté sont très fréquentes.

Autre exemple, à **La Réunion**, la situation de l'emploi pourrait accélérer la crise sociale. Entre fin décembre 2019 et fin mars 2020, l'emploi a chuté brutalement de 1,3 %, soit 2 000 emplois en moins. Le nombre de demandeurs d'emplois de catégorie A inscrits à Pôle emploi a augmenté de 7 % entre fin février et fin avril, soit 2 500 personnes supplémentaires. Ces mouvements sont plus forts que lors de la récession de 2008-2009. Les dispositifs d'aide sont largement mobilisés, notamment le chômage partiel qui concerne plus de 100 000 salariés à fin avril, soit 56 % de l'emploi salarié privé. Les craintes sur les conséquences sociales de la crise restent néanmoins fortes : **à La Réunion quatre salariés sur dix et un non-salarié sur deux exercent dans un secteur dont l'activité est réduite de plus de 50 %.**

De nombreuses voix s'élèvent déjà pour alerter les pouvoirs publics sur la menace d'**une crise multidimensionnelle**. Des personnalités, en majorité d'outre-mer, ont ainsi interpellé dans une lettre ouverte le Président de la République dans une tribune publiée le 18 mai 2020, *« sur les conséquences de la crise sanitaire qui pourraient être dramatiques »* pour les territoires d'outre-mer, *« sous la menace d'une crise économique, sociale, morale et politique sans*

¹ Table ronde Données statistiques et perspectives économiques, 18 juin 2020.

précédent »¹. Selon les signataires, les conséquences sociales, économiques et politiques « *d'une déflagration généralisée seraient terribles : montée du chômage, de la pauvreté, de la précarité et même de l'insécurité alimentaire. Tout cela pourrait favoriser le développement de mouvements sociaux extrêmement durs et créer une défiance irréversible avec la République* ».

De même, l'ACCIOM, l'EURODOM et la FEDOM ont appelé le 19 mai, dans une tribune commune, à une « *mobilisation générale* » pour les outre-mer face à la crise.

B. DES DISPOSITIFS NATIONAUX D'URGENCE RAPIDEMENT DÉPLOYÉS MAIS ENCORE INSUFFISANTS

On sait qu'avec une prévision de - 11 % du PIB pour 2020, la France connaît une crise plus accentuée que la majeure partie de ses partenaires économiques². L'efficacité des mesures de soutien déployées par l'État constituent une des sources d'incertitude de la sortie de crise.

1. Des mesures nationales d'urgence utiles mais ayant nécessité des adaptations

a) Des aides indispensables au sauvetage du tissu économique local

Les mesures nationales d'urgence économique s'appliquent aux outre-mer. Du côté de l'offre, le plan de soutien massif de l'État aux entreprises et l'action des collectivités sont destinés à faciliter le rebond. Du côté de la demande, le chômage partiel comme les autres types d'aides sont des mesures d'appui pour rétablir la confiance des ménages.

Dans un contexte d'endettement public national proche de 100 % du PIB et d'un service de la dette qui représente le 3^{ème} poste budgétaire de l'État, **le souci d'efficacité** doit, plus que jamais, guider les politiques publiques.

Comme le souligne à juste titre la commission des affaires économiques du Sénat, le plan de relance doit être l'occasion de mettre en œuvre **un pilotage par les résultats**³. **Les politiques publiques doivent être adaptées en fonction des résultats observés sur le terrain.**

Du fait des spécificités des économies d'outre-mer, une partie de leurs entreprises ont été initialement exclues du bénéfice des mesures de solidarité nationale. **La forte proportion de très petites entreprises et d'entreprises unipersonnelles, la frilosité traditionnelle du système bancaire, le pourcentage d'entreprises déjà en grande difficulté et des différences statutaires ont en effet limité leur éligibilité.**

¹ À l'initiative de Patrick Karam, ancien président-fondateur du Conseil représentatif des Français d'outre-mer (CREFOM), ancien délégué interministériel pour l'égalité des chances des Français d'outre-mer.

² Rapport d'information n° 535 (2019-2020) de Mme Sophie Primas fait au nom de la commission des affaires économiques du Sénat : Plan de relance de la commission des affaires économiques : « Remettre notre économie sur les rails : une relance verte, décentralisée et européenne ».

³ Ibid.

Ce phénomène d'éviction a fait l'objet **d'une note d'étape¹ de la délégation, assortie de 20 préconisations, qui a été transmise dès le 14 mai au Premier ministre et à la ministre des outre-mer.** Les principales remarques portaient d'une part, sur l'accessibilité des aides pour les entreprises et d'autre part, sur la situation de collectivités bénéficiant d'une large autonomie statutaire comme la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie.

Sur le premier point, des assouplissements notables ont été apportés par le Gouvernement aux dispositifs nationaux – fonds de solidarité, prêt garanti par l'État –, comme l'a d'ailleurs reconnu le Premier ministre dans le courrier adressé le 16 juin dernier au président Michel Magras et aux rapporteurs : *« leurs modalités ont sensiblement évolué depuis leur création pour pouvoir apporter une réponse globale aux entreprises »*. Outre les mesures d'échelonnement des remboursements des dettes sociales et fiscales, il ajoute que *« des mesures exceptionnelles ont été décidées pour annuler les cotisations sociales de plusieurs secteurs d'activités pour les TPE-PME »*.

Par ailleurs, le ministre de l'Économie a annoncé récemment que le **fonds de solidarité** restera accessible aux entreprises des secteurs de l'hôtellerie, restauration, cafés, tourisme, événementiel, sport et culture ainsi qu'aux artistes auteurs jusqu'à la fin de l'année 2020 et est élargi à partir du 1^{er} juin aux entreprises de ces secteurs ayant jusqu'à 20 salariés (contre 10 salariés actuellement) et réalisant un chiffre d'affaires allant jusqu'à 2 millions d'euros (au lieu d'un million d'euros actuellement).

Pour autant, la survie du tissu entrepreneurial ultramarin reste préoccupante, certains responsables de collectivités évoquant explicitement un risque d' *« effondrement »*².

Comme l'a plaidé le président de la FEDOM, M. Jean-Pierre Philibert, devant la délégation, *« pour des entreprises qui vont mourir, le report de charges n'est pas suffisant. Il faut des annulations de charges et de dettes. Aujourd'hui, en raison de l'absence de recettes, de simples reports ne suffiront pas à régler les difficultés. Les charges doivent être annulées jusqu'à la prochaine saison, car l'activité ne repartira pas avant l'hiver, au mieux. Ne regardons pas les outre-mer avec une règle strictement budgétaire, mais avec davantage d'humanité, comme des territoires comportant des hommes et des femmes qui souffrent déjà et qui souffriront plus encore »*.

Proposition n° 4 : Prolonger le dispositif du Fonds de solidarité dans les outre-mer jusqu'à la sortie de crise et annuler les dettes sociales sur l'année 2020 des entreprises des secteurs les plus fragiles.

¹ Note de la Délégation sénatoriale aux outre-mer : Urgence économique dans les outre-mer : 20 propositions pour accompagner les territoires (14 mai 2020).

² Courrier du président de la collectivité de Saint-Barthélemy à la ministre des outre-mer Mme Annick Girardin en date du 2 juin 2020.

Dans sa note d'étape assortie de 20 recommandations publiée le 14 mai 2020, la délégation avait **appelé le gouvernement à permettre aux entreprises ultramarines les plus en difficulté de ne pas avoir à faire l'avance de trésorerie pour le paiement du chômage partiel**. Dans un courrier adressé au Président de la délégation et aux rapporteurs, le Premier ministre a précisé que « *le versement direct de l'aide aux salariés intervient dans des situations exceptionnelles et sur décision dérogatoire du préfet* ». Le Premier ministre a garanti que les services déconcentrés de l'État évalueraient « *au cas par cas les demandes qui leur seraient faites en ce sens* ». Il reste à veiller que ces examens au cas par cas soient effectivement assurés.

Par ailleurs, le **niveau d'indemnisation du chômage partiel** fait encore l'objet de nombreuses interrogations pour l'avenir. Depuis **début juin**, la prise en charge de cette indemnité par l'État et l'Unédic est de **85 % de l'indemnité versée au salarié** (au lieu de **100 %** pendant le confinement). Les secteurs du tourisme, de l'évènementiel et du sport continuent néanmoins de bénéficier jusqu'en septembre 2020 **d'une prise en charge à 100 %** de l'indemnité de chômage partiel versée aux salariés. Le secteur du BTP ne figure pas dans la liste des secteurs concernés. Or il a lui aussi été fortement touché par la crise et a connu de très fortes baisses d'activité. Il est donc nécessaire de **pérenniser la prise en charge du chômage partiel à 100 %** par l'État notamment pour les entreprises ultramarines menacées de faillite jusqu'à la sortie de crise.

Proposition n° 5 : Pérenniser la prise en charge du chômage partiel à 100 % par l'État notamment pour les entreprises ultramarines menacées de faillite jusqu'à la sortie de crise.

Enfin, s'agissant **des prêts garantis par l'État**, la situation des **collectivités du Pacifique justifie une attention particulière**.

La différence statutaire ne doit pas faire obstacle à **la pleine application de la solidarité nationale dans cette période exceptionnelle**. L'impact de l'épidémie du Covid-19 risque en effet d'être dramatique dans les collectivités du Pacifique **du fait de l'absence de filets sociaux** et, en Polynésie, de l'importance du secteur touristique.

Disposant des compétences dans le secteur des politiques économique et sociale, ces collectivités ont mis en place des plans de soutien de leur propre initiative. **Mais le financement de certaines mesures pose toutefois question car l'arrêt de l'activité économique et le report annoncé des charges fiscales et sociales se traduiront par une baisse des recettes nécessaires au paiement des charges**. Sans compensation de l'État, aide directe ou prêts de trésorerie, le financement des dispositifs de soutien (notamment le chômage partiel et le report des charges et cotisations) entraînera un déséquilibre des finances publiques et sociales. La situation est d'autant plus inquiétante en Nouvelle-Calédonie où les finances publiques étaient déjà déficitaires bien avant la crise.

Pour la **Nouvelle-Calédonie**, la deuxième loi de finances pour 2020 a bien prévu l'octroi de la garantie de l'État à un prêt de l'Agence française de développement (AFD), dans la limite de 240 millions d'euros. Cet emprunt garanti par l'État doit l'aider à financer les mesures contenues dans son « Plan de sauvegarde économique » (*report de cotisations sociales, report de l'impôt sur les sociétés et création d'une allocation de chômage partiel*).

Mais ce prêt soulève déjà de vives réserves. D'une part, il **ne sera probablement pas suffisant**. Comme l'a souligné le rapporteur de la commission des finances du Sénat, une nouvelle aide de l'État, en complément du prêt de l'AFD de 240 millions d'euros, sera sans doute nécessaire pour accompagner la relance de l'activité économique en Nouvelle-Calédonie. D'autre-part, **les modalités de remboursement sont jugées trop rigoureuses**. Des députés de Nouvelle-Calédonie ont en effet critiqué les conditions d'attribution au territoire de ce prêt estimant qu'elles s'apparentent à une « *mise sous tutelle* » de l'archipel. Ces engagements pourraient créer « *17,5 milliards CFP d'impôts nouveaux* » d'ici 2021, et le taux jugé « *usuraire* » est de 1,48 % (sur 25 ans) « *alors que le taux moyen des collectivités locales françaises était en 2018 de 1,10 %* ».

Proposition n° 6 : Revoir et assouplir les conditions du prêt de l'AFD avec garantie de l'État octroyé à la Nouvelle-Calédonie.

Concernant la **Polynésie française**, le troisième projet de loi de finances rectificatif pour 2020, déposé le 10 juin, prévoit sur le modèle calédonien une garantie de l'État à un prêt de l'AFD à **hauteur de 240 millions d'euros** « *à l'instar du dispositif adopté pour la Nouvelle-Calédonie, la garantie de l'État sera octroyée à un prêt de l'Agence française de développement (AFD) destiné à la Polynésie française, à hauteur de 240 millions d'euros* ». Ce prêt de l'AFD à la Polynésie française est axé sur le maintien des compétences (*activité partielle : 62 millions d'euros*), de la protection sociale et la relance de l'économie (*tourisme : 40 millions d'euros*), et devrait permettre de compenser la perte de recettes ainsi que le report de cotisations sociales durant le confinement au profit de la Caisse de protection sociale (*138 millions d'euros*).

Une convention tripartite est actuellement négociée entre l'État, l'Agence française de développement et le gouvernement de Polynésie française, prévoyant notamment le calendrier et les réformes structurelles à mettre en place, ainsi que le principe et les modalités de l'affectation au profit du remboursement du prêt garanti, d'une fraction des recettes du gouvernement de Polynésie française.

Or, son président M. Édouard Fritch a sollicité en réalité l'octroi de la garantie de l'État pour deux prêts : l'un de **310 millions d'euros** pour couvrir les besoins de la collectivité, l'autre de **160 millions d'euros** pour soutenir la trésorerie de la CPS (Caisse de prévoyance sociale) **soit au total 470 millions d'euros au total pour surmonter cette crise économique majeure**. Le projet de la loi de finances rectificative n'en prévoit donc que la moitié.

« *Serions-nous victimes de la bonne gestion de nos deniers publics conduisant ainsi certaines hautes administrations à minimiser nos besoins d'accompagnement¹ ?* » s'est interrogé publiquement M. Édouard Fritch. En effet, les finances publiques se portaient bien avant le confinement, mais bientôt faute de recettes, la CPS (Caisse de prévoyance sociale de Polynésie française) risque de ne plus être en mesure de verser les dotations aux hôpitaux, ni de régler les actes des professionnels libéraux. Enfin, la collectivité n'a pas les moyens de financer un chômage partiel massif inhérent à la crise.

<p>Proposition n° 7 : Prévoir un prêt d'un montant et avec des modalités adaptées aux besoins de soutien de la collectivité de Polynésie française.</p>
--

b) Des adaptations à poursuivre

L'ampleur du soutien de l'État aux économies ultramarines est incontestable mais est aussi difficile à rassembler.

¹ Lettre de la FEDOM du 29 juin 2020.

Tableau des montants du fonds de solidarité et PGE accordés

Collectivité	Fonds de solidarité - en millions d'euros (et nombre de bénéficiaires)	Montant de PGE accordés - en millions d'euros (et nombre de bénéficiaires)
Guadeloupe	53,64 (38 242) (a)	507,08 (2 866) (b)
Martinique	36,17 (25 954) (a)	648,96 (2 543) (b)
Guyane	13,17 (9 273) (a)	125,60 (666) (b)
La Réunion	76,95 (55 904) (a)	907,07 (5 482) (b)
Mayotte	16,38 (11 295) (a)	66,58 (386) (b)
Polynésie française	(c)	242,49 (519) (b)
Nouvelle-Calédonie	(c)	92,89 (848) (b)
Wallis et Futuna	(c)	montant non défini (b)
St-Pierre-et-Miquelon	(c)	4,33 (36) (b)
Saint-Martin	(c)	(c)
Saint-Barthélemy	(c)	(c)

(a) Site du ministère de l'Économie, des Finances, de l'Action et des Comptes publics d'après les chiffres de la Banque de France – DG SER – DE – service central des risques – mise à jour au 1er juillet 2020.

(b) Site du ministère de l'Économie, des finances, de l'action et des comptes publics d'après les chiffres de la Banque de France – DG SER – DE – service central des risques – mise à jour au 26 juin 2020.

(c) Pas de données sur le site du ministère de l'Économie, des finances, de l'action et des comptes publics.

Au fil de ses auditions, l'attention de la délégation a été appelée sur deux pistes d'amélioration qui seraient particulièrement opportunes pour les outre-mer, et qui concernent les prêts du FDES d'une part et le secteur informel d'autre part.

Sur les prêts du FDES, il faut noter que la loi de finances rectificative pour 2020 du 25 avril 2020 a prévu que les TPE et PME, qui se sont vu refuser un prêt garanti par l'État, pourront obtenir des prêts participatifs adossés au FDES (Fonds de développement économique et social).

Mais, comme l'a souligné la FEDOM, s'agissant de l'accès des entreprises ultramarines aux prêts du FDES, de nombreuses inconnues demeurent. **Des précisions sont d'autant plus nécessaires que la capacité d'intervention de ce fonds est très importante** (elle est passée de 150 millions d'euros à 1 milliard d'euros).

Ce dispositif est en outre le seul à ne pas être fléché : il permettrait des avances de trésorerie comme des paiements de loyers. Il reste aussi à savoir si le FDES sera utilisé **dans le cadre des cellules d'urgence économique** mises en place outre-mer et présidées par les préfets.

Les procédures d'attribution des aides doivent donc être précisées sans délai. Lors de son audition, Mme Annick Girardin avait indiqué que des instructions avaient été données dans ce sens : *« l'enveloppe du Fonds de développement économique et social (FDES) a été augmentée, passant de 150 millions à 1 milliard d'euros. Ce dispositif concerne essentiellement les DROM. Bercy travaille sur un dispositif spécifique de prêts et d'avances remboursables, doté aujourd'hui de 50 millions d'euros, pour les entreprises qui se verraient refuser un PGE par leur banque. J'ai demandé que ces deux dispositifs, qui viennent compléter, pour certains territoires, les mesures d'accompagnement prises jusqu'à aujourd'hui, soient étendus à toutes les collectivités d'outre-mer, à l'instar des autres dispositifs que nous avons mis en place »*.

Il faut souligner à cet égard la mise en place **des fonds « résistance Covid »** par la Banque des territoires¹ qui visent les TPE et **les structures de l'économie sociale et solidaire (ESS)**, non éligibles au dispositif d'aides d'État. Ces fonds, sous forme d'avances remboursables à taux zéro, sont créés aux côtés des collectivités (région, département, collectivité unique ou gouvernement dans le Pacifique). Selon cet organisme, La Réunion, la Nouvelle-Calédonie, Mayotte, la Polynésie française, la Guadeloupe et Saint-Martin pourraient voir de tels dispositifs mis en place prochainement.

Proposition n° 8 : Ouvrir aux entreprises ultramarines sans PGE le bénéfice des prêts du Fonds de développement économique et social (FDES).

Par ailleurs, la délégation a auditionné l'ADIE qui est un acteur incontournable de **la microfinance** dont les résultats sont remarquables. Dans les outre-mer où elle réalise près d'un tiers de ses activités, cette association accompagne le passage de l'économie informelle à l'économie formelle.

Lors de son audition², son président, M. Frédéric Lavenir, a pointé les limites du plan gouvernemental pour ses clients **durement impactés par la crise (80 % ont dû arrêter totalement leur activité) notamment du secteur informel**, en particulier les personnes qui ne sont pas à l'aise avec l'outil digital en raison de problématiques de réseau, d'équipements ou d'usage

¹ Audition du 7 mai 2020.

² Audition du 20 mai 2020.

rencontrent **des difficultés d'accès au droit**, car elles ne sont pas en mesure de gérer des procédures, même simples, sur Internet. **Cette fracture numérique** est une grande limite. Par ailleurs, les aides du fonds de solidarité ont été calibrées de façon à permettre de vivre pendant la période de confinement, durant laquelle le revenu s'est brutalement interrompu. Selon M. Frédéric Lavenir, « *le fonds de solidarité par exemple a permis de payer les charges qui n'ont pas été annulées, reportées ou annulées, et tout simplement de vivre. En revanche, ce dispositif n'est pas formaté pour permettre le redémarrage* ».

L'ADIE pointe en **particulier un fort besoin d'accompagnement**. Comme l'a rappelé Mme Annick Girardin, ministre des outre-mer, lors de son audition, des cellules d'urgence économique ont été en principe mises en place dans chaque territoire. En lien avec le préfet et les services de l'État, l'objectif de ces cellules est précisément de mettre en œuvre les annonces du Gouvernement et d'accompagner du mieux possible les entreprises pendant cette crise sanitaire.

Mais selon les propos même de la ministre celles-ci fonctionnent plus ou moins selon les territoires. Un suivi de l'application des mesures d'urgence est pourtant indispensable, ne serait-ce que pour les faire mieux connaître, comme l'a rappelé la présidente de l'ACCIOM. Un sondage de la CCI Guyane effectué en avril montrait ainsi que 32 % des chefs d'entreprise guyanais **ne connaissent pas les mesures d'urgence** adoptées par le Gouvernement. Il ne faut pas non plus oublier l'importance de l'accompagnement des entrepreneurs qui vont fermer leur activité pour leur permettre de se reconverter professionnellement.

En octobre 2019, le Président de la République avait annoncé à La Réunion que le **plafond du micro-crédit**, actuellement fixé à 12 000 euros, serait porté à 15 000 euros dans l'ensemble des outre-mer, comme il l'a été à titre expérimental et avec succès à Mayotte. Aujourd'hui, 20 % des prêts à Mayotte concernent des montants de 12 000 à 15 000 euros. Un cinquième des entreprises auxquelles l'ADIE un soutien financier n'auraient pas pu être créées si ce plafond dérogatoire de 15 000 euros n'avait pas été institué. En mai 2020, ce dispositif n'était toujours pas mis en place.

<p>Proposition n° 9 : Élargir à l'ensemble des outre-mer le relèvement du plafond du micro-crédit à 15 000 euros, en expérimentation à Mayotte depuis 2017.</p>
--

Parmi les propositions de l'ADIE figure aussi le rétablissement de l'ACRE (Aide aux créateurs et repreneurs d'entreprise). Le Gouvernement avait décidé de supprimer le régime spécifique d'exonérations dégressives de cotisations sociales sur trois ans dont bénéficiaient les micro-entrepreneurs fin 2018. Le rétablissement de dispositif qui était réservé aux créateurs d'entreprises éloignés de l'emploi serait pertinent dans le contexte actuel.

Proposition n° 10 : Rétablir l'aide à la création ou à la reprise d'une entreprise (ACRE) sur 3 ans pour les micro-entrepreneurs.

Il y a quelques mois, l'ADIE a lancé le Programme *100 % Inclusion (PIC)* pour gérer un projet intitulé « Tremplin », avec l'appui des subventions de l'État. Ce projet consiste à accompagner des travailleurs indépendants en situation non déclarée vers l'immatriculation et l'entrée dans le secteur formel. Cette démarche est antérieure à l'épidémie mais doit pouvoir continuer à soutenir les acteurs en situation informelle.

À cet égard, la décision de l'AFD d'accélérer l'instruction d'une ligne de crédit à l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) pour renforcer ses capacités de micro-crédit en appui aux TPE ultramarines les plus fragiles, paraît très pertinente.

Proposition n° 11 : Conforter les actions d'accompagnement et d'offres financières de l'ADIE (prêts d'honneur) et finaliser le Pacte pour l'inclusion par le travail indépendant (PIC).

2. L'opportunité d'un plan de soutien spécifique pour les outre-mer ?

a) La mobilisation des institutions financières publiques

Interrogée au sujet de l'opportunité d'un plan spécifique pour les outre-mer le 14 mai par la délégation, Mme Annick Girardin avait répondu : « *Y aura-t-il un plan spécifique pour les outre-mer? Il faut être très pragmatique et s'assurer, tout d'abord, que les mesures nationales sont pleinement applicables dans tous les territoires ultramarins. Je travaille à cette déclinaison des mesures dans ces territoires. Nous avons d'ailleurs fait en sorte que certaines de ces mesures puissent s'appliquer en Nouvelle-Calédonie ou en Polynésie française, alors qu'elles n'avaient pas forcément vocation à y être mises en place. Par exemple, les tuyaux d'aides de Bpifrance y sont aujourd'hui branchés, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent. J'en profite pour remercier la Caisse des dépôts et Bpifrance de leur engagement.* »

De fait, les outre-mer ont bénéficié des mesures nationales et des plans sectoriels tels que celui sur le tourisme, mais avec beaucoup de freins du fait de spécificités principalement structurelles.

La mise en place d'un « Plan urgence économique outre-mer » véritablement adapté aux caractéristiques propres aux économies ultramarines est une question qui se pose légitimement.

D'ailleurs, le 25 mai 2020, la ministre des outre-mer, et M. Rémy Rioux, directeur général de l'AFD, annonçaient l'initiative « *Outre-mer en commun* » **dotée d'un montant de 1 milliard d'euros**, et entièrement dédiée au soutien des **collectivités locales et des entreprises ultramarines**.

Présentée comme une réponse à la crise sanitaire et à son impact économique outre-mer, cette initiative repose sur un certain nombre de **mesures portées par l'AFD** qui s'engage à :

- examiner avec bienveillance les demandes de report d'échéances de 6 mois de ses prêts aux collectivités locales et aux entreprises, qui porteront au minimum sur plusieurs dizaines de millions d'euros ;

- accélérer ses décaissements pour les financements en place (à hauteur de 250 millions d'euros) ;

- accélérer également les instructions de prêts budgétaires annuels des grandes collectivités, ce qui pourrait concerner au minimum un encours de 250 millions d'euros ;

- mettre en place des prêts d'urgence d'aide à l'investissement sur 20 ans pour les collectivités ultramarines, avec 3 ans de différé et des modalités de déblocage accélérées (40 % dès la signature), à partir des projets retenus dans les contrats collectivités-État ;

- étudier l'opportunité, à la demande du Gouvernement, d'accorder des lignes de refinancement pour les banques locales des outre-mer, comme elle a pu le faire après la crise financière de 2008 ;

- expérimenter, à Mayotte, dès le second semestre 2020 un dispositif de prêt de préfinancement du FCTVA pour les communes leur permettant d'amorcer plus facilement leurs projets d'investissement, avec le soutien financier du Ministère des Outre-mer ;

- enfin, concernant les collectivités du Pacifique, l'AFD qui a accordé, à la demande et avec la garantie de l'État, un prêt amortissable à la collectivité de la Nouvelle-Calédonie d'un montant de 240 millions d'euros pour faire face au besoin de trésorerie urgent, étudie également, en étroite concertation avec l'État, les moyens d'appui à apporter au gouvernement de la Polynésie française au regard des impacts économiques et financiers de la crise.

Questionnée par la députée de Polynésie, Mme Maina Sage, le 30 mai dernier à ce sujet, la ministre a affirmé qu'il s'agirait bien de moyens nouveaux et non de redéploiements de ressources.

Mais une telle initiative, très largement portée par l'AFD et reposant sur des prêts aux collectivités, comporte aussi son revers.

b) Un risque accru d'endettement et de dépendance financière

La multiplication des dispositifs et des mesures d'adaptation conduisent certains à s'interroger d'une part sur des mesures plus ambitieuses pour sauver les économies ultramarines et d'autre part sur les conséquences des prêts octroyés.

La délégation qui a auditionné les trois grandes institutions financières publiques - **AFD, la Banque des territoires et Bpifrance** - a pu **mesurer et saluer l'ampleur de leurs engagements et leur volonté de trouver des solutions pragmatiques et adaptées à la gravité de la crise, en partenariat avec les collectivités ultramarines et leurs élus**¹.

M. Dominique Caignart, directeur des réseaux Ile-de-France et outre-mer, a souligné la mobilisation « exceptionnelle » de Bpifrance : « *Au 6 mai, nous avons dépassé 1 milliard d'euros de PGE en outre-mer, uniquement dans les DROM. Sur cette somme, 670 millions d'euros avaient été décaissés, qu'il faut ajouter aux 70 millions d'euros de prêts Atout de la PBI. Or seulement 5 % de ces 670 millions d'euros ont été décaissés pour le secteur du tourisme. Nous ne nous expliquons pas cette situation, mais nous solliciterons les banques à ce propos* ».

Des outils spécifiques, comme le prêt de Développement outre-mer, ont été ajustés : « *La ministre considérant cependant toujours que les entreprises ultramarines payaient leur crédit trop cher, nous avons proposé un crédit bon marché, pour que les entreprises ultramarines bénéficient des mêmes taux que celles de la métropole. Ce prêt revient ainsi à 0,07 centime, contre 2 ou 2,5 avec les banques. Avec ce produit, les entreprises ultramarines peuvent se financer au même taux que leurs homologues de l'Hexagone. Ce prêt de Développement outre-mer met donc les entreprises ultramarines au niveau des taux des entreprises métropolitaines, ce dont je suis très satisfait. Il y a quatre ou cinq ans, lorsque nous nous sommes tournés vers les outre-mer, nous avons constaté que le marché bancaire local était quelque peu figé et nous l'avons donc un peu bousculé* ». Ou encore les prêts Rebond : « *En ce qui concerne les dispositifs régionaux, nous avons mis en place le prêt Rebond à La Réunion, où nous pouvons accorder 20 millions d'euros, avec 7 millions d'euros déjà consentis en quinze jours. Face à ce succès, ces fonds devraient être réapprovisionnés* ».

M. Hervé Tonnaire, directeur des outre-mer, directeur régional Pacifique, de la Banque des territoires (BDT) au sein du groupe Caisse des dépôts et consignations (CDC), a indiqué que celle-ci a pris l'initiative de mettre en place un groupe de travail hebdomadaire réunissant, sous l'égide du ministère des outre-mer, l'administration (DGOM, direction du Trésor) et les institutions financières publiques (BDT, BPI, AFD et IEOM/IEDOM) : « *Le premier constat, bien posé par le sénateur Georges Patient, concerne l'impact très fort de la crise sanitaire sur les collectivités ultramarines qui de par la nature de leurs recettes fiscales c'est à dire indirectes et liées au flux (droits de douanes, octroi de mer interne et externe, impôts sur la consommation, taxes sur les carburants...) vont être confrontées à un effet de ciseau bien plus marqué qu'en métropole. Les recettes fiscales sont en attrition alors que la situation demande un besoin supplémentaire d'interventions pour lutter contre la précarité sociale et prendre les mesures sanitaires* ».

¹ Audition de M. Bertrand Willocquet, directeur du département des Trois Océans de l'Agence française de développement (AFD) du 30 avril, et audition du groupe Caisse des dépôts et consignations (CDC) du 7 mai 2020.

La BDT a proposé différentes formes d'aides : mobiliser les fonds très puissants du Livret A qui se chiffrent en dizaine de milliards d'euros pour permettre de refinancer ces collectivités sur le long terme et de manière sécurisée, préfinancer notamment le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), faire l'avance de trésorerie des collectivités pour redonner cette souplesse : « *On est prêt à prendre le risque d'une rentabilité moindre pour préserver l'emploi et permettre la relance. Et le jour où on n'a plus besoin de nous, la BDT se retire dans des conditions qui n'assèchent pas la reprise ou les repreneurs* ».

Si toutes ces mesures de soutien devraient permettre d'atténuer l'impact de la crise, elles n'empêchent pas la fragilisation des fondamentaux des économies en raison des charges d'endettement qui en résulteront.

Face à ce problème de fond, il convient de souligner l'existence de **propositions plus radicales.**

M. Éric Leung, président de la CPME Réunion plaide pour la reconnaissance **d'un véritable statut de l'entreprise ultramarine** avec l'adoption d'un code de l'entreprise ultramarine s'appliquant aux TPE-PME des territoires : « *La crise économique que nous traversons, fruit d'une crise sanitaire d'ampleur inégalée, renforce l'urgence à sortir de cette culture de la dérogation, voire de la mendicité législative ou du marchandage politique, dans laquelle certains ont voulu nous enfermer, pour fixer de nouvelles règles plus claires pour les entreprises ultramarines* ».

S'inscrivant dans le processus d'une nouvelle décentralisation qui se dessine, cette approche originale devrait conduire à des propositions juridiques dans les prochains mois afin de « *bâtir des économies résilientes, dynamiques et pérennes* ».

Mme Carine Sinaï-Bossou, présidente de l'ACCIOM, a également pointé cette nécessité : « *Sans minimiser l'implication de l'État, qui a débloqué des moyens inédits dans notre histoire récente pour cette crise, il est difficile depuis Paris de créer des solutions qui s'appliqueront efficacement dans toute cette diversité... Chaque territoire en effet a ses besoins propres, en fonction de la structure de son économie, de l'ampleur de la crise sanitaire et de son statut juridique* ».

M. Nicolas Vion, président du Groupement hôtelier et touristique de la Guadeloupe, a remis en cause la notion d'aide pour se placer sur le terrain de la responsabilité, voire de l'assurance : « *Beaucoup d'interventions ont porté sur les aides à apporter aux territoires mais nous ne voulons pas d'aides. Rappelons que nos établissements étaient pleins en haute saison et qu'une décision administrative a conduit à fermer nos entreprises et nous a interdit de travailler. Devant un tel cas de figure, l'assurance devrait jouer pleinement son rôle, comme un automobiliste est indemnisé lorsqu'il percute un autre automobiliste après avoir fait un écart pour éviter de blesser un enfant qui traversait la chaussée imprudemment. Le préjudice que nous subissons aujourd'hui vient de la*

décision de l'État, qui est peut être justifiée. Celui qui crée le préjudice doit indemniser. Si l'État estime qu'une part de responsabilité revient aux assurances, je suis prêt à lui déléguer ma police d'assurance. Cependant, je ne crois pas qu'il faille rechercher des responsabilités tous azimuts. Il y a un responsable qui a créé un préjudice et qui doit indemniser. C'est pour cela que je reviens vers la sémantique car ce n'est pas le terme "aide" qui doit être utilisé ».

C. DES COLLECTIVITÉS ULTRAMARINES MOBILISÉES MAIS ENTRAVÉES FINANCIÈREMENT

Les collectivités territoriales se trouvent de fait en première ligne face à la double crise sanitaire et économique mais les effets sur les finances locales les privent de marges de manœuvre si leurs efforts de sont pas fortement accompagnés par l'État dans la durée.

1. Vers une crise majeure des finances locales outre-mer

a) Une fiscalité indirecte fortement impactée par la crise

Face à l'effondrement de la croissance, l'AMF chiffre **pour l'ensemble des collectivités françaises** à environ 2,7 milliards d'euros dès 2020 la baisse de ressources de fiscalité, laquelle se poursuivrait à hauteur de « 900 millions d'euros par an en 2021 et en 2022 », la contribution économique territoriale, les taxes additionnelle aux droits de mutations, octroi de mer, taxe de séjour, versement mobilité, ... ayant été impactés directement par les effets de la crise¹.

Si les économies réalisées en raison de la fermeture des services s'élèvent à « 500 millions d'euros environ » cette année, l'association souligne que les dépenses supplémentaires engagées pour répondre aux besoins des habitants et soutenir le tissu économique local (achats de maques, de gel et de matériels, développement du portage de repas...) représenteraient « un milliard d'euros ».

Plus encore que les collectivités de l'Hexagone, les recettes des départements et régions d'outre-mer (DROM) se caractérisent par le poids de la fiscalité indirecte.

Ainsi, la baisse des recettes d'octroi de mer ou encore celle des taxes sur le carburant et sur le transport aérien et maritime devraient conduire **les DROM à perdre entre 120 et 240 millions d'euros de recettes fiscales entre 2019 et 2020**, selon les estimations du sénateur de la Guyane, Georges Patient².

¹ Maire Info du 29 juin 2020.

² Communiqué de presse du 27 avril 2020 du sénateur Georges Patient et rapport conjoint avec Jean-René Cazeneuve : « Soutenir les communes des départements et régions d'outre-mer, pour un accompagnement en responsabilité » (décembre 2019).

https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/document/document/2019/12/rapport_-_soutenir_le_s_communes_des_departements_et_regions_doutre-mer_-_17.12.19.pdf

Dès lors, il convient de réadapter les plans de convergence et de transformation établis entre l'État et les territoires d'outre-mer aux nouvelles réalités imposées par cette crise.

Proposition n° 12 : Réviser en tant que de besoin les contrats de convergence et de transformation établis entre l'État et les outre-mer pour en faire des outils clés pour la relance des économies.

L'octroi de mer, qui représente **entre 34 % et 45 % des ressources fiscales des régions ultramarines, et entre 40 à 52 % des ressources fiscales des communes des DROM**, est impacté à double titre.

Du fait de la réduction des importations, l'assiette de l'octroi de mer se restreint. En outre, le report de paiement d'octroi de mer décidé dans certains territoires pour soutenir les entreprises conduit également à réduire les recettes.

Ces difficultés interviennent alors même que la situation des finances locales était, pour nombre de collectivités ultramarines, déjà dégradée. Ainsi, sur les 129 communes des DROM, 84 sont inscrites au réseau d'alerte des finances locales et 46 ont des délais de paiement supérieurs à 30 jours.

b) Un soutien massif incontournable

Parallèlement, les collectivités doivent également faire **face à une augmentation de leurs dépenses**, comme l'a rappelé le président de l'AMF. Les régions ont ainsi dû abonder le volet 2 du fonds de solidarité nationale. Face à l'urgence et à la gravité de la situation créée par la crise du Covid-19, elles ont dû faire face à des dépenses sanitaires imprévues, d'information et mis en place leurs propres fonds d'urgence territoriaux.

Des mesures de soutien exceptionnel pour compenser les pertes prévisionnelles de recettes pour les collectivités ultramarines sont donc nécessaires, afin de leur permettre de maintenir leur capacité d'investissement et de soutien à l'économie. Le Gouvernement a pris la mesure de ce défi en prévoyant un plan de soutien de 4,5 milliards d'euros dont 2,7 milliards pour les départements.

Outre les différents mécanismes de prêts déjà cités de la part des grandes institutions financières publiques, l'aide directe de l'État et le recours à la solidarité nationale sont incontournables.

Par lettre en date 16 juin au président de la Délégation sénatoriale aux outre-mer, le Premier ministre a indiqué que le Gouvernement partageait pleinement cette préoccupation qui veille à éviter toute rupture de trésorerie pour les collectivités. La nomination d'un parlementaire en mission, M. Jean-René Cazeneuve, président de la délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation de l'Assemblée nationale, sur les conséquences de la crise sur les finances des collectivités outre-mer en témoigne.

Le troisième projet de loi de finances rectificative pour 2020¹, apporte des précisions sur la mise en œuvre du plan d'urgence pour les collectivités les plus affectées par la crise. Une dotation est instituée pour compenser aux régions de Guadeloupe et de La Réunion, ainsi qu'aux collectivités territoriales de Guyane et de Martinique et au département de Mayotte, la perte en 2020 de deux de leurs recettes (octroi de mer régional et taxe spéciale de consommation). Un premier acompte leur serait versé au cours de l'été et le solde au cours du premier semestre 2021. **Le coût de ce dispositif ciblé sur les outre-mer est estimé à 60 millions d'euros.**

Pour la délégation, les réponses devront être adaptées à l'urgence et non au statut.

Proposition n° 13 : Garantir l'application du plan de soutien exceptionnel de l'État aux collectivités ultramarines pour compenser leurs pertes de recettes.

Les élus locaux restent particulièrement préoccupés par la durée de la crise. Les inquiétudes portent surtout sur l'exercice 2021, voire 2022, si la reprise n'est pas au rendez-vous en septembre. Nombre d'entre eux réclament un **Plan de relance similaire à celui de 2009**. Dans ce cadre, le président de l'AMF rappelle que ce plan de relance de 2009 « *avait permis de maintenir une hausse de 12 % de l'investissement du bloc communal sur l'ensemble du mandat* ».

Les collectivités locales, qui réalisent 70 % des investissements publics, jouent un rôle fondamental pour le secteur BTP. La commande publique risque donc de se raréfier encore, compte tenu de la crise des finances locales.

Pour soutenir l'investissement des collectivités locales, **l'activation d'un dispositif assoupli de préfinancement du fonds de compensation** de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), déjà utilisé lors de la crise de 2008, est souhaitable.

Ce dispositif permettrait de solliciter auprès du préfet un acompte exceptionnel du montant prévisionnel du FCTVA. Une instruction gouvernementale en date du 5 mai 2020 recommande aux préfets de mettre en place ce dispositif avec des conditions assouplies. **Mais il reste à veiller à ce que les règles d'attribution ne soient effectivement pas trop contraignantes.** L'instruction précise que cet outil est mobilisable du fait de « *la prise en charge d'un niveau de dépenses exceptionnelles (en fonctionnement et en investissement)* » par les collectivités, « *voire du fait de moindres recettes* ». Prévu pour durer jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, ce dispositif assoupli pourrait être prolongé au-delà du 10 juillet.

¹ *Projet de loi de finances rectificative pour 2020, n° 3074, déposé le mercredi 10 juin 2020 à l'Assemblée nationale.*

Par ailleurs, le gouvernement a annoncé que l'**AFD expérimenterait à Mayotte** à partir du deuxième trimestre 2020 un dispositif de **prêt de préfinancement du FCTVA** pour les communes leur permettant d'amorcer plus facilement leurs projets d'investissement. Cette expérimentation se réalisera avec le soutien financier du ministère des outre-mer. Une extension aux autres territoires serait envisagée en 2021 si les résultats de l'expérience mahoraise sont concluants. Un tel dispositif assoupli de préfinancement du FCTVA mériterait d'être étendu à l'ensemble des collectivités d'outre-mer.

Des aides complémentaires pour assurer le déploiement de ce dispositif seront nécessaires.

Proposition n° 14 : Étendre le dispositif de préfinancement du FCTVA, expérimenté à Mayotte, à l'ensemble des collectivités ultramarines.

Le troisième projet de loi de finances rectificatives pour l'année 2020 (PLFR3)

Le troisième projet de loi de finances rectificative (PLFR 3) pour l'année 2020 débloque 45 milliards d'euros supplémentaires pour soutenir les secteurs les plus fragilisés par la crise sanitaire alors qu'une chute de 11 % du PIB et la perte de 800 000 emplois sont envisagées.

Le texte prévoit notamment une prolongation des dispositifs d'urgence pour les salariés et les entreprises à hauteur : •De 31 milliards d'euros pour l'activité partielle •De 8 milliards d'euros pour le fonds de solidarité dédié aux très petites entreprises.

Il tient également compte des différents plans de soutien d'urgence pour les secteurs les plus touchés par la crise pour une enveloppe globale de 43,5 milliards d'euros répartie de la manière suivante : •Plan tourisme à 18 milliards d'euros •Plan de soutien au secteur automobile à 8 milliards d'euros •Plan de soutien au secteur aéronautique à 15 milliards d'euros •Plan en faveur du secteur des startups et entreprises technologiques à 1,2 milliard d'euros •Plan en faveur du secteur culturel à 1,3 milliard d'euros.

Face aux estimations du Gouvernement d'une diminution des recettes d'environ 7,5 milliards d'euros en 2020, le PLFR 3 propose 4,5 milliards d'euros pour l'ensemble des collectivités, dont une hausse de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) d'un milliard d'euros supplémentaire en 2020, pour engager la relance dans les territoires.

Pour les collectivités d'outre-mer, « *très dépendantes de la fiscalité indirecte* », le Gouvernement entend, à titre exceptionnel, compenser la baisse du produit en 2020 de **l'octroi de mer régional et de la taxe spéciale de consommation** par référence au niveau moyen enregistré sur la période 2017-2019, dès lors que ces recettes sont spécifiques aux régions ultramarines. Une première estimation permettra de verser un premier acompte au cours de l'été. Le solde qui ne pourra être calculé qu'une fois constatés les chiffres définitifs de l'exercice sera versé au cours du premier semestre 2021.

Une dotation supplémentaire est également créée à hauteur de 60 millions d'euros. Elle concerne les régions de Guadeloupe et de La Réunion, les collectivités territoriales de Guyane et de Martinique ainsi que le département de Mayotte.

De plus, « à l'instar du dispositif adopté pour la Nouvelle-Calédonie, la garantie de l'État sera octroyée à un prêt de l'Agence française de développement (AFD) destiné à la Polynésie française, à hauteur de **240 millions d'euros** ».

Source : FEDOM (12 juin 2020)

2. L'engagement des collectivités territoriales d'outre-mer

a) Des plans d'aide territoriaux complémentaires pour être au plus proches des besoins

Au-delà des aides de l'État, il faut souligner **la forte mobilisation des collectivités ultramarines** qui se sont impliquées très vite dans le soutien aux entreprises locales.

Considérant les limites du Fonds national et les spécificités de leurs territoires, les régions d'outre-mer ont très vite mis en place des dispositifs d'aides complémentaires (fonds régionaux de solidarité), accessibles sous forme de plateformes numériques d'information aux entreprises.

En outre, des dispositifs, en lien avec des organismes financiers comme la Banque publique d'investissement (Bpifrance), sont désormais proposés. Le dispositif de prêts Rebond par exemple, géré par Bpifrance et permettant aux TPE et PME de bénéficier de prêts à taux 0, a été rapidement proposé dans les DOM, de même que des fonds de garantie régionale, en partenariat avec Bpifrance.

À titre d'exemple, la région Réunion a réuni dès le 19 mars un comité de gestion de crise et mis en place un Plan de soutien exceptionnel, évalué à plus de 50 millions d'euros, avec quatre volets : participation de la région au Fonds de Solidarité Nationale (FSN), création d'un Fonds de Solidarité Réunionnaise (FSR), renforcement du Fonds de garantie à la trésorerie de Bpifrance et création d'un Fonds de Rebond région - Bpifrance.

La région Guadeloupe a pour sa part mis en place un Fonds régional d'urgence, un Fonds de soutien à l'agriculture et de la pêche doté 600 000 euros, un prêt rebond géré par BpiFrance et un fonds régional de garantie (FRG) pour les prêts bancaires contractés par les entreprises guadeloupéennes.

En Guyane, un fonds destiné à l'ensemble des artisans, indépendants, PME du territoire a été créé par la CTG et les 4 EPCI. Comme dans la quasi-totalité des collectivités, une plateforme a été mise en place à destination des entreprises pour formuler leurs demandes d'accompagnement¹.

Mais cet engagement ne pourra se développer dans la durée que si les collectivités concernées disposent des moyens financiers et humains nécessaires à son maintien. Comme cela a été rappelé, Mme Annick Girardin, ministre des outre-mer, et M. Rémy Rioux, directeur général de l'Agence française de développement (AFD), ont lancé l'initiative le 25 mai 2020 une initiative dénommée « *Outre-mer en commun* » qui doit répondre à ce défi avec des niveaux d'endettement préoccupants.

b) Vers plus d'autonomie sanitaire pour les territoires ultramarins

La crise a aussi montré la nécessité de plus d'autonomie sanitaire pour les territoires.

Les collectivités ultramarines figurent dans le dispositif d'urgence sanitaire y compris celles de l'article 74 de la Constitution qui disposent de la compétence santé. La loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 **incorpore dans son champ d'application non seulement les départements et régions d'outre-mer mais également les collectivités régies par l'article 74 de la Constitution** ainsi que la Nouvelle-Calédonie. En effet, tout comme les entreprises de métropole et des départements et régions des outre-mer, celles situées à Saint-Martin, Saint-Barthélemy, Saint-Pierre-et-Miquelon, Wallis-et-Futuna, Polynésie Française et Nouvelle-Calédonie ont **été contraintes de fermer pour éviter la propagation du Covid-19**.

Il faut saluer le fait que l'initiative « *Outre-mer en commun* » renforce, avec l'aide de l'AFD, les capacités sanitaires en **les réseaux de surveillance épidémiologique et de réponse à l'épidémie à l'échelon régional** et apporter un appui rapide aux systèmes de santé ultramarins, avec plusieurs outils. L'AFD doit aussi contribuer au plan de réforme et de relance des investissements (notamment en faveur des hôpitaux ultramarins) annoncé par le Gouvernement.

L'autonomie sanitaire qui est un objectif souhaitable au regard de l'expérience récente ne pourra se faire que par des productions locales ou au moins par grande région de produits stratégiques. Les outre-mer ont des atouts en ce sens (présence de grands organismes de recherche et d'équipements de pointe en avance sur leur environnement immédiat) **mais seule une approche stratégique avec notamment l'aide fiscale à l'investissement pourra permettre de structurer des filières**.

¹ <https://fondsdurgence-guyane.fr/>

Il semble également utile d'inciter à **l'installation de nouveaux acteurs**, aussi bien des groupes privés (cliniques, par exemple) que des praticiens (infirmiers, médecins de ville...). Le recours aux médecins étrangers et notamment cubains a été rapidement rendu possible par voie réglementaire.

Dans le domaine de la santé, comme le préconise la FEDOM, les outre-mer doivent jouer un **rôle d'antenne régionale**. Il y a quelques années, il était question de faire du CHU de La Réunion une université médicale. Ces exemples pourraient être multipliés. Elle plaide aussi pour l'adaptation du crédit d'impôt innovation : *« Si demain, une grande entreprise pharmaceutique veut s'installer outre-mer, la règle de 50 % de crédit d'impôt doit lui être appliquée véritablement. Nous proposerons ce type de différenciations positives en outre-mer lorsque nous discuterons avec le Gouvernement de l'adaptabilité des outils »*¹.

Enfin, **le développement de la télémédecine et de l'e-santé**, bien que nécessitant des investissements, semble nécessaire, particulièrement pour des territoires comme Mayotte ou Saint-Martin. Ceux-ci étant sous-équipés sur le plan hospitalier envoient leurs patients les plus graves vers leurs voisins (respectivement La Réunion et la Guadeloupe) au risque que lors d'une crise comme celle-ci on assiste à une saturation en chaîne des territoires.

<p>Proposition n° 15 : Renforcer l'autonomie sanitaire des territoires avec une approche stratégique régionale.</p>
--

¹ Audition FEDOM du 16 avril 2020.

II. DÉVELOPPER UNE RELANCE TERRITORIALISÉE AXÉE SUR LE DÉSENCLAVEMENT ET LE SOUTIEN AUX SECTEURS LEVIERS

A. UN REDÉMARRAGE RAPIDE DU SECTEUR AÉRIEN, PRIMORDIAL POUR LE DÉSENCLAVEMENT DES TERRITOIRES

1. Fortement touchées par la crise, des compagnies aériennes stratégiques pour le désenclavement territorial et le développement économique

a) Une crise brutale pour les compagnies aériennes, qui ont cependant maintenu des activités de rapatriement

La crise du Covid-19 a entraîné une **très forte diminution des liaisons aériennes entre les outre-mer et l'Hexagone** ainsi qu'un **quasi arrêt des liaisons intérieures et inter-îles**.

L'arrêté du 21 mars 2020¹ impose la restriction du trafic aérien vers les outre-mer du fait des « *difficultés majeures auxquelles ces territoires seraient confrontés en cas de propagation massive due à des cas d'importation du virus par voie aérienne* ». Des motifs impérieux peuvent cependant déroger à ces interdictions². Pour les vols ayant été maintenus, l'obligation de distanciation physique a par ailleurs imposé de **ne transporter qu'un nombre restreint de personnes**. La desserte des outre-mer étant essentiellement assurée depuis Paris **via l'aéroport international d'Orly**, la fermeture de cet aéroport le 31 mars a de fait, supprimé de nombreuses liaisons.

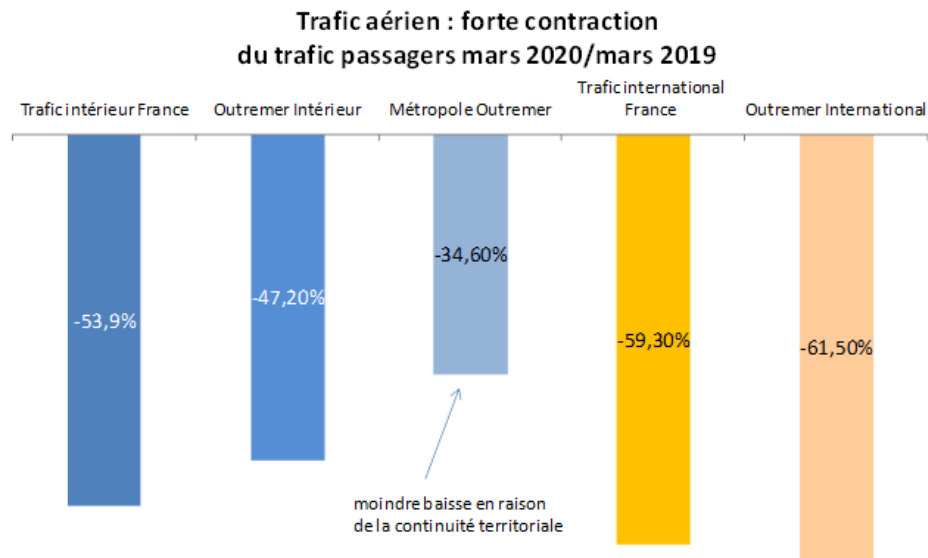
Ces différentes contraintes ont conduit à une forte baisse d'activité pour les compagnies aériennes desservant les outre-mer. Ainsi, le groupe GAI (Air Antilles et Air Guyane^o, qui opère dans les Antilles, ne réalisait début mai que trois à quatre rotations par semaine contre 400 en temps normal. **Seul 1 % de l'activité habituelle était ainsi assurée**³. Alors qu'elle transporte habituellement 45 000 à 50 000 passagers par mois, la compagnie Air Austral a dû limiter le nombre de passagers transportés à 1 000 personnes début mai. Air Tahiti Nui a précisé début mai devant les rapporteurs n'assurer **que 5 % de son programme de vol**.

En mars 2020, le trafic passagers entre les outre-mer et l'international a globalement **chuté de 59 % par rapport à mars 2019**. Les liaisons intérieures en outre-mer ont quant à elles chuté de **47 % par rapport à mars 2019**.

¹ Arrêté du 21 mars 2020 complétant l'arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus Covid-19.

² Motif impérieux d'ordre personnel ou familial ; motif de santé relevant de l'urgence ; motif professionnel ne pouvant être différé.

³ Table ronde Transports aériens, 19 mai 2020.



Source : Ministère de la transition écologique et solidaire, DGAC



Source IEDOM/IEOM

Cette forte diminution des activités aériennes est intervenue pour certains territoires au pire moment, c'est à dire **au pic de la saison touristique** et donc de l'activité des compagnies. Mars et avril constituent ainsi les mois les plus importants pour le secteur touristique de Saint-Barthélemy ou de Saint-Martin. Pour une compagnie comme Air Austral, la crise a par ailleurs commencé très tôt puisque dès janvier, ses dessertes vers l'Asie ont dû être réduites.

Alors que leurs activités se réduisaient, les compagnies ont dû **continuer à assumer d'importantes charges fixes**. Certes, les dépenses de kérosène ont baissé du fait de la moindre consommation de carburant. Mais les autres charges fixes ont dû être réglées (taxes d'aéroport, salaires des personnels navigants...). L'indemnisation du chômage partiel était par ailleurs peu avantageuse au début du confinement pour les compagnies aériennes basées dans le Pacifique. Avant sa mise au niveau des standards métropolitains, l'indemnité de chômage partiel était plafonnée à 800 euros par mois en Nouvelle-Calédonie.

Certaines compagnies s'étaient par ailleurs engagées, avant la crise, dans des **projets de modernisation de la flotte**. Air Tahiti Nui a ainsi renouvelé sa flotte en 2018, avec quatre 787-900 dont les traites ont dû continuer à être payées pendant la crise. De même, cette interruption d'activité est intervenue au pire moment pour Corsair, qui avait lancé un plan de modernisation de la flotte en commandant dix Airbus A330, dont la moitié de Néo, entièrement neufs.

Pour le groupe GAI, début mai « *chaque jour qui passe coûtait 150 000 euros, déduction faite du chômage partiel remboursé* »¹. À la même date, la compagnie St Barth Commuter voyait sa trésorerie être divisée par trois et envisageait de supprimer 15 % à 20 % des effectifs².

Face à la crise sanitaire, les compagnies aériennes se sont adaptées pour assurer des **activités de rapatriement** et pour **acheminer du fret médical dans les territoires**. La compagnie Air Calin a ainsi conduit des activités de rapatriement depuis l’Australie et le Japon et a acheminé 20 tonnes de masques par jour vers la Nouvelle-Calédonie. Malgré les difficultés que cette adaptation exigeait, les Airbus long courrier passagers d’Air Caraïbes et French bee ont été transformés en avions cargo et sont parvenus à transporter jusqu’à 20 tonnes de fret par vol. Ces engagements des compagnies aériennes expliquent pourquoi la contraction du trafic passagers entre les outre-mer et l’Hexagone a été moindre (baisse de 34,60 % par rapport à 2019) que la baisse du trafic intérieur en France (baisse de 53,9 %).

b) Des compagnies indispensables pour la continuité territoriale

Fortement touchées par la crise et menacées de faillite pour certaines d’entre elles, les **compagnies aériennes sont pourtant indispensables au désenclavement des territoires**. Du fait de la situation géographique, de l’isolement et de l’insularité (à l’exception de la Guyane) des outre-mer, elles jouent un rôle majeur pour la continuité des territoires.

Chaque année, environ **cinq millions de passagers** sont acheminés sur les principales liaisons entre l’Hexagone et les outre-mer (dont un peu plus d’un million de passagers annuels vers La Réunion, la Guadeloupe et la Martinique)³. Ce chiffre s’élève à **12 millions de passagers** si on ajoute le trafic entre les outre-mer et l’international et le trafic entre les territoires ultramarins⁴.

Certaines compagnies sont d’autant plus indispensables qu’elles exercent un monopole ou quasi-monopole sur la desserte de certaines destinations. Ainsi, si une véritable concurrence s’exerce sur les lignes Hexagone-DOM, les liaisons depuis et vers les COM sont assurées par un nombre plus restreint de compagnies. **Air Saint-Pierre est ainsi la seule compagnie à desservir Saint-Pierre-et-Miquelon**, dans le cadre d’une délégation de service public (DSP). Dans le Pacifique, **Air Tahiti Nui** est la seule à desservir l’Asie et la Nouvelle-Zélande depuis la Polynésie française.

¹ Table ronde Transports aériens, 19 mai 2020.

² *Ibid.*

³ CNEPEOM, *Rapport biennal 2013-2014*.

⁴ *Assises du transport aérien, 2019*.

Les compagnies aériennes assurent également un rôle majeur pour faire face à **la double insularité**. Ainsi, en Polynésie française, certains atolls sont très éloignés de Papeete, où se trouvent les plus importantes structures sanitaires (l'éloignement peut aller jusqu'à 2 000 km). Le trafic aérien y est alors indispensable pour le désenclavement interne des territoires. Les compagnies assurent également un rôle clé **pour l'accès aux services publics**. Pour les habitants de Saint-Barthélemy, l'accès aux services publics de la santé et de la justice impose de se rendre à Saint-Martin et donc d'emprunter les vols pour Grand Case.

Les compagnies peuvent également jouer un rôle stratégique. Ainsi, le **maintien de compagnies françaises dans le Pacifique sud** paraît vital alors que l'influence chinoise dans cette région grandit. Comme le rappelle M. Didier Tappero, directeur général d'Air Calin, « *des capitaux chinois sont investis dans les pays du Pacifique Sud, et notre voisin, le Vanuatu, va être restructuré à l'aide de capitaux étrangers* ». La préservation de compagnies françaises dans le Pacifique devrait donc constituer un des axes majeurs de la mise en œuvre de la stratégie Indo-Pacifique voulue par le Président de la République.

c) Un secteur fournissant de nombreux emplois directs et indirects aux territoires

Cruciales pour le désenclavement des territoires, les compagnies aériennes le sont également pour le **développement économique des territoires**. Outre les emplois directs, le secteur aérien fournit également de nombreux emplois indirects aux territoires.

La compagnie Air Austral, basée à La Réunion, emploie **1 000 personnes, avec un impact induit de plus de 3 000 emplois**¹. Air Caraïbes et French bee emploient quant à elles un total de 1 500 personnes pour 700 millions d'euros de chiffre d'affaires. Dans le Pacifique, Air Tahiti Nui, deuxième employeur du territoire avec 800 salariés, est la première entreprise de Polynésie avec 270 millions d'euros de chiffre d'affaires. Air Calin emploie 480 salariés en Nouvelle-Calédonie, 30 à Wallis-et-Futuna et 4 dans l'Hexagone.

Ces entreprises font également vivre **tout un écosystème de sous-traitants en outre-mer comme en Hexagone**. Outre les fournisseurs et sous-traitants, peuvent être cités les sociétés d'assistance à l'aéroport, l'aéroport lui-même et bien sûr les acteurs de la filière touristique, fortement dépendants du trafic aérien en outre-mer.

¹ Table ronde Transports aériens, 19 mai 2020.

La crise vient par ailleurs mettre un coup d'arrêt à des projets en cours de réalisation et qui auraient pu être créateurs d'emplois en outre-mer. La compagnie Corsair avait ainsi le projet d'ouvrir une liaison avec New York en juin¹.

2. Davantage de visibilité et de clarification sur les conditions de la reprise

a) Quels protocoles sanitaires pour l'arrivée en outre-mer ?

Frein majeur à la reprise d'activité du secteur aérien, **l'obligation de quatorzaine a fait l'objet de nombreux revirements**, qu'il faut dès à présent clarifier pour concilier reprise du trafic aérien et protection sanitaire des territoires.

Afin de préserver la sécurité sanitaire des territoires, le Gouvernement a **rendu obligatoire la quatorzaine dans les outre-mer**. Un isolement de 14 jours (soit la durée estimée d'incubation du virus) était ainsi imposé pour toute personne arrivant en outre-mer. Le **confinement strict sur tout le territoire à l'exception de Mayotte a par la suite été levé le 11 mai**, ce qui a laissé espérer un assouplissement des mesures. À partir du 25 mai, la quatorzaine pour les trajets entre la Guadeloupe et la Martinique a été levée, permettant à Air Caraïbes de reprendre ses vols régionaux. Le 28 mai, le Premier ministre a cependant annoncé le maintien des mesures de restriction sur les déplacements entre l'Hexagone et les outre-mer du 2 au 22 juin². L'expérimentation d'un protocole sanitaire adapté pour les voyageurs en provenance de l'Hexagone et à destination de la Guadeloupe, la Martinique, Saint-Martin, Saint-Barthélemy et de La Réunion a été mis en œuvre à compter du 9 juin.

Par ailleurs, **ces protocoles sanitaires ont été adoptés tardivement** alors même que de nombreuses **propositions avaient été formulées dès le mois de mai**³ pour concilier protection sanitaire des territoires et reprise du trafic aérien. L'obligation de quatorzaine pour les ultramarins arrivant dans l'Hexagone paraissait par ailleurs discriminant dans la mesure où celle-ci ne s'imposait pas pour les métropolitains voyageant dans l'Hexagone. À l'initiative du rapporteur Stéphane Artano, un amendement a été adopté au Sénat pour annuler l'obligation de quatorzaine stricte en France métropolitaine pour les passagers venus d'outre-mer⁴.

¹ Table ronde Transports aériens, 19 mai 2020.

² Un décret publié le 1er juin pour la deuxième phase du déconfinement indiquait que les trajets en avion entre la France continentale et les outre-mer et la Corse étaient limités aux motifs impérieux familiaux et professionnels, jusqu'à nouvel ordre. Le décret a été modifié le 3 juin en supprimant la mention de la Corse. L'abandon de l'obligation des motifs sérieux pour la Corse et son maintien pour les outre-mer a été difficilement compréhensible.

³ Notamment par le secrétaire général d'Air Austral Dominique Dufour.

⁴ Examen du projet de loi prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions (séance du 4 mai 2020).

Depuis ce 22 juin, l'expérimentation de protocoles sanitaires peut être étendue aux autres territoires, les **motifs impérieux de déplacement sont supprimés**, le **nombre de passagers par vol est déplafonné** et le **nombre de vols sera progressivement augmenté** en accord avec les élus des territoires. Le gouvernement a par ailleurs annoncé qu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, soit le 10 juillet, le test avant départ deviendrait obligatoire pour se rendre dans les territoires d'outre-mer. La quatorzaine à l'arrivée devrait également être supprimée¹.

La **suppression de la quatorzaine est un impératif absolu**. Alors que le Premier ministre a appelé les Français à partir en vacances en France cet été, y compris en outre-mer², le maintien de la quatorzaine serait contre-productif, l'intérêt de partir en outre-mer pour rester isolé 14 jours étant très limité.

L'obligation de présenter un test négatif à l'embarquement, datant de moins de 72 h, risque de se révéler difficilement praticable. Les tests sont encore très difficiles à obtenir et cette difficulté dissuadera sûrement de nombreux touristes. Il est donc nécessaire de **renforcer la fiabilité des tests**³ et de recourir à l'arrivée **aux caméras thermiques** pour procéder aux premières détections de symptômes suspects.

Surtout, il est indispensable de mettre en place des **protocoles sanitaires différenciés suivant les territoires**, selon leurs conditions sanitaires.

Proposition n° 16 : Permettre, pour les territoires qui le souhaitent, de tester les populations à leur arrivée à l'aéroport.

Proposition n° 17 : Autoriser l'adoption de protocoles sanitaires différenciés suivant les territoires, selon leurs situations locales.

b) Sauver les compagnies aériennes et préserver leurs trésoreries

Compte tenu de leur rôle stratégique, les compagnies aériennes desservant les outre-mer **doivent être soutenues comme l'a été Air France**. Par ailleurs, pour préserver les trésoreries des compagnies, les règles sur les **remboursements des billets d'avion doivent être revues et complétées**.

¹ Communiqué de presse, Covid-19 : test obligatoire et fin des quarantaines en juillet et en août dans les territoires d'outre-mer, 15 juin 2020, ministère des outre-mer.

² « Les Français pourront partir en vacances en France en juillet et en août (...) en métropole et dans les outre-mer » Déclaration du Premier ministre le 14 mai.

³ Les interrogations sur la fiabilité des tests sont nombreuses. Ainsi, à La Réunion, deux passagers avaient réalisé un test préalable à leur embarquement qui s'était révélé négatif. Au terme de leur semaine, ils ont cependant été testés positifs. <https://la1ere.francetvoinfo.fr/reunion/reunion-huit-nouveaux-cas-coronavirus-importes-metropole-mayotte-846680.html>

Avant la crise, en octobre 2019, la compagnie XL airways, compagnie *low cost* qui effectuait des vols entre l'Hexagone et les Caraïbes et entre l'Hexagone et La Réunion avait été placée en liquidation judiciaire. Alors que la crise menace de faillite un grand nombre de compagnies aériennes, le sauvetage des compagnies est indispensable. Pour Air France – KLM, l'État a prévu un **plan de soutien de 7 milliards d'euros**. Le Syndicat des compagnies aériennes autonomes (SCARA, qui comprend 11 compagnies dont Air Tahiti Nui, Air Austral et Air Calédonie) réclame auprès de l'État **un fonds d'urgence d'un milliard d'euros, proportionnel à l'aide accordée à Air France**. Le soutien à Air France est justifié par l'importance stratégique de cette entreprise pour la France et son poids important en termes d'emplois. Les mêmes motifs devraient conduire à apporter un plan de sauvetage aux compagnies aériennes d'outre-mer.

Par ailleurs, alors que des plans sectoriels ont été prévus pour le tourisme, le secteur automobile et même l'aéronautique, **aucun plan équivalent n'a été annoncé pour le secteur aérien**.

Proposition n° 18 : Mettre en place un fonds de soutien d'urgence pour les compagnies aériennes d'outre-mer.

Afin de préserver la trésorerie des compagnies, les **règles sur le remboursement des billets d'avion mériteraient d'être complétées**. La réglementation européenne¹ oblige les compagnies à rembourser les passagers dont les billets ont été annulés. Avec la crise, les annulations ont été nombreuses. Les demandes de remboursements risquent donc de se multiplier, conduisant à une mise en péril des trésoreries des compagnies. Pour parer à cette difficulté, la Commission européenne a publié le 13 mai 2020 une recommandation pour ouvrir la possibilité d'un remboursement via des bons à valoir. Trois conditions sont cependant posées : le choix doit être laissé au consommateur entre remboursement en liquide ou bons à valoir ; le remboursement en liquide doit être possible en cas de non-utilisation de l'avoir et la solvabilité de l'avoir doit être garantie en cas de faillite de la compagnie.

Malgré ces assouplissements permis par l'Union européenne, le risque reste grand que les consommateurs **préfèrent demander un remboursement en liquide** (plus sûr) plutôt qu'un bon à valoir (plus incertain, du fait des possibles faillites de compagnies). **Pour rassurer les consommateurs et leur faire choisir les bons à valoir** et préserver ainsi les trésoreries des entreprises, l'État devrait mettre en place **un fonds de garantie à destination des compagnies**. Cette solution a d'ailleurs déjà été mise en place au Danemark.

¹ Réglementation européenne sur le droit des passagers aériens n° 261/2004.

Proposition n° 19 : Créer un fonds de garantie de l'État pour assurer la solvabilité des bons à valoir en cas d'annulation des billets.

3. L'avenir des compagnies dans un contexte de concurrence accrue dans l'après crise

a) Veiller à la modération tarifaire

Les **prix onéreux voire trop onéreux des billets d'avion à destination des outre-mer peuvent être un facteur d'inégalité**. Ils peuvent constituer une injustice pour les populations installées dans l'Hexagone et voulant visiter leurs familles en outre-mer (ou inversement). Ils sont également un frein aux échanges avec l'Hexagone. Ils peuvent enfin dissuader les touristes à rejoindre les territoires ultramarins.

De nombreuses aides existent afin de modérer les prix des billets pour des publics ciblés¹. Néanmoins, la situation financière des compagnies aériennes étant très dégradée, il existe un risque que les prix des billets d'avion ne repartent à la hausse. Une **augmentation des billets d'avion ne serait pas propice à la relance et au développement des compagnies aériennes**.

Par ailleurs, alors que les **taxes ont un poids important dans la fixation du prix du billet d'avion**, il est à craindre une augmentation de la fiscalité écologique. Comme le rappelle M. Alain Battisti, président de la Fédération nationale de l'aviation marchande (FNAM), « *la tentation est grande de poser des conditions en matière environnementale au redémarrage de l'activité. Or ajouter des contraintes à court terme serait mortifère !* »².

Le Président de la République a annoncé le 29 juin vouloir mettre en œuvre 146 des 149 propositions de la Convention citoyenne pour le climat. Parmi les propositions retenues figurent l'adoption d'une écocontribution renforcée sur les billets d'avion (entre 30 et 1 200 euros par billet). Une telle mesure alourdirait encore le prix des billets d'avion pour les outre-mer. Compte tenu de leur rôle stratégique pour la continuité territoriale, **les compagnies aériennes desservant les outre-mer devraient être exonérées de cette nouvelle taxe**. Cette exonération, indispensable pour assurer un réel désenclavement des territoires, se justifie d'autant plus que les outre-mer avaient déjà été exclus de l'augmentation de la taxe de solidarité sur les billets d'avion prévue par la loi de finances pour 2020³.

¹ Comme le *Passeport-Mobilité Études* qui prend en charge les billets d'avion pour les étudiants, l'aide à la continuité territoriale qui finance une partie des titres de transports des résidents des territoires d'outre-mer vers l'Hexagone, sous conditions de ressources ou encore l'aide aux concours ou la continuité funéraire.

² Table ronde *Transports aériens*, 19 mai 2020.

³ Article 72 de la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020.

Proposition n° 20 : Au titre de la continuité territoriale, ne pas augmenter à l'avenir la fiscalité environnementale sur les billets d'avion à destination des outre-mer.

D'autres pistes peuvent également être suivies pour modérer les tarifs aériens.

Le carburant représente une part importante du prix du billet d'avion. Or, disposer d'une flotte récente est une assurance pour les compagnies aériennes de consommer moins de carburant. **La modernisation des flottes, retardée par la crise pour de nombreuses compagnies, doit donc être poursuivie.** En plus de participer à la transition énergétique, les programmes de rénovation de la flotte ont des objectifs économiques qui peuvent aider à la modération des prix des billets d'avion. Pour aider à la poursuite de ces programmes, l'État doit mieux **favoriser la défiscalisation des avions en remplacement d'appareils anciens.**

Proposition n° 21 : Réexaminer les aides fiscales au renouvellement des flottes des transporteurs pour poursuivre, malgré la crise, la modernisation des appareils.

b) Préparer les compagnies à la concurrence accrue après crise

Lors de la table ronde organisée le 19 mai 2020, les compagnies aériennes se sont montrées **inquiètes face à la concurrence accrue qui devrait intervenir en sortie de crise.**

Pour M. Alain Battisti, président de la Fédération nationale de l'aviation marchande (FNAM), la sortie de crise sera « *très dangereuse, avec des risques très élevés et de grandes difficultés à venir* »¹. Les grandes compagnies *low cost* pourraient envahir le marché français en jouant des règles plus souples de leurs pays d'origine. Pour M. Battisti, « *à terme, il faut craindre un amoindrissement de la concurrence sur les dessertes de la « France XXL », avec un risque d'augmentation des tarifs, ainsi que des situations sociales difficiles pour les entreprises - quelle que soit leur taille - et pour leurs salariés* ».

Les compagnies françaises établies dans les îles de la Caraïbe doivent faire face à une **importante concurrence à l'échelon régional**. Ces concurrents étrangers ont obtenu des **droits de trafic en France et bénéficient de charges, taxes et redevance moindres**. Dans ces conditions, il est difficile pour les compagnies locales ou régionales françaises de faire face à une telle concurrence.

Dans le Pacifique, il existe un risque de concurrence déloyale des compagnies américaines. Ces dernières ont reçu de l'État fédéral américain près de 50 milliards de dollars d'aides, dont 30 % de subventions directes alors que les compagnies françaises n'ont bénéficié que de prêts. Pour

¹ Table ronde Transports aériens, 19 mai 2020.

M. Michel Monvoisin, PDG d'Air Tahiti Nui, « nous aurons face à nous deux compagnies qui desservent la Polynésie et qui auront des tarifs de « prédation » sur lesquels on ne pourra pas s'aligner »¹.

La concurrence se fera également entre destinations. Ainsi, les Maldives, qui avaient jusqu'ici une clientèle essentiellement européenne, ont signé un contrat avec une société de marketing pour s'attaquer au marché nord-américain².

Le **maintien d'une concurrence entre compagnies françaises** est également incontournable pour garantir une modération tarifaire. L'amointrissement de la concurrence aurait pour conséquence inévitable l'augmentation des tarifs. Le sauvetage urgent des compagnies aériennes desservant les outre-mer s'impose donc **triplement** : pour garantir le lien entre l'Hexagone et les outre-mer, pour sauvegarder l'emploi local, et enfin pour maintenir une concurrence, condition d'un prix compétitif pour le consommateur.

c) Améliorer la connectivité aérienne régionale des outre-mer

La sortie de crise doit également être l'occasion de reposer les questions soulevées lors des Assises du transport aérien en 2019, qui avait été insuffisamment suivies de concrétisations. Parmi celles-ci figurent la nécessité **d'améliorer la connectivité régionale aérienne des outre-mer**.

Les liaisons entre les outre-mer et l'international n'ont que très faiblement progressé en vingt ans. Le nombre de passagers transportés est ainsi passé de **2,06 millions en 2000 à 2,4 millions en 2018**. La part des outre-mer dans le trafic international a régressé, passant de 2 % à 1,4 %³. Les prix des billets d'avion entre un territoire d'outre-mer et son bassin régional peuvent par ailleurs se révéler plus élevés qu'entre l'Hexagone et ce bassin régional. Un trajet Saint-Pierre-et-Miquelon Montréal coûte ainsi en moyenne 800 euros quand un billet Montréal Paris peut être acheté à 400 euros⁴. Il existe bien un déficit de connectivité internationale des outre-mer, les connexions avec les bassins régionaux (Caraïbes, Atlantique Nord, Océan Indien, Océan Pacifique) étant insuffisamment développées.

Pour pallier ce déficit, **l'amélioration de l'accès aux visas dans les pays de proximité** est indispensable. Certaines infrastructures doivent également être rénovées. L'actuelle **piste de l'aéroport Dzaoudzi-Pamandzi à Mayotte** n'est longue que de 1 930 mètres, ce qui en fait l'une des plus courtes au monde accueillant des vols long-courriers, obligeant les

¹ Table ronde Transports aériens, 19 mai 2020.

² Ibid.

³ Contribution du transport aérien au désenclavement et à la cohésion des territoires, Rapport d'information de Mme Josiane Costes, fait au nom de la mission d'information Transports aériens n° 734 (2018-2019) - 24 septembre 2019.

⁴ Assises du transport aérien, Colloque « Transport aérien : un enjeu particulier pour l'outre-mer », 2019.

gros-porteurs à pleine charge à réaliser au préalable des escales, notamment à La Réunion. En octobre 2019, le Président de la République avait annoncé un plan d'investissement de 200 millions d'euros afin d'allonger la piste. **Aucune date n'a cependant été fixée** pour la réalisation des travaux d'agrandissement.

L'aéroport de Roissy étant le *hub* de Paris, permettant notamment une connexion avec les TGV européens, il est regrettable que la **desserte des outre-mer se fasse presque uniquement via l'aéroport d'Orly**. Cette concentration des vols ultramarins dans cet aéroport constitue un inconvénient pour la connectivité internationale des outre-mer.

Une meilleure coopération entre compagnies aériennes desservant un même bassin régional est également nécessaire. Des organisations ont déjà été formées pour rassembler les compagnies (l'Alliance Vanille en regroupe dans l'océan indien et Caribsky dans les Antilles). Comme avancé lors des Assises du transport aérien en 2019, il est urgent **d'organiser une conférence annuelle des transporteurs aériens par bassin régional afin de mieux connecter chacun des territoires à son bassin régional**.

Proposition n° 22 : Améliorer la connectivité aérienne régionale des outre-mer en concrétisant les propositions des Assises du transport aérien de 2019.

B. SAUVER LE TOURISME EN OUTRE-MER ET ACCOMPAGNER SA TRANSFORMATION VERS UN MODÈLE DURABLE

1. Un « cataclysme » pour le secteur touristique

a) Un secteur économique capital pour de nombreux territoires

S'il est variable selon les territoires, le **poids du tourisme dans les économies ultramarines reste majeur**.

Avec près de **3 millions de visiteurs par an**, le tourisme occupe une place capitale dans les économies d'outre-mer et représente **en moyenne 10 % du PIB des territoires d'outre-mer**, dont dépendent plusieurs dizaines de milliers d'emplois directs et indirects. Selon l'IEDOM, les industries du tourisme représentent près de **3 300 établissements** dans les outre-mer (hors entrepreneurs individuels et secteur non marchand) et emploient en moyenne **9,1 % des effectifs salariés du secteur marchand** (contre une moyenne de 8,1 % en Hexagone)¹. L'hébergement-restauration en constitue la branche principale (la restauration représente 30 % des effectifs salariés du secteur, les transports 27 %, l'hôtellerie 20 %, les activités récréatives, culturelles et sportives 15 % et la location de véhicule 4 %).

¹ IEDOM, *Le tourisme outre-mer : Une mutation nécessaire*, mars 2015.

Il existe néanmoins une **grande diversité de situations entre les territoires.**

Le tourisme constitue **l'activité économique principale de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin.** Ce secteur représente ainsi respectivement 37 % et 28 % des effectifs salariés du secteur marchand dans ces territoires. Le tourisme occupe également une place prépondérante dans **l'économie polynésienne** : l'industrie touristique polynésienne rassemble 2 820 entreprises (11 % du total en 2015), qui génèrent 15 % des chiffres d'affaires cumulés en Polynésie française.

Bien que plus modéré, le **poids du tourisme reste important à La Réunion et aux Antilles.** Le tourisme génère à La Réunion 1,2 milliard d'euros de recettes par an et représente 7 % du PIB. À la Martinique, 10 % des salariés du secteur marchand travaillent dans le secteur touristique. La Guadeloupe avait accueilli quant à elle en 2019 près de 800 000 touristes (dont 90 % d'hexagonaux) qui ont dépensé 800 millions d'euros¹.

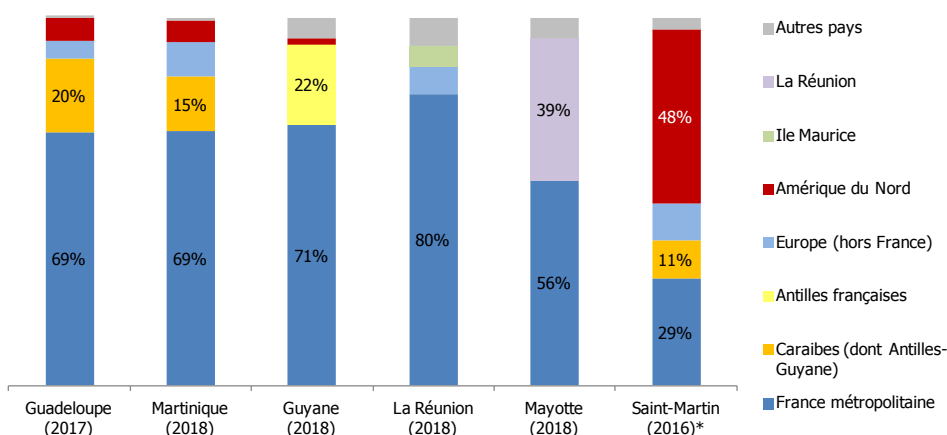
En **Nouvelle-Calédonie**, le secteur du tourisme, bien qu'il constitue un axe de développement à fort potentiel, est encore relativement modeste avec un poids estimé à 4 % du PIB.

Enfin, le poids du secteur touristique reste **encore limité et continue de se développer en Guyane, à Mayotte, à Saint-Pierre-et-Miquelon et à Wallis-et-Futuna.**

Les territoires **diffèrent également selon l'origine de leur clientèle touristique.** Si Saint-Martin, Saint-Barthélemy et la Polynésie française ont des clientèles majoritairement nord-américaines (ce qui rend ces territoires très vulnérables à la fermeture des frontières suite à la crise), les autres territoires ont une clientèle davantage diversifiée.

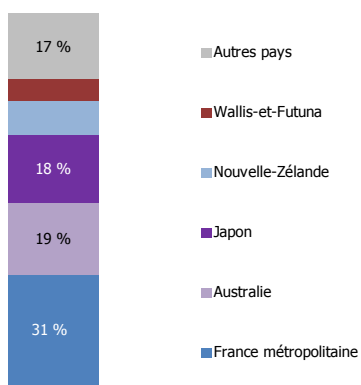
¹ Nicolas Vion, président du groupement hôtelier et touristique de la Guadeloupe (GHTG) -Table ronde Tourisme, 25 juin 2020.

Fréquentation touristique par provenance dans les DCOM* des bassins Atlantique et Indien



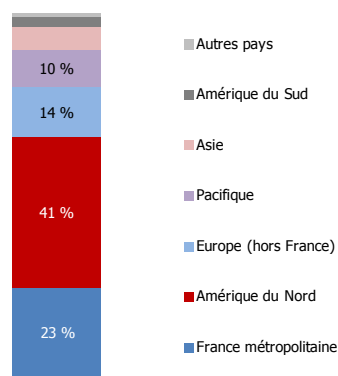
*Fréquentation hôtelière
Sources : ORT, CMT, OTG, IRT, Insee, AHSM

Fréquentation touristique par provenance en Nouvelle-Calédonie en 2018



Source : ISEE (à partir des arrivées à l'aéroport de Tontouta)

Fréquentation touristique par provenance en Polynésie française en 2019



Source : ISPF (enquête de fréquentation touristique, dont croisiéristes)

Source IEDOM/IEOM

b) Un choc violent, tout particulièrement pour les territoires ouverts au tourisme international

Pour reprendre les mots de M. Jean-Pierre Philibert¹, président de la Fedom, la crise du Covid-19 constitue **un véritable « cataclysme » pour le secteur touristique en outre-mer**. L'application du confinement strict imposé par le gouvernement le 16 mars s'est traduite par un arrêt quasi total des activités touristiques dans les territoires ultramarins. Seule a été maintenue l'activité des hôtels mobilisés pour servir à l'hébergement des quatorzaines.

¹ Audition Fedom, 16 avril 2020.

Les manques à gagner sont particulièrement importants. À **La Réunion**, ceux-ci devraient se chiffrer autour de **300 millions d'euros**¹. Pour **la Martinique**, la perte de chiffre d'affaires est estimée à **100 millions d'euros**².

Ce choc est très violent en outre-mer compte tenu de **l'importance de ce secteur dans les économies ultramarines**. Par ailleurs, la **crise est intervenue en plein pic de la saison touristique** pour des territoires comme les Antilles. La saison est d'ores et déjà gâchée dans cette région, qui est entrée après la fin du confinement dans une période cyclonique et donc de basse saison. À Saint-Martin, la crise touche par ailleurs **un secteur déjà fragilisé** et en pleine phase de reconstruction après l'ouragan Irma et les émeutes de 2019.

Le « cataclysme » **risque d'être encore plus important pour les territoires comptant principalement sur la clientèle étrangère**, comme Saint-Barthélemy ou la Polynésie française. Les interrogations sont nombreuses sur l'attitude future de la clientèle américaine. La gravité de la crise sanitaire aux États-Unis peut avoir deux conséquences opposées. Elle pourrait soit conduire ses habitants à rester chez eux et à délaissé le tourisme, soit au contraire inciter ceux-ci à voyager afin de se « réfugier » dans des lieux sécurisés. Le président du Comité du tourisme de Saint-Barthélemy se montre inquiet et estime que « *sans retour rapide de la clientèle des États-Unis, l'économie s'effondrera* »³. De fortes incertitudes demeurent également sur l'attitude des touristes hexagonaux pour cet été, qui risquent d'être peu enclins à voyager loin de chez eux.

2. Favoriser la demande locale et le tourisme régional en attendant la reprise complète du tourisme international

a) Adapter le Plan tourisme et les campagnes de promotion aux réalités ultramarines

Pour faire face à la violence du choc pour le secteur touristique, le gouvernement a **présenté le 14 mai 2020 un Plan tourisme** au niveau national, doté de 18 milliards d'euros. Ce plan prolonge et assouplit plusieurs mesures d'aides économiques. Le **fonds de solidarité** reste ainsi **ouvert jusqu'à la fin de l'année 2020** pour les cafés, hôtels et restaurants et entreprises des secteurs du tourisme, de l'événementiel, du sport et de la culture. Par ailleurs, les entreprises du tourisme et de l'événementiel pourront **continuer de recourir à l'activité partielle jusqu'à la fin du mois de septembre 2020**. Enfin, un prêt garanti par l'État Saison (PGES) doit être

¹ Questionnaire La Réunion.

² M. François Baltus-Languedoc, directeur général du Comité martiniquais du tourisme, Table ronde Tourisme, 25 juin 2020.

³ Questionnaire Nils Dufau, président du Comité du tourisme de Saint-Barthélemy – Table ronde Tourisme, 25 juin 2020.

mis en place pour les acteurs du tourisme et de l'hôtellerie. Alors que les PGE classiques sont limités à 25 % du chiffre d'affaires réalisé l'année précédente, le prêt Saison offre des conditions plus favorables en prenant en compte les trois meilleurs mois de l'année.

Si les professionnels du tourisme en outre-mer se félicitent de ces mesures, ils déplorent en revanche que le dispositif d'activité partielle ne soit **pas prolongé au-delà d'octobre 2020**¹. Surtout, les campagnes de communication prévues au niveau national **ne sont pas adaptées à la situation des outre-mer**. Ainsi, la campagne « **Cet été, je visite la France** » prévue par Atout France pour être déployée en France et en Europe n'a pas de sens pour un territoire comme la Nouvelle-Calédonie dont les vols sont suspendus jusqu'au 31 juillet 2020 à l'exception des vols de rapatriement et de fret soumis à autorisations².

La Polynésie française fait par ailleurs remarquer que le Japon et l'Allemagne continuent à classer le territoire en zone à risque (niveau 3) alors qu'elle n'a eu que 62 cas (aucun décès) et qu'elle n'a plus de cas confirmé depuis mi-mai³.

Proposition n° 23 : Prévoir des campagnes de promotion touristique différenciées selon les territoires et leurs conditions sanitaires.

b) Solvabiliser la demande interne

Le tourisme local ne permettra pas de compenser intégralement les pertes de la crise. Il restera toujours insuffisant par rapport au tourisme international : le nombre de touristes locaux est beaucoup trop faible et sa capacité de dépense est bien moindre. Ainsi, avec une population de 6 000 habitants, le tourisme local reste limité à Saint-Pierre-et-Miquelon. Aussi, comme le résume M. Nicolas Vion, président du groupement hôtelier et touristique de la Guadeloupe (GHTG), « *penser substituer au tourisme international actuel un nouveau modèle local tout en conservant le même apport financier apparaît relever de l'utopie au sens sémantique du terme : le pays de nulle part* »⁴.

Néanmoins, favoriser la consommation locale pour aider le tourisme à traverser la crise doit constituer un axe majeur pour la relance de ce secteur. Pour ce faire, il est nécessaire de **solvabiliser la demande interne**, via notamment **la distribution de « chèques-vacances »**. Ce dispositif

¹ Questionnaire Valérie Damaseau, président de l'office du tourisme de Saint-Martin, Table ronde Tourisme, 25 juin 2020.

² <https://gouv.nc/info-coronavirus-covid-19/infos-transports>

³ Table ronde Tourisme, 25 juin 2020.

⁴ Questionnaire M. Nicolas Vion, président du groupement hôtelier et touristique de la Guadeloupe, Table ronde Tourisme, 25 juin 2020.

constitue à la fois une mesure de relance du pouvoir d'achat et une mesure de soutien en faveur du secteur touristique. Certaines régions ont déjà mis en place ces dispositifs, notamment la région de La Réunion (dotation de 15 millions d'euros), la région Provence Alpes Cotes d'Azur (dotation de 10 millions d'euros) ou la région Aquitaine (dotation de 5 millions d'euros).

Pour promouvoir le tourisme local, les Provinces en Nouvelle-Calédonie ont d'ailleurs dès la sortie du confinement mené des campagnes de communication en proposant des offres promotionnelles. Ainsi, si les mesures d'aides de l'État (fonds de solidarité, PGE...) permettent de répondre au besoin de soutien de la trésorerie des entreprises, celles-ci doivent être nécessairement **accompagnées d'un plan de relance de la consommation**.

Proposition n° 24 : Solvabiliser la demande intérieure en mettant en place ou en développant les dispositifs de chèques vacances.

c) Développer le tourisme régional et les accords de libre circulation entre territoires peu touchés par l'épidémie (« bulles covid free »)

S'il ne peut pas, lui non plus, compenser intégralement le tourisme international, **le tourisme régional doit être favorisé**. La crise doit être l'occasion **de renforcer les échanges touristiques entre territoires d'un même bassin régional**. Aujourd'hui, ces échanges peuvent se révéler très complexes. Comme le rappelle M. Patrick Serveaux, président de l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie (UMIH) de La Réunion, « *il est plus facile pour un Mauricien ou un Malgache de se rendre à Paris que de se rendre à Saint-Denis-de-La-Réunion* »¹. De même, pour Saint-Pierre-et-Miquelon, Mme Malika Halili, directrice du pôle tourisme de la collectivité, suggère que le « *contexte local, avec Terre-Neuve-et-Labrador à une heure de traversée de l'archipel, territoire qui ne compte actuellement aucun cas, aurait pu être une opportunité économique d'un séjour proche et sécuritaire en ferries* »².

La Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française ont été relativement peu touchés par le coronavirus (moins de 100 cas confirmés à elles deux). **Wallis-et-Futuna a quant à lui été le seul territoire de la République à être totalement préservé du virus**. Cette situation constitue un réel atout pour la reprise du tourisme international dans ces territoires. La mise en place de « *bulles covid free* », c'est à dire **d'accords de libre circulation entre territoires peu touchés par le Covid-19**, permettrait de relancer, au niveau régional, le tourisme international tout en rassurant les populations locales. Sur ce modèle, l'Australie et la Nouvelle-Zélande entendent ainsi mettre en place une « *bubble trans-tasman* », à laquelle le gouvernement de Nouvelle-Calédonie a annoncé vouloir participer.

¹ Table ronde Tourisme, 25 juin 2020.

² Réponse au questionnaire -Table ronde tourisme, 25 juin 2020.

La réouverture des frontières et la reprise du tourisme ne doivent évidemment **pas mettre en péril la sécurité sanitaire des territoires**. La vigilance doit être tout particulièrement maintenue pour les **territoires aux populations vieillissantes comme aux Antilles** ou aux **populations à risque comme à Wallis-et-Futuna**. M. Denis Ehram, directeur général de la chambre de commerce, d'industrie, des métiers et de l'agriculture (CCIMA) de Wallis-et-Futuna rappelle ainsi que « *le risque accru de la population, son extrême sensibilité et celle des trois chefferies imposent que les relations ne peuvent être rétablies qu'avec des territoires dont l'état sanitaire est certain* »¹.

Proposition n° 25 : Promouvoir un tourisme covid free en développant des bulles régionales entre territoires préservés de l'épidémie de Covid-19.

3. Vers un modèle de tourisme durable

a) Développer le tourisme qualitatif et diversifier les modes d'hébergement

Si la France est la **première destination touristique mondiale** en termes de fréquentation, elle n'est que **la troisième destination en termes de recettes**². D'importantes marges de progression sont donc possibles, en misant sur un tourisme de plus haut de gamme et en allongeant les durées moyennes de séjour des touristes.

La crise peut ainsi être une opportunité pour favoriser encore le développement d'un **tourisme plus qualitatif et durable en outre-mer**. Le préalable est cependant bien de sauver le secteur touristique en outre-mer. Mme Valérie Damaseau, présidente de l'office du tourisme de Saint-Martin, rappelle ainsi que « *Pour nous Saint-Martinois, la perspective d'un tourisme « durable » est pour l'instant à prendre au sens premier du mot : l'objectif étant de faire en sorte qu'il existe encore un secteur touristique à Saint-Martin dans les mois et années à venir...* »³.

La rénovation du modèle touristique peut notamment passer par la **diversification des modes d'hébergement**. À la sortie du confinement, les gîtes et les établissements non professionnels ont enregistré un réel succès et ont été préférés aux hôtels. La crainte de se retrouver dans des hôtels au contact de nombreuses personnes et donc de risquer d'être contaminé explique probablement cette préférence. Les gîtes et villas sont des endroits clos où les vacanciers peuvent rester en famille.

¹ Réponse au questionnaire -Table ronde tourisme, 25 juin 2020.

² Organisation mondiale du travail, 2018. La France, avec 67 milliards de dollars de recettes en 2018, se classe derrière les États-Unis (214 milliards de dollars) et l'Espagne (74 milliards de dollars).

³ Réponse au questionnaire -Table ronde tourisme, 25 juin.

Ainsi, à Saint-Barthélemy, sur les dix hôtels 5 étoiles dont dispose le territoire, deux seulement seront ouverts cet été. Inversement, l'ensemble des 850 villas de location dont dispose l'île sont disponibles¹.

Proposition n° 26 : Développer un tourisme qualitatif en outre-mer en diversifiant les modes d'hébergement.

b) Miser sur le tourisme écoresponsable et les atouts naturels et culturels des territoires

Le tourisme de masse n'a jamais été très développé en outre-mer. Les capacités touristiques commencent cependant à **être saturées dans certains territoires**, ce qui milite pour un développement d'un modèle plus qualitatif et davantage éco-responsable.

En Nouvelle-Calédonie, l'activité de croisières, basée trop souvent sur le quantitatif, semble ainsi atteindre ses limites. Pour Mme Julie Laronde, directrice générale de Nouvelle-Calédonie tourisme, « *l'objectif est d'attirer des croisiéristes exclusifs via des compagnies de croisière de luxe type « Compagnie du Ponant » ou « Aurora Expédition », compagnies également très sensibilisés à la cause environnementale* »². Le territoire a par ailleurs « *de nombreux atouts pour développer un tourisme durable (biodiversité préservée, lagons inscrits à l'Unesco, pas de tourisme de masse, diversité culturelle* ». L'environnement naturel constitue un facteur d'attraction touristique. La préservation de la biodiversité doit donc être un axe majeur de développement du secteur touristique via le soutien aux projets d'éco rénovation d'hôtels actuels ou encore via la **labellisation verte** et éco responsable des acteurs.

Il convient également de cibler le tourisme ultramarin sur les **fondamentaux et les atouts des territoires**. Ainsi, Saint-Martin présente le grand avantage d'être une île multilingue. Comme le rappelle Mme Valérie Damaseau, « *Tout Saint-Martinois parle au moins deux langues : le français et l'anglais, et de plus en plus fréquemment une troisième langue avec l'espagnol. Et il ne faut pas oublier que l'espagnol est la première langue de la Caraïbe* »³. Saint-Martin entend donc capitaliser sur cet atout lors des futures campagnes de promotion, atout d'autant plus utile dans un contexte de nécessaire tourisme régional.

La Guyane présente quant à elle de nombreux atouts pour le développement **d'un tourisme bleu**. Fort d'une façade maritime de 400 km de long, de dizaines de fleuves sillonnant un territoire représentant 1/6^{ème} de l'Hexagone, le territoire de nombreuses richesses pour la promotion d'un tourisme nature. Davantage de moyens doivent être accordés à la Guyane pour réhabiliter et valoriser ce patrimoine immense.

¹ Table ronde tourisme, M. Nils Dufau, président du Comité du tourisme de Saint-Barthélemy.

² Réponse au questionnaire -Table ronde tourisme, 25 juin.

³ Ibid.

Proposition n° 27 : Renforcer le tourisme écoresponsable en outre-mer et miser sur les atouts des territoires pour la relance du secteur.

C. LA RELANCE DES SECTEURS DU BTP ET DU LOGEMENT SOCIAL, OPPORTUNITÉ D'ACCÉLÉRER LE PLAN LOGEMENT OUTRE-MER

1. Assurer une relance rapide du BTP en outre-mer

a) Le secteur du BTP quasiment à l'arrêt pendant le confinement

La crise du Covid-19 est intervenue alors même que le secteur des Bâtiments et des travaux publics (BTP) se trouvait déjà en difficulté en outre-mer. À La Réunion, le chiffre d'affaires du BTP en 2019 était ainsi en baisse de 24 % par rapport à 2009 avec la fermeture de 440 entreprises en 2018, plaçant 1 200 salariés au chômage¹. La Martinique a quant à elle perdu environ 1 500 emplois dans le secteur du BTP entre 2016 et 2020².

À la différence du secteur de l'hôtellerie et de la restauration, le **secteur du BTP n'a pas fait l'objet de fermeture administrative à partir de mi-mars**. Il n'en demeure pas moins que **le BTP a connu une très forte baisse d'activité en outre-mer**. La mise en place du confinement a interrompu de nombreux chantiers en cours. Par ailleurs, la commande publique s'est arrêtée, les commissions d'appel d'offres étant interrompues et les services instructeurs étant fermés. De nombreux chantiers n'ont ainsi pas pu être lancés. Les baisses d'activités du BTP pendant le confinement ont été de 95 % pour La Réunion ou encore de 75 % à 80 % en Martinique. La diminution d'activité a été plus faible en Nouvelle-Calédonie, en baisse de 65 % pendant les deux premières semaines de confinement³.

Des craintes ont pu naître s'agissant de **l'approvisionnement en matériels sanitaires** pour les chantiers toujours en activité. M. Hervé Etilé, président de la Fédération régionale du bâtiment et des travaux publics de Martinique indique ainsi que « *Les masques étaient réquisitionnés pour le personnel médical mais rien n'était prévu pour le personnel du BTP. Nous nous sommes donc retrouvés dans une période où l'État ne nous a pas demandé de ne pas travailler, mais où nous étions dans l'impossibilité de travailler puisque nous n'avions pas le matériel adéquat* »⁴.

¹ Table ronde BTP, 28 mai 2020.

² Ibid.

³ Ibid.

⁴ Ibid.

La **période électorale prolongée** a également conduit à **repousser l’engagement d’investissements publics** et à retarder encore la sortie de crise. Les élections municipales n’ont pas été menées à leur terme, puisque le second tour a été décalé au 28 juin. *« Certaines commissions n’ont donc pas été créées. La commande publique relative à la demande communale a été complètement stoppée. Nous ne planifions pas de retour de l’activité sur les marchés à bons de commande avant septembre de cette année »*¹.

b) Assurer une prise en charge par l’État des surcoûts liés à la crise

La **reprise d’activité du secteur BTP s’accompagne d’importants surcoûts**. Outre les équipements de protection individuelle (EPI) à prévoir pour les salariés, les entreprises doivent revoir leur logistique et subir une perte de productivité et de rendement du fait des obligations de distanciation physique. Ces surcoûts sont estimés à 20 à 30 % des contrats.

Au niveau national, une circulaire du Premier ministre à destination des préfets² prévoit une **répartition entre entreprises et maîtres d’ouvrage de la prise en charge des surcoûts**. Les préfets sont incités à promouvoir des chartes définissant une *« approche solidaire des surcoûts entre les entreprises du BTP, les maîtres d’ouvrage (dont les collectivités et bailleurs) et les maîtres d’œuvre »*³. En outre-mer, ces accords semblent difficilement envisageables.

Les **entreprises ultramarines ne peuvent pas assumer ces surcoûts**, le secteur du BTP en outre-mer étant majoritairement constitué de TPE/PME n’ayant pas la solidité financière des entreprises hexagonales. Par ailleurs, ces entreprises assument déjà des surcoûts structurels pour la construction en outre-mer, du fait des conditions climatiques et topographiques spécifiques. M. Anthony Lebon, président de la Fédération régionale du bâtiment et des travaux publics (FRBTP) de La Réunion, estime ainsi ne *« pas pouvoir compenser les surcoûts du Covid-19, ni en trouvant des méthodes optimisées en termes de construction, ni en achetant mieux. Nous ne saurons pas construire plus et moins cher »*⁴.

La prise en charge des surcoûts par le **bailleur social** se révèle également compliquée. Comme le rappelle Mme Sabrina Mathiot, directrice de l’Union sociale pour l’habitat en outre-mer (USHOM), *« Pour un bailleur social, dans son bilan d’opération, les imprévus dépassent en règle générale rarement 3 %. Au-delà, si le bailleur social porte cette charge sur son bilan, cela se traduira par une augmentation du loyer. Le revenu moyen en outre-mer est deux fois moins important que dans l’Hexagone. Pour nos compatriotes des territoires ultramarins, il n’est pas raisonnable de penser que cette charge soit portée par le locataire »*⁵.

¹ M. Stéphane Brossard, président de la commission technique de la Fédération régionale du bâtiment et des travaux publics de La Réunion, Table ronde BTP, 28 mai 2020.

² Circulaire du 9 juin 2020.

³ <https://www.economie.gouv.fr/mediateur-des-entreprises/prise-en-charge-des-surcoûts-lies-la-crise-sanitaire-dans-les-marchés>

⁴ Table ronde BTP, 28 mai 2020.

⁵ Ibid.

Or, du fait de la crise sanitaire, de nombreux crédits de la ligne budgétaire unique (LBU) risquent de ne pas être consommés en 2020. Par ailleurs, le défaut de consommation de ces crédits amène depuis plusieurs années au redimensionnement à la baisse de la LBU. Dès lors, il pourrait être envisagé de **faire porter par la LBU les surcoûts liés à la crise sanitaire**.

Proposition n° 28 : Utiliser les crédits non consommés de la ligne budgétaire unique (LBU) pour permettre la prise en charge des surcoûts dans le BTP.

c) Faciliter les formalités et inscrire le BTP parmi les secteurs de « compétitivité renforcée »

Pour permettre une reprise rapide du secteur du BTP en outre-mer, des **assouplissements de formalités sont nécessaires**.

L'**assouplissement des conditions d'éligibilité des projets de construction de logement social financés par la LBU** paraît notamment nécessaire. Dans un objectif de sécurisation des opérations de construction, l'agrément des opérations de construction et l'attribution des crédits LBU sont aujourd'hui **conditionnés à l'octroi d'un permis de construire**, normalement instruit en six mois. Or, du fait de la crise actuelle, les délais d'octroi des permis de construire sont rallongés. Cette situation est un frein à la reprise d'activité.

Il conviendrait donc que les Directions de l'environnement, de l'aménagement et du logement (**DEAL**) **soient autorisés à déroger, en urgence et temporairement, au principe actuel** en accordant l'agrément des opérations sur justification de la demande de dépôt de permis de construire. Cette dérogation au titre des années 2020 et 2021 permettrait d'intégrer les **délais nécessaires à la reprise complète de l'activité des services administratifs** en outre-mer après la crise.

Proposition n° 29 : Déroger au principe d'obtention préalable du permis de construire pour l'obtention des crédits LBU.

Les **régimes d'exonération** pourraient également, pour le long terme, être revus. Le BTP figure actuellement dans le « **régime de compétitivité** » prévu par la LODEOM¹. Ce régime permet une exonération totale de cotisations employeurs jusqu'à 1,3 Smic puis une exonération dégressive jusqu'à 2,7 Smic². Pour de nombreux professionnels du BTP, le secteur devrait intégrer à l'issue de la crise le « **régime de compétitivité renforcée** ». Ce dispositif consiste en une exonération totale des cotisations employeurs lorsque les revenus annuels d'activité sont inférieurs à 2 Smic. À partir de 2,7 Smic, l'exonération est dégressive jusqu'à devenir nulle.

¹ Loi n° 2009-594 du 27 mai 2009 pour le développement économique des outre-mer.

² Articles L752-3-2 et L752-3-3 du code de la sécurité sociale.

Pour Anthony Lebon (FRBTP La Réunion), « *Nous avons des aides fortes en trésorerie pour ceux qui ont la chance de bénéficier du PGE. Néanmoins, sur la perte de rentabilité, le manque à gagner, la non-couverture des frais généraux, nous aurions besoin que le BTP soit inscrit en secteur de compétitivité renforcée. C'est une orientation forte que nous portons depuis la fin de l'année. Nous sommes conscients que cette évolution prendra du temps* »¹.

Proposition n° 30 : Inscrire à terme le BTP parmi les secteurs de « compétitivité renforcée ».

Par ailleurs, afin de favoriser la relance, il apparaît nécessaire de **faciliter la passation de marchés**. Ces facilitations permettraient une reprise la plus rapide possible du secteur. Il serait ainsi bénéfique d'autoriser des passations de marchés avec un **allègement des obligations de publicité** pour les petits chantiers en rehaussant les seuils au-dessous desquels ces obligations sont moins contraignantes. Dans le même esprit, il conviendrait de **faciliter l'accès à la commande publique pour les entreprises du BTP ayant des reliquats de dettes sociales et fiscales**. Compte tenu de la crise et compte tenu des besoins encore très importants en outre, il faudrait étudier la possibilité de confier un marché public à une entreprise ayant des dettes fiscales et sociales.

Proposition n° 31 : Faciliter la passation des marchés, notamment en allégeant les obligations de publicité et les obligations de régularité sociale et fiscale.

2. Tirer parti de la crise pour renforcer les ambitions en matière de construction et de rénovation en outre-mer

a) Des besoins en construction de logements et en rénovation urbaine encore très importants en outre-mer

Comme le souligne M. André Yché, président de CDC Habitat, « *la crise n'amène pas de nouveaux problèmes mais elle met en évidence leur caractère urgent et parfois structurel concernant la santé des entreprises et la coordination des acteurs sur les territoires* »².

Les besoins en construction et en rénovation urbaines sont aujourd'hui très importants en outre-mer.

Il existe un sous équipement en logements sociaux en outre-mer : le **nombre de logements sociaux pour 1 000 habitants est inférieur à la moyenne métropolitaine** alors que les bénéficiaires potentiels couvrent 90 % de la population ultramarine contre 80 % en métropole. Alors que l'évolution démographique en outre-mer est en moyenne **trois fois supérieure** à celle

¹ Table ronde BTP, 28 mai 2020.

² Ibid.

des départements métropolitains (évolution portée par Mayotte, la Guyane, et La Réunion), l'augmentation du nombre de logements sociaux n'est que **deux fois supérieure** à la moyenne métropolitaine¹.

Par ailleurs, aux Antilles et à La Réunion, départements d'urbanisation les plus anciennes, les patrimoines anciens souffrent souvent d'un retard d'entretien et d'importants **travaux de réhabilitation** y sont nécessaires. Des territoires comme Mayotte comptent en outre de nombreux habitats indignes.

Or, la commande publique est indispensable pour le secteur en outre-mer. Elle représente ainsi environ 85 % du chiffre d'affaires du secteur du BTP réunionnais². Ainsi, si les aides aux entreprises du BTP sont importantes, les aides aux collectivités le sont tout autant, celles-ci étant au cœur de la commande publique.

b) Accélérer la construction de logements et la mise en place du Plan logement outre-mer 2019-2022 et lancer enfin le chantier de l'adaptation des normes

Dès le 27 mars, **CDC habitat** (qui contribue à 50 % à la production de logements en outre-mer) a proposé un ambitieux plan de relance pour la construction et la rénovation urbaine. M. André Yché en a présenté les grandes lignes devant la délégation : « *Si l'on se focalise sur les outre-mer, (...) après un rapide examen, nous pensons que les degrés d'avancement de ces projets devraient nous permettre de contractualiser de 5 000 à 6 000 propositions* » de logements sociaux supplémentaires. L'impact serait de 100 à 120 millions d'euros à répartir en deux ans sur la LBU.

M. André Yché propose par ailleurs d'accélérer ce plan par renforcement des ambitions de réhabilitations, d'une part, et par une accélération du programme antisismique dans les Antilles, d'autre part. Il précise que « *par rapport à notre volume d'investissements, cela revient à injecter 1,2 milliard sur un investissement annuel de 1 600 millions d'euros ; c'est à dire malgré tout une masse significative pour donner de la visibilité aux entreprises qui n'ont plus dès lors de raison de ne pas remonter en puissance et de ne pas assurer la reprise à 100 % de leur activité, voire au-delà* »³.

Proposition n° 32 : Accélérer la mise en œuvre de la troisième phase du Plan Séisme Antilles et mettre en place des programmes soutenus de réhabilitation des logements, notamment sociaux.

La crise du Covid-19 risque de perturber le **Plan logement outre-mer (PLOM) 2019-2022**. Ce plan n'était d'ailleurs toujours pas entré dans sa phase opérationnelle avant cette crise du Covid-19. Alors que les

¹ Questionnaire CDC Habitat, 28 mai 2020.

² Table ronde BTP, 28 mai 2020.

³ Ibid.

turbulences seront nombreuses dans les deux années à venir, avec des risques majeurs de faillites de nombreuses entreprises de BTP extrêmement fragilisées par la crise, la **mise en œuvre du PLOM est plus que jamais urgente**. Il convient donc d'accélérer son déploiement pour que la phase opérationnelle soit lancée dès septembre 2020 afin d'en ressentir les premiers effets d'ici fin 2021.

Proposition n° 33 : Accélérer la mise en œuvre du PLOM 2019-2022 pour entrer dès septembre 2020 en phase opérationnelle.

Enfin, comme l'ont appelé de leurs vœux de nombreux intervenants lors de la table ronde BTP et logement social organisé par la délégation sénatoriale aux outre-mer, la sortie de crise devrait être l'occasion de véritablement adapter les normes de construction aux réalités ultramarines. Pour ce faire, il apparaît notamment nécessaire de **mettre enfin en œuvre les conclusions du rapport de la délégation sénatoriale sur l'adaptation des normes BTP** « Le BTP outre-mer au pied du mur normatif : Faire d'un obstacle un atout » (2017).

Ce rapport mettait en évidence qu'aux nombreuses contraintes d'ordre structurel s'ajoute souvent le poids de normes en décalage avec les réalités ultramarines.

Plus que jamais, l'opportunité d'organiser des Assises de la construction ultramarine qui permettraient de réunir tous les acteurs de ce secteur et d'identifier les *corpus normatis* susceptibles d'être ajusté aux situations des outre-mer apparaît manifeste. L'objectif serait la mise à disposition de ces acteurs d'une plateforme de partage des expériences, de mutualisation des connaissances et de développement de projet améliorant la qualité de la construction outre-mer.

Proposition n° 34 : Mettre en œuvre les conclusions du rapport de la délégation sénatoriale sur l'adaptation des normes BTP « Le BTP outre-mer au pied du mur normatif : Faire d'un obstacle un atout »¹ (2017).

¹ Rapport d'information de M. Éric Doligé, Mme Karine Claireaux et Vivette Lopez, n° 601 (2016-2017).

III. FAIRE DE LA SORTIE DE CRISE UNE OPPORTUNITÉ POUR UN MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT PLUS RÉSILIENT

A. ATTEINDRE L'OBJECTIF D'AUTONOMIE ALIMENTAIRE DES TERRITOIRES

1. Face à la crise, des initiatives innovantes à faire fructifier

a) Un maintien des activités agricoles mais une perte importante de débouchés

Le **secteur agricole a été relativement moins touché** par la crise sanitaire que les autres secteurs économiques. Comme l'a précisé M. Arnaud Martrenchar, délégué interministériel à la transition agricole en outre-mer, le secteur agricole ultramarin « *n'a pas eu à subir une fermeture brutale de toutes ses activités mais, au contraire, a été fortement sollicité pour alimenter la population* »¹.

Les agriculteurs ont dû néanmoins **faire face à de nombreuses difficultés**.

Le secteur **a perdu beaucoup de débouchés**, avec la fermeture des marchés, de la restauration² et l'interruption des liaisons aériennes qui a fortement limité l'exportation de produits via le fret aérien. Les filières dépendant de l'export ont été durement impactées, notamment le **melon des Antilles**. Pendant la période du confinement, **seules 1 000 tonnes de melon** ont pu être exportées depuis la Guadeloupe contre 2 000 en temps normal³. M. Louis-Daniel Bertome, président de la chambre d'agriculture de la Martinique, a fait par ailleurs remarquer qu'« *en début de confinement, les consommateurs ont préféré stocker des produits secs (pâtes, riz, lentilles...), importés majoritairement, plutôt que consommer des produits frais* »⁴. Cette préférence a elle aussi conduit à une perte de débouchés pour les agriculteurs.

La limitation du trafic aérien a également été préjudiciable pour **l'approvisionnement des territoires**. De nombreuses activités agricoles sont dépendantes du fret. M. Arnaud Martrenchar a rappelé ainsi que « *pour les œufs, la plupart des outre-mer (à l'exception des Antilles) est autosuffisante en œufs mais ne possède pas de reproducteurs. Les reproducteurs doivent venir sous forme d'œufs à couver ou de poussins d'un jour. Ces produits ne peuvent voyager par bateau et arrivent par fret aérien* »⁵.

¹ Table ronde Agriculture et pêche, 4 juin 2020.

² Y compris la restauration collective puisque les écoles étaient fermées.

³ La région de la Guadeloupe a mis en place une aide de 400 000 euros à destination de la filière melon.

⁴ Table ronde Agriculture et pêche, 4 juin 2020.

⁵ Ibid.

Le contexte avant crise était par ailleurs **défavorable aux Antilles qui connaissent une sécheresse importante**. À Mayotte, le confinement est intervenu au moment du ramadan, période s'accompagnant souvent de pénuries du fait d'une consommation beaucoup plus forte que d'habitude. Pourtant, M. Issouffi Abdallah, 3^{ème} vice-président de la chambre d'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture de Mayotte indique qu'« aucune pénurie de bananes et tubercules n'a été observée, ce qui est inédit ». Pour M. Abdallah, « cela s'explique par le confinement, qui a permis de limiter les ventes informelles en bord de route et d'éviter les vols dans les champs »¹.

Les chiffres définitifs sur l'impact du confinement sur la production agricole en outre-mer n'ont pas encore été établis. On note cependant une **diminution de 7 % sur les abattages en Guyane par rapport à l'année dernière**². À La Réunion, le secteur de la vanille devrait être fortement touché puisqu'il est très dépendant de l'activité touristique. Plus généralement, **l'horticulture** a été très impactée par la crise et a dû faire face à la fermeture des marchés, des fleuristes, l'annulation des réceptions... Ces difficultés ont d'ailleurs conduit le **département de La Réunion à débloquer 400 000 euros d'aide directe aux horticulteurs**.

b) Capitaliser sur les initiatives mises en place pendant la crise

Face à la crise, les agriculteurs ultramarins ont dû s'adapter et **de nombreuses initiatives** ont été mises en place pour vendre les produits différemment. Il conviendrait pour l'avenir **de capitaliser sur ces initiatives**.

Les acteurs de la production agricole ont ainsi essayé de **privilégier les circuits courts**. En Guyane, les livraisons par internet, les *drives* et les contacts directs avec les consommateurs se sont multipliés. À La Réunion, se sont développés « différents canaux de distribution de fruits et légumes : vente à la ferme, drives fermiers, vrais **marchés de producteurs sans produits d'importation** ». M. Frédéric Vienne, président de la chambre d'agriculture de La Réunion, précise que ces marchés de producteurs ont écoulé par semaine 400 tonnes de légumes en vente directe. Ces marchés sans produits d'importation « ont très bien fonctionné. Nous avons fait les gendarmes (...) pour faire retirer ces produits si cela n'était pas respecté. Le consommateur a pris conscience que nous pouvions nous en sortir sans les produits d'importation »³.

À la Martinique également, « beaucoup de structures et d'organisations de producteurs ont expérimenté la vente directe à tel point que la grande distribution s'est retrouvée confrontée à une quantité insuffisante de fruits et légumes et à un manque d'approvisionnement en produits locaux »⁴.

¹ I Table ronde Agriculture et pêche, 4 juin 2020.

² Ibid.

³ Ibid.

⁴ M. Louis-Daniel Bertome, président de la chambre d'agriculture - Table ronde Agriculture et pêche, 4 juin 2020.

Il convient de signaler également que la **filière rhum s'est impliquée dans la production de gels hydroalcooliques**.

Des **chartes d'entente** ont également été signées dans plusieurs territoires **entre la grande distribution et les producteurs locaux** afin de privilégier les productions locales. À Mayotte, M. Issouffi Abdallah regrette cependant que « *les producteurs locaux n'ont pas été associés aux opérations de distribution. Les autorités publiques n'ont pas jugé bon d'y associer les producteurs agricoles et les pêcheurs. Alors même que certains rayons dans les supermarchés se sont retrouvés vides, ils ont été remplacés par des produits d'importation. Les grands gagnants sont finalement les distributeurs* »¹.

Proposition n° 35 : Systématiser les chartes d'entente entre la grande distribution et les producteurs locaux afin de promouvoir davantage la production locale.

Les **collectivités** se sont également engagées pour **écouler, malgré la crise, les productions agricoles**. Le département de **La Réunion** a mis en place des paniers aux familles nécessiteuses. Cela a permis d'écouler plus de 2000 tonnes de légumes par semaine, par le biais de colis livrés chaque semaine, via les centres communaux d'action sociale (CCAS). Cette initiative a permis d'absorber ce que consommait auparavant le marché des collectivités. La **collectivité territoriale de Guyane** a par ailleurs autorisé l'installation sur son propre parking d'un marché de producteurs, la crise sanitaire ayant imposé un lieu plus grand. Cette initiative a eu beaucoup de succès puisque 4 000 clients s'y sont déplacés dès le premier jour d'ouverture.

Comme l'affirme M. Arnaud Martrenchar, « *toutes ces initiatives honorent la production agricole outre-mer* ». Ces innovations ont permis d'assurer l'approvisionnement local et ont permis qu'il n'y ait pas de rupture dans la chaîne d'approvisionnement local. La sortie de crise doit donc conduire à **capitaliser sur ces initiatives et à pérenniser les innovations mises en place**.

Proposition n° 36 : Pérenniser les initiatives de circuits courts et de vente sur internet expérimentées lors de crise

¹ Table ronde Agriculture et pêche, 4 juin 2020.

2. Une insuffisante autonomie alimentaire des territoires soulignée par la crise

a) Une dépendance encore marquée aux importations

Si la crise sanitaire a révélé **les forces et les ressources** des filières agricoles en outre-mer, elle en a aussi **souligné les faiblesses**. Les territoires ultramarins restent encore très **dépendants de produits importés**.

Pour les **fruits et légumes**, la Guyane et Mayotte sont quasiment en autosuffisance, La Réunion l'est à 70 % et les Antilles ne le sont qu'à moins de 50 %. À Mayotte, selon M. Abadallah Issouffi, environ 68 % de la consommation de légumes frais est couverte par les producteurs locaux¹. Des progrès sont donc encore à réaliser. Pour M. Arnaud Martrenchar, l'autosuffisance en fruits et légumes est atteignable « *d'ici quelques années* »².

Les **importations d'épices, d'oignons et d'ail** sont par ailleurs massives à La Réunion (8 000 tonnes d'oignons et 3 000 tonnes d'ail importés par an contre une production locale de 400 tonnes d'oignons et de 300 tonnes d'ail). Pour M. Frédéric Vienne, cette dépendance « *a failli déclencher des émeutes : les gens préféreraient avoir des oignons pour faire la cuisine plutôt que des masques pour se protéger ! Nous avons dû nous battre contre ces idées reçues de produits d'importation indispensables* »³.

S'agissant de la **filière volaille**, La Réunion est autonome à 100 % en viande. À Mayotte, les potentialités de développement de la filière volaille sont élevées puisque 99 % de la consommation totale est importée, soit 8 900 tonnes par an.

Plus globalement, M. Louis-Daniel Bertome fait remarquer que « *la Martinique produisait, au début des années 1980, plus de 60 000 tonnes pour le marché interne, aujourd'hui nous sommes à moins de 30 000 tonnes* »⁴.

Par ailleurs, comme l'observe la ministre des outre-mer, la crise a montré que « *la question de la faim existe dans les territoires d'outre-mer* »⁵. Ce problème touche surtout les populations vivant de l'économie informelle à Mayotte et en Guyane.

b) Valoriser l'origine locale des produits et mettre fin aux produits de dégagement

Pour renforcer la **production locale** et amener les territoires vers l'**autonomie alimentaire**, des progrès doivent être faits sur l'**identification de l'origine locale des produits**.

¹ Table ronde Agriculture et pêche, 4 juin 2020.

² Ibid.

³ Ibid.

⁴ Ibid.

⁵ Déclaration à l'Assemblée nationale le 14 avril 2020

M. Jacques Andrieu, directeur de l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer (ODEADOM) insiste sur la nécessité de travailler sur « *la confiance du consommateur : par l'identification des origines, du marquage de ces origines, et l'apposition d'un logo qui permettrait d'assurer cette traçabilité* »¹. Les produits étrangers plus compétitifs ne respectent bien souvent pas les standards sanitaires et sociaux imposés pour la production locale dans les territoires ultramarins. Dès lors, comme le propose M. Louis-Daniel Bertome, « *le prix ne doit pas être la seule valeur vendue au consommateur : la qualité, la proximité, l'identité de la production sont tout autant recherchées* »².

Proposition n° 37 : Mieux identifier, via des labels, les produits d'origine locale.

Il convient également de mettre fin aux **produits de dégagement**, c'est à dire à l'écoulement vers les outre-mer des produits non consommés en Hexagone. Plutôt que de les vendre à bas prix sur le marché hexagonal, ces produits sont envoyés à perte sur le marché des outre-mer. Les producteurs locaux ne peuvent alors pas concurrencer ces produits. Pour M. Frédéric Vienne, « *ces produits sont la pire insulte faite à l'agriculture réunionnaise (...) Nous nous attendons à l'arrivée massive de pommes de terre non consommées en France, alors que nous commençons ici la saison de la pomme de terre* »³.

La **loi Égalité réelle outre-mer** du 28 février 2017⁴ avait pourtant prévu de mieux protéger les territoires ultramarins contre les importations de produits de dégagement en dotant les préfets d'outils d'intervention. En 2018, le ministère de l'agriculture reconnaissait que ces **outils avaient été insuffisamment mis en œuvre** et chargeait l'Autorité de la concurrence d'établir un diagnostic sur les marchés de dégagement⁵. Ce diagnostic a été établi dans un avis du 4 juillet 2019⁶. Il faut aujourd'hui **recourir aux outils réglementaires à disposition pour lutter véritablement contre les marchés des produits de dégagement**.

Proposition n° 38 : Limiter via des quotas et contrôler l'importation de produits de dégagement liés au déstockage venant de l'Hexagone.

¹ Table ronde Agriculture et pêche, 4 juin 2020.

² Ibid.

³ Ibid.

⁴ Article 64 de la loi n° 2017-256 du 28 février 2017 de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer et portant autres dispositions en matière sociale et économique.

⁵ Réponse du Ministère de l'agriculture à la question écrite n° 05491 de Mme Nassimah Dindar, 6 septembre 2018.

⁶ Avis de l'Autorité de la concurrence n° 19-A-12 du 4 juillet 2019 concernant le fonctionnement de la concurrence en outre-mer.

c) Assurer l'accès aux aides européennes pour les agriculteurs ultramarins

Le **soutien de l'Union européenne** sera également capital pour aider à renforcer l'autosuffisance alimentaire des territoires.

Les aides européennes à destination des agriculteurs sont couplées au niveau production. Or, avec la crise, de nombreux producteurs n'ont pas pu atteindre les niveaux de production requis. L'activation du « **mécanisme de circonstances exceptionnelles** », qui permet aux producteurs de recevoir les aides même si le niveau de production fixé n'a pas été atteint, est aujourd'hui indispensable. La Commission européenne s'est montrée favorable à un examen au cas par cas. Il convient de veiller au déclenchement effectif de ces mécanismes de circonstances exceptionnelles.

Proposition n° 39 : Activer le mécanisme de circonstances exceptionnelles pour les aides européennes à destination des agriculteurs d'outre-mer.

Par ailleurs, **plusieurs dispositifs de soutien à la production agricole dans les départements d'outre-mer sont en cours de négociation** dans le cadre du budget transitoire de la PAC et du futur **cadre financier pluriannuel 2021-2027**. Il convient tout d'abord d'éviter une baisse du budget du Poséi (Programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité). Une vigilance doit être maintenue sur le **Régime spécifique d'approvisionnement (RSA)** prévu dans le deuxième volet du Poséi. Ce régime consiste en une aide à l'importation d'intrants nécessaires au bon fonctionnement des filières agricoles (céréales pour nourrir les animaux d'élevage, engrais...). Avec la crise, il apparaît nécessaire de **relever le plafond du RSA à un niveau actualisé aux besoins nés de la crise**. Enfin, la France doit défendre une modification du Poséi pour autoriser la mise en place dans les DOM des **CIE (cotisations interprofessionnelles étendues)**, qui constituent un dispositif de soutien à la production locale.

Proposition n° 40 : Obtenir le maintien du budget du Poséi et adapter les aides européennes à la production agricole en outre-mer au contexte de la crise.

Enfin, **les aides européennes restent difficiles d'accès pour de nombreux agriculteurs en outre-mer**. En Martinique, selon M. Louis-Daniel Bertome, « *moins de 20 % des agriculteurs sont bénéficiaires des fonds européens* »¹. Ces difficultés peuvent s'expliquer par le manque de **structuration des filières**. M. Patrick Sellin, président de la chambre d'agriculture de la Guadeloupe, rappelle que 80 % des agriculteurs guadeloupéens sont hors organisations professionnelles². Les **moyens des**

¹ Table ronde Agriculture et pêche, 4 juin 2020.

² Ibid.

chambres d'agriculture en outre-mer restent par ailleurs trop limités. M. Issouffi Abadallah appelle ainsi l'État à « *accompagner la transformation agricole par la création d'une véritable chambre d'agriculture dotée de missions de développement en particulier par la formation...* »¹.

Proposition n° 41 : Structurer davantage les filières agricoles et renforcer les moyens des chambres d'agriculture en outre-mer pour qu'elles puissent exercer pleinement leur mission d'accompagnement des agriculteurs en difficulté.

3. Un soutien urgent au secteur de la pêche en outre-mer

a) *Une crise majeure pour la pêche ultramarine, qui doit faire face à une concurrence étrangère déloyale*

Le secteur de la pêche ultramarine a été **fortement touché par la crise**, la **perte de débouchés** étant probablement plus importante que pour le secteur agricole. Le stockage des produits de la mer s'avère en outre bien plus complexe que pour les produits agricoles. Surtout, beaucoup de navires sont restés à quai. En Guyane, M. Georges-Michel Karam, président du comité régional des pêches maritimes, précisait le 4 juin devant la Délégation que « *sur 70 armateurs et 140 bateaux, 60 % sont à quai* »². Seuls les pêcheurs côtiers semblent avoir davantage poursuivi leurs activités. Pour Mayotte, la perte d'activité du secteur de la pêche est estimée à 50 %³.

Alors que leur production était en forte baisse, les pêcheurs ultramarins ont continué à subir la **concurrence déloyale des pays voisins**. La pêche illégale est un « *fléau* »⁴ en outre-mer, une nouvelle fois souligné à l'occasion de la crise du Covid-19. M. Olivier Marie-Reine, président de la commission DOM du Comité national des pêches et des élevages marins (CNPMM) rappelle ainsi que les produits de la pêche ultramarine sont mis en compétition avec des produits de Madagascar pour La Réunion ou du Venezuela pour les Antilles. Ces produits arrivent sans contrôle et, s'agissant des bateaux vénézuéliens, amènent avec eux « *toutes sortes de trafics* ».

En Guyane, la pêche côtière doit faire face à la pêche illégale venant du Suriname et du Brésil. La pêche au large est également impactée. M. Georges-Michel Karam précise ainsi que les pêcheurs vénézuéliens « *viennent sous des faux noms, des faux prétextes pour aller revendre aux Antilles. Systématiquement, la marine observe des bateaux en provenance de la Barbade qui viennent pêcher les thons, les marlins... C'est très grave car si ce pillage ne cesse pas, nous n'aurons plus de pêche. Les bateaux sont garés en plein jour au milieu des embouchures et nous empêchent de sortir pour aller pêcher* ».

¹ Table ronde Agriculture et pêche, 4 juin 2020.

² Ibid.

³ M. Issouffi Abdallah, 3^{ème} vice-président de la chambre d'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture de Mayotte - Table ronde Agriculture et pêche, 4 juin 2020.

⁴ Ibid.

La pêche illégale n'arrivant pas à être éradiquée en outre-mer, les moyens de contrôle de l'État doivent être amplifiés.

Proposition n° 42 : Renforcer la lutte contre la pêche illégale pour protéger les ressources halieutique et les revenus des professionnels du secteur de la pêche.

b) Lever les freins aux dispositifs d'aides

Le secteur de la pêche fait partie des secteurs **concernés par les mesures de renforcement d'aides** annoncées par le gouvernement le 10 juin. Les entreprises de la pêche en outre-mer pourront **continuer à bénéficier d'une prise en charge à 100 % de l'indemnité d'activité partielle pour les heures non travaillées jusqu'en septembre**. Le fonds de solidarité leur reste accessible jusqu'à la fin de l'année 2020. Par ailleurs, ces entreprises **bénéficient d'une exonération de cotisations patronales** pour les mois de mars à juin 2020.

Ces aides ne peuvent cependant être obtenues **qu'à condition que les entreprises aient rempli leurs obligations sociales et fiscales**. Or, de nombreux pêcheurs ultramarins ne sont pas à jour de leurs cotisations sociales et fiscales. Certes, les entreprises disposant d'un plan d'échelonnement des remboursements de ses dettes sociales et fiscales peuvent bénéficier du fonds de solidarité. Mais compte tenu des très graves difficultés rencontrées par le secteur de la pêche en outre-mer, il faut **permettre aux entreprises de pêche n'étant pas à jour fiscalement et socialement de bénéficier des exonérations de charges sociales et fiscales pour 2020**.

Proposition n° 43 : Permettre aux entreprises de pêche n'étant pas à jour fiscalement et socialement de bénéficier des exonérations de charges sociales et fiscales pour 2020.

Les mêmes difficultés se posent également pour **l'accès aux aides européennes**. Pour pouvoir élargir aux plans de compensation du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP), les pêcheurs doivent être à jour de leurs cotisations employeurs. Cette obligation prive de **nombreux petits pêcheurs ultramarins** du bénéfice des aides européennes. M. Bertrand Baillif, président du Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins (CRPMEM) de La Réunion, précise ainsi qu'en 2016 « sur 4 millions d'aides, seuls 9 petits pêcheurs ont touché 56 000 euros d'aide. La petite pêche a déjà sombré : nous recensons 400 pêcheurs en 2009 contre 180 aujourd'hui »¹.

Les négociations européennes seront également cruciales pour l'avenir de la pêche en outre-mer. La Commission européenne avait ainsi proposé pour le cadre financier pluriannuel 2021-2027 **d'introduire un**

¹ Table ronde Agriculture et pêche, 4 juin 2020.

plafonnement des plans de compensation des surcoûts (PCS). Ces PCS sont capitaux pour la pêche ultramarine et sont la reconnaissance des difficultés spécifiques de la pêche, de l'élevage, de la transformation et de l'écoulement des produits de la pêche en outre-mer. Alors que les discussions budgétaires européennes ont repris, la France doit refuser le plafonnement à 50 % des plans de compensation des surcoûts (PCS) du FEAMP.

Proposition n° 44 : Refuser le plafonnement à 50 % des plans de compensations des surcoûts (PCS) du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP).

B. LE NUMÉRIQUE, OUTIL AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DE LA RÉSILIENCE DES TERRITOIRES

1. Agir pour de meilleurs réseaux, équipements et formations au numérique

a) Un état des réseaux globalement satisfaisant mais des zones isolées encore à couvrir

La crise sanitaire a imposé un recours renforcé au numérique via notamment le développement du télétravail, de l'enseignement à distance ou encore de l'e-santé. Outil indispensable pendant la crise, le numérique offre de nombreuses opportunités pour **renforcer le lien entre les outre-mer et reste du monde** et pour **sortir les territoires de leur isolement**. Il est également indispensable pour **l'attractivité et la compétitivité de ces territoires**.

Or, si la couverture internet est globalement satisfaisante en outre-mer, **de nombreuses zones isolées restent encore à couvrir**. Des spécificités géographiques peuvent rendre compliqué l'accès à internet. Des **zones blanches subsistent ainsi en Guyane**, dans les villages isolés. Dans ce territoire, la fracture numérique entre le littoral et l'intérieur est aggravée par la faiblesse voire l'inexistence du réseau haut débit. Les **zones archipélagiques** sont également moins bien couvertes, comme en Polynésie française.

Lors du confinement, ces difficultés d'accès à Internet ont pu priver les acteurs économiques du bénéfice des aides de l'État. M. Alex Madeleine, président du Comité du tourisme de la Guyane fait observer que *« les dispositifs de soutien de l'État accessibles uniquement par internet ont été activés avec certaines difficultés, notamment à cause de la faible couverture numérique du territoire alors qu'une bonne partie de l'activité touristique se trouve en zone blanche »*¹.

¹ Table ronde Tourisme, 25 juin 2020.

La **couverture mobile (3G ou 4G) en outre-mer** est également globalement satisfaisante. Les taux de couverture en **4G dépassent les 93 %** en **Guadeloupe**, en **Martinique**, à **La Réunion** et à **Mayotte**. La couverture 4G en Polynésie couvre 90 % de la population (Tahiti et Moorea). En Nouvelle-Calédonie, 96 % de la population est couverte en 3G ou 4G (90 % en 4G) avec un déploiement 4G en-cours. Le territoire enregistre une sollicitation forte de l'internet mobile à la demande avec plus de 1 000 000 de demandes de connexions par mois pour une population de moins de 300 000 habitants¹. En revanche, en Guyane, si les villes du bord du littoral telles que Cayenne et Kourou bénéficient de la 4G, **l'essentiel des communes des fleuves de l'Oyapock et du Maroni ne sont pas couvertes par un réseau mobile**. À l'inverse, La Réunion est un des territoires pilotes choisis pour le déploiement de la 5G qui devrait démarrer fin 2020, début 2021.

Les **abonnements internet restent plus chers en outre-mer qu'en Hexagone**. **Digital Réunion estime qu'ils sont 5 % à 10 % plus chers** à La Réunion qu'en Hexagone². Les opérateurs justifient ces différences de prix par la nécessité d'installer des plateformes sur chaque territoire « isolé » (il faut une plateforme sur chaque île). Par ailleurs, comme rappelé plus haut des coûts importants sont liés au déploiement des câbles sous-marins (connexion à plusieurs câbles). Les coûts de transport, stockage et de construction sont par ailleurs plus élevés qu'en Hexagone du fait des contraintes systémiques. Enfin, le prix se justifie également par la taille du marché qui est réduit, les coûts étant donc plus importants pour chaque utilisateur.

Déjà en **retard s'agissant de l'Hexagone**, le déploiement du **Plan France Très Haut débit pour 2022** en outre-mer apparaît aujourd'hui compromis. Ce plan implique un poste de dépense significatif dans les outre-mer du fait des difficultés de raccordements et des investissements très lourds à réaliser. Les différents territoires doivent en effet être raccordés aux grands points d'interconnexion mondiaux, le **plus souvent au moyen de câbles sous-marins de fibre optique** dont le coût important se trouve répercuté sur un nombre réduit d'abonnés. Des territoires comme Saint-Martin pâtissent par ailleurs des **conséquences des ouragans sur les infrastructures de réseaux**. Les doutes sont donc nombreux sur la possibilité de garantir pour 2022 le déploiement du Très Haut Débit en outre-mer. La mise en œuvre doit aujourd'hui être accélérée.

Les **dispositifs d'aide à l'investissement dans le très haut débit** doivent donc être renforcés. Des dispositifs existent déjà comme la **défiscalisation des câbles sous-marins**. La loi du 27 mai 2009 pour le développement économique des outre-mer (LODEOM) a en effet inclus les équipements et la pose de câbles sous-marins dans la liste des réductions

¹ Questionnaire La Fabrik (Nouvelle-Calédonie).

² Table ronde Numérique, 11 juin 2020.

d'impôts sur le revenu du fait des investissements productifs réalisés en outre-mer. Il conviendrait également d'assouplir les autorisations nécessaires (permis de construire, autorisations de fréquences...) pour faciliter le développement des infrastructures de réseaux en outre-mer.

Proposition n° 45 : Assurer le déploiement du très haut débit en outre-mer pour éviter une nouvelle fracture numérique.

Proposition n° 46 : Faciliter les autorisations nécessaires (permis de construire, autorisations de fréquences) pour permettre aux opérateurs de développer leurs infrastructures.

b) Un équipement en progrès dans les années récentes mais une formation au numérique à amplifier

Si la couverture internet et mobile apparaissent globalement satisfaisante en outre-mer, la **formation aux usages du numérique** est quant à elle encore insuffisante. La problématique n'est pas tant **dans la connexion mais plutôt dans les usages au numérique**. **L'illectronisme** (défini comme la difficulté, voire l'incapacité, que rencontre une personne à utiliser les appareils numériques et les outils informatiques) touche plus fortement les outre-mer, attestant d'une fracture numérique entre l'Hexagone et les outre-mer.

Les équipements en outils numériques progressent en outre-mer. M. Frédéric Hayot, directeur général de SFR Caraïbes, constate que « 80 % de Domiens ont un ordinateur contre 88 % des métropolitains selon l'INSEE »¹. En Polynésie française, 62 % de la population est dotée d'ordinateurs contre 76 % en Hexagone. En Nouvelle-Calédonie, 72 % des ménages ont un équipement informatique et 76 % ont un accès à internet². 78 % des Réunionnais ont un accès à internet à domicile contre 85 % en Hexagone. Cependant, près d'un Réunionnais sur quatre ne s'est jamais connecté à internet³. Signe de la fracture dans l'usage du numérique en outre-mer, lors de la crise sanitaire, la Polynésie française n'a pas pu bénéficier des attestations numérique de déplacement. **59 % des Réunionnais** ont des compétences faibles ou inexistantes en informatique contre 48 % en Hexagone. L'écart avec l'Hexagone est particulièrement marqué pour les moins de 45 ans (48 % des Réunionnais contre 27 % en Hexagone)⁴

¹ Table ronde Numérique, 11 juin 2020.

² Ibid.

³ Ibid.

⁴ Le confinement à la Réunion : Quel accès au numérique à La Réunion ? (INSEE / IEDOM / AFD / CEROM).

Outre les particuliers, **les entreprises ultramarines** enregistrent également des retards dans la numérisation de leur activité. Leur digitalisation est encore insuffisante. Le taux d'informatisation des entreprises en Martinique est de 72 %, 35 % n'ont pas d'accès à internet fixe. Plus de 50 % n'ont pas de projet de digitalisation ou ne sont pas équipées en solutions numériques¹.

Des initiatives ont été mises en place pour renforcer l'équipement et la formation numérique en outre-mer. La région de La Réunion propose ainsi un chèque numérique de 4 000 euros (la région prenant en charge 80 % de la dépense) pour accompagner les entreprises dans la mise en place d'outils et d'usages digitaux (site internet, community management, cybersécurité, plateforme e-commerce...).

Le groupe La Poste a par ailleurs déployé un important plan d'aides à la formation au numérique. Dans ses bureaux de poste sont développés un accompagnement et une offre numérique pour les particuliers. À La Réunion, en Guyane, en Guadeloupe, à la Martinique, les clients de La Poste peuvent disposer d'une **tablette** et d'un **interprète numérique** qui les aident à avoir accès aux services de la vie courante ou aux services nécessaires à leurs projets. Par ailleurs, des espaces France Services commencent à s'y déployer. Mme Catherine Garnier-Lamouroux, déléguée du groupe La Poste dans les départements d'outre-mer, précise que « *dans ces espaces, nous avons formé des postiers dont une majorité de l'activité consiste à aider nos clients à prendre contact avec les 9 opérateurs qui ont signé la convention avec nous, Pôle emploi, les CAF pour les prestations sociales ou les services de l'État comme ceux des permis de construire. Nous avons donc construit un accompagnement et une offre numérique à l'intérieur des 263 bureaux de poste ultramarins* »².

En Nouvelle-Calédonie, des « **cases numériques** » ont été déployées par le Gouvernement, qui permettent aux populations les plus isolées l'accès aux technologies de communication.

De nombreuses associations comme Solidarnum à La Réunion ou les différentes French Tech dans les territoires accompagnent également les populations pour les former aux usages du numérique. Comme le reconnaît M. Thierry Kergall, directeur Orange Antilles Guyane, « *pour favoriser l'accès au numérique, il faut accroître le soutien aux associations. Beaucoup d'initiatives sont conduites par de petites associations qui ont besoin d'accompagnement* »³. Mme Betty Fausta, présidente de Guadeloupe Tech, estime elle aussi que les outre-mer ont « *plus que jamais besoin d'association comme la nôtre (...). Malheureusement, nous sommes sous-financés. C'est très long d'obtenir des subventions et très compliqué de choisir entre les dispositifs proposés par la région, l'État, l'Union européenne...* »⁴.

¹ Table ronde Numérique, 11 juin 2020.

² Ibid.

³ Ibid.

⁴ Ibid.

Proposition n° 47 : Renforcer les moyens et coordonner les actions des associations de formation au numérique.

c) Accompagner les publics fragiles dans la transformation numérique

Le gouvernement a fixé pour objectif une **dématérialisation de toutes les démarches administratives à l'horizon 2022**. Ce plan ne paraît ni réaliste ni souhaitable en outre-mer, où les populations fragiles et touchées par l'illectronisme sont nombreuses.

Comme le précise M. Fayçal Mouhoussoune, président du Groupement des entreprises mahoraises des technologies de l'information et de la communication (GEMTIC), « *La politique de dématérialisation très poussée des services publics risque d'exclure de nombreuses personnes. Il faut que nous puissions avoir des relais locaux, des relais de médiation pour permettre à ces personnes d'accéder aux services publics. J'ai noté les initiatives de la Poste sur notre territoire mais elles doivent être complétées par des maisons de services publics de proximité avec des médiateurs qui sachent parler le mahorais ou le shibushi et qui soient capables d'accompagner les personnes exclues dans leurs démarches. La dématérialisation offre de vraies solutions par rapport à des problématiques de déplacement mais elle doit être accompagnée* »¹.

Afin d'accompagner la transition vers le numérique, le Défenseur des droits recommandait en 2019 d'adopter une disposition législative au sein du code des relations entre les usagers et l'administration imposant de préserver plusieurs modalités d'accès aux services publics². **Il est tout particulièrement nécessaire de mettre en œuvre cette recommandation en outre-mer.**

Proposition n° 48 : Maintenir en outre-mer des guichets de proximité pour qu'aucune démarche administrative ne soit accessible uniquement par voie dématérialisée.

Proposition n° 49 : Dans les Maisons de services au public, mettre à disposition des équipements collectifs de connexion pour les démarches administratives, appelées à être toutes dématérialisées en 2022.

¹ Table ronde Numérique 11 juin 2020.

² Défenseur des droits, *Dématérialisation et inégalités d'accès aux services publics*, 2019.

2. Le secteur de la Tech, vivier d'emplois pour la reprise économique en outre-mer

a) Un secteur encore limité en outre-mer mais aux fortes potentialités

S'il est encore limité en outre-mer, le secteur de la tech représente un vivier d'emplois pour les économies ultramarines et a fait preuve lors de la crise sanitaire de sa capacité d'innovations.

Ainsi, les filières stratégiques du numérique représentent à La Réunion près de 4 600 emplois locaux soit **1 % des entreprises réunionnaises**. En Nouvelle-Calédonie, 1 850 emplois peuvent se rattacher à cette filière, comptant pour **2,64 % du PIB calédonien** avec 210 entreprises actives et un chiffre d'affaires de la filière de 482 millions d'euros¹. En **Guadeloupe**, ces entreprises représentent **2 % du PIB**.

La crise a également démontré qu'il s'agit également de **filières novatrices**. Ainsi, avant la mise en place de l'application Stop Covid, un groupe d'entrepreneurs réunionnais (Ansemb), associé à la French Tech Réunion, a développé, avec le soutien de la préfecture de La Réunion, **une application de tracing tout aussi efficace** : Alertanoo². Une autre *start up* réunionnaise a développé à destination des décideurs politiques et économiques une application de prédiction de l'évolution du Covid-19 ; Covista. Ces deux initiatives sont la preuve du fort dynamisme, du haut potentiel technologique des entrepreneurs de la tech réunionnaise.

b) Faire des outre-mer des zones franches numériques et développer les technopôles

Les **ressources humaines en numérique** restent encore trop limitées en outre-mer. Les formations universitaires au numérique manquent et les profils intéressés par le développement numérique quittent les territoires pour rejoindre l'Hexagone. M. Vincent Reboul, président de la French Tech Guyane appelle ainsi « à se battre contre la fuite des cerveaux. Le territoire doit redevenir attractif pour la diaspora ultramarine et pour les jeunes qui souvent ne reviennent pas à l'issue de leurs études dans l'Hexagone. Les entreprises qui innovent n'ont pas toujours les moyens d'embaucher à cause du coût du travail ou de la taille du marché ». les entreprises doivent par ailleurs faire face à la concurrence des administrations, qui recrutent elles aussi des profils dans le numérique, en proposant des rémunérations avantageuses. Ces difficultés conduisent à dissuader les entreprises de la tech à s'installer en outre-mer.

Pour remédier au problème de vague de départs des jeunes actifs les plus diplômés, il convient de renforcer l'attractivité numérique des territoires. Cela doit notamment passer par le **développement d'incitations fiscales pour inciter à l'installation d'entreprises du numérique dans les territoires ultramarins**.

¹ Table ronde Numérique, 11 juin 2020.

² Téléchargeable sur le store google.

Consacrer les outre-mer en zones franches numériques permettrait de relever ces défis. **Les entreprises s'implantant en outre-mer et embauchant une main-d'œuvre locale dans le domaine du numérique bénéficieraient alors d'exonérations fiscales.** Cette incitation fiscale permettrait d'attirer davantage les investisseurs et grands groupes créateurs de valeurs et d'emplois, d'investir sur l'innovation et de favoriser l'implantation de centres de R&D et enfin de recruter des talents en proposant des rémunérations équivalentes à l'Hexagone.

Proposition n° 50 : Faire des outre-mer des zones franches numériques.

Des progrès doivent également être faits pour renforcer les formations universitaires au numérique en outre-mer. **Les technopôles** permettent de **mixer à la fois formation et accueil d'entreprises de haute technologie pour favoriser les synergies et la création.** À Mayotte, la chambre de commerce et d'industrie a ainsi lancé un projet de Technopôle avec « *des espaces d'incubation (qui) faciliteront la mise en contact avec les centres de recherche. Les porteurs de projets pourront bénéficier d'un accompagnement* »¹.

Proposition n° 51 : Créer un technopôle dans chaque territoire afin de regrouper les activités technologiques et favoriser ainsi les synergies et la croissance des entreprises.

C. INVESTIR DANS L'ÉCONOMIE VERTE ET LE CAPITAL HUMAIN POUR RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES

1. S'engager pour des économies durables et intégrées dans leur bassin régional

a) Faire des outre-mer des territoires pionniers en matière d'économie verte et bleue

(1) Améliorer la gestion de l'eau et l'assainissement

Comme l'a reconnu la ministre des outre-mer devant la délégation, « **le problème des réseaux d'eau dans les territoires d'outre-mer est aiguisé par la crise.** Cette question est essentielle et se pose différemment suivant les territoires »². La période de confinement a été en effet particulièrement difficile à traverser pour les populations ultramarines ne disposant pas d'un réseau de distribution performant et continu, en particulier en Guadeloupe, en Guyane et à Mayotte. En Guadeloupe, des « tours » d'eau sont organisés pour réguler l'approvisionnement en eau. Au sein du territoire mahorais, l'eau manque dans 29 % des résidences principales, soit deux fois plus qu'en Guyane (14 %) ³.

¹ M. Feyçoil Mouhoussoune, Table ronde Numérique, 11 juin 2020.

² Audition de Mme Annick Girardin, ministre des outre-mer, 14 mai 2020.

³ Chiffres 2017, « Évolution des conditions de logement à Mayotte », INSEE, 29 août 2019.

Déjà difficilement acceptable en temps normal, les **carences dans l'accès à l'eau potable sont particulièrement préjudiciables en temps de crise sanitaire**. Outre son utilité pour le lavage des mains, l'accès à une eau potable permet la limitation de la propagation des autres maladies hybrides liées à la consommation d'eau non potable. Cette ressource a manqué au moment même où son besoin était le plus grand. Lors du confinement, ces carences ont même conduit le CHU de Guadeloupe à demander aux patients, en raison du caractère intermittent de la quantité et de la qualité de l'eau, à venir avec leur propre bouteille d'eau¹.

Le sénateur et ancien ministre Victorin Lurel a alerté devant la délégation des dangers de cette situation : « à Mayotte, on ne peut pas lutter contre le Covid-19 lorsque l'on sait que près de la moitié de la population n'est pas raccordée aux réseaux d'eau potable. En Guadeloupe, sur 32 communes, 5 à 7 communes n'ont pas, par endroit, d'accès à l'eau. Comment faire les gestes barrières lorsque vous n'avez pas accès à l'eau ? Il y a un problème de mise à niveau des investissements pluriannuels. Avec l'État, il faut une confiance retrouvée dans les mesures qui devront être prises »².

La Guadeloupe dispose pourtant d'une importante ressource en eau, parmi les plus élevées au niveau mondial, avec un potentiel disponible de 7 000 m³ par habitant et par an contre 3 000 m³ dans l'Hexagone³. A priori, cette production est largement suffisante pour couvrir la consommation finale de chaque guadeloupéen. Cependant, **seulement 4 sur 10 m³ produits arrivent à un compteur. 60 % de l'eau est ainsi perdue du fait du mauvais entretien des réseaux de distribution**⁴.

La **gouvernance et le financement du service public de l'eau apparaît aujourd'hui inefficace**. Depuis la loi NOTRe du 7 août 2015, la compétence « eau et assainissement » est dévolue aux intercommunalités (EPCI). Toutefois, ces dernières disposent d'une capacité d'autofinancement très limitée. L'audit réalisé par le gouvernement sur l'eau potable en Guadeloupe en 2018⁵ rappelait que « les budgets des services d'eau sont exsangues, avec des capacités d'auto-financement limitées, voire négatives pour les plus importants, interdisant presque tout investissement. La destruction d'épargne brute a été estimée à 12 millions d'euros par an par le cabinet Espélia pour l'ensemble de la Guadeloupe » alors que « le besoin de financement total est de l'ordre de 800 à 900 millions pour 10 à 15 ans de travaux » estime M. Victorin Lurel⁶.

¹<https://la1ere.francetvinfo.fr/guadeloupe/basse-terre/capesterre-belle-eau/detresse-agents-hopital-capesterre-belle-eau-faute-eau-815508.html>

² Audition de la présidente de l'Association des chambres de commerce et d'industrie des outre-mer. (ACCIOM), 23 avril 2020.

³ « Audit sur l'eau potable en Guadeloupe », Rapport CGEDD n° 012150-01 établi par Aline Baguet et Alby Schmitt (CGEDD) Marc-René Bayle (IGA) François Werner (IGF), Mai 2018, p. 14.

⁴ Ibid, p.20.

⁵ Ibid.

⁶ Audition de Mme Annick Girardin, ministre des outre-mer, 14 mai 2020.

Mme Annick Girardin reconnaît que « *la dégradation des services rendus aux usagers, les fuites, les pannes conduisent à une perte de confiance, donc à des impayés et à des difficultés d'investissement* » et appelle à « *sortir de cette spirale* »¹.

Le plan « Eau DOM », acté en 2016 par l'État en partenariat avec l'AFD et la Caisse des dépôts, a vocation à résoudre ces difficultés de fonctionnement et de gestion du service des eaux en outre-mer. Pour ce faire, ce texte conditionne les capacités techniques et financières sous la forme de la signature de contrats de progrès entre autorités organisatrices et financeurs. À ce titre, la ministre des outre-mer a confirmé que « *le plan d'actions prioritaires pour la Guadeloupe est doté de 71 millions d'euros. À Mayotte, ce sont 67 millions d'euros qui sont consacrés à l'eau potable et à l'assainissement* »².

Ce plan s'intègre cependant dans un horizon de moyen-long terme, **incompatible avec l'urgence des besoins de la population**. La période de confinement a confirmé le caractère inopérant des tours d'eau. Une **intensification des investissements de court terme** pour la rénovation des infrastructures des réseaux est donc aujourd'hui indispensable.

Proposition n° 52 : Accélérer le déploiement du plan « Eau Dom » pour améliorer la gestion de l'eau et l'assainissement en outre-mer.

(2) Former un « laboratoire » innovant dans le développement des énergies renouvelables

Les outre-mer concentrent 80 % de la biodiversité française. Cette richesse offre des perspectives de croissance durable et vertueuse grâce à l'économie verte. En 2019, l'économie verte ultramarine représentait uniquement 2,8 % du tissu entrepreneurial (6 792 entreprises), 3,9 % de l'emploi marchand (19 624 emplois) et 2,2 % des financements bancaires (665 millions d'euros)³.

En Nouvelle-Calédonie, l'économie verte a encore un poids limité comme l'a soulevé Monsieur Olivier Fagnot, directeur de l'Institut de la statistique et des études économiques (ISEE) de Nouvelle-Calédonie, « **80 % de l'électricité est produite par des usines thermiques (hydrocarbures et charbon) et moins de 10 % par le solaire et l'éolien.** La Nouvelle-Calédonie est un haut lieu de biodiversité, aujourd'hui insuffisamment valorisée. Celle-ci offre un potentiel immense de création de richesses. Pour préserver cette biodiversité, des investissements importants et la création de nouvelles activités sont en effet nécessaires »⁴.

¹ Ibid.

² Ibid.

³ « L'Économie verte dans les outre-mer », Rapport IEDOM – IEOM, mars 2019.

⁴ Table ronde « données statistiques et perspectives économiques », 18 juin 2020.

Pourtant, la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte a affirmé une **volonté de couvrir à hauteur de 50 % du mix énergétique des énergies renouvelables en 2020 et atteindre l'autonomie énergétique d'ici 2030**. Or, cette ambition n'est pour l'instant pas suffisamment portée puisque la part de consommation d'énergie fossile en outre-mer reste élevée¹ (à travers les centrales thermiques fonctionnant au charbon et au fioul notamment) à l'exception de la Guyane (70,8 % de part d'énergie renouvelable dans le mix énergétique).

Les centrales hydrauliques en Guyane, en Polynésie française et à La Réunion permettent à ces territoires de présenter les mix électriques ultramarins contenant le plus d'énergies renouvelables (respectivement 71 %, 37 % et 32 % en 2017), mix supérieurs à celui de l'Hexagone (18 %)². Les outre-mer pourraient devenir des « laboratoires » innovants en matière d'énergie renouvelables, tout en prenant en compte les difficultés renforcées de stockage de cette production du fait notamment des aléas climatiques.

Proposition n° 53 : Valoriser davantage les richesses de la biodiversité ultramarine et faire des outre-mer des territoires pionniers en matière d'économie verte.

(3) Développer davantage les « *hubs* » portuaires pour renforcer l'attractivité maritime

Comme le rappelle, pour la Nouvelle-Calédonie, M. Olivier Fagnot, directeur de l'ISEE, « *la mer a longtemps été considérée par le territoire comme un facteur d'isolement. Aujourd'hui, elle est heureusement davantage perçue comme un outil potentiel de croissance* »³. **Forte de ces onze millions de km² de zone économique exclusive et d'espaces maritimes, dont 97 % sont du fait des territoires ultramarins, la France représente la deuxième puissance maritime du monde**⁴.

Les outre-mer permettent une présence dans des zones géographiques stratégiques mondiales à savoir la zone Caraïbe, l'Océan Indien, l'Atlantique nord et le Pacifique. En 2015, Port-Réunion, Pointe-à-Pitre, Fort-de France et Nouméa se classaient **parmi les dix premiers ports français de trafic de conteneurs**⁵. Cependant, les activités maritimes ultramarines représentent **seulement 2,4 % de l'emploi marchand** (12 500 emplois) et 3,5 % du tissu entrepreneurial marchand (8 800 entreprises)⁶.

¹ L'atteinte des objectifs en matière de part des énergies renouvelables s'avère difficile en raison de la consommation énergétique au sein du secteur des transports, qui recourt exclusivement à de l'énergie fossile. Ainsi, 65 % de la consommation finale d'énergie relève de l'usage de carburant dans le secteur des transports dans les DOM, contre moins d'un tiers en métropole. « L'Économie verte dans les outre-mer », Rapport IEDOM - IEOM, mars 2019.

² « L'Économie verte dans les outre-mer », Rapport IEDOM - IEOM, mars 2019.

³ Table ronde « données statistiques et perspectives économiques », 18 juin 2020.

⁴ Derrière les États-Unis et devant l'Australie.

⁵ « L'économie bleue dans l'Outre-mer », IEDOM - IEOM, Janvier 2018, p. 1.

⁶ Ibid.

Les liaisons maritimes demeurent fondamentales pour les économies d'outre-mer. Pour preuve, plus de 99 % des importations à Wallis-et-Futuna sont effectuées par cette voie (entre 42 et 50 millions d'euros par an)¹. **Selon l'OCDE², le trafic de conteneurs devrait tripler d'ici 2035 pour atteindre 16,2 milliards de tonnes.** Cette prévision offre une opportunité indéniable pour le développement de l'économie bleue post-Covid.

Cette perspective d'internationalisation accrue des ports ultramarins, de transformation en « hubs » portuaires et de plateformes de transbordement est confrontée cependant à un déficit d'infrastructures. M. Olivier Fagnot rapportait qu'« *actuellement, un grand navire public ou privé doit faire son carénage en Nouvelle-Zélande ou en Australie. La Nouvelle-Calédonie a l'avantage d'avoir le premier port autonome des outre-mer avec Nouméa, grâce à l'exportation du minerai. Elle pourrait étoffer son action et servir de port intermédiaire dans la zone Pacifique* »³.

De ce fait, il est nécessaire de préparer et accompagner les outre-mer vers une **amélioration de leur connectivité maritime** par des infrastructures portuaires compétitives. La crise Covid-19 doit être l'occasion de renforcer encore le développement du fret maritime au regard des limites actuelles du fret aérien.

Proposition n° 54 : Investir dans l'économie bleue et faire des ports ultramarins de véritable « hubs » portuaires pour renforcer l'attractivité maritime des territoires.

b) Renforcer l'intégration régionale et européenne

(1) Faciliter la coopération régionale des territoires

« *On parle beaucoup de coopération régionale, mais celle-ci se concrétise assez peu. En cette période de crise, chaque territoire s'est complètement refermé sur lui-même et la coopération régionale a été largement oubliée* »⁴ a déploré la ministre des outre-mer devant la délégation.

Néanmoins, l'esprit de solidarité s'est bien concrétisé durant le confinement. Dans un cadre national et régional, les **évacuations sanitaires entre Mayotte et La Réunion** sont l'illustration de cette coopération. Dans une autre mesure, la dimension internationale et régionale s'est exprimée à travers la venue **le 26 juin, en Martinique, d'une délégation de quinze médecins cubains pour une période de deux mois.** Cette initiative novatrice, puisqu'il s'agit de la première mission de ce genre sur le territoire français, s'applique également pour les territoires ultramarins ancrés dans le bassin régional à savoir La Guyane, Saint-Martin, Saint-Barthélemy ou encore Saint-Pierre-et-Miquelon.

¹ « L'économie bleue dans l'Outre-mer », IEDOM - IEOM, Janvier 2018, p.16.

² Oversupply in the shipbuilding industry, OCDE, 2015, reprenant une projection de Sea Europe.

³ Table ronde « données statistiques et perspectives économiques », 18 juin 2020.

⁴ Audition de Mme Annick Girardin, ministre des outre-mer, 14 mai 2020.

L'État reconnaît par ailleurs aux territoires ultramarins des compétences en matière de coopération régionale.

Ainsi, la **Polynésie française** et la **Nouvelle-Calédonie** sont membres à part entière de **plusieurs organisations régionales politiques, généralistes et environnementales**. La **Guadeloupe, la Martinique et Saint-Martin** ont adhéré en qualité de membre associé à l'association des États de la Caraïbe en leur nom propre. Des mécanismes de dialogue régulier sont également mis en place avec les pays frontaliers comme par exemple entre la Guyane et le Brésil.

Toutefois, Mme Marie-Anne Poussin-Delmas, président de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) et directeur général de l'Institut d'émission d'outre-mer (IEOM), précisait que « *malgré les efforts engagés, la part du commerce régional dans le total des importations baisse dans toutes les géographies, à l'exception de Saint-Pierre-et-Miquelon et de Wallis-et-Futuna, dont l'intégration régionale est significativement plus forte* »¹.

Comme l'a rappelé la crise, les territoires ultramarins, dépendant des approvisionnements hexagonaux, ont tout intérêt à accroître de manière significative leurs échanges régionaux. Le **renforcement de la coopération régionale** devra constituer un des **axes majeurs du développement économique des outre-mer**.

Proposition n° 55 : Renforcer la coopération régionale des territoires ultramarins au sein de leur zone géographique.

(2) Mobiliser les fonds européens au service d'une meilleure résilience des territoires

L'ancien président de la Commission européenne M. Jean-Claude Juncker, reconnaissait que sans les Régions ultrapériphériques (RUP) « *l'influence de l'Europe à travers le monde serait moindre. Sans vous, nous existerions moins* »². Les **RUP bénéficient des fonds européens structurels et d'investissements (FESI)** ; près de 7 milliards d'euros pour les RUP françaises sur la programmation 2014-2020). Parmi ces fonds figure le Fonds européen pour le développement régional (FEDER) qui contribue « *à la correction des principaux déséquilibres régionaux de l'Union par une participation au développement et à l'ajustement structurel des régions en retard de développement* »³.

¹ Table ronde « données statistiques et perspectives économiques », 18 juin 2020.

² Discours au Forum des régions ultrapériphériques, Bruxelles, mars 2017.

³ Article 176 Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE).

Les Pays et territoires d'outre-mer (PTOM) ont quant à eux un statut d'association avec l'Union européenne dont « *le but est la promotion du développement économique et social des pays et territoires, et l'établissement de relations économiques étroites entre eux et l'Union dans son ensemble* »¹. Les PTOM bénéficie du **Fonds européen de développement (FED)** et leur relation avec l'UE est définie par une **Décision d'association outre-mer (DAO)**.

**« *United Congress French and Dutch Saint-Martin* » :
une structure de coopération à déployer post-Covid**

Les mesures de confinement entreprises pour contenir la propagation du Covid-19 ont conduit à une situation inédite à Saint-Martin. **En effet, pour la première fois depuis 372 ans, la frontière terrestre a été fermée entre Saint-Martin (collectivité d'outre-mer française ayant le statut européen de RUP) et Sint-Maarten (entité du Royaume quadripartite des Pays-Bas ayant le statut européen de PTOM).**

Plus que jamais, la crise sanitaire a démontré la nécessité de mettre en place un cadre juridique et politique favorisant, et consolidant, la coopération entre les deux parties de l'île. Pour ce faire, Daniel Gibbs, président du Conseil territorial de Saint-Martin, a relancé le projet d'une autorité de gestion intégrée dénommée « *Congrès de Saint-Martin* » (ou « *United Congress French and Dutch Saint-Martin* ») qui offrirait le **cadre d'un exercice conjoint des compétences de la collectivité française de Saint-Martin et du pays de Sint-Maarten** dans un certain nombre de domaines utiles à leur coopération.

Du fait de la crise, de nombreux fonds européens ne seront pas consommés. **Un premier plan de réallocation de 37 milliards** de fonds de la politique de cohésion pour lutter contre les conséquences du Covid-19 a été adopté le 13 avril 2020 ouvrant la voie.

Proposition n° 56 : Faciliter la réaffectation des fonds européens 2014-2020 non consommés des programmes de cohésion vers des mesures d'urgence et de relance.

L'AFD fait partie des agences habilitées par la Commission européenne à bénéficier de **délégations de gestion de fonds européens** (et notamment les fonds FED) dans les États étrangers.

Depuis 2008, plus de 200 projets de l'AFD ont ainsi bénéficié des fonds de l'UE, pour un montant d'environ 1,7 milliard d'euros. Dans les RUP, les régions sont les autorités de gestion des fonds européens. L'AFD ne peut donc pas se substituer à elles.

¹ Article 198 du TFUE.

Cependant, des projets à l'échelon régional nécessitent de mobiliser à la fois des fonds FED, mais également des Fonds européens de développement régional (FEDER) Interreg gérés par les RUP. Ces fonds FEDER risquent d'être sous-consommés, avec de possibles dégagements d'office à la fin de la programmation 2014-2020.

Dans le contexte actuel, **confier à l'AFD la responsabilité de ces projets FED-FEDER dans le domaine de la coopération régionale sanitaire** serait particulièrement utile. Par exemple, s'agissant du réseau de surveillance épidémiologique de la commission de l'océan Indien, l'Union européenne devrait permettre à l'AFD de mobiliser en plus des fonds FED des fonds Interreg et intégrer ainsi La Réunion dans ce projet régional.

Ainsi, cette contribution européenne, à l'égard des RUP et PTOM, doit être renforcée afin de faciliter et inciter la démarche d'intégration régionale des outre-mer dans sa dimension économique, sociale et sanitaire.

Proposition n° 57 : Permettre un appui financier et en ingénierie de l'AFD pour les projets de coopération régionale permettant un mixage de fonds FED et FEDER.

2. Dynamiser les territoires en misant sur la jeunesse et l'investissement dans le capital humain

a) Des carences en termes de qualification et un bilan démographique disparate selon les territoires

La jeunesse ultramarine constitue près de la **moitié de la population des outre-mer**. À Mayotte, 70 % de la population a moins de 30 ans, près de 60 % pour la Guyane¹ et plus 40 % pour Saint-Martin, La Réunion, la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française et Wallis-et-Futuna². Cette croissance démographique continuera à progresser significativement, puisqu'il est prévu d'ici 2030, un doublement du nombre de jeunes de moins de vingt ans en Guyane.

A contrario, aux Antilles, le vieillissement de la population s'accroît, amplifiant les craintes d'un marché de l'emploi non viable à terme. « En 2016, un quart de la population martiniquaise avait plus de 60 ans, 23 % en Guadeloupe »³ relève Monsieur Olivier Léna, directeur régional de l'INSEE Antilles-Guyane. Ce phénomène est particulièrement marqué à Marie-Galante qui fait face à un repli démographique important et détient la plus faible densité de population de Guadeloupe (70 habitants/km²). La

¹ Rapport du député Victorin LUREL fait au nom de la commission des lois sur le projet de loi (n° 4000) de programmation relatif à l'égalité réelle outre-mer et portant autres dispositions en matière sociale et économique, 28 septembre 2016.

² Plan Jeunesse outre-mer « Un défi pour aujourd'hui un pari pour l'avenir », 2015.

³ Table ronde « Données statistiques et perspectives économiques », 18 juin 2020.

population y est passée de 16 340 habitants en 1962 à 11 070 habitants en 2014. L'âge moyen y était de 44,8 ans en 2014 contre 39,1 ans pour le reste de la Guadeloupe¹.

Mme Marie-Anne Poussin-Delmas indiquait par ailleurs que « *la Martinique perd 4 000 consommateurs par an et ces territoires perdent, du coup, en attractivité pour les jeunes. Tout ceci va pénaliser les entreprises en termes de recrutement* »².

Les investissements en capital humain, en particulier à destination de la jeunesse sont indispensables afin d'assurer un avenir de croissance aux territoires ultramarins. Les difficultés sont aujourd'hui très grandes puisque selon une étude réalisée par le ministère de l'éducation nationale, la part de jeunes de 18 ans en difficulté de lecture atteint entre 30 et 75 % dans les DROM (27,6 % à La Réunion, 30,4 % en Martinique, 33 % en Guadeloupe, 48,4 % en Guyane et 74,9 % à Mayotte)³ contre 10 % sur l'ensemble de la France. De plus, en 2018, le taux de chômage en outre-mer est en moyenne de 21,7 % contre 8,8 % au niveau national. Le territoire le plus touché est La Réunion où le chômage atteint 28 % dont 42 % sont des jeunes⁴.

L'emploi, la formation et le niveau de qualification des ultramarins demeurent moins élevés que dans l'Hexagone. C'est pourquoi les étudiants ayant la possibilité de le faire, choisissent la voie de la mobilité, hors de leur territoire respectif, sans garantie de retour. Ces choix pénalisent les territoires en termes de compétence, d'innovation productive et d'inversion de la courbe de la baisse démographique.

b) Enrichir la formation ultramarine pour des emplois qualifiés et attractifs dans les territoires

M. Olivier Léna indique qu'« *un élément essentiel pour la croissance est la formation qualifiante. Les jeunes les mieux formés quittent ces territoires. Il faut trouver le moyen de capter cette jeunesse tentée par la métropole, de soutenir les projets innovants et d'accompagner les jeunes entrepreneurs* »⁵.

¹ « Marie-Galante : un territoire agricole qui se tourne vers le développement durable », INSEE, 12 juin 2018.

² Table ronde « données statistiques et perspectives économiques », 18 juin 2020.

³ Rapport du député Victorin Lurel fait au nom de la commission des lois sur le projet de loi (n° 4000) de programmation relatif à l'égalité réelle outre-mer et portant autres dispositions en matière sociale et économique, 28 septembre 2016.

⁴ « Emploi et chômage dans les DOM : l'écart avec la métropole reste marqué », INSEE, Ludovic Audoux, Claude Mallemanche (mission appui DOM, INSEE) 24/06/2019.

⁵ Table ronde « Données statistiques et perspectives économiques », 18 juin 2020.

La politique d'attractivité des territoires ultramarins en termes de formation et de capital humain doit être amplifiée avec un processus de sécurisation des parcours des étudiants en réponse à la crise. Le Plan « Priorité jeunesse » adopté dans le cadre du Comité interministériel de la jeunesse (CIJ) en 2015 constituait une avancée majeure mais doit désormais s'adapter aux conséquences du Covid-19.

En effet, la crise économique et sociale qui s'annonce peut constituer un frein d'attractivité pour les étudiants souhaitant rentrer dans leur territoire par peur d'un manque de débouchés et d'obtention d'un emploi.

Pour Mme Marie-Anne Poussin-Delmas, *« les formations doivent être pensées pour pouvoir offrir des débouchés sur place, en outre-mer. C'est une approche intégrée qui doit prévaloir. L'apprentissage en outre-mer est par ailleurs relativement peu développé. À l'heure où les formations métropolitaines intègrent des cursus en Chine ou dans des destinations étrangères, il y a probablement une carte à jouer pour proposer aux jeunes des stages pratiques en outre-mer »*¹.

<p>Proposition n° 58 : Enrichir la formation et l'apprentissage pour l'accès à des emplois qualifiés dans les territoires ultramarins et inscrire dans les cursus hexagonaux des formations en outre-mer (stage, échanges universitaires...).</p>
--

¹ Table ronde « Données statistiques et perspectives économiques », 18 juin 2020.

LISTE DES PROPOSITIONS

I. PRENDRE LA MESURE DE LA GRAVITÉ DE LA CRISE FRAPPANT LES ÉCONOMIES ULTRAMARINES ET DE SON IMPACT FINANCIER SUR LES COLLECTIVITÉS

A. *DES FRAGILITÉS STRUCTURELLES AMPLIFIÉES PAR LA CRISE*

1. Mettre en œuvre les préconisations du rapport de l'Inspection générale d'administration sur les délais de paiements remis à la ministre des outre-mer en juin 2020.
2. Améliorer rapidement les outils statistiques de chaque territoire afin de disposer de tableaux de bord économiques plus accessibles, actualisés et homogènes.
3. Généraliser les études d'impact de la crise sanitaire afin de disposer d'une évaluation détaillée pour chaque territoire.

B. *DES DISPOSITIFS NATIONAUX D'URGENCE RAPIDEMENT DÉPLOYÉS MAIS ENCORE INSUFFISANTS*

4. Prolonger le dispositif du Fonds de solidarité dans les outre-mer jusqu'à la sortie de crise et annuler les dettes sociales sur l'année 2020 des entreprises des secteurs les plus fragiles.
5. Pérenniser la prise en charge du chômage partiel à 100 % par l'État notamment pour les entreprises ultramarines menacées de faillite jusqu'à la sortie de crise.
6. Revoir et assouplir les conditions du prêt de l'AFD avec garantie de l'État octroyé à la Nouvelle-Calédonie.
7. Prévoir un prêt d'un montant et avec des modalités adaptées aux besoins de soutien de la collectivité de Polynésie française.
8. Ouvrir aux entreprises ultramarines sans PGE le bénéfice des prêts du Fonds de développement économique et social (FDES).
9. Élargir à l'ensemble des outre-mer le relèvement du plafond du micro-crédit à 15 000 euros, en expérimentation à Mayotte depuis 2017.
10. Rétablir l'aide à la création ou à la reprise d'une entreprise (ACRE) sur 3 ans pour les micro-entrepreneurs.
11. Conforter les actions d'accompagnement et d'offres financières de l'ADIE (prêts d'honneur) et finaliser le Pacte pour l'inclusion par le travail indépendant (PIC).

C. DES COLLECTIVITÉS ULTRAMARINES MOBILISÉES MAIS ENTRAVÉES FINANCIÈREMENT

12. Réviser en tant que de besoin les contrats de convergence et de transformation établis entre l'État et les outre-mer pour en faire des outils clés pour la relance des économies.
13. Garantir l'application du plan de soutien exceptionnel de l'État aux collectivités ultramarines pour compenser leurs pertes de recettes.
14. Étendre le dispositif de préfinancement du FCTVA, expérimenté à Mayotte, à l'ensemble des collectivités ultramarines.
15. Renforcer l'autonomie sanitaire des territoires avec une approche stratégique régionale.

II. DÉVELOPPER UNE RELANCE TERRITORIALISÉE AXÉE SUR LE DÉSENCLAVEMENT ET LE SOUTIEN AUX SECTEURS LEVIERS

A. UN REDÉMARRAGE RAPIDE DU SECTEUR AÉRIEN, PRIMORDIAL POUR LE DÉSENCLAVEMENT DES TERRITOIRES

16. Permettre, pour les territoires qui le souhaitent, de tester les populations à leur arrivée à l'aéroport.
17. Autoriser l'adoption de protocoles sanitaires différenciés suivant les territoires, selon leurs situations locales.
18. Mettre en place un fonds de soutien d'urgence pour les compagnies aériennes d'outre-mer.
19. Créer un fonds de garantie de l'État pour assurer la solvabilité des bons à valoir en cas d'annulation des billets.
20. Au titre de la continuité territoriale, ne pas augmenter à l'avenir la fiscalité environnementale sur les billets d'avion à destination des outre-mer.
21. Réexaminer les aides fiscales au renouvellement des flottes des transporteurs pour poursuivre, malgré la crise, la modernisation des appareils.
22. Améliorer la connectivité aérienne régionale des outre-mer en concrétisant les propositions des Assises du transport aérien de 2019.

B. SAUVER LE TOURISME EN OUTRE-MER ET ACCOMPAGNER SA TRANSFORMATION VERS UN MODÈLE DURABLE

23. Prévoir des campagnes de promotion touristique différenciées selon les territoires et leurs conditions sanitaires.

24. Solvabiliser la demande intérieure en mettant en place ou en développant les dispositifs de chèques-vacances.
25. Promouvoir un tourisme *covid free* en développant des bulles régionales entre territoires préservés de l'épidémie de Covid-19.
26. Développer un tourisme qualitatif en outre-mer en diversifiant les modes d'hébergement.
27. Renforcer le tourisme écoresponsable en outre-mer et miser sur les atouts des territoires pour la relance du secteur.

C. LA RELANCE DES SECTEURS DU BTP ET DU LOGEMENT SOCIAL, OPPORTUNITÉ D'ACCÉLÉRER LE PLAN LOGEMENT OUTRE-MER

28. Utiliser les crédits non consommés de la ligne budgétaire unique (LBU) pour permettre la prise en charge des surcoûts dans le BTP.
29. Déroger au principe d'obtention préalable du permis de construire pour l'obtention des crédits LBU.
30. Inscrire à terme le BTP parmi les secteurs de « compétitivité renforcée ».
31. Faciliter la passation des marchés, notamment en allégeant les obligations de publicité et les obligations de régularité sociale et fiscale.
32. Accélérer la mise en œuvre de la troisième phase du Plan Séisme Antilles et mettre en place des programmes soutenus de réhabilitation des logements notamment sociaux.
33. Accélérer la mise en œuvre du PLOM 2019-2022 pour entrer dès septembre 2020 en phase opérationnelle.
34. Mettre en œuvre les conclusions du rapport de la délégation sénatoriale sur l'adaptation des normes BTP « Le BTP outre-mer au pied du mur normatif : Faire d'un obstacle un atout » (2017).

III. FAIRE DE LA SORTIE DE CRISE UNE OPPORTUNITÉ POUR UN MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT PLUS RÉSILIENT

A. ATTEINDRE L'OBJECTIF D'AUTONOMIE ALIMENTAIRE DES TERRITOIRES

35. Systématiser les chartes d'entente entre la grande distribution et les producteurs locaux afin de promouvoir davantage la production locale.
36. Pérenniser les initiatives de circuits courts et de vente sur internet expérimentées lors de crise.
37. Mieux identifier, via des labels, les produits d'origine locale.

38. Limiter via des quotas et contrôler l'importation de produits de dégagement liés au déstockage venant de l'Hexagone.
 39. Activer le mécanisme de circonstances exceptionnelles pour les aides européennes à destination des agriculteurs d'outre-mer.
 40. Obtenir le maintien du budget du Poséi et adapter les aides européennes à la production agricole en outre-mer au contexte de la crise.
 41. Structurer davantage les filières agricoles et renforcer les moyens des chambres d'agriculture en outre-mer pour qu'elles puissent exercer pleinement leur mission d'accompagnement des agriculteurs en difficulté.
 42. Renforcer la lutte contre la pêche illégale pour protéger les ressources halieutique et les revenus des professionnels du secteur de la pêche.
 43. Permettre aux entreprises de pêche n'étant pas à jour fiscalement et socialement de bénéficier des exonérations de charges sociales et fiscales pour 2020.
 44. Refuser le plafonnement à 50 % des plans de compensations des surcoûts (PCS) du Fonds européen pour les affaires maritimes et de la pêche (FEAMP).
- B. LE NUMÉRIQUE, OUTIL AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DE LA RÉSILIENCE DES TERRITOIRES***
45. Assurer le déploiement du très haut débit en outre-mer pour éviter une nouvelle fracture numérique.
 46. Faciliter les autorisations nécessaires (permis de construire, autorisations de fréquences) pour permettre aux opérateurs de développer leurs infrastructures.
 47. Renforcer les moyens et coordonner les actions des associations de formation au numérique.
 48. Maintenir en outre-mer des guichets de proximité pour qu'aucune démarche administrative ne soit accessible uniquement par voie dématérialisée.
 49. Dans les Maisons de services au public, mettre à disposition des équipements collectifs de connexion pour les démarches administratives, appelées à être toutes dématérialisées en 2022.
 50. Faire des outre-mer des zones franches numériques.
 51. Créer un technopôle dans chaque territoire afin de regrouper les activités technologiques et favoriser ainsi les synergies et la croissance des entreprises.

C. INVESTIR DANS L'ECONOMIE VERTE ET LE CAPITAL HUMAIN POUR RENFORCER L'ATTRACTIVITE DES TERRITOIRES

52. Accélérer le déploiement du plan « Eau Dom » pour améliorer la gestion de l'eau et l'assainissement en outre-mer.
53. Valoriser davantage les richesses de la biodiversité ultramarine et faire des outre-mer des territoires pionniers en matière d'économie verte.
54. Investir dans l'économie bleue et faire des ports ultramarins de véritable « hubs » portuaires pour renforcer l'attractivité maritime des territoires.
55. Renforcer la coopération régionale des territoires ultramarins au sein de leur zone géographique.
56. Faciliter la réaffectation des fonds européens 2014-2020 non consommés des programmes de cohésion vers des mesures d'urgence et de relance.
57. Permettre un appui financier et en ingénierie de l'AFD pour les projets de coopération régionale permettant un mixage de fonds FED et FEDER.
58. Enrichir la formation et l'apprentissage pour l'accès à des emplois qualifiés dans les territoires ultramarins et inscrire dans les cursus hexagonaux des formations en outre-mer (stage, échanges universitaires...).

EXAMEN EN DÉLÉGATION

M. Michel Magras, président. – Mes chers collègues. Nous examinons ce matin les conclusions de nos rapporteurs sur l'urgence économique outre-mer, sujet dont notre délégation a décidé de se saisir lors de sa réunion du 10 avril 2020, à la suite de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19.

Le choix de ce sujet s'est imposé à nous dans ces circonstances en remplacement de l'étude que nous avons initialement programmée en novembre dernier sur l'aide publique aux investissements des collectivités ultramarines.

Comme vous le savez, notre délégation a, en effet, une triple mission institutionnelle qui figure depuis 2017 dans la loi : informer le Sénat de la situation des collectivités ultramarines, veiller à la prise en compte de leurs caractéristiques, contraintes et intérêts propres et participer à l'évaluation des politiques publiques les intéressant.

À l'instar du remarquable travail mené par les commissions parlementaires pendant la période de confinement, et en particulier de celui de la commission des affaires économiques réalisé dans le cadre de ses « cellules de veille, de contrôle et d'anticipation sectorielles », la délégation se devait de donner un éclairage complémentaire sur la situation dans les outre-mer, et d'apporter sa contribution aux travaux de réflexion menés par le Sénat sur la crise du Covid-19.

Je voudrais remercier tout particulièrement nos trois rapporteurs Stéphane Artano, Viviane Artigalas et Nassimah Dindar, qui ont eu la redoutable mission de conduire de nombreuses auditions, par visioconférence et en un temps record, avec des acteurs économiques intervenant depuis les trois bassins océaniques.

Compte tenu des délais et de la complexité des problématiques, une telle étude ne peut prétendre être ni exhaustive, ni définitive. Il s'agit plutôt d'« une remontée » de témoignages et d'observations recueillis « à chaud » et au plus près des territoires. Il appartiendra à d'autres sans doute de poursuivre ce travail que nous avons lancé dans l'urgence - c'est le cas de le dire - afin de peser sur la politique du Gouvernement.

Je voudrais vous livrer quelques éléments qui témoignent de l'ampleur et du sérieux de nos travaux qui sont en quelque sorte la « marque de fabrique » de notre délégation.

Au total, la Délégation sénatoriale aux outre-mer a procédé, en à peine deux mois, à plus de 34 heures d'auditions dans le cadre de 14 réunions plénières ayant réuni 73 participants !

Pour le présent rapport, comme à l'accoutumée les comptes rendus des auditions seront annexés au rapport d'information dont la retranscription représente environ 400 pages soit presque autant que chacun des deux rapports sur les risques naturels majeurs. Vous n'ignorez pas que la volonté du Sénat est de faire des rapports plus courts et ciblés mais celui-ci sera encore dans le format classique de la délégation...

Je voudrais insister aussi sur le fait que toutes ces réunions se sont tenues en visioconférence. Comme vous le savez, la délégation a été pionnière dans ce domaine malgré les contraintes de cet exercice que vous connaissez bien, comme les décalages horaires et l'articulation délicate avec le planning, également chargé, des commissions et autres délégations. Il faut se féliciter du fait que le confinement a obligé l'ensemble des instances du Sénat à adopter cette technologie que nous pratiquons à la délégation depuis 2014 !

Je précise à cet égard que pour la première fois notre réunion d'adoption du rapport se tient également en visioconférence. De plus, le président du Sénat a bien voulu nous accorder à titre exceptionnel une dérogation pour poursuivre notre travail selon ce mode de fonctionnement au-delà du 10 juillet et jusqu'à la fin de la session extraordinaire. Cela nous permettra de tenir une réunion le 16 juillet pour l'adoption du rapport sur les enjeux européens en 2020 que nous avons dû suspendre avec le confinement.

Pour mener à bien l'étude sur l'urgence économique outre-mer, je vous rappelle brièvement que la délégation a procédé à deux séries d'auditions.

Une première série, de nature transversale, a visé à dresser un panorama d'ensemble de la crise. La délégation a ainsi entendu la Fédération des entreprises d'outre-mer (FEDOM), l'Association des chambres de commerce et d'industrie des outre-mer (ACCIOM), l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) spécialisée dans la microfinance ainsi que trois grandes institutions financières très mobilisées durant cette crise : l'Agence française de développement (AFD), la Banque des territoires du groupe Caisse des dépôts (CDC) et Bpifrance.

Après un large échange avec la ministre des outre-mer, le 14 mai, un premier point d'étape a été adressé au Premier ministre ainsi que 20 propositions articulées autour de deux axes : l'évaluation des dispositifs nationaux au regard des spécificités du tissu entrepreneurial ultramarin et l'accompagnement nécessaire des collectivités locales.

Dans sa réponse, le Premier ministre Édouard Philippe a bien voulu m'indiquer que les perspectives tracées dans ce document étaient « *pleinement partagées par le Gouvernement* » et a détaillé un certain nombre de points d'accord, concernant notamment le maintien de la capacité d'investissement et du soutien à l'économie des collectivités locales

d'outre-mer. Nous avons également pris acte, avec satisfaction, des assouplissements opérés par les récentes lois de finances rectificatives et par voie réglementaire, élargissant l'accessibilité des dispositifs pour les très petites entreprises qui constituent l'essentiel du tissu économique local.

Dans un second temps, les rapporteurs ont lancé une nouvelle série d'auditions axées sur des thématiques sectorielles : le transport aérien, le BTP et le logement social, l'agriculture et la pêche, le numérique, les données statistiques et le tourisme. Chacune des six tables rondes a constitué une première et souvent une prouesse technique vu les décalages horaires : lorsqu'il était 14 heures à Paris - l'heure généralement de nos réunions -, il était minuit à Wallis-et-Futuna, 2 heures en Polynésie, 8 heures aux Antilles, 15 heures à Mayotte, 16 heures à La Réunion et 23 heures en Nouvelle-Calédonie....

Ces échanges ont été particulièrement riches car nous avons ainsi pu réunir en moyenne une dizaine d'acteurs économiques simultanément depuis leurs territoires respectifs. Je crois qu'une fois de plus nous avons été précurseurs et j'espère que la délégation conservera cet acquis lors de ses futurs travaux.

Notre ambition est que ce travail d'investigation et les recommandations qui en découlent servent au nouveau Gouvernement et au nouveau ministre des outre-mer pour « bâtir la relance » qui peine à voir le jour dans nos territoires.

En effet, après l'urgence sanitaire - et nous n'oublions pas pour autant la situation à Mayotte et en Guyane -, l'heure est aujourd'hui à l'urgence économique face à la brutalité d'une crise dont la délégation a recueilli de nombreux témoignages auprès des acteurs de terrain.

Je n'en dirai pas plus car nos rapporteurs dont je salue à nouveau le travail vont vous en rendre compte.

J'ai eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises au cours de ces dernières semaines. Face aux événements, les ultramarins ont pour habitude de garder espoir et nous devons avoir foi dans notre capacité à nous relever. Nous avons également tous constaté l'émergence de nombreuses initiatives et expérimentations démontrant une formidable capacité d'adaptation et d'innovation dans les territoires.

Résolus à capitaliser sur les expériences positives de la période récente, à l'exemple des acteurs du monde agricole et de la pêche qui ont su faire face aux besoins des populations locales, les outre-mer manifestent une forte volonté d'aller résolument de l'avant.

Il faut que l'État de son côté accepte de mieux accompagner les économies ultramarines dans leur nécessaire transformation, désormais incontournable. Vous savez combien cette question me tient à cœur et nourrit le travail sur la différenciation que je mène dans le prolongement des conclusions du groupe de travail sur la décentralisation et qui fera l'objet d'une publication en septembre avant la fin de mon mandat.

Je vous rappelle enfin, pour ceux qui pourront y assister, qu'une conférence de presse se tiendra dans le prolongement de cette réunion, toujours en visioconférence.

Sans plus tarder, je cède la parole aux rapporteurs et en premier lieu à Stéphane Artano pour le premier volet de l'étude.

M. Stéphane Artano, rapporteur. – Mes chers collègues. Avant tout, au nom des rapporteurs, je tiens à remercier le président Magras pour le choix de cette étude, pleinement d'actualité, et pour toutes les réunions très denses qu'il a bien voulu conduire.

Il lui revient le mérite de les avoir menées à leur terme malgré les nombreuses contraintes notamment horaires car, comme vous le savez, ces auditions ont été particulièrement nombreuses et longues.

Notre rapport est articulé autour de trois grands axes que nous nous sommes répartis de la façon suivante. La première partie porte sur les effets immédiats de la crise, plus précisément sur la nécessité de faire prendre de conscience de sa gravité pour les outre-mer et de son impact financier très périlleux pour les collectivités locales. C'est cette partie que je vous présenterai.

Dans un second temps, Viviane Artigalas traitera des modalités d'une relance territorialisée que nous souhaitons axée sur le désenclavement et le soutien aux secteurs leviers que nous avons identifiés par rapport aux spécificités ultramarines.

Enfin, Nassimah Dindar abordera la question de la résilience pour faire de la sortie de crise l'opportunité de bâtir un nouveau modèle de développement pour les outre-mer.

Sur le premier point concernant l'ampleur de la crise économique liée à la crise sanitaire, je ferai trois constats principaux.

Mon premier constat concerne la difficulté de prendre toute la mesure de la crise qui a frappé brutalement les outre-mer.

Les instruments d'évaluation sont aujourd'hui très imparfaits. La table ronde que nous avons eue sur les données statistiques a souligné l'absence de données actualisées - notamment pour Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Wallis-et-Futuna... - ainsi qu'en général la production d'indicateurs en nombre moindre et calculés différemment d'un territoire à l'autre (par exemple entre la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie). Quelques études menées par les différents organismes compétents (CEROM, IEDOM, AFD, instituts régionaux...) commencent à être publiées, en particulier sur la Martinique, la Guadeloupe, La Réunion, la Polynésie ou la Nouvelle-Calédonie mais certaines d'entre elles ne seront pas disponibles avant septembre... Tout en reconnaissant les importants progrès accomplis, en particulier à Mayotte, on soulignera combien ce « déficit statistique » est préjudiciable pour les décideurs publics et acteurs économiques mais aussi pour le plein déploiement de certains dispositifs calculés par exemple sur le PIB des territoires comme le fonds de solidarité...

À cet égard, je propose notamment d'améliorer rapidement les outils statistiques pour chaque territoire afin de disposer de tableaux de bord économiques plus accessibles, actualisés et homogènes ainsi que de généraliser les études d'impact de la crise sanitaire afin de disposer au plus tôt d'une évaluation détaillée pour chaque territoire et d'aider au pilotage de la relance.

Malgré cela, en se basant sur les informations recueillies lors des auditions, on peut affirmer que la récession économique est considérable et sans précédent. Les pertes instantanées d'activité consécutives à la crise sanitaire sont estimées à 30 % pour l'ensemble des géographies. En conséquence, la contraction du PIB sur l'année sera globalement d'une ampleur assez proche de celle de l'Hexagone, (c'est-à-dire de l'ordre de 10 %). L'ampleur de la crise sur l'année 2020 dépendra cependant de la rapidité ou non de la reprise dans les territoires.

Ces premières estimations sont susceptibles d'évoluer très fortement du fait de plusieurs paramètres principaux tels que la durée du confinement et des contraintes sanitaires, la robustesse et la capacité d'adaptation du tissu économique, ou encore l'efficacité des mesures de soutien. Vous trouverez aussi, dans le rapport, des variations selon les territoires, en fonction principalement du poids du secteur public qui a pu servir d'amortisseur ou de l'importance de certains secteurs comme le nickel en Nouvelle-Calédonie ou l'aérospatiale en Guyane.

Au fil des tables rondes, nous avons aussi observé que, derrière la situation économique générale, il convenait d'appréhender la situation sectorielle dans chaque territoire et qu'il y a des pans entiers d'activités qui luttent pour leur survie tels que le transport aérien, le tourisme, ou encore la pêche...

Ma deuxième remarque porte sur l'absence de visibilité concernant la sortie de crise pour laquelle les hypothèses recueillies lors des auditions vont du plus optimiste (second semestre 2020) au plus pessimiste (une décennie).

Du fait de facteurs structurels (insularité, éloignement, enclavement, étroitesse des marchés), les économies ultramarines présentent déjà une vulnérabilité aux chocs conjoncturels. Au cours des années récentes, elles ont été fragilisées par une succession de crises : ouragan Irma dans les Antilles, gilets jaunes à La Réunion, manifestations en Guyane et à Mayotte...

Notre conviction est que la sortie de crise sera effectivement longue et difficile en raison de certaines fragilités qui se trouvent amplifiées par la crise du Covid-19, à savoir : une forte dépendance aux échanges extérieurs (la moitié des échanges commerciaux s'effectuent encore avec l'Hexagone), le poids prépondérant de certains secteurs comme le tourisme et la situation déjà difficile du BTP avant la crise, un tissu entrepreneurial presque exclusivement composé de TPE-PME (95 % en moyenne), des délais de paiement aux entreprises excessifs, - sujet qui vient de faire l'objet d'un nouveau rapport de l'IGA - ou encore la part du secteur informel particulièrement à Mayotte et à en Guyane.

Face à ces spécificités, les dispositifs nationaux d'urgence (fonds de solidarité, prêt garanti par l'État, chômage partiel) que nous avons analysés et qui ont fait l'objet de la note d'étape du 14 mai dernier, restent insuffisants.

C'est la raison pour laquelle le rapport envisage plusieurs pistes d'action.

Il convient d'abord de pérenniser un certain nombre de mesures comme le chômage partiel et d'assouplir les conditions d'accès pour d'autres concernant notamment la prise en compte des dettes fiscales et sociales pour les plus fragiles, jusqu'à des signes tangibles de sortie de crise.

Par ailleurs, la différence statutaire ne doit pas faire obstacle à la pleine application de la solidarité nationale dans cette période exceptionnelle. L'impact de l'épidémie de Covid-19 risque d'être dramatique dans les collectivités du Pacifique du fait de l'absence de filets sociaux et, en Polynésie, de l'importance du secteur touristique. Les dispositifs doivent être adaptés, en volume et dans leurs modalités, à leurs difficultés.

Par rapport au secteur informel, il faut soutenir encore davantage le travail d'accompagnement et l'accès au microcrédit, en facilitant notamment le travail de l'association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) qui parvient à faire vivre et sortir de la précarité un grand nombre de familles dans les territoires.

Au-delà de ces aspects, nous avons noté lors des auditions que perdurait outre-mer « un climat de crise ».

D'abord objectivement la crise sanitaire est toujours en cours et nous sommes solidaires de nos compatriotes de Mayotte et de Guyane qui affrontent cette épreuve. Le Premier ministre a décidé de se rendre ce dimanche en Guyane qui est le territoire le plus touché en France, ce qui témoigne de la gravité de la situation. La menace d'une « deuxième vague », toujours présente, n'est pas de nature à faire sortir les territoires de « l'état de contagion émotionnelle » évoqué lors de la table ronde Tourisme du 25 juin.

Ensuite, la menace d'une grave crise sociale a été évoquée à plusieurs reprises avec des effets sur tous les plans : emploi, revenus, éducation, santé, etc. On sait que le taux de pauvreté en outre-mer est déjà trois fois plus élevé et le taux de chômage deux fois plus qu'en métropole. Le risque est bien réel et n'est pas propice, on s'en doute, à l'amélioration du « climat des affaires ».

C'est la raison pour laquelle je pense qu'il faut saisir l'occasion de la mise en place du nouveau Gouvernement, et des déclarations du ministre des outre-mer mardi à l'Assemblée nationale, pour remettre sur la table l'idée d'un grand Plan de relance outre-mer, qui pourrait s'appuyer sur les propositions de la délégation.

D'ailleurs, après en avoir écarté l'hypothèse lors de son audition le 14 mai, Annick Girardin avait lancé avec l'AFD une initiative d'un milliard dénommée « Outre-mer en commun » quelques jours plus tard. Mais celle-ci porte sur des possibilités d'emprunts supplémentaires, et risque fortement d'aggraver l'endettement des collectivités...

En troisième lieu et pour conclure, je voudrais précisément insister sur la situation des collectivités locales.

Notre collègue George Patient a alerté très tôt sur le risque d'une crise majeure des finances locales en raison des effets de cette crise sur la fiscalité indirecte, soit une perte de recettes qui a été évaluée à environ 200 millions d'euros en 2020 en particulier pour l'octroi de mer. Le Gouvernement a bien annoncé un plan national massif de soutien financier mais je pense qu'il faudra aller plus loin, notamment en adaptant les contrats de convergence et de transformation.

Les collectivités ultramarines se sont aussi beaucoup mobilisées dans le soutien économique local en mettant en place des plans territoriaux complémentaires aux dispositifs d'État qui requièrent une intervention dans la durée. Il faudra donc prévoir que le plan de soutien de l'État vienne éventuellement appuyer ces interventions qui correspondent aux caractéristiques propres de chaque territoire.

Par ailleurs, pour répondre au besoin de sécurité des populations, il faudra encore renforcer l'autonomie sanitaire des territoires, mais avec une approche plus régionale.

Cette autonomie sanitaire ne pourra se faire que par des productions locales ou au moins par grande région. Les outre-mer ont des atouts en ce sens (présence de grands organismes de recherche et d'équipements de pointe en avance sur leur environnement immédiat) mais seule une approche stratégique avec notamment une aide fiscale à l'investissement pourra permettre de structurer des filières. Dans le domaine de la santé, les outre-mer pourrait jouer un rôle d'antenne régionale.

Il serait également utile d'inciter à l'installation de nouveaux acteurs, aussi bien des groupes privés (cliniques, par exemple) que des praticiens (infirmiers, médecins de ville...). On a vu que le recours ponctuels à des médecins étrangers, notamment cubains, a été rapidement rendu possible en levant les obstacles réglementaires.

Enfin, le développement de la télémédecine et de l'e-santé, bien que nécessitant des investissements, semble aussi nécessaire, particulièrement pour des territoires comme Mayotte ou Saint-Martin. Ceux-ci étant sous-équipés sur le plan hospitalier envoient leurs patients les plus graves vers leurs voisins (respectivement La Réunion et la Guadeloupe) au risque que lors d'une crise comme celle-ci on assiste à une saturation en chaîne des territoires...

Telles sont les remarques et les 15 premières recommandations concernant ce premier volet consacré à la gravité de la crise dans les outre-mer.

Mme Viviane Artigalas, rapporteure. – Monsieur le président, chers rapporteurs, chers collègues. Comme vient de nous le rappeler Stéphane Artano, la crise économique en outre-mer est déjà majeure. Mais elle risque d'être encore plus brutale si la reprise est tardive. Un ambitieux plan de relance doit donc d'ores et déjà être préparé pour permettre un redémarrage rapide des activités. À nos yeux, cette relance ne réussira qu'à trois conditions : elle doit être axée sur le désenclavement des territoires ; elle doit miser sur les secteurs leviers pour la croissance et elle doit toujours être territorialisée, c'est-à-dire différenciée selon les territoires.

Je commencerai par le soutien au secteur aérien, qui est primordial puisqu'il permet le désenclavement des territoires. Vous le savez, afin de préserver les outre-mer de l'importation du virus par voie aérienne, les liaisons entre outre-mer et l'Hexagone ainsi que les liaisons intérieures et inter-îles ont été fortement réduites pendant la crise. Il faut saluer l'engagement des compagnies aériennes qui se sont adaptées pour assurer des activités de rapatriement et pour acheminer du fret médical.

Les pertes pour le secteur aérien sont considérables. Les compagnies aériennes n'ont pu assurer que 5 % de leurs programmes de vol et ont dû dans le même temps continuer à assumer d'importantes charges fixes. Malgré les dispositifs d'aides mis en place, beaucoup d'entre elles sont aujourd'hui en grande difficulté.

Pour éviter la faillite de ces compagnies qui jouent non seulement un rôle capital pour la continuité territoriale mais aussi pour leur développement économique (plusieurs milliers d'emplois locaux directs et indirects), un fonds de soutien d'urgence pour les compagnies aériennes d'outre-mer doit être mis en place (proposition 18). Afin de préserver la trésorerie de ces compagnies, un fonds de garantie de l'État doit également être créé pour assurer la solvabilité des bons à valoir en cas d'annulation des billets (proposition 19).

Il faut des avions pour désenclaver les outre-mer mais il faut également des billets d'avion compétitifs pour assurer une réelle continuité territoriale. L'indispensable modération tarifaire des billets d'avion à destination des outre-mer impose d'exonérer ces compagnies de toute nouvelle augmentation de la fiscalité environnementale (proposition 20). Plutôt que d'envisager de nouvelles taxes pour les compagnies, la relance « verte » de l'aérien doit passer par un soutien au renouvellement des flottes, une flotte récente étant une garantie de consommation moindre de carburant (proposition 21). Le maintien d'une véritable concurrence entre compagnies permettra également de maintenir une modération tarifaire.

Enfin, la crise ne doit pas stopper les chantiers mis en œuvre avant le Covid-19. La part des outre-mer dans le trafic international a régressé entre 2000 et 2018 : il reste donc indispensable d'améliorer la connectivité aérienne régionale des outre-mer (proposition 22).

J'en viens maintenant aux secteurs leviers pour la croissance. Le premier d'entre eux est le tourisme, dont la reprise d'activité dépendra fortement du redémarrage du secteur aérien. Soutenir l'un permet de faire redémarrer l'autre.

La crise est un cataclysme pour le tourisme en outre-mer. C'est un secteur vital pour les économies locales : il représente en moyenne 10 % du PIB des outre-mer mais va jusqu'à représenter 40 % des salariés du secteur marchand en Polynésie française.

Afin de permettre la venue de touristes dans les territoires ultramarins, les protocoles sanitaires doivent être rapidement clarifiés. À partir du 10 juillet, le test PCR avant départ deviendra obligatoire pour l'arrivée dans les outre-mer. Alors que les tests sont encore très difficiles à obtenir, l'obligation de présenter un test négatif à l'embarquement risque de se révéler difficilement praticable. Il conviendrait donc de permettre aux territoires qui le souhaitent de tester les passagers à leur arrivée à l'aéroport (proposition 16). Par ailleurs, le souci de différenciation que j'évoquais en préambule doit ici pleinement s'appliquer. Les protocoles sanitaires doivent être différenciés suivant les territoires, selon leurs conditions sanitaires (proposition 17). Ainsi, Wallis-et-Futuna - qui est le seul territoire de la République préservé de l'épidémie - demande à ne rétablir des relations qu'avec les territoires dont l'état sanitaire est certain, compte tenu de certains facteurs de risques de sa population comme le diabète ou l'obésité. Les volontés des territoires doivent être respectées.

Les campagnes de promotion touristique doivent également être adaptées aux réalités des outre-mer (proposition 23). Atout France a ainsi déployé dans l'Hexagone et en Europe une campagne publicitaire « Cet été, je visite la France ». Celle-ci n'a guère de sens pour la Nouvelle-Calédonie, dont les vols sont suspendus jusqu'au 31 juillet 2020 à l'exception des vols de rapatriement et de fret.

Le tourisme local et le tourisme régional doivent être encouragés, même si nous avons conscience qu'ils resteront toujours insuffisants pour compenser les pertes du tourisme international. Il est notamment nécessaire de soutenir la demande intérieure en développant les dispositifs de chèques-vacances (proposition 24).

Encore insuffisamment développé, le tourisme régional doit être soutenu. Dans l'océan Indien, il reste malheureusement plus facile à un Mauricien ou un Malgache de se rendre à Paris plutôt qu'à Saint-Denis-de-La Réunion. Dans le Pacifique, le développement de bulles « *covid free* », c'est-à-dire d'accords de libre circulation entre territoires peu touchés par l'épidémie, pourrait permettre un redémarrage du tourisme dans ces territoires tout en rassurant les populations locales (proposition 25).

Enfin, la sortie de crise doit être une opportunité pour accompagner le tourisme ultramarin vers un modèle de tourisme durable. Si le tourisme de masse n'a jamais été très développé en outre-mer, les capacités touristiques des territoires commencent à être saturées (notamment s'agissant des croisières). La diversification des modes d'hébergement en outre-mer doit participer du développement d'un tourisme qualitatif (proposition 26). Par ailleurs, fort de leurs nombreux atouts (les outre-mer comptent pour 80 % de la biodiversité française), les territoires ultramarins peuvent miser pour l'avenir sur le développement d'un tourisme éco responsable (proposition 27).

Enfin, - et c'est mon troisième et dernier point - la relance en outre-mer doit s'accompagner d'un plan de soutien au secteur du BTP et du logement social.

La table ronde organisée par la délégation sur le BTP a été très constructive - le mot est adapté - et nous a rappelé que la crise du Covid-19 est intervenue dans un contexte de ralentissement déjà marqué pour le secteur en outre-mer. Bien que n'ayant pas fait l'objet de fermeture administrative à partir de mi-mars, le secteur de la construction a dû fortement réduire ses activités, avec des baisses de 65 % à 95 % selon les territoires. La reprise d'activité (alors que la période électorale prolongée a retardé l'engagement d'investissements publics) s'accompagne d'importants surcoûts. Les entreprises doivent en effet notamment prévoir des équipements de protection individuelle pour leurs salariés sur les chantiers. Or, si au niveau national, l'État encourage à une répartition des surcoûts entre les entreprises et les maîtres d'ouvrage, cette solution ne peut être appliquée en outre-mer, compte tenu des fragilités déjà importantes du secteur. Il conviendrait d'utiliser les crédits non consommés de la ligne budgétaire unique (LBU) pour permettre la prise en charge des surcoûts dans le BTP (proposition 28).

Par ailleurs, pour favoriser la relance, il apparaît nécessaire de faciliter les formalités de passation de marchés, notamment en allégeant les

obligations de publicité et celles de régularité sociale et fiscale (proposition 31). Du fait du rallongement des délais d'instruction des permis de construire, il serait également nécessaire de déroger au principe d'obtention préalable du permis de construire pour l'obtention des crédits LBU (proposition 29). À terme, le secteur du BTP devrait aussi intégrer le régime de compétitivité renforcée prévu par la LODEOM qui permet des exonérations de cotisations sociales employeurs (proposition 30).

Enfin, un plan de relance du BTP et du logement doit passer par des plans d'investissements massifs pour la construction, la rénovation et la réhabilitation. En outre-mer, le nombre de logements sociaux pour 1 000 habitants est inférieur à la moyenne métropolitaine. Le déploiement du Plan logement outre-mer (PLOM), tout comme le plan Séisme Antilles doivent être accélérés. La phase opérationnelle du PLOM doit être lancée dès septembre 2020 afin d'en ressentir les premiers effets d'ici septembre 2021 (proposition 33). Enfin, le chantier de l'adaptation des normes doit se poursuivre, avec la mise en œuvre concrète des conclusions du rapport sénatorial sur le BTP outre-mer (proposition 34).

Mme Nassimah Dindar, rapporteure. – Monsieur le président, chers rapporteurs, chers collègues. La sortie de crise doit aussi être une opportunité pour construire outre-mer des modèles de développement plus résilients. Pour mieux résister aux prochaines crises, nous avons identifié trois axes principaux où les marges de progrès sont encore importantes et où les opportunités sont nombreuses. Il faut tout d'abord gagner en autonomie alimentaire. Il faut ensuite davantage utiliser les atouts du numérique. Il faut enfin investir plus encore dans le capital humain et dans les infrastructures de réseaux et de connectivité.

L'objectif d'autonomie alimentaire est un objectif ambitieux, indispensable si l'on veut réduire la dépendance encore très forte des outre-mer à l'Hexagone et aux échanges extérieurs. Encore faut-il soutenir les agriculteurs et les pêcheurs ultramarins pour leur donner les moyens d'exercer leurs professions.

Le secteur agricole a été relativement moins touché par la crise sanitaire. Mais il a cependant perdu de nombreux débouchés puisque les marchés et les restaurants étaient fermés et que de nombreux produits ne pouvaient plus être exportés. La filière du melon aux Antilles a été particulièrement touchée. Pendant la période du confinement, seules 1 000 tonnes de melon ont ainsi pu être exportées depuis la Guadeloupe contre 2 000 en temps normal.

Il faut cependant souligner que les agriculteurs ont fait preuve d'innovation pendant la crise, pour continuer à vendre leurs produits. C'est le signe de la vitalité de ce secteur. Les circuits courts, les ventes directs et les drives se sont ainsi multipliés. Des « micro-marchés » de producteurs sans produits d'importation se sont même installés, faisant prendre conscience

aux populations de l'importance de la production locale. Il faut capitaliser sur ces initiatives et systématiser les chartes d'entente entre la grande distribution et les producteurs locaux (propositions 35 et 36). Pour l'avenir, et pour soutenir la production agricole, il faut également mieux identifier, via des labels, les produits d'origine locale (proposition 37). Il n'est par ailleurs pas acceptable que des produits de dégageement (produits non consommés dans l'Hexagone) soient déversés sur les marchés ultramarins. Les outils de régulation mis à la disposition des préfets doivent être utilisés pour limiter l'importation de produits de dégageement (proposition 38).

L'objectif d'autonomie alimentaire des territoires (fixé à 2030 par le Président de la République) ne pourra être atteint qu'à condition de soutenir véritablement les revenus des agriculteurs et pêcheurs, grandement fragilisés par la crise. Les aides européennes à destination des agriculteurs doivent être rapidement débloquées. Le mécanisme européen de circonstances exceptionnelles, qui permet l'obtention des aides même si le niveau de production requis n'a pas été atteint, doit être activé (proposition 39). Les négociations budgétaires européennes seront par ailleurs cruciales pour l'avenir des agriculteurs. La France doit absolument défendre le maintien du budget du Poséi (proposition 40). La transition vers la diversification agricole en outre-mer impose également de renforcer les moyens des chambres d'agriculture (proposition 41).

J'en viens au secteur de la pêche, qui a probablement été encore plus durement touché par la crise : de nombreux navires sont restés à quais. Le soutien à la pêche ultramarine est aujourd'hui urgent. Or, l'obligation d'être à jour fiscalement et socialement prive de nombreux pêcheurs ultramarins du bénéfice des aides nationales et européennes. Les pêcheurs ultramarins, même s'ils présentent des dettes fiscales et sociales, doivent pouvoir bénéficier des exonérations de charges sociales et fiscales pour 2020 (proposition 43).

Au niveau européen, il est indispensable de refuser le plafonnement à 50 % des Plans de compensation des surcoûts (PCS) envisagé par la Commission européenne (proposition 44). Ces PCS sont la reconnaissance des difficultés spécifiques de la pêche ultramarine. Enfin, les pêcheurs ont de nouveau subi pendant cette crise la concurrence déloyale des pêcheurs étrangers (Madagascar pour La Réunion, Venezuela pour les Antilles, Suriname et Brésil pour la Guyane). Ces pêcheurs étrangers vont jusqu'à bloquer les embouchures pour empêcher le départ des navires français et cette pêche illégale s'accompagne par ailleurs de nombreux trafics. Les moyens pour lutter contre la concurrence déloyale des pêcheurs doivent aujourd'hui être renforcés pour protéger les ressources halieutiques et les revenus des pêcheurs (proposition 42).

Renforcer la résilience des territoires passe également par la réduction de la fracture numérique en outre-mer.

Le recours accru au télétravail, à l'enseignement à distance et à l'e-santé pendant ces mois de confinement ont démontré l'utilité du numérique pour permettre de surmonter les crises. Or, si la couverture mobile et internet est globalement satisfaisante en outre-mer, il reste de nombreuses zones isolées. Il y a une véritable fracture numérique en Guyane entre le littoral et l'intérieur des terres et les zones archipélagiques comme la Polynésie française sont également moins bien couvertes. Alors que le plan France Très Haut Débit (PFTHD) a pris du retard au niveau national, les investissements pour la couverture des zones isolées doivent être accélérés dans les outre-mer (proposition 45). S'agissant de la couverture mobile, les doutes sont encore nombreux sur le déploiement de la 5G mais il est à noter que La Réunion a été choisie comme territoire expérimental. Les outre-mer sont aussi des terres d'innovations. Les autorisations nécessaires (permis de construire, autorisations de fréquences...) doivent néanmoins être facilitées (proposition 46).

Encore plus que la question de la couverture internet, l'enjeu de la formation aux usages du numérique apparaît capital en outre-mer. L'illectronisme - c'est-à-dire la difficulté ou l'incapacité à utiliser les outils numériques - touche probablement plus encore les outre-mer que l'Hexagone. Le groupe La Poste et de nombreuses associations locales aident à former aux usages du numérique. Leurs actions mériteraient d'être soutenues et davantage coordonnées (proposition 47). Pour accompagner les publics les plus fragiles dans la transition numérique, le maintien de guichets physiques de proximité est par ailleurs indispensable. L'objectif d'une dématérialisation de toutes les démarches administratives en 2022 est irréaliste s'agissant des outre-mer (propositions 48 et 49).

Le numérique offre par ailleurs avec le secteur de la tech un vivier d'emplois futurs pour les territoires. Pour empêcher la fuite des compétences et pour pousser à l'installation d'entreprises innovantes en outre-mer, il convient de faire des outre-mer des zones franches numériques (proposition 50) et de développer un technopôle dans chaque territoire pour favoriser les synergies (proposition 51).

Enfin, pour renforcer le développement des outre-mer, il convient d'investir davantage dans le capital humain et les infrastructures de réseau. Des territoires aux réseaux améliorés, à la connectivité régionale renforcée, aux formations enrichies sont des territoires plus attractifs et donc plus dynamiques.

Je commencerai par la question de l'eau. La crise a rappelé les défaillances en termes de gestion de l'eau et d'assainissement dans certains territoires ultramarins. La question est particulièrement sensible en Guadeloupe, où les « tours » d'eau ont continué pendant la crise alors même que l'eau était indispensable au respect des gestes barrière. Le plan Eau Dom lancé en 2016 prévoit des investissements sur le long terme pour remédier à ces carences. Face à l'urgence de la situation, les dernières dispositions de ce plan doivent être mises en œuvre dans les meilleurs délais (proposition 52).

Le renforcement des infrastructures de réseaux et de connectivité passe également par le développement de l'économie bleue. Alors que le trafic de conteneurs devrait tripler d'ici 2035, l'internationalisation des ports ultramarins est un axe majeur de développement économique futur pour les territoires. Des « *hubs* » portuaires doivent se développer en outre-mer, renforçant ainsi l'attractivité maritime des territoires (proposition 54). L'économie verte est également un axe important et il convient de valoriser davantage les richesses de la biodiversité ultramarine et de faire des outre-mer des territoires pionniers en la matière (proposition 53).

L'avenir des outre-mer passe également par une meilleure intégration des territoires dans leur bassin régional (proposition 55). Le concours de l'Union européenne est nécessaire pour favoriser cette intégration. Ainsi, il convient d'encourager le mixage des fonds FED/FEDER pour les projets de coopération entre PTOM et RUP. L'AFD pourrait être chargé d'aider au déploiement de ces projets (proposition 57). Il faut également de faciliter la réaffectation des fonds européens 2014-2020 non consommés des programmes de cohésion vers des mesures d'urgence et de relance (proposition 56).

Enfin, alors que des territoires comme les Antilles connaissent un vieillissement de leur population, la formation en outre-mer doit être plus qualifiante et les échanges avec l'Hexagone multipliés pour éviter un départ sans retour des jeunes ultramarines (proposition 58). Je vous remercie de votre attention.

M. Michel Magras, président. – Je remercie les rapporteurs pour ce tour d'horizon très complet. J'ai apprécié vos propos sur la différenciation et je suis très heureux que cette question soit autant d'actualité. Par ailleurs, vous avez rappelé à juste titre que les outre-mer sont des terres d'innovation. Sur ces territoires, l'innovation est une nécessité, pas une option. Outre-mer, il faut donc une marge d'adaptation dans le respect de l'unité de la nation. Dans ma contribution au groupe de travail du Sénat sur la décentralisation, j'ai insisté sur le fait que les collectivités d'outre-mer, quel que soit leur degré d'autonomie, puissent compter sur la solidarité nationale.

M. Gérard Poadja. – Je tiens à féliciter mes collègues pour la qualité de leur rapport. Vous avez su parfaitement identifier l'ensemble des enjeux auxquels les territoires ultramarins sont exposés du fait des conséquences de la crise du Covid-19 et suggérer des propositions fortes et volontaristes à court et moyen termes sur l'ensemble des défis à relever. Je souhaite vous interroger sur la recommandation n° 6 concernant le prêt de la collectivité de la Nouvelle-Calédonie. Pour ma part, lorsque nous avons eu connaissance des conditions de ce prêt, je me suis exprimé à travers mon mouvement politique Calédonie ensemble pour dénoncer les contraintes qui obligent à réformer en profondeur la fiscalité et le système de protection sociale et va se traduire par la création de 146 millions d'euros d'impôts nouveaux pesant sur les entreprises et les ménages. Le taux du prêt s'élève à 1,48 % alors que

le taux moyen aux collectivités locales était de 0,7 % en 2019. Pouvez-vous apporter des précisions sur le constat qui a conduit à cette recommandation ?

M. Stéphane Artano, rapporteur. – La procédure pour le prêt à la Nouvelle-Calédonie a été détaillée par M. Bertrand Willocquet, directeur du département des Trois Océans de l'Agence française de développement (AFD), lors de son audition le 30 avril dernier (en annexe du rapport). Il s'inscrit dans le cadre d'une convention tripartite entre l'État, l'AFD et la collectivité. M Willocquet a notamment précisé qu'il s'agissait d'un prêt sur 25 ans, avec deux ans de différé. Il ne sera pas bonifié, dans la mesure où il s'agit d'un prêt d'urgence, amortissable sur du long terme. La loi de finances rectificative a également prévu une conditionnalité à l'octroi de ce prêt. Les conditions sont en cours de négociation entre l'État et la Nouvelle-Calédonie et seront précisées dans cette convention tripartite. Elles porteront sur les réformes à mettre en œuvre, ainsi que les modalités d'affectation des ressources. C'est dans le cadre de cette convention que peuvent avoir lieu les discussions. Il nous est apparu que les conditions et surtout les réformes pouvaient susciter quelques crispations, et qu'une plus grande flexibilité et souplesse dans la négociation était nécessaire, sans pouvoir entrer davantage dans le détail. Sur les réformes qui conditionnent l'emprunt suscitant des discussions sur le territoire, nous avons pensé qu'il était important d'appeler l'attention sur celles-ci.

M. Gérard Poadja. – Effectivement, les conditions de ce prêt créent des crispations aussi bien dans le monde économique que le monde politique. La même situation risque de se reproduire avec la Polynésie puisqu'un prêt est en cours de négociation et j'espère que ce ne seront pas les mêmes conditions.

M. Michel Magras, président. – Il nous appartiendra de faire en sorte que cette proposition soit suivie et nous sommes informés du projet de prêt pour la Polynésie également.

Mme Victoire Jasmin. – Je vous félicite, chers collègues, pour votre travail important réalisé pendant une période particulière. Il va aider à adapter les politiques publiques car les recommandations vont permettre, au-delà de cette période particulièrement difficile du confinement, à mieux appréhender l'avenir. Le rapport met en exergue les points faibles et les difficultés, pratiquement à tous les niveaux. Cela nous a permis en même temps de nous interroger. Je n'ai donc pas de questions en particulier mais la qualité des intervenants qui ont été sollicités fait que ce travail va nous servir à court, moyen et long termes. Je regrette seulement, Monsieur président, que vous ne soyez plus là pour le suivre et je salue le travail que vous avez initié à la tête de la délégation.

M. Gilbert Roger. - Le propos de notre collègue Gérard Poadja est significatif. Sur nos territoires, il y a une richesse de créativité, d'intelligence économique, sociale, universitaire, qui bien souvent est empêchée de

produire ses effets par le pouvoir central à Paris dans les ministères. De l'autre côté du périphérique, en Seine-Saint-Denis, nous vivons exactement la même chose. Je pense au rapport que nous présenterons bientôt sur les enjeux européens en 2020 pour les outre-mer, il y reste encore beaucoup d'efforts à faire. Je suis très satisfait du travail de la délégation qui a énormément d'écho dans mon département où vivent de nombreux ultramarins.

M. Gérard Poadja. - Non seulement, je suis totalement d'accord avec les conclusions du rapport mais je souhaiterais qu'il soit adressé à nos collectivités et aux préfets.

M. Michel Magras, président. - Je vais conclure en redisant aux trois rapporteurs combien je suis satisfait du travail accompli. Une fois de plus la délégation a su être à la hauteur des circonstances. Le nouveau ministre sera également destinataire de ce rapport dès qu'il sera publié et nous aurons sans doute l'occasion de l'évoquer avec lui. Ce rapport sera transmis à toutes les personnes auditionnées, au Gouvernement et aux autorités locales.

*
**

La Délégation sénatoriale aux outre-mer a adopté le rapport à l'unanimité des présents

LISTE DES PERSONNES AUDITIONNÉES

En raison de l'épidémie de Covid-19 toutes ces auditions et tables rondes ont eu lieu en visioconférence

Jeudi 16 avril 2020

Fédération des entreprises des outre-mer (FEDOM)

M. Jean-Pierre PHILIBERT, président

Mardi 23 avril 2020

Association des chambres de commerce et d'industrie des outre-mer (ACCIOM)

Mme Carine SINAI-BOSSOU, présidente

Jeudi 30 avril 2020

Département des trois océans de l'Agence française de développement (AFD)

M. Bertrand WILLOCQUET, directeur

Jeudi 7 mai 2020

Banque des territoires / Caisse des dépôts (CDC)

M. Hervé TONNAIRE, directeur des outre-mer, directeur régional Pacifique

M. Philippe BLANCHOT, directeur des relations institutionnelles du groupe Caisse des dépôts (CDC)

Bpifrance

M. Dominique CAIGNART, directeur des réseaux Ile-de-France et outre-mer

Jeudi 14 mai 2020

Ministère des outre-mer

Mme Annick GIRARDIN, ministre des outre-mer

Mardi 19 mai 2020

Table ronde sur la thématique du transport aérien

Air Austral

M. Dominique DUFOUR, secrétaire général

Air Calin

M. Didier TAPPERO, directeur général

Air Caraïbes et French bee

M. Marc ROCHET, président

Air France KLM

M. Jean-Michel MATHIEU, directeur général Caraïbes-océan Indien et
Amérique latine

Air Saint-Pierre

M. Benoît OLANO, président directeur général

Air Tahiti Nui

M. Michel MONVOISIN, président directeur général

Corsair

M. Pascal de IZAGUIRRE, président directeur général

Groupe GAI (Air Antilles et Air Guyane)

M. Éric KOURRY, président

Saint-Barth Commuter

M. Bertrand MAGRAS, gérant

Fédération nationale de l'aviation marchande (FNAM)

M. Alain BATTISTI, président

SCARA

M. Jean-François DOMINIAK, président

Mercredi 20 mai 2020

Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE)

M. Frédéric LAVENIR, président

M. Matthieu BARRIER, directeur adjoint du réseau

Jeudi 28 mai 2020

Table ronde sur les secteurs du bâtiment et travaux publics et du logement social

Bâtiment et travaux publics

Fédération des entrepreneurs et artisans du bâtiment et travaux publics de Saint-Pierre-et-Miquelon (FEABTP)

M. Roger HÉLÈNE, président

Fédération régionale du bâtiment et travaux publics de La Réunion

MM. Anthony LEBON, président, Stéphane BROSSARD, président de la commission technique et Olivier WAGNER, secrétaire général

Fédération régionale du bâtiment et travaux publics de Martinique

M. Hervé ÉTILÉ, président

Syndicat des entrepreneurs en bâtiment et travaux publics et annexes de Martinique (SEBTPAM)

M. Steve PATOLE, président

Fédération calédonienne du bâtiment et travaux publics (FCBTP)

M. Silvio PONTONI, président

Logement social

Action logement services

M. Nicolas BONNET, directeur Gouvernance et territoires
CDC Habitat

M. André YCHÉ, président

Union sociale pour l'habitat outre-mer (USHOM)

Mme Sabrina MATHIOT, directrice

Jeudi 4 juin 2020

Table ronde sur l'agriculture et la pêche

M. Arnaud MARTRENCAR, délégué interministériel à la transformation agricole des outre-mer

Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer (ODEADOM)

M. Jacques ANDRIEU, directeur

Eurodom

MM. Benoit LOMBRIÈRE, délégué général adjoint, et Emmanuel DETTER, consultant

Commission DOM du Comité national des pêches maritimes et des élevages marins (CNPMEM)

M. Olivier MARIE-REINE, président

Chambre d'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture de Mayotte

M. Issouffi ABDALLAH, 3^{ème} vice-président

Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins (CRPMEM) de La Réunion

M. Bertrand BAILLIF, président

Chambre d'agriculture de la Martinique

M. Louis Daniel BERTOME, président

Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins (CRPMEM) de Guyane

M. Georges-Michel KARAM, président

Chambre d'agriculture de la Guadeloupe

M. Patrick SELLIN, président

Chambre d'agriculture de La Réunion

M. Frédéric VIENNE, président

Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins (CRPMEM) de Guadeloupe

M. Charly VINCENT, président, et Mme Christiane TIN, secrétaire général

Jeudi 11 juin 2020

Table ronde sur le numérique

Iliad (Free)

Mme Ombeline BARTIN, directrice des relations institutionnelles

Globaltel (Saint-Pierre-et-Miquelon)

M. Christophe BOUTIN, directeur général

Digital Réunion

M. Stéphane COLOMBEL, président

La Fabrik (Nouvelle-Calédonie)

M. Mathieu DEREK, directeur général

La French Tech Polynésie et OPEN Polynésie

M. Vincent FABRE, trésorier de La French Tech Polynésie, président d'Open Polynésie

Service de la coordination des politiques publiques et de développement du territoire de Wallis-et-Futuna

M. Antonio Falemana ILALIO, chef du service

Guadeloupe Tech

Mme Betty FAUSTA, présidente

Groupe La Poste dans les départements d'outre-mer

Mme Catherine GARNIER-LAMOUREUX, déléguée

SFR Caraïbe

M. Frédéric HAYOT, directeur général

Martinique Tech

M. Emmanuel JOSEPH, président

Orange

M. Thierry KERGALL, directeur Orange Antilles Guyane

Mme Claire CHALVIDAN, directrice des relations institutionnelles

Association Solidarnum

M. Daniel MEMBRIVES, président

Groupement des entreprises mahoraises des technologies de l'information et de la communication (GEMTIC)

M. Feyçoil MOUHOSSOUNE, président

La French Tech Guyane

M. Vincent REBOUL, président

Conseil national du numérique (CNNum)

Mme Salwa TOKO, présidente

Jeudi 18 juin 2020

Table ronde sur les « Données statistiques et perspectives économiques »

Institut d'émission d'outre-mer (IEOM) et Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM)

Mme Marie-Anne POUSSIN-DELMAS, président de l'IEOM et directeur général de l'IEOM

Agence française de développement (AFD)

M. Bertrand SAVOYE, économiste du département diagnostics économiques et politiques publiques

*Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)
La Réunion-Mayotte*

M. Aurélien DAUBAIRE, directeur régional

*Institut de la statistique et des études économiques (ISEE) de
Nouvelle-Calédonie*

M. Olivier FAGNOT, directeur

*Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)
Antilles-Guyane*

M. Olivier LÉNA, directeur régional

Institut de la statistique de la Polynésie française (ISPF)

M. Nicolas PRUD'HOMME, directeur

Jeudi 25 juin 2020

Table ronde sur le tourisme

Comité martiniquais du tourisme

M. François BALTUS-LANGUEDOC, directeur général

Office de tourisme de Saint-Martin

Mme Valérie DAMASEAU, présidente

Comité du tourisme de Saint Barthélemy

M. Nils DUFAU, président

*Chambre de commerce, de l'industrie, des métiers et de l'agriculture
(CCIMA) de Wallis-et-Futuna*

M. Denis EHRSAM, directeur général

Collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon

Mme Malika HALILI, directrice du pôle tourisme

Ministère du tourisme et du travail de la Polynésie française

M. Hironui JOHNSTON, chargé de mission, en charge des relations
avec les institutions

Nouvelle-Calédonie tourisme

Mme Julie LARONDE, directrice générale

Comité du tourisme de la Guyane

M. Alex MADELEINE, président

Comité du tourisme de Mayotte

M. Michel MADI, directeur

*Union des métiers et des industries de l'hôtellerie (UMIH) et Commission
tourisme du MEDEF Réunion*

M. Patrick SERVEAUX, président

Groupement hôtelier et touristique de la Guadeloupe (GHTG)

M. Nicolas VION, président

COMPTES RENDUS DES TRAVAUX DE LA DÉLÉGATION

Pages

- **Jeudi 16 avril 2020** - Audition de M. Jean-Pierre Philibert, président de la Fédération des entreprises d'outre-mer (FEDOM)135
- **Jeudi 23 avril 2020** - Audition de Mme Carine Sinaï-Bossou, présidente de l'Association des chambres de commerce et d'industrie des outre-mer (ACCIOM)151
- **Jeudi 30 avril 2020** - Audition de M. Bertrand Willocquet, directeur du département des Trois Océans de l'Agence française de développement (AFD)173
- **Jeudi 7 mai 2020** - Audition de M. Hervé Tonnaire, directeur des outre-mer, directeur régional Pacifique et M. Philippe Blanchot, directeur des relations institutionnelles du groupe Caisse des dépôts et consignations (CDC)189
- **Jeudi 7 mai 2020** - Audition de Dominique Caignart, directeur des réseaux Ile-de-France et outre-mer, Bpifrance199
- **Jeudi 14 mai 2020** - Audition de Mme Annick Girardin, ministre des outre-mer213
- **Mardi 19 mai 2020** - Table ronde sur le transport aérien.....235
- **Jeudi 20 mai 2020** - Audition de MM. Frédéric Lavenir, président et Matthieu Barrier, directeur adjoint du réseau de l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE)261
- **Jeudi 28 mai 2020** - Table ronde sur le BTP et le logement social279
- **Jeudi 4 juin 2020** - Table ronde sur l'agriculture et la pêche309
- **Jeudi 11 juin 2020** - Table ronde sur le numérique.....341
- **Jeudi 18 juin 2020** - Table ronde sur les données statistiques et perspectives économique365
- **Jeudi 25 juin 2020** - Table ronde sur le tourisme395

Jeudi 16 avril 2020

Audition de M. Jean-Pierre Philibert, président de la Fédération des entreprises d'outre-mer (FEDOM)

M. Michel Magras, président. – Mes chers collègues, la semaine dernière, lors de notre première visioconférence, il a été décidé que notre délégation se réunirait chaque semaine, le jeudi, afin de poursuivre ses travaux malgré cette période de confinement, conformément à sa triple mission institutionnelle d'information, de veille et d'évaluation des politiques publiques concernant les outre-mer.

Après avoir échangé la dernière fois sur la gestion de l'urgence sanitaire, nous entamons aujourd'hui un travail de réflexion sur la question cruciale des effets économiques de la crise sanitaire actuelle.

Comme beaucoup nous nous préoccupons du marasme économique sans précédent qui s'annonce, avec la menace d'une contraction du PIB national estimée à près de 10 % en 2020 !

Comment les économies ultramarines déjà très fragilisées pourront-elles affronter un tel choc ? Quelles conséquences sur le tissu économique et sur l'emploi devons-nous anticiper ? Comment les décisions annoncées par les autorités publiques s'appliqueront-elles concrètement à nos territoires ? Ce sont quelques-unes des questions que nous souhaitons poser à notre invité, M. Jean-Pierre Philibert, président de la Fédération des entreprises des outre-mer (FEDOM).

Je le remercie d'avoir répondu très vite à notre invitation ce qui nous permettra de bénéficier d'un large tour d'horizon en préambule à notre étude.

Je vous rappelle que la commission des affaires économiques a constitué des « cellules de veille, de contrôle et d'anticipation sectorielles » et a désigné des pilotes en charge d'organiser des auditions thématiques.

Notre collègue Viviane Artigalas suit la thématique « tourisme » et nous sommes heureux de la compter parmi nos trois rapporteurs qui ont accepté de réorienter l'étude économique que nous devons entreprendre ces jours-ci sur l'aide publique aux investissements outre-mer, compte tenu des nouveaux enjeux constitués par cette crise.

Outre Viviane Artigalas, nous avons en effet confié la conduite de cette étude à Stéphane Artano et Nassimah Dindar que je remercie chaleureusement.

En effet, nous pensons que les outre-mer ne doivent pas être « les oubliés » des dispositifs annoncés tant de la part des autorités françaises que des instances européennes.

Le pilotage et la gestion locale de ces décisions nous préoccupent également beaucoup, car nous avons vu dans le cadre de notre étude sur les risques naturels majeurs combien cette question était essentielle pour sortir de la phase d'urgence.

De plus, nous considérons qu'il faudra appréhender la situation territoire par territoire pour tenir compte de leurs particularités.

Nous pourrions ainsi comme à notre habitude formuler des propositions de la délégation au Gouvernement.

Je cède à présent la parole à chacun des rapporteurs, qui poseront leurs questions au président de la FEDOM. Ce dernier répondra dans un second temps.

M. Stéphane Artano, rapporteur. – Je souhaite aborder cinq points. Tout d'abord, les prêts sont garantis par l'État à hauteur de 90 %, mais cette mesure peine à se concrétiser dans les outre-mer en raison des conditions d'éligibilité. Comment rendre davantage d'entreprises ultramarines éligibles à ce dispositif ?

Un fonds de solidarité a en outre été créé par l'État et les régions pour prévenir la cessation d'activité pour les très petites entreprises (TPE). Ce fonds comprend deux étages, le premier à 1 500 euros et le second à 2 000 euros, cette somme pouvant être portée à 5 000 euros. Il s'adresse aux micro-entrepreneurs, aux indépendants et aux professions libérales, mais de nombreuses autres entreprises en difficulté, notamment celles qui sont en redressement judiciaire ou qui ne sont pas à jour de leurs cotisations au 31 décembre 2019, pourraient ne pas en bénéficier. Quels critères proposeriez-vous pour élargir le dispositif permettant de toucher le plus grand nombre de TPE ultramarines ?

Le Gouvernement a également annoncé un doublement du plan d'urgence économique, de 45 à 100 milliards d'euros. Qu'attendez-vous en termes d'annulation de charges pour les mois de confinement, voire au-delà ?

Qu'attendez-vous de la future loi de finances rectificative, qui sera bientôt soumise à l'examen du Parlement ?

Enfin, l'application des mesures d'urgence économique à destination des collectivités autonomes telles que Saint-Pierre-et-Miquelon et la Nouvelle-Calédonie est-elle pleinement efficace selon vos informations ?

Mme Viviane Artigalas, rapporteure. – Mes questions portent sur la suite du plan de soutien à l'économie, sur le redémarrage.

Quels sont les secteurs prioritaires nécessitant selon vous des mesures spécifiques pour les outre-mer ? Quels contours pourrait prendre un plan stratégique spécifique de redémarrage de ces secteurs ?

Pour que ce redémarrage ait lieu, il faut que les mesures actuelles puissent permettre aux entreprises de tenir ce cap. Or une enquête de la chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Guadeloupe montre qu'un tiers des entreprises ignore les mesures gouvernementales. Partagez-vous ce constat et, si oui, dans quels territoires en particulier ? Estimez-vous que l'action publique locale est suffisamment efficace de ce point de vue ?

Avez-vous par ailleurs évalué l'impact de la crise sur le secteur touristique en outre-mer ? Quelles mesures de soutien à destination des entreprises du secteur touristique doivent être mises en place ?

Je m'interroge sur la situation des compagnies aériennes. L'activité économique ultramarine ne pourra redémarrer que si les liaisons aériennes reprennent. S'agissant de la situation des compagnies aériennes desservant les outre-mer, que préconisez-vous pour éviter leur faillite et maintenir un minimum de concurrence afin de garantir des prix raisonnables ?

Enfin, considérez-vous que la question essentielle de la continuité territoriale (aéroports et ports) soit suffisamment prise en compte par les pouvoirs publics ?

Mme Nassimah Dindar, rapporteure. – Je rejoins Viviane Artigalas concernant les secteurs prioritaires. Nous avons évoqué le tourisme, mais j'ajouterai l'agriculture et le numérique, puisque la crise nous a montré que nous avons besoin de réseaux et d'outils performants, notamment dans le domaine de l'éducation.

Concernant les dispositifs d'aide fiscale à l'investissement outre-mer, quels secteurs devraient-ils être encouragés à la suite de la crise sanitaire ? Quel aménagement permettrait d'assurer la poursuite des investissements en outre-mer, sur les moyen et long termes ?

Ma troisième question concerne les investissements massifs dont pourraient bénéficier les outre-mer dans le secteur du réseau d'eau et de la production de matériels médicaux. Comment par exemple pourrions-nous redevenir producteurs de masques et de gel ? Comment s'appuyer sur nos laboratoires et les développer dans ce but ?

Quelles mesures permettraient-elles de renforcer l'autonomie alimentaire des territoires ultramarins et de sécuriser les filières d'approvisionnement ? En période de crise, les prix peuvent augmenter énormément...

Enfin, nous ne pourrions pas faire fi des aides européennes. L'Union européenne a annoncé un plan d'aide pour soutenir les économies. Comment la FEDOM envisage-t-elle l'utilisation de ces fonds ? Comment les entreprises ultramarines pourront-elles bénéficier de ces dispositifs ?

M. Jean-Pierre Philibert, président de la FEDOM. – Vos questions correspondent à nos préoccupations.

Je commencerais par répondre à celle de M. Stéphane Artano, qui soulignait que le PGE semblait moins bien fonctionner outre-mer qu'ailleurs. Je vous le confirme. Je ne dispose pas de chiffres actualisés, mais j'ai fait le point il y a huit jours sur ce sujet avec le responsable des outre-mer à la BPI et les chiffres qu'il m'a donnés étaient terrifiants. Sur l'ensemble des prêts accordés, représentant 5,7 milliards d'euros, 16 millions d'euros seulement concernaient les outre-mer. Dans le seul territoire de La Réunion, les prêts directs consentis par les BPI se montaient à 50 millions d'euros. Il s'agit de prêts sur cinq ans, à 2,5 %, alors que le prêt garanti par l'État est à 0,25 % la première année. Quelles sont les raisons de cette situation ? Certaines banques, pour de multiples raisons, ne jouent pas le jeu. Dans nos territoires, les taux de sinistralité sont plus importants et la non-garantie de 10 % de ces prêts par l'État peut aussi expliquer ces retards.

Comment davantage d'entreprises ultramarines pourraient-elles être éligibles à ces prêts ? Des assouplissements à ces dispositifs sont prévus, notamment par le projet de loi de finances rectificative voté hier à l'Assemblée nationale. Ces assouplissements portent notamment sur l'éligibilité des entreprises. En outre-mer, il faudrait que ces prêts soient garantis en totalité par l'État, et pas simplement à hauteur de 90 %. Les 10 % restants à la charge des entreprises expliquent la frilosité des banques car si une entreprise venait à être liquidée pendant la durée du prêt, les banques auraient ces 10 % à leur charge et pourraient même se faire refuser la garantie des 90 % par l'État, au motif qu'elles auraient pris des risques.

Sur le fonds de solidarité, qui passera à 7 milliards d'euros, un deuxième volet est créé, variable selon le chiffre d'affaires de l'entreprise et pouvant atteindre 5 000 euros. Ces sommes pourront se cumuler avec le premier fonds. Or dans les outre-mer, nous rencontrons deux difficultés majeures. Ce deuxième volet est réservé aux entreprises qui disposent d'au moins un salarié. Or notre tissu d'entreprises ultramarin est largement constitué d'entreprises unipersonnelles, dont le seul emploi est celui du chef d'entreprise. Le deuxième critère est la nécessité pour une entreprise d'être à jour de ses cotisations sociales et fiscales. Or vous savez tous que nos territoires vivent régulièrement des crises sociales, climatiques et parfois institutionnelles. À La Réunion, de nombreuses entreprises ne sont pas à jour en raison de la crise des gilets jaunes. Aux Antilles, nous pouvons ajouter Irma, puis Maria, en Guyane, des événements cycloniques que vous connaissez bien. De nombreuses entreprises sont donc déjà aujourd'hui en difficulté et ne vont pas bénéficier de ce fonds de solidarité. Il est très regrettable que la solidarité ne joue pas davantage pour les outre-mer. Nous avons soulevé ce point majeur auprès de la ministre, et déploré que l'on ne parle pas suffisamment des outre-mer. Sans les interpellations parlementaires, je ne suis pas certain que l'on se préoccuperait de nous. Dans une telle période, alors que le Président de la République a appelé la France à faire nation, cette situation nous préoccupe gravement.

La FEDOM s'est en outre beaucoup mobilisée pour que les collectivités de l'article 74 soient éligibles au fonds de solidarité, alors qu'elles ne l'étaient pas, de même qu'elles n'étaient pas éligibles au PGE. Nous avons dû mettre en place un dispositif de SIREN (système d'identification du répertoire des entreprises) avec la Banque de France, pour que leurs entreprises puissent en bénéficier.

M. Stéphane Artano a posé une question relative au doublement du plan d'urgence économique, qui sera acté dans le projet de loi de finances rectificative. Ce dernier prend en compte le passage du fonds de solidarité à 7 milliards d'euros, ainsi que la situation de la Nouvelle-Calédonie et ses dispositifs spécifiques, relatifs notamment au chômage partiel, aux avances consenties aux entreprises, etc. Il augmente aussi le plafond de l'assurance-crédit export de court terme, pour protéger les PME et les ETI contre le risque d'impayés et porte à 20 milliards d'euros le renforcement des participations financières de l'État dans les entreprises stratégiques. Son article spécifique relatif à la Nouvelle-Calédonie ne concerne pas la Polynésie française. Cette garantie se monte à 250 millions d'euros, alors que les montants engagés par le gouvernement de Nouvelle-Calédonie sont beaucoup plus importants, de l'ordre de 460 millions d'euros. Nous constaterons donc une extrême fragilisation des gouvernements de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française lors de la reprise.

Mme Viviane Artigalas a évoqué des points très importants. Le tourisme est un secteur prioritaire pour les outre-mer. C'est un cataclysme qui va se produire, surtout en Polynésie française, car sur ce territoire, il se double d'un autre cataclysme, la fermeture des frontières aux ressortissants non-européens. Or pour plus de 80 %, la clientèle de la Polynésie française correspond à des touristes américains, australiens et japonais. Pendant des mois, l'industrie touristique va donc s'arrêter.

Pour La Réunion, même si la part du tourisme dans le PIB n'est pas aussi importante que sur d'autres territoires, cette île ne peut pas faire l'impasse sur cette activité. Nous sommes également particulièrement inquiets pour les Antilles.

Ces craintes sont de plusieurs ordres. Le tissu hôtelier, de restauration, les gîtes, les maisons d'hôtes, etc., sortiront exsangues de la crise si on ne les aide pas. De plus, nous n'avons aucune visibilité sur la reprise. Après le confinement, nos concitoyens pourraient ne pas avoir la tête à partir en vacances. Les difficultés devraient donc se prolonger dans nos territoires, alors que, dans de nombreux territoires, la situation avant pandémie était déjà difficile. À Saint-Martin par exemple, de nombreux hôtels devaient encore être reconstruits. À la Guadeloupe et en Martinique, l'offre touristique devait également être tonifiée.

Vous l'avez évoqué : quid des avions qui amènent nos touristes ? Dans un secteur déjà fragilisé, nous sommes effectivement inquiets pour plusieurs compagnies aériennes. L'année dernière, une compagnie a déjà disparu. Une autre compagnie, Air Austral, vient de recevoir une bouffée d'oxygène. Corsair nous préoccupe. La situation d'Air Caraïbes et de French bee est moins préoccupante, car ces compagnies sont adossées à un groupe solide. Néanmoins, en deux mois seulement, un groupe auparavant solide peut se retrouver en grande difficulté. French bee continuera-t-elle demain à desservir La Réunion et la Polynésie ? Je l'ignore. Quand je me suis entretenu récemment avec le président d'Air Caraïbes, il était optimiste, mais la situation a évolué depuis lors.

Le secteur du BTP est également majeur pour nous et il est aussi fragile. Depuis plusieurs années, ce secteur est dans une situation complexe, car, plus qu'ailleurs, la raréfaction de la commande publique s'y est fait sentir. Or les capacités de la commande publique se heurtent à une difficulté de nos collectivités d'outre-mer, qui, pour beaucoup d'entre elles, sont exsangues. Dans les années à venir, elles n'auront pas la capacité à soutenir un secteur en difficulté. Il faudra donc adapter certains dispositifs, concernant notamment l'aide à l'investissement, comme l'a évoqué Madame Nassimah Dindar. J'y reviendrai tout à l'heure.

Tous les secteurs de la continuité territoriale nous préoccupent également, notamment le secteur maritime. Dans un certain nombre de territoires, notamment en Polynésie française, celui-ci rencontrera de grandes difficultés. Bien avant le confinement, toute l'activité de transport de touristes avait déjà été interdite. Ces compagnies sont ainsi désormais en très grande difficulté.

Par ailleurs, le secteur de l'agriculture est sensible, et nous devons faire des propositions en vue de la sortie de crise.

Nous avons réalisé un questionnaire que nous avons soumis à l'ensemble des entreprises d'outre-mer, pour identifier leurs difficultés. 500 à 600 entreprises y ont répondu et je vous en communiquerai la synthèse.

S'agissant de l'hébergement et de la restauration, les pertes sont estimées à plus de 1 million d'euros pour les grands hôtels des Antilles, ce qui est considérable. Les entreprises qui apparaîtraient les moins impactées ont tout de même perdu de l'ordre de 50 000 euros. La petite restauration, comme les petits restaurants de plage, est aussi concernée. En Guadeloupe, une perte de 50 000 euros contraint à mettre la clé sous la porte. Nous sommes donc très inquiets pour nos structures hôtelières et l'accompagnement des structures touristiques.

Je vous ferai donc parvenir ce document, qui concerne également l'agriculture, dès la fin de notre réunion.

Madame Viviane Artigalas a aussi fait référence à la continuité territoriale. Sur ce sujet, je souhaiterais attirer votre attention sur la question du fret. Sans compagnie aérienne, point de fret. Or pour une filière très importante telle que la filière avicole, les poussins d'un jour sont livrés par avion. Dans nos territoires, le fret aérien est souvent alimentaire.

S'agissant du fret maritime, aux Antilles on ne transporte plus que du matériel sanitaire, des denrées alimentaires, mais plus de mobilier ni d'autres articles nécessaires à la vie de tous les jours. Certains équipages n'ont pas été relevés depuis 2 mois et demi.

Je constate en outre que le prix du fret a augmenté considérablement selon certains territoires. La question doit donc être étudiée dans le détail pour comprendre cette situation.

Néanmoins, de nombreux chefs d'entreprise ont mis à disposition de leurs concitoyens des masques et du gel hydroalcoolique sans réaliser de bénéfices. À La Réunion par exemple, une entreprise spécialisée dans la production de rhum réalise désormais du gel hydroalcoolique, qu'elle vend à prix coûtant. Or ces produits sont vendus trois fois plus cher en pharmacie. Il conviendra de s'interroger sur ces dysfonctionnements à la sortie de la crise.

M. Victorin Lurel. – J'ai personnellement adressé des propositions au Gouvernement et aux ministères : au Premier ministre, au Président de la République, aux ministres Bruno Le Maire, Gérald Darmanin, Olivier Dussopt et Agnès Pannier-Runacher. J'ai transmis de nouvelles propositions ce matin par un nouveau courrier à Bruno Le Maire.

Ils m'ont tous indiqué que le PLFR répondrait en grande partie à nos demandes, notamment sur le PGE et le fonds de solidarité. J'ai remarqué que nous souffrions de difficultés d'accès aux crédits bancaires et que les banques faisaient beaucoup de difficultés pour les 10 % de garantie non couverts par l'État. Il conviendrait donc à mon sens de revoir les critères de ce dispositif. Les cotations Banque de France doivent de même être allégées.

Enfin, concernant l'accès au fonds de solidarité, M. Gérald Darmanin m'a indiqué que, sous réserve de vérification, même les entreprises ne comptant aucun salarié pouvaient être éligibles. Je ne partage pas ce point de vue cependant. Il semble ainsi qu'il faille disposer d'au moins un salarié pour bénéficier de ce dispositif. 78 % des entreprises de Guadeloupe ne comptent aucun salarié. Il conviendrait donc de prévoir une articulation entre le premier volet, instruit par l'État, et le second volet, instruit par la région, ce deuxième volet réservant ce dispositif aux entreprises d'au moins un salarié. Ne laissons pas la liberté aux collectivités locales sur ce sujet. L'État doit ainsi décider que l'éligibilité est identique pour les deux volets. Dans le cas contraire, 78 % de nos entreprises seraient exclues.

M. Michel Magras, président. – Il sera difficile de modifier le PLFR sur ces points ?

M. Victorin Lurel. – Nous pouvons à titre individuel déposer des amendements jusqu'à samedi. J'ai d'ailleurs moi-même déjà préparé plusieurs amendements avec mon groupe, pour améliorer ce texte. Nous devons réagir très rapidement.

Je souhaiterais en outre attirer l'attention du président Philibert sur les créances aux collectivités territoriales. De nombreuses collectivités doivent de l'argent aux entreprises, alors que, souvent, les collectivités payent avec retard. En 2012, alors que j'étais ministre, nous avons fait adopter des circulaires au sein de la direction de la sécurité sociale (DSS), pour permettre aux Caisses générales de sécurité sociale (CGSS) d'escompter les créances détenues sur les collectivités. La première circulaire permettait ainsi de reporter les dettes ou de les annuler partiellement pour les cotisations salariales. En ce qui concerne les cotisations patronales, nous avons demandé que ces reports ou annulations partielles portent sur six mois.

J'ai soulevé ce point auprès de M. Gérard Darmanin, qui m'a expliqué que cela n'était pas possible. Celui-ci souhaite en effet récompenser les entreprises qui sont à jour et les entreprises citoyennes, pour ne pas faire bénéficier de la solidarité nationale les entreprises potentiellement frauduleuses.

Je demande pour ma part que toutes les créances non payées par les collectivités puissent être mobilisées par les CGSS en guise de paiement des charges patronales et salariales de ces entreprises. L'État peut agir sur ce point.

De même, sur les 10 % du PGE, les banques et la BPI font payer des frais de dossier et des intérêts tant que la collectivité ne s'est pas acquittée de sa dette. Elles font également porter les intérêts sur l'intégralité du dossier jouant sur un effet d'aubaine, la Banque a objectivement intérêt à refuser un prêt pour que l'entreprise sollicite la région. La région Guadeloupe a mis en place un fonds de garantie de prêt bancaire, ce qui incite une fois de plus la banque à se défausser sur la région. Elle garantit également un prêt rebond.

Pour toutes ces raisons, les banques ont objectivement intérêt à se défausser sur les collectivités. Or ces pratiques sont illégales et il faut trouver la bonne articulation entre les banques et les collectivités, pour éviter ces effets d'aubaine.

Le dispositif de chômage partiel me semble très intéressant. En 2008, les Allemands ont mis en place une organisation de chômage partiel en cas de diminution d'activité, en avançant les fonds aux entreprises. En l'état, le dispositif de remboursement des salaires choisi par la France pose des problèmes de trésorerie. Un fonctionnaire m'a indiqué que, si l'entreprise ne peut pas verser ses salaires, elle peut s'adresser à sa banque pour demander un PGE. Or si le PGE n'est pas accordé, l'entreprise ne pourra même pas payer les salaires et devra licencier.

J'ai aussi demandé que l'État aide mieux la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française. M. Gérard Darmanin m'a répondu qu'il n'avait pas reçu de demande de la part du président Édouard Fritch et qu'il ne peut agir sans. Je lui ai toutefois demandé d'aider la Polynésie à mettre en place un chômage partiel, de façon exceptionnelle, afin que le principe d'égalité prévale sur les statuts.

Au cours de ces discussions, j'ai beaucoup insisté sur la situation des compagnies aériennes.

Enfin, concernant le secteur de la production et de la distribution de l'eau à Mayotte et en Guadeloupe, une controverse m'a publiquement opposé au préfet de la Guadeloupe. J'ai porté cette controverse au meilleur niveau et ai demandé un effort exceptionnel à l'État sur ce sujet. Plutôt que d'accuser les collectivités qui n'ont pas fourni le travail escompté depuis 40 ans (ce dont nous sommes tous responsables), l'État ne peut pas passer son temps en Guadeloupe à distribuer de petites bouteilles d'eau. Si un lien est établi entre la cartographie de la mortalité en Guadeloupe et le manque d'eau, tous seront responsables, y compris l'État. Un préfet a considéré qu'il était criminel de ne pas distribuer d'eau, mais je lui ai répondu qu'il comptait lui aussi au nombre des criminels, comme nous tous. L'État doit en effet attribuer une subvention de 200 millions d'euros, pour nous permettre de régler ce problème sur 5 ans, et non sur 15 ans. Il doit aussi garantir 300 à 400 millions d'euros, sur des prêts de 30 ans. L'État doit prendre conscience qu'il n'est pas acceptable de se contenter de punir des élus qui n'ont pas fait ce qu'ils devaient il y a trente ou quarante ans.

M. Michel Magras, président. – Concernant le deuxième étage du fonds de solidarité, le volet régional, il me semblait en effet que, dès lors que l'entreprise était éligible au premier, elle l'était aussi au deuxième.

M. Victorin Lurel. – La région peut décider de ne verser l'aide qu'aux entreprises disposant d'au moins un salarié. Si ce critère est appliqué, ce sont 78 % des entreprises qui sont exclues.

Il est aussi possible de demander des avances remboursables, si les entreprises ne sont pas à jour de leurs cotisations sociales. Il faut donc l'adapter pour les outre-mer.

M. Jean-Pierre Philibert. – M. Victorin Lurel a conforté plusieurs informations que j'avais.

Néanmoins, je souhaite préciser que pour la mise en œuvre du PGE, au cours de la première année, les banques ne peuvent pas demander de frais de dossier ni contraindre l'entreprise à souscrire des assurances. Elles doivent ainsi proposer ces prêts sans aucune rémunération. L'éventuel prolongement du prêt reste à l'initiative de l'entreprise. Dans ce cas, les banques reprennent la main pour négocier d'autres taux que le taux initial de 0,25 %. Avec son prêt Atout, la BPI assurait un prêt à 2,5 % pour cinq ans, ce qui peut représenter un certain confort pour les entreprises.

Je vous propose maintenant de répondre aux questions de Mme Nassimah Dindar, qui évoque la réorientation de l'aide fiscale à l'investissement outre-mer. Nous sommes en discussion avec Bercy concernant les modalités d'instruction des dossiers avec agrément et l'allègement des contraintes qui pèsent sur les entreprises dont les dossiers n'ont pas été agréés. De ce point de vue, Bercy semble jouer le jeu, mais des dispositions législatives devront être modifiées. Nous aurions souhaité que ces dispositions figurent dans le PLFR mais d'autres textes pourraient suivre et Bercy nous a confirmé par courrier que ces modalités devraient faire l'objet d'une validation législative.

Pourrons-nous continuer comme auparavant et permettre à tous les secteurs de notre économie de bénéficier de l'aide fiscale à l'investissement ? Cette question doit être posée. Cette aide fiscale à l'investissement pourrait être affectée aux priorités définies territoire par territoire. Nous avons défini plusieurs secteurs prioritaires, comme le tourisme. La rénovation hôtelière doit ainsi pouvoir continuer de bénéficier de l'aide fiscale à l'investissement. De même, le secteur du BTP et de la construction de logements, ceux qui assurent la continuité territoriale, comme les compagnies aériennes, les compagnies maritimes, les navires de croisière, etc., doivent pouvoir bénéficier de l'aide fiscale à l'investissement. Ces sujets sont très importants et nous contraignent à revoir notre mécanisme global. Cela suppose aussi que nous discutons avec Bruxelles, pour corriger l'impossibilité de défiscalisation pour les entreprises en difficulté. En effet, toutes les entreprises seront en difficulté à la sortie de la crise.

Il faut reposer la question des exonérations de charges sociales dans certains secteurs. Les charges pourraient ainsi être exonérées pour la production locale et l'industrie. Par exemple, toute l'industrie ne figure pas en zone franche nouvelle génération. Pour disposer d'une industrie dans nos territoires, et pas uniquement d'une industrie agroalimentaire, nous devons disposer d'outils adaptés.

Certaines restrictions ne se justifient plus aujourd'hui. Les ETI d'outre-mer comptant plus de 250 salariés ne sont aujourd'hui pas éligibles à un certain nombre de dispositifs d'aides. Or c'est tous ensemble que nous sortirons de cette crise. Nous aurons besoin de toutes ces entreprises. Qui peut prétendre qu'une PME de 300 salariés à La Réunion est une multinationale qui n'a pas besoin d'être aidée ?

Les paramètres de tous les dispositifs d'aide devront être revus. Je vous remercie, Madame Nassimah Dindar, d'avoir soulevé ce point. Pour prendre l'exemple de la recherche et du développement, le taux du crédit d'impôt recherche (CIR) dans les DROM est à 50 %, contre 30 % dans l'Hexagone. Cependant, lorsqu'un groupe qui œuvre dans la recherche et le développement s'intéresse à l'outre-mer et qu'il réalise plus de 100 millions d'euros de dépenses, le taux du crédit d'impôt est de 5 % et non plus de 50 %.

Dans le domaine de la santé, nous pourrions jouer un rôle d'antenne. Il y a quelques années, il était ainsi question de faire du CHU de La Réunion une université médicale. Ces exemples peuvent être multipliés. Si, demain, une grande entreprise pharmaceutique veut s'installer outre-mer, la règle de 50 % de crédit d'impôt doit lui être appliquée véritablement. Nous proposerons ce type de différenciations positives en outre-mer lorsque nous discuterons avec le gouvernement de l'adaptabilité des outils.

Madame Nassimah Dindar, vous avez cité le numérique parmi les secteurs prioritaires. En effet, pendant cette crise, nous mesurons que notre offre n'est pas à la hauteur des attentes de nos concitoyens, ce qui engendre de véritables difficultés pour les économies.

M. Victorin Lurel a rappelé la nécessité d'investir massivement dans les réseaux d'eau. J'ajouterai la production de matériels médicaux. Nous avons en effet la chance d'évoluer dans des territoires qui représentent des atouts, dans des zones où de nombreux pays souffrent de multiples fléaux, notamment l'insuffisance de la réponse médicale. Il serait donc tout à fait utile que nous développions des activités de cette nature dans nos territoires, avec l'aide de l'État.

Vous avez encore évoqué le problème de la sécurisation des filières d'approvisionnement, comme la pêche ou la production locale. Ces secteurs sont aidés par les dispositifs agricoles au niveau européen et en France. Il a fallu beaucoup argumenter pour maintenir des dispositifs de cette nature, pour aider cette filière. Une partie de la réponse est là, et pas uniquement dans l'aide extérieure du Gouvernement. Pour beaucoup d'entre elles, les filières ont commencé à entreprendre une démarche d'excellence, que je tiens à saluer. La banane française produite aujourd'hui aux Antilles n'a rien à voir avec ce qu'elle était il y a quelques années. La filière se restructure dans de formidables conditions et ces mouvements doivent être accompagnés.

Il faudrait en outre que cette crise nous amène à payer le juste prix d'un certain nombre de produits issus de nos filières agricoles. Nous sommes dotés d'une très belle filière porcine et de transformation de la viande en Guadeloupe. Sur ce territoire s'est tenu il y a quelques jours un débat tout à fait étonnant sur le prix des oignons pays, qui sont plus chers que les oignons arrivant en vrac sur un container. La question de la cherté de la vie est majeure outre-mer, mais cette crise devrait amener nos concitoyens à prendre en compte l'importance de la sécurité alimentaire, qui a un coût. Ce débat est essentiel.

Concernant les fonds structurels européens, il n'est plus question du budget de l'UE ni du maintien dans ce budget des enveloppes, pour une PAC qui tienne compte de nos outre-mer. Ce débat n'est plus vraiment d'actualité aujourd'hui, mais il demeure important. Les informations étaient positives avant la crise. J'espère qu'elles seront confirmées par la suite.

M. Michel Magras, président. – Je vous remercie, Monsieur le président. Je souhaitais revenir à la question de Nassimah Dindar relative aux fonds européens et à la pêche. Une modification est intervenue récemment pour aider les pêcheurs dans leurs opérations de stockage et de conditionnement de leurs produits. J'ai évoqué ce sujet avec le ministre Didier Guillaume, qui m'a répondu que l'organisation de la pêche dans les outre-mer ne permettait pas d'étendre cette modification, mais que le Gouvernement français s'engageait à compenser cette différence par des aides nationales.

M. Jean-Pierre Philibert. – Nous étions très inquiets en ce qui concerne l'éligibilité aux aides européennes du renouvellement de nos flottes de pêche. L'UE semblait ainsi très réticente sur ce sujet. Je rencontre régulièrement le Secrétaire général de la mer, Denis Robin, avec qui j'ai évoqué ce sujet. Ce point semble ainsi moins fermé que par le passé. Les bateaux de pêche sont très importants à La Réunion et à Mayotte. Eurodom est à la manœuvre sur ce dossier, pour lequel quelques pistes pourraient s'ouvrir.

Mme Victoire Jasmin. – Merci pour toutes vos réponses. Je souhaitais revenir sur les problèmes relatifs au numérique. À la fin de l'année 2019, le Défenseur des droits a identifié ces difficultés dans un rapport. Or la situation ne s'est guère améliorée, alors que de nombreuses entreprises ont recours au numérique dans la situation de confinement. Dans cette situation, les petites entreprises ne peuvent pas travailler de façon décentralisée, malgré la solidarité qui s'opère. Ces questions constituent des urgences.

Par ailleurs, j'ai interpellé le Préfet de la Guadeloupe concernant les délais de paiement. Ne pouvons-nous pas demander que les collectivités facilitent les relations des très petites entreprises avec les banques ? De nombreuses entreprises connaissent des difficultés, alors que les collectivités leur doivent de l'argent.

Au sujet de l'agriculture, sur quels leviers pourrions-nous nous appuyer ? Nous constatons aujourd'hui un engouement pour les produits locaux, ainsi qu'une sérieuse concurrence, alors que les directives européennes nous demandent de privilégier les circuits courts. De nombreux produits nous parviennent par fret, mais il faudrait définir une alternative nous permettant de protéger toutes nos filières d'agriculture. Nos agriculteurs connaissent en ce moment de grandes difficultés pour certaines filières, comme le melon, la canne à sucre, etc.

Les sociétés de transport rencontrent de grandes difficultés, en l'absence de recettes due au confinement. Nos territoires connaissent déjà d'importants problèmes de transport et la situation actuelle n'améliore pas les choses.

M. Guillaume Arnell. – Je voudrais également remercier le président Philibert pour l'éclairage très argumenté dont il nous a fait bénéficier et je tenais à vous faire part de mes préoccupations, concernant Saint-Martin.

Je souligne notre forte dépendance vis-à-vis de notre voisin hollandais s'agissant de notre approvisionnement, maritime ou aérien. Aujourd'hui, la frontière hollandaise est fermée, alors que notre voisin a mis en place des mesures drastiques, avec la fermeture des grandes surfaces et des grossistes qui alimentent notre territoire en produits alimentaires. Ceci pose le problème de cette dépendance alimentaire, sur lequel nous devons réfléchir. Ne serait-il pas possible d'envisager des modalités de fret direct depuis l'Hexagone, avec des rotations maritimes plus régulières ?

Je souhaite aussi évoquer notre difficulté en matière d'hôtellerie, dans la perspective d'une saison qui sera très compromise et alors que nous commençons tout juste à nous remettre des précédents événements cycloniques. J'ignore si nous aurons la capacité de tenir, alors que si peu d'hôtels ont pu rouvrir.

Le président Philibert a fait état des difficultés rencontrées par les petites entreprises, sous toutes leurs formes, notamment la petite restauration. Ces établissements bénéficieront-ils des aides financières ?

Par le passé, Saint-Martin a utilisé la totalité des fonds dévolus aux rénovations hôtelières. Parce que la Guadeloupe et d'autres territoires avaient sous-consommé ces fonds, nous avons été victimes de l'arrêt de ce dispositif. Il faudrait donc le relancer.

Le BTP pâtit des difficultés de la commande publique et il semble nécessaire de stimuler la reprise de ce secteur, l'un des principaux de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy, avec le tourisme.

J'ai choisi pour ma part de ne pas prendre d'initiatives personnelles, mais je souhaite apporter ma pierre à l'édifice et faire entendre la voix de Saint-Martin au plus haut niveau.

Mme Vivette Lopez. – J'ai cru comprendre que nous commençons à souffrir de manques de produits de première nécessité dans les outre-mer, ainsi que d'une inquiétante flambée des prix. Pourrions-nous compter sur le bouclier qualité-prix sur l'ensemble de ces territoires ?

Par ailleurs, le secteur de la pêche souffre-t-il de la même façon qu'en métropole, où nous avons constaté une importante baisse de la consommation de poisson ?

Vous avez fait référence à un producteur de rhum qui s'est reconverti dans la production de gel hydroalcoolique. D'autres entreprises se sont-elles reconverties dans d'autres domaines sanitaires, comme la production de masques ?

Effectivement, d'une façon générale, on parle beaucoup de l'Hexagone, mais très peu des outre-mer. La relance économique sera très difficile dans ces territoires, ce qui m'inquiète.

M. Abdallah Hassani. – J'ai alerté le ministère concernant la situation délicate des petites et moyennes entreprises, qui ne savent pas comment bénéficier des aides proposées par le Gouvernement pour sortir de la crise. Les collectivités doivent en effet de l'argent à ces entreprises, qui n'ont pas toujours régularisé leurs charges sociales, ce qui constitue cependant une condition pour bénéficier de ces subventions. Nombre de ces entreprises connaissent de grandes difficultés à Mayotte.

M. Michel Magras, président. – Cette question a en effet été évoquée à plusieurs reprises. Je cède la parole à nouveau au président Philibert.

M. Jean-Pierre Philibert. – Je souscris à de nombreux éléments mis en avant par M. Victorin Lurel. En Guadeloupe, à l'initiative du préfet, du président de la CCI et de la direction régionale des finances publiques (DRFIP), un projet a été mis en place pour examiner comment les collectivités pourraient régler les entreprises. MM. Georges Patient et Jean-René Cazeneuve ont produit un rapport sur ce sujet et un autre rapport a été réalisé par la Cour des comptes voici quelques semaines.

M. Victorin Lurel a rappelé qu'une entreprise à qui on doit de l'argent peut se tourner vers la BPI. Néanmoins, cette procédure coûte cher et n'est pas définitive. Il propose un dispositif d'aide aux collectivités, pour permettre aux entreprises de payer leurs charges salariales. Cette piste mérite d'être creusée. En Guadeloupe, de nombreuses entreprises doivent récupérer des sommes correspondant à un an de chiffre d'affaires.

Je rebondis ensuite sur l'intervention de M. Guillaume Arnell. Dans les précédentes lois de finances, nous avons défendu des mesures permettant de bénéficier de défiscalisations pour la réhabilitation hôtelière dans les territoires le nécessitant particulièrement, comme Mayotte et la Guyane. Nous avons demandé l'inclusion de Saint-Martin dans ce dispositif, ce qui avait été refusé. Il est très important que ce territoire puisse bénéficier d'un outil de réhabilitation de ses hôtels, notamment ceux d'une taille modeste. Il faudrait apporter une réponse territoriale sur ce sujet, tenant compte des besoins particuliers.

Mme Vivette Lopez a évoqué le bouclier qualité-prix, qui a été élargi. La ministre en a fait son cheval de bataille. Nous sommes très attachés à éviter tout abus sur ce point. Plusieurs entreprises sollicitent des PGE à 0,25 %, alors qu'elles n'en ont pas besoin, pour mobiliser ces sommes sur des placements rémunérateurs. Il faudra donc que le Gouvernement reste vigilant afin que certaines entreprises ne profitent pas de la situation pour améliorer leur position de trésorerie.

De nombreuses entreprises de très petite taille, notamment celles qui ne comptent aucun salarié, sont condamnées à mourir dans la situation actuelle. Il faut tenir compte de cette réalité ultramarine.

Dès le début de la crise, j'ai alerté la ministre sur quatre points très importants pour nous. Le premier consiste à assurer la continuité territoriale, notamment la continuité de fret. Je lui ai ainsi demandé de réquisitionner des compagnies aériennes à ce titre. Cela a été le cas avec Air Austral, entre Mayotte et La Réunion, ainsi qu'Air Antilles et Air Tahiti nui, pour des liaisons avec la métropole. Le gouvernement doit utiliser cet outil.

Il importe aussi que le Gouvernement s'attache à étudier les conditions dans lesquelles le statut peut être dépassé. Il ne s'agit plus maintenant d'effectuer des arbitrages pointillistes en fonction du degré d'autonomie. De nombreuses entreprises vont mourir et des salariés vont connaître de très grandes difficultés, ce qui entraînera une explosion de la pauvreté. Les réponses doivent à présent être adaptées à l'urgence et non au statut.

Nous avons de plus demandé au Gouvernement de se pencher sur les contraintes du fonds de solidarité.

Enfin, pour des entreprises qui vont mourir, le report de charges n'est pas suffisant. Il faut des annulations de charges et de dettes. Aujourd'hui, en raison de l'absence de recettes, de simples reports ne suffiront pas à régler les difficultés. Les charges doivent être annulées jusqu'à la prochaine saison, car l'activité ne repartira pas avant l'hiver, au mieux. Ne regardons pas les outre-mer avec une règle strictement budgétaire, mais avec davantage d'humanité, comme des territoires comportant des hommes et des femmes qui souffrent déjà et qui souffriront plus encore.

Le Gouvernement a déjà levé de nombreux verrous pour sauver l'économie. Il faut peut-être tenir davantage compte de la réalité de nos économies, de nos réalités sociales, pour faire redémarrer notre BTP, pour que les Guadeloupéens puissent bénéficier d'eau, pour que la Guyane soit dotée d'infrastructures, pour que les hôtels soient reconstruits à Saint-Martin, pour qu'à La Réunion, nous retrouvions des conditions de vie normales.

Dans quelques semaines, nous reviendrons vers vous, pour vous présenter les solutions de sortie de crise sur lesquelles nous avons travaillé. Je vous remercie pour vos questions, qui étaient très pertinentes. Nous y apporterons des réponses chiffrées et argumentées.

J'ai été très touché par votre nombre, dans des conditions de travail difficiles. J'indiquerai dans quelques minutes aux chefs d'entreprise que la Délégation sénatoriale aux outre-mer est mobilisée pour les écouter et répondre à leurs interrogations, leurs doutes et leurs angoisses.

M. Michel Magras, président. - Nous sommes également très satisfaits de la qualité de nos échanges. Nous connaissons votre engagement, Monsieur le président. Vous connaissez le nôtre.

Jeudi 23 avril 2020

Audition de Mme Carine Sinaï-Bossou, présidente de l'Association des chambres de commerce et d'industrie des outre-mer (ACCIOM)

M. Michel Magras, président. – Chers collègues, après avoir entendu le président de la Fédération des entreprises d'outre-mer (FEDOM) la semaine dernière, notre délégation poursuit aujourd'hui ses travaux sur l'urgence économique en outre-mer en auditionnant Mme Carine Sinaï-Bossou, présidente de l'Association des chambres de commerce et d'industrie des outre-mer (ACCIOM), et également présidente de la chambre de commerce et d'industrie (CCI) de la région Guyane.

Nous vous remercions vivement, Madame la présidente, d'avoir répondu à notre invitation, car votre association réunit les CCI des onze territoires d'outre-mer, ce qui va nous permettre d'avoir une vision d'ensemble des difficultés rencontrées par leurs entreprises et de compléter notre information sur les situations locales dont vous centralisez les remontées.

À cette fin, vous avez bien voulu diffuser auprès du réseau des CCI la trame préparée par nos trois rapporteurs, Stéphane Artano, Viviane Artigalas et Nassimah Dindar, à qui je laisserai la parole après mon propos introductif.

L'ACCIOM a en effet un triple rôle : assurer la concertation entre les chambres de commerce et d'industrie de l'outre-mer ; être une force de propositions pour les évolutions législatives, réglementaires ou administratives qui les concernent et enfin assurer la promotion des activités économiques ultramarines et des chambres de commerce et d'industrie d'outre-mer en particulier.

Vous êtes donc particulièrement bien placée, Madame la présidente, pour nous exposer les préoccupations concrètes des entreprises ultramarines actuellement et relayer leurs propositions.

Face à la très grave crise économique provoquée par la situation sanitaire, nous nous interrogeons précisément sur l'efficacité des mesures d'urgence mises en place par le Gouvernement et leur adaptation au tissu entrepreneurial ultramarin.

Le pilotage de ces dispositifs au plan local nous préoccupe aussi énormément car nous avons constaté, dans le cadre de notre étude sur les risques naturels, combien cette question était majeure pour sortir de la phase d'urgence.

Outre la préparation du redémarrage, le travail de la délégation vise à tirer les leçons de la crise actuelle. Celle-ci démontre combien les outre-mer restent dépendants de l'Hexagone alors même que la mission de l'État français devait être d'accompagner les territoires dans le choix de leur développement. Cela suppose bien entendu que les intéressés identifient eux-mêmes leur chemin d'avenir. C'est dans cette perspective que nous devons, me semble-t-il, nous placer.

Conformément à la méthode de travail de la délégation nous allons nous appuyer, sur un diagnostic le plus précis possible, pour formuler ensuite nos propres recommandations auprès des instances du Sénat. La commission des affaires économiques du Sénat notamment mène un travail de veille très important et de propositions à travers ses cellules thématiques.

Mesdames et Monsieur les rapporteurs, je vous cède la parole en premier, puis ce sera à votre tour Madame la présidente. Nos collègues auront largement le temps de vous interroger ensuite.

M. Stéphane Artano, rapporteur. – Madame la présidente, j'ai quatre premières questions pour commencer cette audition. Il est très intéressant d'avoir la vision du réseau que vous animez.

Ma première question concerne la garantie de la BPI sur le prêt garanti par l'État (PGE), qui est limitée à 90 %, ce qui restreint considérablement dans la pratique son accès par les entreprises ultramarines compte tenu de leur situation financière et de la frilosité des banques. Il y a une forte demande des entreprises d'une garantie à 100 %, est-ce que vous y êtes favorable et avez-vous des retours de vos différents réseaux sur le fait que l'accès au crédit se trouve aujourd'hui limité, 10 % restant à la charge des banques dites « classiques » ?

Deuxièmement, avez-vous constaté des différences de critères d'éligibilité entre le fonds de solidarité créé par l'État et les fonds mis en place par les régions ? Êtes-vous favorable à l'alignement et dans quel sens ? Ces dispositifs sont-ils trop restrictifs compte tenu notamment du poids des entreprises unipersonnelles ou en redressement judiciaire en outre-mer ? Avez-vous fait ce constat dans le réseau que vous animez ?

Le troisième sujet concerne le plan d'urgence économique qui doit passer de 45 à 110 milliards d'euros. Quelles mesures suggérez-vous pour soutenir le tissu entrepreneurial ultramarin déjà très fragilisé (comme par exemple l'annulation des charges des entreprises pour les mois de confinement, voire au-delà) et quelle part devrait revenir aux outre-mer ?

Enfin, êtes-vous favorable à une application indifférenciée des mesures d'urgence économique de l'État dans les collectivités ultramarines quel que soit leur statut ? Je le dis d'autant plus que j'ai entendu la ministre des outre-mer, Mme Annick Girardin, qui est originaire de Saint-Pierre-et-Miquelon et que nous sommes des collectivités définies par l'article 74. L'application du statut juridique de chaque collectivité pourrait être un frein et j'aimerais bien avoir

votre analyse sur une application indifférenciée des mêmes règles sur l'ensemble des collectivités. Je vous remercie.

Mme Viviane Artigalas, rapporteure. – Madame la présidente, les questions que je souhaite vous poser portent sur le soutien aux secteurs clés pour favoriser un redémarrage rapide dans nos territoires.

Quelle appréciation portez-vous sur le pilotage de l'urgence économique dans les territoires ? Quel regard portez-vous sur les mesures gouvernementales mises en place. Il semblerait qu'une part importante des entreprises ne connaît pas ou peu les mesures gouvernementales mises en place. Faites-vous ce constat-là ? Est-ce que cela s'améliore et que préconisez-vous pour que les entreprises soient au courant de ces dispositifs ?

Ma deuxième question porte sur les secteurs prioritaires (commerces, numérique...) à soutenir pour le redémarrage rapide des économies locales. Comment voyez-vous le calendrier de la reprise, d'autant plus avec l'annonce du déconfinement le 11 mai prochain ?

Je suis membre de la commission des affaires économique du Sénat et je pilote une cellule de veille, avec deux autres collègues, sur le tourisme. Il semblerait que cela soit le secteur le plus impacté car il n'a aucune visibilité sur la reprise. La FEDOM évoque un « cataclysme » pour le tourisme en outre-mer en raison notamment de la fermeture généralisée des frontières. Partagez-vous cette analyse ? Quelles mesures de soutien aux entreprises du secteur touristique (hôtellerie, restauration...) proposez-vous selon les territoires ?

Ma dernière question concerne le quasi-arrêt des liaisons aériennes et maritimes. Que préconisez-vous face aux risques de faillite et de rupture de la continuité territoriale ? Je vous remercie Madame la présidente.

Mme Nassimah Dindar, rapporteure. – Madame la présidente, pour compléter les questions de mes collègues, j'aborderai la résilience après la crise pour les territoires ultramarins. Estimez-vous que les dispositifs d'aide fiscale aux investissements soient suffisamment adaptés aux outre-mer ? Sont-ils suffisants pour la reprise dans les secteurs du tourisme, du BTP et du numérique, après le coronavirus ?

Ma deuxième question vaut pour l'ensemble des territoires : comment développer l'autonomie sanitaire dans les outre-mer, notamment par la production de matériels médicaux, je pense en particulier aux masques, aux tests et à l'association public/privé des laboratoires ?

Ma troisième question concerne l'autonomie alimentaire et la sécurisation des filières d'approvisionnement. Puisque nous savons qu'il existe des aides pour l'agriculture et la pêche, aides européennes qui ont été développées. Comment vont être mises en place ces aides et avez-vous des propositions à ce sujet ?

Ma dernière question concerne les financements européens dont pourraient bénéficier les outre-mer français, les RUP en particulier, pour sortir de la crise actuelle, et par quels mécanismes ou programmes ?

Mme Carine Sinäi-Bossou, présidente de l'ACCIOM. – Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les rapporteurs, Mesdames et Messieurs les sénateurs, Mesdames et Messieurs. En premier lieu, permettez-moi de vous remercier de votre invitation. Dans les circonstances actuelles, l'attention que vous portez à nos territoires est nécessaire. Nécessaire car la diversité des outre-mer, aussi bien sur le plan économique que juridique, nous rend particulièrement vulnérables en cette période. Sans minimiser l'implication de l'État, qui a débloqué des moyens inédits dans notre histoire récente, il est difficile depuis Paris d'apporter des solutions qui s'appliqueront efficacement dans toute cette diversité de situations.

C'est pourquoi l'État a fait appel, dès le 17 mars, au réseau des CCI pour assurer le contact « terrain » avec les entreprises. Le ministre de l'économie et des finances nous a ainsi demandé d'être les interlocuteurs de premier niveau des entreprises en assurant la diffusion de l'information sur les dispositifs d'État et en assistant les entreprises dans leurs démarches administratives.

Pour répondre à cette commande, les CCI ont renforcé des cellules de crise qu'elles avaient déjà activées. Pour les seules CCI de l'océan Indien, des Antilles et de Guyane, 121 collaborateurs ont été affectés pour accompagner, en 5 semaines, 6 339 entreprises par mail ou téléphone. Ces 121 collaborateurs sont ceux qui répondaient concrètement aux entreprises mais tous les services se sont mobilisés pour répondre aux questions les plus techniques. À cela se sont ajoutées des campagnes d'information dans la presse et sur Internet. Cependant, pour diverses raisons (inégalité de moyens dans la communication entre les territoires, frilosité de certains préfets à parler d'autre chose que de sanitaire, importance de l'illettrisme et de l'illectronisme,...), nous constatons que dans certains territoires (Mayotte, Guyane, Wallis-et-Futuna,...), les informations sur les dispositifs disponibles peinent à parvenir aux chefs d'entreprises.

Cela nous a placés dans une situation idéale pour connaître les attentes des chefs d'entreprises et diagnostiquer les difficultés. Nos collaborateurs se sont en effet très vite retrouvés à répondre à des questions souvent très pratiques que personne n'avait anticipées au sein des pouvoirs publics : comment adresser des factures en période de confinement, comment organiser des réunions d'instances, comment faire un prêt garanti par l'État quand sa banque n'est pas habilitée à faire des prêts... Il faut saluer d'ailleurs l'engagement et l'expertise des collaborateurs consulaires, qui leur a permis dans des conditions difficiles de répondre à toutes ces entreprises. Nous avons également, dans la quasi-totalité des territoires, procédé à des enquêtes en ligne ou par appel sortant auprès des chefs d'entreprises pour « prendre le pouls » de la situation et identifier les points qu'ils considéraient bloquants.

Ces difficultés, nous les avons évidemment partagées avec les pouvoirs publics. Vous le savez, nous avons ainsi écrit au Président de la République le 2 avril pour lui faire part des dispositifs qui nous semblaient manquants ou des points à améliorer. Ce courrier évidemment n'avait pas vocation à couvrir l'intégralité des dispositifs dont nous estimons avoir besoin mais ceux qui, par leur importance et parce qu'ils étaient communs à l'ensemble des territoires, nous semblaient devoir être portés à l'arbitrage présidentiel.

Chaque territoire, en effet, a ses besoins propres, en fonction de la structure de son économie, de l'ampleur de la crise sanitaire et de son statut juridique. Nous pourrions si vous le souhaitez revenir plus en détail sur leurs demandes spécifiques. Mais dans l'ensemble, toutes les CCI nous font part de la grande inquiétude de leurs tissus économiques. Cette inquiétude a évolué. Au début de la crise, nous étions très sollicités sur la gestion du confinement : les entreprises nous interrogeaient sur le chômage partiel, sur les dispositifs d'aide d'État, sur leur droit ou non à rester ouverts. Mais depuis quelques semaines, nous sommes interrogés sur la gestion de « l'après » : quels secteurs seront déconfinés ? Comment organiser l'activité pour protéger salariés et clients ? Comment réaliser des investissements non prévus mais désormais indispensables ?

Les entrepreneurs sont de plus en plus en demande de visibilité. Plus nous nous rapprocherons du déconfinement, plus cette demande deviendra forte. Il faut rapidement préciser les modalités du déconfinement pour qu'ils puissent s'organiser : rappeler les salariés, passer les commandes, ... Il nous faudra également établir une stratégie, territoire par territoire, pour la reconstruction. L'humoriste Pierre Dac disait que « *la prévision est difficile, surtout lorsqu'elle concerne l'avenir* ». Cela prêtait à sourire alors mais je peux vous assurer que la question est d'actualité pour nous. Du point de vue d'un chef d'entreprise, l'avenir a rarement été aussi incertain mais il y a plus que jamais besoin de s'y projeter pour pouvoir planifier sa reprise d'activité. Lui donner cette visibilité, c'est la responsabilité des pouvoirs publics mais pas seulement. C'est pourquoi l'ACCIOM a démarré aujourd'hui une étude économique qui, au-delà des sondages que nous avons déjà réalisés, a pour objectif au moment du déconfinement le 11 mai, de pouvoir proposer un diagnostic de l'impact économique de cette crise et des scénarios de reprise. « *La prévision est difficile* » certes, mais il faut la faire pour que nous puissions rapidement travailler à la sortie de crise. Cette étude, dans ces circonstances, aura évidemment des limites méthodologiques dont il faudra tenir compte mais elle sera une première base de travail.

Évidemment, nous tiendrons cette étude à la disposition des parlementaires et du Gouvernement, tout comme les sondages déjà réalisés. Ce n'est qu'en travaillant collectivement que nous parviendrons à aider les territoires d'outre-mer à sortir de cette crise.

Monsieur Artano, concernant votre première question, la garantie de la BPI sur le PGE (prêt garanti par l'État) est limitée pour le moment à 90 %. Le problème est la fragilité des entreprises ultramarines après diverses crises qui ont provoqué des difficultés ; à Mayotte et à La Réunion avec les gilets jaunes, en Guyane avec les grèves de mars et avril 2017 et à Saint-Martin et Saint-Barthélemy, l'ouragan Irma. Les banques refusent des prêts aux entreprises qui étaient déjà fragiles.

À cela s'ajoute que dans le contexte économique, les banques montrent une forte aversion au risque. Elles craignent également les mises en cause pour soutien abusif. Elles demandent donc des pièces complémentaires. Par exemple à Saint-Martin, elles exigent l'attestation de demande de chômage partiel, en Guyane, les plans de trésorerie sur trois mois, un an... Certains nous interrogent car les banques sollicitent des services déjà surchargés ; les experts-comptables, principalement, qui sont aujourd'hui débordés par les demandes de chômage partiel. Comment faire un plan de trésorerie réaliste dans un contexte aussi incertain ?

La solution que nous proposons est de faire porter le risque sur d'autres acteurs, par exemple avec une garantie de la collectivité sur les 10 % de risques restants. Je rappelle qu'en Allemagne, la garantie est de 100 % mais avec un public plus restreint et des montants plus bas. Nous suggérons également une substitution de la BPI en direct en cas de refus des banques de premier rang, et d'établir un dossier-type valable dans toutes les banques, qui pourrait être négocié avec la Fédération bancaire française (FBF). On nous a fait remarquer que le dossier le plus simple à remplir était celui de La Poste.

Votre deuxième question concerne le fait de parvenir à une meilleure articulation entre le fonds de solidarité créé par l'État et les fonds mis en place par les régions.

En premier lieu, la répartition des montants disponibles pour le fonds de solidarité se fait sur la base du PIB des territoires. Certains territoires d'outre-mer ne font l'objet que de mises à jour sporadiques de leurs statistiques économiques par l'INSEE, ce qui aboutit à une sous-dotations : Saint-Martin a ainsi obtenu 200 000 euros pour 7 000 entreprises.

Au niveau de ce qui marche très bien en région, les plans de solidarité locaux mis en œuvre, en Guyane : la Collectivité territoriale de Guyane (CTG) n'a pas souhaité participer au volet 2 du fonds de solidarité. À la place, elle propose des prêts à taux zéro allant jusqu'à 50 000 euros, remboursables sur 5 ans avec possibilité de report de 2 ans supplémentaires, ce qui le porte à 7 ans. À l'heure actuelle, 1 526 demandes ont été faites mais beaucoup de dossiers sont incomplets. Seuls 775 dossiers sont complets. Ce plan est plutôt choisi par les entreprises au détriment du PGE parce que les demandes de documents sont beaucoup plus simples et requiert d'être à jour jusqu'au 31 décembre 2018, ce qui allège la procédure.

Nos suggestions seraient d'harmoniser les conditions d'éligibilité pour améliorer la lisibilité pour les entreprises, de créer un système de « dites-le nous une fois » ; un seul dépôt de dossier permettant de concourir en une fois à toutes les aides selon la situation. Nous suggérons également de supprimer les critères de comptes certifiés pour les territoires comme Wallis-et-Futuna où un centre de gestion n'a été créé que récemment ainsi que de supprimer ou revoir le critère d'être à jour fiscalement et socialement, par exemple en mettant en place un dispositif permettant aux entreprises qui ne le sont pas de rapidement négocier un échéancier comme à La Réunion. La DRFIP (direction régionale des finances publiques) s'occupe de vérifier les éléments nécessaires à la sécurité sociale et elle peut aider à mettre en place un moratoire. La DGRP peut aussi aider les entreprises à régulariser leur situation, donc en un clic c'est possible.

Pour les entreprises en sauvegarde ou redressement judiciaire, il faudrait créer un dispositif d'aides sur examen du dossier ; en effet, si ces entreprises n'ont pas été liquidées, c'est qu'elles étaient encore viables, il ne faut donc pas les abandonner.

Le Gouvernement va plus que doubler le montant du plan d'urgence économique, qui doit passer de 45 à 110 milliards d'euros.

Concernant le plan d'urgence, nous proposons le report systématique de toutes les échéances fiscales et sociales intervenant sur la période de crise. La sécurité sociale aurait dû le prévoir automatiquement mais certaines entreprises n'ont toujours pas été remboursées de ces échéances. Nous proposons également des échéanciers pour les entreprises ayant des dettes fiscales et sociales, l'annulation sans conditions des charges sociales et fiscales de la période pour les secteurs les plus touchés par la crise soit sur une logique de secteur, soit parce qu'elles sont bénéficiaires du fonds de solidarité, et l'étalement sur 7 ans des charges de la période de crise pour les autres.

Dans certaines régions comme les Antilles, le déconfinement se fera en période cyclonique, ce qui signifie que les périodes de sous-activité vont se poursuivre plus longtemps que le seul confinement et que les entreprises n'auront pas pu s'y préparer particulièrement jusqu'à la fin de l'année car, pour le tourisme par exemple, il faudra le redémarrage des compagnies aériennes et le fait que les clients reprennent confiance.

Il faudrait définir une aide aux entreprises subissant des retards de paiement, qui restent viables mais sont dans une situation de trésorerie très difficile.

Concernant le PGE, il est nécessaire que les prêts de faible envergure puissent être instruits plus rapidement et de manière simplifiée, par exemple ceux limités à 12,5 % du chiffre d'affaires ; faire également porter le risque sur d'autres acteurs, par exemple avec une garantie de la collectivité sur les 10 % de risques restants, réexaminer les exonérations sociales des ZFANG

(Zones franches d'activités nouvelle génération) pour aider au maintien dans l'emploi ; prévoir un PGE touristique, avec des échéances de remboursement plus longues car actuellement il est de 5 ans. Pour le tourisme, tout ce qui est cafés, hôtels, restaurants, discothèques et transports, il serait bon de le reporter à 10 ans maximum, avec un différé de remboursement de 24 mois au lieu de 12 mois.

Sur le chômage partiel, il faudrait considérer que tous les bénéficiaires du fonds de solidarité sont des entreprises en difficulté au sens de l'article R.5122-16 du Code du travail afin que, sur leur demande, elles n'aient pas à faire les avances de trésorerie du chômage partiel.

Concernant la garantie de l'État aux collectivités du Pacifique, pour le mettre en place, il faudrait passer d'un modèle de garantie d'emprunts à un modèle de subventions directes. Pour pouvoir répondre au chômage partiel, la collectivité a dû faire un prêt auprès de l'AFD et on préférerait que ce prêt se transforme en subvention car le remboursement va être très problématique. Les volumes en jeu font que même avec une garantie d'État les pouvoirs publics locaux peinent à réunir les sommes.

Sur le fonds de solidarité, il conviendrait de supprimer ou revoir le critère d'être à jour fiscalement et socialement, par exemple en mettant en place un dispositif permettant aux entreprises qui ne le sont pas de négocier rapidement un échéancier. Si une entreprise dépose une demande de moratoire auprès de la sécurité sociale, ne serait-il pas souhaitable, comme pour le chômage partiel, de dire qu'au bout de quinze jours sans réponse, le moratoire est acquis ? Ne serait-il pas possible également de supprimer la condition d'avoir au moins un salarié pour la deuxième tranche du fonds de solidarité en raison de la forte proportion d'entreprises unipersonnelles ? À La Réunion ? Il y a 29 000 entreprises avec zéro salarié, soit 73 % du tissu économique. Évidemment cela limitera le nombre de sociétés pouvant bénéficier de ce dispositif.

Concernant la suspension des loyers, qui est conditionnée au bénéfice du fonds de solidarité, une solution doit être trouvée pour les particuliers bailleurs, qui sont privés d'un complément de revenu dont ils ont parfois besoin. La suspension des loyers est surtout faite par les grands groupes mais il faudrait trouver une solution pour les petits bailleurs.

Il ne faut pas non plus oublier l'importance de mesures non financières, comme l'accompagnement des entrepreneurs qui vont fermer leur activité pour leur permettre de se reconvertir professionnellement.

En ce qui concerne votre quatrième question sur l'application indifférenciée des mesures d'urgence économique de l'État dans les collectivités ultramarines quel que soit leur statut. Nous y sommes favorables car il s'agit de solidarité nationale, même si l'on mesure la difficulté avec par exemple la situation politique actuelle en Nouvelle-Calédonie. Ces entreprises sont bien françaises et il faut rappeler

qu'une crise dans les collectivités de l'article 74 est une crise en France : ainsi, quand Irma a frappé Saint-Martin, 8 000 personnes, sur les 37 500 du territoire, ont quitté l'île, la plupart pour se réinstaller ailleurs sur le territoire français, dans l'Hexagone ou les Antilles françaises. Nous ne pouvons donc pas avoir qu'une lecture juridique de ces questions.

En ce qui concerne le pilotage de l'urgence économique dans les territoires, il faut noter qu'une proportion importante d'entreprises ne connaît pas les mesures gouvernementales mises en place. Au niveau de la CCI Guyane, au début du confinement nous avons fait faire une étude et il en ressort que 32 % des chefs d'entreprises interrogées ne connaissent pas ces mesures. La communication du Gouvernement dans les territoires est trop axée sur le « sanitaire », au détriment de la communication sur les aides économiques. En Guyane, avec le préfet, nous avons décidé de diffuser des spots sur les radios et les télévisions. Il y a, en effet, une communication défaillante dans certains territoires de la part des autorités publiques. À Wallis-et-Futuna, sur le site de la préfecture pour 30 actualités sanitaires, il n'y en a aucune sur les aides économiques.

L'importance de l'illettrisme et de l'illectronisme dans certains territoires font que seul le contact direct est réellement efficace, ce que les préfectures n'ont pas fait. En mars et avril 2017 en Guyane, au niveau de la CCI, nous avons fait salle comble dans les différentes communes pour faire part des mesures. Mais avec le Covid-19 il n'est plus possible d'aller au contact des entreprises. Nous savons très bien que la couverture numérique des territoires d'outre-mer n'est pas fiable. Nous aidons et espérons qu'avec ces spots nous allons pouvoir toucher davantage les chefs d'entreprise.

Les CCI ont dû pallier ce manque, avec leurs moyens hétérogènes : souvent par des campagnes sur les réseaux sociaux, parfois avec des campagnes de presse « traditionnelles » (spots télévisés, encarts dans les journaux, ...) et avec des campagnes d'appels et de sms sortants, des numéros verts, des numéros d'urgence, des adresses mails d'urgence. Cela se traduit par de grandes disparités d'informations entre les territoires. La complexité et le nombre de dispositifs créés en peu de temps, couplés avec ce défaut d'information, ont également poussé certaines CCI, comme à la Martinique, à procéder elles-mêmes aux dossiers de demandes d'aides qui leur étaient transmis par les entreprises. Tous les jours nous devons mettre à jour les sites des CCI des outre-mer et pour le chef d'entreprise lambda, cela fait beaucoup d'informations.

Sur les secteurs prioritaires à soutenir pour le redémarrage rapide des économies locales, avant de raisonner en termes de secteurs, il est urgent de déconfiner et de s'interroger sur les secteurs que l'on peut déconfiner. Pour beaucoup d'entreprises, des investissements devront être réalisés pour sécuriser l'activité (vitrines protectrices dans les commerces et les véhicules par exemple, masques...). Cela doit s'anticiper et s'accompagner.

Dans beaucoup de territoires ultramarins, le déconfinement rapide du tourisme et des secteurs indispensables à son activité (transports, commerces, ...) s'impose comme une évidence. Un déconfinement rapide des secteurs de la logistique va également s'imposer à très court terme pour assurer les approvisionnements, notamment compte tenu des délais de transport.

Le secteur du BTP devra également faire l'objet d'une attention particulière, avec des chantiers qui n'ont pas démarré ou sont retardés, que ce soit pour le lancement des marchés ou pour l'avancement des chantiers, alors que dans de nombreux territoires il s'agissait déjà d'un secteur en souffrance.

Par ailleurs, la crise du Covid-19 a une nouvelle fois mis en exergue l'insuffisance de la digitalisation des entreprises ultramarines qui les a rendues particulièrement vulnérables au confinement. Une véritable réflexion doit être menée sur ce sujet. À l'île de La Réunion, le commerce de centre-ville qui a déjà été durement frappé il y a quelques mois par les gilets jaunes aura besoin d'un soutien particulier si l'on ne veut pas durablement affecter le dynamisme des centres-villes.

Concernant le tourisme en outre-mer, la FEDOM a raison de parler de « cataclysme » en raison notamment de la fermeture généralisée des frontières, la part significative du tourisme dans les économies ultramarines (12 % du PIB en Guyane, par exemple) et les conditions imprécises du déconfinement. Par exemple, la quatorzaine sera-t-elle toujours obligatoire ? Les vols internationaux vont-ils reprendre ? Vont-ils provoquer un vrai choc de la demande dans les économies ultramarines ? Nous ne savons pas non plus quelle sera l'attitude des touristes post-crise : la demande va-t-elle revenir, se maintenir ? Ces questions demeurent sans réponse pour l'instant.

Il est indispensable de pouvoir maintenir le secteur touristique au-dessus de sa « ligne de flottaison » au moins jusqu'à la fin de l'année, au risque de provoquer une réaction en chaîne dans la plupart des économies ultramarines (fermeture de commerces, de restaurants,...). Cela peut prendre la forme d'exonérations de charges - CFE (cotisation foncière des entreprises), CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises), CAP (contribution à l'audiovisuel public), TF (taxes foncières), TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères), - de campagnes de promotion ou d'apports directs en trésorerie.

S'agissant du quasi-arrêt des liaisons aériennes et maritimes, vous nous demandez ce que nous préconisons face aux risques de faillite et de rupture de la continuité territoriale. L'ACCIOM considère qu'il sera nécessaire d'aider financièrement les compagnies aériennes, avec une attention particulière à celles indispensables au désenclavement de certains territoires. Mayotte et Wallis-et-Futuna sont notamment dépendants d'une seule compagnie, Air Austral. Il faudra également être très attentif aux prix

des billets : si les compagnies n'arrivent plus à remplir les avions et subissent des surcoûts liés à la distanciation sociale à faire respecter, elles risquent soit de réduire les rotations, soit de faire monter le prix des billets pour faire face à leurs coûts fixes. Il ne faut pas s'interdire de les encadrer, quitte à subventionner les compagnies si nécessaire. Il faut faire attention également aux effets secondaires de la priorisation du fret médical : les marchandises commandées restent fréquemment plus de 30 jours immobilisées chez leurs transitaires. En conséquence, cela crée un problème de trésorerie pour les entreprises concernées qui doivent légalement payer des marchandises non encore reçues.

Concernant le trafic aérien, l'ACCIOM appelle votre attention, au-delà de la situation des compagnies, sur celle des aéroports. La crise actuelle ayant entraîné une baisse considérable du trafic, - 95 % pour la Guyane - a également pour conséquence de compliquer l'équation budgétaire des aéroports. L'aéroport Félix Éboué de Cayenne et celui de la Nouvelle-Calédonie sont des concessions aéroportuaires gérées par les CCI, il y a donc un problème d'équation budgétaire. La création d'un fonds de soutien qui leur soit destinés ou une prolongation des concessions en vigueur pour inciter les concessionnaires à faire les apports nécessaires pourrait être utile. Nous avons déjà demandé au ministère des transports un délai supplémentaire afin de pouvoir mieux programmer les investissements nécessaires.

Concernant l'économie résiliente et la stratégie d'avenir pour les outre-mer, vous nous demandez si les dispositifs d'aide fiscale aux investissements sont suffisamment adaptés aux outre-mer ainsi que les mesures à prendre et l'établissement d'un calendrier de reprise.

La réforme de l'aide fiscale à l'investissement a toujours été un point de tension entre les entreprises ultramarines et l'État. Néanmoins, cette crise devrait nous amener à réexaminer ce dispositif pour aider à la structuration de filières stratégiques dans les outre-mer sur les industries de santé, sur les secteurs industriels productifs (bois, mines, agroalimentaire...).

Je rappelle que pour certains territoires, comme Mayotte, notamment, l'arrêt de la défiscalisation des logements a été très difficile : Mayotte est un territoire encore sous-équipé où le BTP est le principal secteur d'activité.

De même, le fait qu'un taux inférieur soit appliqué à des territoires pourtant en crise, 45,9 % à Saint-Martin contre 53,55 % dans les DROM, nous semble devoir rapidement être solutionné. Nous ne comprenons pas cette disparité.

Plus largement, il faut traiter Le « serpent de mer » de cette aide fiscale, qui est son adaptation aux territoires. Un choc de l'ampleur de celui du Covid-19 a montré les fragilités des outre-mer, notamment dans leur approvisionnement et leur capacité de rebond. Il faut pouvoir utiliser l'aide à

l'investissement et les abattements de charges de manière plus stratégique afin de pouvoir « combler les manques » par des substitutions à l'importation. Cela pourrait par exemple prendre la forme d'un fonds d'investissements dans les outre-mer.

Vous nous demandez également comment développer l'autonomie sanitaire dans les outre-mer, notamment par la production de matériel médical.

D'un point de vue économique et industriel, l'autonomie sanitaire ne pourra se faire que par des productions locales de produits stratégiques, ou au moins par grande région. Les outre-mer ont des atouts en ce sens grâce à la présence de grands organismes de recherche et d'équipements de pointe en avance sur leur environnement immédiat, mais seule une approche stratégique avec notamment l'aide fiscale à l'investissement pourra permettre de structurer des filières.

Il nous semble également utile d'inciter à l'installation de nouveaux acteurs, aussi bien des groupes privés - cliniques, par exemple - que des praticiens (infirmiers, médecins de ville...).

Enfin, le développement de la télémédecine, bien que nécessitant des investissements, nous semble nécessaire, particulièrement pour des territoires comme Mayotte ou Saint-Martin. Ceux-ci étant sous-équipés sur le plan hospitalier envoient leurs patients les plus graves vers leurs voisins, respectivement La Réunion et la Guadeloupe, au risque que lors d'une crise comme celle-là, nous assistions à une saturation en chaîne des territoires.

Vous nous demandez ensuite quelles mesures doivent être mises en place pour renforcer l'autonomie alimentaire des territoires ultramarins et sécuriser les filières d'approvisionnement, comme l'agriculture et la pêche.

Bien que ces secteurs relèvent principalement de nos collègues des chambres d'agriculture, l'évidence nous invite à rappeler que seule l'installation d'agriculteurs et de pêcheurs, leur équipement et, pour les agriculteurs et éleveurs, la libération de terres arables, permettra de viser l'autosuffisance alimentaire. Il pourrait à ce titre être envisagé une sanctuarisation d'une enveloppe d'aide à l'installation de jeunes agriculteurs, la dotation jeunes agriculteurs (DJA), comme suggéré par la CCI de Wallis-et-Futuna. Le développement de l'autoconsommation, avec des jardins à la créole, pourrait également contribuer à l'autosuffisance.

Il sera également nécessaire de mener une réflexion régionale avec les pays frontaliers pour que ce qui ne peut être produit localement puisse être importé en circuits courts. Cette stratégie devra également permettre la diversification des productions agricoles. Nous rappelons également que certains territoires manquent cruellement d'outils financiers adaptés, notamment le programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité (Poséi), qui n'est pas en vigueur dans les PTOM.

Vous nous demandez ensuite de quels financements européens devraient pouvoir bénéficier les outre-mer français, les RUP en particulier, pour sortir de la crise actuelle, et par quels mécanismes ou programmes ?

Il y a trois problématiques : les priorités, les financements et les conditions de leur utilisation.

Concernant les priorités, il pourra être nécessaire de réexaminer les programmes existants (FEDER, FSE,...) afin de redéfinir leurs priorités à la lumière de la crise actuelle. Il faudra notamment que les fonds alloués par l'État en vue de la relance ne soient pas comptabilisés dans les déficits budgétaires soumis aux critères de convergence ou critères de Maastricht. En d'autres termes, pour 2020, le déficit budgétaire pourra dépasser les limites fixées par les critères de convergence dès lors que les fonds sont affectés à la relance économique post Covid-19. Il faut, en outre, un contrôle rigoureux sur ces fonds qui doivent être fléchés en priorité pour les entreprises avec notamment un mécanisme de versement de l'aide qui n'impacte pas leur trésorerie. L'avance sur subvention ne doit plus être déduite du premier versement suite à la première remontée de dépenses. Elle doit être soit étalée, soit remboursée sur la dernière remontée de dépenses. Le but est de laisser la trésorerie aux entreprises qui ont bénéficié de ces fonds.

Il nous faut aussi mettre en œuvre des outils de préfinancement d'aides européennes comme la garantie CDC (Caisse des dépôts et consignations). Aujourd'hui ce mécanisme n'existe que dans le cas d'investissements productifs. Il faut donc l'étendre aux préfinancements du fonctionnement.

Nous nous permettons également d'attirer votre attention sur la complexité des financements européens du point de vue des TPE. Le tissu économique des outre-mer est constitué de toutes petites entreprises. Plusieurs CCI, si on les finance en ce sens, ont signalé leur disponibilité pour se doter d'experts afin d'aider les chefs d'entreprise à monter leurs dossiers.

Je vous remercie de votre attention.

M. Michel Magras, président. – Madame la présidente, vous nous avez délivré beaucoup d'informations, et de propositions et je ne doute pas que les rapporteurs et nos collègues ne soient nombreux à vouloir prendre la parole.

Mme Vivette Lopez. – J'ai en effet quelques questions à vous poser.

La crise sanitaire va-t-elle nuire aux grands projets en cours dans le BTP ? Je pense notamment à Ariane 6 en Guyane ou à la route du littoral à La Réunion. Vous nous avez dit que tout avait été arrêté. Pensez-vous que le redémarrage pourra se faire rapidement ?

Par ailleurs, que pensez-vous des annonces faites par le Gouvernement en faveur de la filière de la pêche ? En métropole, la consommation de poisson a fortement baissé. Dans les territoires ultramarins, le poisson est la base première de l'alimentation : les aides annoncées sont-elles à la hauteur des enjeux ?

Vous avez aussi évoqué la réouverture des aéroports. Air Caraïbes a annoncé la reprise des vols dès le 12 mai. Le redémarrage des vols est indispensable pour permettre le retour de touristes mais craignez-vous des hausses de prix ?

Mme Carine Sinaï-Bossou. - Comme vous la savez, pour être président d'une chambre de commerce, il faut être chef d'entreprise et mon activité principale est dans le secteur des transports. Dès le début de la crise sanitaire, nous nous sommes réunis avec le préfet et la FRBTP. Nous avons signé un accord avec celle-ci et le BTP ne s'est jamais arrêté en Guyane, bien qu'elle ait continué en mode dégradé et avec une augmentation des coûts en raison des mesures de sécurité supplémentaires, notamment en faveur des terrassiers. Les chauffeurs sont munis de masques et de visières. Nous avons considéré qu'ils étaient seuls dans les camions et avaient donc peu de contacts sur les chantiers, les salariés sont également équipés de masques et de visières. Ils s'arrêtent toutes les heures et demie ou deux heures pour pouvoir procéder à un lavage de mains avant de retourner au travail. Dans les autres territoires ultramarins, les chantiers sont complètement arrêtés car aucun compromis n'a pu être trouvé. Ainsi, à Mayotte, les chantiers sont arrêtés, les appels d'offres suspendus. Le redémarrage sera très difficile et un accompagnement sera indispensable. Le BTP est un facteur de croissance et un pilier de l'économie.

En Guyane, le chantier d'Ariane 6 a été stoppé. Le CNES a fermé ses portes et vit en confinement total. Nous attendons le redémarrage de l'activité spatiale en Guyane pour voir son impact sur le tourisme d'affaires, avec une grande incertitude sur le maintien de la quatorzaine des arrivants. Si une personne qui arrive en Guyane doit rester confinée 14 jours avant de travailler les choses seront très difficiles.

En ce qui concerne les métiers de la pêche, la situation est très complexe. Georges-Michel Karam, président du comité régional des pêches maritimes, pourrait vous en parler longuement. Les fonds sont disponibles pour aider cette filière mais il faut reconnaître que les pêcheurs manifestent des réticences pour s'adapter aux nouvelles normes de travail. Nous avons mis en place une formation pour avoir des capitaines locaux sur les bateaux mais très peu de Guyanais se sont inscrits. Nous avons même envisagé de fermer l'école faute de candidats ! Nous avons localement une particularité : les capitaines sont souvent d'origine étrangère or nos écoles privilégient la formation de candidats français. La consommation de poissons a fortement baissé car les gens ne peuvent plus venir en acheter comme ils le faisaient avant la crise. De nombreux pêcheurs ont proposé leurs poissons invendus aux associations d'aide aux personnes en difficulté. Il y a eu beaucoup de distributions gratuites de poissons. Les sociétés de transformation de poissons sont saturées en raison des difficultés pour exporter. En Guyane, il n'y a plus de transport de passagers mais nous sommes également pour le transport de fret passés de 7 à 2 vols hebdomadaires. C'est également le cas

en Nouvelle-Calédonie : un vol en provenance de métropole et un vol en provenance d'Australie. Nous estimons que l'activité aéroportuaire à peu près normale ne reprendra pas avant le dernier trimestre 2020, le temps que le virus de Covid-19 fasse le tour de la planète. Nous sommes dans une économie mondiale et avons compris que lorsque la Chine redémarre, la France est en confinement.

Madame la sénatrice, les reprises des vols seront très progressives, avec des conditions sanitaires très strictes. Les premiers cas de Covid-19 dans nos territoires ont été essentiellement des cas importés. La population est partagée : elle souhaite un retour de l'activité et des avions mais ceux-ci sont des facteurs de risque. Air France a maintenu 2 vols hebdomadaires au lieu de 7 pour la Guyane. Je ne sais pas quand Air Caraïbes reprendra les siens. Ceci représente une baisse de 95 % des recettes des aéroports. Air France nous a indiqué que tous les passagers seraient munis de masques mais nous attendons des précisions sur les modalités.

L'activité de nombreuses entreprises est liée au tourisme, secteur clé pour nos territoires. Cependant, le déconfinement aura lieu dans les Antilles pendant la période cyclonique. Nous savons donc que le tourisme ne reprendra pas à ce moment-là. S'ajoute à cela la problématique précédemment évoquée de la quatorzaine. S'il faut être isolé 14 jours en arrivant aux Antilles et, à nouveau, 14 jours en revenant en métropole, cela fait beaucoup pour un séjour de quelques jours. La difficulté des chefs d'entreprise est de ne pas avoir de visibilité, notamment sur ce genre de problématique.

M. Georges Patient. – Mme Sinaï-Bossou se bat avec ardeur pour relayer auprès des socio-professionnels les différents dispositifs d'aide aux entreprises. Beaucoup d'entre eux sont difficilement applicables dans nos territoires et doivent être revus et corrigés. La FEDOM est sur la même ligne et j'avais écrit dans ce sens au ministre Bruno Le Maire. Les socio-professionnels de Guyane sont en train de travailler sur une plateforme d'urgence pour sauver les entreprises et préparer la sortie de crise. Après avoir entendu les rapporteurs et mes collègues, il me semble que la situation guyanaise présente un certain nombre de similitudes avec les autres territoires ultramarins. Ne faudrait-il pas élargir cette plateforme et la faire également porter par ceux-ci ? Cette plateforme ne pourrait-elle pas être soumise au comité de suivi récemment créé par décret du Premier ministre. Le président et le rapporteur général de la commission des finances du Sénat en sont membres.

Ma seconde question concerne la pêche en Guyane. Nous nous battons pour que les dispositifs mis en place pour les pêcheurs de l'Hexagone soient adaptés aux communes d'outre-mer. Une démarche a été entreprise auprès de la Commission européenne mais, après avoir lu le communiqué de presse du ministre de l'agriculture M. Didier Guillaume publié hier : « il ne me semble pas que nous ayons obtenu satisfaction ». Par

exemple, l'aide au stockage accordée pour l'Hexagone ne l'a pas été pour les outre-mer parce qu'il n'y a pas d'associations pour porter cette aide localement.

M. Dominique Théophile. - Mon inquiétude concerne également l'activité touristique. Je crois que les chambres de commerces et d'industrie travaillent déjà beaucoup sur ce sujet. Après le déconfinement, les frontières resteront fermées pour un bon moment. L'activité touristique dans les territoires d'outre-mer ne devrait reprendre, selon toute vraisemblance, qu'en juin ou juillet. D'après une étude, 30 millions de Français partent chaque année en vacances, dont 10 millions à l'étranger. Or, ces 10 millions ne pourront plus partir à l'étranger avant longtemps. Il faudrait capter cette clientèle et l'inciter à venir passer ses vacances en outre-mer. Les Français seront contraints de rester en France et les outre-mer, c'est la France ! Cela permettrait de relancer rapidement le tourisme sur nos territoires.

Mme Carine Sinai-Bossou. - Nous avons conçu au sein de la chambre de commerce et d'industrie de la Guyane, suite à la demande des socio-professionnels, un document détaillant les améliorations nécessaires des mesures gouvernementales et prévoyant des scénarios pour l'après-confinement. Il va être communiqué à nos parlementaires, deux sénateurs et deux députés, ainsi qu'au président de la collectivité de Guyane. Toutes les entreprises guyanaises ont été consultées et ont approuvé ce document.

Nous aimerions aussi partager ce document avec les CCI des autres départements et territoires ultramarins pour l'améliorer et pour en faire un document commun. Beaucoup de nos demandes rejoignent en effet les demandes des autres outre-mer. C'est ainsi le cas s'agissant de la simplification, des cotisations sociales et fiscales... Comme pour la Guyane, beaucoup de territoires sortent à peine de différentes crises : les gilets jaunes à La Réunion, l'ouragan Irma aux Antilles... Nous essayons de multiplier les spots publicitaires sur les mesures d'aide économique, qui sont encore méconnues par beaucoup d'entreprises.

Concernant la pêche en Guyane, nous avons des fonds mais il manque des associations de pêcheurs pour bénéficier des aides. Outre le BTP et le tourisme, la pêche est vraiment un secteur qui peut relancer nos économies, et qui participe en plus à l'autonomie alimentaire. À l'heure actuelle, notre territoire a pu se nourrir grâce au fret et c'est bien dommage. Nous sommes trop dépendants des importations. À l'inverse, La Réunion et la Nouvelle-Calédonie sont, je pense, les territoires les plus autosuffisants des outre-mer.

Concernant le tourisme, je suis tout à fait d'accord avec vous. Le tourisme est un secteur clé. Nous aimerions cependant avoir des réponses claires. À la fin du confinement, les métropolitains pourront-ils venir dans les Antilles ? Si oui, devront-ils respecter une quatorzaine ? Si une

quatorzaine est imposée, on voit difficilement l'intérêt de passer pendant ses vacances 14 jours enfermé dans un hôtel... Il faut donc qu'on nous donne des perspectives. Si le tourisme franco-français est possible, tant mieux ! Si on a des assurances sur l'abandon des quatorzaines après le confinement, alors en effet il faudra lancer des campagnes de publicité pour le tourisme dans nos territoires.

Pour les Antilles, il ne faut pas oublier qu'une période cyclonique suivra le déconfinement. Les difficultés vont continuer, d'autant plus que le secteur touristique va perdre sa clientèle étrangère, qui est très importante pour certains territoires. Je pense donc qu'il faudra prolonger les mesures d'aide après le déconfinement. Le chômage partiel devrait être en place jusqu'au dernier trimestre 2020. De même pour le prêt garanti par l'État. Certains impôts devraient être annulés et pas seulement pendant la période des 3 mois mais jusqu'à la fin de la crise sanitaire. Nous avons besoin de visibilité ! Il devrait aussi y avoir une exonération des charges sociales (hors cotisations salariales) du 15 mars au 31 décembre 2020.

On nous annonce des reports de charges pour dans trois mois. Mais actuellement dans le secteur touristique, le chiffre d'affaires est équivalent à zéro. Dans trois mois, celui-ci n'aura probablement pas évolué et les entreprises ne pourront pas payer ces charges.

Nous sommes favorables au déconfinement et nous souhaitons que les activités touristiques redémarrent plus tôt qu'en métropole. La Nouvelle-Calédonie a d'ailleurs déconfiné depuis cette semaine, les écoles ont rouvert et l'hôtellerie et la restauration devraient rouvrir très prochainement. Il n'y a pas d'hiver dans nos territoires, nous n'avons pas besoin d'être à l'intérieur, les uns sur les autres. Ne pourrait-on donc pas rouvrir les services de restauration, quitte à les limiter à des services de 20-30 personnes, avec un respect de distance entre eux ? Du fait des spécificités de nos territoires, le secteur touristique devrait pouvoir redémarrer plus tôt qu'en métropole.

M. Michel Magras, président. - Nous vous remercions beaucoup Madame la présidente. Je souhaite rajouter un mot sur le tourisme. Tout est fermé à Saint-Barthélemy et le sera sans doute jusqu'à novembre ou décembre. La situation sera très difficile, d'autant plus que 60 % de la clientèle vient des États-Unis. S'agissant de la pêche, j'ai adressé un courrier au ministre de l'Agriculture et j'ai également profité de son audition par la commission des affaires économiques pour l'interroger à ce sujet. M. Didier Guillaume m'a répondu que l'Union européenne revoit actuellement le cadre du FEAMP pour l'adapter à la situation de crise. Concernant l'aide au stockage, un dispositif dérogatoire est en cours d'étude pour les RUP qui n'ont pas d'associations de producteurs et de ce fait ne peuvent bénéficier des mesures mises en place par la Commission européenne. Si cette démarche n'aboutissait pas, le ministre m'a indiqué qu'un plan de compensation serait mis en place par la France. Il faut que nos entreprises de pêche se structurent. Une des leçons de cette crise est que nos territoires doivent aller vers l'autosuffisance.

Pour le PGE, j'avais demandé l'extension de la garantie de l'État à 100 % mais la commission des finances n'a pas pu reprendre cette proposition. À l'inverse, il a été proposé un dispositif qui n'est pas inintéressant pour les outre-mer : tout refus d'une banque de financer une TPE ou une PME pourrait conduire à basculer le dossier dans un fonds de l'État, doté d'un milliard d'euros et garanti par la BPI. Cette proposition a été introduite dans le projet de loi de finances rectificative.

S'agissant du deuxième volet du fonds de solidarité, l'aide a été augmentée de 2 000 à 5 000 euros par mois. J'ai compris que la collectivité de Guyane voulait apporter une aide plus conséquente, qui s'y substituerait. J'espère que ces aides pourront se généraliser dans d'autres territoires.

M. Stéphane Artano, rapporteur. - Il ne faut pas oublier que les banques sont tenues par des ratios prudentiels. Quand ils analysent des dossiers de prêts, même garantis par l'État, un certain niveau de ratio prudentiel doit être respecté. C'est pourquoi la garantie de l'État ne peut pas assurer des emprunts pour toutes les entreprises. Une entreprise aux comptes déjà très dégradées avant la crise aura toujours des difficultés pour emprunter. Passer de 90 % à 100 % de garantie d'emprunt par l'État pourra aider à débloquer les situations.

M. Michel Magras, président. - J'avais aussi proposé que les entreprises unipersonnelles, très nombreuses dans nos outre-mer, puissent bénéficier du deuxième volet du fonds de solidarité. Il m'a été répondu qu'il s'agissait d'une mesure règlementaire et que je ne pouvais donc pas déposer d'amendement sur ce point. Je signale aussi qu'Alain Joyandet est intervenu lors des questions au Gouvernement pour alerter sur l'adaptation des mesures économiques d'urgence dans les outre-mer. Malheureusement, le ministre de l'Intérieur n'y a pas répondu.

Mme Carine Sinaï-Bossou. - Concernant le prêt de la collectivité territoriale de Guyane, c'est un prêt qui va de 2 500 à 50 000 euros. La Guyane a décidé de ne pas participer au deuxième volet du fonds de solidarité et de proposer son propre régime d'aides. Le fonds est de 9 millions d'euros. Il devrait être totalement consommé très prochainement. Les chefs d'entreprise ont besoin de trésorerie rapide. Notre aide est beaucoup plus simple que ce qui est proposé par l'État. Une entreprise actuellement en redressement judiciaire peut la demander.

Sur le PGE, je comprends les problématiques des banques. Mais les documents demandés sont difficiles à rassembler ! Les banques demandent parfois des plans de trésorerie à trois mois, alors même que les entreprises n'ont aucune visibilité ! À Wallis-et-Futuna, elles demandent des comptes certifiés alors qu'il n'y a un poste de gestion que depuis un mois et que les experts-comptables sont rares. Les formalités du PGE sont trop lourdes, il faut une simplification des pièces demandées.

M. Michel Magras, président. – Je suis très heureux de vous avoir entendu sur le dépôt des comptes des entreprises. Cela fait quatre à cinq ans que je présente systématiquement en loi de finances un amendement pour adapter le dépôt des comptes aux réalités ultramarines. Cet amendement est refusé chaque année. Peut-être aurons-nous plus de chances cette année !

M. Victorin Lurel. – Juste un dernier point avant la clôture de cette réunion. J'ai suivi de manière attentive les travaux de la commission des finances et les travaux en séance publique au Sénat. Une distinction claire a été faite entre les mesures d'urgence qui sont dans le PLFR et les mesures de relance qui interviendront plus tard. Cette loi de finances rectificative n'est pas fiscale, c'est la raison pour laquelle plusieurs mesures ont été d'office écartées.

Le Rapporteur général a estimé que les 2 milliards d'augmentation du fonds de solidarité étaient suffisants pour permettre de répondre à un certain nombre de besoins. Mais il faut penser à l'après-confinement.

Un amendement du Rapporteur général, qui a été adopté, pourrait en effet intéresser directement les outre-mer. Les entreprises étant en restructuration ou en redressement pourront bénéficier du fonds de solidarité. Pour celles qui ne sont ni en redressement ni en restructuration et qui font l'objet de refus par leur banque, un fonds subsidiaire a été créé, un peu à l'image de ce qui existe en Italie et en Allemagne.

En effet, Monsieur le président, certaines mesures relèvent du domaine réglementaire. C'est le cas de l'obligation d'avoir au minimum un salarié pour l'accès au deuxième volet régional du fonds de solidarité. Or, dans les outre-mer, et singulièrement en Guadeloupe, près de 80 % des entreprises ont zéro salarié. Il faudra donc une harmonisation. Le Gouvernement a apparemment pris des engagements sur ce sujet et devrait supprimer les différences de traitement entre le premier volet (dont les entreprises sans salarié peuvent bénéficier) et le deuxième volet (dont les entreprises sans salarié ne peuvent pas bénéficier).

Mon deuxième sujet d'inquiétude concerne le régime social des indépendants (RSI). J'attire l'attention de la présidente du réseau des CCI outre-mer sur ce sujet. Nous avons beaucoup d'indépendants en Guadeloupe et c'est aussi le cas, plus largement, dans les outre-mer. Le RSI pose de nombreux problèmes. Certaines personnes, notamment les gérants qui ne sont pas à jour des cotisations, ne peuvent plus utiliser leur carte vitale. Il y a là – et c'est bien le mot – une urgence vitale.

J'ai personnellement demandé à reprendre ce qui avait été fait par la loi LOOM du 13 décembre 2000. Il faut permettre à celles et à ceux qui ne sont pas à jour de leurs cotisations qu'il y ait une période de report de six mois. Il faudrait qu'il y ait une période de négociation pour un moratoire. Même non obligatoires, il faut des annulations partielles ou totales allant jusqu'à 50 % des dettes sociales.

J'avais également demandé une harmonisation des dispositifs de défiscalisation en faveur de la rénovation et reconstruction hôtelière. Cela a été rejeté par le Rapporteur général et par le ministre hier soir, au prétexte qu'il s'agirait de mesures de relance.

J'aimerais également attirer l'attention sur le coût du fret. Je ne veux stigmatiser aucune compagnie. Mais French bee et Air Caraïbes ont commencé une opération de publicité pour inciter à réserver en ligne des billets d'avion à partir du 12 juin. Elles poussent à la réservation alors même que nous ne savons pas si la reprise des vols réguliers pourra se faire à cette date. Les clients risquent de perdre de l'argent.

Une pression est faite par l'IATA (Association internationale du transport aérien) et par la Fédération du transport aérien pour modifier la loi. Que dit la loi ? Lorsqu'un vol est annulé ou reporté, le montant doit être remboursé en numéraire. Les compagnies proposent de modifier cette disposition et de faire un remboursement en avoir sur 12 mois, 18 mois pour certaines. Et lorsque vous décidez de faire ce voyage, on vous dira ce n'était pas tout à fait le même vol et qu'il faudra rajouter 100, 200 ou 300 euros de plus. C'est de l'arnaque ! J'ai fait hier un post et un tweet pour dénoncer cela. Il ne faut pas laisser payer par les consommateurs le coût du redressement.

J'ai également demandé, dans le compte d'affectations spéciales de la participation financière de l'État que nous faisons tout pour sauver nos compagnies aériennes. Mais en même temps nous ne pouvons pas sauver Air France, Air Caraïbes, Air Tahiti, Air Austral, Air Antilles Express, French bee et toutes les autres compagnies sans leur demander une modération sur les coûts des billets d'avion. On sait qu'au-delà de 400 euros le point mort est atteint. Il y a une belle marge bénéficiaire. On ne peut pas sauver des entreprises en faisant uniquement payer les consommateurs. D'autant plus que le coût du carburant est très faible. Air France ne se gêne pas pour passer de 2,5 euros pour le kilo du fret à 4,5 voire 4,8 aujourd'hui. Air Caraïbes est à 5 euros le kilo. Tout cela n'est pas normal.

L'État a aujourd'hui les moyens par décret en Conseil d'État après avis de l'Autorité de la concurrence de bloquer les prix, de les encadrer et de mettre des prix plafonds. Dans les grandes surfaces en Guadeloupe, il y a aucune opération de promotion pour baisser les prix. Le bouclier qualité-prix est un outil utile mais il n'est pas suffisant. L'État doit réglementer les prix et faciliter l'essentiel.

Enfin comme à Mayotte, nous avons un problème d'eau. Entre élus guadeloupéens, nous allons finir par nous entendre. Mais l'État ne peut plus se cacher derrière les collectivités. Nos élus paieront s'ils ont commis des fautes, y compris, s'il le faut, au pénal. Le besoin de financement total est de l'ordre de 800 à 900 millions pour 10 à 15 ans de travaux.

À Mayotte, on ne peut pas lutter contre le Covid-19 lorsque l'on sait que près de la moitié de la population n'est pas raccordée aux réseaux d'eau potable. En Guadeloupe, sur 32 communes, cinq à sept communes n'ont pas, par endroit, d'accès à l'eau. Comment faire les gestes barrières lorsque vous n'avez pas accès à l'eau ? Il y a un problème de mise à niveau des investissements pluriannuels. Avec l'État, il faut une confiance retrouvée dans les mesures qui devront être prises.

M. Michel Magras, président. - Je vous remercie, chers collègues, pour vos interventions. Nous vous remercions encore Madame la présidente pour toutes vos réponses et vos propositions qui vont nourrir les réflexions des rapporteurs de notre étude.

Jeudi 30 avril 2020

Audition de M. Bertrand Willocquet, directeur du département des
Trois Océans de l'Agence française de développement (AFD)

M. Michel Magras, président. – Nous vous remercions, Monsieur le directeur, d'avoir répondu à notre invitation. Comme vous le savez, cette audition s'inscrit dans le cadre de l'étude de notre délégation sur l'urgence économique dans les outre-mer. Nos trois rapporteurs sont Stéphane Artano, Viviane Artigalas, et Nassimah Dindar. Je leur laisserai le soin de présenter leurs questions.

Dans le cadre de ses travaux, la délégation a eu l'occasion d'auditionner votre agence à de nombreuses reprises. C'est l'une des institutions majeures de soutien public des banques et des organismes de coopération. L'action qu'elle mène dans les pays en voie de développement est mieux connue que celle qu'elle réalise dans les outre-mer. Face à la crise actuelle, nous souhaitons mesurer votre action, puisque vous avez été sollicité par le Gouvernement. Comment envisagez-vous la sortie de crise, dont l'horizon nous paraît encore incertain ? Le Premier ministre a présenté un projet de déconfinement mais la sortie de la période de confinement ne peut être envisagée de manière strictement identique sur l'ensemble du territoire.

Lors de votre audition en septembre 2019 sur les risques naturels majeurs, nous avons noté vos propos sur la gestion de crise : *« Si elle n'est pas un acteur de l'urgence, l'AFD vient en soutien lors des crises. L'agence apporte un appui financier, et/ou technique, à ceux (États, collectivités territoriales ou Organisations non gouvernementales [ONG]) qui interviennent en première ligne lors des situations de crise, telles que les événements climatiques majeurs ».*

Nous sommes évidemment aujourd'hui dans un tout autre contexte. Néanmoins, les outre-mer traversent une crise majeure, et votre expertise nous intéresse, à la fois pour accompagner les acteurs dans l'urgence mais également pour déployer une stratégie de renforcement au long cours de la capacité de résilience de nos territoires ultramarins. Pour ce faire, nous savons que vous privilégiez une approche régionale, d'où le nom de votre département des Trois Océans, avec des actions d'adaptation traduite par des mécanismes concrets. Or nous alertons actuellement sur l'inadaptation des mesures gouvernementales au tissu entrepreneurial ultramarin. Vous nous direz si vous partagez notre inquiétude, et comment l'adapter aux réalités de nos territoires.

M. Stéphane Artano, rapporteur. – J'ai en effet une série de questions concernant les actions de votre Agence. Comment l'AFD compte-t-elle adapter son aide aux territoires d'outre-mer, pour participer aux mesures d'urgence de sauvegarde du tissu économique ultramarin, dans le contexte créé par la crise sanitaire ?

Par ailleurs, l'article 9 de la loi de finances rectificatives pour 2020 prévoit l'octroi de la garantie de l'État à un prêt exceptionnel de l'AFD à la collectivité de Nouvelle-Calédonie, dans la limite de 240 millions d'euros. Comment cette mesure a-t-elle été préparée, et selon quels objectifs ? Quels suivi ou contrôle exercerez-vous sur l'utilisation de ce prêt par la collectivité ? Quelles en sont les modalités et les conditions de remboursement ?

De plus, M. Gérard Darmanin, ministre de l'action et des comptes publics, lors de la présentation du PLFR au Sénat le 21 avril dernier, a précisé qu'un prêt de l'AFD avec garantie de l'État serait consenti à la Polynésie française. Avez-vous des précisions à ce sujet ?

Enfin, outre les prêts, de quels moyens dispose votre institution pour contribuer au redémarrage des économies ultramarines après le confinement ?

Mme Nassimah Dindar, rapporteure. – La lutte contre les inégalités figure parmi les priorités de la stratégie Trois Océans de l'AFD. Or la crise a révélé les fortes disparités dans nos territoires ultramarins en matière d'équipements publics, notamment hospitaliers. La crise ne doit-elle pas conduire l'AFD à prioriser ses financements dans ces secteurs ?

La crise a par ailleurs rappelé l'importance des réseaux d'eau, et la nécessité d'investissements massifs. Quelles actions l'AFD compte-t-elle mener dans ce domaine ? En effet, les communes ou les communautés d'agglomération ne disposent en effet pas des moyens pour entretenir ou restaurer des réseaux défectueux.

D'un point de vue général, pourriez-vous nous présenter les grands projets portés par l'AFD dans les outre-mer en termes d'infrastructures ? Travaillez-vous sur une répartition géographique, des secteurs économiques, et des financements spécifiques ?

Je vous fais part également des questions de ma collègue Viviane Artigalas. Selon votre analyse, quels sont les secteurs devant être soutenus en priorité ? Notre collègue auditionnera notamment Jean-Baptiste Lemoyne sur la question du tourisme dans le cadre de la commission des affaires économiques. Stéphane Artano a rappelé que les vols ne pourraient reprendre dans l'immédiat. Outre les prêts, de quels moyens l'AFD dispose-t-elle pour contribuer au redémarrage des économies ultramarines, qui s'ajouteraient aux aides portées par l'État et chaque région et dans quels secteurs ?

Enfin, des cofinancements de projets entre l'Union européenne et l'AFD en outre-mer pourraient-ils être mobilisés rapidement, et par quel biais ?

M. Bertrand Willocquet. – Je vous remercie d'avoir souhaité auditionner l'AFD. Il est important pour nous de faire passer des messages. Si l'action de l'AFD à l'international s'est démultipliée, son poids dans les outre-mer n'a par ailleurs jamais diminué en valeur absolue.

Comment allons-nous aider les collectivités territoriales d'outre-mer sur le court terme, mais également pour assurer leur reprise ? Celles-ci feront face à des tensions de trésorerie importantes, exacerbées dans le Pacifique. Dans les outre-mer, la crise aura un effet sur les recettes, telles que l'octroi de mer ou la taxe sur les carburants. L'impact sera cependant décalé d'au moins un, voire deux, mois. Nous devons donc intervenir. Je ne dispose pas d'information particulière quant à un plan national qui viserait l'ensemble du secteur public local, y compris ultramarin. Néanmoins, quel qu'il soit, nous y participerons.

Comme nous sommes le partenaire financier traditionnel des outre-mer, nous avons adapté notre dispositif classique de prêts, et de versement-remboursement. Nous acceptons des reports d'échéance de six mois de nos prêts, pour les collectivités et pour les entreprises publiques qui nous en feraient la demande. Pour le moment, les collectivités locales n'ont pratiquement pas fait de demandes. Deux collectivités nous ont contactés mais leurs requêtes n'étaient pas directement liées à la crise. Nous sommes cependant prêts et nous suggérons en outre de reporter les intérêts de paiement.

Nous en ferons de même pour les entreprises publiques et privées. Notre attitude est bienveillante. Nous ne prévoyons cependant pas un report généralisé, comme par exemple pour l'aide publique au développement international, qui fait l'objet d'un moratoire généralisé d'un an.

Nous accélérons également autant que possible les décaissements des prêts que nous avons déjà octroyés, ce qui représente un montant de quelques centaines de millions d'euros. La commande publique est en effet un ressort essentiel de l'investissement dans les outre-mer.

De plus, nous accélérons l'instruction des prêts budgétaires en faveur des collectivités territoriales, à commencer par les plus importantes, puisque c'est par elles que l'effet d'entraînement sera le plus fort. Je songe notamment aux régions ou aux gouvernements locaux dans le Pacifique. L'instruction des prêts de quelques centaines de millions d'euros sera ainsi accélérée.

Une autre piste explorée, mais qui devra être discutée avec les ministères de tutelle, consiste à mieux utiliser les mécanismes de préfinancement des subventions d'État ou européennes. Des améliorations pourraient y être apportées, afin de fluidifier l'amorçage des investissements

des collectivités locales. En effet, celles-ci doivent généralement consentir l'avance des fonds. Si le Gouvernement nous demande d'intervenir au un plan ultramarin, nous le ferons naturellement.

Sur les équipements hospitaliers, nous participons au plan national de désendettement et de réinvestissement des hôpitaux. Dans les outre-mer, le financement des hôpitaux est très largement porté par l'AFD et la Caisse des dépôts et consignations (CDC). Nous devons parvenir à ce désendettement, afin de restaurer la capacité d'emprunt des hôpitaux. Cela leur permettra d'investir massivement dans leur modernisation, essentielle pour atteindre les standards métropolitains, mais également pour renforcer leurs capacités de réponse aux pandémies qui frappent régulièrement ces territoires (dengue, chikungunya, zika) ou aux nouvelles (Covid ...).

Il est encore trop tôt pour définir les régions qui seront les plus concernées. Néanmoins, l'AFD a investi massivement à La Réunion, et aux Antilles. Nous serons aux côtés des hôpitaux pour les placer sur une trajectoire de réinvestissement, sachant que les besoins sont considérables.

L'article de loi dans le PLFR relatif à la Nouvelle-Calédonie a été voté. Il accorde une garantie à l'AFD pour qu'elle consente un prêt aux risques de l'État. Cette intervention vise tout d'abord à maintenir l'activité et les emplois, grâce notamment à l'accompagnement financier du chômage partiel. Par ailleurs, son objectif est la sauvegarde du système de santé, et la solidarité, gérée par la Caisse de compensation des prestations familiales, des accidents du travail et de prévoyance des travailleurs (CAFAT). Elle vise enfin à garantir aux provinces et aux communes leurs dotations budgétaires à travers le budget central de la Nouvelle-Calédonie qui reçoit les taxes de l'ensemble de ces collectivités. Cela favorisera la continuité de l'activité des collectivités de rang inférieur.

Le PLFR a établi un cadrage précis des modalités d'utilisation de ce fonds. Il vise à couvrir des pertes de recettes fiscales et sociales, ainsi que des dépenses supplémentaires d'aides aux entreprises et aux particuliers liées à la crise sanitaire. Il existe une préparation étroite au niveau local, entre les services du gouvernement de Nouvelle-Calédonie, la direction régionale des finances publiques (DRFIP), le Haut-commissariat, et l'AFD. Ces travaux ont également été réalisés en collaboration avec la direction générale du Trésor (DGT), la direction générale des outre-mer (DGOM), ainsi que la direction du budget.

La demande du gouvernement de Nouvelle-Calédonie date du 23 mars, et la garantie de l'État a été accordée le 25 avril. Nous avons procédé de manière concertée à une évaluation des besoins. L'affectation du crédit sera prévue dans la convention tripartite entre l'État, l'AFD, et la collectivité de Nouvelle-Calédonie, comme le précise la loi de finances rectificative. Elle détaillera les modalités d'affectation budgétaire du prêt, sur le budget propre de la Nouvelle-Calédonie. Elle précisera également la

destination finale du prêt, c'est-à-dire la Nouvelle-Calédonie en tant que telle, la CAFAT, et les collectivités locales, à travers le transfert du budget général aux autres budgets de répartition et de versement.

Les versements seront naturellement contrôlés, sur la base d'une situation de trésorerie, qui détaillera les besoins, en fonction des mandats de paiement en attente, et les reports et pertes de recettes enregistrés en raison de la crise sanitaire. Ce tableau sera validé par la DRFIP, qui le transmettra au Haut-commissariat. Celui-ci demandera à l'AFD de réaliser les versements sur cette base. Deux à trois versements sont prévus, le premier devant intervenir après le passage au conseil d'administration de l'AFD. Il est escompté à la mi-mai, le second, au mois de juin, et le troisième, si nécessaire, au mois de juillet.

Il s'agira d'un prêt sur 25 ans, avec deux ans de différé. Il ne sera pas bonifié, dans la mesure où il s'agit d'un prêt d'urgence, amortissable sur du long terme. La loi de finances rectificative a également prévu une conditionnalité à l'octroi de ce prêt. Les conditions sont en cours de négociation entre l'État et la Nouvelle-Calédonie, et seront précisées dans la convention tripartite. Elles porteront sur les réformes à mettre en œuvre, ainsi que les modalités d'affectation des ressources. Plusieurs pistes sont à l'étude, la première sur la trajectoire financière de la Nouvelle-Calédonie, c'est-à-dire ses recettes et dépenses futures. Nous approfondirons en la matière le dialogue que l'AFD avait initié l'année dernière, en instruisant un prêt budgétaire. Nous menons régulièrement ce type d'échanges avec les collectivités locales, pour assurer la pérennité de leurs ressources et de leurs emplois sur le long terme.

Le deuxième chapitre porte sur les réformes structurelles que devra engager la Nouvelle-Calédonie, notamment celle de son système de santé, et de la rationalisation des dépenses en matière de compétences croisées entre les provinces et la collectivité. Des missions de corps d'inspection ont eu lieu sur le système local de santé, et un rapport a été remis. Il conviendra d'accélérer ce processus. En ce qui concerne la rationalisation des compétences croisées, nous avons commencé à échanger avec le Gouvernement de Nouvelle-Calédonie l'année dernière. Cette convention tripartite est en cours de négociation, et je ne peux vous en dire plus pour l'heure.

La DRFIP de Polynésie française nous a alertés sur la situation de trésorerie de la collectivité et de la Caisse de prévoyance sociale (CPS). Nous avons échangé à Paris et localement avec le ministère des finances et le ministère des outre-mer, pour envisager d'apporter à ce problème une réponse comparable au dispositif prévu pour la Nouvelle-Calédonie, c'est-à-dire un prêt garanti par l'État. Si celui-ci y est disposé, fort de l'expérience acquise pour la Nouvelle-Calédonie, nous serions en mesure de répondre rapidement à cette demande.

La Polynésie française constate une forte contraction de son produit intérieur brut (PIB), compte tenu du poids important du tourisme, de 15 % à 18 %, bien supérieur à ce qu'il est dans les autres collectivités d'outre-mer, à l'exception de Saint-Martin. Nous avons accéléré le décaissement des prêts octroyés l'année dernière à la Polynésie française. Celle-ci songeait dans un premier temps à y renoncer, mais a finalement demandé leur maintien. De même, nous procédons de la sorte avec notre filiale bancaire, la Socredo, qui est le premier établissement bancaire de la place, et dont les clients sont pour une large part des petits entrepreneurs individuels. Nous avons accéléré le décaissement des lignes de refinancement qu'elle nous avait demandées à la fin de l'année dernière.

À la différence des autres banques et intervenants publics, l'AFD intervient également en appui technique, à travers des dialogues sur leurs politiques publiques. La création du fonds 5.0 par le ministère des outre-mer, qui nous en a confié la gestion, nous permet de développer ce rôle d'appui aux maîtrises d'ouvrage publiques locales. Notre programme d'intervention cette année doit renforcer les capacités de maîtrise d'ouvrage locale, pour favoriser les investissements, et réussir à mobiliser davantage les fonds européens et d'État pour les collectivités.

Si les entreprises ne constituent pas notre cœur de métier, nous intervenons néanmoins en subsidiarité du système bancaire. Nous participons à l'effort collectif des banques, et nous accompagnons les prêts garantis par l'État et le fonds de solidarité aux entreprises. Nous nous alignerons sur ce que feront les banques, en matière de report d'échéance. Une vingtaine de demandes nous a été adressée pour l'heure, et nous en avons traité la moitié. Très peu étaient hors périmètre. Elles concernent principalement le secteur aérien (compagnies aériennes, aéroports), les activités impactées par la situation du bâtiment et travaux publics (foncières, programmes immobiliers ou d'aménagement) ainsi que l'hôtellerie.

La Socredo est un vecteur important de l'action de l'AFD dans le Pacifique. Nous avons ainsi décidé d'accélérer les décaissements des lignes de crédit à cette filiale, qui couvre presque la moitié des crédits, afin de ne pas la contraindre en termes de liquidités. L'Institut d'émission d'outre-mer (IEOM) a également réalisé d'importantes avancées. Nous examinerons de manière bienveillante les demandes d'assistance supplémentaire que la Socredo pourrait nous adresser.

Un autre vecteur d'intervention est le soutien à la microfinance. Nous avons largement aidé par le passé l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) à s'installer en outre-mer. Nous sommes l'un des financeurs importants de cette association de microfinance, qui est la plus importante en outre-mer. Nous comptons l'aider par une ligne de refinancement massive, qui devrait être rapidement décidée par nos instances. Il s'agit d'un moyen important pour sortir une part de la population du secteur informel. Nous constatons en effet aujourd'hui que ce

secteur ne peut recourir aux dispositifs d'aide. Le fonds de solidarité aux entreprises ne s'adresse par définition qu'au secteur formel. Tout ce qui peut aider le secteur informel à sortir de cet angle mort est précieux, notamment dans les zones géographiques où il est prédominant, telles que Mayotte.

M. Michel Magras, président. – Cette question nous a obligés à intervenir, pour demander l'adaptation du fonds de solidarité aux réalités spécifiques de l'outre-mer. Nous avons l'intention par ailleurs d'auditionner l'ADIE, qui joue un rôle remarquable. Je suis heureux que vous souteniez leur action.

M. Bertrand Willocquet. – Nous avons toujours été convaincus de l'utilité des organismes de microfinance. La première présidente de l'ADIE provenait du reste à l'AFD.

En ce qui concerne les secteurs devant être soutenus en priorité, il nous faut porter des efforts importants sur le tourisme. Un plan national est en cours de discussion. Il sera essentiel en Polynésie française, et dans les îles du Nord en Guadeloupe. Dans le reste des outre-mer, le poids du tourisme n'est pas aussi important qu'on l'imagine, même par rapport à la métropole. Si un relèvement rapide du tourisme peut être envisagé en métropole, si les Français y demeurent, la reprise dans les outre-mer sera beaucoup plus longue, en raison de l'éloignement et du confinement externe. Les voyageurs hésiteront à reprendre l'avion dans des conditions non sécurisées. De plus, leurs conceptions ont pu être ébranlées, et ils souhaiteront par exemple des loisirs davantage décarbonés. Cela peut avoir un impact durable sur le tourisme, qui est un moteur essentiel de l'économie ultramarine, notamment pour la Polynésie française. Il convient aussi de prendre en compte le risque d'une seconde vague épidémique.

Le deuxième secteur à avoir été impacté est celui du BTP. Il convient de prendre également en compte tous les circuits d'approvisionnement, essentiel à son fonctionnement. En raison de l'éloignement géographique, des perturbations des sources d'approvisionnement pourraient entraîner des pénuries de matières premières, ou des biens intermédiaires nécessaires au BTP.

Le troisième secteur le plus touché regroupe les services marchands et le commerce. L'activité devrait reprendre assez rapidement, bien qu'il soit nécessaire de la soutenir, notamment en ce qui concerne la restauration et le transport.

Au-delà de l'appréciation sectorielle, l'AFD tient à mettre l'accent sur la différenciation entre chaque type d'entreprises. Il est évident que les grosses entreprises auront davantage de facilité à reprendre que les petites. Or le tissu entrepreneurial des outre-mer est encore bien davantage constitué de petites et moyennes entreprises (PME) et de très petites entreprises (TPE) qu'en métropole. Leurs capacités de résilience sont donc moindres, et elles peuvent ne pas être prises suffisamment en compte dans le périmètre des dispositifs. Ce fait concerne également le secteur informel que j'évoquais.

La question des financements de l'Union européenne est importante pour l'AFD. Dans les États étrangers, l'agence sollicite largement les fonds de l'Union, soit plus de 600 millions d'euros par an. Ils nous sont délégués pour mettre en œuvre des projets que nous présentons à l'Union européenne. Dans les départements d'outre-mer (DOM) et les régions ultrapériphériques (RUP), les autorités de gestion et de co-programmation stratégique avec l'État et l'Union européenne sont les régions. Nous n'allons pas nous substituer à elles. Néanmoins, des projets à l'échelon régional peuvent à la fois mobiliser des fonds européens comme le FED, mais également du FEDER (programme de coopération Interreg). Ces fonds sont parfois sous-utilisés, avec des risques de dégageement d'office à la fin de la programmation 2014-2020.

Nous sommes en capacité d'identifier des projets pour lesquels un mixage de ces fonds serait envisageable, et susceptible d'intégrer à la fois les RUP et des États étrangers dans les grands bassins océaniques. Nous sommes en capacité de nous voir déléguer des fonds européens, par les délégations de l'Union européenne pour les États étrangers, et/ou par les régions pour la partie FEDER Interreg. Il s'agit d'une piste de réflexion nouvelle. Nous sommes agréés au niveau de l'Union européenne pour la gestion de ces fonds. Certaines pistes sont intéressantes, dans l'océan Indien notamment, telles que le réseau de surveillance épidémiologique de la commission de l'océan Indien. Ce projet mobilise déjà des fonds pour les États étrangers. Il pourrait être intéressant que nous mobilisions des compléments à travers Interreg, pour pouvoir intégrer La Réunion.

Les plateformes d'intervention régionales de la Croix-Rouge constituent une autre possibilité d'action. L'utilisation de ces financements conjoints pourrait être particulièrement adaptée à des projets de santé qui exigent un déploiement au niveau régional, voire international. Ces pistes pourraient constituer des projets pilotes, dans l'attente de la prochaine programmation, et des prochains documents cadres 2021-2027.

Mme Nassimah Dindar, rapporteure. – Je suis heureuse d'entendre que sur l'océan Indien, les perspectives de mobilisations Interreg sont très ouvertes. En effet, une partie d'entre eux est reprise sans avoir pu être utilisée pour la coopération régionale. En matière de santé, avec les Comores, Mayotte, et La Réunion, il est important que l'AFD puisse porter des projets plus structurants. Ils pourraient notamment inclure la construction d'un hôpital, ou la mise en place de la dialyse aux Comores, afin d'éviter que les Comoriens se rendent au centre hospitalier de Mayotte (CHM) ou au centre hospitalier universitaire (CHU) de La Réunion. Vous mobilisez déjà des fonds très larges sur la zone océan Indien. Je serai partie prenante pour que l'AFD puisse porter cette vision globale, notamment sur la santé.

Par ailleurs, vous ne m'avez pas répondu sur la gestion de l'eau.

M. Michel Magras, président. – Les relations avec l’Union européenne constituent une question importante. L’AFD est un acteur fondamental dans la gestion du FED à destination des pays d’Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP). Sans frustrer les collectivités des DOM, il convient d’envisager la manière dont votre compétence pourra contribuer de manière plus efficiente à l’utilisation globale de ces fonds. Néanmoins, en ce qui concerne les dégagements d’office, il me semble que l’utilisation n’est pas aussi mauvaise que nous pouvions le craindre pour les RUP. Avec la crise, l’Europe consent des efforts importants sur le secteur de la santé, et les RUP comme les collectivités par bassin devront rapidement se positionner. Il convient de mener une action à ce niveau, et l’AFD pourra jouer un rôle important en faisant le lien entre les régions et les États étrangers.

M. Bertrand Willocquet. – Je vous remercie de votre soutien, Madame Dindar. Je parlais des fonds Interreg à usage régional. L’idée est d’offrir aux régions une assistance pour porter des projets, et utiliser les fonds dont elles disposent. La programmation stratégique peut évoluer dans le temps, et la santé deviendra certainement prioritaire. Néanmoins, en ce qui concerne les autres programmes européens à destination des RUP, les autorités de gestion demeurent maîtresses de la stratégie et de la mise en œuvre. Si notre expertise est sollicitée, nous répondrons présents. Nous avons une grande habitude de l’utilisation de ces fonds, qui peut être complexe. La redevabilité est en effet tatillonne, avec des risques financiers associés.

Dans un premier temps, nous proposons nos services aux collectivités régionales en ce qui concerne la mobilisation de fonds à leur échelle. Les projets uniquement nationaux des états étrangers sont déjà financés par d’autres ressources, et notamment le FED. Mais dans certains cas, qu’il s’agisse de l’environnement ou de la santé, les problématiques doivent être appréhendées au niveau régional. Les organisations régionales, telles que la Communauté du Pacifique (CPS) ou la Commission de l’Océan Indien (COI) nous sollicitent pour des financements. Si nous parvenons à croiser les financements FEDER et FED, nous pourrions intégrer les outre-mer dans leurs bassins régionaux respectifs.

L’AFD intervient déjà massivement dans le financement des équipements publics, qui contribuent à la réduction des inégalités. Il s’agit en effet de notre premier secteur d’intervention. Nous continuerons naturellement. Il convient également de ne pas négliger le soutien aux ONG. Le ministère des outre-mer, en créant le fonds outre-mer 5.0 a ainsi ouvert un volet de soutien aux ONG. Il permettra le renforcement de leurs capacités, une assistance pour qu’elles mobilisent des fonds européens, mais également un financement en subventions si nécessaire. Nous commençons à mettre ces projets en place. Tous ne pourront être soutenus, en raison de leur nombre. Ils pourront être un facteur important de réduction des inégalités.

Le secteur de l'eau est important pour l'AFD. Nous disposons d'une division technique spécifiquement dédiée à cette question. Les financements sont disponibles, et des projets existent. Mais la capacité à les mettre en œuvre localement peut faire défaut. De même, il faut bien reconnaître un déficit de gouvernance, qu'il faudra résoudre. Les pouvoirs publics s'y attellent avec le plan Eau DOM, à l'élaboration duquel nous avons contribué. Nous avons lancé des études, et nous continuons à l'accompagner. Il prévoit le renforcement des capacités des acteurs locaux dès cette année, notamment par des formations.

Les situations varient grandement selon les départements. Mayotte connaît une crise. Nous apportons une assistance technique au Syndicat intercommunal d'eau et d'assainissement de Mayotte (SIEAM). En Guadeloupe, le préfet s'attelle à cette question. Nous serons à sa disposition, pour financer une assistance technique si nécessaire. La programmation stratégique est copilotée par les ministères, pour aller de l'avant.

En Polynésie française, ce sujet a également été insuffisamment pris en compte. Les communes devaient se voir attribuées cette compétence, mais cela a été reporté. Nous souhaitons aider la Polynésie française à définir une stratégie territoriale sur l'eau, avant de passer aux investissements concrets.

M. Stéphane Artano, rapporteur. – À ce stade, l'AFD pourrait-elle participer au tour de table pour le plan de relance à l'échelle des outre-mer ? La ministre a indiqué réfléchir à des dispositifs de relance spécifiques.

M. Bertrand Willocquet. – Nous serons naturellement à la disposition des ministères pour participer à un plan de relance général ou sectoriel pour l'après-crise sanitaire. L'AFD a la particularité parmi les bailleurs de fonds d'être le plus en pointe en ce qui concerne le développement durable et la trajectoire 5.0 dans les outre-mer. Nous ferons davantage attention à ce que le maximum de nos financements soit orienté en faveur de ces objectifs, c'est-à-dire essentiellement le climat, les océans, la biodiversité, et la santé.

Mme Vivette Lopez. – Le secteur du tourisme en outre-mer fera face à des difficultés. Il est vraisemblable que les voyageurs ne désirent pas dans un premier temps réaliser de longs voyages, et que ceux qui ont été bloqués pour leur retour en métropole soient quelque peu « refroidis ». Vous évoquiez par ailleurs des difficultés pour le secteur du BTP, mais il me semble que l'approvisionnement du courrier et des produits de première nécessité posera également problème. Le surcoût risque d'être très important. Qu'en sera-t-il notamment pour les masques ?

Par ailleurs, depuis quelques années, les investissements de la Chine en Afrique sont très importants. Qu'en est-il actuellement ? L'origine chinoise du virus a-t-elle modifié les échanges avec les populations ? Quelle est la part de la Chine dans les aides à destination de l'Afrique pour lutter contre la pandémie ? Quels sont les autres pays qui y participent ? La France et la Russie se positionnent-elles ? La gestion des précédentes crises sanitaires a-t-elle préparé les populations africaines et leurs dirigeants à ce type de pandémie ?

M. Thani Mohamed Soilihi. – Je partage votre propos concernant le problème posé par le secteur informel. À Mayotte, pour la première fois cette année, le statut d’auto-entrepreneur s’appliquera. Il s’agira d’un véritable défi pour sortir de l’économie informelle. Je partage également les propos de Nassimah Dindar sur l’importance de la coopération régionale. Quel sort sera-t-il réservé aux projets en cours ? À Mayotte, des projets très structurants ont été entrepris ou envisagés. Quand le Président de la République s’y est rendu en octobre 2019, il avait ainsi annoncé la construction d’un deuxième hôpital. Je songe également au projet de piste longue. En effet, les avions doivent aujourd’hui faire escale à La Réunion. L’AFD est très impliquée dans l’accord-cadre France-Comores, qui est essentiel. Le fait que de nombreux Comoriens soient obligés de venir chercher une vie meilleure à Mayotte, et les Mahorais à La Réunion constitue un handicap pour cette région. L’accord-cadre est notamment destiné à ce que chacun recherche avant tout le développement dans son propre pays. Ces projets seront-ils remis en cause par cette crise, alors même qu’il faudrait les accélérer ? Je songe également aux contrats de convergences et de transformation (CCT).

M. Bertrand Willocquet. - Il nous est difficile de mesurer la part de la Chine dans la réponse internationale à la crise dans les pays du Sud. Il est certain qu’elle est présente, et la France doit également l’être. Certaines zones géographiques font l’objet de propositions chinoises, comme de celles d’autres pays, à côté des bailleurs de fonds internationaux. Nous devons en prendre conscience dans l’analyse de nos réponses.

L’AFD est bien en peine de pouvoir répondre à la question des pénuries. Nous disposons de réseaux d’alerte et de préparation à des catastrophes naturelles ou sanitaires, et nous essayons de le faire, avec les plateformes d’intervention régionale de la Croix-Rouge, qui disposent de stocks prépositionnés à La Réunion, afin de rayonner dans l’ensemble de l’océan Indien. En matière de pénuries, les outre-mer à proprement dits font face à des problématiques de sécurité civile ou de santé relevant directement des hôpitaux. Nous nous inscrivons davantage dans une perspective de financement des investissements à long terme. L’aide qu’il faudra apporter aux hôpitaux pour se préparer à de prochaines épidémies apparaît aujourd’hui beaucoup plus centrale que par le passé. Les outre-mer devront faire l’objet de dispositifs spécifiques. La métropole connaît pour la première fois une épidémie de cette ampleur, alors que les outre-mer ont subi l’impact du chikungunya il y a une quinzaine d’années, ou de la dengue régulièrement.

Vous avez raison de rappeler la nécessité que des réponses soient apportées dans chacun des pays. Le Plan de développement France-Comores (PDFC) n’est du reste nullement mis en sommeil, bien au contraire. Nous prévoyons toujours d’intervenir massivement, et nos instances examinent de nombreux projets. L’envoi de personnel sur place est cependant quelque peu

ralenti, mais cette situation n'est que temporaire. Rien n'a été interrompu. Nous avons cependant envisagé à la marge de réallouer certains fonds à une réponse plus directe à la crise sanitaire. Pour le reste, l'AFD ne modifiera pas fondamentalement son programme d'activités. L'AFD a par ailleurs lancé l'initiative « Santé en commun », qui réalloue une partie des fonds sur des réponses directes ou indirectes à la crise du Covid-19. Néanmoins, il ne s'agit que d'une part de l'intervention de l'AFD. Les moyens ne font pas défaut. Le problème auquel nous faisons face réside dans l'impossibilité des maîtrises d'ouvrage locales de mettre en œuvre ces projets, car ces pays sont encore confinés. Les projets seront ainsi reportés à l'année suivante, mais certainement pas abandonnés.

En ce qui concerne les grands projets à Mayotte, il n'appartient pas à l'AFD de répondre, puisque nous n'avons pas encore été sollicités pour ceux que vous avez mentionnés. Je ne crois cependant pas qu'ils soient mis en sommeil à cause de la crise sanitaire. Il me semble au contraire que celle-ci pourrait constituer un accélérateur. Un plan de relance de la commande s'appuierait sans doute sur des priorités qui avaient été établies précédemment. Nous insisterons sans doute bien davantage sur une croissance résiliente et durable.

M. Robert Laufoaulu. – Je voudrais vous poser des questions plus spécifiques concernant Wallis-et-Futuna. Une mission d'expertise d'orientation économique du territoire a été demandée par la ministre des outre-mer. Nous n'avons pas eu de retour pour l'heure. Êtes-vous informé de cette mission ?

Je souhaiterais également connaître l'avancement du remboursement de l'emprunt réalisé par le territoire pour sa connexion au câble sous-marin. De même, qu'en est-il du remboursement de la dette de l'Agence de santé de Nouvelle-Calédonie ?

Mme Victoire Jasmin. – Vous avez évoqué la question de l'eau. J'ignore si des opérations d'assainissement collectif sont prévues en Guadeloupe. Vous avez identifié un certain nombre d'actions en cours, mais les problèmes auxquels nous faisons face ne sont pas liés au Covid-19.

De même, de nombreuses entreprises sont en difficulté, en raison des mesures prises dans le cadre du confinement. Quels rapports entretenez-vous avec la chambre de commerce et d'industrie (CCI) et la chambre consulaire ? Des mesures sont-elles prévues ?

M. Bertrand Willocquet. – L'AFD a été sollicité par le ministère des outre-mer pour fixer les contours de l'étude qu'il faudra lancer sur Wallis-et-Futuna. Il est vrai que le confinement nous a empêchés d'envoyer une mission sur place. Nous n'oublions cependant pas ce territoire.

En ce qui concerne les deux prêts que vous évoquez, je n'ai pas eu connaissance de demandes de remboursements. Je me renseignerai naturellement, et vous communiquerai la réponse.

M. Robert Laufoaulu. – Le câble devait être financé par le FED territorial. Nous avons noué une convention permettant l’avance des financements. Je souhaitais savoir si l’État a remboursé cet emprunt réalisé par le territoire.

M. Bertrand Willocquet. – L’État fixe les échéances. J’ignore en ce qui concerne le câble s’il s’agit d’un préfinancement de la subvention FED. Si celle-ci a été allouée, il apparaît en effet nécessaire de l’utiliser pour rembourser le prêt. S’agissant de l’Agence de santé, l’État rembourse l’AFD, en prélevant une partie des sommes sur la dotation de l’agence.

Mme Victoire Jasmin. – Vous avez évoqué le microcrédit, mais certaines petites entreprises n’en bénéficieront pas nécessairement.

M. Bertrand Willocquet. – L’Association pour le droit à l’initiative économique (ADIE) devrait disposer de ressources supplémentaires cette année. Je crois par ailleurs que le fonds de solidarité des entreprises fonctionne pour celles que vous évoquez, dès lors qu’elles sont enregistrées, et à jour de leurs cotisations sociales. Le Gouvernement a largement augmenté la dotation globale de ce fonds, en le portant à 7 milliards d’euros. Il me semble que le circuit de distribution passe par les préfetures.

M. Michel Magras, président. – Les accords sont en effet noués avec les préfetures ou les collectivités.

Je souhaiterais revenir sur la question du financement des hôpitaux. Vous avez indiqué qu’un remboursement accéléré pourrait être envisagé pour leur permettre des investissements de modernisation. Ce sujet me semble passionnant. Pour les petites communes, sans vouloir bousculer la carte sanitaire et l’organisation des Agences régionales de santé (ARS), je milite pour une autonomie thérapeutique en période de crise, c’est-à-dire la possibilité de traiter sur place les patients. Pouvez-vous développer cette question ?

Par ailleurs, de nombreuses voix s’élèvent pour demander que les contrats de convergence et de transformation (CCT) soient rediscutés. L’AFD dispose-t-elle d’informations sur ces questions, qui seront posées à la ministre la semaine prochaine ?

M. Bertrand Willocquet. – Le dispositif de désendettement des hôpitaux est une mesure nationale. Au dernier trimestre 2019, le Gouvernement a annoncé qu’il prendrait en charge de 30 % à 33 % de l’endettement des hôpitaux, mais sans en préciser les modalités concrètes. Ce rôle a été dévolu aux missions de l’Inspection générale des finances (IGF) et de l’Inspection générale des affaires sociales (IGAS). Nous nous dirigeons vers une prise en charge des échéances de remboursement par l’État. Les dettes seront donc conservées par les hôpitaux, mais un tiers sera pris en charge chaque année par l’État.

Nous ignorons cependant si une répartition sera réalisée par type d'hôpitaux, ou par géographie. Les hôpitaux les plus endettés, ou ceux qui ont le plus besoin d'investir seront-ils priorités ? Le but de l'opération est précisément de désendetter les hôpitaux pour que ceux qui en ont le plus besoin soient en capacité d'investir sur leurs ressources propres, mais également grâce à l'emprunt. Cela n'est pas possible lorsque leur dette est trop importante. Une analyse fine sera menée, par les ARS, le ministère de la Santé, ou d'autres acteurs. Il me semble que ces différents critères seront mobilisés pour déterminer les modalités précises de ce dispositif. Dans les outre-mer, les besoins sont très importants. Il est donc envisageable qu'il leur bénéficie particulièrement.

Nous avons été peu associés aux CCT. En effet, le ministère des outre-mer n'était pas le seul concerné. Tous les ministères sont intervenus directement avec leur budget. L'AFD n'étant pas en relation avec l'ensemble d'entre eux, nous n'avons été associés qu'en phase finale. Je ne peux donc pas vous indiquer si les CCT sont remis en cause ne disposant pas d'information en la matière. Songez-vous à une adaptation des CCT pour la relance ?

M. Michel Magras, président. – Je vous pose cette question, car certains élus demanderont au Gouvernement de les adapter à l'après-crise.

M. Bertrand Willocquet. – Nous n'avons pas d'information particulière en la matière. Il ne me semble cependant pas illogique de l'envisager.

M. Victorin Lurel. – Je comprends le rôle des banques commerciales, de la banque publique d'investissement (BPI), voire de la CDC, dans le plan de relance. Quel sera le rôle précis de l'AFD en la matière ? Si l'agence en tant que telle n'intervient plus comme avant vis-à-vis des collectivités, quel est le rôle de Proparco du groupe AFD ? L'activité de ce dernier dans les outre-mer est-elle encore soutenue, en faveur du secteur privé ? Avez-vous déjà fait des propositions au Gouvernement sur des dispositifs permettant de soutenir la relance ?

M. Bertrand Willocquet. – Pour l'heure, le ministère des outre-mer réfléchit à des propositions, et il a sollicité les différents acteurs qui travaillent avec lui, dont la BPI, l'AFD, la CDC, et d'autres. Nous sommes avant tout le financeur des collectivités locales. Hors logement social, les deux tiers des emprunts à moyen et long termes pour les besoins de financement sont assumés par l'AFD. Nous aurons donc un rôle essentiel à jouer. Nous sommes prêts à assouplir davantage certains outils, voire à en créer de nouveau, pour favoriser la relance. Nous devons notamment améliorer le dispositif de préfinancement des subventions d'État ou européennes.

La ligne de partage entre la BPI et l'AFD est claire. La BPI distribue ses outils d'intérêt général dans les outre-mer, parmi lesquels figurent la garantie, le financement court terme, et le financement des besoins en fonds de roulement. De même, certains de ses financements portent sur du plus long terme, selon le principe de base de la BPI, que nous appliquons également, de n'être jamais seul, mais toujours en subsidiarité avec le système bancaire. En effet, la BPI et l'AFD sont des instruments publics, qui n'ont pas vocation à perturber la concurrence sur le marché bancaire.

L'AFD a conservé une activité de prêt à moyen terme, sur des tickets supérieurs à ceux sur lesquels intervient la BPI, sur un certain nombre de secteurs (distribution, tourisme, foncier d'aménagement ou de logement intermédiaire, collectivité, transport aérien, énergies renouvelables). Notre outil d'intervention est le prêt la BPI qui a également pour rôle d'intervenir en haut de bilan. Proparco n'intervient pas dans les outre-mer, mais dans les États étrangers.

Les financements directs de l'AFD aux entreprises privées varient selon les années de 60 à 140 millions d'euros. Nous avons adapté nos opérations à la taille de chaque territoire. Pour La Réunion ou les Antilles, nous n'interviendrons sans doute pas sur de petits tickets, car nous considérons qu'il s'agit du rôle du réseau bancaire existant. Néanmoins, pour Saint-Pierre-et-Miquelon, Mayotte, ou la Guyane, nous acceptons d'intervenir sur des tickets très inférieurs, pouvant descendre jusqu'à 2 millions d'euros.

M. Victorin Lurel. – Je suis étonné, car je croyais que Proparco intervenait par le passé dans les outre-mer, et continuait aujourd'hui. Vous êtes présents dans plus de 80 pays, et disposez de plus de 5 milliards d'euros de bilan. J'imaginai que vous disposiez de clients dans les outre-mer, comme par le passé.

M. Bertrand Willocquet. – Du temps de Proparco, les interventions du groupe AFD étaient très réduites dans les outre-mer, parce que Proparco travaillait sur des montants élevés, de l'ordre de 10 millions d'euros. Nous intervenons pour notre part sur des tickets nettement inférieurs. Nous avons au contraire réactivé cette activité de secteur privé, en la relogant au sein du département des Trois Océans, avec une équipe dédiée au siège, et des correspondants dans les agences, qui prospectent le marché. Nous n'intervenons par ailleurs jamais seuls.

M. Victorin Lurel. – Vous venez d'engager une nouvelle édition d'études statistiques sur l'économie africaine, ce qui me paraît une très bonne chose. Néanmoins, vous ne réalisez plus pour les outre-mer les Comptes économiques rapides (CER).

M. Bertrand Willocquet. - La plateforme Comptes économiques rapides pour l'outre-mer (CEROM) existe toujours avec l'Institut d'émission d'outre-mer (IEOM) et l'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IDEOM).

M. Victorin Lurel. - Mais la dernière publication du CEROM remonte à un certain temps. La dernière publication pour la Guadeloupe porte sur des données de 2017. Il n'est pas possible de travailler dans ces conditions.

M. Bertrand Willocquet. - La plateforme existe, mais elle réunit beaucoup de partenaires. Chacun effectue les tâches dans lesquelles il est spécialisé. Il est vrai que les comptes économiques de comptabilité nationale relèvent surtout de l'INSEE. D'autres études sont cependant réalisées.

M. Michel Magras, président. - Je vous remercie pour la qualité de ces échanges. J'ai bien retenu l'implication de l'AFD, dans la gestion des fonds européens. Je crois qu'après la crise, dans l'ensemble de nos bassins océaniques, la coopération à l'échelon régionale devra être approfondie, et réorientée vers certains domaines. Je comprends qu'à travers les fonds Interreg pour les RUP, et le FED pour les pays et territoires d'outre-mer (PTOM), l'AFD sera un partenaire déterminant.

M. Bertrand Willocquet. - Je vous remercie également de ce plaidoyer pour notre intervention. J'ai cependant oublié de mentionner le fait que l'AFD intégrerait prochainement Expertise France, qui est l'opérateur public de l'expertise française à l'international. Nous souhaitons pouvoir l'installer également dans les outre-mer, ce que son statut ne permet pas aujourd'hui. L'extension de son mandat dans les outre-mer serait particulièrement utile.

M. Michel Magras, président. - Nous prenons bonne note de votre remarque. Je vous remercie.

Jeudi 7 mai 2020

Audition de M. Hervé Tonnaire, directeur des outre-mer, directeur régional Pacifique et M. Philippe Blanchot, directeur des relations institutionnelles du groupe Caisse des dépôts et consignations (CDC)

M. Michel Magras, président. – Nous vous remercions, Monsieur Hervé Tonnaire, directeur des outre-mer, et directeur régional Pacifique de la Banque des territoires du groupe Caisse des dépôts (CDC) de participer à cette audition organisée dans le cadre de l'étude de notre délégation sur l'urgence économique en outre-mer.

Je rappelle que dans le contexte créé par l'épidémie de Covid-19, notre délégation a décidé de poursuivre ses travaux en étudiant les conséquences de cette crise sanitaire sur des économies ultramarines déjà très fragilisées.

Compte tenu des problématiques spécifiques aux outre-mer et du risque que les mesures annoncées ne soient pas adaptées aux particularités de chaque territoire, la délégation a confié à trois de ses membres Stéphane Artano, Viviane Artigalas et Nassimah Dindar, la mission de conduire une série d'auditions en vue de pointer les difficultés et de formuler des propositions pour y remédier.

Monsieur Hervé Tonnaire, vous êtes accompagné de M. Philippe Blanchot, directeur des relations institutionnelles du groupe CDC.

La Banque des territoires est un acteur important pour le maintien du tissu économique et le redémarrage dans nos outre-mer. Votre expertise nous est aussi précieuse dans la perspective d'un prochain point d'étape de nos travaux que nous ferons après l'audition de Mme Annick Girardin, ministre des outre-mer, prévue le 14 mai prochain.

Monsieur le directeur, vous avez été destinataire d'une trame préparée par nos rapporteurs auxquels je laisserai donc le soin de présenter leurs questions après mon propos introductif. Puis vous aurez la parole pour leur répondre.

Pour nos autres collègues, j'ai déjà recueilli un certain nombre d'inscrits qui pourront poser une première série de questions puis après les réponses, nous pourrons éventuellement prendre une seconde série de questions en fonction du temps disponible.

La parole est à Stéphane Artano pour commencer.

M. Stéphane Artano, rapporteur. – Merci Monsieur le président, j'aimerais aborder quatre points pour commencer.

Tout d'abord pouvez-vous, Monsieur le directeur, nous présenter la place de la Banque des territoires, au sein de la Caisse des dépôts et consignations, dans le cadre du plan de soutien de l'économie face à la crise du Covid-19. Quel état des lieux avez-vous établi sur les besoins propres aux outre-mer ?

Par ailleurs, pouvez-vous détailler les mesures d'urgence mises en place par la Banque des territoires à destination des collectivités, des entreprises publiques et des entreprises privées dans les outre-mer ? Quel premier bilan dressez-vous ?

Ensuite, quels sont les domaines dans lesquels des reports d'échéances de remboursement de prêts ont été décidés ? Avez-vous accéléré le versement de certaines subventions pour des entreprises ?

Et enfin, quelle articulation y-a-t-il entre l'action de la Banque des territoires et celle de la Bpifrance pendant cette crise ?

M. Hervé Tonnaire, directeur des outre-mer, directeur régional Pacifique, Banque des territoires du groupe Caisse des dépôts (CDC). – Dès le début de la crise, la Banque des territoires - qui regroupe au sein de la Caisse des dépôts les entités, directions et métiers (conseil, investisseur et prêteur notamment) au service des territoires dans une logique d'intérêt général - s'est mobilisée dans un souci d'appui immédiat à ses partenaires traditionnels à la fois des opérateurs institutionnels et clients (professions juridiques, organismes de logement social, prêteurs et investisseurs d'intérêt général, collectivités locales et structures de l'économie mixte) mais aussi des acteurs privés partenaires, avec des mesures d'urgence.

Dans cette crise, pour répondre à votre première question, la maison Caisse des dépôts s'est naturellement mobilisée. Des mesures d'urgence ont été prises, pour les données macro-économiques nationales et les chiffres plus précis par territoire ; je vous renvoie à l'annexe du document que je vous ai adressé.

À ce jour, la Banque des territoires (BDT) a mis en place un dispositif de partenariat.

En faveur du service public de la justice, les notaires, les administrateurs judiciaires notamment les officiers publics qui ont une fonction indispensable, impactés par le blocage des transactions immobilières, se sont vus proposer des mesures adaptées à chaque étude. Ainsi, la contribution nationale pour les professionnels du droit est de l'ordre de 600 millions d'euros répartis de la manière suivante : 100 millions au titre des reports d'échéances et 500 millions d'euros au titre de découverts pour frais de trésorerie.

La Banque des territoires est intervenue accessoirement pour fournir 21 milliards d'euros d'appui à l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS) pour gérer sa trésorerie.

Les organismes de logement social, autres partenaires traditionnels de la BDT, se voient proposer des mesures d'urgence qui vont du report d'échéances au rééchelonnement de la dette ainsi qu'une mise à disposition anticipée des prêts, comme l'assouplissement conjoncturel dans l'instruction de ces derniers, notamment sur les délais de transmission des garanties des collectivités locales pour tenir compte du fonctionnement actuel des instances délibératives de ces collectivités. À cette fin, ont été dégagés 2 milliards d'euros (chiffres nationaux).

Pour les sociétés d'économie mixte (SEM), on a mis en place des dispositifs d'appui particuliers y compris de conseil. On intervient aussi, et j'y reviendrai après sur les questions concernant les mesures en faveur du tourisme. Nous avons abondé le premier fonds mis en œuvre par la BPI qui est un partenaire très important, à hauteur de 50 millions d'euros. De même pour l'économie sociale et solidaire qui a bénéficié d'un abondement, nous allons mettre en place de manière très opérationnelle des fonds d'urgence pour les entreprises en complément des dispositifs de l'État et de la BPI. Pour les outre-mer, ils sont en cours de discussion et d'élaboration. Naturellement, CDC Habitat prend l'engagement d'accélérer la production de 40 000 logements sociaux fléchés sur les outre-mer.

Les structures dans lesquelles la BDT est actionnaire, notamment les sociétés privées sont soutenues et l'actionnaire tient son rôle, assume ses responsabilités en recapitalisant ou accordant des comptes courants lorsque c'est nécessaire, ainsi que l'illustre l'intervention en cours pour une entreprise emblématique telle qu'Air Austral. La Caisse des dépôts accepte de remettre 20 millions d'euros en capital en appui avec la région qui offre 10 millions d'euros (de manière symétrique selon son poids dans le partenariat) afin d'aider le plan de restructuration d'Air Austral pour assurer la continuité territoriale au côté de la BPI, du monde bancaire et donc de l'actionnaire public.

De la même façon, pour l'Aéroport de Tahiti, nous avons tenu un conseil d'administration d'urgence et pris un certain nombre de mesures pour que cette structure du tourisme et de l'aérien qui ne peut pas fonctionner normalement puisse être soutenu par son actionnaire Banque des territoires.

Ainsi, des mesures d'urgence de report d'échéances de prêts et d'aménagements de dettes ont été prises en faveur des professions juridiques, des bailleurs sociaux et dans une moindre mesure du secteur hospitalier et des collectivités, plus généralement du secteur public local. Notre analyse se fait naturellement au cas par cas afin d'adapter les besoins.

L'idée principale est que nous faisons confiance tout en essayant d'éviter les effets d'opportunité.

Une analyse sur l'impact de la crise sur les outre-mer a été réalisée. En effet, la Banque des territoires a pris l'initiative de mettre en place un groupe de travail hebdomadaire réunissant, sous l'égide du ministère des outre-mer, l'administration (DGOM, direction du Trésor) et les institutions financières publiques (BDT, BPI, AFD et IEOM/IEDOM). Le regard de ces différents acteurs est naturellement bienveillant et part d'un constat simple : les outre-mer sont des territoires ayant des fragilités liées à l'insularité, l'éloignement et l'enclavement.

Le premier constat, bien posé par le sénateur Georges Patient, concerne l'impact très fort de la crise sanitaire sur les collectivités ultramarines qui de par la nature de leurs recettes fiscales c'est-à-dire indirectes et liées au flux (droits de douanes, octroi de mer interne et externe, impôts sur la consommation, taxes sur les carburants...) vont être confrontées à un effet de ciseau bien plus marqué qu'en métropole. Les recettes fiscales sont en attrition alors que la situation demande un besoin supplémentaire d'interventions pour lutter contre la précarité sociale et prendre les mesures sanitaires.

Notre deuxième analyse concerne le secteur du tourisme et des transports aériens. En effet, ce qui est espéré en métropole, à savoir une reprise de l'activité touristique assez rapide et la compensation par une clientèle nationale de la perte des touristes internationaux, ne pourra se produire en outre-mer.

La fermeture prolongée des lignes aériennes - et une reprise qui s'annonce très progressive intégrant une fragilisation par ailleurs de plusieurs acteurs du secteur aérien -, les mesures de « distanciation » sur les vols comme certainement la réticence des voyageurs de prendre l'avion mais également les pertes de pouvoir d'achat d'une partie de la population « cible » des destinations insulaires, vont fragiliser les destinations lointaines notamment si se posent les questions d'aéroports de transits comme dans le Pacifique par exemple. L'impact pour des territoires où la clientèle affinitaire est moindre pour soutenir la rentabilité de lignes aériennes comme certaines îles des Antilles ou la Polynésie sera majeur. Il faudra trouver un ensemble d'outils et mobiliser tous les acteurs (État, collectivités, professionnels, institutions bancaires et financières comme la BDT et la BPI) pour « reconstruire » une offre de tourisme, en outre certainement plus « durable ».

Troisième élément, nous avons l'impression très forte d'une double peine. Nous avons des territoires fragilisés dans lesquels il y a déjà de la précarité sociale et avec cette crise, il y aura un renforcement des inégalités. Cela nécessite des réflexions de l'ensemble des parties prenantes pour éviter une dégradation substantielle.

En résumé, des collectivités fragilisées, un secteur du tourisme qui est majeur mais fortement déstabilisé, et des sociétés déjà fragiles qui vont avoir encore plus de précarité.

M. Michel Magras, président. – Je vous remercie Monsieur le directeur pour votre analyse. Je vous propose de donner la parole aux deux autres rapporteuses, Mmes Viviane Artigalas et Nassimah Dindar.

Je dirai juste un mot sur ce que vous venez de présenter. Il est prévu dans la suite de nos travaux une deuxième phase avec des réunions thématiques. Nous aurons une table ronde concernant les compagnies aériennes et nous en organiserons une autre sur le bâtiment et le logement social qui nous permettra de mettre en avant certaines difficultés de gestion de la mission outre-mer, notamment la ligne budgétaire unique (LBU) et examiner dans quelle mesure CDC Habitat est capable de rattraper le retard pris en 2020.

Mme Viviane Artigalas, rapporteure. – Je vous remercie Monsieur le président. Monsieur le directeur, je souhaite vous poser des questions à propos du redémarrage des économies ultramarines. Quels sont les secteurs à soutenir prioritairement selon la Banque des territoires ? J'insisterai aussi sur les volets transports et tourisme car je copilote une cellule de veille « tourisme » de la commission des affaires économiques du Sénat. J'avais interrogé le secrétaire d'État Jean-Baptiste Lemoine pour les outre-mer mais ce dernier ne m'a pas vraiment donné de réponses, en particulier sur le secteur aérien mais aussi sur la quatorzaine imposée à toutes les personnes qui arrivent sur les territoires ultramarins.

Ensuite, comment voyez-vous le calendrier de la reprise ? Il sera forcément différent selon les secteurs mais est-ce que cela prendra plusieurs semaines, mois voire plusieurs années ?

L'économie informelle est importante dans certains territoires d'outre-mer. À Mayotte, les entreprises informelles représentent ainsi les deux tiers des entreprises selon l'INSEE. Ces entreprises sont, de fait, exclues des dispositifs d'aide du fonds de solidarité et du prêt garanti par l'État. La Banque des territoires dispose-t-elle d'outils à leur destination ?

La Banque des territoires s'implique beaucoup dans l'accompagnement des entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS). Quelles aides spécifiques de la Banque des territoires prévoyez-vous en outre-mer pour ces entreprises particulièrement fragiles ? Sont-elles appelées à perdurer ?

En tant que directeur régional Pacifique, quelles spécificités constatez-vous au regard notamment des caractéristiques statutaires des collectivités concernées ?

Mme Nassimah Dindar, rapporteure. - Le président de notre délégation, Michel Magras, a évoqué nombre des questions que nous nous posons.

J'ai bien entendu que la Banque des territoires a également comme métier celui de conseil. Pour que nous arrivions à une économie résiliente assez rapidement dans les territoires ultramarins, je souhaiterais savoir si vous êtes favorable à des plans spécifiques par secteur ? Je pense notamment au BTP ou encore au logement social. Je connais l'implication de la Banque des territoires mais comment voyez-vous la reprise de ces secteurs, votre contribution et le travail en commun avec les autres partenaires ? Pour le logement par exemple, avec « Action logement » nous savons qu'il y a un plan de 1,5 milliard d'euros. Pourrait-il y avoir, après le Covid-19, une action croisée entre la Banque des territoires et la Caisse des dépôts ?

De la même manière sur le plan touristique, vous participez à la restructuration d'Air Austral avec 20 millions d'euros et cette aide est indéniablement nécessaire. Pour compléter la question sur le tourisme post Covid-19, y a-t-il des échanges entre la Banque des territoires, la Caisse des dépôts et les autres partenaires qui travaillent sur un Plan tourisme ?

Sur la mobilisation des fonds européens, est-ce qu'il y a une volonté de renforcer les stratégies de développement régional, en particulier dans le bassin de l'océan Indien.

M. Hervé Tonnaire. - Concernant la question du calendrier de la reprise, il y a forcément un enjeu structurant lié à la commande publique des collectivités. Nous intervenons spécifiquement, sur la section investissements, pour les prêts de long terme.

La commande publique est un moteur essentiel des économies ultramarines et doit être soutenue, par financement direct ou encore via CDC Habitat, et la faible taille de ces territoires comme le caractère « captif » de leur marché rend crédible et efficace une relance de type keynésienne avec un effet positif direct et rapide sur le BTP.

Sur les prêts de long terme, la Caisse des dépôts a fait des propositions comme celle d'abaisser fortement sa marge car cela redonnerait de la souplesse à des sections d'investissements et de fonctionnement, et concernant les intérêts financiers des collectivités. Nous avons également proposé d'élargir fortement nos modes d'intervention dans le secteur du tourisme et son financement par les collectivités. Des arbitrages sont en cours à la direction générale du Trésor (DGT).

Le secteur du tourisme fera l'objet d'un comité interministériel le 14 mai prochain. La Caisse des dépôts et la BPI vont être mobilisées, de manière très solidaire, et réfléchissent actuellement à des solutions. Nous sommes sollicités par les conseils régionaux pour participer à des groupes de travail avec les acteurs du tourisme. Je pense qu'il faut que s'organisent des

réunions dans chaque territoire au côté de la collectivité disposant de la compétence tourisme.

Avec la BPI, nous avons une relation concertée pour chaque territoire afin d'apporter des réponses conjointes sur le fonctionnement (BPI) et l'investissement (Caisse des dépôts) dans le cadre d'une stratégie portée par les collectivités disposant de la compétence tourisme (conseil régional, collectivité unique, département, éventuellement communes et EPCI).

Notre volonté est bien de réfléchir à des solutions de portage, public et/ou privé, pour consolider ce secteur avec un regard tant sur les petites structures que, éventuellement, sur la mise en place de « champions » régionaux. Il ne s'agit pas de n'aider que les plus forts, il faut soutenir aussi la petite exploitation familiale de tourisme.

Les directeurs régionaux auront toutes les informations le 12 mai, avant la réunion du 14 mai. La Banque des territoires souhaite décliner avec les collectivités et l'État en concertation avec les professionnels du tourisme, les plans qui pourraient être mis en place pour les court, moyen et long termes.

En outre, la Banque des territoires essaie dans le cadre de ses interventions à accompagner les secteurs associatif et de l'économie sociale et solidaire (ESS) en appui et en complément du rôle des autres acteurs (État, collectivités, BPI et AFD).

D'ores et déjà, la question de l'économie informelle est fondamentale à Mayotte. Nous souhaitons nous impliquer davantage dans ce territoire. Dans les prochains jours seront mis en place des fonds « résistance-Covid » qui visent les TPE et les structures du secteur de l'ESS, non éligibles aux dispositifs État et BPI. Ces fonds permettent d'apporter de la trésorerie sous forme d'avances remboursables à taux zéro et sont créés aux côtés des collectivités (région, département, collectivité unique ou gouvernement dans le Pacifique). La Réunion, la Nouvelle-Calédonie, Mayotte, la Polynésie mais aussi la Guadeloupe et Saint-Martin devraient voir de tels dispositifs se mettre en place.

Ainsi qu'il vient d'être exposé, la Banque des territoires propose des fonds spécifiques d'appui aux structures de l'économie sociale et solidaire. Par dérogation et dans une logique d'appui très claire et volontariste aux territoires d'outre-mer identifiés, il a été retenu une disposition très favorable d'abondement de 5 euros par habitant par fonds pour tout territoire ultramarin, contre un montant maximal de 2 euros en métropole. Les arbitrages internes sont en cours de finalisation car nous n'avons pas besoin de l'autorisation de la DGT dans ce cadre.

Concernant le logement social, évoqué par Madame la sénatrice Nassimah Dindar, il s'agit d'un sujet majeur pour la relance. Nous avons avec Action Logement un plan ambitieux. Il faut que les dispositifs soient complémentaires et permettent un effet de levier. Nous savons très bien que

dans certains endroits, il faut faire du « cousu-main ». Nous sommes sur des opérations très complexes avec un coût difficilement modélisable qui requiert de l'ingénierie financière. L'action de la Caisse des dépôts avec celle des acteurs du logement social devrait avoir un double effet positif, à la fois quantitatif et qualitatif

Sur le tourisme et l'aérien, il devrait y avoir un dispositif national, renforcé par la BPI, très formaté. Dans ce cadre, la Banque des territoires fera, territoire par territoire, une analyse pour mettre en place des outils en mobilisant toute son ingénierie. La relance dans le Pacifique notamment s'annonce longue et délicate.

Je reste à votre disposition Monsieur le président ainsi que Mesdames et Messieurs les sénateurs pour d'éventuelles précisions.

M. Michel Magras, président. – Je vous remercie, Monsieur le directeur, pour vos propositions concrètes pour aider et accompagner nos territoires.

M. Philippe Blanchot, directeur des relations institutionnelles du groupe Caisse des dépôts (CDC). – Si vous me permettez j'ajouterai un mot, Monsieur le président, pour compléter l'intervention d'Hervé Tonnaire. De manière générale, les prêts de la Caisse des dépôts sont des prêts réglementés. Les prêts de la Caisse des dépôts aux collectivités et au secteur public local qui sont considérés comme onéreux, ses taux variables sont indexés sur le taux de livret A. En revanche, les marges retenues sont décidées par le ministère des finances. Or nous sommes prêts à prêter davantage aux collectivités et moins cher, mais cela nécessite l'autorisation de Bercy.

Aujourd'hui, l'État décide en matière de macro-épargne. La surépargne issue de la crise et de la non-consommation des mois de mars et d'avril, cet argent nous souhaiterions le reprêter pour financer des prêts territoriaux. Pour ce faire, nous espérons un soutien de votre part afin que le coût des crédits soit moins cher pour les collectivités ultramarines.

M. Michel Magras, président. – L'appel a été entendu. Qui souhaite encore intervenir ?

M. Maurice Antiste. – Est-ce que dans vos réflexions vous avez pensé aux dégâts de la crise sur les budgets des collectivités comme les pertes de recettes au titre de l'octroi de mer, ce qui va miner complètement les budgets des communes.

M. Hervé Tonnaire. – C'est exactement ce que l'on évoquait à l'instant et de la nécessité du soutien du Parlement. La Caisse des dépôts partage complètement cette analyse. J'ai travaillé pour la collectivité de Guyane. Depuis le début de la crise, j'ai annoncé que l'on aurait un effet systémique sur les collectivités parce qu'avec le poids de l'octroi de mer interne et externe, les droits de douane en zone Pacifique, les taxes sur les carburants, la situation sera dramatique pour les collectivités, pour les communes, les EPCI et les collectivités régionales.

Très clairement, pour notre part, on sait que l'on peut apporter une aide. La BDT a proposé de mobiliser les fonds très puissants du Livret A qui se chiffrent en dizaine de milliards d'euros pour permettre de refinancer ces collectivités sur le long terme et de manière sécurisée. La capacité de mobiliser sur du temps long peut permettre la commande publique, de refinancer ce qui sera redéployé de la section d'investissement vers des interventions économiques.

On est prêt aussi à préfinancer notamment le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), l'avance de trésorerie des collectivités pour redonner cette souplesse.

Pour l'aide aux collectivités, les conditions de prêt relèvent de la direction générale du Trésor. On se bat actuellement - et on espère que vous nous aiderez - pour obtenir de meilleures conditions de financement des collectivités en raison du très fort intérêt général.

Mais on aide aussi directement les collectivités sans avoir besoin d'autorisation. J'ai approché chacune des structures qui relèvent de ma direction, en tant que directeur des outre-mer, et mes collègues ont la même mission. Nos fonds interviennent en capital pour soutenir des sociétés d'économie mixtes. Le sénateur Artano a pris l'exemple de Saint-Pierre-et-Miquelon. Pour la SEM Archipel développement, une recapitalisation est envisagée à hauteur de 700 000 à 900 000 euros du côté de la Banque des territoires, alors que les autres banques n'ont pas forcément l'envie d'y aller. Il existe également un projet pour la chambre interconsulaire de Saint-Pierre-et-Miquelon et pour aider Wallis-et-Futuna. Tout cela pour dire que l'on est susceptible d'aider tous les territoires qui mettent en place un dispositif de portage d'entreprises.

Concernant le tourisme, on intervient en capital, en appui mais sur du long terme ce qui n'est pas de la « prédation ». Je voudrais vous livrer quelques pistes de réflexion issues d'un échange avec les collectivités que ce soit en métropole ou en outre-mer.

Ne faudrait-il pas prévoir des structures de portage pour les exploitants qui pourraient être fragilisés. La BDT porterait les murs, les exploitants conserveraient leurs exploitations, de manière à leur redonner des liquidités, avec des dispositifs de sortie lorsque les choses se passent bien. Ils pourraient alors récupérer la propriété des murs par une forme d'usufruit. On est prêt à faire preuve de beaucoup de souplesse sur la base de texte existant, avec des collectivités compétentes et les acteurs économiques du territoire. La BDT prendrait un risque capitalistique auprès des acteurs des territoires et l'argent des collectivités ne serait pas mobilisé. Avec un effet de levier sur le « modèle français de la CDC », on pourrait mobiliser à titre privé des capitaux qui sont d'intérêt général, mais pas du tout dans une démarche de rentabilité comme celle des fonds de capitalisation américains.

On est prêt à prendre le risque d'une rentabilité moindre pour préserver l'emploi et permettre la relance. Et le jour où on n'a plus besoin de nous, la BDT se retire dans des conditions qui n'assèchent pas la reprise ou les repreneurs.

Il faudra porter des actifs qui seront compliqués mais on est vraiment ouvert sur chaque territoire à un dialogue local naturellement appuyé sur la réflexion nationale. La vocation de la Banque des territoires est d'être en appui des territoires et à l'écoute des collectivités et des acteurs du territoire. C'est ce qu'on nous demande d'être en général, c'est notre légitimité. La BDT n'est pas une banque classique. Avec de meilleurs financements sur du temps long ou du préfinancement sur des dispositifs comme la FCTVA aux collectivités, on pourrait mobiliser nos fonds propres pour les outre-mer : sur le tourisme, les énergies renouvelables, la transition écologique et les performances énergétiques et naturellement l'économie sociale et solidaire en complémentarité avec la Banque publique d'investissement. Il y a une complémentarité entre nous et la BPI, l'AFD, l'IEDOM et l'IEOM en zone Pacifique.

M. Michel Magras, président. – Nous avons bien entendu votre ouverture en faveur de l'appui et l'écoute des territoires. Les parlementaires sont mobilisés et ces questions seront évoquées devant la ministre la semaine prochaine.

Nous avons fait un tour d'horizon très important.

Je vous en remercie et nous pourrions transmettre le message auprès des collectivités. J'ai bien noté votre volonté de vous impliquer de manière complémentaire pour laisser aux collectivités le choix des gérer les questions qui sont les leurs. Nous aurons certainement l'occasion de solliciter la branche CDC Habitat pour des démarches plus concrètes.

Mme Victoire Jasmin. – J'ai trouvé votre intervention passionnante et vous avez répondu à nos questions. Je vous en remercie.

M. Hervé Tonnaire. – Nous sommes à votre disposition. Nous sommes à l'écoute de tous les dossiers des territoires et avons une très forte mobilisation avec un regard très bienveillant.

M. Michel Magras, président. – En tant que parlementaire, nous sommes bien conscients du rôle de la CDC dans nos territoires et nous vous en remercions.

Jeudi 7 mai 2020

Audition de Dominique Caignart, directeur des réseaux Ile-de-France et outre-mer, Bpifrance

M. Michel Magras, président. – Après M. Hervé Tonnaire, directeur des outre-mer de la Banque des territoires du groupe Caisse des dépôts et consignations (CDC), nous poursuivons par une nouvelle audition dans le cadre de notre étude sur l'urgence économique en outre-mer.

Nous accueillons M. Dominique Caignart, directeur des réseaux Ile-de-France et outre-mer de Bpifrance, la Banque publique d'investissement, qui est étroitement associée au Plan de soutien aux entreprises du Gouvernement, en particulier à travers le Prêt garanti par l'État (PGE).

Nous vous remercions, Monsieur le directeur, d'avoir accepté cette audition afin de pouvoir répondre à nos préoccupations qui sont vives face à l'impact de la crise sanitaire sur des économies ultramarines déjà très fragilisées et à nos interrogations sur les possibilités de reprise rapide.

Comme à l'accoutumée, vous avez été destinataire de la trame préparée par nos rapporteurs - Stéphane Artano, Viviane Artigalas et Nassimah Dindar - auxquels je laisserai le soin de présenter leurs questions après mon propos introductif.

Je crois utile que nos collègues puissent resituer Bpifrance dans l'ensemble du réseau des grandes institutions financières publiques et que vous nous fassiez part des remontées de terrain concernant les mesures d'urgence mises en place par le Gouvernement, car de leur réussite dépend beaucoup le redémarrage de nos petites - et même très petites - entreprises qui constituent l'essentiel du tissu économique de nos outre-mer.

En outre, compte tenu de la dégradation des finances publiques locales, nous sommes aussi très inquiets, et notre collègue George Patient l'a souligné à juste titre, de la capacité de nos collectivités à accompagner la reprise. Nous sommes très attentifs aux actions que peuvent entreprendre les banques publiques pour les aider.

Nous avons beaucoup de questions à vous poser et je cède donc la parole sans plus tarder à Stéphane Artano.

M. Stéphane Artano, rapporteur. – Bonjour à tous. J'ai quatre questions à vous poser. Pouvez-vous nous présenter l'ensemble des mesures exceptionnelles de soutien aux entreprises auxquelles Bpifrance est associée et la place de celle-ci par rapport aux grandes institutions financières publiques ?

La garantie de Bpifrance sur le PGE est limitée à 90 %, ce qui a alimenté de nombreux débats et lèse de nombreuses entreprises ultramarines, compte tenu de la frilosité des banques locales. Le premier bilan du PGE dont vous disposez confirme-t-il cette difficulté ? Quelles solutions Bpifrance pourrait-elle imaginer pour surmonter cet obstacle ?

Dans la zone Pacifique, certaines spécificités ne freinent-elles pas l'application de ces dispositifs ?

Enfin, Bpifrance est associée aux dispositifs régionaux de soutien mis en place par les collectivités ultramarines. Pouvez-vous dresser un panorama et un premier bilan par collectivité de ces différents dispositifs ?

Mme Viviane Artigalas, rapporteure. – Mes questions portent sur le redémarrage de l'économie ultramarine et sur votre vision de l'avenir pour les outre-mer.

Au-delà des aides de trésorerie, Bpifrance peut-elle contribuer au redémarrage économique des territoires ultramarins en prenant en compte les pertes d'exploitation liées à la mise à l'arrêt des économies locales ?

Vous proposez des prêts à taux 0 aux TPE et PME, pour une durée de sept ans. Ne faut-il pas craindre un excédent d'endettement des entreprises ultramarines, déjà très fragilisées ? Ces entreprises pourront-elles décaler leurs échéances de remboursement beaucoup plus massivement qu'elles ne l'ont déjà fait ?

Quelle appréciation portez-vous sur le pilotage des mesures de relance économique dans les territoires ultramarins ? Ces dispositifs sont-ils suffisamment déconcentrés et décentralisés ?

Quels sont les secteurs prioritaires (transport, commerce, tourisme, numérique) à soutenir pour le redémarrage des économies locales ? Comment envisagez-vous le calendrier de la reprise ? Êtes-vous favorable à des plans spécifiques par secteur ou par collectivité pour les outre-mer ?

Bpifrance a-t-elle prévu des actions de développement pour le secteur de la santé, notamment pour les infrastructures, les laboratoires de recherche ou la production de matériels médicaux ?

Quels moyens financiers devraient être mobilisés pour renforcer l'autonomie alimentaire des territoires ultramarins et sécuriser les filières d'approvisionnement, comme l'agriculture et la pêche ?

Bpifrance peut-elle mobiliser des financements européens et promouvoir des stratégies de développement à l'échelle régionale ?

M. Dominique Caignart, directeur des réseaux Île-de-France et outre-mer de Bpifrance. – C'est un privilège d'être devant vous aujourd'hui et de vous parler de notre action, après l'audition de Nicolas Dufourcq, directeur général de Bpifrance, hier par le Sénat.

Bpifrance est contrôlée à 50 % par l'État et à 50 % par la Banque des territoires. Nos missions sont d'autant plus prégnantes dans les moments difficiles que nous traversons depuis trois mois.

Dans l'opération PGE, nous intervenons principalement en raison de notre savoir-faire en matière de garantie pour le compte de l'État. Bpifrance se contente avec ce dispositif de gérer la garantie pour le compte de l'État.

Il s'agit d'un dispositif très important, dont je m'entretiens chaque jour avec mes différents interlocuteurs. Nous n'aurions jamais imaginé devoir mettre en œuvre un tel projet et personne ne savait il y a trois mois ce qu'était le PGE. Ce dernier est né il y a six semaines et, depuis lors, 60 milliards d'euros de crédits ont été consentis à 370 000 entreprises. En six semaines, la profession bancaire s'est mobilisée et, grâce à un outil performant dès le départ, nous avons pu adresser ces 60 milliards d'euros de financement aux entreprises ayant disposé d'un préaccord de leurs banques.

La notoriété de Bpifrance a été complétée par une action de communication immédiate, à un moment crucial. Il fallait en effet expliquer aux entreprises que la situation qui était imposée l'était dans des conditions financières supportables. Nous avons mis en place un numéro vert, sollicité des dizaines de milliers de fois dès les premiers jours, alors que l'État n'était pas encore en mesure de répondre aux 70 000 entreprises qui venaient chercher des informations. Nous avons donc mis en place un processus de communication vertueux, avec des messages très rassurants, ayant permis d'éviter une panique bancaire et entrepreneuriale.

Les tout premiers jours de cette opération, nous savions que le PGE ne serait pas opérationnel immédiatement. Il fallait en effet tout d'abord que les banques acceptent ce produit imposé par l'État et fédèrent leurs équipes. Nous avons quant à nous été associés en amont par l'État et avons d'emblée mené trois actions majeures.

Nous avons tout d'abord relancé les fonds de garantie que Bpifrance avait utilisés lors de la crise de 2008-2009. Le premier jour de la crise, dès le mois de mars, les banquiers disposaient donc d'une solution de garantie de l'État, pour les affaires les plus urgentes. Nous avons relancé des fonds de garantie, de façon éphémère. Il s'agissait de garantir les prêts à moyen terme, ainsi que les autorisations à court terme que les banques confirmaient à leurs entreprises clientes. Le PGE a relayé ce fonds de garantie, que nous avons arrêté.

L'État nous avait en outre demandé de créer un équivalent Bpifrance du PGE. Nous avons donc créé le prêt Atout, qui cible les mêmes entreprises que le PGE. Ce prêt a été monté uniquement sur trésorerie Bpifrance. Il diffère du PGE, car il est confirmé immédiatement sur cinq ans, alors que le PGE est un crédit sur un an, qu'il est possible de reporter sur six ans. Nous avons obtenu une enveloppe de 3 milliards d'euros pour ce prêt, que nous avons distribuée et décaissée en près de 4 semaines, avec une très belle performance dans les outre-mer.

Après que nous ayons épuisé notre prêt Atout, l'État nous a invités à nous inscrire dans le dispositif du PGE, au même titre que les autres entreprises. Le fonds prévu pour le PGE est de 300 milliards d'euros, mais ce plafond ne devrait pas, à mon avis, être atteint. Nous communiquons avec l'ensemble des réseaux bancaires et nous constatons que les dossiers qui devaient être traités dans l'urgence l'ont déjà été. Certains pourraient de nouveau devoir être instruits, mais nous n'atteindrons probablement pas 300 milliards d'euros. Dorénavant, Bpifrance a l'autorisation de continuer à aider ses clients avec sa gamme classique, ainsi qu'avec le PGE bancaire, au même titre que les autres banques.

Bpifrance propose plusieurs produits complémentaires à l'offre des réseaux bancaires, mais nous ne pesons que 3 % ou 4 % des encours bancaires au niveau national. Nous devons donc être présents là où nous sommes attendus, par exemple pour les phases de risque, comme l'innovation, l'international, etc.

Nous avons également proposé aux régions de monter un prêt qui s'adressera en priorité aux petites entreprises, le prêt Rebond, que nous avons créé en Île-de-France il y a trois ou quatre ans. Nous l'avons dupliqué dans toutes les collectivités. À La Réunion, 6 ou 7 millions d'euros de prêts Rebond ont déjà été accordés et nous sommes en voie de finalisation des conventions avec les quatre collectivités aux Antilles et en Guyane, Saint-Martin compris. Ce prêt Rebond complètera le dispositif PGE et ne comportera pas de clause de rendez-vous au bout d'un an, qui peut parfois inquiéter les entreprises. Le PGE est en effet accordé sur un an presque gratuitement. L'entreprise ne versera à la fin de la première année que le coût d'accès à la garantie de l'État, qui est dérisoire (0,25 % à l'année). Au bout d'un an, une clause de rendez-vous est prévue avec le banquier, qui peut demander le remboursement ou étaler le crédit sur cinq ans. Les taux peuvent alors augmenter, ce qui peut gêner certaines entreprises. Néanmoins, les taux ne devraient pas flamber, après 15 jours de panique constatés sur les marchés.

Nous avons, quant à nous, souhaité créer un prêt pour les petites entreprises, le prêt Rebond, portant sur un montant de 10 000 à 300 000 euros, sans garantie, à taux 0, comme les collectivités l'ont souhaité. Il s'agit ainsi du produit qui était attendu par les TPE et les PME.

Ces prêts sont complètement digitaux. Nous avons travaillé sur ces sujets avec les entreprises des *fintechs* (technologies financières) les plus évoluées actuellement. Aujourd'hui, deux collectivités - Auvergne-Rhône-Alpes (AURA) et Île-de-France - sont en test pour un parcours client complètement digitalisé concernant les offres inférieures à 50 000 euros. Le client ne rencontre personne et obtient un chèque de 50 000 euros en moins de deux heures. Ce processus qui a commencé voici huit jours en région AURA et ce mardi en Île-de-France, sera étendu aux outre-mer.

L'année dernière, à la demande de la ministre, nous avons déjà amélioré nos produits de financement des créances publiques, en anticipant des dérapages dans les délais de paiement. Nous constatons d'ailleurs des dérapages supplémentaires. Contrairement aux banques, Bpifrance ne demande pas à l'entreprise le remboursement de la facture qu'elle a payée pour le compte de la collectivité. Nous portons ainsi des créances sur six, neuf mois, voire plus d'un an pour certaines collectivités. Nous avons donc fourni un effort particulier sur les « produits ultramarins ».

Outre ces produits spécifiques, nous continuons de proposer nos autres produits, notamment ceux qui ont été conçus l'année dernière avec nos ministères de tutelle. Nous avons donc créé des produits que nous sommes en train de distribuer. Ces produits fonctionnaient bien depuis leur lancement, mais ce succès a été quelque peu enrayé du fait de la crise du Covid-19. Malgré tout, le flux d'affaires se poursuit, notamment le prêt de Développement outre-mer. Les subventions d'investissement de la stratégie 5.0 ont également été lancées depuis le début de l'année. Les subventions innovation outre-mer complètent la gamme nationale, alors qu'auparavant, les critères nationaux ne permettaient pas de soutenir l'innovation ultramarine. Nous sommes donc en train de distribuer ces produits et le flux d'activités se poursuit.

Enfin, je vous remercie pour avoir collégialement appuyé la démarche d'autonomie de Bpifrance l'année dernière, suite aux Assises des outre-mer. Nous nous sommes éloignés de l'AFD l'année dernière et avons créé un réseau Bpifrance, avec des directions territoriales, des chargés d'affaires, des implantations de Bpifrance. En 18 mois, l'AFD a rapatrié les 30 collaborateurs qu'elle mettait à notre disposition. En parallèle, nous avons embauché 16 collaborateurs outre-mer, qui ont été appuyés par des équipes franciliennes, pour aller plus vite dans l'étude des dossiers. Nous avons positionné des chargés d'affaires Bpifrance dans tous les territoires ultramarins, y compris en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie.

En ce moment, je participe chaque jour à des téléconférences, à l'initiative de mes différentes tutelles, avec les banquiers et les autres établissements de la sphère publique. Sous le pilotage des ministères de l'outre-mer et de l'économie nous n'avons d'ailleurs jamais aussi bien communiqué entre les « structures publiques » qu'en cette période de crise. Les équipes ministérielles, de la Banque des Territoires, de l'AFD, de l'IEOM/IEDOM et de Bpifrance communiquent avec une grande fluidité et une grande rapidité. Chaque semaine, nous coordonnons nos actions, définissons les priorités et nous apprenons tous à bien nous connaître. Cette période est donc très constructive de ce point de vue, notamment en vue de la phase de rebond, sur laquelle nous travaillons de façon très intense avec la Banque des territoires.

Hier, nous avons tenu deux conférences importantes avec les banques antillaises et réunionnaises concernant le PGE. Contrairement aux idées reçues, d'après les chiffres publiés par le ministère de l'économie et des finances (Minefi) au 24 avril, le déploiement des PGE dans les DROM est tout à fait satisfaisant. Le PNB des DROM pèse 1,9 % du PNB national. Or, les PGE accordés aux entreprises des DROM représentent 2 % du montant national en euros, ce qui est légèrement supérieur au poids de ces entreprises dans le PNB. 1,7 % des entreprises françaises concernées par ces prêts sont originaires des DROM. Nous pourrions revenir sur ce sujet si vous le souhaitez. Au 5 mai, d'après nos bases d'information, ces chiffres sont en légère baisse. Nous restons très vigilants quant à cette notion d'adéquation par rapport à la dynamique nationale. De grands groupes, comme la FNAC, commencent à souscrire des PGE, ce qui fait augmenter les chiffres nationaux. Les PGE les plus importants d'outre-mer concernent pour l'heure les compagnies aériennes, sans atteindre les 500 millions d'euros demandés par le groupe FNAC. De plus, certains groupes d'outre-mer sont plus discrets et ont peut-être moins besoin de PGE que d'autres groupes métropolitains. Il reste que nous n'observons pour l'heure aucun décalage statistique entre les PGE accordés par les banques ultramarines aux entreprises ultramarines et la situation nationale.

En ce qui concerne les prêts Atout, Bpifrance disposait d'une enveloppe de 3 milliards d'euros, dont 80 millions d'euros réservés aux entreprises ultramarines (soit 3 % de l'enveloppe nationale). Plus de 70 millions d'euros de prêts Atout ont été décaissés et 10 millions d'euros devraient l'être sous peu. Nous avons donc pu décaisser notre dotation cinq semaines après le lancement du produit. Nous avons notamment permis à Air Austral de passer une échéance très compliquée, car ce groupe n'avait pas le temps de monter un dossier complet et avait besoin de 20 millions d'euros. Deux banquiers lui ont prêté 10 millions d'euros et Bpifrance a proposé un prêt Atout de 10 millions d'euros. Un autre dossier est en cours avec le comité interministériel de restructuration industrielle (CIRI) pour ce groupe, pour un montant bien plus significatif, car les besoins des compagnies aériennes desservant l'outre-mer sont très importants. Il s'agit ainsi de l'un de nos chantiers très importants pour les semaines à venir.

Les prêts de Développement outre-mer (l'un des plus beaux produits que j'ai vendus pendant toute ma carrière) continuent leur vie et sont toujours en croissance. La ministre des outre-mer voulait mettre en place un prêt complétant les prêts bancaires en outre-mer, où nous avons tiré les taux du marché à la baisse, en raison de nos barèmes nationaux, tandis que les autres banques ont des pratiques différentes sur ces territoires. La ministre considérant cependant toujours que les entreprises ultramarines payaient leur crédit trop cher, nous avons proposé un crédit bon marché, pour que les entreprises ultramarines bénéficient des mêmes taux que celles de la métropole. Ce prêt revient ainsi à 0,07 centime, contre 2 ou 2,5 avec les banques. Avec ce produit, les entreprises ultramarines peuvent se financer

au même taux que leurs homologues de l'Hexagone. Ce prêt de Développement outre-mer met donc les entreprises ultramarines au niveau des taux des entreprises métropolitaines, ce dont je suis très satisfait. Il y a quatre ou cinq ans, lorsque nous nous sommes tournés vers les outre-mer, nous avons constaté que le marché bancaire local était quelque peu figé et nous l'avons donc un peu bousculé.

Dans les COM, nous étions face à deux obstacles majeurs : l'absence d'euro et de numéro d'immatriculation SIREN pour les entreprises. Personne à Bercy n'avait envisagé cette situation dans le cadre du PGE, conçu en euros dans toutes ses chaînes de traitement. La ministre ne nous a cependant pas laissé le choix et a insisté auprès de Nicolas Dufourcq pour que nous trouvions une solution. Forts d'une lettre de mission volontariste de la ministre, nous avons approché la Banque de France, qui disposait d'un moyen dérivé pour attribuer des numéros SIREN à des entreprises. Nous lui avons expliqué qu'elle devait s'attendre à recevoir, sous huit jours, des premières demandes de SIREN qui pourraient se chiffrer jusqu'à 20 000 à 30 000 entreprises des collectivités d'outre-mer COM. La Banque de France a estimé qu'il serait compliqué de satisfaire ces demandes, or nous y sommes collégialement parvenus en dix jours. Les banques de Polynésie et de Nouvelle-Calédonie ont également réalisé un miracle, en créant les chaînes informatiques et les contrats adéquats. Aujourd'hui, elles décaissent donc chaque jour des PGE sur ces territoires, alors que cela paraissait impossible il y a un an. Il s'agit d'une grande satisfaction commune, qui soude les équipes et a fait naître de solides relations entre les acteurs bancaires. Nous avons mis au point un site spécifique, sur lequel l'entreprise polynésienne envoie un mail à la Banque de France lui demandant un SIREN dérogé, avec lequel l'entreprise peut déposer un PGE au même titre qu'une entreprise métropolitaine. Le banquier délivre quant à lui son crédit en francs Pacifique.

En ce qui concerne les dispositifs régionaux, nous avons mis en place le prêt Rebond à La Réunion, où nous pouvons accorder 20 millions d'euros, avec 7 millions d'euros déjà consentis en quinze jours. Face à ce succès, ces fonds devraient être réapprovisionnés. La région Réunion a également redoté un fonds de garantie, pour aller plus loin que les PGE dans certains cas. Sur ces nouveaux produits Covid-19, nous avons encaissé des dotations budgétaires uniquement sur La Réunion, mais des négociations sont en cours pour Mayotte, la Martinique, la Guadeloupe et la Guyane. Nous devons lancer un prêt Rebond sur ces quatre collectivités dans les jours à venir. Les territoires ultramarins ne seront donc pas lésés, leurs spécificités seront même reconnues. Il y a cinq ans, Bpifrance n'était pas présente en outre-mer, alors qu'elle l'est à présent, avec une gamme de produits améliorée par rapport à l'Hexagone, grâce à l'État. Les moyens budgétaires obtenus du ministère ont permis de créer des produits spécifiques à nos territoires et de les distribuer. Tous les produits métropolitains sont également distribués en outre-mer, sans exclusion.

Pour revenir sur la question du positionnement de l'AFD, de la Banque des territoires et de Bpifrance, dans l'esprit des gouvernants et de nos dirigeants, Bpifrance a vocation à se consacrer à l'entreprise, la Banque des territoires aux collectivités et à l'habitat, tandis que l'AFD conserve un positionnement original. Cependant, dans le cadre du Covid-19, la Banque des territoires va probablement proposer quelques aides pour des micro-entreprises et des autoentrepreneurs. Ces offres demeureront néanmoins ponctuelles et la répartition des rôles de nos trois établissements reste très précise.

Madame Nassimah Dindar vous m'avez en outre demandé si nous couvrions les pertes d'exploitation. C'est le cas, car nous intervenons sur les pertes de chiffre d'affaires et de revenus des entreprises. Nous restons néanmoins très vigilants concernant cette notion de pertes, car des entreprises souffrent parfois moins que ce qu'elles prétendent. Il arrive que l'entreprise perde effectivement 25 % de son chiffre d'affaires, sans que cela corresponde effectivement à une perte comptable de 25 %. L'État nous demande donc d'analyser ces éléments. Aujourd'hui, les prêts Rebond, Atout et PGE couvrent les pertes d'exploitation. Un PGE est un crédit, que l'entreprise devra ensuite rembourser. Il ne s'agit donc pas là d'un cadeau. Les entreprises qui ne pourront pas rembourser seront celles qui auront déposé le bilan. Les entrepreneurs souhaiteraient que les assureurs prennent en charge les pertes d'exploitation, ce que ces derniers ne pourront pas faire car en effet ce n'est pas prévu dans les contrats et ferait exploser le modèle économique de l'assurance. Il convient de rester pragmatique. Les assureurs pourront libérer quelques centaines de millions d'euros pour aider les entreprises, mais ils ne pourront pas couvrir des pertes d'exploitation suite à la crise Covid-19. S'ils le faisaient, ils seraient en effet contraints de déposer le bilan.

En ce qui concerne l'impact du prêt Rebond et des autres crédits sur l'endettement et les entreprises, il est majeur et bien entendu nous interpelle sérieusement. Par contre nous n'avons pas dû affronter cette crise dans les pires conditions, car l'année 2019 a été une bonne année, c'est très utile aujourd'hui pour distinguer les entreprises en difficulté récurrente de celles qui ne le sont qu'à cause du Covid-19. Les banques ont également connu une bonne année 2019, ce qui les rend plus « allantes » aujourd'hui. Le contexte n'est donc pas le plus mauvais pour affronter cette crise majeure. Les entreprises françaises s'étaient toutefois endettées, car l'argent n'était pas cher. Dès lors, tout l'endettement supplémentaire complexifie les analyses et risque d'augmenter significativement les ratios sur lesquels les banques s'appuient et cotent les entreprises. Nous nous entretenons régulièrement avec les chefs d'entreprises et certains me livrent des témoignages poignants, en nous expliquant par exemple que les prêts qu'ils souscrivent actuellement ne leur serviront au mieux qu'à survivre. Nous devons donc leur trouver des solutions pour qu'ils remboursent ce crédit à l'État, tout en continuant à les aider à emprunter, pour qu'ils investissent. Cette continuité de

L'investissement est en effet une condition de survie pour nos entreprises. Voilà l'enjeu de la relance que nous devons imaginer avec sans doute de nouveaux produits originaux et alternatifs, de conception nationale dans un premier temps.

En ce qui concerne le pilotage de la relance économique, j'ai pour mission depuis la fin des Assises des outre-mer de créer un réseau Bpifrance, ce qui m'a obligé à nouer des contacts avec les services de Bercy et des territoires des outre-mer. Je découvre une dynamique opérationnelle qui s'amplifie, doublée d'un réel pragmatisme. Ces Assises des outre-mer m'avaient semblé très constructives et cette phase de cohésion se déroule à présent. Dès avant la crise, je me rendais chaque semaine au ministère des outre-mer et à Bercy, pour évoquer les produits, les marchés, etc. Ces sujets font donc l'objet de réflexions constantes, mais, depuis la crise, nous avons franchi un nouveau cap d'efficacité dans notre dynamique partenariale, y compris entre établissements. Je ne suis cependant pas pour autant impliqué dans les relations entre les collectivités et l'État.

Votre question portant sur les secteurs prioritaires est très importante. Nicolas Dufourcq nous demande à ce titre de régulièrement interroger nos clients, comme le fait la Banque de France. Nous estimons qu'un secteur terriblement difficile à redresser sera celui du tourisme, prépondérant en outre-mer. En métropole, nous étudierons comment le déconfinement va libérer le commerce et nous incitera à nouveau à aller au restaurant. Cependant, les métropolitains se réapproprient leurs territoires et ne songeront sans doute pas à prendre un billet d'avion pour aller à La Réunion ou aux Antilles pour la saison d'été, voire la saison d'hiver. Les craintes sont multiples à ce titre, notamment concernant la pérennité des établissements et des compagnies aériennes. Nous avons fait état aux pouvoirs publics de cette extrême urgence pour le tourisme. La semaine prochaine, l'État, la Banque des territoires et Bpifrance présenteront un plan Tourisme de 3 milliards d'euros, avec de nouveaux produits, des orientations originales, avec la mobilisation de tous les savoir-faire de Bpifrance en matière de tourisme. Il s'agit en l'occurrence d'une partie de notre ADN et d'une part importante de notre activité. Un énorme enjeu se profile sur ces questions. Je ne suis pas certain que le plan Tourisme sera pleinement adapté à la demande qui sera constatée en outre-mer. Je vous rassure cependant : si les produits développés ou budgétisés dans le plan Tourisme ne suffisent pas, nous pourrions actionner d'autres leviers en outre-mer pour aider ce secteur. Le prêt Rebond est par exemple adressable au tourisme, de même que le prêt de Développement outre-mer. Nous allons aussi mettre en place des produits complémentaires dans les mois à venir et je veillerai à ce que l'on réserve un segment budgétaire aux outre-mer. De très importants enjeux pèsent sur ce secteur d'activité.

Au 6 mai, nous avons dépassé 1 milliard d'euros de PGE en outre-mer, uniquement dans les DROM. Sur cette somme, 670 millions d'euros avaient été décaissés, qu'il faut ajouter aux 70 millions d'euros de prêts Atout de la PBI. Or seulement 5 % de ces 670 millions d'euros ont été décaissés pour le secteur du tourisme. Nous ne nous expliquons pas cette situation, mais nous solliciterons les banques à ce propos. Je suppose que de nombreux petits établissements ne sollicitent pas de PGE, car ils estiment qu'ils ne pourront pas les obtenir. À l'inverse, de grands groupes sont en train de faire des demandes d'aide, peut-être dans d'autres régions, hors outre-mer. Il reste que ce poids de 5 % du tourisme dans les demandes de PGE recensées jusqu'à présent semble atypique. Nous resterons donc vigilants sur ce sujet et continuerons de questionner les banquiers sur ce point.

Nous envisageons par ailleurs que le secteur du commerce repartira à la hausse. Le pouvoir d'achat des consommateurs ne devrait en effet pas être complètement entamé et la consommation utile devrait repartir. Or cette consommation est la plus importante en outre-mer.

Le numérique constitue quant à lui l'une de nos cibles et nous poursuivons les prêts à l'innovation. Ce secteur semble toutefois avoir été moins touché que les autres et les programmes de R&D n'ont pas été stoppés par la crise du Covid-19.

Il faudrait faire repartir les secteurs de la construction et du BTP. Il s'agit de l'un des seuls axes de relance de l'outre-mer, le tourisme demandant d'autres moyens. Ces secteurs du bâtiment et du BTP exigent des budgets que ne seront sans doute plus en mesure de fournir les collectivités ni l'État. Les grands chantiers devraient se poursuivre sur quelques mois, voire quelques années, en Guyane. Ils devraient diminuer à La Réunion et, dans les Antilles, l'inquiétude est plus forte.

Je souligne en outre que mes équipes sont présentes en outre-mer depuis moins d'un an. Il faut donc saluer le remarquable travail qu'elles ont accompli dans le cadre de la crise sanitaire que nous traversons.

Avec le tourisme, pour lequel nous allons annoncer un plan, le secteur du BTP est celui qui suscite le plus d'inquiétudes. Dans le domaine du transport, les flux vont redémarrer. Nous sommes actionnaires de la CMA-CGM (Compagnie Maritime d'Affrètement - Compagnie Générale Maritime) et savons que les marchandises vont à nouveau circuler. Nous ne sommes pas trop inquiets de ce point de vue, si tant est que les entreprises passent le cap.

Pour aider le BTP, il serait intéressant de définir des budgets pour l'habitat et les travaux publics, ainsi que des budgets d'entretien pour les collectivités, pour faire travailler les entreprises de second œuvre et d'entretien, qui constituent elles aussi une des clés du rebond.

Je précise aussi que Bpifrance n'a pas particulièrement de secteurs de prédilection en outre-mer. En innovation, nous nous intéressons à la dynamique du numérique, de la biotechnologie, de la medtech, etc. Nous travaillons avec le secteur de la Biotech en outre-mer, à La Réunion, en Guyane, mais il s'agit souvent de Biotech simple.

Dans le secteur de la santé, nous sommes bien implantés à La Réunion, aux côtés des banques. Nous agrandissons par exemple des cliniques privées et œuvrons dans le domaine des maisons de retraite, ainsi qu'aux Antilles. Nous ne poursuivons pas de projet de disruption médicale majeure cependant Bpifrance travaille avec presque tous les groupes de cliniques privées et de maisons de retraite, et nous sommes l'un des acteurs importants de cette concentration de moyens. Au départ, nous financions toutes les cliniques privées, qui ont commencé à se concentrer dans un second temps. Nous travaillons à présent avec une dizaine de grands groupes, qui sont tous devenus de très importants clients.

Ce processus se retrouve dans l'énergie, qui est l'un de nos secteurs de prédilection. En Guyane par exemple, subsistent d'importants gisements d'équipements en énergie. Dès que nous le pourrons, nous relancerons des actions en faveur de l'énergie propre.

Le secteur de l'agroalimentaire nous intéresse beaucoup, en lien avec des valeurs de production locale, d'autoconsommation et de proximité, en conformité avec la stratégie 5.0 de la ministre. Dès que je me rends en outre-mer, je visite toujours ces entreprises agroalimentaires de circuit court, qui utilisent des matières premières locales. Je regrette toujours d'entendre que nos entrepreneurs voient arriver dans les containers des produits métropolitains moins chers que les leurs. Nous optimisons donc au maximum les plans de financement des outils de production qu'ils nous demandent et qui peuvent conduire à des circuits courts. Ces projets sont en effet probablement les plus vertueux. Par exemple, nous sommes toujours fiers de citer l'entreprise Isautier comme l'une de nos références. Ce client a sollicité presque toute la gamme de nos produits et il est labellisé Bpifrance excellence.

En ce qui concerne la pêche, nous venons d'accorder un prêt à une coopérative de La Réunion, où nous réalisons une importante pénétration dans l'industrie du poisson.

Enfin, Bpifrance est autonome s'agissant des fonds européens. Nous disposons en effet d'une telle notoriété et d'une telle confiance de nos actionnaires que nous ne distribuons que très peu de fonds européens. Nos entreprises n'y ont en effet guère d'avantages et nous n'utilisons aujourd'hui ces fonds européens que pour notre activité innovation. Nous allons cependant utiliser un peu de fonds FEDER dans le cadre des prêts Rebond, principalement à La Réunion. En termes d'innovation, ce territoire a en effet un temps d'avance par rapport aux autres.

L'année dernière, nous avons dégagé un bilan très intéressant, alors que nous étions en train de nous séparer de l'AFD, dans un contexte relationnel compliqué. Ce bilan 2019 s'avère toutefois très probant, puisque nous avons assuré des solutions de financement de garanties à près de 2 000 entreprises. Nous devrions faire encore mieux cette année, malheureusement dans un contexte difficile. Certains PGE traduisent de véritables complexités, mais nous allons injecter des montants de crédit très importants dans les entreprises ultramarines. Les banques nous indiquent ainsi avoir réalisé en seulement deux mois une production équivalant à un semestre de l'année dernière. Ce rythme devrait rester intense dans les deux mois à venir et nous allons sans doute pulvériser les chiffres de l'année dernière, où nous avons réalisé 100 millions d'euros de crédit en direct. Nous avons déjà souscrit cette année 80 millions d'euros de prêt Atout et les autres produits se comportent bien. Cette année 2020 sera donc très impressionnante en termes de chiffres. Dans quinze jours, les banques ultramarines auront décaissé plus de 1 milliard d'euros pour les entreprises ultramarines. N'hésitez pas à me solliciter pour que j'actualise ces chiffres, ce que je ferai bien volontiers.

Nous sommes donc au rendez-vous et, à voir l'énergie déployée par mes collaborateurs, je suis certain que nous ne vous décevrons pas.

M. Michel Magras, président. – Merci beaucoup. Certains de mes collègues souhaitent-ils prendre la parole ?

M. Stéphane Artano, rapporteur. – Je suis intéressé par la documentation relative au prêt Rebond. Les collectivités peuvent-elles également souscrire cette offre ?

M. Dominique Caignart. – La documentation du prêt Rebond est disponible sur le site de Bpifrance, actualisée au fil de nos signatures avec les collectivités. Il s'agit d'un prêt à 0 % sur sept ans, avec deux ans de différé. Certaines collectivités le ciblent à 50 000 euros, d'autres à 100 000 euros et d'autres encore, à 300 000 euros, en fonction de leurs moyens et de leurs objectifs. Les maquettes restent néanmoins identiques. Ce prêt ne s'adresse qu'aux entreprises et non aux autoentrepreneurs.

Mme Victoire Jasmin. – Je souhaitais vous féliciter pour votre intervention, particulièrement exhaustive et pédagogique. Vous évoquez le dynamisme de La Réunion par rapport aux autres collectivités, ce qui me questionne, car nous l'avons constaté dans plusieurs autres domaines.

M. Michel Magras, président. – Effectivement, vos réponses ont été exhaustives. Dans les années qui ont suivi sa création, Bpifrance a parfois semblé un peu freiner son implication outre-mer. Je vous félicite pour le chemin accompli. Vous vous impliquez notamment dans les territoires situés dans le Pacifique, ce qui démontre bien votre démarche très volontariste.

Je souhaitais également revenir sur votre gestion du produit correspondant à la suppression de la TVA NPR. Je constate que le Gouvernement se pose des questions sur la sous-consommation de ces crédits.

Un autre point devrait nous inquiéter pour les années à venir : comment prendre en considération la perte d'exploitation s'agissant d'une crise sanitaire, qui ne constitue pas un risque majeur ? Vous l'avez dit : les assurances ne couvrent pas ce type de risques. Avec l'activité partielle, l'État a joué son rôle et les entreprises du tourisme ne sollicitent pas encore beaucoup les dispositifs mis en place. Toutefois, il ne faudrait pas que cette situation s'éternise. Des questions de fond se posent donc sur l'activité touristique, qui sera particulièrement difficile à relancer.

En tant que parlementaires, nous veillerons à ce que les outre-mer ne soient exclus des crédits et des financements publics. .

Nous connaissons la frilosité du système bancaire vis-à-vis des entreprises ultramarines et nous sommes satisfaits que le Sénat ait soutenu votre implication dans le PGE. Votre présence est en effet indispensable. Nous pourrions à nouveau faire appel à vous au moment des bilans et des points d'étape.

M. Dominique Caignart. - On parle bien de ce que l'on aime bien. Ma mission est particulièrement exaltante et, à compter de septembre, je me consacrerai uniquement aux outre-mer. Nos ambitions sont en effet très fortes pour ces territoires.

Jeudi 14 mai 2020

Audition de Mme Annick Girardin, ministre des outre-mer

M. Michel Magras, président. – Madame la ministre, à l’occasion de cette semaine de déconfinement au plan national, la délégation sénatoriale aux outre-mer a souhaité vous entendre, afin de réaliser un point d’étape sur la situation créée par la crise du Covid-19 dans les territoires ultramarins.

Compte tenu des problématiques spécifiques aux outre-mer et du risque que les mesures annoncées ne soient pas suffisamment adaptées aux particularités de chacun de nos territoires, notre délégation a confié à trois de ses membres, M. Stéphane Artano, Mme Viviane Artigalas et Mme Nassimah Dindar, le soin de conduire une étude approfondie sur l’urgence économique dans les outre-mer.

Depuis deux mois, nous avons ainsi mené une série d’auditions auprès des acteurs publics et privés impliqués dans la relance de nos territoires après la phase d’urgence sanitaire, qui, exceptée à Mayotte, semble maîtrisée à ce jour. Outre la Fédération des entreprises des outre-mer (FEDOM) et l’Association des chambres de commerce et d’industrie des outre-mer, nous avons entendu l’Agence française de développement (AFD), la Banque des territoires du groupe Caisse des dépôts et consignations (CDC) et Bpifrance. La présente audition s’inscrit dans cette démarche.

Il est important que nous puissions avoir une idée très précise des mesures qui ont été déployées dans chaque territoire, afin que l’accompagnement de l’État, qui est indispensable, soit le plus pertinent possible, compte tenu de la gravité et de l’ampleur du tsunami économique que nous sommes en train de subir. Plus que jamais, la démarche de différenciation, que je défends depuis toujours, doit s’appliquer dans nos outre-mer. À défaut, ces derniers seront privés du redémarrage auquel leurs populations aspirent et des perspectives de résilience que notre étude s’attache à proposer.

De nos premières auditions, nous retenons, à ce stade, deux sources de préoccupation majeures. Certes, les mesures nationales d’urgence économique s’appliquent, en principe, aux outre-mer, mais les spécificités de leur tissu économique induisent souvent un effet d’éviction pour une large partie de leurs entreprises. La forte proportion de très petites entreprises et d’entreprises unipersonnelles, la frilosité traditionnelle du système bancaire, le nombre d’entreprises qui sont déjà en grande difficulté et certaines différences statutaires, entre autres, tendent, en pratique, à exclure des pans entiers d’activités du bénéfice des mesures de solidarité nationale.

Conscientes de cet immense défi, les collectivités concernées se retrouvent, dans le même temps, privées de leurs leviers d'action habituels. En effet, les finances locales vont subir inéluctablement un effet de ciseaux, avec la chute brutale des recettes fiscales, à travers la baisse inévitable des droits de douane, des taxes sur les carburants, des droits de mutation et, pour les DROM, du produit de l'octroi de mer. Notre collègue Georges Patient vous a alertée sur cette question cruciale – il a chiffré à 200 millions d'euros, pour 2020, les pertes fiscales pour les collectivités. Parallèlement, les dépenses d'intervention pour répondre aux besoins essentiels des populations vont s'accroître, sans que l'on puisse encore mesurer leur trajectoire.

Tous ces éléments nous conduisent à envisager l'avenir avec une certaine inquiétude, mais également avec la forte détermination qui caractérise les populations ultramarines. Nous allons transmettre très rapidement au Premier ministre et à vous-même, madame la ministre, notre diagnostic et nos premières propositions pour cette phase de déconfinement. Ces dernières s'articulent autour de deux grandes orientations : la nécessité d'adapter les dispositifs nationaux à la diversité ultramarine et l'accompagnement des collectivités dans leurs politiques de soutien au tissu économique local.

Nous organiserons, au cours des prochaines semaines, des auditions beaucoup plus thématiques, pour examiner la situation des différents secteurs d'activités.

Nous sommes tous des élus de terrain, attachés à nos territoires, où nous sommes, pour la plupart, confinés en raison de la situation des transports aériens et des mesures de quatorzaine. Nous organiserons d'ailleurs, la semaine prochaine, une table ronde sur le sujet du transport aérien.

Comme vous le savez, nous sommes particulièrement inquiets pour des secteurs vitaux qui sont aujourd'hui à l'arrêt, comme le tourisme. Ce matin, le Premier ministre a annoncé un plan pour le tourisme, doté de 18 milliards d'euros. Il a annoncé que les Français pourraient partir en vacances cet été en métropole et dans les outre-mer, ce qui constitue une belle ouverture pour nos territoires. Cependant, le territoire dont je suis sénateur vit aussi en grande partie du tourisme international... Or les frontières ne rouvriront pas tout de suite.

Le Premier ministre a déclaré que ce plan avait été établi en co-construction avec les professionnels de la filière. Madame la ministre, vous nous présenterez les dispositions spécifiques qui ont été décidées pour le tourisme dans les outre-mer, où ce secteur représente, en moyenne, 10 % du PIB et où il constitue sans doute l'une des clés de la reprise.

Je vais céder la parole aux trois rapporteurs. Je la passerai ensuite, si vous en êtes d'accord, à Thani Mohamed Soilihi, qui souhaite évoquer les difficultés que rencontre Mayotte.

M. Stéphane Artano, rapporteur. – Madame la ministre, j'ai cru comprendre que vous aviez une contrainte d'agenda cet après-midi. L'audition sera-t-elle écourtée ?

Mme Annick Girardin, ministre des outre-mer. – Comme je l'ai signalé, je donne la priorité à nos échanges. Si l'audition n'est pas terminée, c'est un autre ministre qui défendra les amendements du Gouvernement à l'Assemblée nationale.

M. Michel Magras, président. – Nous vous en remercions, Madame la ministre.

M. Stéphane Artano, rapporteur. – Mes questions portent sur la sauvegarde du tissu économique.

Le Gouvernement a adopté un certain nombre de mesures d'urgence au plan national : activité partielle, fonds de solidarité, prêts garantis par l'État... Or le tissu entrepreneurial en outre-mer est essentiellement constitué de TPE, avec des situations de trésorerie extrêmement fragiles. Certaines améliorations, concernant notamment le second volet du fonds et des exonérations de charges, ont été annoncées tout récemment, mais les acteurs locaux craignent toujours une vague de faillites sans précédent en 2020. Le Gouvernement écarte-t-il l'éventualité d'un plan spécifique pour les outre-mer ?

Quel bilan dressez-vous, à ce stade, du prêt garanti par l'État (PGE) en outre-mer ? Les conditions de remboursement pourront-elles être assouplies au-delà de la période initiale d'un an ? Les entreprises ultramarines pourront-elles également bénéficier du fonds de développement économique et social (FDES), adopté dans la seconde loi de finances rectificative pour 2020 pour les PME et les TPE s'étant vu refuser un PGE par leur banque ?

Comment le dispositif gouvernemental prend-il en compte l'importance de l'économie informelle dans certains territoires d'outre-mer ? À Mayotte, celle-ci représente les deux tiers des entreprises marchandes.

Compte tenu de leurs statuts, qui ne doivent pas être considérés comme un frein, les collectivités du Pacifique ne bénéficient pas du dispositif de chômage partiel. Un prêt de l'AFD, avec garantie de l'État, a été accordé à la Nouvelle-Calédonie, pour l'aider à financer ses mesures de chômage partiel. Un dispositif similaire est-il prévu pour la Polynésie française ?

Enfin, le Gouvernement ne pourrait-il pas mobiliser davantage les fonds d'épargne de la Caisse des dépôts et consignations, afin de disposer de marges de manœuvre financières supplémentaires pour des projets territoriaux ciblés ?

Mme Viviane Artigalas, rapporteure. – Madame la ministre, je vais vous interroger sur le soutien aux secteurs clés pour un redémarrage rapide.

Je suis copilote de la cellule de veille, de contrôle et d'anticipation dédiée au tourisme de la commission des affaires économiques du Sénat. Jean-Baptiste Lemoyne, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, m'a indiqué que toutes les mesures de soutien au tourisme prévues en métropole s'appliqueraient aux outre-mer. Mais, dans ces territoires, ce secteur est encore plus menacé de marasme, compte tenu du poids qu'il y occupe et de ses spécificités. Quelles mesures concrètes se profilent pour le tourisme en outre-mer ?

Le Premier ministre Édouard Philippe a annoncé que les Français pourraient partir en vacances sur tout le territoire métropolitain et ultramarin, mais les séjours touristiques ne pourront pas avoir lieu si la quatorzaine reste toujours d'actualité dans les outre-mer. La constitution d'une commission dédiée aux spécificités du tourisme outre-mer ne vous paraît-elle pas nécessaire ?

La situation du tourisme est liée à celle des transports aériens. Certaines compagnies aériennes risquent de disparaître, alors qu'Air France vient de bénéficier d'un prêt de 7 milliards d'euros de l'État. Quelles aides envisagez-vous pour le sauvetage des compagnies desservant les outre-mer, indispensables à la continuité territoriale ? Comment comptez-vous intervenir pour garantir une modération tarifaire ?

La commande publique risquant de se raréfier encore après la crise, quelles aides les institutions financières publiques pourront-elles apporter pour soutenir les secteurs du BTP et du logement social ? Quelle est la volonté du Gouvernement dans ce domaine ? Un redéploiement de la ligne budgétaire unique (LBU) est-il envisagé ?

Le secteur des assurances, qui connaît actuellement une faible sinistralité, ne pourrait-il pas être davantage mis à contribution pour la reprise et être incité à prendre en compte le risque sanitaire dans de futurs contrats ?

Enfin, la crise a montré l'importance des messages de prévention et du maintien des liens entre Ultramarins, notamment pour les étudiants restés dans l'Hexagone. Or l'audiovisuel privé est très menacé en outre-mer, avec des recettes publicitaires en chute de 80 % et France Ô doit disparaître prochainement. Ne faudrait-il pas assurer l'avenir de ces médias ?

Mme Nassimah Dindar, rapporteure. – Mes questions concernent la stratégie d'avenir pour les outre-mer.

La crise entraîne, pour les collectivités ultramarines, d'importantes dépenses et des pertes de recettes fiscales, estimées à 200 millions d'euros pour 2020, par comparaison avec 2019. Or ces collectivités réalisent 70 % des

investissements publics. Comment pourront-elles poursuivre cet effort à l'avenir ? Soutenez-vous la proposition de la Banque des territoires qui consiste à réactiver, pour les outre-mer, le dispositif de préfinancement du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) déjà mis en place en 2008 ?

S'agissant de la souveraineté alimentaire, quelles aides pourraient être destinées aux producteurs locaux, qui ont souvent apporté des réponses innovantes pour aider les populations face à la crise ? Comment pensez-vous soutenir les évolutions en cours ? Le Gouvernement prévoit-il des mesures concrètes pour renforcer l'autonomie alimentaire des territoires, à travers un soutien spécifique aux secteurs de l'agriculture et de la pêche ?

Quelles mesures comptez-vous prendre pour améliorer les réseaux d'eau dans certaines collectivités, comme en Guadeloupe ou à Mayotte ? Des projets structurants, qui pourraient être accompagnés par l'État, sont-ils envisagés pour renforcer ces réseaux, ainsi que pour renforcer l'autonomie sanitaire ?

À cet égard, ne peut-on pas permettre de faire venir à Mayotte des médecins de l'océan Indien ?

Enfin, quels financements de l'Union européenne pourraient être mobilisés sur le budget européen 2021-2027 pour soutenir la stratégie de développement post-crise des territoires ultramarins ? Les représentants de l'AFD, que nous avons entendus, sont favorables à ce que l'on puisse coupler les subventions relevant du Fonds européen de développement régional (FEDER) et les aides européennes à la coopération régionale. Je pense à l'océan Indien, mais aussi à la zone Pacifique et aux Caraïbes.

M. Thani Mohamed Soilihi. – Madame la ministre, Mayotte a été classée « rouge », ce qui se comprend parfaitement. Quelles sont les perspectives en vue du déconfinement à Mayotte ? L'économie doit y reprendre ses droits comme partout, mais elle y est particulièrement fragile. Les commerces doivent rouvrir. La situation de l'île est très compliquée, avec des cas de pillages et une délinquance galopante.

Vous avez été interrogée mardi dernier à l'Assemblée nationale par le député Philippe Gosselin sur la délinquance à Mayotte. Vous avez alors annoncé une tendance à la baisse de cette délinquance, ce qui a déclenché une polémique. Beaucoup ont évoqué un manque de considération, voire un mépris de votre part, loin de la réalité de votre engagement, depuis des années, en faveur de notre département. Pouvez-vous revenir sur cette question ? Le chiffre que vous avez avancé tient-il compte du fait qu'une bonne partie de la population, constatant que les plaintes ne sont pas prises en considération, ne dépose plus plainte ?

Mme Annick Girardin, ministre. – Mesdames, Messieurs les sénateurs, il est important que nous échangions régulièrement. J'ai fait un point avec la délégation de l'Assemblée nationale voilà un mois. Il est

important que j'en fasse un nouveau avec vous aujourd'hui. Dans ce monde où tout est mouvant, nous devons nous adapter constamment aux informations qui nous remontent en faisant évoluer les mesures, ce qui oblige à des échanges réguliers pour expliquer ces évolutions.

Monsieur Stéphane Artano, je vous rappelle qu'un arsenal massif de mesures a été mis en place pour soutenir notre économie, avec le chômage partiel, dont bénéficient plus de 60 % des salariés du secteur privé dans les DROM, à Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon, le prêt garanti par l'État pour soutenir la trésorerie des entreprises - presque 1 milliard d'euros a été mobilisé à ce titre - et le report de charges fiscales et sociales. Bien évidemment, ces différentes mesures ne s'appliquent pas toutes de la même manière selon les territoires ultramarins, en fonction de leurs compétences.

En outre, le second volet du fonds de solidarité pour les TPE et les travailleurs indépendants est piloté par les régions. Les critères d'attribution ont été déterminés avec l'Association des régions de France. L'État a demandé que ces critères puissent évoluer, pour faire entrer le maximum d'entreprises dans le dispositif. J'invite les régions qui souhaitent que les mesures soient adaptées aux spécificités des territoires ultramarins à se rapprocher des préfets. Au reste, j'ai déjà indiqué aux préfets de tous les territoires ultramarins qu'il fallait de l'adaptation, de la souplesse et un accompagnement accru, pour que toutes les aides puissent s'y appliquer.

Comme je l'avais demandé, des cellules d'urgence économique ont été mises en place en outre-mer. Elles fonctionnent plus ou moins bien suivant les territoires. Cela dépend de l'investissement des acteurs et de la création, ou non, de dynamiques locales.

Y aura-t-il un plan spécifique pour les outre-mer ? Il faut être très pragmatique et s'assurer, tout d'abord, que les mesures nationales sont pleinement applicables dans tous les territoires ultramarins. Je travaille à cette déclinaison des mesures dans ces territoires. Nous avons d'ailleurs fait en sorte que certaines de ces mesures puissent s'appliquer en Nouvelle-Calédonie ou en Polynésie française, alors qu'elles n'avaient pas forcément vocation à y être mises en place. Par exemple, les tuyaux d'aides de Bpifrance y sont aujourd'hui branchés, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent. J'en profite pour remercier la Caisse des dépôts et Bpifrance de leur engagement.

Le PGE est un dispositif massif de garantie des prêts accordés aux entreprises, jusqu'à trois mois de chiffre d'affaires. Bpifrance l'a déployé à hauteur de 300 milliards d'euros. Cette garantie s'est très vite mise en place outre-mer, y compris dans les collectivités du Pacifique. Nous pouvons nous en féliciter. Un différé d'un an est octroyé aux entreprises pour le remboursement du prêt, qui peut s'étaler sur cinq années au maximum.

L'enveloppe du Fonds de développement économique et social (FDES) a été augmentée, passant de 150 millions à 1 milliard d'euros. Ce dispositif concerne essentiellement les DROM. Bercy travaille sur un dispositif spécifique de prêts et d'avances remboursables, doté aujourd'hui de 500 millions d'euros, pour les entreprises qui se verraient refuser un PGE par leur banque. J'ai demandé que ces deux dispositifs, qui viennent compléter, pour certains territoires, les mesures d'accompagnement prises jusqu'à aujourd'hui, soient étendus à toutes les collectivités d'outre-mer, à l'instar des autres dispositifs que nous avons mis en place.

Voilà un certain temps déjà que nous travaillons à la sortie de l'économie informelle, notamment avec Frédéric Lavenir, le président de l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE). Depuis le 1^{er} juin 2019, quelque 1,8 million d'euros a été consacré à cet objectif. Il s'agit de structurer progressivement ce qui fonctionne de manière informelle sur tous les territoires, notamment à Mayotte, en Guyane, à Saint-Martin et en Polynésie française. On a vu que la fin de l'activité informelle avait pu, dans certains territoires, provoquer des violences, voire conduire à des émeutes de la faim, comme à Mayotte et en Guyane. La sortie de l'économie informelle passe également par une incitation à la formation ; j'y travaille avec Muriel Pénicaud, ministre du travail.

Pour ce qui concerne les prêts de l'AFD aux deux territoires du Pacifique, 240 millions d'euros ont été accordés, sur sa demande, à la Nouvelle-Calédonie, qui a subi une forte crise, au titre d'un prêt garanti par l'État. La Polynésie française a également formulé une demande de soutien.

Or les trésoreries de ces deux territoires ne peuvent pas être comparées. Aujourd'hui, l'AFD est en train de traiter la demande de la Polynésie. Je crois que nous allons pouvoir avancer. La plus grosse difficulté est que la Caisse de prévoyance sociale (CPS) de Polynésie est confrontée à un risque de rupture de trésorerie à brève échéance. Quoi qu'il en soit, nous n'oublions pas ces deux collectivités du Pacifique, comme le Président de la République a eu l'occasion de le rappeler à leurs présidents respectifs il y a une semaine.

Ce matin, le Premier ministre a fait plusieurs annonces concernant le tourisme, qui visent également à aider les territoires ultramarins. Il a indiqué que, cet été, les Français seront très certainement appelés à redécouvrir la France, parce que les voyages à l'international vont être compliqués, l'incertitude demeurant sur les voyages en Europe. Les Français seront donc incités à voyager en France, en Hexagone, mais aussi en outre-mer. La demande est forte aujourd'hui s'agissant du tourisme affinitaire.

L'avis du Conseil scientifique qui a été publié hier soir par le ministère des outre-mer rappelle les conditions pour se rendre dans les territoires outre-mer et l'objectif de la quatorzaine. Il fait également une

proposition qui pourrait permettre de rouvrir davantage le tourisme affinitaire. Je continuerai de solliciter l'avis du Conseil. Comme le Premier ministre l'a rappelé, les choix se feront avec les élus des différents territoires.

Ce travail sur le volet touristique sera mené avec le secrétaire d'État Jean-Baptiste Lemoyne. Il a été convenu que toutes les mesures nationales seraient appliquées aux territoires ultramarins, en les adaptant le cas échéant. Il n'y aura donc pas de plan spécifique pour les outre-mer.

Je rappelle que le Premier ministre a annoncé que le fonds de solidarité resterait ouvert aux hôtels, cafés et restaurants et aux entreprises du secteur du tourisme jusqu'à la fin de l'année 2020. Vous étiez nombreux à l'avoir demandé. Le fonds est élargi aux entreprises du secteur comptant jusqu'à 20 salariés et 2 millions d'euros de chiffre d'affaires, et le plafond de l'aide issue du second volet est porté à 10 000 euros, au lieu de 5 000 euros.

Les entreprises du tourisme et de l'événementiel pourront continuer à recourir à l'activité partielle dans les mêmes conditions jusqu'à la fin de l'année 2020. Une négociation suivra. Le dispositif de chômage partiel perdurera, mais ses conditions pourraient changer.

Un plan d'investissement en fonds propres de 1,1 milliard d'euros sera porté par la Caisse des dépôts et Bpifrance, pour un effet attendu de 6,7 milliards d'euros d'investissements. C'est important pour les territoires ultramarins, qui peuvent profiter de ces mois d'attente pour permettre à leur offre de monter en gamme.

Une exonération de cotisations sociales s'appliquera aux TPE et aux PME pendant la période de mars à juin, pour un montant estimé à 2,2 milliards d'euros.

Les collectivités locales sont également invitées à alléger la taxe de séjour sur les hébergements touristiques et pourront réduire des deux tiers les cotisations foncières des entreprises du tourisme. L'État accompagnera les collectivités en finançant la moitié des efforts qu'elles auront consentis.

Sous réserve de l'évolution de l'épidémie et de possibles restrictions localisées - Mayotte est le seul territoire d'outre-mer à être classé « rouge » -, le Gouvernement souhaite que les vacances d'été puissent avoir lieu. Pour inciter aux déplacements, il a mis en place, avec les professions de l'hôtellerie et du tourisme, un système de remboursement intégral de toute réservation qui sera effectuée à partir d'aujourd'hui, dans l'hypothèse où l'on devait revenir en arrière parce que l'épidémie évoluerait dans un sens favorable.

Le plan en faveur du tourisme, doté de 18 milliards d'euros, sera décliné dans les territoires ultramarins. Les fonds d'épargne de la Caisse des dépôts et consignations seront bien entendu mobilisés. Les conditions seront présentées par chaque organisme.

La relance du tourisme dans les territoires ultramarins implique qu'un certain nombre de vols reprennent. Les compagnies aériennes qui desservent nos territoires sont directement concernées par leur réouverture. Elles sont essentielles à la continuité territoriale. J'ai déjà eu l'occasion de remercier les compagnies qui ont continué à travailler pendant cette période de crise, souvent à perte – je pense, bien sûr, à Air France et Air Austral. L'État a organisé des ponts aériens entre La Réunion et Mayotte, ainsi qu'entre la Polynésie et Paris.

Nous devons continuer à soutenir ces compagnies, qui rendent des services importants pour le ravitaillement de nos territoires, sur le plan sanitaire, mais aussi pour satisfaire les besoins du quotidien. Nous vérifions actuellement que chaque compagnie aérienne, dans chaque bassin océanique, a bien utilisé tous les dispositifs qui ont été mis en place par l'État. J'ai demandé aux préfets d'y veiller. Les compagnies qui desservent les territoires ultramarins comptent souvent des collectivités territoriales parmi leurs actionnaires. Nous devons absolument travailler avec ces derniers, comme Bruno Le Maire l'a rappelé, pour pouvoir les accompagner davantage dans le temps.

Le Premier ministre a évoqué la date du 2 juin prochain pour une première vague de réouverture de restaurants et d'activités touristiques et de loisirs. Une autre vague aura sans doute lieu avant la fin du mois de juin. Cela sera déterminé autour du 28 mai. Nous pourrons, à ce moment, faire un certain nombre d'annonces pour les territoires d'outre-mer.

La commande publique est un sujet important. Je n'ai pas attendu cette crise pour que l'on parle du BTP et des infrastructures à construire dans les territoires ultramarins. En 2018 et 2019, nous versions aux collectivités 30 % du montant du projet. En 2020, nous leur verserons 50 % dès la signature des projets avec l'État, ce qui revient à leur donner 11 millions d'euros de trésorerie.

La quasi-totalité des subventions accordées au titre du fonds exceptionnel d'investissement (FEI) 2020 a été annoncée aux collectivités. Elles sont en train d'être engagées. Nous avons essayé d'être à la hauteur des besoins. Le FEI est un instrument économique majeur dans nos territoires.

Je réunirai demain les hauts conseils de la commande publique. Je le ferai régulièrement pour créer une dynamique. Nous évoquerons l'utilisation des crédits du FEI, mais aussi les contrats de convergence et de transformation ainsi que les contrats de développement et de transformation.

J'ai demandé à chaque préfet de me faire un point concernant les engagements au titre de la LBU, pour pouvoir procéder à des réattributions si nécessaire. CDC Habitat projette de racheter des immeubles en construction à des promoteurs dans les territoires ultramarins - il y va de 5 000 à 6 000 logements. Ce sont autant de chantiers qui vont être lancés en 2020 et 2021, pour un montant compris entre 100 et 120 millions d'euros.

Il est vrai qu'il a fallu aller chercher les assurances pour qu'elles soient à nos côtés – ces entreprises aussi subissent la crise –, mais elles sont désormais au rendez-vous. Nous avons travaillé ensemble pour que leur contribution au fonds de solidarité soit portée de 200 millions à 400 millions d'euros. Elles participent également au plan de relance touristique. Je travaillerai à l'application de ce plan dans les territoires ultramarins, notamment avec Jean-Baptiste Lemoyne.

Depuis trois ans que j'exerce mes responsabilités, beaucoup de crises sont survenues en outre-mer. La plus grande difficulté, dans ces crises, a résidé dans les *fake news*. Nous avons besoin, dans les territoires ultramarins, de médias forts, y compris pour délivrer des informations et faire passer des messages de prévention. Nous devons soutenir nos médias, qui ont subi de grandes pertes financières, notamment au début de la crise. La situation s'améliore grâce à la relance de la publicité. Nous avons commencé, avant la crise, à travailler avec le ministère de la culture à un mécanisme de soutien. J'espère que nous serons en mesure de le lancer dans les prochaines semaines.

Madame Nassimah Dindar, il a beaucoup été question de finances locales lorsque le Président de la République a dialogué avec tous les présidents de département, de région et des associations de maires voilà dix jours. Plusieurs mesures ont été prises.

Tout d'abord, le Premier ministre a confié une mission au député Jean-René Cazeneuve, qui n'est pas achevée. Celui-ci formulera des propositions pour objectiver les demandes de chaque collectivité et, ainsi, nous permettre de les soutenir. Je suis très attentive à ce travail.

Nous avons également fait en sorte qu'il puisse y avoir des versements anticipés. J'ai signé récemment une instruction qui rappelle la possibilité, pour les DROM, de verser des avances par douzième de fiscalité.

Les recettes des communes ultramarines sont pour ainsi dire garanties jusqu'en décembre prochain, puisqu'elles sont soutenues par les régions, malgré la diminution des rentrées fiscales. Nous travaillerons ensuite avec chaque collectivité, en vue d'un retour à l'équilibre. Soutenir les collectivités, c'est aussi aider les entreprises qui attendent d'être payées dans la presque totalité des territoires – les difficultés sont énormes.

La question de l'autonomie alimentaire est essentielle. Elle l'est déjà depuis un certain temps. La visite du Président de la République à La Réunion a été l'occasion d'en parler. Le chef de l'État a souhaité qu'un délégué interministériel à la transformation agricole puisse accompagner cette transformation et accélérer les travaux d'adaptation. Ce délégué s'est rendu, pour sa première mission, à La Réunion. Il est ensuite allé dans les Antilles.

Il nous faut également valoriser davantage les circuits courts. À cet égard, je veux saluer l'innovation que l'on a pu observer dans les territoires ultramarins. Ainsi, on a vu certains rhumiers fabriquer du gel hydroalcoolique. L'innovation est au cœur des réponses de demain. Les annonces financières qui ont eu lieu sont évidemment maintenues. Nous verrons plus tard s'il faut augmenter ces moyens.

Le problème des réseaux d'eau dans les territoires d'outre-mer est aiguïté par la crise. Cette question est essentielle. Elle se pose différemment suivant les territoires. Ainsi, la Guadeloupe et la Martinique ont des problèmes d'infrastructures. Se posent également des questions de gouvernance, de vieillissement des structures... La dégradation des services rendus aux usagers, les fuites, les pannes conduisent à une perte de confiance, donc à des impayés et à des difficultés d'investissement. Il faut sortir de cette spirale. Mayotte et la Guyane connaissent un déficit en infrastructures. Des travaux plus importants doivent pouvoir y être engagés, compte tenu notamment de l'évolution de la démographie dans ces deux territoires.

Le plan d'actions prioritaires pour la Guadeloupe est doté de 71 millions d'euros. Le préfet a récemment procédé à des réquisitions pour avancer vers des solutions d'urgence et modifier la gouvernance, afin que l'offre puisse enfin être au niveau attendu par nos concitoyens. La situation actuelle est totalement inadmissible. À Mayotte, ce sont 67 millions d'euros qui sont consacrés à l'eau potable et à l'assainissement. Une grande partie des aides accordées au titre du dernier FEI financent des projets en matière d'eau et assainissement. En outre, 70 millions d'euros de l'Office français de la biodiversité (OFB) ont été mobilisés avec l'AFD pour tous les territoires. Nous travaillerons de nouveau très rapidement sur les « plans Eau ».

Mesdames, messieurs les sénateurs, vous savez tous que l'État ne réglera pas seul le problème des réseaux d'eau, parce que la compétence, en la matière, est avant tout locale. Que l'État soit à côté des collectivités est normal. Qu'il soit parfois obligé de réquisitionner, si les choses se passent mal, pourquoi pas ? Cependant, il faudra que nous nous mobilisions davantage, tous ensemble, en incitant les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) concernés à avancer sur ces sujets et, parfois, à dépasser les clivages politiques, même si ce n'est pas toujours facile avec la campagne électorale qui continue.

Une mesure réglementaire permet que des médecins étrangers travaillent en Guyane et dans les Antilles. Si un renfort se révélait nécessaire à Mayotte, nous pourrions adapter rapidement les textes. Pour l'instant, ce sont d'abord des renforts nationaux qui sont envoyés dans les territoires en cette période de crise.

Pour ce qui concerne les hôpitaux, l'État s'est engagé fortement dans des projets finalisés, comme le centre hospitalier universitaire (CHU) de Fort-de-France, à hauteur de 169 millions d'euros, la construction du Pôle sanitaire de l'ouest, à La Réunion, pour 131 millions d'euros, ou encore la construction du nouvel hôpital de Saint-Laurent-du-Maroni, pour 147 millions d'euros. Il s'est investi également dans la construction en cours du CHU de Pointe-à-Pitre, à hauteur de 590 millions d'euros. Nous souhaitons que la construction de cet hôpital, annoncé depuis quatre ans et enfin sorti de terre, avance le plus vite possible. L'hôpital de Guadeloupe a subi un incendie. À Mayotte, nous avons dû investir 27 millions d'euros pour l'hôpital de Pamandzi et 172 millions d'euros pour celui de Mamoudzou. Enfin, l'État a engagé 38,7 millions d'euros pour le regroupement de l'offre hospitalière en Martinique.

Pour ce qui concerne l'Union européenne, je travaille en concertation régulière avec le député européen Stéphane Bijoux. Nous défendons les intérêts des régions ultrapériphériques (RUP) et des pays et territoires d'outre-mer (PTOM), qui sont également portés par l'ensemble des membres du groupe Renaissance.

La crise a permis des avancées : je pense aux deux investissements en réaction au coronavirus dont la Commission a pris l'initiative, mais aussi aux modifications apportées au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) ou encore au plan de relance économique auquel participera l'Europe. C'est avec les RUP et les PTOM que nous travaillons sur le prochain budget européen. L'Europe doit être au rendez-vous. Je rencontre régulièrement les différents élus sur ces sujets.

On parle beaucoup de coopération régionale, mais celle-ci se concrétise assez peu. En cette période de crise, chaque territoire s'est complètement refermé sur lui-même et la coopération régionale a été largement oubliée. Elle a rarement porté suffisamment sur les sujets sanitaires. Nous devons relancer ces sujets rapidement.

La France va présider la Commission de l'océan Indien (COI) en 2021. Sur ma proposition, M. Vélayoudom Marimoutou prendra ses fonctions à sa tête en juillet prochain. Mon collègue ministre des affaires étrangères et européennes et moi-même lui avons confié deux missions : l'éducatif et le sanitaire.

Je sais que les chiffres que j'ai communiqués à l'Assemblée nationale sur la violence à Mayotte ont choqué, car ils peuvent paraître éloignés du ressenti quotidien des Mahorais. J'ai l'habitude d'être très transparente et très directe. Rares sont les ministres qui sont allés aussi souvent que moi dans les territoires ultramarins, qui ont été autant aux côtés de Mayotte. Si j'ai choqué les Mahorais, c'est parce que nous ne nous sommes pas compris. Oui, globalement, la violence a baissé à Mayotte. Effectivement, cela s'explique par la baisse du nombre de plaintes déposées.

Les gens portent-ils moins plainte parce qu'ils estiment que cela ne change pas grand-chose ? Cette diminution est-elle due à la période de confinement ?

Nous avons malheureusement, sur ce territoire, des jeunes violents. Cette violence peut s'expliquer, par la détresse, par l'ennui... Mais rien ne l'excuse. Je veille, avec le ministre de l'Intérieur Christophe Castaner, à ce que les forces présentes soient toutes mobilisées. Nous n'avons jamais hésité à les renforcer en période de crise ou lorsque c'était nécessaire. C'est ce Gouvernement qui, avec l'opération Shikandra, a été à la hauteur des besoins de la lutte contre l'immigration illégale sur le territoire - c'est le premier Gouvernement à pouvoir s'en prévaloir. C'est ce Gouvernement qui poursuit résolument une politique de développement structurel de Mayotte, avec un plan d'avenir doté de 1,7 milliard d'euros - il faut en poursuivre la mise en œuvre. C'est ce Gouvernement qui a renforcé de manière significative les moyens en matière de lutte contre la délinquance, ce qui explique peut-être certains chiffres, même si le travail est encore long.

Vous le savez, je suis régulièrement à la manœuvre sur ces sujets. Je trouve lamentable et honteux que certains cherchent à profiter de la crise pour manipuler des populations fragiles en souffrance.

J'ai dit, dès les premiers jours, que la situation de Mayotte à l'égard du Covid-19 m'inquiétait fortement. C'est aujourd'hui le seul territoire ultramarin où le virus n'est pas encore maîtrisé. Nous renforçons régulièrement les moyens.

Ainsi, nous avons doublé le nombre de lits en réanimation, qui est passé de 16 à 38, même si nous partions de loin. Les élus ont souhaité une mobilisation des forces militaires pour augmenter le nombre de lits sur le territoire. Il ne s'agira pas d'un hôpital de campagne - la structure n'est pas là. Plus de quatre-vingts personnes arriveront dans le courant du mois pour ouvrir de nouveaux lits. Dès le début de la semaine prochaine, un premier module militaire de réanimation arrivera par avion. Il faudra deux à trois avions pour apporter l'ensemble des moyens nécessaires à Mayotte.

Je salue l'accord passé entre Mayotte et La Réunion sur les évacuations sanitaires. La solidarité est nationale, mais aussi régionale.

Mayotte est sans doute le territoire où le confinement a le moins marché. On y a vu des regroupements de 200 personnes. Je compte sur la classe politique pour rappeler que, pour que Mayotte sorte de cette période extrêmement difficile, il faudra que les gestes barrières soient appliqués, que les gens portent des masques et qu'ils acceptent davantage les tests. Nous mettrons tous les moyens pour aider Mayotte. La Guyane a aussi un *cluster* qui nous inquiète fortement.

M. Michel Magras, président. - Nous vous remercions pour ces précisions, Madame la ministre, et je donne la parole à mes collègues qui souhaitent vous interroger.

Mme Victoire Jasmin. – Madame la ministre, certaines des réponses que vous avez apportées aux questions des rapporteurs me satisfont vraiment.

Des mesures doivent être prises pour l'aquarium de la Guadeloupe, qui mène des activités de recherche et de protection des animaux et contribue très fortement à l'économie du territoire. J'espère que nous pourrions trouver, ensemble, des solutions.

Il est important, aujourd'hui, de privilégier les circuits courts. Nous avons vu que les agriculteurs ont su innover pour continuer de rendre service à la population. La reprise du tourisme permettra de privilégier ces circuits courts et favorisera la consommation de produits locaux. Un certain nombre d'emplois directs et indirects sont en jeu, dans l'agriculture comme dans les hôtels. Nous devons plus que jamais innover pour permettre aux agriculteurs et aux marins-pêcheurs de s'en sortir et, surtout, pour maintenir les emplois.

L'article 9 du décret du 11 mai dernier pose un certain nombre de problèmes. Si des dérogations peuvent désormais être demandées aux préfets pour l'accès aux plages, les activités nautiques et de plaisance sont interdites. Dans la mesure où nous sommes classés en zone verte et entourés d'eau, je souhaite que des mesures soient prises pour le redémarrage de ces activités, qui ont une importance évidente sur l'ensemble de nos territoires, singulièrement en Guadeloupe, tout en maintenant le niveau de protection des populations et des usagers.

M. Dominique Théophile. – Quelles dispositions comptez-vous prendre concernant le crédit d'impôt pour les investissements productifs ? Les investissements devaient être réalisés avant le 31 décembre 2020. Quelle sera la nouvelle échéance ?

Il faudrait au moins 900 millions d'euros d'investissements en Guadeloupe pour mettre en état le réseau d'eau, soit une augmentation de 25 % du mètre cube sur dix ans. On pourrait alors s'attendre à une année 2009 *bis* ! Les élus responsables de cette situation ne sont plus en fonctions. Il faut faire jouer la solidarité nationale et mettre en place un dispositif de suivi. Ne tardons pas.

Mme Catherine Conconne. – Madame la ministre, je vous remercie de votre implication. La mobilisation de votre ministère a été exceptionnelle. Je pense notamment aux moyens qui ont été débloqués pour aider les étudiants ultramarins et leur permettre d'être rapatriés.

Je veux rassurer sur la situation de l'eau à la Martinique. La pénurie que nous connaissons en ce moment est simplement liée à une mauvaise organisation de la distribution sur place et à la mauvaise entente entre deux distributeurs. Récemment, Maurice Antiste et moi-même sommes montés très fortement au créneau. Le préfet a également pris ses responsabilités et a signé la fin de la récréation, permettant une amélioration de la situation.

Les médias locaux ont fait un travail extraordinaire depuis le début de la crise – je pense en particulier, pour la Martinique et la Guadeloupe, à ViàATV et RCI. Ils ont été extrêmement présents aux côtés de la population, ont relayé des messages, invité des psychologues... La plupart ont perdu 90 % de leurs recettes publicitaires, mais les moyens mis à la disposition des téléspectateurs et des auditeurs ont été constants. Je saisirai le Premier ministre dans la journée pour lui demander des moyens exceptionnels pour ces médias. Les besoins ne dépassent pas 3 millions d'euros, mais cette somme est vitale pour éviter des catastrophes.

Madame la ministre, nous avons vu votre combat pour France Antilles, qui, grâce à vous, a pu bénéficier d'une subvention du fonds exceptionnel d'investissement. Dans nos petits territoires, aux marchés contraints, la pluralité des médias est nécessaire. Je compte sur vous.

Vous connaissez la grande bizarrerie qui fait reposer les moyens budgétaires des collectivités ultramarines sur une fiscalité locale. Or le produit des taxes est évidemment à la baisse. Les collectivités vont connaître une diminution drastique de leurs recettes issues de l'octroi de mer. Certaines m'ont déjà indiqué que leurs recettes pourraient baisser de 70 %. Je rappelle que la collectivité territoriale de Martinique reçoit, chaque année, 65 millions d'euros au titre de la taxe sur les carburants et presque 2 millions d'euros au titre de la taxe sur les passagers.

Mme Annick Girardin, ministre. – Madame Victoire Jasmin, l'article 9 du décret du 11 mai pose comme principe l'interdiction de l'accès aux plages, des activités nautiques et de plaisance, même si les préfets auront la possibilité d'autoriser cet accès et ces activités et de les encadrer. Je rappelle que la réouverture des marchés au mois d'avril s'était faite selon des modalités similaires.

Personnellement, je suis favorable à ce que l'on adapte le cadre réglementaire aux spécificités territoriales, les particularités épidémiologiques notamment. Hier soir, le Conseil scientifique a rendu un rapport dans lequel il distingue trois groupes de territoires ultramarins : le premier comporte Mayotte, où le virus circule énormément et où l'on comptabilise la moitié des cas diagnostiqués en outre-mer ; dans un deuxième groupe, le virus est présent, mais a régressé ; le troisième groupe se compose de territoires dans lesquels on n'a détecté aucun cas ou très peu de cas.

Monsieur Dominique Théophile, le Président de la République comme les ministres - Sébastien Lecornu pour les collectivités territoriales, Emmanuelle Wargon, pour le ministère de la transition écologique et solidaire, ou moi-même - ont conscience de la problématique de l'eau en Guadeloupe et ont tous évoqué cette question lors de leurs déplacements. Des travaux ont d'ores et déjà été engagés dans le cadre du plan Eau DOM. Le préfet de la Guadeloupe aide les différentes collectivités à gérer le réseau et l'assainissement. En outre, pour pallier le manque d'eau, il a récemment réquisitionné un certain nombre d'opérateurs.

En plus des 79 millions d'euros d'investissements à réaliser d'ici à la fin de l'année, nous avons débloqué 5 millions d'euros pour la réalisation de travaux d'urgence. Lors de notre prochain déplacement aux Antilles, le thème de l'eau sera au cœur de nos préoccupations et de celles des Guadeloupéens. Pour autant, malgré de bonnes intentions sur le terrain, nous ne sommes pas encore parvenus à créer une structure unique de gestion de l'eau. J'espère que le préfet Gustin, à qui j'ai confié cette mission, atteindra cet objectif.

Pour vous répondre sur le volet fiscal, je précise que le crédit d'impôt pour investissement productif outre-mer a été prolongé jusqu'en 2025 pour les biens immobiliers et la réhabilitation hôtelière. Les aides de l'État, qui prendront fin le 31 décembre 2020, devront être prolongées également.

Madame Catherine Conconne, vous avez parlé des médias à juste titre, car ils ont beaucoup souffert de la crise. Vous avez raison de dire que les médias ont eu plus de travail que jamais, au moment où les recettes publicitaires ont chuté. J'espère que le ministre de la culture et moi-même pourrons prochainement faire des annonces pour soutenir ce secteur d'activité.

Vous avez rappelé les difficultés financières auxquelles sont confrontées les collectivités d'outre-mer. Sachez que la ministre de la cohésion des territoires Jacqueline Gourault et moi-même en parlons régulièrement. Sébastien Lecornu, qui travaille plus spécifiquement sur ce dossier, sait très bien que la baisse des recettes liées à l'octroi de mer et à la taxe sur les carburants, ainsi que la baisse de la consommation dans les territoires ultramarins produiront très rapidement des effets négatifs. Aujourd'hui, nous sommes en mesure d'accorder des avances en matière fiscale, ce qui nous permettra de satisfaire certaines demandes. Il ne faut pas oublier les propositions du rapport Patient-Cazeneuve sur les finances des communes d'outre-mer : elles s'inscrivent davantage dans la durée, mais demeurent importantes dans cette période de crise.

M. Guillaume Arnell. – Madame la ministre, je vous remercie du temps que vous consacrez à nous répondre.

Curieusement, la question de la reprise de l'école n'a pas encore été abordée. Les acteurs de l'éducation gagneraient en crédibilité s'ils faisaient preuve de davantage de transparence. Le vice-recteur de l'académie de la Guadeloupe a récemment déclaré que la réouverture des écoles serait conditionnée à la stricte application des mesures sanitaires, ainsi qu'à la mise en place de mesures pédagogiques. Or les enseignants se sont plaints de l'absence de directives en matière pédagogique. Pourriez-vous nous apporter des précisions sur le sujet ?

Ma deuxième remarque porte sur les difficultés auxquelles l'île de Saint-Martin est confrontée encore aujourd'hui. En effet, nous n'avons été approvisionnés ni en masques ni en gel hydroalcoolique. Il faut tenter de résoudre ce problème, afin que les produits soient disponibles pour tout un chacun.

Je veux également rétablir une vérité. On a parlé de la mise en place d'une unité mobile au centre hospitalier de Saint-Martin. En réalité, il s'agissait d'une simple tente, qui est désormais vide. N'était-ce pas un simple effet d'annonce, pour éviter que l'on ne cherche querelle au Gouvernement ?

Le tissu économique de nos territoires est mis à mal. Les collectivités ultramarines comme l'État se devaient donc d'apporter des réponses. Cela étant, rien n'est mis en place aujourd'hui pour accompagner les très petites entreprises et, surtout, les entrepreneurs individuels. Pourriez-vous éclaircir ce point et engager une réflexion en la matière ?

Enfin, dans la mesure où des incertitudes demeurent, pourriez-vous clarifier la question de la quatorzaine ?

M. Antoine Karam. – Madame la ministre, nous sommes très inquiets de la situation en Guyane. Nous risquons notamment de devoir reconfiner Saint-Georges de l'Oyapock, alors que l'on vient de déconfiner l'ensemble du territoire.

Cette question est en réalité diplomatique : la crise est due à un fou furieux – je pèse mes mots ! – appelé Jair Bolsonaro, qui a décidé de ne pas confiner son pays, le Brésil, parce que le Covid-19 ne serait selon lui qu'une petite grippe. Or cette décision va pousser des milliers de personnes à tenter d'entrer en Guyane pour fuir l'épidémie. Il faudrait probablement mettre en place un petit hôpital de campagne. Que pensez-vous de l'évolution de la situation ?

Quels aménagements prévoyez-vous pour répondre aux exigences du juge constitutionnel, qui a censuré le dispositif de quatorzaine en Guyane, au motif que les garanties apportées étaient insuffisantes ? Pouvez-vous nous assurer que le même sort sera réservé aux citoyens qui rentrent chez eux pour des raisons familiales et à ceux qui entrent en Guyane pour des raisons professionnelles ?

M. Robert Laufoaulu. – Les autorités de Wallis-et-Futuna demandent le maintien obligatoire de la quatorzaine, bien que la Nouvelle-Calédonie soit désormais sortie de la phase de confinement. Que comptez-vous faire, notamment dans le cadre des décrets en préparation, pour tenir compte de cette demande ?

Ma seconde question concerne le rapatriement de nos étudiants en métropole. Je sais que le ministère travaille actuellement sur la question du transfert de nos compatriotes de Paris à Wallis. Quelle aide comptez-vous apporter à cette opération ?

Mme Annick Girardin, ministre. – Monsieur Guillaume Arnell, il existe avant tout un problème de distribution et d’acheminement des masques à Saint-Martin. Pour être totalement transparente, il n’est pas rare que les compagnies aériennes préfèrent embarquer des marchandises plutôt que du matériel sanitaire, parce que celles-ci sont plus rentables que des produits dont le prix a été fixé par l’État. L’acheminement pose un autre problème : les marchandises transitent par différents aéroports, ce qui complique les choses. Hélas, l’État ne peut rien y faire, même si le ministère est attentif à cette question.

Je n’ai pas de réponse à vous donner concernant la tente que vous avez mentionnée. Cela étant, j’ai toujours dit que les territoires ultramarins ne seraient pas tous touchés de la même façon et qu’il était inutile d’envoyer trop de moyens à l’avance. Pour être le plus réactif et le plus efficace possible, il est préférable d’expédier ces moyens humains et matériels au fur et à mesure. C’est le cas pour Mayotte aujourd’hui. Je suis également attentive à la situation de la Guyane et au risque d’une seconde vague épidémique.

Les écoles ont bien rouvert le 11 mai à Saint-Martin. Je n’ai pas de retour particulier à ce sujet. Pour tenter de répondre à votre inquiétude sur le volet pédagogique de ce dossier, je puis vous assurer que des initiatives ont été lancées par le ministère de l’éducation nationale et de la jeunesse dès le 13 mars dernier, avec la distribution de kits de continuité pédagogique, et que les recteurs sont à la manœuvre. À Saint-Martin, c’est le recteur de la Guadeloupe qui organise la reprise des cours. Je veux remercier tous ceux qui ont contribué à la réussite de cette opération.

Les entreprises de Saint-Martin sont éligibles au fonds de solidarité, puisque mille d’entre elles ont obtenu des aides pour un montant de 1,5 million d’euros. Les entreprises avec très peu de salariés ou sans aucun salarié pourront demander cette aide complémentaire, et ce à compter du 18 mai prochain.

Je rappellerai à la préfète l’importance de veiller à l’accompagnement des entreprises sur le territoire. La chambre consulaire doit également être sensibilisée au sujet, soutenir l’ensemble des entreprises et leur rappeler leurs droits ; je pense au report des échéances sociales et fiscales, par exemple. J’ajoute que les récentes annonces de soutien au secteur du tourisme sont applicables à Saint-Martin. Enfin, l’Association pour le droit à l’initiative économique (ADIE) peut aider toutes les petites entreprises qu’a évoquées M. Arnell à sortir de l’économie informelle.

Je sais que le Sénat a défendu jusqu'au bout un dispositif de quatorzaine qui laisserait le choix à chacun de la passer à son domicile ou dans une structure dédiée. Il faut savoir que, dans tous les territoires ultramarins, la quatorzaine était jusqu'à avant-hier laissée à l'appréciation des préfets. Pour ma part, j'ai défendu une position inverse de celle du Sénat : dans les territoires d'outre-mer, je pense que la quatorzaine doit être obligatoire et que c'est au préfet de décider si elle doit se dérouler au domicile de la personne.

Finalement, en commission mixte paritaire, il a été décidé de retenir une solution d'équilibre : la quatorzaine restera obligatoire et s'effectuera soit au domicile de la personne, soit en structure collective, selon le choix que fera chaque individu. Toutefois, le préfet et l'Agence régionale de santé (ARS) rendront un avis sur les conditions sanitaires d'une quatorzaine à domicile. Il faut désormais que les décrets d'application soient publiés rapidement, pour clarifier définitivement la situation.

Je me suis battue pour le maintien des quatorzaines ; il s'agit selon moi de la meilleure protection actuelle dans les territoires ultramarins. Des réflexions prospectives sont en cours, en lien avec le Conseil scientifique, pour adapter et assouplir intelligemment le dispositif à compter du mois de juin, selon le niveau de l'épidémie et les territoires.

Comme vous l'indiquiez Monsieur Antoine Karam, on a découvert un foyer de 30 cas positifs à Saint-Georges de l'Oyapock. Cette situation préoccupante s'explique par la proximité avec le Brésil, pays où le virus circule beaucoup et où aucune mesure de confinement n'a été mise en œuvre. Les élus de Guyane, dont vous faites partie, plaident pour une structure hospitalière sur site, de manière à intervenir si besoin. Pour être franche, les questions d'ordre sanitaire, en dehors de la quatorzaine, ne sont pas de mon ressort, mais de celui du ministère de la santé. Même s'il m'arrive de relayer certaines demandes des ARS, je ne pourrai pas répondre à votre demande.

En tout cas, la fermeture des frontières terrestres et fluviales reste de mise en Guyane comme ailleurs, et le confinement est maintenu dans la commune de Saint-Georges de l'Oyapock. Les entrées par voie fluviale sont strictement encadrées, les postes de contrôle routiers d'Iracoubo et de Régina sont actifs.

Monsieur Robert Laufoaulu, je vous soutiens dans vos démarches. S'agissant des « naufragés » et des étudiants entrant à Wallis-et-Futuna, je souhaite vous rassurer : la quatorzaine est maintenue. Les étudiants wallisiens en métropole, qui sont au nombre de 135, attendent leur rapatriement, ce qui nécessite l'accord de la Nouvelle-Calédonie.

Plus largement, je voudrais parler des mesures mises en place pour le rapatriement des étudiants dans les territoires ultramarins.

Je remercie tout d'abord tous ceux qui ont joué le jeu en restant confinés en métropole, comme nous le leur avons demandé. Après que le Président de la République a annoncé la non-réouverture des universités et d'un certain nombre d'écoles, s'est posée la question du rapatriement. Avec plus d'une quinzaine associations, nous avons rapidement mené des actions pour accompagner les ultramarins présents dans l'Hexagone : aide pour les démarches administratives, actions pour lutter contre l'isolement, soutien pour l'obtention d'aides alimentaires, soutien pour le tutorat, mise en place de la plateforme d'entraide « outremersolidaires.gouv.fr », aide spécifique de 200 euros pour les ultramarins boursiers qui ont entre 18 et 25 ans et qui sont restés en métropole pendant le confinement.

Nous avons recensé 11 300 étudiants voulant revenir dans leurs territoires respectifs. Soit ces jeunes rentreront au fur et à mesure en prenant les vols disponibles – ils seront alors accompagnés par l'Agence de l'outre-mer pour la mobilité (LADOM) et bénéficieront dans certains cas d'un tarif étudiant, auquel nous sommes en train de réfléchir –, soit ils décideront de faire leur quatorzaine en métropole, ce qui leur permettra de profiter d'un couloir sanitaire pour rentrer directement chez eux et de rejoindre leurs familles. Pour certains d'entre eux, le coût des billets d'avion sera pris en charge.

Enfin, il ne faut pas oublier les étudiants ultramarins résidant à l'étranger, notamment au Canada. Il est nécessaire qu'ils se fassent recenser auprès des consulats et de l'ambassade. Nous examinons la possibilité d'une liaison directe entre le Canada et les Antilles, ainsi que de liaisons aériennes transitant par Paris pour les autres destinations en outre-mer. La question du rapatriement de ces étudiants est traitée conjointement par le ministère des outre-mer et par celui des affaires étrangères.

M. Stéphane Artano. – Le nouvel instrument financier européen à destination des pays et territoires d'outre-mer (PTOM) est en cours de discussion. Est-il envisagé de déverrouiller les critères d'éligibilité à ce nouvel instrument, ce qui pourrait avoir un important effet de levier pour ces territoires ?

Un avenant sera bientôt signé entre le préfet de l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon et la collectivité pour adapter le contrat de convergence et de transformation (CCT), favoriser la relance et préserver le secteur du BTP. Seriez-vous favorable à ce que cette démarche s'étende à l'ensemble de l'outre-mer ?

Mme Gisèle Jourda. – La délégation sénatoriale aux outre-mer a publié l'an dernier un rapport sur le sport, notamment le sport de haut niveau. On parle des étudiants, mais on oublie ces jeunes sportifs, que l'on a rencontrés aussi bien en Guadeloupe qu'à l'Institut national du sport, de l'expertise et de la performance (Insep). Qu'en est-il de la réouverture des centres de ressources, d'expertise et de performance sportive (CREPS) des Antilles, de celui de La Réunion ou des lycées spécialisés pour l'entraînement de ces sportifs ?

M. Michel Magras, président. – Environ 80 % des personnes qui viennent à Saint-Barthélemy depuis Paris passent par la partie néerlandaise de l'île de Saint-Martin, où se trouve un aéroport international. Or les annonces faites par le Gouvernement pour soutenir le secteur du tourisme ne concernent que des trajets franco-français. Serait-il possible que le gouvernement français entame des discussions avec les dirigeants de Saint-Martin, ne serait-ce que pour accueillir les avions en provenance de métropole ?

Madame la ministre, vous avez cité un certain nombre de chiffres au cours de cette audition. Pourriez-vous nous fournir un bilan régulier, territoire par territoire, des aides accordées par l'État ? Notre délégation serait très intéressée par ces données.

Le Gouvernement envisage-t-il de faire du risque sanitaire une nouvelle catégorie opposable et assurable ? Comment envisagez-vous la sortie du chômage partiel en outre-mer ? Comptez-vous prendre en compte la sous-consommation de certains crédits du ministère pour favoriser la relance économique des outre-mer ? Le Gouvernement entend-il agir sur des leviers tels que la fiscalité ou les charges, de manière plus ou moins pérenne, pour relancer la machine ?

Mme Annick Girardin, ministre. – Monsieur le président, j'ai eu plusieurs échanges avec la préfète et le président de la collectivité à propos de la frontière entre Saint-Barthélemy et la partie néerlandaise de Saint-Martin. Pour l'instant, je ne suis pas favorable à la réouverture de cette frontière, notamment en raison du manque de coopération de ce territoire durant la crise. Une fois la frontière ouverte, les avions entre Paris et Saint-Martin pourront-ils voler de nouveau et se poser sur le sol de la partie néerlandaise de Saint-Martin avant de regagner Saint-Barthélemy ? Je vais me renseigner.

Vous le savez, depuis le 11 mai, le déconfinement de la collectivité de Saint-Barthélemy est très avancé. Le président de la collectivité a même proposé un protocole pour expérimenter l'arrivée de touristes sur son territoire. Une réponse y sera prochainement donnée.

Monsieur le président, je pourrai en effet vous communiquer un bilan territoire par territoire des aides de l'État, à mesure que l'on me fournira ces éléments.

Par ailleurs, le Gouvernement réfléchit bel et bien à une nouvelle catégorie de risques dits « sanitaires », qui pourraient être assurables. Le dispositif de chômage partiel, quant à lui, sera maintenu à l'identique jusqu'à la fin 2020. Rien n'est encore décidé pour la suite.

En ce qui concerne le prochain budget 2021, je fais la chasse à la consommation de crédits depuis près d'un an et demi : la totalité des crédits du Fonds européen d'investissement (FEI) est engagée ; les crédits de la LBU sont en partie consommés et le reliquat devrait être redéployé vers d'autres actions internes au ministère, en fonction des besoins des territoires. Il n'y aura donc pas de sous-consommation de crédits.

Madame Gisèle Jourda, la ministre de la santé et moi-même avons eu une discussion il y a quelques jours sur les sportifs ultramarins.

Tous les sportifs restés en outre-mer, notamment les sportifs de haut niveau, ont le droit de retourner s'entraîner. Je le dis parce que certains préfets sont un peu réticents à réautoriser l'accès aux stades. La réouverture de l'Insep et des Creps s'organise. Environ 80 % des sportifs ultramarins sont restés confinés en outre-mer.

Monsieur Stéphane Artano, nous avons conscience de la nécessité de déverrouiller les critères d'éligibilité à l'instrument financier européen. Nous soutenons cette démarche. Par ailleurs, j'ai dit à tous les préfets que les contrats de convergence et de transformation ont vocation à être renégociés si nécessaire ou, du moins, à faire l'objet d'avenants.

Pour favoriser la reprise, j'ai aussi à cœur de relancer des outils déjà existants, insuffisamment utilisés. Il faudrait par exemple que l'Agence française de développement s'implique davantage auprès des collectivités pour soutenir la trajectoire outre-mer 5.0, avec les priorités que j'ai déclinées aujourd'hui : l'eau, l'assainissement, la lutte contre la pauvreté, les circuits courts, le développement de l'agriculture. Il existe un fonds de 15 millions d'euros, qui sera de nouveau abondé cette année. Je pense également aux prêts de la Banque publique d'investissement et de la Caisse des dépôts et consignations, ou encore au plan Eau DOM (Pedom).

M. Michel Magras, président. – Madame la ministre, je vous remercie de votre disponibilité ; cela n'a pas été le cas de certains de vos collègues dans la période récente... Nous savons que vous faites partie d'un Gouvernement et que vous devez faire des compromis. Nous sommes également conscients de votre engagement personnel. Il me reste, au nom de notre délégation, à vous remercier de votre implication.

Mardi 19 mai 2020

Table ronde sur le transport aérien

M. Michel Magras, président. – Nous abordons aujourd’hui la seconde partie de notre étude sur l’urgence économique dans les outre-mer, avec une série d’auditions axées sur des thématiques sectorielles, que nous espérons aussi fructueuse que la précédente. Nous vous remercions d’avoir répondu à notre invitation pour cette table ronde consacrée au transport aérien.

Je rappelle que, depuis deux mois, avec nos rapporteurs Stéphane Artano, Viviane Artigalas et Nassimah Dindar, nous avons travaillé en vue de faire des propositions au Gouvernement dans le contexte créé par la crise du Covid-19.

Le 14 mai dernier, nous avons achevé notre première partie avec l’audition de la ministre des outre-mer, Mme Annick Girardin, qui a notamment présenté le plan Tourisme du Gouvernement, adopté le matin même, et a souligné l’importance des transports aériens pour permettre la reprise économique.

La relance du tourisme dans les territoires ultramarins implique en effet qu’un certain nombre de vols puissent reprendre et que les services aéroportuaires soient opérationnels. Les compagnies aériennes qui desservent nos territoires sont directement concernées, mais nous savons aussi qu’elles sont terriblement fragilisées par la crise actuelle. Certaines d’entre elles sont même menacées de disparaître ou envisagent des restructurations et nous avons bien en tête la pétition de Corsair, diffusée il y a quelques semaines. La ministre a notamment indiqué que des instructions avaient été données aux préfets pour vérifier que chaque compagnie aérienne, dans chaque bassin océanique, a bien utilisé tous les dispositifs mis en place par l’État. Vous pourrez nous confirmer si cette démarche a bien été faite ou si elle est en cours, afin que nous puissions mesurer l’engagement de l’État. Vous pourrez nous dire si vous attendez d’autres mesures de la part de l’État ?

Nous sommes particulièrement préoccupés par la situation des compagnies aériennes régionales, car, en tant qu’ultramarins, nous en connaissons l’importance vitale pour la desserte et l’approvisionnement des îles. C’est pourquoi les compagnies qui desservent les territoires comptent souvent parmi leurs actionnaires des collectivités. Comment se présentent les soutiens de ce côté-là ?

Comme vous le savez, le Premier ministre a annoncé qu'il allait, dès cet été, « ouvrir les destinations ultramarines à l'ensemble des Français de l'Hexagone », mais, en même temps, il est prévu de maintenir des quatorzaines strictes ce qui nous paraît contradictoire. Comment faire pour, à la fois, rassurer les populations face à l'importation du virus et permettre aux acteurs du secteur touristique au sens large - compagnies aériennes, hôtellerie, restauration, activités de loisirs, location de véhicule, agences de voyages - de reprendre leurs activités ?

Vous l'avez compris, à nos yeux, la thématique du transport aérien est primordiale pour envisager la reprise des économies locales et nous avons beaucoup d'interrogations à ce sujet. C'est ce que nous voudrions partager avec vous, en étant à l'écoute de vos préoccupations.

Comme vous êtes très nombreux, je propose à chacun d'entre vous de faire d'abord une présentation générale de sa compagnie - ou de son groupement - en précisant ses spécificités, notamment au niveau de la desserte régionale ; les effets humains et financiers de la crise sur celle-ci ; les soutiens que vous avez reçus à ce stade de la part de l'État, des collectivités territoriales, de la Banque publique d'investissement (BPI), ou autres. Ensuite, les trois rapporteurs poseront leurs questions. Vous y répondrez à tour de rôle, en fonction des caractéristiques de votre situation. Les autres sénateurs vous poseront des questions complémentaires pour un dernier échange.

Je vous rappelle que notre table ronde est diffusée en direct sur Public Sénat.

M. Benoît Olano, président-directeur général d'Air Saint-Pierre. -

Nous sommes certainement la plus petite compagnie représentée aujourd'hui puisque nous ne comptons que 49 salariés. Nous sommes les seuls à desservir Saint-Pierre-et-Miquelon dans le cadre d'une délégation de service public signée avec l'État. Notre seule destination commerciale est le Canada, mais nous assurons également des missions de sécurité civile, comme les évacuations sanitaires. Vous vous en doutez, nos moyens sont très réduits.

Pendant la crise, l'État nous a demandé de maintenir un minimum d'activité pour assurer les missions de sécurité civile, telles que les évacuations vers Halifax, ainsi qu'une forme de continuité territoriale. Aussi, nous n'avons perçu aucune recette pendant deux mois, alors que nous avons continué à supporter des charges. De plus, les aides de l'État ne sont pas vraiment adaptées à notre situation.

M. Éric Kourry, président du groupe GAI. - Notre groupe est exclusivement régional, puisque nous opérons seulement sur les Antilles, la Guyane et le bassin caribéen. Il assure la desserte de 25 destinations dans les outre-mer, mais également Saint-Domingue, Porto Rico, la Barbade, Sainte-Lucie... Nous employons 300 salariés, et 600 à 700 personnes au total si l'on inclut le personnel de nos sous-traitants aux escales. Nous transportons environ 500 000 passagers par an.

Depuis le 20 mars dernier, notre flotte est clouée au sol dans sa quasi-totalité, ce qui nous a conduits à mettre l'entreprise « sous cloche ». Nous effectuons trois à quatre rotations par semaine, contre 400 en temps normal, soit 1 % de l'activité habituelle, alors que nous supportons la quasi-totalité de nos charges fixes et environ 50 % de la masse salariale. En effet, notre salariat étant constitué en grande partie de pilotes et d'ingénieurs, avec des salaires assez élevés, les règles d'indemnisation de l'activité partielle, telles qu'elles ont été fixées, nous pénalisent.

Comme mon prédécesseur, je suis aussi tenu d'assurer des obligations de service public, comme l'approvisionnement de l'intérieur de la Guyane, ce qui n'apporte aucune recette, puisque nous sommes rémunérés au passager transporté.

Nous avons fait tout ce que nous pouvions pour sauvegarder la compagnie en demandant des reports de charges fiscales et sociales et d'échéances d'emprunt, mais cela ne couvre pas les charges.

Aujourd'hui, chaque jour qui passe nous coûte 150 000 euros, déduction faite du chômage partiel remboursé. La situation est catastrophique. Nous avons bien entamé des négociations pour bénéficier d'un prêt garanti par l'État (PGE), mais, compte tenu de nos pertes, nous ne dégagerons jamais suffisamment de marges pour le rembourser en cinq ans - tout le monde le sait bien. Aussi suis-je très pessimiste pour l'avenir.

Permettez-moi d'ajouter que je trouve inacceptable la situation qui nous est imposée par les autorités. Alors que la loi sur l'état d'urgence sanitaire n'a pas interdit l'activité de transport aérien au sein de l'Union européenne (UE), le préfet a interdit par arrêté le vol de nos avions entre Pointe-à-Pitre et Fort-de-France, considérant sans doute que nos territoires ne faisaient pas partie de l'UE. Il estime que l'offre d'Air France est suffisante. C'est incompréhensible et je compte sur vous, Mesdames et Messieurs les sénateurs, pour nous aider à sortir de cette impasse.

M. Bertrand Magras, gérant de Saint-Barth Commuter. - Nous sommes la plus ancienne compagnie de la région, où je rappelle que plus de 140 compagnies ont disparu depuis 1980.

Notre flotte est composée de cinq petits avions. Le premier pôle de notre activité comprend les lignes régulières, vers Saint-Martin, Juliana et la Guadeloupe par exemple. Le deuxième pôle est composé des vols à la demande, avec les charters privés, les affrètements et les vols médicaux. Enfin, notre troisième pôle consiste en une petite activité cargo. Nous assurons environ 9 000 vols par an, transportant quelque 40 000 passagers, avec un effectif d'un peu moins de 30 salariés en équivalent-temps plein (ETP).

Pour nous, la crise arrive au pire moment possible car le tourisme, notamment en provenance des États-Unis, est au plus haut en mars-avril. Ma trésorerie a été divisée par trois depuis janvier et j'envisage de supprimer de 15 % à 20 % des effectifs. Je rencontre exactement les mêmes problèmes que mes prédécesseurs en ce qui concerne le recours à l'activité partielle.

Je suis également en négociation pour obtenir un prêt garanti par l'État (PGE). Enfin, je souligne que nous avons obtenu une remise gracieuse de la redevance d'occupation du domaine public de la part de la collectivité de Saint-Barthélemy.

M. Dominique Dufour, secrétaire général d'Air Austral. - Nous sommes établis à La Réunion depuis plus de quarante ans. Nous assurons la desserte de plus de dix destinations : la métropole, avec des vols pour Paris et Marseille, mais également Mayotte, Madagascar, les Seychelles, l'île Maurice, Madras en Inde ou la Thaïlande. Nous étions sur le point de mettre en place une liaison vers Canton, en Chine, mais la crise sanitaire a mis ce projet en suspens. Nous employons 1 000 salariés et transportons 1,3 million de passagers par an, pour un chiffre d'affaires de 400 millions d'euros.

La crise a, en fait, démarré dès janvier pour nous, qui sommes très connectés au marché asiatique. Depuis fin mars, nous n'assurons qu'environ 5 % de notre programme de base, avec deux vols par semaine pour Paris et du fret d'urgence pour Mayotte.

Nous avons sollicité au maximum tous les dispositifs offerts par l'État, comme le chômage partiel et les reports de charges fiscales et sociales, mais nous militons plutôt pour une exonération. Enfin, grâce au soutien de notre actionnaire principal, la Sematra, société d'économie mixte réunissant les acteurs publics de l'île, nous avons pu lever un PGE, qui assure notre survie à court terme.

Mais nous n'avons aucune visibilité sur le retour à la normale, que l'on nous annonce très progressif. C'est tout l'enjeu.

M. Didier Tappero, directeur général d'Air Calin. - Notre compagnie, qui repose sur un actionnariat public, est basée en Nouvelle-Calédonie. Nous assurons trois types de destination : les collectivités du Pacifique sud, comme Wallis-et-Futuna et la Polynésie française ; l'Asie ; les autres pays de la zone Pacifique que sont l'Australie, la Nouvelle-Zélande, les îles Fidji et le Vanuatu.

En mars, l'arrêt a été brutal, même si nous avons maintenu une petite activité de rapatriement de et vers l'Australie et le Japon. Nous essayons d'ailleurs de nous faire rembourser ces vols par l'État et la collectivité.

Avant la crise, notre situation économique était saine, ce qui nous permet de tenir sur nos fonds propres. Notre situation est particulière en ce qui concerne le recours au chômage partiel, puisque l'indemnité est

plafonnée à 800 euros par mois en Nouvelle-Calédonie. On est donc loin du compte pour nos salariés, notamment les pilotes et les ingénieurs. Nous en appelons donc à la solidarité nationale pour que notre système d'indemnisation du chômage partiel soit aligné sur celui de la métropole.

Comme Dominique Dufour, je pense qu'une période critique nous attend au moment du redémarrage. Si la plupart de nos vols sont en dessous d'un taux de 80 % de remplissage, nous serons déficitaires et nous aurons besoin d'être soutenus à ce moment-là. Nous ne pourrions pas nous en sortir seuls.

M. Marc Rochet, vice-président du conseil d'administration d'Air Caraïbes et président de French bee. - Je représente Air Caraïbes, Air Caraïbes Atlantique et French bee, qui sont trois compagnies privées, filiales du groupe Dubreuil, dirigé par M. Jean-Paul Dubreuil. Chacune d'entre elles a ses missions propres : Air Caraïbes a une activité régionale importante dans les îles des Caraïbes en plus du long-courrier ; Air Caraïbes Atlantique est le vecteur long-courrier et French bee est une compagnie *start-up* qui dessert La Réunion, San Francisco et Tahiti depuis deux ans.

Ces compagnies emploient un total de 1 500 personnes, pour 700 millions d'euros de chiffre d'affaires, avec douze Airbus, dont sept A350. Nous avons fait le choix de moderniser nos moyens : il nous reste cinq A330 qui seront remplacés par des commandes d'A350. Nous utilisons également trois ATR pour les dessertes régionales. Notre actionnariat est privé, il se partage entre la famille Dubreuil et le personnel.

Nous travaillions au départ d'Orly, aéroport qui a été fermé le 31 mars. Nous avons, depuis lors, rencontré beaucoup de difficultés à opérer entre les aéroports, les régulations et les décisions étant peu coordonnées, dans des conditions économiques qui se détériorent très vite. Certains de nos vols sont partis à vide pour rapatrier des compatriotes, mais cette activité n'est pas tenable longtemps. De plus, nous sentions nos personnels stressés par les conditions sanitaires et de navigation ainsi que par les contraintes qui pesaient sur nos vols. Un soir, par exemple, un de nos avions volant de Paris aux Antilles a perdu le contrôle de l'espace aérien américain, qui couvre les trois quarts de l'Atlantique nord, car le virus venait d'être détecté dans les locaux de la *Federal Aviation Administration* à New York !

Nous nous sommes donc arrêtés. Nous avons mis nos personnels en activité partielle. Or, les pilotes et les ingénieurs ont des salaires élevés et, si l'allocation décidée par l'État est généreuse, elle ne suffit pas. De plus, nous devons payer nos navigants selon des avantages indemnitaires qui découlent de décisions empilées depuis 1954, par lesquelles nous sommes aujourd'hui coincés. Nous avons réduit tous les coûts possibles, jusqu'à diviser nos dépenses par quatre ; nous sommes une compagnie robuste, capable d'encaisser cet arrêt pour deux ou trois mois.

Nous ne sommes pas pour autant restés inactifs : nous nous sommes lancés dans l'utilisation de nos Airbus long-courriers passagers pour le cargo en parvenant à transporter jusqu'à 20 tonnes de fret par vol. Nous assurons ainsi douze vols par semaine vers les outre-mer - Cayenne, La Réunion, Pointe-à-Pitre ou Fort-de-France - ainsi qu'un vol quotidien pour aller chercher 20 tonnes de masques en Chine. Nous avons également engagé des programmes courageux de réduction de coûts avec nos personnels afin d'être plus performants demain, car, à la reprise, il n'y aura pas le même trafic et les clients voudront payer moins cher. Les prix vont baisser et, pour survivre, les entreprises devront diminuer leurs coûts.

En ce qui concerne l'avenir proche, nous insistons pour disposer d'une vision. Nous avons ainsi signé une lettre ouverte pour qu'Orly rouvre le 26 juin, au début des grands mouvements de l'été en outre-mer, un mois et demi après le déconfinement, en souhaitant contribuer à réduire la cacophonie qui règne en la matière. Nous avons défini un programme de reprise en réduisant nos vols de moitié et nous serons prêts pour le 26 ou le 28, voire le 21 juin. Il ne s'agit pas non plus de submerger les outre-mer !

Le groupe Dubreuil a demandé un PGE et devrait l'obtenir. Reste qu'il s'agit d'un prêt, avec des délais de remboursement trop courts, voire franchement illusoire : une partie des sommes engagées ne sera sans doute jamais remboursée, il serait préférable de l'assumer objectivement. L'argent public est sacré, son engagement doit être justifié, chacun doit faire des efforts et nous devons redémarrer. Si nous devons passer l'été sans voler, le transport aérien français pourrait disparaître.

M. Michel Monvoisin, président-directeur général d'Air Tahiti Nui. - Air Tahiti Nui est une société anonyme d'économie mixte créée en 1998 et détenue à 85 % par la collectivité territoriale. Sa mission principale est le tourisme : nous desservons Tokyo, la Nouvelle-Zélande, Los Angeles ainsi que Paris, au titre de la continuité territoriale. Avec 270 millions d'euros de chiffre d'affaires, nous sommes la première entreprise de Polynésie, et le deuxième employeur, avec 800 salariés. Nous transportons 500 000 passagers par an, dont 75 % de touristes.

Aujourd'hui, nous assurons à peine 5 % de notre programme de vol, avec un vol passagers tous les dix jours et quelques vols cargo vers Paris, pour assurer la continuité territoriale, quelques vols cargo vers la Chine pour du fret sanitaire et vers la Nouvelle-Zélande pour l'approvisionnement du pays. Nous devons cependant assurer le paiement d'importantes charges fixes : nous avons renouvelé notre flotte en 2018, avec quatre 787-900 dont il faut payer les traites. En Polynésie, le chômage partiel n'existe pas, nous versons donc les salaires depuis le 21 mars, le jour où nous avons cessé de voler. Notre demande de PGE est en cours d'instruction, nous n'avons pas de raison de penser que nous ne l'obtiendrons pas. Cependant, il s'agit d'un prêt qu'il faudra rembourser.

Nous avons radicalement réduit nos charges avec la collaboration du personnel qui a accepté une diminution de 30 % de ses rémunérations sous la forme de congés sans solde. Pour les navigants, dont une partie des émoluments repose sur des heures de vol, cela représente une baisse allant jusqu'à 50 %. La situation est donc tendue et nous espérons redémarrer fin juin. Toutefois, les règles qui imposent quatorze jours de quarantaine nous compliquent la tâche : le séjour moyen des Américains, nos principaux visiteurs, est de dix jours, nous tentons donc de convaincre nos interlocuteurs que cette quatorzaine n'est pas une bonne idée.

M. Pascal de Izaguirre, président-directeur général de Corsair. – Corsair a quarante ans et est présente depuis trente ans dans les Antilles et à La Réunion, qui représentent les deux tiers de notre chiffre d'affaires. Celui-ci dépasse 450 millions d'euros pour 1,2 million de passagers transportés et 1 200 salariés. Nous utilisons trois 747 et quatre A330. Cette crise intervient pour nous au plus mauvais moment, alors que nous avons lancé un plan de modernisation de notre flotte pour passer à dix Airbus A330, dont la moitié de Néo entièrement neufs, déjà commandés. Dans cette perspective, les trois 747 ne seront pas remis en service. Corsair emploie beaucoup de personnel antillais et réunionnais et fait vivre tout un écosystème de sous-traitants en outre-mer comme en métropole.

Nous modernisons notre flotte avec la volonté de renforcer notre programme de vol vers les Antilles et La Réunion : en diminuant la capacité des avions, nous entendons augmenter la fréquence des vols. Depuis Orly, nous proposons à notre clientèle d'outre-mer des connexions vers l'Afrique et le Canada. Nous avons le projet d'ouvrir une liaison avec New York en juin, qui a bien entendu été reporté. Nous sommes également très actifs dans le fret, en osmose avec l'écosystème des exportateurs des Antilles et de La Réunion et nous participons enfin au programme d'évacuations sanitaires.

Nous sommes totalement à l'arrêt depuis le 26 mars, nous n'assurons aucune desserte des outre-mer ou de l'international, à l'exception de certains vols pour le ministère des affaires étrangères afin de rapatrier des ressortissants français. Nous avons également développé le fret en transformant nos avions en cargo et nous assurons dans cette configuration de nombreux vols vers la Martinique, la Guadeloupe et la Guyane ainsi que vers la Chine et le Vietnam. Cela nous garantit un peu d'activité, qui reste dérisoire par rapport à ce que nous faisons auparavant et la quasi-totalité de nos personnels est en activité partielle.

Avant la crise, la situation de trésorerie de Corsair était satisfaisante, et nous vivons depuis sur cette réserve. Nos dépenses ont baissé, mais certaines restent. Il faut préparer la reprise et assurer la pérennité de la compagnie en traversant l'hiver pour faire la soudure jusqu'à l'été prochain, période à laquelle nous espérons retrouver un niveau d'activité proche de la normale.

Nous subissons en outre une menace supplémentaire sur notre trésorerie : le règlement européen sur le droit des passagers aériens n°261/2004 oblige les compagnies à rembourser les passagers dont les billets ont été annulés. Malgré la pression des États, Bruxelles a maintenu cette position. Pour notre compagnie, cela représente plusieurs dizaines de millions d'euros. Air France a exprimé sa volonté de procéder à ce remboursement à partir du 15 mai et une saisine de l'UFC-Que Choisir a été déposée aujourd'hui à ce sujet. Cela représentera une ponction supplémentaire et un soutien de l'État est nécessaire, en plus de notre politique résolue de réduction des dépenses et des discussions que nous menons avec nos personnels pour faire baisser les coûts fixes. Nous avons bénéficié de reports de charges, de taxes et de redevances, mais il faudra davantage au plan structurel. Enfin, nous sommes candidats à un PGE, les discussions se poursuivent et rien n'est assuré.

Avant la crise, notre situation était saine, nous n'étions pas endettés et nous ne bénéficions d'aucune aide publique ou de défiscalisation. Nous sommes aujourd'hui préoccupés par le redémarrage : nous l'avons prévu à partir du 12 juin, mais cette perspective s'éloigne, j'ai donc également signé le courrier demandant la réouverture d'Orly au 26 juin. Nous avons pu échanger hier avec les ministres Mme Annick Girardin et M. Jean-Baptiste Djebbari, mais nous n'avons pas obtenu de réponse.

Le programme de reprise que nous envisageons sera moindre et donnera la priorité à La Réunion et aux Antilles - Martinique et Guadeloupe - dans des conditions sanitaires encore indéterminées, avec une très grande incertitude concernant les liaisons internationales. L'entreprise est mobilisée pour reprendre, en priorité vers les outre-mer avec un programme tenant compte des préoccupations des populations et des décideurs ultramarins.

M. Jean-Michel Mathieu, directeur général Caraïbes, océan Indien et Amérique latine d'Air France KLM. - La situation d'Air France est similaire à celle de nos collègues : notre compagnie réalise moins de 5 % de ses vols sur l'ensemble de son réseau par rapport à la situation avant la crise sanitaire.

Tout d'abord, nous avons assuré des vols de rapatriement, pour plus de 270 000 passagers, dont 150 000 Français et 45 000 ressortissants de l'Union européenne, en coordination avec le ministère des affaires étrangères. Ce n'est pas facile car les restrictions imposées par les différents pays changent et nous contraignent à modifier nos programmes au dernier moment.

Ensuite, nous assurons également la continuité territoriale avec l'outre-mer, pour les passagers comme pour le cargo, vers La Réunion, Fort-de-France, Pointe-à-Pitre et Cayenne. Nous avons en outre maintenu un réseau régional avec une fréquence entre Pointe-à-Pitre, Fort-de-France et Cayenne. À ce sujet, comme les autres compagnies, Air France souhaite reprendre les dessertes de Pointe-à-Pitre et de Fort-de-France. Notre fréquence

hebdomadaire est insuffisante, même dans le contexte actuel, et le taux de remplissage actuel de nos avions ne permet pas de renforcer nos finances, il s'agit surtout d'un effort de continuité territoriale au niveau régional, que nous sommes fiers d'assurer. Enfin, nous effectuons la liaison entre Paris et Tokyo-Narita pour assurer une correspondance avec nos partenaires d'Air Calin. Ce n'est pas toujours facile : les restrictions, les quarantaines, les limitations du nombre de passagers changent régulièrement ou sont prolongées, nous obligeant à débarquer beaucoup de clients qui se retournent ensuite contre nous.

Grâce au Gouvernement, Air France a bénéficié d'un soutien : c'est heureux, car, à défaut, le groupe perdrait 25 millions d'euros par jour. La très grande majorité de nos personnels est en activité partielle à 80 % ; nous bénéficions d'un report de taxes et de redevances et nous avons obtenu un PGE. Comme mes collègues l'ont dit, c'est appréciable, car cela nous permet de survivre, mais la question de l'après reste posée : il faudra payer ces charges reportées et rembourser ces prêts. Au vu des niveaux de rentabilité de nos compagnies, cela constituera un défi majeur.

Notre compagnie souhaite participer le plus vite possible à la reprise. Nous comprenons les contraintes sanitaires et nous espérons obtenir des clarifications sur les règles et les restrictions afin d'adapter notre programme de vols. Il est important de bien placer le curseur entre protection sanitaire et développement économique, car il serait catastrophique de passer tout l'été avec un tel niveau d'activité.

M. Jean-François Dominiak, président du Syndicat des compagnies aériennes autonomes (Scara). – Je préside le Scara, dont certains des adhérents ultramarins, en particulier Air Calédonie et Air Tahiti, ne participent pas à cette audition. Il s'agit de transporteurs locaux importants, qui connaissent une situation catastrophique alors même qu'ils assurent aussi la continuité territoriale, qui repose, dans leurs archipels d'opération, uniquement sur l'aérien.

Je suis également directeur général d'ASL Airlines France, qui opère une ligne directe entre Roissy et Saint -Pierre-et-Miquelon ; nous attendons de connaître les mesures de quarantaine mises en place pour relancer cette activité. Nous assurons aujourd'hui des vols ponctuels pour La Poste vers les outre-mer, en particulier vers La Réunion, et nous continuons à voler en cargo de nuit en express européen. En revanche, nos vols réguliers et nos charters courts et moyens courriers sont cloués au sol.

Les demandes du Scara portent sur différents points. Dans cette crise, les moratoires sur les charges sont bienvenus à court terme, mais des exonérations de taxes seraient préférables. En outre, les charges régaliennes dont nous supportons le coût, comme la sûreté, devraient peut-être revenir à l'État. Enfin, nous avons besoin de clarifications sur le chômage partiel des navigants dans la durée : ce n'est sans doute pas demain que le transport aérien reprendra de la vigueur.

En ce qui concerne les mesures structurelles, nous souhaitons la mise en œuvre d'un plan de restructuration de l'industrie, avec la mise en œuvre d'un fonds similaire à celui qui a été accordé au groupe Air France, par souci d'équité. Il nous semble important que de telles mesures bénéficient à tous, parce que nous devons tous entreprendre des restructurations importantes après la crise, pour lesquelles des fonds publics seront nécessaires.

Au-delà, encore, nous avons sollicité la direction générale de l'aviation civile (DGAC) pour qu'elle prévoie de véritables assises du transport aérien afin de traiter les problèmes qui sont connus et toujours plus criants aujourd'hui concernant, notamment, la gestion des aéroports de Paris, les caisses uniques, etc. Nous avons adressé des questions, nous attendons des réponses à court, moyen et long termes et nous souhaitons entamer les discussions au plus vite.

M. Alain Battisti, président de la Fédération nationale de l'aviation marchande (FNAM). – Notre organisation rassemble 95 % de l'emploi salarié français dans le secteur en comptant les compagnies aériennes, les aéroports, les assistants d'escale, les hélicoptéristes, ainsi que la Fédération des drones.

Nous partageons ce qui a déjà été dit. Face aux difficultés de trésorerie à court terme, accorder des prêts pour financer des pertes sans espoir de remboursement, c'est un peu vain. La question fondamentale est celle du redémarrage : je viens de faire un point téléphonique avec le secrétaire d'État, M. Jean-Baptiste Djebbari, comme chaque jour, et selon les dernières informations, l'espace Schengen rouvrirait le 15 juin, avec des incertitudes mais les grands axes internationaux, en particulier les États-Unis et le Canada, repartiraient progressivement à partir du 15 ou du 18 juin. Les procédures de distanciation dans les avions feront l'objet de recommandations de l'Agence européenne de la sécurité aérienne (EASA), qui seront connues demain ou après-demain et qui seraient pragmatiques, prévoyant en particulier une distanciation liée aux possibilités en fonction des remplissages.

Sur le plan économique, la situation de tous les secteurs de la filière est dramatique. L'avenir du transport aérien se jouera sur la compétitivité et sur la productivité. Les Assises nationales du transport aérien en 2019 ont été un échec retentissant. Nous devons reposer ces questions pour sortir de la crise en nous appuyant sur un référentiel simplifié, de manière que nos conditions d'exploitation soient plus proches de celles des grands opérateurs européens. En effet, la compétition va être d'une extrême rudesse : les grandes compagnies *low cost* vont envahir le marché français en jouant des règles plus souples de leurs pays d'origine. Contrairement au Royaume-Uni ou à l'Allemagne, nous n'avons pas restructuré le secteur, et nous sommes toujours bloqués par l'environnement réglementaire. La sortie de crise sera donc très dangereuse, avec des risques très élevés et de grandes difficultés à venir. À terme, il faut craindre un amoindrissement de la concurrence sur les dessertes de la « France XXL », avec un risque d'augmentation des tarifs, ainsi que des situations sociales difficiles pour les entreprises, quelle que soit leur taille, et pour leurs salariés.

S'ajoute à cela la contrainte supplémentaire de l'environnement. Les compagnies sont engagées dans ce domaine depuis de nombreuses années, elles versent des contributions volontaires, l'empreinte carbone des avions a été divisée par deux en trente ans, mais nous devons rester prudents : la tentation est grande de poser des conditions en la matière au redémarrage de l'activité. Or ajouter des contraintes à court terme serait mortifère !

M. Michel Magras, président. – Je vous remercie, monsieur le président, pour ces nouvelles récentes sur la réouverture de l'espace Schengen – même si les compagnies régionales de la Caraïbe n'en font pas partie – et celle des grands axes vers les États-Unis et le Canada, ainsi que pour les informations sur les protocoles pratiques qui seront mis en place. Je note aussi que, comme votre prédécesseur, vous souhaitez que les Assises soient remises sur le métier. Vous nous alertez, enfin, sur la rudesse de la compétition qui va naître, sur l'amointrissement de la concurrence et sur le risque d'écroulement social. Votre référence à l'environnement est aussi particulièrement appréciée.

Je donne à présent la parole à nos trois rapporteurs. Stéphane Artano reviendra sur les mesures d'urgence, Viviane Artigalas sur les conditions de reprise de l'activité et Nassimah Dindar, sur le modèle d'avenir.

M. Stéphane Artano, rapporteur. – Je vous remercie à mon tour pour ces présentations très complètes. J'ai trois questions à vous poser, qui seront suivies de deux questions plus précises que j'adresserai à la compagnie Air Saint-Pierre qui évolue dans un environnement régional un peu particulier.

Le sauvetage de vos compagnies paraît indispensable, et votre présence aujourd'hui en atteste, compte tenu de leur rôle stratégique pour la continuité territoriale et le développement économique des outre-mer. Quel poids vos compagnies ont-elles dans l'emploi sur les territoires ? Quelles seraient les conséquences si l'une d'entre elles disparaissait ?

L'accompagnement des compagnies aériennes ultramarines par l'État vous paraît-il suffisant ? Loin de critiquer la puissance publique, ma question tend à obtenir une vision objective de ce qui est mis en œuvre. J'ai notamment entendu parler tout à l'heure des PGE. Certaines compagnies ultramarines ont-elles eu des difficultés à en obtenir ? La compagnie Corsair, par exemple, a indiqué que le critère de fonds propres posait problème.

Le dispositif d'activité partielle a-t-il été largement utilisé par vos compagnies ? Jusqu'à quand devrait-il être maintenu pour les salariés du transport aérien ?

Mme Viviane Artigalas, rapporteure. – Nous partageons tous le souhait de voir vos activités reprendre dès que possible. D'après vous, quel sera le calendrier de reprise dans votre secteur ? M. Jean-Baptiste Djebbari, secrétaire d'État chargé des transports, a annoncé la possible réouverture d'Orly pour le 26 juin. Cette échéance vous semble-t-elle pertinente ?

Compte tenu de votre rôle stratégique pour la desserte des territoires ultramarins, quelles sont les lignes à rouvrir en priorité ? Et dans quelles conditions ? Le Gouvernement a annoncé que la distanciation physique serait différente dans les avions que dans les trains.

Nous avons déjà interrogé les ministres en charge des outre-mer et du tourisme sur la quatorzaine obligatoire, que l'avis du Conseil d'État semble d'ailleurs supprimer. Le secrétaire d'État a évoqué hier à l'Assemblée nationale des couloirs sanitaires, avec des quatorzaines partagées, moitié en métropole, moitié outre-mer, ou vice-versa, suivant le sens du trajet. Cela impliquerait un parcours sécurisé, y compris à bord des avions. Quelles mesures sanitaires proposez-vous dans cette optique ?

Vos avions sont-ils adaptés pour des vols cargos ? Y a-t-il des risques de rupture des chaînes d'approvisionnement entre les outre-mer et l'Hexagone ? Le prix du fret a-t-il effectivement augmenté, comme on nous l'a dit ?

Mme Nassimah Dindar, rapporteure. – Je tiens à vous remercier pour vos exposés très intéressants.

La crise peut être fatale à l'ensemble des compagnies aériennes, qu'elles soient nationales ou régionales. La réglementation européenne sur le remboursement du billet d'avion crée une difficulté supplémentaire. Comment pensez-vous que l'État puisse accompagner la mise en œuvre de cette mesure imposée par Bruxelles ?

Nous pensons que le prix des billets d'avion risquait d'augmenter fortement après la crise. Certains d'entre vous nous ont rassurés affirmant que, sur l'ensemble des compagnies aériennes, ils allaient plutôt baisser. Cela n'ira pas sans difficulté pour les compagnies qui opèrent des vols long-courriers vers les territoires ultramarins. Qu'attendez-vous des aides de l'État pour compenser cette baisse des recettes ?

Vos activités dans les DOM et celles du secteur touristique sont en grande partie liées, même si les vols cargo ont aussi leur importance. Allez-vous vous concentrer sur la clientèle hexagonale sachant que pendant sans doute encore une bonne année, les étrangers ne vont plus venir dans les DOM ?

Enfin, la crise souligne de manière criante la nécessité de changer de modèle dans la gestion aéroportuaire. Nous devons penser au monde aéroportuaire d'après. Comment voyez-vous cette imbrication, et comment pouvons-nous vous aider ? Les parlementaires que nous sommes peuvent relayer les pistes novatrices qui ont été évoquées. En tous cas, nous soutenons votre secteur, capital pour la desserte des outre-mer.

M. Michel Magras, président. – Notre rapport fera la synthèse de vos propositions et nous adresserons des préconisations au Gouvernement afin de faire bouger les choses.

M. Benoît Olano. – M. Stéphane Artano connaît bien notre société, étant lui aussi de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Vous nous interrogez sur l'accompagnement de l'État. Nous avons obtenu un PGE, mais, comme l'ont dit mes collègues, c'est une charge supplémentaire. Il permet simplement de gagner un peu de temps, en reportant le problème aux années suivantes. À Saint-Pierre-et-Miquelon, beaucoup des possibilités offertes par le Gouvernement n'étaient pas applicables. Les mesures de soutien n'ont pas été adaptées à notre structure ou à notre mode de fonctionnement. En effet, nous n'avons aucune activité dans l'espace Schengen...

Le calendrier de la reprise d'activité dépendra du maintien ou non, d'une quatorzaine outre-mer. Elle met un frein à toute activité. Nous n'effectuons que des vols internationaux, et le Canada a imposé lui aussi des restrictions à l'arrivée. De plus, la distanciation physique, dans nos ATR, sera difficile.

Avec quelque 6 000 habitants, Saint-Pierre-et-Miquelon est une toute petite communauté, qui se trouve divisée entre les partisans de la quatorzaine et ses opposants. Nous avons eu un cas, mais il est guéri, et nous n'en avons plus aucun. Certains veulent que l'archipel reste fermé pendant des mois.

Enfin, n'étant pas dans l'espace Schengen, la règle du remboursement des billets ne nous concerne pas. Pour l'instant, nous ne proposons que des avoirs. C'est le règlement du ministère des Transports canadien qui s'applique.

M. Michel Monvoisin. – La disparition d'Air Tahiti Nui serait un sinistre majeur pour l'économie polynésienne : il n'y aurait plus de desserte de l'Asie ni de la Nouvelle-Zélande. Même pour Los Angeles, où nous avons jusqu'à quatorze vols par semaine, aucune compagnie française ne pourrait nous remplacer, faute de disposer sur place d'une base suffisante. Air France en a bien une, qu'elle a héritée d'UTA, et opère trois vols par semaine depuis des années, mais sans avoir l'intention d'aller au-delà. Nous ne serions donc pas remplacés – et nous transportons 50 % des touristes vers la Polynésie.

La particularité des PGE, pour nous, est que ceux-ci reviennent à financer des pertes futures en payant aujourd'hui les salaires de gens qui ne travaillent pas. Lors de la reprise, nous aurons besoin de trésorerie. Comme cela a été dit, ce sera un « bain de sang ». Nous serons en concurrence non seulement entre compagnies aériennes, mais entre destinations. Les Maldives, qui avaient une clientèle essentiellement européenne, viennent de signer un contrat avec une société de marketing pour s'attaquer au marché nord-américain.

Notre société bénéficie des fonds publics. On peut donc imaginer que la collectivité va nous aider. Elle le souhaite mais ne le peut pas. Pourquoi ? Parce que nous sommes une société d'économie mixte locale.

Pour procéder à une augmentation de capital, il faudrait changer la loi organique portant statut de la Polynésie et le code des collectivités territoriales. La seule intervention possible de la Polynésie pour Air Tahiti Nui, qui a d'ailleurs été votée à l'Assemblée, consiste à nous apporter des comptes courants associés. Mais la loi stipule qu'un compte courant associé doit être remboursé en deux ans. Autant dire que cela ne nous arrange pas vraiment, car la reprise sera longue.

Nous estimons qu'Air Tahiti Nui devrait être classée comme entreprise stratégique et bénéficiaire, comme Air France, d'un prêt direct de l'État ou d'une augmentation de capital par l'État ou l'un de ses satellites, ce qui permettrait au pays de faire à son tour une augmentation de capital, car nous aurons besoin de fonds propres. Nous sommes entrés dans la crise avec une trésorerie saine, sur laquelle nous vivons depuis deux mois. Nous pouvons tenir encore un moment, mais à force de payer des charges fixes, et notamment les salaires, la trésorerie va finir par s'épuiser, et elle nous manquera lors de la relance.

M. Éric Kourry. - Vous nous demandez d'esquisser un plan de redémarrage. Je suis bien incapable de le faire aujourd'hui. Il m'est impossible de définir actuellement mon besoin de trésorerie, ne serait-ce que pour la banque ! En Guadeloupe et en Martinique, où le virus ne circule pas, on nous interdit de voler, tout en parlant de relance économique... Les entreprises de Guadeloupe et Martinique m'appellent tous les jours pour savoir quand on pourra redémarrer l'activité : actuellement, un directeur d'une société en Guadeloupe ne peut pas aller voir ses salariés en Martinique. Nous vivons une situation dramatique. Et tout se passe comme si, depuis quelques jours, la Martinique ne faisait plus partie de l'Europe...

M. Didier Tappero. - Nous sommes dans une petite collectivité du Pacifique sud, où le rôle du transport aérien est essentiel pour l'économie. La création d'Air Calédonie International résulte d'ailleurs du fait que les autres transporteurs, qui faisaient leur travail en fonction de leurs intérêts propres, ne servaient pas particulièrement les intérêts de la Nouvelle-Calédonie, que ce soit en matière de régularité de transport, d'échanges commerciaux ou de développement touristique.

La Nouvelle-Calédonie compte 300 000 habitants. J'espère que la compagnie sera aidée par son actionnaire - c'est plus une question de moyens que de volonté. Pour autant, pour une petite structure comme la nôtre, le soutien de l'État est absolument nécessaire. Il y a aussi un intérêt stratégique à la présence des avions français dans cette région du monde, où l'influence chinoise ne fait que croître : des capitaux chinois sont investis dans les pays du Pacifique sud, et notre pays voisin, le Vanuatu, va être restructuré à l'aide de capitaux étrangers. Il faut prendre en compte le lien nécessaire avec la métropole pour les échanges économiques futurs. Je vous renvoie, d'ailleurs, à l'intervention du Président de la République sur l'axe indopacifique.

M. Jean-François Dominiak. – Si Air Tahiti Nui et Air Calédonie disparaissaient, ce serait un retour à l'âge de pierre, puisque ce sont les seuls transporteurs sur place. Un soutien extrêmement important doit leur être apporté. Il faudra, de toute façon, un fonds de soutien, dont le montant et les modalités restent à définir. On ne sait pas trop où l'on va, certes, mais nous sommes sûrs qu'il va falloir y aller. Il faudra donc rapidement se mettre autour de la table pour savoir de quoi on a besoin, comment on peut le faire et quelles modalités mettre en place.

Dès aujourd'hui, nous pourrions commencer à revoir la gestion des aéroports. Avec ADP, par exemple, on ne sait plus si on est dans un contrat de régulation économique ou pas. La problématique de la double caisse est fondamentale : il y a là des centaines de millions d'euros annuels qui peuvent aussi servir à la communauté du transport aérien. Sur des mesures aussi ciblées, nous pourrions avancer très vite. Sur le reste, il faut une solution d'ici quelques mois.

M. Bertrand Magras. – Il y a une destination que nous sommes les seuls à desservir, c'est Grand-Case. Supprimer cette desserte serait catastrophique. Nombre de professionnels exercent leur activité sur les deux îles et comptent beaucoup sur cette liaison pour leurs aller-retour quotidiens. Sur le plan social, l'accès aux services publics comme la santé ou la justice, pour les habitants de Saint-Barthélemy, impose de se rendre à Saint-Martin. Ce serait donc un véritable retour en arrière.

Pour moi, l'accompagnement de l'État n'est pas à la hauteur. Je suis même très inquiet, parce que je ne sens pas une réelle volonté de l'exécutif de sauver le transport aérien. Lors des différentes réunions téléphoniques et en visioconférence que nous avons eues avec la direction du transport aérien ou des membres du cabinet du secrétaire d'État aux transports, la seule mesure évoquée qui soit spécifique au transport aérien était le moratoire sur certaines taxes. En somme, on nous permet de payer plus tard des taxes sur les billets d'avion, mais nous ne pourrions pas les payer tant que personne ne voyagera ! Lorsque la possibilité d'une aide directe a été évoquée, conformément à l'article 107 du Traité sur le fonctionnement de l'UE, elle a tout simplement été écartée.

Quand j'entends le ministre Bruno Le Maire expliquer qu'il faut arrêter les trajets de moins de deux heures et demie, ou lorsque j'écoute l'audition de la direction d'Air France au Sénat, le 22 avril dernier, lors de laquelle toutes les questions posées à M. Ben Smith concernaient la transition énergétique, je suis très inquiet. Je trouve profondément injuste de taper sur les compagnies aériennes en permanence, après le réel *bashing* qui a eu lieu au nom d'un prétendu *Green Deal*.

En ce qui concerne les PGE, nous n'avons pas rencontré de difficultés particulières dans nos premiers échanges avec la banque, qui n'a toutefois pas encore formellement accepté notre dossier. Le stock de prêts

qui devra être remboursé est considérable. Si notre petite compagnie obtenait un PGE d'un montant correspondant au quart de son chiffre d'affaires annuel, avec un remboursement étalé sur cinq ans, cela correspondrait à une augmentation de 10 % des frais fixes ! Quand on sait combien sont modestes les marges d'une compagnie aérienne, on comprend que cela revient à creuser sa tombe. J'ajoute qu'il existe une incertitude sur le taux appliqué. Si l'on rembourse le prêt au bout d'un an, une commission de 0,25 % sera prélevée par la BPI ; au-delà, le remboursement sera soumis à un taux défini à ce moment-là. Clairement, l'État devrait prévoir des aides directes.

L'activité partielle doit être maintenue, comme votre délégation l'a d'ailleurs recommandé dans le cadre des 20 propositions rendues publiées la semaine dernière. La question principale demeure le retour de l'activité et les mesures sanitaires. Imposer une quatorzaine n'est pas possible : nous ne pouvons pas demander à un touriste américain, qui vient en moyenne pour quinze jours, de rester confiné pendant la plus grande partie de son séjour.

J'espère que l'activité régionale va reprendre le plus vite possible. J'ai bon espoir que de bonnes nouvelles seront annoncées prochainement à ce sujet.

M. Dominique Dufour. – Si Air Austral n'existait plus, ce serait une vraie catastrophe pour l'ensemble des territoires français de l'océan Indien. D'abord, parce que nous sommes un outil de projection de ces territoires : nous permettons aux voyageurs de La Réunion de se rendre dans tout l'océan Indien, et notamment à Mayotte. Ce serait une catastrophe économique : Air Austral, basée à La Réunion, emploie 1 000 personnes directement, avec un impact induit de plus de 3 000 emplois locaux.

Le PGE est complexe à obtenir, mais vital dans les circonstances actuelles. Cela dit, ce n'est qu'un prêt, qu'il faut rembourser. Le dispositif d'activité partielle est aussi très important, et il est absolument nécessaire qu'il soit prolongé jusqu'à la fin de l'année car chacun sait que la reprise du trafic sera progressive. Pour l'instant, nous subissons une gestion du trafic encadrée, voire administrée. Il serait donc anormal que nous ne puissions pas continuer à bénéficier de cette aide précieuse.

Qu'il s'agisse de fret, de trafic de passagers ou de développement du tourisme, tout est lié à la question de la quatorzaine qui est un véritable frein au voyage.

Avec La Réunion, le nombre de vols hebdomadaires a été divisé par dix, passant de plus de trente à trois. Dans les avions, le nombre de passagers est limité, pour des raisons qu'on peut comprendre, et ceux-ci sont tenus de faire une quarantaine à l'arrivée. Il est vrai que ces mesures ont protégé le territoire. Mais nous n'avons aucune visibilité sur la fin de cette mesure. C'est cela qui nous pose problème.

Le Premier ministre a dit dans sa dernière allocution que les Français devaient voyager et faire du tourisme en France et en outre-mer. On suppose qu'en juillet et en août prochain cela sera possible en métropole. *Quid* des outre-mer ? Pour voyager en juillet prochain, le voyageur doit acheter son billet maintenant.

J'ai entendu que l'ouverture des liaisons sur les grands axes internationaux pourrait intervenir vers le 15 juin prochain. Tant mieux, cela donne une perspective. On peut supposer que les liaisons entre la France et les États-Unis seront rouvertes, avec des protocoles de part et d'autre, passant probablement par la prise de température et le port du masque, mais probablement pas la distanciation à bord, ni une quatorzaine à l'arrivée. Cela relancera le trafic. Et je vous parle de deux destinations, la France, où 0,25 % de la population est réputée atteinte du Covid-19, et les États-Unis, avec 0,46 % de la population réputée touchée. Entre la France métropolitaine et La Réunion, les chiffres sont de 0,25 % et 0,04 %. Pourtant, il y aura probablement encore, le 15 juin, une quatorzaine. Aussi nous demandons qu'une réflexion soit menée sur ce problème, afin qu'on puisse savoir à quel moment une autre solution sera trouvée : tests au départ, couloirs sanitaires... Certes, les tests ne sont pas fiables à 100 %, mais nous ne pouvons pas nous cantonner dans une posture d'attente : il faut substituer à la quatorzaine des mesures plus fluides tout en étant respectueuses de la santé des territoires.

M. Michel Magras, président. – Lorsque nous l'avons auditionnée, la ministre nous a dit que, dans la situation de crise que nous vivons, certaines vérités avaient une durée de vie de quelques heures, voire d'un jour ! C'est une situation très difficile pour vous qui gérez sur le long terme et devez prendre des décisions importantes d'accepter cela... Pourtant, personne ne sait à quoi s'en tenir exactement.

M. Eric Kourry, président du groupe GAI. - Je voudrais insister sur le risque de disparition d'Air Antilles. Depuis sept ans, nous avons tissé un réseau avec 26 destinations qui relient nos îles à l'ensemble des Caraïbes. Nous sommes la seule compagnie à avoir autant investi pour désenclaver ces îles. Sept ans d'efforts sont en train de disparaître. Je crains que ce travail soit mis à mal par la crise et par les difficultés de reprise d'activité. Nous sommes le transporteur de la collectivité territoriale de Guyane et nous avons fait notre devoir en effectuant du fret entre Cayenne et les communes de Guyane. Mais nous ne percevons aucune compensation puisque que notre modèle est basé sur le « transporteur passager » et nous subissons d'importants coûts. C'est une situation catastrophique. Nous arrivons au bout du chemin.

M. Jean-Michel Mathieu, directeur général Caraïbes-océan Indien et Amérique latine. – Je tenais à donner quelques précisions sur le poids d'Air France dans les DROM : nous y avons plus de 500 salariés, la contribution à l'économie est de plus de 600 millions d'euros. Nous voulons

continuer à assurer notre rôle dans ces économies locales. Nous sommes par ailleurs un acteur majeur en matière de cargo. Je tiens à souligner qu'Air France s'est engagé, pour toute activité cargo sur des vols classiques avec passagers, à maintenir les prix d'avant crise pour nos clients réguliers. Nous n'avons pas fait jouer le mécanisme de l'offre et de la demande : nous avons garanti une stabilité des prix malgré l'effondrement de l'offre. Nous avons également remplacé, assez rapidement, des vols passagers en vols cargo. Ce sont des opérations beaucoup plus chères et nous avons dû répercuter ce surcoût dans le prix. Cependant, même pour ces vols, les prix ont été plafonnés pour les équipements sanitaires et le fret alimentaire. Nous avons assuré pendant la crise une double mission de rapatriement des Français à l'étranger et de continuité territoriale. Nous avons, je pense, réalisé un bon équilibre entre surcoûts liés au transport cargo et jeu de l'offre et de la demande.

Mme Victoire Jasmin. – Je suis stupéfaite de la méconnaissance de la diversité des territoires par nos autorités. Je compte sur les rapporteurs pour mettre en évidence ces difficultés spécifiques en termes de maillage territorial et international.

Une logique sanitaire s'est imposée dès le début. Nous n'avons pas eu en outre-mer un grand nombre de décès et beaucoup de personnes sont aujourd'hui guéries. Mais nous ne connaissons pas les conséquences pour l'avenir. S'agissant des entreprises, d'importants problèmes vont se poser. Ces difficultés seront irréversibles si elles ne sont pas anticipées. Beaucoup d'entre vous avez contracté des PGE mais vous n'êtes pas sûrs de retrouver rapidement votre clientèle à cause de la quatorzaine.

Nous avons eu hier en Guadeloupe une réunion avec le préfet, les présidents des exécutifs locaux, des EPCI et les parlementaires. Le Conseil constitutionnel a rendu une décision sur le sujet : ou bien les personnes font leur quatorzaine à domicile ou bien ils la passent dans un lieu dédié. Nous avons été alertés sur les questions économiques, et notamment sur le tourisme et le transport aérien, par le président de la FEDOM M. Jean-Pierre Philibert. Il faut permettre à l'activité économique de reprendre, c'est capital pour les emplois directs dans le secteur aérien mais aussi pour tous les emplois indirects dans nos territoires. Il faudra faire remonter toutes les doléances des compagnies aériennes. Il y a eu l'année dernière une mission d'information sur le transport aérien mais les problèmes ne se posaient pas de la même manière, les contraintes n'étaient pas les mêmes. Par ailleurs, je ne comprends pas la décision du préfet sur le refus d'autorisation de vol entre la Guadeloupe et la Martinique.

Concernant les remboursements, nous devons aussi faire de la pédagogie pour inviter les personnes à accepter des avoirs plutôt que des remboursements immédiats qui risquent de mettre encore plus en difficultés les entreprises. Il faut davantage de communication de la part du Gouvernement pour éclairer les usagers.

Mme Catherine Conconne. – Vous le savez, il m’arrive très souvent au Sénat de hurler ma douleur face aux réalités que nous vivons. Celle de la vie en outre-mer et les réponses que nous avons sont très en deçà de nos réalités. J’ai eu l’occasion, il y a quelques mois, de dire que mon territoire, la Martinique, n’était pas la France. Quel émoi cela a soulevé ! C’est tout juste si je n’avais pas cassé les bras de Marianne parce que j’avais dit cela. On a pris les choses au premier degré en disant que j’étais peut être une séparatiste. Non ! J’exprimais ma douleur ! J’exprimais le fait de dire que mon île n’est pas la France. La preuve : si un parisien aujourd’hui souhaite aller à Bordeaux ou à Marseille pour rejoindre sa famille, il va prendre le TGV ou sa voiture et y aller. Moi, si je veux aller voir un parent aujourd’hui ou si je suis cheffe d’entreprise ayant une activité en Guadeloupe, ce n’est pas possible de me déplacer.

La distorsion dans le service public qui est rendu à des compatriotes qui ne sont pas dans l’Hexagone me permet de dire que nous ne sommes pas la France. Cette réalité-là que nous vivons en ce moment avec vous a été réveillée par une crise qui aura eu au moins le petit avantage d’enlever le fard que nous mettons dans nos relations avec le pouvoir central.

Face à nos demandes, face à une réalité qui est criante, chaque année on a droit à un petit peu de poudre de perlimpinpin par-ci par-là. Nous sommes très loin des réalités. Il m’arrive tellement souvent de me demander ce que je fais là...

Face à nous, nous avons des murs d’incompréhension, des réalités qui ne sont pas abordées et j’ai presque perdu espoir qu’un jour cela sera mieux appréhendé. Avec nos propositions d’une boîte à outils adaptée aux réalités, nous passons en permanence pour des personnes qui demandent, qui réclament. Nous avons des réalités qui doivent être prises en compte. En quelques jours, il y a eu dix mille interprétations de réalités institutionnelles pour répondre à la situation de M. Kourry. Il y a des choses que je ne comprends pas. Pourquoi Air Antilles ne peut-il pas reprendre ces vols ? Quelle est la vraie raison ? Il faut laisser l’économie reprendre. Je ne comprends pas ces problèmes. Cette crise, je le répète, va être un désastre pour nos économies. Nous dépendons du tourisme, de relations qui nous obligent à voyager. Nous dépendons d’un certain nombre de réalités, avec la nécessité de surveiller, chaque année, si l’alinéa numéro tant du code des impôts ne va pas tout faire écrouler. Nous sommes épuisés de passer notre temps à tout surveiller comme le lait sur le feu pour que l’économie ne s’effondre pas du jour au lendemain. Encore une fois, si nous devons trouver un seul avantage à cette crise, c’est qu’on a pu enlever la poussière qu’on passe notre temps à mettre sous le tapis pour ne pas affronter les réalités. Je vous fais part d’une anecdote : j’ai voulu rentrer dans l’Hexagone dans les jours qui viennent car j’avais plusieurs rendez-vous programmés avec des ministères sur des sujets importants. Le billet d’avion était proposé à 8 500 euros ! Je refuse de faire un aller-retour pour Paris à ce tarif avec, en plus, une liste d’attente interminable, sans certitude de voyager. C’est inconcevable !

Je vais terminer sur une interpellation : que pouvons-nous faire pour vous de manière concrète et rapide ? Il y aura le rapport de la délégation, c'est très bien et merci pour cette initiative prise par le président. Mais là aujourd'hui, Monsieur Éric Kourry, j'ai envie de vous aider, d'écrire dans les minutes qui suivent au préfet Stanislas Cazelles, ancien conseiller outre-mer du Président Emmanuel Macron. Qu'est-ce qu'il faut faire ? Je me tiens à votre disposition et je suis sûre que mon collègue sur le territoire, le sénateur Maurice Antiste, va partager ma vision, en attendant le rapport de la délégation. Je comprends les contraintes dans la mesure où il y a tellement de choses à couvrir. Que peut-on faire aujourd'hui pour vous aider, pour renforcer votre offensive et pour dire que cela ne peut pas durer ?

Plus que jamais, ces temps-là nous appellent à l'expression de nuances. La politique qui consiste à affirmer être à 100 % social ou à 100 % économique ne tient plus. Personnellement, j'ai mon cœur à gauche mais je suis très consciente des réalités économiques. Il faut comprendre que je puisse crier pour dire qu'il faut peut-être aller ouvrir les frontières afin que les professionnels du secteur touristique puissent avoir un peu d'oxygène car nous allons vers un effondrement du secteur. Si tout s'effondre, de quels budgets disposerons-nous pour payer le Pôle emploi, le RSA, tout le désastre de la non-activité qui nous coûte déjà si chère. Je me tiens à votre disposition pour ce qui concerne les problématiques liées spécifiquement à la Martinique et la liaison avec la Guadeloupe.

Nous avons une réunion hebdomadaire, chaque jeudi, avec le préfet en espérant qu'elle se tienne même si c'est férié. En tout état de cause, nous plaiderons votre cause avec détermination pour ne pas être simplement spectateur du désastre économique qui va nous tomber dessus avec des dommages collatéraux qui dureront des années, en attendant la prochaine crise.

Je vous souhaite bon courage, ne lâchez pas. De toute façon, nous sommes là à vos côtés pour passer le mauvais cap et pouvoir ouvrir de nouvelles perspectives. La réouverture d'Orly est une nécessité ! Nous ne pouvons pas priver les compagnies aériennes comme Corsair ou Air Caraïbes de vols. En ce sens, un premier courrier va être envoyé au Gouvernement pour soutenir cette ouverture d'Orly et insister à nouveau sur le fait que nous sommes déterminés à vos côtés. Nous ne devons pas être des spectateurs inactifs à regarder ce qui se fait en se tenant les bras croisés.

M. Michel Magras, président. - Merci, chère collègue pour ce plaidoyer. Je veux juste rappeler que le Sénat diffuse cette visioconférence en direct et sera également accessible en VOD a posteriori. La délégation avec les moyens qui sont les siens fait remonter toutes les informations aussi vite que possible mais il appartient également à chacun dans sa circonscription de veiller à faire remonter les besoins de nos territoires.

M. Guillaume Arnell. – Monsieur le président, chers collègues, je salue également les représentants des compagnies aériennes. Je souhaite faire quelques remarques et j'aurais ensuite une question spécifique.

En premier lieu, je souhaite affirmer l'importance du réseau régional. C'est un clin d'œil à la fois à Bertrand Magras, à Éric Kourry et Marc Rochet puisque nos territoires sont particulièrement dépendants de cette desserte. Il faut impérativement que vous puissiez avoir les moyens de vos ambitions. Je veux simplement rappeler que par le passé nous avons eu une série de compagnies aériennes qui n'ont pas pu survivre et aujourd'hui alors que nous avons trois compagnies qui fonctionnent et assurent un service de qualité, il est impératif pour nos territoires qu'elles puissent se maintenir.

Je veux aussi attirer l'attention particulière de M. Kourry. Je n'ai pas toujours été d'accord avec vous mais aujourd'hui je comprends votre colère et la partage. À ce jour, il n'est pas normal qu'il n'y ait pas de desserte des compagnies régionales sur la Martinique. Il me semble, sauf interprétation erronée de ma part, qu'il pourrait s'agir d'un excès de pouvoir de la part de notre préfet. D'ailleurs, je suis habitué à certaine prise de position de sa part. Je me tourne vers ma collègue Catherine Conconne car la situation concerne aussi le territoire de la Martinique. À moins qu'il ne s'agisse simplement d'une solidarité du corps préfectoral mais il faudrait aussi que le préfet de la Martinique fasse entendre sa voix sur cette question. Il me semble que ce n'est pas aux préfets de définir si la desserte est suffisante ou non. Il faudrait peut-être, même si nous sommes en situation de crise sanitaire, que le client puisse avoir le choix de son déplacement.

Enfin, je voulais soulever une question propre au responsable Corsair pour qu'il puisse nous répondre en direct. Sauf erreur de ma part, M. Bruno Le Maire a admis une aide pour Corsair mais à condition que son partenaire allemand participe également à cet effort. Qu'en est-il aujourd'hui de ce partenaire allemand ? Au départ, on nous a dit que ce partenaire ne souhaitait pas injecter des fonds en raison de la crise.

M. Antoine Karam. – Je ne souhaite pas que cette réunion se transforme en mur des lamentations. Mais force est de constater que les carences que la Délégation aux outre-mer pointe sont toujours d'actualité. Nous prêchons souvent dans le désert dans notre propre hémicycle du Sénat. Cela fait des décennies et voire plus, Catherine Conconne l'a bien dit, que nous rappelons que les outre-mer donnent à la France et à l'Europe sa dimension mondiale tant par notre espace géographique que nos espaces maritimes et terrestres. En ce qui concerne la Guyane, nous sommes victimes de trois difficultés.

Tout d'abord, l'enclavement entre la Guyane et la France hexagonale. Air Caraïbes qui nous dessert cinq à six fois par semaine pour les raisons que nous savons n'est plus en mesure de venir. Air France vient une ou deux fois par semaine. Nous sommes maintenant doublement confinés sur notre territoire.

Cerise sur le gâteau, la liaison que nous avons avec le Brésil est supprimée jusqu'à la fin de l'année puisque la seule petite compagnie, Air Azul, ne viendra pas en Guyane avant la fin de l'année.

Reste Air Guyane, consortium avec Air Antilles express. J'ai entendu le vibrant plaidoyer de mon ami Éric Kourry qui nous dit, malgré son optimisme à toute épreuve, qu'il va mourir car il s'agit d'une petite compagnie qui ne pèse pas lourd dans l'ensemble des compagnies de France hexagonale et de l'Europe. Ce sont ces compagnies qui désenclavent nos territoires. Douze communes sur vingt-quatre en Guyane n'ont pas d'accès aux autres territoires car nous ne disposons pas de route. Il faut user de la pirogue, de l'hélicoptère ou de l'avion. D'ailleurs, le président de la collectivité territoriale de Guyane vient de réquisitionner Air Guyane, dans des conditions assez rocambolesques, pour réaliser le transfert aérien deux ou trois fois par semaine. Cependant, comme ce sont des avions de petite taille, ils ne transportent que cinq ou six personnes maximum afin de respecter la distanciation sociale. Le Gouvernement doit entendre la voix de ces compagnies qui sont certes petites mais qui demeurent indispensables à la continuité territoriale et intra-territoriale. Sans cela nous allons vers une grande détresse et nous ne pourrions jamais remonter la pente.

Je tenais à dire que je partage les positions de ceux qui se sont exprimés avant moi. Il faut absolument que, fort de cette réunion et du rapport qui sera fait, nous puissions insister sur la reprise au plus vite de la continuité territoriale entre l'Hexagone et nos territoires mais aussi souligner l'importance de l'aide à nos petites compagnies qui sont en Antilles ou en Guyane pour qu'elles puissent survivre et continuer à servir les populations de nos territoires. C'est un véritable plaidoyer que je fais.

M. Michel Magras, président. – Est-ce que les représentants des compagnies aériennes souhaitent réagir ?

Mme Victoire Jasmin. – Je voulais excuser M. Victorin Lurel qui ne peut pas intervenir pour des raisons de connexion. Tous deux nous allons travailler avec M. Kourry. Nous sommes directement concernés à la Martinique puisque c'est Air Antilles qui assure les liaisons avec notre environnement caribéen. Nous devons tout faire pour protéger et sauvegarder cette compagnie.

M. Pascal de Izaguirre, président directeur général de Corsair. – Monsieur le président et vous tous parlementaires, je tenais tout particulièrement à vous remercier vivement pour l'intérêt que vous nous manifestez et votre soutien car nous avons vraiment besoin de vous. C'est normal que l'État ait aidé Air France car il y a un enjeu national, mais je crois qu'il ne faut pas oublier les autres compagnies. Chacune contribue à la vitalité économique, sociale de la métropole et des départements d'outre-mer ; nous faisons tous œuvre d'utilité publique quand nous desservons les outre-mer. Nous maintenons un lien social, nous favorisons

l'activité économique. Il n'y a pas de plan sectoriel pour le transport aérien ; il y en a un pour le tourisme, l'aéronautique, le secteur automobile... Jusqu'à maintenant, nous n'avons pas réussi à nous « accrocher » aux plans sectoriels du tourisme ou de l'aéronautique. Notre situation est assez dramatique : ne volant pas, nous n'avons pas de recettes et notre avenir est sombre. Nous avons besoin d'aides de l'État comme dans les autres pays. Je crois que la survie des compagnies qui sont invitées ici est une nécessité publique.

Pour répondre à la question sur Corsair, j'ai écouté la position de M. Bruno Le Maire. C'est vrai que j'ai deux actionnaires, l'un ne fera rien et l'autre, le groupe TUI premier groupe touristique mondial est lui-même très affecté par la crise, ses activités étant arrêtées et ses hôtels étant fermés. Le groupe TUI a demandé le soutien du gouvernement allemand à travers la banque publique d'investissement allemande pour obtenir une aide 1,8 milliard d'euros qui lui a été accordée. Nous continuons à avoir des discussions difficiles avec nos actionnaires. Dans l'hypothèse où les actionnaires ne contribueraient pas, cela signifierait-il que nous ne devons pas attendre d'aides de l'État sous forme de prêt garantie ou autre ? C'est une réelle inquiétude. Je suis très honnête avec vous, le management fait tout pour pérenniser la compagnie mais on ne peut s'en sortir sans aide et on ne sait pas comment celle-ci va se débloquer. Je tenais à vous remercier toutes et tous pour l'intérêt et le soutien que vous nous manifestez. Je remercie tout particulièrement l'ensemble des parlementaires qui ont signé la pétition en faveur de Corsair.

M. Marc Rochet, président des compagnies Air Caraïbes et French bee. - Nous souhaitons tous redémarrer dans des conditions claires et transparentes. Je souhaiterais formuler comme mes autres collègues opérateurs, deux vœux. Le premier de mes vœux est celui d'une parole de l'État simplifiée et unique. On ne peut pas avoir tous les jours des responsables publics et des préfets qui se contredisent et changent de plans. On ne peut pas continuer dans cette cacophonie, elle est déstabilisante pour les clients et pour les populations. Nous sommes tous maintenant tributaires de BFM TV ou d'autres radios pour être tenu au courant des dernières annonces. Dans notre pays qui se veut de tradition de haute administration, dans notre pays d'élus, il doit y avoir une simplification et une clarté de la parole publique. J'avais cru comprendre que les propos du Premier ministre dans sa dernière intervention étaient assez précis. On s'aperçoit cependant que la cacophonie reprend. Mesdames et Messieurs les sénateurs, nous comptons sur vous.

Mon deuxième vœu, c'est l'optimisme car si nous continuons à nous faire peur, nous n'en sortirons jamais. On fera durer la crise par le stress et les restrictions diverses et variées. Il y aura des entreprises qui fermeront. Ce sont des hommes et des femmes qui vont perdre leur travail. On sait tous le rôle du transport aérien dans les outre-mer, il est indiscutable au plan économique mais surtout en raison de la possibilité offerte de se déplacer.

Donc je formule le vœu d'être optimiste, de se fixer un objectif de redémarrage de nos activités avec une date précise, sachant qu'elles ne seront pas les mêmes au niveau régional et pour les long-courriers.

Ayons la vision et l'ambition de faire quelque chose qui pousse à sortir de la crise. Quand nous avons demandé à sortir de la crise pour fin juin, Madame la sénatrice l'a d'ailleurs évoqué, il s'agissait d'un horizon raisonnable. Nous souhaitons reprendre l'activité pour le 26 juin, permettre aux gens de réserver, de planifier leurs vols, de se rassurer et de baisser le niveau de stress des populations. Si la crise, d'ici le 26 juin, est répartie vers le pire des scénarios, nous ajusterons nos plans. Aujourd'hui on ne fait rien, et si on continue comme ça, rien ne redémarrera. Et là ce sera dramatique.

Donc, je formule deux vœux, d'une part, l'unicité et respect de la parole de l'autorité publique, et d'autre part, une vision d'avenir à un mois ou un mois et demie.

M. Michel Monvoisin. – Je vais être bref. Je constate que tous les opérateurs sont sur la même longueur d'onde. Je rebondis sur les paroles de mon collègue de Corsair en parlant des aides des États et tout particulièrement de l'État fédéral nord-américain qui a attribué 50 milliards de dollars pour les compagnies aériennes et 30 % de cette aide sont des subventions directes. Autrement dit nous aurons face à nous deux compagnies américaines qui desservent la Polynésie et qui auront des tarifs de « prédation » sur lesquels on ne pourra pas s'aligner. Je suppose que Marc Rochet est d'accord avec moi, lui qui est face à ces compagnies sur San Francisco. Ils ont touché des subventions et non des prêts. À nous on parle de prêts. Mme Annick Girardin a dit qu'elle nous aiderait mais on sait que le budget est à Bercy et j'espère que vous nous aiderez en convaincant Bercy. Je vous en remercie par avance.

M. Stéphane Artano, rapporteur. – Je voudrais m'adresser à Air Saint-Pierre qui évolue à Saint-Pierre-et-Miquelon dans un contexte régional nord-américain et avec l'Europe avec les vols directs entre juin et septembre entre Paris et Saint-Pierre-et-Miquelon.

Au-delà de la considération de la quatorzaine qui d'après le Gouvernement va évoluer dans les semaines à venir en fonction des avis scientifiques, si on prend la baisse d'activité de 65 % sur les derniers mois, est-ce que le maintien des vols directs entre Saint-Pierre et Paris est soutenable pour la compagnie, sans soutien financier extérieur ?

Quelles seraient les conséquences financières pour Air Saint-Pierre si les vols directs avec Paris étaient suspendus cet été ? Enfin, qui doit prendre la décision de réaliser ou non ces vols directs et à quelle échéance une telle décision doit être prise pour ne pas compromettre les vols directs entre Saint-Pierre et Paris ?

M. Benoît Olano. - Notre situation est paradoxale. Comme toutes les compagnies, nous avons des difficultés financières mais le volet direct Paris Saint-Pierre fait l'objet d'une délégation de service public (DSP) séparée de notre DSP à l'international. On fonctionne sur une DSP à l'international avec 440 vols à l'année sur le Canada et une DSP avec Paris qui représente 12 vols saisonniers. Ne pas faire de vols n'aurait en réalité pas d'intérêt pour Air Saint-Pierre parce que l'économie générée serait une économie pour l'État : ce serait une subvention qu'il n'aurait pas à payer. Elle ne peut pas être reversée sur la DSP avec le Canada, où nous sommes en difficulté. L'enveloppe déjà budgétisée était de 400 à 500 000 euros. Pour nous, ce ne pourra pas être une économie.

Quant à savoir qui doit décider, c'est le Gouvernement qui impose la quatorzaine et qui doit trouver des mesures sanitaires alternatives. Dès ces mesures mises en place, c'est à lui de décider si ces vols doivent avoir lieu ou non. La décision aurait dû être déjà prise la semaine dernière. Le premier vol est prévu pour le 23 juin, c'est à dire dans un mois. Pour que les gens puissent s'organiser, il faut décider très vite.

M. Michel Magras, président. - Je vous remercie d'avoir exprimé votre point de vue et d'avoir proposé des solutions. J'ajouterai quelques mots en conclusion.

Je retiens plusieurs éléments de cette table ronde. Le soutien apporté par l'État n'est pas forcément adapté à nos territoires et pas toujours à la hauteur : le moratoire sur les charges n'est d'ailleurs pas la bonne solution car c'est une dette que l'on crée et que l'on doit payer un jour ou l'autre. La sortie de crise n'offre actuellement aucune lisibilité ni visibilité sur la façon de s'en sortir et la réouverture d'Orly est une nécessité absolue. Je note également que les prix dans le transport aérien seront maintenus, voire pourraient diminuer. Quant au PGE, vous l'avez tous utilisé et je n'ai pas noté dans vos interventions la frilosité des banques que nous avons l'habitude d'observer. Sur le remboursement des billets d'avion il y a de réels questionnements. Je comprends aussi que la compétition entre compagnies sera très rude. Il ne faudrait pas que la France soit la dernière à décider quand le reste du monde aura déjà pris de l'avance. Vous avez demandé que les Assises du transport aérien soient relancées car elles ont été un échec. Vous attendez également la création d'un Fonds de soutien pour les compagnies.

J'ai noté que le réseau Caraïbes est particulièrement en danger. Bien entendu je voudrais dire aussi que nous comprenons parfaitement l'aide à Air France mais nous avons toujours soutenu, en tant que sénateurs, la totalité des compagnies à l'échelon ultramarin.

Il me reste à vous dire qu'en tant que parlementaire, et je parle au nom de tous, nous avons l'habitude de faire entendre nos voix pour défendre les outre-mer.

Je voudrais vous rassurer car nous ferons au mieux pour relayer tout ce que vous avez pu nous dire et je partage l'avis selon lequel on a assisté ces derniers mois à une cacophonie avec des décisions qui manquaient de clarté. On nous explique que finalement ce ne sont pas les élus qui décident mais l'exécutif au plan national.

Je pense avoir fait le tour des sujets. N'hésitez pas à nous faire parvenir des propositions que nous pourrions défendre. La délégation veillera à rendre compte de cette réunion. Et nous ferons des préconisations sur ce qui a été dit.

Jeudi 20 mai 2020

Audition de MM. Frédéric Lavenir, président et Matthieu Barrier, directeur adjoint du réseau de l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE)

M. Michel Magras, président. – Monsieur le président, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs. Dans le cadre de l'étude de notre délégation sur l'urgence économique dans les outre-mer, nous accueillons cet après-midi M. Frédéric Lavenir, président de l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE), accompagné de M. Matthieu Barrier, directeur adjoint du réseau, et de Madame Alice Rosado, directrice des relations institutionnelles et du plaidoyer.

Je rappelle que, pour mener cette étude, notre délégation a désigné trois rapporteurs, M. Stéphane Artano, Mme Viviane Artigalas et Mme Nassimah Dindar, en vue de dresser un état des lieux de la situation économique des outre-mer et de formuler des propositions. Un point d'étape a été établi le 14 mai après l'audition de Mme la ministre des outre-mer.

Nous avons commencé hier la deuxième partie de l'étude par une nouvelle série d'auditions axées sur des thématiques plus sectorielles. Nous espérons qu'elle sera aussi fructueuse que la précédente. Nous avons organisé hier une table ronde extrêmement dense, longue et éclairante sur la situation très préoccupante du transport aérien, qui a réuni onze représentants de compagnies ou de syndicats aériens. La vidéo de cette table ronde est accessible en VOD sur le site du Sénat. Nous allons la diffuser largement, car il faut absolument faire remonter au Gouvernement les témoignages alarmants de ces dirigeants.

Monsieur le président, vous avez été destinataire d'une trame préparée par nos rapporteurs, auxquels je laisserai donc le soin de présenter leurs questions après mon propos introductif. Puis vous aurez la parole pour leur répondre. Nous aurons ensuite un temps d'échanges avec nos autres collègues.

Nous connaissons tous l'ADIE, dont la mission est de permettre à des personnes qui n'ont pas accès au système bancaire traditionnel ou aux aides d'une manière générale de créer leur propre entreprise grâce au microcrédit accompagné.

Votre association est très présente dans les outre-mer où elle réalise près d'un tiers de ses activités. En 2019, vous aviez l'ambitieux objectif, Monsieur le président, de doubler la part des outre-mer dans votre bilan en trois ans. Vous pourrez dresser le bilan au 20 mai 2020 alors que

sévit une des plus graves crises économiques qu'ait connue notre pays. J'ai lu avec beaucoup d'intérêt votre plaidoyer pour une relance inclusive.

L'ADIE soutient précisément les entrepreneurs à faible revenu et n'ayant pas accès au crédit bancaire dans nos territoires, qui sont parmi les plus fragiles de notre pays. Nous connaissons également l'importance que vous accordez à l'entrepreneuriat féminin dont la délégation avait salué le dynamisme dans le cadre d'un grand colloque que nous avons organisé au Sénat en 2019.

Vous avez su développer avec vos partenaires un réseau important. J'ai d'ailleurs noté dans votre plaidoyer que vous demandiez un soutien massif de l'ensemble de vos partenaires à l'ADIE. Celui-ci est indispensable pour assurer le financement des prêts d'honneur dans le cadre de la relance. M. Bertrand Willocquet, directeur du département Trois Océans de l'Agence française de développement (AFD), que nous avons auditionné le 30 avril, a salué les résultats remarquables que vous avez obtenus ces dernières années et a évoqué le soutien de l'Agence pour le développement au microcrédit dans nos territoires. Face aux très grandes difficultés économiques et sociales dans lesquelles nos territoires sont plongés, nous sommes nombreux à penser que vous pouvez apporter des solutions pragmatiques et adaptées à leurs spécificités, compte tenu de leur enclavement ou leur insularité. Je cède sans plus tarder la parole à nos deux rapporteurs présents qui vont vous poser leurs questions.

M. Stéphane Artano, rapporteur. – Monsieur le président, je vous en remercie. Je vais procéder à deux interventions. La première intervention concernera les dispositifs d'urgence. J'assurerai également une seconde intervention en remplacement de Mme Nassimah Dindar, qui s'excuse de ne pas pouvoir être présente parmi nous. Celle-ci concernera la stratégie d'avenir pour les outre-mer.

Tout d'abord, j'aimerais aborder avec vous trois thématiques relatives aux entreprises exclues des dispositifs d'urgence. L'ADIE soutient les entrepreneurs à faibles revenus qui n'ont pas accès au crédit bancaire. Quelles actions avez-vous engagées pour vos clients depuis le début de la crise et avec quels résultats si vous avez déjà pu en tirer des enseignements ? Quel constat faites-vous des mesures d'urgence du Gouvernement dans les outre-mer, notamment l'impact du fonds de solidarité ? Les entreprises s'étant vues refuser des prêts PGE se sont-elles tournées vers l'ADIE ? Les PME constituent l'essentiel de vos clients, soit 80 % de très petites entreprises en outre-mer. Sont-elles encore plus nombreuses dans ce contexte à vous solliciter ? Comment avez-vous adapté votre dispositif de crédit et de trésorerie à la situation de chaque territoire, dans les DROM-COM ainsi qu'en Nouvelle-Calédonie, selon les différents statuts qui existent en outre-mer ? Selon vous, comment les services de l'État et les collectivités territoriales agissent-ils sur le plan économique au niveau local dans ce contexte si particulier ?

M. Michel Magras, président. – Cher collègue, je vous remercie. Je passe la parole à Mme Viviane Artigalas.

Mme Viviane Artigalas, rapporteure. – Je vous remercie d’être présents et adresse mes remerciements à M. le président. Je souhaite vous interroger sur le redémarrage des économies. Toutes les auditions menées jusqu’à présent montrent que nous nous situons dans une phase où il est absolument vital que l’économie, quelle qu’elle soit, redémarre et particulièrement dans les territoires d’outre-mer. Dans la perspective de cette reprise économique postérieure au confinement, l’ADIE a annoncé un plan de relance en faveur des entrepreneurs individuels. Pouvez-vous en détailler les mesures, plus particulièrement pour les outre-mer ? Le secteur informel est très important à Mayotte et ce territoire demeure aujourd’hui en confinement, malgré certaines informations sur la réouverture de quelques petits commerces. Cette situation n’est pas tenable. Quelles aides pouvez-vous apporter à ces entreprises particulièrement vitales pour les populations qui en vivent ? Enfin, mon troisième point concerne les types d’accompagnement spécifiques que vous pouvez proposer pour aider au redémarrage des activités des personnes que vous suivez, notamment celles qui se situent sous le seuil de pauvreté.

M. Michel Magras, président. – Je vous remercie, chère collègue. Je redonne la parole à M. Stéphane Artano pour intervenir au nom de Mme Nassimah Dindar.

M. Stéphane Artano, rapporteur. – Je vous en remercie, Monsieur le président. Le premier sujet est le suivant. Votre action permet le soutien à la création d’entreprises. Comment envisagez-vous l’avenir des petites entreprises pour qu’elles puissent continuer à se créer, compte tenu des perspectives difficiles qui s’annoncent pour les outre-mer ? Le deuxième point concerne le domaine de la microfinance. Quelles sont les secteurs qu’il faudrait soutenir en priorité pour accompagner ces territoires ? Avez-vous notamment des propositions à exprimer au sujet de la résorption de la fracture numérique ou électronique ? Enfin, les ressources de l’ADIE sont fortement impactées par la crise. De quels types de réserves de financement disposez-vous ? Sur quels financements ou refinancements de prêts comptez-vous de la part des partenaires publics que sont l’État, Bpifrance, les régions mais également des partenaires privés que sont les banques et les assurances ?

M. Michel Magras, président. – Merci, cher collègue. Monsieur le président, je vous cède la parole pour un tour d’horizon. Vous pouvez également faire intervenir vos deux collègues si vous le souhaitez. Nous compléterons votre intervention par les questions posées au fur et à mesure de son avancée.

M. Frédéric Lavenir, président de l'ADIE. - Je vous remercie, Monsieur le président. Les questions sont très nombreuses. Je vais m'efforcer d'être bref pour laisser place à un échange. Bien évidemment, nous sommes à votre disposition aujourd'hui et ultérieurement pour vous apporter tous les éléments complémentaires qui seraient nécessaires à votre réflexion.

Vous connaissez très bien l'ADIE, les uns et les autres, comme je l'ai bien perçu à travers vos propos. Je ne vous décrirai donc pas notre association. Je souligne combien notre action est adaptée aux enjeux de la crise que nous connaissons dans la période actuelle. Nous avons accordé l'an passé un peu plus de 8 500 microcrédits dans les outre-mer, dans un contexte où la croissance et le développement de nos activités en outre-mer ont été extrêmement rapides. Je dois dire que nous avons été assez fortement soutenus par la plupart des collectivités ultramarines et par l'État. Je propose de vous donner quelques chiffres.

Nous avons accordé dans les outre-mer un peu plus de 34 millions d'euros de crédits en 2017 et près de 45 millions d'euros de crédits en 2019, ce qui témoigne d'une évolution très rapide et très forte. J'en viens à quelques éléments sur la composition des personnes que nous accompagnons en outre-mer. Elles se répartissent entre 55 % de femmes et 45 % d'hommes. La parité n'est pas atteinte, mais dans un sens inhabituel, qui est inversé. Près de 40 % de nos clients n'ont aucun diplôme, ce qui donne une indication de la typologie de cette population. 50 % des clients habitent en zone rurale, dont 10 % en terre coutumière. Nous y sommes donc très présents. 24 % résident dans les quartiers relevant de la politique de la ville. Le centrage sur les populations en situation sociale d'éloignement, et souvent d'exclusion, est extrêmement fort. Ce sont précisément ces populations qui sont fortement atteintes par la crise. Il est très facile de l'estimer à travers la composition des activités des personnes que nous accompagnons.

Dans les outre-mer, l'essentiel des activités se situe dans le secteur du commerce ambulant, les services à la personne et l'agriculture, peut-être un peu moins touchée. Il va de soi que toutes les activités liées aux transports et aux services, auxquelles j'ajouterai la restauration et l'hôtellerie qui représentent une part importante, ont été fortement impactées - et pour la plupart, pratiquement arrêtées. Cette situation est bien connue. À travers ces quelques mots généraux de présentation, je souhaite souligner combien les personnes avec lesquelles nous sommes quotidiennement en contact dans les outre-mer sont probablement parmi les plus vulnérables, et donc les plus fortement touchées par la crise. Ces propos m'amènent à commencer à répondre plus précisément aux questions qui ont été posées.

Tout d'abord, je reviendrai sur les actions que nous avons menées. La première démarche que nous avons engagée est très simple et n'est pas d'ordre technique, mais elle est évidente. Nous avons pris contact avec les entrepreneurs que nous accompagnons, nos clients. Nous les avons tous

appelés et nous avons réussi à les joindre presque tous, soit 9 300 personnes dans les outre-mer. Cette démarche nous a ensuite permis d'effectuer plusieurs actions. Notre priorité réside dans le contact. Selon notre expérience en métropole et en outre-mer, les personnes en situation de solitude, d'exclusion ou de difficultés dans leur activité sont extrêmement satisfaites de recevoir un appel destiné à prendre de leurs nouvelles et à réfléchir à ce qu'il est possible de faire. Ces contacts ont parfois été réitérés, puisque nous poursuivons ces appels, engagés dès le deuxième jour de la mise en confinement. Nous avons mobilisé la totalité de nos moyens, aussi bien dans les outre-mer qu'en métropole, pour contacter les clients dès cette date.

Au-delà de ce contact humain, nous avons bien évidemment apporté davantage à nos clients, du conseil, un appui technique et opérationnel pour l'accès au dispositif d'aides publiques et de report de charges, mais aussi pour la gestion de la situation de crise. Nous avons évoqué avec eux leur situation financière et réalisé 5 500 reports d'échéances pour les crédits en cours. Nous avons mis en place un dispositif de prêts de secours destiné à couvrir des situations d'urgence de trésorerie. Enfin, nous avons poursuivi cette démarche d'accompagnement tout au long de ces deux mois, selon des rythmes adaptés à la situation de chaque territoire. Certains d'entre eux étaient entrés un peu plus tôt dans le confinement et en sont sortis plus tôt. Malheureusement, le cas de Mayotte est le plus difficile aujourd'hui, compte tenu de la virulence de l'épidémie et de la situation sanitaire. Nous poursuivons encore cette démarche à l'heure actuelle. À ce jour, à l'exception de Mayotte, toutes nos antennes d'outre-mer ont rouvert, parfois dès fin avril, ce qui est notamment le cas de l'antenne de Polynésie dont le confinement et la réouverture ont été plus précoces. Les autres agences ont rouvert en présentiel le 12 mai, à l'exception de Mayotte.

L'un des sujets que nous connaissons tous, particulièrement mis en évidence durant la crise, est la violence de la fracture numérique. Les populations exposées aux plus grandes difficultés se trouvent encore plus pénalisées durant les périodes où, pour des raisons sanitaires incontournables, le contact humain devient difficile, voire impossible. Par conséquent, le recours au digital devient une obligation. Le fait de ne pas pouvoir y accéder est un handicap supplémentaire. Conscients de ces difficultés, nous avons mis en place un dispositif qui nous permet de gérer par téléphone les procédures administratives de certaines personnes ayant des droits et qui ne sont pas en mesure de les faire valoir elles-mêmes. Par ailleurs, au-delà des mesures d'accompagnement individuel mises en place depuis deux mois pour gérer ces problématiques financières, nous avons offert aux entrepreneurs que nous accompagnons un ensemble de services de formation et de sensibilisation aux problématiques d'actualité à travers l'organisation de webinaires, de newsletters, de tutoriels et de conseils téléphoniques. L'un des enjeux concernait la manière de maintenir l'activité durant le confinement, ce qui est parfois possible, mais suppose de modifier la manière de travailler. À titre d'exemple, les personnes qui exercent des activités de petite restauration

peuvent les poursuivre, même en cas de fermeture des salles. Nous avons également abordé la question de la préparation de la reprise d'activité et la gestion de la trésorerie.

Nous avons pu mettre en œuvre ces dispositifs dans un contexte d'extrême impact de la crise. Nous avons pris note de ces échanges. Nous avons réalisé une synthèse de la situation, en particulier dans les outre-mer. Je propose de vous faire part de quelques chiffres relevés à l'occasion de ces entretiens auprès de totalité de nos 10 000 clients. Ces données concernent exclusivement les outre-mer, à la différence des chiffres figurant dans notre plaidoyer. Celui-ci est beaucoup plus large, puisqu'il concerne l'ensemble du pays.

80 % des entrepreneurs ultramarins accompagnés par l'ADIE ont dû cesser totalement leur activité. Les baisses de chiffre d'affaires sont massives, aussi bien aux Antilles qu'en Guyane, à La Réunion ou à Mayotte. Cette tendance est un peu moins accentuée en Polynésie et en Nouvelle-Calédonie. À ce jour, nous ne disposons pas d'implantation à Saint-Pierre-et-Miquelon. Suite à la mission menée sur ce territoire, nous avons prévu d'y ouvrir l'accès au crédit à distance, mais ce dispositif n'est pas encore mis en place.

Je précise que le travail de synthèse des entretiens a été mené jusqu'à la fin du mois de mars ou au début du mois d'avril. À cette époque, 42 % des entrepreneurs interrogés ne pensaient pas avoir accès au fonds de solidarité. Je ne suis pas à même d'actualiser ce chiffre, car nous n'avons pas réalisé de nouvelle synthèse. Toutefois, je ne pense pas me tromper en affirmant que ce nombre de personnes exclues des dispositifs s'est très fortement réduit pendant le mois d'avril. Ce constat concerne les outre-mer et la métropole, sous la très forte réserve du travail informel. Pour les entrepreneurs, le dispositif du fonds de solidarité a bénéficié de deux extensions successives courant avril et début mai. De nombreux entrepreneurs sont passés à côté de l'échéance du mois de mars. En revanche, les droits ont été élargis le mois suivant de manière tout à fait satisfaisante. Désormais, la couverture théorique et réelle du fonds de garantie est relativement satisfaisante. La grande majorité des très petites entreprises est couverte, ce qui n'était pas le cas au début du mois d'avril.

Toutefois, il convient d'exprimer un certain nombre de réserves. D'une part, le secteur informel, auprès duquel nous sommes très présents, est un enjeu majeur. D'autre part, le droit théorique n'est pas le droit réel. Les personnes qui ne sont pas à l'aise avec l'outil digital en raison de problématiques de réseau, d'équipements ou d'usage rencontrent des difficultés d'accès au droit, car elles ne sont pas en mesure de gérer des procédures, même simples, sur Internet. Cette fracture numérique est donc la deuxième grande limite. Enfin, les aides du fonds de solidarité ont été calibrées de façon à permettre de vivre pendant la période de confinement, durant laquelle le revenu s'est brutalement interrompu. Le fonds de

solidarité a permis de payer les charges qui n'ont pas été annulées, reportées ou annulées, et tout simplement de vivre. En revanche, ce dispositif n'est pas formaté pour permettre le redémarrage. Il s'agit du grand sujet sur lequel nous devons engager des échanges.

Je propose également de vous dire quelques mots sur le PGE. Nos clients en sont généralement très éloignés. Plus de la moitié des personnes qui ont répondu à notre étude n'en connaissaient même pas l'existence. Pour l'autre moitié, la quasi-totalité n'avait pas accès de facto à ce dispositif, puisque 70 % des personnes qui connaissaient ce prêt se sont vus opposer un refus par leur banquier. Sans doute certaines d'entre elles devraient avoir accès à ce dispositif. Pour autant, je crois que l'on ne peut pas reprocher au PGE de ne pas servir à un usage pour lequel il n'est pas fait. C'est au microcrédit de faire ce travail. Cela valait pour la période d'urgence, même s'il ne s'agissait pas du sujet prioritaire, et cela vaudra pour la période de relance. Il ne faut pas chercher à utiliser un outil adapté aux PME, aux petites entreprises et aux entreprises de taille variable à des travailleurs indépendants et des micro-entrepreneurs pour des raisons opérationnelles, administratives et pratiques. Le dispositif n'est pas calibré pour cet usage. En sens inverse, s'il était adapté à cet usage, il serait beaucoup moins adapté aux PME, aux petites entreprises et aux entreprises de taille variable qui ont également besoin d'être soutenues. En tout cas, le PGE a très peu concerné nos clients. En métropole, 6 à 7 % de nos clients en ont bénéficié.

M. Matthieu Barrier, directeur adjoint du réseau. – Ce taux avoisine 7 % dans les outre-mer.

M. Frédéric Lavenir. – C'est donc marginal. Par ailleurs, je crois avoir déjà répondu en partie à la question de l'adaptation du dispositif de l'ADIE. Nous nous sommes rapprochés plus que jamais de nos clients. Nous sommes reconnus pour notre proximité avec eux et l'accompagnement individuel que nous assurons en matière de formation et de conseil. Celui-ci est toujours apprécié. En tout cas, nous y apportons une très grande attention. Notre capacité à financer des activités de très petite taille, hors normes, et des personnes hors système est également reconnue. Nous avons donc mis en œuvre notre savoir-faire, mais nous sommes allés plus loin que d'habitude à la rencontre des entrepreneurs. Nous les avons appelés et nous sommes allés à leur contact. Habituellement, nous menons cette démarche lors du lancement de projets, mais elle s'inscrit dans une relation bilatérale où les clients sont proactifs. En l'occurrence, nous sommes allés chercher les clients, ce qui constitue la principale innovation, indépendamment de l'adaptation de notre offre financière au travers des rééchelonnements systématiques sur demande et des prêts de trésorerie. Enfin, nous avons mis en place un dispositif destiné à la relance. Celui-ci ne concerne plus la période de crise sanitaire et de confinement durant laquelle les activités étaient arrêtées. Son objectif consiste à regarder l'avenir et nous interroger sur les actions à entreprendre. D'un côté, les clients touchés violemment par

cette crise doivent pouvoir repartir. De l'autre, nous devons continuer à susciter des créations d'activités dans des économies qui, très probablement, seront globalement impactées par la crise économique issue de l'épidémie.

Votre deuxième préoccupation concerne le redémarrage des économies. Pour les entrepreneurs, il s'agit d'un sujet personnel avant même d'être un sujet macroéconomique. Nous sommes frappés par leur anxiété lors de nos échanges. Ils ont pu survivre grâce au fonds de solidarité et aux différents dispositifs de report de charges. Nous les avons aidés modestement en leur proposant un accompagnement pour tenir durant cette période, mais ils sont angoissés par l'avenir. D'une part, leur activité est bien souvent un projet de vie dans lequel ils se sont énormément investis. Le fait qu'elle soit brisée est extrêmement douloureux. D'autre part, le redémarrage est dans la plupart des cas une nouvelle création sur le plan économique. Il n'y a plus de clients, plus de stock, plus d'essence dans le réservoir.

Ces entrepreneurs doivent recommencer à zéro, même si cela n'est pas tout à fait zéro, puisqu'ils font face au passif psychologique de la crise ainsi qu'au passif financier des dettes qui n'ont pas systématiquement été reportées, et encore moins annulées. Il peut s'agir de dettes de loyer, de dettes résultant d'un crédit ou encore de dettes d'électricité. Ce passif fait la différence avec la création à partir de zéro. Enfin, la plupart de ces entreprises ont été créées dans le contexte macroéconomique d'avant la crise. Il va falloir repartir dans un contexte plus difficile, plus heurté. Les contraintes sanitaires vont engendrer des coûts supplémentaires pour ces très petites activités. Dans de nombreux cas, le redémarrage est une épreuve et un obstacle que beaucoup ont le sentiment de ne pas être en mesure de franchir. En tout cas, ils pensent ne pas pouvoir y parvenir seuls.

Le plan de relance repose sur l'ADIE et ses partenaires, qu'il s'agisse de collectivités, de partenaires bancaires ou d'entreprises, et sur l'action publique de l'État et des territoires dont les actions à caractère universel ne sont pas spécifiquement liées à tel ou tel réseau. L'ADIE a immédiatement mis en place un dispositif de relance au travers d'une offre d'accompagnement dédiée, qui correspond au prolongement et à la poursuite d'un effort de présence individuelle. Notre association a également institué un dispositif de conseils adaptés à la période que nous connaissons. Ceux-ci concernent la réorientation du modèle économique dans un contexte de confinement, la relance et l'adaptation de l'offre financière. Ce redémarrage d'activité est effectué avec un passif. Certes, l'ADIE peut faire bénéficier les entrepreneurs de microcrédits, mais ils doivent pouvoir le rembourser en évitant le risque de surendettement. Par conséquent, la question centrale est celle des fonds propres.

Lorsqu'un entrepreneur doit redémarrer son activité avec un passif, il doit remettre les compteurs à zéro et avoir les moyens de repartir grâce aux fonds propres ou aux quasi fonds propres. Nous sommes en mesure d'apporter ces quasi fonds propres pour autant que nous puissions

nous appuyer sur des partenariats avec les collectivités territoriales. Dans notre langage et celui des personnes que nous accompagnons, il s'agit de prêts d'honneur : des prêts à taux zéro, sans intérêts et sans garantie, faisant l'objet d'un important différé de remboursement qui permet de disposer pendant toute la période de redémarrage de fonds qui ne seront pas remboursables et permettront de gérer la reprise. Sur ces fonds propres, en fonction de la situation financière de chacun, vient se greffer du microcrédit qui permet de compléter le plan de financement pour le redémarrage de l'activité. Nous avons besoin de l'appui de nos partenaires pour mettre en place ces prêts d'honneur. Il s'agit de la première demande que nous formulons.

Nous avons mis en place un prêt d'honneur de relance dont le montant peut atteindre 10 000 euros et dont le remboursement est différé de vingt-quatre mois. Cette mise de fonds sans intérêts et sans garantie permet de borner la période de redémarrage. Nous avons évalué à environ 23 millions d'euros nos besoins pour le financement des entrepreneurs ultramarins qui nous sollicitent. Il s'agit d'une estimation, puisque nous sommes au début du processus. Il n'est pas exclu que ce montant soit plus important, ce qui serait positif puisqu'il serait synonyme d'une forte relance, mais il n'est pas exclu qu'il soit finalement inférieur à cette estimation. Nous avons adressé des demandes de participation à ce fonds aux collectivités territoriales ainsi qu'au ministère des outre-mer, avec lequel nous avons engagé des discussions depuis quelques semaines, mais également à l'AFD et, plus largement, à nos partenaires bancaires. Ce périmètre est plus large que les outre-mer, qui pourront bien sûr bénéficier de la collecte. Certains partenaires ont d'ores et déjà commencé à y contribuer. Une partie de leur contribution sera consacrée aux outre-mer.

M. Matthieu Barrier. - Nous avons déjà obtenu un accord de Saint-Martin, pour un montant de 500 000 euros. Nous y démarrons notre activité. Nous avons peu de clients, mais ces ressources vont nous permettre d'apporter un prêt d'honneur à tous ceux qui en ont besoin et, le cas échéant, traiter les demandes d'entrepreneurs qui auraient des difficultés lors du redémarrage. Nous disposons également d'autres pistes intéressantes, même si aucun accord n'est encore bouclé. Nous avons de bonnes nouvelles en Martinique. Nous espérons pouvoir les confirmer bientôt. En Guadeloupe, nous avons eu des échanges avec Olivier Serva, président de la délégation aux outre-mer de l'Assemblée nationale. Les collectivités territoriales sont conscientes que le tissu des toutes petites entreprises est encore plus vital dans chacune des régions d'outre-mer qu'en métropole. Nous ne pouvons pas laisser ces 12 000 personnes de côté. Si elles devaient cesser leur activité, elles n'auraient d'autre solution que de s'inscrire au chômage, voire au RSA, ce qui aurait un coût social énorme pour ces régions. Nous avons eu des échanges très précieux avec nos partenaires et nous espérons pouvoir doter ce fonds pour atteindre 23 millions d'euros, ce qui représente une partie des besoins de nos créateurs d'entreprises, selon une hypothèse plutôt basse.

Tout appui est bienvenu. Aller jusqu'au bout est toujours un défi. Nous avons conscience des difficultés de la situation et de l'importance de la relance dans les outre-mer.

M. Frédéric Lavenir. – Je propose maintenant d'aborder le secteur informel, dont vous avez mentionné les difficultés particulières. Traditionnellement, il ne fait pas partie du périmètre des droits ouverts dans le cadre des politiques publiques. À cet égard, l'ADIE a pris une large avance. Depuis toujours, nous rencontrons dans les banlieues et les campagnes de métropole ou d'outre-mer de très nombreux entrepreneurs qui, pour toutes sortes de raisons, ne s'inscrivent pas dans un univers formalisé. Cette situation est très fréquente dans les outre-mer. Si nous avions exclu toute intervention auprès de ces entrepreneurs, nous aurions éliminé un grand nombre de situations qui relèvent de nos missions. Nous avons toujours suivi des logiques d'accompagnement en accordant des financements avant la formalisation. Nous avons assumé depuis très longtemps notre capacité à financer les personnes en situation non déclarée afin de les accompagner progressivement vers la formalisation, qui est à la fois un devoir et une opportunité. Elle ouvre en effet la possibilité de développer les activités, accroître le niveau des revenus et créer un potentiel de croissance qui ne serait pas envisageable dans le cadre informel.

Notre longue expérience nous amène à être particulièrement sensibles à ces enjeux. D'une certaine manière, cela tombe bien. Il y a quelques mois, nous avons été retenus par le programme « 100 % Inclusion » (PIC) pour gérer un projet que nous avons intitulé « Tremplin », avec l'appui des subventions de l'État. Nous l'avons structuré à partir de notre expérience. Ce projet consiste à accompagner des travailleurs indépendants en situation non déclarée vers l'immatriculation et l'entrée dans le secteur formel. Cette démarche est antérieure à l'épidémie. À notre connaissance, l'État assume pour la première fois de financer un programme destiné à soutenir des acteurs en situation informelle. Pour nous, il s'agit d'une grande victoire et d'une grande joie. La réalité est enfin considérée telle qu'elle est, et non pas telle qu'elle devrait être.

Le programme Tremplin, déjà financé avant l'épidémie, concerne un certain nombre de territoires en métropole. Sa cible inclut également la Martinique, la Guadeloupe et Mayotte, parmi les territoires sélectionnés aussi bien en métropole qu'en outre-mer. Notre objectif dans le cadre du programme consiste à former plus de 700 personnes en deux ans sur les territoires d'expérimentation et à atteindre un taux de 40 % d'immatriculations au terme du parcours. Dans les territoires ultramarins, l'objectif porte sur 450 personnes. Le démarrage était prévu en septembre prochain. Nous avons mobilisé les agences dans les territoires concernés, dont deux agences à Mayotte ainsi qu'une permanence hebdomadaire. À Mayotte, cette organisation est déjà définie. J'espère que la sortie du confinement interviendra suffisamment tôt pour que le projet puisse démarrer comme prévu en septembre. Même s'il est décalé, nous sommes déjà dans cette logique.

Pour autant, cela n'est pas suffisant. Seuls quelques territoires ont été sélectionnés. Le dispositif, même s'il est subventionné par l'État, ne comporte pas de prime au départ alors que cela nous paraît nécessaire pour maximiser les chances des bénéficiaires. Nous militons pour tirer profit de cette période de crise et de la nécessité du redémarrage des activités pour accélérer et renforcer le programme de sortie de l'informel. Nous souhaitons son extension aux territoires qui ne sont pas concernés par le programme Tremplin et la création d'une prime au démarrage. Cela se vérifie particulièrement dans les outre-mer. Les personnes éligibles à cette prime seraient celles qui relèvent du secteur informel et qui accepteraient l'accompagnement vers le secteur formel dans le cadre du programme. Nous pourrions vous en communiquer le contenu.

Sur le plan juridique, l'absence de statut d'autoentrepreneur à Mayotte a posé problème. Fort heureusement, ce statut est instauré depuis un mois, ce qui constitue un grand progrès et permettra d'optimiser un certain nombre de démarches. Des droits sociaux pourraient également être ouverts, mais ce sujet est beaucoup plus vaste.

Vous avez soulevé la question de l'accompagnement spécifique des personnes se situant sous le seuil de pauvreté. J'ai déjà détaillé au cours de cette présentation l'essentiel de nos missions. Les personnes dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté ne font l'objet d'aucun dispositif spécifique, car ce sont les missions mêmes de l'ADIE que d'accompagner ces personnes. En métropole, cette situation concerne la moitié de nos clients au moment où ils rejoignent l'ADIE. Dans les outre-mer, cette proportion doit être supérieure et avoisiner peut-être 70 ou 80 %.

M. Matthieu Barrier. – Je confirme que ce taux est nettement supérieur à celui de l'Hexagone.

M. Frédéric Lavenir. – Au total, la plupart de nos clients sont situés sous le seuil de pauvreté. Les actions de l'ADIE ne sont pas absolument corrélées au seuil de pauvreté. En revanche, elles sont relativement liées à cet aspect. C'est à l'égard des personnes confrontées aux plus grandes difficultés que notre action d'accompagnement est la plus importante. Nous renforçons notre accompagnement auprès des personnes qui ont des difficultés avec l'écrit, par exemple. J'ai d'ailleurs évoqué tout à l'heure la problématique de la fracture numérique.

M. Matthieu Barrier. – Ces personnes sont également celles qui relèvent du secteur informel. Il existe un lien avec le niveau de formation et la capacité à se repérer dans l'environnement administratif. Ces personnes sont souvent issues d'une immigration plus ou moins récente aux Antilles et en Guyane. Elles rencontrent des difficultés de non-accès au dispositif d'aides sociales. Elles ont tendance à rester de façon persistante dans le secteur informel, où elles exercent des activités intracommunautaires. Il ne

s'agit pas de professionnels du travail au noir, mais de personnes qui n'arrivent pas à passer le cap pour structurer une activité. Dans 100 % des cas, elles se situent sous le seuil de pauvreté.

M. Frédéric Lavenir. - J'ai proposé de vous envoyer des informations détaillées sur le programme Tremplin, qui comprend une dimension d'accompagnement très importante dans le domaine que Matthieu Barrier vient d'évoquer. Il est structuré de façon à permettre à ce public d'être plus à l'aise avec l'écrit, les chiffres et les procédures administratives.

J'en viens à la responsabilité de la puissance publique dans le plan de relance. Au-delà de l'accompagnement sous la forme du microcrédit, des prêts d'honneur et des quasi-fonds propres menés par l'ADIE, il est indispensable de doter les entrepreneurs de véritables fonds propres. La mise en place d'un dispositif de primes de relance permettrait à la plupart des personnes concernées de sortir des situations difficiles. Il s'agit du cœur de notre plaidoyer pour une relance inclusive.

Les personnes dont nous parlons en outre-mer comme en métropole n'ont pas accès aux prêts participatifs et aux fonds propres que Bpifrance va probablement chercher à susciter dans les fonds de gestion. Ces dispositifs sont absolument hors champ. La seule manière d'apporter des fonds propres à ces travailleurs indépendants à faibles revenus, tout particulièrement dans les outre-mer, consiste à leur accorder une prime de relance, qui constitue la finalisation logique du fonds de solidarité. À la suite de certains ajustements, ce dernier a pu couvrir les besoins de survie des travailleurs indépendants durant la période du confinement. Toutefois, leur activité ne redémarre pas le jour de la sortie du confinement. Ils n'ont pas droit de percevoir des allocations chômage et n'ont pas d'épargne. À la différence des salariés qui peuvent bénéficier du chômage partiel ou ont la possibilité de retrouver leur emploi, ils ne possèdent rien et ont besoin de moyens de vivre le temps de relancer leur activité. Ils ont des dettes à payer et doivent racheter des stocks. Ils ont besoin de faire le plein d'essence et de retrouver des clients. Or ils n'auront pas de clients durant la première semaine, et quelques clients seulement durant les semaines suivantes. Il faut donc pouvoir leur apporter des financements durant cette période.

L'arrêt brutal du fonds de solidarité à l'issue du confinement est un non-sens pour les non-salariés et pour les travailleurs indépendants, particulièrement dans les outre-mer où se concentrent les situations les plus délicates. Nous plaidons avec conviction pour la nécessité absolue de prolonger le fonds de solidarité pour les travailleurs indépendants à faibles revenus, même s'il ne s'agit pas de couvrir la totalité de cette population, puisque certaines personnes ont de l'épargne. Nous avons proposé que cette prolongation porte sur un montant de 3 000 euros. Il reste probablement à préciser les conditions de revenus et de chiffre d'affaires maximal des bénéficiaires.

Concernant la formalisation des activités, la prolongation du dispositif pourrait être conçue de telle sorte que les personnes en situation informelle puissent bénéficier du programme spécifique. Il faut pouvoir donner droit à cette aide à toutes les personnes du secteur informel qui le justifient. Ce dispositif est équitable, socialement efficace. Cette crise dramatique aura permis de leur donner l'opportunité d'intégrer le secteur formel.

Votre troisième point concerne les stratégies d'avenir. Outre le plan de relance déjà évoqué, je propose d'aborder la question de l'accompagnement aux nouvelles créations d'activité. À cet égard, nous pouvons formuler un certain nombre de propositions à caractère général ainsi qu'une proposition spécifique aux outre-mer. Parmi les propositions à caractère général, citons le rétablissement de l'ACRE (Aide aux créateurs et repreneurs d'entreprise). Le Gouvernement a décidé de supprimer le régime spécifique d'exonérations dégressives de cotisations sociales sur trois ans dont bénéficiaient les micro-entrepreneurs. Nous nous sommes opposés à cette décision. Jusqu'à fin 2018, ce dispositif était réservé aux créateurs d'entreprises éloignés de l'emploi. Nous n'avions jamais demandé son élargissement. Il a été élargi, puis la rigueur budgétaire a conduit le gouvernement à le réduire. Le rétablissement de ce système nous paraît nécessaire pour relancer la création d'entreprises.

Par ailleurs, nous nous exprimons en faveur d'un pacte pour l'inclusion par le travail indépendant, une relance inclusive, qui permettra de financer son développement. Enfin, je souhaite évoquer une problématique spécifique aux régions d'outre-mer. En octobre 2019, le Président de la République a annoncé à La Réunion que le plafond du microcrédit, actuellement fixé à 12 000 euros, serait porté à 15 000 euros dans l'ensemble des outre-mer, comme il l'a été à titre expérimental et avec succès à Mayotte. Aujourd'hui, 20 % des prêts à Mayotte concernent des montants de 12 000 à 15 000 euros. Un cinquième des entreprises auxquelles nous apportons un soutien financier n'auraient pas pu être créées si ce plafond dérogatoire de 15 000 euros n'avait pas été institué. Cela permet d'appréhender les possibilités qu'ouvrirait l'augmentation du plafond dans tous les territoires d'outre-mer en dehors de Mayotte. Le Président de la République l'a annoncé en octobre 2019. Nous sommes en mai 2020, et ce dispositif n'est toujours pas mis en place. Il s'agit d'une anomalie administrative dont nous pouvons craindre qu'elle perdure longtemps. Si nous voulons faciliter la création de nouvelles entreprises, il faut appliquer cette décision.

L'ADIE est elle-même fortement impactée par la crise. L'association est financièrement robuste. Elle a été gérée prudemment et n'a pas besoin de demander aux pouvoirs publics des aides d'urgence. Elle est en mesure d'assumer ses missions et de faire face à cette situation. En revanche, ses besoins sont considérables pour l'avenir. Le coût du risque, qui

se traduit par le nombre de défauts de paiement va fortement s'accroître dans les outre-mer comme en métropole. Notre activité sera fortement réduite par rapport aux prévisions initiales. Les revenus d'autofinancement vont diminuer. Enfin, les mesures d'accompagnement ont un coût. En conséquence, l'ADIE va consommer ses réserves durant les deux années à venir. En termes de fonctionnement, elle aura besoin de l'appui des collectivités. Nous pourrions assurer nos missions et pérenniser notre accompagnement à condition de bénéficier de cet appui de la part de nos partenaires, tout particulièrement dans les outre-mer au-delà du financement des fonds de prêts d'honneur, qui relève de l'urgence.

Enfin, vous vous interrogez sur les secteurs à soutenir. Il ne nous semble pas pertinent d'en dresser la liste précise. Nos clients relèvent de toutes sortes de secteurs : le commerce, l'artisanat, l'agriculture, la restauration, l'hôtellerie et les transports... Ils sont représentés dans les régions d'outre-mer à des degrés divers. Presque tous ces secteurs ont été impactés par la crise. Au-delà de l'approche sectorielle, nous devons mener une approche sociale et porter toute l'attention nécessaire à la spécificité des besoins de ces populations. Nous avons longuement évoqué l'adaptation des produits financiers et la capacité à les proposer de façon proactive aux personnes qui en ont besoin sans nous contenter de les mettre à disposition derrière un guichet.

J'espère avoir répondu à vos interrogations. Nous sommes à votre disposition pour répondre à d'autres questions que cette présentation générale pourrait laisser ouvertes.

M. Michel Magras, président. – Je vous remercie, Monsieur le président, pour cette présentation précise et rigoureuse. Vous avez expliqué de façon très pédagogique vos missions auprès des personnes les plus vulnérables et ce désir de les accompagner. Vous avez longuement évoqué le fonds de solidarité. La première version du dispositif nous avait également alertés. Nous sommes nombreux à être montés au créneau car en l'absence de modification, 80 % des entreprises ultramarines n'auraient pas été éligibles au deuxième volet du fonds de solidarité. Vous avez également fait part d'une proposition de moratoire sur les charges. Ce dispositif n'est pas la meilleure solution puisqu'un moratoire reste un endettement qu'il faut rembourser tôt ou tard. Enfin, j'ai bien noté votre programme Tremplin. Certains collègues souhaitent peut-être prendre la parole.

Mme Viviane Artigalas, rapporteure. – L'assouplissement du fonds de solidarité est-il rétroactif ?

M. Frédéric Lavenir. – Ceux qui étaient exclus au mois de mars n'ont pas perçu la somme de façon rétroactive.

Mme Alice Rosado, directrice des relations institutionnelles et du plaidoyer. – Les calendriers de demande de l'aide ne permettaient pas de la solliciter de façon rétroactive.

Mme Viviane Artigalas, rapporteure. – Nous avons exprimé cette demande au sein de la commission des Affaires économiques, mais nous n'avons pas été entendus. Par ailleurs, vous avez évoqué l'angoisse des petits entrepreneurs par rapport au redémarrage. Avez-vous de la visibilité sur le nombre de clients qui pourraient ne pas redémarrer leur activité dans les outre-mer ?

M. Frédéric Lavenir. – Je peux répondre à cette question au travers des quelques éléments que je vous ai communiqués.

M. Matthieu Barrier. – Pour l'instant, ces personnes ne sont pas dans une situation extrême de radiation de leur activité. Celles qui ont complètement arrêté leur activité sont peu nombreuses. La plupart espèrent la redémarrer. Nos équipes de salariés et de bénévoles poursuivent leurs démarches téléphoniques auprès de cette population de 12 000 personnes. Nous pouvons mettre en place des outils financiers dans l'attente d'éventuelles dotations du fonds et proposer des prêts de relance aux clients qui s'affirment capables de redémarrer leur activité, mais qui ont besoin de 3 000 euros pour reconstituer leurs stocks. Ces processus d'intervention sont très rapides, mais si l'enveloppe de 23 millions d'euros n'est pas distribuée en septembre, il sera trop tard. Nous en avons besoin dès à présent.

Près de 50 % des clients ne savent pas encore à quoi s'en tenir et restent encore sous l'effet de la sidération. J'ai ainsi dialogué avec une personne dont l'activité concerne la réparation de hottes pour les restaurants, dont la date de reprise n'est pas encore fixée. Dès lors que les restaurateurs auront repris leur activité, ils ne vont pas accorder la priorité à ce type de travaux, puisqu'ils vont devoir reconstituer leur trésorerie. Nous allons donc aider cette personne à envisager le développement de services spécifiques lui permettant de générer immédiatement du chiffre d'affaires. Nous allons trouver des solutions pour la réorientation temporaire de son activité. Si cette personne a besoin de matériel spécifique pour se lancer dans la réparation de chaudières, par exemple, nous étudierons son besoin de financement. Pour l'instant, les entrepreneurs n'ont pas baissé les bras. Ils ont l'espoir qu'avec la fin du confinement, leur activité pourra être relancée. Une grande partie des personnes que nous accompagnons, et tout particulièrement dans les régions d'outre-mer, ont très peu d'alternatives et vont rechercher une solution. Notre priorité consiste à les contacter pour connaître leur situation durant ces premières semaines de sortie du confinement. Nous espérons « limiter la casse ».

Enfin, je souhaite donner une note positive. La capacité de résilience de ces populations est peut-être un peu plus importante dans les régions d'outre-mer. Elles ont besoin d'être accompagnées et soutenues financièrement pour y parvenir et ont déjà vécu des périodes de blocage économique et social pendant plusieurs semaines, notamment à Mayotte. Nous avons d'ailleurs obtenu un soutien financier très rapide de l'État et de la Caisse des dépôts, ce qui a permis aux bénéficiaires de redémarrer leur

activité et de rembourser leurs prêts un an plus tard. Nous sommes persuadés qu'il est possible d'éviter la catastrophe.

M. Frédéric Lavenir. – Pour ces entrepreneurs qui ont beaucoup d'énergie et peu d'alternatives, l'instant de vérité aura lieu dans quelques semaines ou quelques mois. Ils sont nombreux à devoir faire évoluer leur modèle et rechercher d'autres clients particuliers pour redévelopper leur activité. Cependant, cette démarche prendra du temps et nécessitera des investissements, dans la création d'un site Internet par exemple. Une fois ces investissements chiffrés, un certain nombre d'entrepreneurs n'auront pas d'autre solution que de trouver des fonds propres et des prêts d'honneur, mais pourraient y renoncer s'ils sont confrontés à des difficultés – non liées à des liquidations ou des faillites, mais au non-redémarrage des activités. Il faudra quelques semaines ou quelques mois pour évaluer la capacité des nouvelles entreprises à générer un revenu suffisant. Je rappelle que de nombreux clients percevaient les minima sociaux et, dans certains cas, sont encore en partie dans cette situation. Ils n'ont pas envie de baisser les bras, mais s'ils ne sont pas soutenus, ils finiront par se heurter à la réalité. Il faut absolument éviter cette situation.

M. Michel Magras, président. – Je vous remercie pour cette intervention. Je souscris à votre propos sur la résilience des populations dans les territoires d'outre-mer. Elle caractérise nos vies d'iliens qui ont connu des cyclones, des tremblements de terre, de grands épisodes de grève et qui ont, à chaque fois, à faire redémarrer l'économie. Toutefois, la situation actuelle est exceptionnelle, et même inédite. Il faudra mobiliser tous les moyens et votre action est indispensable.

M. Dominique Théophile. – Lors de la dernière rencontre avec Madame Annick Girardin, ministre des outre-mer, au mois de septembre, nous avons évoqué le projet Sprinter qui prévoit de doubler l'activité de l'ADIE en outre-mer afin d'atteindre 15 000 bénéficiaires en 2022. L'épidémie va-t-elle modifier l'enveloppe de 1,8 million d'euros annoncée lors de la signature du plan ainsi que le contenu du projet ?

M. Frédéric Lavenir. – Il est probable que le Covid-19 aura un impact sur le calendrier de nos réalisations. Certaines d'entre elles n'ont pas pu être mises en œuvre et seront décalées. Nos ambitions sont maintenues, même si certains rééchelonnements sont nécessaires. Il n'y a pas de raisons que le projet soit plus coûteux. En revanche, la crise nous conduit à réaliser des interventions qualitatives imprévues auprès de nos clients. Elle a un impact sur notre modèle économique. Les besoins de nos clients se sont accrus depuis l'épidémie. Dans ce contexte, nous aurons nous-mêmes des besoins supplémentaires en outre-mer.

M. Matthieu Barrier. – Le montant de 1,8 million d'euros accordé il y a un an par le ministère des outre-mer constitue la première tranche d'un plan de doublement de l'activité du microcrédit sur trois ans. Nous devrions

retomber sur nos pieds durant cette période, durant laquelle nous prévoyons une très forte demande et une très forte activité. Nous mobilisons notre réseau d'outre-mer pour compenser ces deux mois de crise. Nous finalisons actuellement le deuxième volet de cette convention. Les aides du ministère d'outre-mer à l'ADIE représentent un montant global de 3,3 millions d'euros. Le planning prévu est maintenu. La signature de la convention devrait intervenir dans les jours à venir. Le ministère nous a assuré de son soutien dans les termes prévus avant la crise. Ce plan nécessitera des recrutements et des formations que nous n'avons pas pu mettre en œuvre au cours des deux derniers mois. Enfin, nous avons sollicité la participation du ministère d'outre-mer à l'enveloppe globale de 23 millions d'euros dont nous avons besoin pour financer le plan de relance.

M. Michel Magras, président. – Avant cette audition, j'ai eu l'occasion de discuter avec les services du ministère des outre-mer à propos de certains amendements. Sans vouloir prendre position sur la politique du Gouvernement, celui-ci semble tenté de reporter les calendriers prévus dans tous les secteurs. Nous allons avoir la semaine prochaine une audition relative au bâtiment et au logement social, secteurs dans lesquels nous avons besoin d'engagements précis.

Il me reste à vous exprimer tous mes remerciements pour la qualité de ces échanges. Votre rôle dans les outre-mer est crucial. Nous sommes conscients du travail considérable que vous réalisez. Sachez que vous pouvez compter sur notre soutien. Nous serons à votre écoute pour vous aider à disposer des moyens de poursuivre votre travail remarquable.

M. Frédéric Lavenir. – Je vous remercie, Monsieur le président.

Jeudi 28 mai 2020

Table ronde sur le BTP et le logement social

M. Michel Magras, président. – Madame la directrice, Messieurs les présidents, Messieurs les directeurs, mes chers collègues, après le transport aérien la semaine dernière, nous poursuivons aujourd’hui la seconde partie de notre étude sur l’urgence économique dans les outre-mer, avec une nouvelle audition thématique dédiée cette fois-ci aux secteurs du BTP et du logement social.

La Délégation sénatoriale aux outre-mer a souhaité aborder ces deux secteurs dans le cadre d’une même table ronde, tant leurs problématiques sont étroitement liées dans nos territoires.

Elles le sont sans doute encore davantage en raison de la crise actuelle. Il est à craindre que ses effets sur l’emploi soient de nature à créer les conditions d’une profonde crise sociale dans les outre-mer. Sans doute aurons-nous l’occasion d’en parler.

Lors de nos auditions précédentes, nous avons été alertés à plusieurs reprises sur l’impact considérable qu’a eu le confinement sur les chantiers en cours. Le BTP est sans conteste l’un des secteurs les plus touchés par les effets de la crise sanitaire.

Les répercussions de ce quasi-arrêt du BTP sur la construction de logements, et sur le logement social en particulier, nous préoccupent énormément car nous connaissons bien la situation de pénurie qui existe en outre-mer. Le Plan logement 2019-2022 du Gouvernement a suscité beaucoup d’attentes et nous nous interrogeons quant à son avenir.

Lors de nos auditions, plusieurs intervenants, je pense notamment à la présidente de l’ACCIOM, ont insisté sur l’importance d’un redémarrage rapide dans le BTP, avec bien entendu les mesures de protection sanitaire adéquates. La reprise dans le BTP pourrait avoir un réel effet de levier pour amorcer cette reprise.

Nous vous remercions donc très vivement, Madame et Messieurs, d’avoir accepté de participer à cette table ronde à l’invitation de nos trois rapporteurs : Stéphane Artano (RDSE, Saint-Pierre-et-Miquelon), Viviane Artigalas (Socialiste et républicain, Hautes-Pyrénées) et Nassimah Dindar (Union Centriste, La Réunion).

Nous avons donc le plaisir d’accueillir cette après-midi cinq fédérations pour le BTP :

- la Fédération des entrepreneurs et artisans du bâtiment et des travaux publics de Saint-Pierre-et-Miquelon (FEABTP) représentée par son président M. Roger Hélène ;

- la Fédération régionale du bâtiment et des travaux publics de La Réunion représentée par son président M. Anthony Lebon, accompagné de M. Stéphane Brossard, président de la commission technique, et Olivier Wagner, secrétaire général ;

- la Fédération régionale du bâtiment et des travaux publics de Martinique représentée par son président, M. Hervé Étilé ;

- le Syndicat des entrepreneurs en bâtiment, travaux publics et annexes de Martinique (SEBTPAM) représenté par son président M. Steve Patole ;

- la Fédération calédonienne du bâtiment et travaux publics (FCBTP) représenté par son président, M. Silvio Pontoni.

Pour le logement social, trois organismes sont présents : le CDC Habitat, représenté par M. André Yché, président ; l'Union sociale pour l'habitat outre-mer (USHOM) représentée par Mme Sabrina Mathiot, directrice, et l'Action logement services (ALS) représentée par M. Nicolas Bonnet, directeur Gouvernance et territoires.

Madame, Messieurs, nous comptons sur vos témoignages pour prendre la mesure, d'une part, de la situation dans les territoires où vous exercez vos activités, d'autre part de l'efficacité ou non des mesures qui ont été engagées par le Gouvernement.

Cette semaine, la ministre des outre-mer a annoncé, avec l'AFD, un Plan d'un milliard pour les outre-mer, avec notamment un nouveau fonds destiné à abonder « des programmes d'investissements publics vers une relance durable, notamment par le biais de prêts bonifiés ». Vous pourrez également nous faire part de vos réactions à ce sujet.

Pour le bon déroulement de cette table ronde, je vous propose de procéder en deux temps. Ainsi, une première partie sera consacrée au BTP, puis nous passerons dans un second temps à la partie sur le logement social.

Pour chaque partie, le déroulé sera identique. D'abord, les trois rapporteurs exposeront leurs questions. Vous répondrez à tour de rôle dans l'ordre de présentation que je viens d'énoncer, en fonction bien entendu des caractéristiques de votre situation. Enfin, mes collègues vous poseront des questions complémentaires pour un dernier échange.

Si cette proposition vous convient, je cède la parole à Stéphane Artano en vous précisant que la présente table ronde est ouverte à la presse et diffusée en direct sur le site du Sénat. Elle sera également disponible en VOD.

M. Stéphane Artano, rapporteur. – Je vais commencer par le questionnaire sur le BTP en situation d'urgence, en me focalisant sur trois points.

Comment les entreprises du secteur du BTP, que vous représentez, ont-elles traversé la période de confinement dans votre territoire ? Quel niveau d'activités avez-vous pu maintenir ? Compte tenu de l'état des liaisons aériennes et maritimes, avez-vous pu continuer à être approvisionnés en matériaux de construction ?

Avez-vous eu recours aux dispositifs d'aides de l'État (activité partielle, PGE, fonds de solidarité) ? Ces derniers vous ont-ils semblé adaptés à vos difficultés ?

L'ordonnance du 22 avril 2020 concernant les secteurs du BTP et de l'immobilier vous a-t-elle apporté plus de visibilité et de facilités pour la continuité de vos activités ? Est-il nécessaire de prévoir des mesures spécifiques aux territoires ultramarins, notamment au niveau de l'assouplissement des normes ?

Mme Viviane Artigalas, rapporteure. – Dans l'hexagone, le Gouvernement vise une reprise totale de l'activité BTP à la fin du mois de mai. Constatez-vous la même reprise des chantiers sur votre territoire ? Avez-vous été consultés (ou vos autorités locales) dans le cadre de la mission confiée au préfet Philippe Mahé, chargé de fournir des propositions sur la reprise rapide des chantiers ?

Comment compenser les surcoûts liés à des raisons sanitaires (acquisition de matériel de protection sanitaire, nouvelle organisation des chantiers, problèmes de déplacement et d'hébergement...) ? Qui doit, selon vous, les prendre en charge ? Allez-vous augmenter le cas échéant vos prix de marché ?

Enfin, quels seraient, selon vous, les leviers prioritaires à actionner pour accélérer la reprise de l'activité du BTP ?

Mme Nassimah Dindar, rapporteure. – Avez-vous ressenti les effets de la crise sur le niveau de la commande publique dans votre territoire ? L'évolution de la situation des finances des collectivités locales vous inquiète-t-elle par rapport à leur capacité d'intervention et d'investissements à l'avenir ?

Comptez-vous sur des institutions financières comme la Caisse des dépôts et consignations pour vous soutenir dans la durée, par exemple dans la construction de logements sociaux ?

Les objectifs fixés par les 77 mesures du Plan logement outre-mer 2019-2022 (PLOM) du Gouvernement (libération et aménagement du foncier, construction de logements neufs, réhabilitation du parc existant, lutte contre l'habitat indigne, engagement pour la transition énergétique...) sont-ils encore réalisables ou faut-il modifier en profondeur de ce plan ?

M. Anthony Lebon, président de la Fédération régionale du bâtiment et des travaux publics de La Réunion. – En ce qui concerne les mesures d'urgence et l'état de l'activité du BTP pendant le confinement, nous étions proches de 95 % de l'activité à l'arrêt. Si nous pouvons considérer qu'il n'y a pas eu de vraie rupture de la chaîne d'approvisionnement maritime ou aérienne, celle-ci n'était plus en mesure d'approvisionner le BTP dans la mesure où les fournisseurs, les industriels et les importateurs ont également cessé leur activité.

Les dispositifs d'État ont été sollicités massivement, certains à destination des salariés, d'autres en direction des entreprises. Pour les salariés, l'activité partielle a été sollicitée systématiquement et par tout le monde. Presque tout le monde était à l'arrêt. D'autres dispositifs ont également été sollicités, notamment le PGE.

À la question de savoir si ces dispositifs étaient adaptés, la réponse est oui, à très court terme. Selon nous, pour le temps de l'urgence, ces dispositifs ont permis de passer la période la plus compliquée, celle où il n'y avait plus aucune activité ni aucune rentrée d'argent. Néanmoins, ils n'ont nullement répondu à la perte d'activité et de chiffre d'affaires, donc à la couverture des frais généraux.

L'ordonnance du 22 avril 2020 qui concerne le BTP et l'immobilier a partiellement facilité la continuité de l'activité. Cependant, pour certaines activités, l'effet a été inverse. Nous pensions qu'à l'issue du confinement, les opérations ne pourraient démarrer puisque les délais d'instruction étaient épuisés, finalement ces derniers ont été reconduits. Sous le contrôle de Stéphane Brossard, nous allons vous faire une proposition sur l'assouplissement des normes.

M. Stéphane Brossard, président de la commission technique de la Fédération régionale du bâtiment et des travaux publics de La Réunion. – Ce travail de fond a déjà fait l'objet d'un rapport sénatorial que vous avez piloté en 2017, Monsieur le président. Certaines mesures, malheureusement, sont restées totalement lettre morte. Nous en avons répertorié douze qui impactaient directement l'activité du BTP sur l'île de La Réunion ; sur ces douze mesures, seules deux ont été mises en œuvre. Malgré tout ce qui a été émis, fruit d'une grande concertation et d'un partage d'informations entre tous les acteurs de la construction, tous les moyens ne sont pas mis en place. Certains services de l'État, je peux le dire ouvertement, notamment au niveau de la Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (DHUP) et du Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB), sont des freins à la mise en route au niveau des outre-mer. Nous le constatons ainsi, trois ans plus tard. Le Covid-19 en lui-même a eu comme impact une cessation de l'activité, notamment due à un arrêt de la commande publique, traduit par l'interruption des commissions d'appels d'offres, la fermeture des services instructeurs et l'absence de continuité de service.

Cette crise est malheureusement doublée par des élections communales qui n'ont pas été menées à leur terme, puisque le second tour est décalé au 28 juin. Certaines commissions n'ont donc pas été créées. La commande publique relative à la demande communale a été complètement stoppée. Nous ne planifions pas de retour de l'activité sur les marchés à bons de commande avant septembre de cette année.

De par la structuration de la filière et sa dépendance à la norme au niveau national, le Plan logement outre-mer (PLOM) en lui-même n'a pas été décliné sous forme de moyens, c'est également l'objet de votre analyse d'aujourd'hui. Il conviendra de mettre en place toutes les mesures répertoriées, notamment les quatre axes du PLOM. Nous voulons bien être force de proposition ; c'est ce que nous avons fait avec le Bureau de normalisation des techniques et équipements de la construction du bâtiment (BNTEC) dont la commission arrive à son deuxième agrément en termes de révision et d'adaptation des documents techniques unifiés (DTU), mais nous ne pouvons aller au-delà puisque ce processus dépend de la réglementation au niveau national.

M. Michel Magras, président. - Je vous remercie. Je souhaite préciser que nous connaissons bien le sujet pour y avoir beaucoup travaillé dans le cadre du rapport de la délégation « Le BTP outre-mer au pied du mur normatif : Faire d'un obstacle un atout » publié en 2017. Au niveau du CSTB, il me semblait qu'une approche nouvelle émergeait, qui pouvait être intéressante. La crise ne fait qu'accentuer ces difficultés et il conviendra sans doute de reprendre ce dossier.

M. Anthony Lebon. - Je souhaite poursuivre avec les questions de Mme Viviane Artigalas sur le redémarrage de l'activité. En métropole, il est fait état d'une reprise de la majorité des chantiers pour la fin du mois de mai. En tant que président de la commission BTP/logement de la FEDOM, je me permets de m'exprimer sur le tour de table effectué auprès de l'ensemble des fédérations des DOM. Il semblerait qu'à La Réunion et dans les DOM en général, la reprise soit plus lente. Dans plusieurs secteurs, nous savons même que des chantiers ne reprendront pas avant septembre ou octobre. Certains maîtres d'ouvrage jouent la carte de la sécurité et ne veulent payer aucun supplément. Le 10 juin, l'État devrait se prononcer quant à la détermination de l'affectation des surcoûts du Covid-19. Nous pensons que si les maîtres d'ouvrage devaient indemniser les entreprises au prorata du temps d'immobilisation, nombre d'entre eux seraient incités à reprendre l'activité plus vite que ceux qui le décident aujourd'hui en jouant l'immobilisme le plus total.

Nous n'avons pas été interrogés directement par le préfet Philippe Mahé dans le cadre de la mission que lui a confié le Gouvernement. Nous avons pourtant piloté à La Réunion des groupes de travail réunissant l'ensemble des acteurs sous l'égide du préfet de La Réunion.

Comme vous le savez, la situation du BTP est beaucoup plus dégradée que dans l'Hexagone. La structuration entrepreneuriale est en effet composée à 80 % d'entreprises de moins de 10 salariés (ce qui n'est pas le cas en métropole) d'une part ; le tissu est fragilisé par de longues années de crise suite à la crise de 2008 d'autre part. En 2019, La Réunion a connu son année la plus basse en termes d'activités du bâtiment depuis plus de 20 ans. Moins de 1 500 logements sociaux ont été construits l'année dernière alors qu'entre 5 000 et 6 000 logements annuels étaient construits dans les grandes années. Aujourd'hui, nous ne pensons pas pouvoir compenser les surcoûts du Covid-19, ni en trouvant des méthodes optimisées en termes de dispositions constructives, ni en achetant mieux. Nous ne saurons pas construire plus et moins cher.

Je sais qu'il s'agissait de l'un des objectifs principaux du PLOM, mais nous n'y arrivions malheureusement pas déjà l'année dernière. Je pense dès lors que nous n'y arriverons pas cette année après l'épidémie de Covid-19. Nous n'avons pas de pistes pour compenser les surcoûts à moins, peut-être, d'un point de vue pratique, en réfléchant les crédits LBU non consommés en 2020, en direction de l'indemnisation des maîtres d'ouvrages pour que, *in fine*, les entreprises en bénéficient.

Qui doit régler les surcoûts ? Nous pensons qu'il faut une équité dans le règlement, que ceux-ci soient assumés de manière équilibrée. L'État a pris sa part bien évidemment pour le côté salarial puisqu'il a abondé afin de maintenir l'activité partielle. Cependant, lors du temps d'immobilisation, les entreprises seules ont assumé les locations, les amortissements, les non mises en chantier, la couverture des frais généraux... Pour la reprise, ce sont les entreprises qui assument financièrement les surcoûts liés au Covid-19. De plus, surtout, le point le plus important, les entreprises assument seules la perte de productivité liée à la réorganisation de nos métiers, notamment avec le respect des gestes barrières. Elle est estimée entre 5 et 20 % selon les activités. Si nous n'avons pas d'aide forte et un appui de la part de nos instances, nous n'y parviendrons pas.

Nous avons des aides fortes en trésorerie pour ceux qui ont la chance de bénéficier du PGE. Néanmoins, sur la perte de rentabilité, le manque à gagner, la non-couverture des frais généraux, nous aurions besoin que le BTP soit inscrit en secteur de compétitivité renforcée. C'est une orientation forte que nous portons depuis la fin de l'année. Nous sommes conscients que cette évolution prendra du temps. En attendant, nous aimerions pouvoir bénéficier d'une exonération de charges de trois à six mois.

L'ironie de notre situation veut que le BTP, jugé essentiel à la vie de la Nation, soit retourné rapidement sur les chantiers. Nous n'avons donc pas eu d'arrêtés préfectoraux nous demandant de suspendre nos travaux. Ainsi, nos activités ne bénéficieront pas d'exonération de charges, d'où cette volonté d'inscription des entreprises du BTP en secteur de compétitivité

renforcée, d'autant plus à La Réunion, où l'industrie du BTP est déjà en secteur de compétitivité renforcée. Il serait logique que les entreprises qui mettent en œuvre les matériaux, les industriels de La Réunion, soient au même niveau de charges. Dans le cas inverse, une disproportion de concurrence risque de surgir, puisque certains industriels du BTP sont également des poseurs. Ils ne payent donc pas la même main d'œuvre que les entreprises du BTP qui, elles, ne sont qu'en secteur de compétitivité traditionnelle et non renforcée.

Les leviers pour la reprise seraient donc, selon nous, une exonération de charges, une inscription en secteur de compétitivité renforcée et une prise en charge des surcoûts. Comment accélérer cette reprise ? Comme l'a évoqué Stéphane Brossard, en faisant le lien avec la stratégie d'avenir et le Plan logement outre-mer, nous pensons aujourd'hui qu'il ne faut surtout pas rediscuter ce dernier, à notre niveau en tout cas. Nous avons déjà passé de nombreux mois sur ces concertations et le risque est de perdre une nouvelle année ; l'ensemble des acteurs serait dans l'attente et l'immobilisme le plus total, retardant davantage la mise en service concrète du plan. Pour accélérer la reprise, le PLOM doit être opérationnel. Il est piloté par CDC Habitat et Action Logement ; à La Réunion en tout cas, les groupes de travail prévus pour démarrer ne se sont pas réunis. L'abondement conséquent annoncé est une aubaine pour l'avenir du territoire et les familles en souffrance, en demande de logements depuis plusieurs années.

Comment faire pour que ce plan soit réellement opérationnel ? Sur les territoires ultramarins, nous avons ciblé huit mesures particulières sur lesquelles nous pourrions revenir. Le PLOM semble être l'un des atouts principaux. Il doit démarrer sans plus attendre.

Enfin, concernant les communes, nous sommes inquiets puisque nous savons que certaines d'entre elles ont déjà du mal à régler les entreprises dans des délais convenables. Nous avons des délais qui varient entre trois voire six/sept mois de règlement. Bien évidemment, nous sommes pour la bonne santé de tous les organismes publics de notre territoire et nous savons que ce n'est pas simple. Nous n'avons pas la solution à notre niveau en tout cas.

M. Michel Magras, président. – Nous vous remercions pour votre message qui est particulièrement clair. Je passe la parole à M. Hervé Etilé de la Fédération du bâtiment et des travaux publics de Martinique.

M. Hervé Étile, président de la Fédération régionale du bâtiment et des travaux publics de Martinique. – Le Covid-19 n'est qu'un facteur aggravant d'une situation qui dure depuis longtemps dans nos territoires. Le confinement et la réduction de l'activité ont eu des conséquences économiques sans précédent pour notre activité. La situation sanitaire et l'absence de matériel, le manque de stock et l'éloignement insulaire ont eu raison de l'activité. Quelques rares « tricheurs » ont continué à travailler sans

respecter le confinement, ni les gestes barrières, ni les mesures d'hygiène sur chantier. Nous avons signalé ces manquements qui sont inacceptables. L'arrêt des liaisons maritimes et aériennes, l'augmentation record des coûts de fret, n'ont fait qu'enfoncer le BTP local dans cet immobilisme.

Les vols opérés par l'une des trois compagnies aériennes, Air France, n'avaient plus la même fréquence, ne transportaient que peu de passagers et le fret était réservé au matériel hospitalier. Les masques étaient réquisitionnés pour le personnel médical mais rien n'était prévu pour le personnel du BTP. Nous nous sommes donc retrouvés dans une période où l'État ne nous a pas demandé de ne pas travailler, mais où nous étions dans l'impossibilité de travailler puisque nous n'avions pas le matériel adéquat. Les négociants locaux en matériel de BTP ne pouvaient – et certains d'entre eux ne le peuvent toujours pas – nous communiquer de date d'arrivée pour les masques et le gel hydroalcoolique. Sur l'île, nous n'avons pas la possibilité de travailler selon les règles édictées par l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTP), validées par le ministère de la santé. Le travail aujourd'hui se fait donc tant bien que mal, mais il apparaît que les entreprises ne travaillent pas dans les règles sanitaires requises actuellement.

La plupart d'entre elles n'a pas eu accès aux principales aides gouvernementales. Le FSE (les 1 500 euros pour les petites entreprises) et le chômage partiel, ont été peu utilisés. Aucune mesure forte et concrète n'a été prise pour le soutien massif de cette activité essentielle pour la Martinique, puisqu'elle rassemble près de 6 000 salariés, dans 4 530 entreprises et artisans du BTP. 80 % d'entreprises ont moins de 20 salariés. Nous estimons que la situation économique du BTP en Martinique est précaire, voire inacceptable, depuis 2002 en raison de plusieurs facteurs que sont la crise économique, les intempéries passées, la complexité administrative, l'accès à la commande publique, la fiscalité non adaptée au marché disponible, l'insularité qui nous empêche d'aller travailler ailleurs qu'en Martinique, les charges sociales qui pèsent sur le fonctionnement de nos entreprises... Cette difficulté d'accès à la commande publique, ainsi que le peu, voire l'absence d'information à court et moyen termes, impliquent des difficultés d'organisation pour les entreprises. Le niveau de prix est également trop bas, entraînant une concurrence féroce et suicidaire pour accéder à la signature d'un marché. Cette concurrence est en outre encouragée par les bailleurs sociaux.

Il serait nécessaire de s'intéresser au nombre de dépôts de bilan sur une année, pour déterminer combien ils coûtent à l'État. Et il serait judicieux de faire la balance avec ce que nous demandons depuis un certain nombre d'années, c'est-à-dire une révision de la fiscalité des entreprises outre-mer, celle des entreprises du BTP en tout cas. La rigidité du secteur bancaire est également à interroger, particulièrement vis-à-vis des entreprises du BTP, des PME, à qui aucune facilité n'est accordée (à moins d'apporter des garanties sans commune mesure avec la capacité des entreprises). Au contraire, les grands groupes nationaux bénéficient de facilités accordées par leurs maisons mères implantées

en métropole, avec des taux inférieurs à ceux existant localement, sur un volume d'affaires incomparable.

J'évoquerai également le coût élevé des frais de Bpifrance pour les entreprises et le fait que l'aide est réservée à celles qui sont à jour de leurs cotisations, ce qui écarte beaucoup de petites entreprises qui pourraient prétendre à cette solution de soulagement. L'État, les parlementaires et les collectivités territoriales ne prennent pas la juste mesure du nombre de dépôts de bilan que nous sommes en train d'enregistrer et qui est catastrophique. La crise actuelle vient sonner le glas d'une profession moribonde. Les magasins sont aujourd'hui totalement dépourvus de masques et de gants, et nous ne savons pas comment refaire démarrer l'activité dans cette situation de pénurie de matériel.

Je poursuis avec l'ordonnance du 22 avril 2020, qui n'a pas vraiment apporté de solution, voire de résultat efficace sur le terrain. Certes, les entreprises avaient besoin de mesures d'accompagnement pour les salariés, leur mise en chômage partiel entre autres. Cependant, elles avaient également besoin de mesures fortes d'accompagnement, telles qu'une plus grande souplesse à l'accès aux marchés publics et aux logements sociaux, la mise en place d'un moratoire sur la dette des charges sociales et fiscales, voire même une annulation sur les deux dernières années afin de faire redémarrer les petites entreprises. Mon prédécesseur a bien signalé qu'à La Réunion, 80 % des entreprises ont moins de 10 salariés, c'est le cas également à la Martinique. La mise en place d'un contrat multipartite, signé avec l'entreprise, permettrait de garantir que 10 % du marché seraient réservés au paiement des charges fiscales et sociales au fur et à mesure de l'avancement d'un chantier.

Nous avons adressé un courrier au préfet, ainsi qu'au président de la collectivité territoriale, resté sans réponse jusqu'à présent. Je rappelle que la Fédération française du bâtiment compte 50 000 adhérents et plus d'un million d'employés sur l'ensemble de l'Hexagone. Nous avons trouvé dommage de ne pas avoir de réponse à notre proposition de sortie de crise qui était de sanctuariser les marchés pour nos petites entreprises avec un aménagement sur les charges afin que les entreprises aient une avance de démarrage. Aujourd'hui, nous sommes à la veille de dépôts de bilan en cascade lesquels coûteront une fortune à l'État (nous sommes en train de le quantifier avec un partenaire privé) ; nous souhaitons donc que soient étudiées nos propositions concernant ce redémarrage. Un apport de 15 % si possible avant démarrage, ainsi qu'un accompagnement auprès des entreprises locales pour la mise en place d'un paiement direct des fournitures, permettraient qu'il n'y ait pas de mélange de comptes et de chantiers. Nous préconisons l'injection de 6 millions d'euros par l'État, au minimum, dans le secteur du BTP local pour relancer l'activité. Au regard de la situation actuelle de ce secteur à la Martinique, ce montant serait bien plus favorable qu'un montant cumulé de dépôts de bilan, de dettes accumulées, auquel il faudrait rajouter les indemnités de chômage, etc.

Concernant le redémarrage de l'activité, la FFB Martinique n'a pas été consultée, à notre grand étonnement. Des réunions étaient organisées sans que nous soyons invités alors que d'autres instances étaient conviées. Nous avons formulé des demandes au préfet de la Martinique qui ne nous a pas répondu. Quant au redémarrage, il se fait de façon désorganisée, car l'asphyxie était de plus en plus forte entre mars et avril. Certaines entreprises ont bafoué l'ordre d'arrêt, et d'autres ont recommencé à travailler. Les maîtres d'ouvrage rechignent à payer les surcoûts que nous avons estimés à 30 %. Sur l'Hexagone, ce surcoût a été évalué à 20 % mais nous avons rajouté les frais liés à notre insularité, les difficultés d'approvisionnement, etc. Par exemple, aujourd'hui vous perdez au minimum une heure dans chaque magasin d'approvisionnement pour pouvoir amener le matériel sur chantier. Un de nos adhérents a dû revoir complètement son dispositif de transport car il avait mis en place un système de minibus pour amener ses salariés sur chantier, ce qui n'est plus possible.

Une synthèse rapide des difficultés recensées – puisque je pense que mes collègues vont reprendre les mêmes axes – montre qu'il est indispensable de faciliter l'accès à la commande publique, de relever les niveaux de prix, de geler les charges sociales et fiscales (et arrêter immédiatement les poursuites), de relancer les travaux structurants à moyen et court termes et, enfin, d'essayer de peser sur les banques pour qu'elles ne soient plus aussi frileuses sur notre secteur d'activité.

M. Michel Magras, président. – Je vous remercie, Monsieur le président. La parole est au Syndicat des entrepreneurs en bâtiment, travaux publics et annexes de Martinique, M. Steve Patole.

M. Steve Patole, président du Syndicat des entrepreneurs en bâtiment, travaux publics et annexes de Martinique (SEBTPAM). – Sur les mesures d'urgence, je ne répéterai pas ce qu'ont bien précisé les intervenants avant moi, mais je confirme que l'activité du bâtiment a diminué de 75 à 80 %.

Concernant l'approvisionnement en matériaux, il n'y a pas encore de ruptures car, aux Antilles et en particulier à la Martinique, nous disposons d'un stock dû à notre insularité. Pendant cette période de confinement, les usines ont fermé en métropole. En revanche, le service maritime a fonctionné convenablement. Nous avons eu la chance d'avoir ce « surstock » pour permettre le redémarrage, mais les fournisseurs restent dans l'expectative et n'ont pas l'intention de se réapprovisionner s'ils n'ont pas une vision de l'avenir.

Concernant les dispositifs d'État, l'activité partielle a pu être mise en place mais avec beaucoup de difficultés dans le secteur du bâtiment. En effet, de nombreuses entreprises n'étaient pas éligibles et ont eu malheureusement le réflexe de fermer vite, plutôt que d'avoir à supporter la situation. Aujourd'hui, la prise en compte de la régularité des entreprises au regard des obligations sociales et fiscales ne permet pas à toutes de bénéficier de l'ensemble des aides

disponibles. Il existerait peut-être des solutions intermédiaires, comme de se référer aux déclarations de décembre pour pouvoir bénéficier de ces aides. Peut-être également aurait-il été judicieux que les aides massives de l'État soient accordées aux collectivités publiques car ce sont elles le moteur de l'activité du BTP. Les PGE apportent des solutions de survie à très court terme pour les acteurs. En effet, ces prêts devront être remboursés et pèseront sur la capacité des entreprises à atteindre l'équilibre financier de leur exploitation à l'avenir. Les entreprises sauvées grâce aux aides de l'État le seront inutilement si elles n'ont pas de travaux à réaliser. Le retour à une activité soutenue du BTP nous intéresse davantage, puisqu'il permettra d'éviter une sinistralité catastrophique pour nos entreprises.

À propos de l'ordonnance du 22 avril, je retiendrai que, pour la Martinique, elle a son efficacité. Malheureusement les frais administratifs, les incompréhensions ne permettent pas sa pleine mesure. Les mesures spécifiques devront concerner les collectivités locales en grande difficulté pour le règlement de leurs factures. S'agissant de l'assouplissement des normes, nous sommes tous d'accord, le travail que vous avez fait est considérable, il faudra le poursuivre et veiller à sa mise en place.

Le redémarrage de l'activité me semble en revanche à exclure pour le département de la Martinique. L'incertitude qui règne sur l'attitude des collectivités locales ne nous permet pas de penser que, fin mai, nous puissions redémarrer convenablement.

Nous n'avons pas été consultés par le préfet Philippe Mahé, encore moins par le Conseil départemental de la Martinique qui considère qu'il n'a pas à recevoir notre secteur. Nous sommes toujours en évaluation pour déterminer avec justesse et rigueur l'incidence de cette baisse de rendement. Nous sommes attentifs à la question des éventuelles pénalités de retard sur les chantiers. Les entreprises ont dû faire face à des frais ; selon l'étude dont nous disposons, le surcoût avoisine actuellement 18 à 22 %. Le caractère pérenne de ces mesures sanitaires à adopter sur les chantiers remet de toute façon en cause la base des prix pour plusieurs opérations programmées, donc non démarrées, comme la construction de logements sociaux neufs ou à réhabiliter. Il faut donc anticiper ces difficultés pour ne pas se retrouver en surconsommation de la ligne budgétaire dans les prochains mois. Le surcoût doit faire partie d'une négociation globale. Il n'est pas possible que les entreprises de travaux publics soient pénalisées pour les conséquences de cette crise, qui relèvent à notre sens, d'un cas de force majeure.

Le premier des leviers me semble être la levée des incertitudes quant aux intentions des collectivités publiques concernant les créances des entreprises - les délais de règlement sont souvent dépassés - et la prise en charge du surcoût sur les six voire douze mois à venir. Les constructeurs sociaux devront s'expliquer sur les retards pris sur les objectifs du Plan logement. La Martinique et la Guadeloupe ont aussi souffert du manque d'eau en période de confinement alors que des projets existent.

Sur la stratégie d'avenir, la commande publique est le levier principal de l'activité du BTP. Au cours des dix dernières années, les dépenses d'équipement ont chuté de moitié. Nous sommes d'autant plus inquiets que la crise actuelle s'accompagne nécessairement d'une baisse des recettes fiscales des collectivités locales et donc des capacités d'investissements. Des dispositifs doivent être mis en place pour éviter une dégradation supplémentaire de la commande publique. La Martinique a perdu environ 1 500 emplois dans le secteur du bâtiment entre 2016 et 2020, la crise du Covid-19 vient s'y ajouter. Nous avons donc des inquiétudes légitimes, nous sommes même paniqués. Nous rejoignons la position de La Réunion, il faut mettre le Plan logement en action.

En conclusion, il convient de soutenir la demande publique et de penser à l'avenir pour les petites entreprises qui composent l'ensemble de notre tissu. Les projets sont nombreux. L'un des problèmes qui se posent vient de la difficulté pour nos collectivités de mobiliser les fonds européens. Il faudrait mettre en place une structure qui aide ces collectivités, ces communes, à préparer les études, pour mobiliser ces fonds. Nous sommes extrêmement inquiets quant à l'avenir car nous avons déjà des difficultés avant la crise du Covid-19, et d'autres difficultés viennent s'ajouter. Je ne sais pas ce que nous réserve l'avenir, mais nous sommes prêts à en discuter avec l'administration, l'État, le Conseil départemental de la Martinique... Jusqu'à maintenant nous n'avons pas de réponse sur les discussions ou les propositions que nous avons déjà faites.

M. Michel Magras, président. – Je vous remercie beaucoup pour votre intervention et souhaite faire une observation. Vous avez dit qu'il ne fallait pas oublier qu'au début le secteur du BTP n'était pas éligible à l'activité partielle. Or, le BTP n'était pas exclu des mesures d'urgence. Les préfets se sont retrouvés confrontés à d'autres obligations et ont laissé circuler des messages qui n'ont pas contribué à la fluidité et à l'efficacité des démarches. Nous reviendrons sur ce sujet. Il a été réglé assez rapidement mais cela a donné lieu à quelques malentendus. Je passe maintenant la parole à la Fédération calédonienne du BTP représentée par M. Silvio Pontoni.

M. Silvio Pontoni, président de la Fédération calédonienne du bâtiment et travaux publics (FCBTP). – La Nouvelle-Calédonie connaît une récession économique générale et le BTP est donc concerné. La difficulté est notamment liée à des échéances électorales sur l'avenir de la Nouvelle-Calédonie. Nous étions déjà en crise, le Covid-19 vient s'y ajouter. Heureusement, au plan sanitaire, nous avons été très peu impactés. En effet, nous sommes entrés en confinement le 23 mars 2020 et sortis avec un déconfinement partiel le 20 avril. Nous avons été le premier territoire français à sortir du confinement strict. Au début nous n'étions pas inclus dans le dispositif du chômage partiel. Nous avons rencontré nos élus, en expliquant que nous n'étions pas en mesure de faire les gestes barrières,

faute de matériels et de formation. Puis, nous avons été inclus parmi les ayants droit pour le chômage partiel, ce qui s'est traduit par une baisse d'activité de 65 % pendant une quinzaine de jours.

Au début, une partie de nos effectifs, soit 40 % de notre masse salariale, a déserté les chantiers, par peur ou méconnaissance. Lorsque nous avons su que nous étions en confinement strict, nous avons été voir les salariés pour leur dire qu'ils devaient venir sur les chantiers, sinon ils ne seraient pas pris en charge. Le message est difficilement passé. Certains chantiers ont été interrompus par des maîtres d'ouvrage, par mesure de prudence. Nous avons eu des zones près des tribus où la population locale nous a interdit les accès sur différents sites de travaux. En l'occurrence, sur les îles Loyauté, tous les vols aller-retour ont été bloqués dans les premiers jours. Tous les travaux dans les îles ont été complètement arrêtés.

Nous avons manqué de directives au début de cette crise. Nous nous sommes retrouvés, en tant que chefs d'entreprises, avec une responsabilité énorme pour essayer de faire tourner l'économie et éviter qu'une crise économique ne s'ajoute à la crise sanitaire. Nous avons eu une perte d'environ 42 millions d'euros sur cette période, alors que le chiffre d'affaires du BTP en Nouvelle-Calédonie s'élève à 1 milliard d'euros. La perte de chiffre d'affaires est donc énorme (36 % pour certaines entreprises sur cette période), tout comme la perte de masse salariale.

Concernant les approvisionnements, les matières premières pour l'enrobé et le ciment, nous n'avons pas à craindre de pénurie mais nous avons des inquiétudes pour les produits fabriqués en Europe ou ailleurs, où les usines sont fermées. Pour l'instant nous avons un peu de stock mais nous ne savons pas comment nous allons être approvisionnés lors des prochaines commandes. Pour le fret aérien, nous sommes passés de deux vols tous les jours depuis la métropole, à deux vols par semaine. Le fret maritime lui, se poursuit normalement. Pour l'instant, à part la rupture avec les usines en Europe, nous n'avons donc pas encore de répercussion.

En revanche, nous avons actuellement un énorme problème avec les agents de maîtrise, les techniciens supérieurs, qui venaient faire des séjours d'environ une semaine en Nouvelle-Calédonie pour des programmations d'*engineering*, de machines. Nous sommes complètement à l'arrêt, des chantiers vont bientôt se bloquer, à l'instar de trois centres commerciaux (deux en rénovation, un en phase de livraison) où tout le système d'incendie ne peut pas être mis en fonctionnement. Le chantier ne peut être achevé et on ne pourra pas ouvrir ces installations.

Un technicien qui vient en Nouvelle-Calédonie a une quatorzaine obligatoire dans un hôtel puis une semaine dans un lieu si possible sécurisé. Les techniciens ne viennent plus, puisqu'il est impossible pour une entreprise de prendre en charge ces frais-là. Nous avons discuté avec le gouvernement de Nouvelle-Calédonie afin de trouver des solutions. Nous

sommes donc face à un mur et la situation devient problématique. J'évoquerai des cas encore plus sérieux, tels que ceux de trois usines de nickel en Nouvelle-Calédonie, dont deux à pyrolyse qui nécessitent un travail d'entretien permanent. Les équipes spécialisées sont rares dans le monde. Normalement, des équipes de Portugais viennent faire ces travaux mais nous ne pouvons plus les faire venir. Or, ces fours doivent impérativement être entretenus.

Pour les aides de l'État, en Nouvelle-Calédonie, environ 15 200 salariés ont bénéficié du chômage partiel, dont 13 % dans le secteur du BTP. Nous étions le quatrième secteur le plus demandeur pour le chômage partiel après le tourisme, la restauration et les services. Cela nous a permis d'avoir un peu de temps pour mettre en place ces fameux gestes barrières, mais nous avons eu, comme mes confrères ultramarins, des problèmes d'approvisionnement ne serait-ce que pour les masques, le gel, etc. Au début, les hôpitaux de Nouvelle-Calédonie ont demandé aux entreprises du BTP de leur fournir des masques FFP2 ou FFP3. Ce sont donc les entreprises du BTP qui leur ont donné des masques au début de la pandémie. Le temps que le réapprovisionnement se mette en place normalement, nous avons donc été nous aussi, en situation de pénurie. Le chômage partiel a donc quand même permis de mettre nos salariés dans une situation de distanciation acceptable sur un chantier en diminuant les effectifs. Le prêt garanti par l'État est aussi très sollicité par les entreprises, il s'avère vraiment nécessaire en raison de cette perte de chiffre d'affaires. Nous verrons sa répercussion dans un trimestre. Le chef d'entreprise a besoin de visibilité pour souscrire à ce prêt et nous ne disposons, là aussi, que d'une visibilité très réduite sur le secteur du BTP à moyen et long termes.

La Nouvelle-Calédonie est compétente en la matière ; l'ordonnance du 22 avril ne nous concerne pas.

Pour le redémarrage des activités, les maîtres d'ouvrage, tant publics que privés, ont été très solidaires. Nous sommes des îliens, la solidarité a été tout de suite très forte. Des maîtres d'ouvrage nous ont appelés pour signer des ordres de service afin de nous arranger ; ils ont été très réactifs face à notre situation. Le chiffre d'affaires du BTP en Nouvelle-Calédonie provient à 60 % du secteur privé et à 40 % du secteur public. Sur le total, 30 % sont les maîtres d'ouvrage sociaux. Trois maîtres d'ouvrage sociaux représentent 30 % de notre chiffre d'affaires.

La crise à laquelle nous sommes confrontés, avec les différents référendums mis en place sur le devenir de la Nouvelle-Calédonie, a gelé une grande partie des investissements du privé. Nous nous sommes donc tournés vers le secteur public pour lui demander de soutenir notre activité. Il a essayé de le faire mais ses moyens financiers sont très réduits. En l'occurrence, la direction des infrastructures, de la topographie et des transports terrestres (DITTT) - notre principal donneur d'ordre public -, nous

a dit clairement que ses fonds d'investissement ont été utilisés pour gérer la crise, par exemple les hôtels réquisitionnés pour les quatorzaines des Calédoniens qui n'étaient pas encore rentrés sur le territoire. Les projets existent donc mais les caisses sont vides.

Quant aux surcoûts, nous sommes sur une crise d'activité et la compétition entre les entreprises est très dure. Nous avons des frais imputables au Covid-19, mais nous ne pouvons pas demander aux maîtres d'ouvrage de les assumer (ils sont estimés entre 5 et 10 % puisque nous avons été moins confinés qu'en métropole). Cependant, les gestes barrières nous ont imposé des changements de cadence, sur le transport du personnel également. En effet, le transport urbain ne fonctionnait plus, le covoiturage non plus, nous organisons des navettes dans les quartiers avec les véhicules des entreprises. Ce transport peut-il être pris en charge ? Le gouvernement de Nouvelle-Calédonie est ouvert mais il n'a plus de moyens. Il a dû recourir à une aide du Gouvernement français, même si le montant obtenu n'est pas celui qui était demandé.

Pour les leviers prioritaires, la relance économique avait été demandée avant la crise de Covid-19. Nous avons listé les grands projets nécessaires. Nous ne demandons pas la création d'une énième usine de nickel, nous en avons déjà trois et nous avons un hôpital flambant neuf. En revanche, des grands projets structurants seraient nécessaires comme l'assainissement et l'eau. Notre lagon a été inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO. Cependant, à part Nouméa et les grandes villes autour qui commencent à s'équiper en stations d'épuration, aucune des communes de l'intérieur du territoire ou des îles Loyauté n'est équipée d'un traitement des eaux digne de ce nom. Nous avons encore beaucoup de communes confrontées à d'énormes pénuries d'eau en période de sécheresse. Il existe un projet de barrage dans le Nord mais il peine à voir le jour. Nous avons des problèmes avec les liaisons routières entre Nouméa à l'extrême Sud et Koumac et Koné à l'extrême Nord. Regardez les statistiques du nombre de morts par an, nous sommes parmi les plus mauvais élèves en termes de morts sur la route par habitant sur tout le territoire français. Nous avons des projets structurants, le gouvernement essaye de nous accompagner mais il faut des ressources pour les financer.

M. Michel Magras, président. - Je vous remercie beaucoup Monsieur le président. Je passe la parole à M. Roger Hélène, le dernier intervenant du volet BTP.

M. Roger Hélène, président de la Fédération des entrepreneurs et artisans du bâtiment et des travaux publics de Saint-Pierre-et-Miquelon (FEABTP). - Je rejoins ce qu'ont dit mes confrères sur la situation économique de nos territoires. Sur Saint-Pierre-et-Miquelon, nous avons subi les mêmes difficultés. Je précise que notre secteur représente 25 % du secteur privé.

Nos difficultés sont surtout liées à la saisonnalité, puisque nous nous arrêtons en moyenne quatre mois pendant l'hiver. En conséquence, nous peinons déjà à traverser cette période. Le Covid-19 ne nous a pas aidés et a freiné les chantiers en activité, notamment du fait de la peur des salariés et des arrêts maladie, entraînant un surcoût pour les entreprises qui avaient de l'activité. Nous peinons aujourd'hui à redémarrer. Nous avons fait face à quelques difficultés de lancement d'appels d'offres infructueux. Cette situation est dommageable pour la profession car nous avons besoin de travailler.

Aujourd'hui, la lisibilité par rapport à l'avenir, pour la programmation de l'activité, est le sujet qui nous importe. Une amélioration s'est faite sentir grâce aux discussions que nous avons eues avec les maîtres d'ouvrage, par l'intermédiaire de l'Observatoire de la demande publique. Par rapport aux années 2000, une baisse de 40 % de l'activité dans le secteur du BTP est observée sur l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon. Les grandes difficultés que nous rencontrons aujourd'hui sont consécutives aux prix bas, à la sous-estimation des projets et aux relances continues des appels d'offres. Les entreprises travaillent pour rien, elles ont des surcoûts et les dossiers ne sortent pas. La méconnaissance du territoire par les maîtrises d'œuvre extérieures occasionne un ralentissement sur l'organisation de l'activité.

Sur l'archipel, compte tenu du manque d'aide et d'accompagnement, le logement intermédiaire pose davantage problème que le logement social qui est relayé par les collectivités. Par le passé, sur le territoire nous disposions de la LBU. Nous l'avons redemandée pour faire face au manque de logement sur le territoire. La réhabilitation du patrimoine bâti peine aussi à démarrer. Comme le disait l'un de mes confrères, les banques sont très frileuses pour financer les projets. Souvent des réponses sont attendues sept, huit mois, voire un an pour un projet d'investissement. À partir du moment où les demandes d'investissements sont verrouillées, le territoire se meurt. C'est un problème qu'il faut débloquent sur Saint-Pierre-et-Miquelon.

Nous enregistrons une baisse de 40 % de l'activité par rapport aux années 2000. Les maîtres d'ouvrage ont essayé de jouer le jeu, de lancer des chantiers susceptibles de commencer de suite avec des matériaux dont nous disposons sur l'archipel. En revanche, nous rencontrons des difficultés d'approvisionnement pour les produits en provenance d'Europe. En effet, les usines sont fermées et les fournisseurs ne nous répondent que très tardivement. J'estime que la saison sera très réduite concernant le bâtiment. Quant aux travaux publics, les matériaux présents sur le territoire devraient permettre un fonctionnement correct.

Je déplore toujours le manque de lisibilité à moyen terme. Un des grands projets que nous souhaiterions mettre en place porte sur l'attractivité du territoire, en remettant aujourd'hui la ville en état, ses chaussées, etc. Aujourd'hui, ce projet peine à se développer. Les chantiers de voirie et

réseaux divers (VRD) devraient être lancés, notamment pour la protection des littoraux qui pourraient donner de l'activité tout de suite au bâtiment. Nous avons des coûts d'importation de matériaux considérables en provenance d'Europe. Par exemple, un container de 40 pieds coûte actuellement environ 10 000 euros, soit un surcoût élevé, voire prohibitif, pour des matières premières de base comme le plâtre, l'acier, le ciment ou le béton.

M. Michel Magras, président. – Nous vous remercions, Monsieur le président, pour votre intervention. Si je fais une brève synthèse, il existe une situation structurelle en outre-mer et la crise a aggravé cette situation. J'ai noté que vous êtes tous intervenus sur les charges, d'où la question des exonérations. C'est le débat que nous retrouvons dans toutes nos auditions sur lesquelles le Gouvernement devra trancher.

Vous avez été plusieurs à évoquer aussi la LBU. La ministre des outre-mer, Mme Annick Girardin, a donné des garanties affirmant que la ligne ne serait pas diminuée et que le total sera consommé. Le sujet reviendra sans doute lors du débat en loi de finances. Il est toujours difficile de reconduire ce que l'on n'a pas dépensé l'année d'avant et de rajouter autant pour l'année suivante. Il y a des jeux d'écriture, qui font que les collectivités sont souvent perdantes.

J'ai bien noté que vous souhaitiez tous que le PLOM soit relancé aussi vite que possible sans le remettre en débat. Je sais que la remise en débat des contrats de convergence a été évoquée, mais pas pour le PLOM. J'ai relevé que La Réunion souhaite également mettre l'accent sur la compétitivité renforcée.

La loi de finances rectificative a apporté une garantie vis-à-vis des banques car les banques locales font souvent preuve d'une trop grande frilosité. Bpifrance doit pouvoir se substituer à une banque et se porter garante. Encore faut-il que ce dossier soit suivi. Enfin, vous avez insisté sur les surcoûts liés à l'épidémie qui viennent s'ajouter aux surcoûts structurels que nous connaissons.

La seconde phase de notre table ronde que nous abordons à présent est consacrée au logement social.

M. Stéphane Artano, rapporteur. – Je vous remercie Monsieur le président. Je soulèverai à nouveau quelques questions pour ouvrir la discussion. Comment le secteur du logement social est-il, d'ores et déjà, économiquement impacté par la crise du BTP ? Si vous avez des exemples sur vos différents territoires (chantiers interrompus, nécessité d'adaptation des logements...), cela nous intéresse d'avoir ces éléments.

Comment ont été gérés les problèmes de confinement et de risque sanitaire dans le parc social de votre territoire ? Quelles difficultés spécifiques aux outre-mer pouvez-vous signaler ?

Avez-vous renforcé votre système d'accompagnement pendant cette crise sanitaire pour aider les familles les plus modestes dans la période récente ?

Mme Viviane Artigalas, rapporteure. - J'ai également trois questions à vous poser. Pensez-vous que la crise économique dans les outre-mer se doublera d'une grave crise sociale ? Quelles évaluations prévisionnelles des besoins supplémentaires en logement social faites-vous ?

Pensez-vous qu'une politique de relance de la construction de logements sociaux serait un levier efficace pour la reprise et croyez-vous cette politique possible dans le contexte actuel ?

Et enfin, quelles synergies serait-il utile de mettre en place au niveau local entre la collectivité, les services de l'État, le secteur du bâtiment et les acteurs du logement social ?

Mme Nassimah Dindar, rapporteure. - Pour ma part, ma première question concerne le déficit de logements sociaux estimé à environ 90 000 en outre-mer. Quelles sont vos préconisations pour répondre à ce besoin de logement, principalement à destination des ménages ultramarins les plus modestes, dans ce contexte économique très difficile et sans doute durable après la crise du Covid-19 ?

Ma deuxième question porte sur les fonds européens. L'Europe est en train d'élaborer un plan de relance économique pour répondre à cette crise. Le secteur du logement est-il en mesure de faire des propositions pour les outre-mer afin qu'ils puissent bénéficier d'un investissement massif en faveur du logement social et intermédiaire ? Nous savons que jusqu'à présent, le logement n'est pas un domaine aidé par l'Europe.

Enfin, ma troisième question porte sur la résilience des économies ultramarines à la suite de la crise du Covid-19 : construction de logements, réhabilitation mais aussi peut-être la vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) qui pourrait revenir, offrirait-ils une solution ?

M. Michel Magras, président. - Je remercie les rapporteurs et donne à présent la parole au président André Yché au nom de CDC Habitat.

M. André Yché, président du CDC Habitat. - En préambule, je souhaite préciser que notre première préoccupation face à la crise sanitaire a été la sécurité de nos salariés. Il fallait donc procéder aux mesures de confinement, en même temps qu'assurer au minimum le fonctionnement de nos entreprises. Cela était aussi vrai en métropole que dans les outre-mer. Très rapidement, nous avons décidé d'anticiper et de prendre en considération que, selon toute probabilité, la crise sanitaire se traduirait par une crise économique et probablement par une crise sociale qui lui serait concomitante. Cela est vrai dans l'Hexagone, et à plus forte raison encore dans les outre-mer. Ainsi, dès le début du confinement, tout en gérant l'actualité, nous nous sommes attelés à cette problématique de la crise économique.

Dans des délais très brefs, nous avons monté un plan de relance sur l'ensemble du territoire national. Le 27 mars, nous avons lancé un appel à projets, portant initialement sur 40 000 logements que nous étions disposés à acquérir très rapidement, essentiellement en VEFA. En très peu de temps, nous avons dépassé les 40 000 logements. Aujourd'hui, nous avons dépassé les 60 000 en termes de propositions. Si l'on se focalise sur les outre-mer, en trois semaines, 8 000 propositions ont été reçues (actuellement nous devons être à 9 000) : 700 pour la Guadeloupe, 3 200 pour la Guyane, 1 250 pour la Martinique, 800 à Mayotte et un peu plus de 2 000 pour La Réunion. Après un rapide examen, nous pensons que les degrés d'avancement de ces projets devraient nous permettre de contractualiser de 5 000 à 6 000 propositions, soit les deux tiers. Cela représente en constructions neuves, un effort supplémentaire d'un milliard d'euros pour l'ensemble des territoires.

Pour vous donner une idée de l'avancement du plan de relance, nous avons exprimé 2 500 projets en comité d'engagement, et la semaine prochaine nous en examinerons 2 500 de plus. Il nous reste à vérifier que les prix proposés par les promoteurs sur ces opérations sont conformes à la pratique générale mais il n'y a pas d'écart majeur constaté à ce stade. En temps normal, le flux de nos commandes est de 600 millions d'euros par an, 500 sur des constructions neuves, une centaine sur le volet de la réhabilitation. Pour nous, le plan de relance consiste à augmenter le volume d'investissements que nous comptons réaliser dans les 12 à 18 mois. Il faut que la LBU soit disponible à l'horizon 2020-2024. Dès que la contractualisation finale sera avisée, la question sera la réactivité des services administratifs, quels qu'ils soient.

Nous devons également avoir une bonne coordination avec les collectivités territoriales sur la garantie des prêts. Du côté de la Caisse des Dépôts (CDC), il n'y a pas de difficultés puisque nous sommes intégrés dans un plan Habitat d'ensemble, de telle sorte que les disponibilités du côté des fonds d'épargne ne posent pas de problème.

Cette crise n'amène pas de nouveaux problèmes, mais elle met en évidence leur caractère urgent et parfois structurel concernant la santé des sociétés et la coordination des acteurs sur chaque territoire. La santé des sociétés aujourd'hui est plutôt meilleure que ce qu'elle était il y a quelques années. Si je prends comme exemple la situation à La Réunion, plusieurs sociétés étaient déjà en difficulté même si deux d'entre elles sont aujourd'hui remises à flot, la Semader et la Sodiac. Pour que le secteur redémarre, il faut bien que les sociétés soient en état de le faire redémarrer. Depuis deux ans, nous constatons une amélioration de ce point de vue-là sur tous les territoires où nous sommes présents, il n'y aura pas de problème pour être au rendez-vous.

Je crois que la question de la coordination entre le groupe de la Caisse des Dépôts, CDC Habitat et Action Logement a été évoquée. De ce point de vue, nous avons une convention qui, à ma connaissance, a été

approuvée par toutes nos instances de direction. C'est maintenant une question de jours pour que nous puissions signer un accord avec l'ensemble des partenaires.

Tous les chantiers ont été arrêtés, autant dans l'Hexagone que dans les outre-mer. Aujourd'hui, un mouvement de reprise s'enclenche. Pour l'accompagner, nous avons signé avec la Fédération française du bâtiment (FFB), au niveau national, un accord général sur les modalités selon lesquelles nous allons gérer la question des surcoûts. Dans les outre-mer, le redémarrage concerne entre deux tiers et trois quarts des chantiers. Il reste encore des sujets de discussion, non pas avec des entreprises locales mais avec « des majors », qui se font parfois un peu tirer l'oreille. Nous devrions pouvoir parvenir à régler ce sujet sur la base de l'accord conclu avec la Fédération française du bâtiment.

Reste le sujet lancinant de la coordination entre les acteurs. Chacun a son rôle à jouer : l'État, les collectivités territoriales ou nous-mêmes et un certain nombre de prestataires (aménageurs...). Pour que cet impact soit rapide et massif, la question est celle du carnet de commandes évoquée par un certain nombre d'intervenants. Nous estimons que le carnet de commandes sera largement reconstitué courant juillet. C'est une occasion de mettre en œuvre le Plan logement pour les outre-mer et de multiplier par trois le potentiel d'investissements. Encore faut-il que tous soient au rendez-vous.

Un déficit de coordination existe localement entre tous les acteurs. À plusieurs reprises nous avons émis le souhait de faire émerger une sorte de « cluster aménagement habitat », tourné à la fois sur la maîtrise d'ouvrage, sur l'exploitation, etc. Un plan de relance tel qu'il est décrit ici, qui sera accentué par l'appui d'Action Logement, est l'occasion de mettre en place cette démarche de coordination qui est l'avenir de l'habitat en outre-mer. Tant que nous n'aurons pas réussi à structurer ces « clusters », nous aurons toujours ces délais, cette concurrence interne, ces difficultés sur l'action foncière etc.

Il ne faut pas considérer que la crise sanitaire et la crise économique révèlent de nouveaux problèmes. Les problèmes étaient sous-jacents depuis plusieurs années, elles les révèlent de manière crue, de telle sorte que la réponse à apporter de manière massive à cette situation devrait permettre d'avancer aussi dans leur résolution. Mais encore une fois, il faut donner la priorité à la visibilité et à l'injection de ressources nouvelles.

Le plan dont je vous ai parlé pourrait être accompagné par une accélération des réhabilitations sur un certain nombre de sites d'une part, et par une accélération au programme antisismique dans les Antilles d'autre part. De notre point de vue, par rapport à notre volume d'investissements, cela revient à injecter 1,2 milliard, sur un investissement annuel de 1 600 millions d'euros. C'est-à-dire malgré tout, une masse significative pour donner de la visibilité

aux entreprises qui n'ont plus dès lors de raison de ne pas remonter en puissance et ne pas assurer la reprise à 100 % de leur activité, voire même au-delà.

M. Michel Magras, président. – Je vous remercie, Monsieur le président, pour la rigueur et la clarté de votre message. J'ai bien noté que vous faites preuve d'optimisme à l'opposé de l'attitude qui consisterait à s'enfermer sur soi-même, à la condition qu'une coordination puisse être mise en place, et que tous les moyens soient mobilisés. Je donne maintenant la parole à Mme Sabrina Mathiot, directrice de l'Union sociale pour l'habitat outre-mer.

Mme Sabrina Mathiot, directrice de l'Union sociale pour l'habitat outre-mer (USHOM). – Je vous remercie de nous avoir conviés à cette table ronde qui sera forcément constructive quant à ce qui pourrait être déployé sur nos territoires.

J'aborderai d'abord les mesures prises par les bailleurs ultramarins pendant la crise, puis l'impact de celles-ci avant de traiter les leviers de relance et pour finir avec l'Europe et les synergies à mettre en œuvre.

La crise du BTP existait avant la crise sanitaire qui est venue l'accentuer. Pendant le confinement, nos bailleurs ont engagé sur les territoires une sécurisation des personnels, pour leur permettre le télétravail, ou quand ils travaillent sur site, le faire avec toutes les précautions nécessaires. Ils ont servi de relais pour la communication sur toutes les mesures sanitaires et ont continué leur activité d'exploitation, hors chantier. Effectivement, en exploitation, l'entretien des bâtiments s'est avéré très rapidement nécessaire, pour permettre aux personnes confinées d'être en sécurité, tout en assurant la propreté des lieux et l'évacuation des déchets. À La Réunion, le problème des déchetteries fermées a donné lieu à un partenariat avec les EPCI, pour ne citer qu'un exemple. S'agissant du soutien aux entreprises, il est très important de dire que les bailleurs, en dépit de l'impact de la crise, ont tenu à assurer des paiements très rapides. Ils ont même accéléré les paiements aux entreprises pour les prestations déjà accomplies.

En matière d'accompagnement social, les vulnérabilités en outre-mer sont autrement plus importantes que dans l'Hexagone, notamment pour la population âgée, qui a bénéficié d'un accompagnement particulier. Outre des appels téléphoniques, nous avons assuré un véritable relai, avec les CCAS et les prestataires d'interventions, auprès des personnes âgées pour les repas par exemple. Nos bailleurs ont assuré, à La Réunion, l'accompagnement et le logement d'urgence des femmes victimes de violence. Une convention signée avec la CAF permet au bailleur social de se soustraire à l'obligation de signaler les impayés qui ont beaucoup augmenté pendant la crise, pour que les familles bénéficient quand même des allocations sociales. Comme vous le savez, si un impayé est signalé, l'ensemble des allocations est bloqué. Cette convention a donc permis de permettre aux familles de respirer financièrement.

Les deux pans de notre activité que sont la construction/réhabilitation et l'exploitation des logements proprement dite ont été impactés. Comme ailleurs, l'impact sur la construction des chantiers en cours a été énorme puisque tout s'est arrêté. Pour la réhabilitation, il n'a pas été possible, sauf pour les logements vacants, de maintenir l'activité car les locataires en sites occupés refusent, encore maintenant, la reprise des chantiers. Les gens veulent se sentir en sécurité. Tous ces chantiers ont donc enregistré un retard conséquent, qui impactera les loyers et donc les recettes des bailleurs.

Avant la crise, nous avons déjà, et cela est particulièrement vrai pour La Réunion compte tenu du prix du béton, des appels d'offres infructueux. Cela soulève des interrogations. Environ un chantier sur deux connaît une défaillance des entreprises. Ce qui veut dire que les entreprises déposent le bilan pour les chantiers en cours, ce qui relance la procédure des appels d'offres, etc. *In fine*, ce phénomène est destructeur pour le tissu économique du secteur du BTP mais engendre également des retards conséquents pour les bailleurs sociaux. En matière d'exploitation, les impayés ont effectivement augmenté comme nous pouvions nous y attendre. De plus, le poids de l'économie informelle sur nos territoires va nécessairement impacter la vulnérabilité des familles, il faut en prendre conscience.

Dans un second temps, il convient de relever le problème des impayés. Un bailleur en particulier, que je ne peux citer, a recensé une augmentation de 29 % des impayés. Cela interpelle et en dit long sur l'impact de cette crise que l'on mesurera pleinement d'ici trois mois.

Pour répondre à la question sur les demandes de logements et la nécessité de redoubler d'efforts, nous observons en effet que la demande de logements est importante. C'est vrai dans les DOM. En Nouvelle-Calédonie, le système de financement est particulier et n'émarge pas sur la LBU mais s'inscrit dans le cadre de la défiscalisation. Sur ce territoire, il serait utile d'adapter l'offre à la demande en ce sens que les loyers « de sortie » ne sont pas acceptables pour les niveaux de revenus des Calédoniens. On pourrait considérer que le PIB calédonien est élevé, comme à Saint-Pierre-et-Miquelon. Or, le montant du PIB est biaisé par l'exploitation du nickel en Nouvelle-Calédonie, comme par la pêche à Saint-Pierre-et-Miquelon, ce n'est pas révélateur de la vulnérabilité des familles et de la réalité sociale locale. Il y a un important travail d'adaptation du parc social à faire en Nouvelle-Calédonie, et des investissements massifs à mener dans les DOM.

Sur le partage des surcoûts, il y a effectivement des accords au niveau national, comme le rappelait le président Yché. La situation est très différente d'un territoire à un autre avec une estimation variant de 4 à 15 %. Pour un bailleur social, dans son bilan d'opération, les imprévus dépassent en règle générale rarement 3 %. Au-delà, si le bailleur social porte cette charge sur son

bilan, cela se traduira par une augmentation du loyer. Le revenu moyen est deux fois moins important que dans l'Hexagone. Pour nos compatriotes des territoires ultramarins, il n'est pas raisonnable de penser que cette charge soit portée par le locataire. Nous le concevons parfaitement, et nous sommes aussi solidaires des fédérations du BTP dont nous comprenons parfaitement les difficultés, qui par ailleurs rejaillissent sur notre activité. Une défaillance d'entreprise impacte aussi le bailleur dans son activité et nécessite beaucoup de démarches coûteuses. Néanmoins, nous ne pensons pas que le partage de surcoût soit la solution.

Des réflexions émanent des territoires. Faire porter cette charge sur la LBU nous semble en tout cas beaucoup plus pertinent, compte tenu à la fois de la structuration du tissu économique domien dans le BTP et de la vulnérabilité des ménages sur lesquels nous ne pouvons absolument pas faire porter cette surcharge.

Sur les leviers de relance, la chaîne de valeur économique du logement social est une chaîne vertueuse ; elle intervient selon un spectre économique large sur les secteurs primaire et secondaire, à travers la production et l'exploitation, le BTP, les fournisseurs de matériaux etc. L'exploitation touche aussi ce secteur des services à travers l'entretien des ascenseurs, des bâtiments, etc. C'est un véritable levier pour relancer la mécanique économique.

La réhabilitation est également un levier important : qu'elle soit lourde ou légère, elle implique des entreprises de petite taille. Nous savons tous que cela représente une forte proportion de nos entreprises. De plus, sur des chantiers de réhabilitation, lourde ou légère, nous pouvons mobiliser dans un temps beaucoup plus court que la construction d'un bâtiment. Comme vous le savez, trouver le foncier, faire l'étude, demander le permis, demander les financements... est souvent très long. Il faut donc faire les deux, mais en premier lieu de la réhabilitation car elle agira tout de suite sur l'économie. La construction est bien entendu aussi nécessaire pour que nous ne nous retrouvions pas dans le même cas de figure dans deux ans ou dans cinq ans.

Par conséquent, il faut intégrer la réhabilitation dans la réflexion. Quant aux modalités, il faut d'abord penser à alléger les conditions de prestations de commandes publiques. Si nous voulons agir rapidement, il faut compter sur la commande publique, au travers d'un relèvement des seuils, quand cela concerne des chantiers qui ne sont pas d'importance. De plus, même si certains ont peut-être des positions dogmatiques sur la question, à défaut d'un moratoire ou d'un effacement de dettes des charges sociales ou fiscales des entreprises, ce qui émane de nos adhérents, c'est qu'ils ne sont pas opposés à donner un marché à une entreprise qui a une dette fiscale ou sociale. Il y a comme un cercle vicieux, consistant à dire que si vous ne payez pas vos charges fiscales et sociales, vous ne pouvez pas aller sur les chantiers publics... Je ne dis pas qu'on a la solution, je n'ai pas la compétence ou la légitimité, mais nous pourrions étudier cette proposition.

L'autre point qui doit absolument être renforcé concerne les directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) qui sont clairement très investies. On le voit au niveau des territoires, à chaque fois que l'on conduit un projet, elles sont là, elles sont actives. Il faut saluer le travail et le dynamisme de ces acteurs au plus près des préoccupations locales. Néanmoins, il faut encore travailler sur le dossier d'instruction et sur la mobilisation de la LBU. L'année dernière, cela a posé problème à La Réunion. On peut comprendre que les aides sociales soient différenciées sur les territoires en fonction des spécificités. En revanche, il n'est pas acceptable que le dossier d'instruction de la LBU soit différent d'un territoire à un autre. Les pièces constitutives devraient être les mêmes partout. Si, au niveau local, nous voyons des demandes particulières dans des domaines eux aussi particuliers, finalement cela ne permet pas de mobiliser correctement la LBU. Pour être plus efficaces, il faut jouer collectif, c'est un axe de travail qui pourrait s'avérer vraiment payant.

Un autre type de solution, pour l'utilisation de la réhabilitation comme levier de relance du secteur du BTP, serait d'étendre le crédit d'impôt hors zone Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Si vous allez voir un bailleur social en lui expliquant qu'il mobilisera son crédit d'impôt en faisant une opération de construction, il commencera nécessairement par là où il a le plus de subventions, étant donné le coût de loyers que cela engendrera. Pour ne pas tomber dans un cercle vicieux, le crédit d'impôt hors zone QPV a du sens. Nous considérons que l'on peut ainsi aller plus vite et mieux.

Aujourd'hui, il y a une position dogmatique sur le fait de ne pas construire de logements dans les zones de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU). Nous savons tous que la mobilisation du foncier est très difficile dans les territoires d'outre-mer. Il faut agir dessus. En dehors des efforts que nous devons faire pour aménager moins cher le foncier et permettre aux bailleurs sociaux de pouvoir accéder à ces chantiers, nous pensons qu'il faut construire des logements dans ces zones ANRU. En outre-mer, ce n'est pas un non-sens. Le dogme qui consiste à penser qu'il ne faut pas le faire car cela participe de la construction de quartiers difficiles n'y est pas applicable. 80 % de la population est éligible au logement social et c'est très compliqué dans un territoire où il n'y a pas de foncier ou de disponibilité. La mixité sociale ne peut pas être lue avec les mêmes critères que ceux de l'Hexagone. Il me semble qu'il faut lever ce genre de frein. Cela se fera forcément en concertation avec l'ensemble des acteurs, aucun bailleur n'ira dans un quartier s'il n'est pas sûr de trouver un locataire, il n'a pas intérêt à le faire. Des personnes âgées sont dans des zones ANRU car on ne peut pas reconstruire du logement social, elles refusent de quitter leur logement, cela bloque des opérations et cet aspect est à prendre en compte.

M. Michel Magras, président. – Je vous remercie Madame la directrice. Je donne la parole à M. Nicolas Bonnet, directeur d'Action Logement services.

M. Nicolas Bonnet, directeur Gouvernance et territoires d'Action logement services (ALS). – Je vous remercie d'abord pour l'initiative que vous avez prise d'organiser cette réunion qui me paraît extrêmement pertinente dans le contexte actuel. C'est sur la coordination et l'action conjointe au service des outre-mer que je voudrais insister aujourd'hui.

Action Logement est un groupe paritaire dont la gouvernance est structurée autour de syndicats de salariés et de syndicats d'employeurs. Nous sommes extrêmement attentifs à la présence et à la représentation du groupe dans l'ensemble des territoires. C'est la raison pour laquelle nous avons prévu des relais dans les cinq départements ultramarins (Martinique, Guadeloupe, La Réunion, Mayotte et Guyane), au travers de comités territoriaux qui représentent ce groupe et nous signalent les difficultés ou les forces et faiblesses des territoires. Nous avons engagé, avant la crise sanitaire, une démarche volontariste d'investissement dans les outre-mer qui s'inscrit dans cette dynamique. J'y reviendrai tout à l'heure.

Trois types de mesures d'urgence ont été déployées par notre groupe. Il s'est d'abord agi de mesures d'urgence en faveur des locataires, dans le secteur social comme dans le parc privé. Dans le secteur social, nous avons demandé à nos filiales immobilières de se montrer extrêmement attentives et de mettre sur pied des cellules d'appui auprès des locataires afin de tenir compte des situations individuelles et de déterminer les mesures à mettre en place (report, dégrèvement de loyers, etc.). D'une façon plus générale, nous avons un ensemble de collaborateurs – souvent des collaboratrices – qui assurent un accompagnement auprès des salariés rencontrant des difficultés, que ceux-ci soient locataires du parc privé ou en accession à la propriété. Je pense notamment à tous les salariés qui ont subi une baisse de revenu du fait du chômage partiel. Action Logement peut alors prendre en charge une partie du coût du loyer ou des emprunts (dans le cas de l'accession à la propriété), voire mettre en place un dispositif d'accompagnement pour l'hébergement d'urgence, lorsque les personnes se retrouvent à la rue. Nous avons également déployé des mesures à l'intention de femmes victimes de violences qui se retrouveraient en quelque sorte prisonnières chez elles afin de leur trouver un hébergement d'urgence. En complément, nous avons aussi apporté notre contribution afin de loger des soignants au plus près de leur lieu de travail lorsque c'était nécessaire.

Un deuxième axe a consisté à accompagner les entreprises. En premier lieu, nous avons demandé à nos filiales immobilières et à Action Logement Service d'accélérer au maximum, voire d'anticiper le paiement de nos fournisseurs. Bercy a d'ailleurs cité Action Logement comme l'une des entreprises ayant joué un rôle très positif durant la crise. Cet effort représente environ un milliard d'euros injecté dans l'économie de façon rapide, afin

d'éviter aux entreprises des difficultés de trésorerie. En second lieu, nous avons demandé à nos filiales immobilières d'être en première ligne pour aider les entreprises du bâtiment dans la reprise de chantiers ou le démarrage de nouveaux chantiers. Tel est bien notre rôle. C'est d'ailleurs ce que nous ont demandé nos prestataires sociaux. À la Martinique, à La Réunion et en Guadeloupe, 60 % à 70 % des chantiers ont redémarré. L'objectif est qu'ils aient tous redémarré d'ici début juin.

Enfin, je signalerai, à titre d'illustration, la façon dont nous avons traité les 18 000 collaborateurs du groupe. Dans un souci de solidarité et d'exemplarité, nous n'avons pas eu recours au chômage partiel : le groupe a pris en charge, en cas de rupture de rémunération, la rémunération des collaborateurs. Nous avons naturellement favorisé le télétravail le plus largement possible. Parallèlement, nous avons bien sûr veillé à donner aux collaborateurs qui devaient rester sur le terrain (à commencer par nos gardiens, dans les résidences sociales, qui ont joué un rôle majeur durant la période de confinement) tous les moyens nécessaires à l'exercice de leur mission (notamment les masques, gels, etc.). Nous avons aussi permis de décaler leurs horaires de travail afin qu'ils débutent plus tôt, de façon à éviter qu'ils ne croisent des locataires. Nous avons par ailleurs demandé à nos filiales de s'engager, dans le cadre des relations sociales au sein des CSE, dans des démarches en vue du versement d'une prime de 1 000 euros aux collaborateurs qui avaient été particulièrement mobilisés sur le terrain vis-à-vis des clients et locataires.

Quant à l'accompagnement du redémarrage, Sabrina Mathiot a évoqué les surcoûts de chantier et les réflexions en cours au sein de la LBU et de la DEAL. Nous veillerons à accompagner au maximum les acteurs, ce que devrait favoriser notre implantation régionale, voire locale, ainsi que nos habitudes de travail avec nos prestataires et les entreprises du bâtiment. Le dialogue avec elles s'est avéré très constructif et nous allons le poursuivre afin de favoriser la reprise des chantiers et le lancement de nouveaux.

Je souhaite également que nous activions plusieurs dispositifs de façon importante, en liaison étroite avec les collectivités locales. Cette table ronde vient donc particulièrement à point nommé. Je pense d'abord au plan d'investissements volontaires, que nous avons évoqué, Monsieur le président, il y a quelques semaines. Ce plan représente 9 milliards d'euros d'investissements et englobe des dispositifs applicables à l'ensemble des territoires (y compris en outremer, lequel bénéficie d'une enveloppe supplémentaire de 1,5 milliard d'euros). Au titre de l'enveloppe générale, deux mesures me semblent à activer plus fortement, en lien avec les collectivités locales, les entreprises du bâtiment et les artisans. La première porte sur l'accompagnement à la rénovation énergétique de logements. Nous accompagnerons les ménages modestes en leur apportant une subvention pouvant atteindre 20 000 euros et couvrant 100 % du coût des travaux. Ce mécanisme irriguant l'ensemble des territoires, il favorisera l'existence d'autant

de chantiers supplémentaires pour les artisans. C'est un outil de démarrage extrêmement fort à déployer.

La seconde mesure, qui répond également aux enjeux qu'a mis en lumière la période de confinement, porte sur l'aide que nous pouvons apporter aux personnes âgées afin d'adapter leur logement au vieillissement. La période de confinement a révélé des besoins importants en la matière et il me paraît important que nous aidions cet effort d'adaptation. Nous mettons en place une subvention pouvant atteindre 5 000 euros pour ce faire, de façon à ce que ces personnes restent le plus longtemps possible, dans les meilleures conditions possibles, dans leur logement. Là aussi, cet effort doit donner de l'activité aux artisans qui maillent les territoires afin d'entreprendre les travaux d'adaptation nécessaires.

Une autre mesure, contenue dans le plan d'investissement volontaire, consiste à accompagner nos filiales par le renforcement de leurs fonds propres afin de leur permettre d'accroître leurs investissements en constructions neuves et en réhabilitation, si besoin est, voire en quasi-fonds propres pour les bailleurs sociaux, en vue de la restructuration du secteur HLM. Je pense naturellement aux OPH, qui n'ont pas de fonds propres mais des quasi fonds propres.

Quant aux crédits de 1,5 milliard d'euros spécifiquement dédiés aux outremer, le plan mis en place se veut adapté à chacun des cinq territoires précédemment cités, dans le cadre d'une vision pragmatique, en liaison étroite avec les collectivités locales. Nous sommes un financeur important du programme « Action cœur de ville » qui a été évoqué tout à l'heure et un certain nombre de dossiers relevant de cette démarche ont été retardés. L'accompagnement des plans de revitalisation des villes n'en demeure pas moins un levier de relance important. Nous allons plus loin, en outremer, pour aider les collectivités dans la restructuration des centres-bourgs, car il existe des besoins importants en la matière. La question rejoint celle, plus large, de l'accompagnement du réaménagement du territoire. Le logement en constitue un aspect mais n'épuise pas les problématiques à couvrir. Il faut également intégrer les problématiques du commerce, de la circulation et des services. C'est dans ce cadre que nous devons envisager nos actions.

Les fonds européens constituent naturellement un sujet ancien en matière de financement du logement social. Si nous pouvons trouver là un outil complémentaire de mobilisation, nous aurons tout à y gagner. Mayotte rencontre des difficultés immenses en matière de logement et les conditions dramatiques qui prévalent dans l'archipel, en la matière, vont malheureusement aggraver les conséquences de la crise du Covid-19, alors même que la dengue y sévit aussi.

Comme vous le constatez, nous sommes en mesure de mobiliser des moyens importants pour accompagner les opérations de construction et, si besoin est, de réhabilitation, principalement en direction des ménages

modestes. Je souhaite également que nous accompagnions les démarches permettant de « dépenser utile », en structurant par exemple les filières de matières premières et de formation, afin d'alimenter de façon beaucoup plus importante le vivier de jeunes susceptible de travailler plus tard sur les chantiers. Il s'agit aussi de créer des filières d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de veiller à l'efficacité dans l'utilisation des moyens mobilisés. Le Plan d'investissement volontaire outremer prévoit une enveloppe de 50 millions d'euros pour accompagner des expérimentations ou des innovations en matière de procédés constructifs. Action Logement est prêt à accompagner ces innovations afin de créer les conditions d'une reprise pérenne au sein des territoires, toujours en liaison étroite avec les collectivités locales et avec les entreprises. Je n'omet pas de mentionner les entreprises car cette relance ne doit pas créer de dé-corrélation entre les zones de logements et les zones d'activité. Nous avons d'ailleurs l'occasion de repenser le positionnement du logement, lequel pourrait être plus près des zones d'activité. Nous nous étions rendus dans les Antilles, début février dernier, pour promouvoir le Plan d'investissement volontaire. Nous avons rencontré de nombreux élus, maires, parlementaires et préfets. La crise du Covid-19 nous a empêchés de nous rendre à Mayotte et nous espérons pouvoir bientôt nous rendre dans les autres territoires. Soyez en tout cas assurés que notre groupe est pleinement engagé à vos côtés et à ceux des salariés afin de soutenir le redémarrage dans les territoires ultramarins.

M. Michel Magras, président. – Je tiens à vous remercier, Monsieur le directeur, pour votre présentation. Nous avons eu l'occasion d'évoquer le Plan d'investissement volontaire outre-mer et la politique mise en place par le groupe Action Logement, qui a pu mobiliser des moyens permettant de participer très concrètement à la relance et à l'aboutissement de nombre de projets, ce dont nous ne pouvons que nous féliciter. J'ai relevé l'importance que vous avez accordée, dans votre propos, au lien social et à la solidarité, ainsi qu'au rôle des élus qui participent à la mise en place de la politique globale de chaque territoire.

Mme Viviane Artigalas, rapporteure. – Je tiens à remercier tous les intervenants de cette table ronde passionnante. Nous voyons à quel point cette crise nous oblige à nous interroger encore davantage quant à la coordination qui doit exister entre les différents acteurs. Nous sommes persuadés, depuis le début, qu'en outremer, en particulier, la résilience vient lorsqu'on parvient à fédérer tous les acteurs pour agir dans la même direction. Vous nous montrez que vous êtes prêts à effectuer ce travail. Je vous en félicite et nous nous ferons le relais de vos propos.

Mme Nassimah Dindar, rapporteure. – Je voudrais également remercier l'ensemble des interlocuteurs qui nous ont éclairés sur maints aspects du sujet. Je suis convaincue que la relance et l'accompagnement du logement constituera, au même titre que le tourisme, un moteur de la reprise d'activités dans les outre-mers.

Je sais que des fonds européens ont pu être mobilisés, à l'époque, avec le comité de suivi, au bénéfice de personnes en situation de handicap. Nous devons pouvoir trouver ces vecteurs de mobilisation de fonds européens.

Nous ne savons pas encore de quelle façon les fonds de 1,5 milliard d'euros seront activés mais nous remercions l'ensemble des acteurs.

M. Stéphane Brossard, président de la commission technique de la Fédération régionale du bâtiment et des travaux publics de La Réunion. - J'ai débuté la séance en évoquant, Monsieur le président, votre rapport sénatorial sur les normes, qui stigmatisant le carcan normatif ont conduit à des prix jugés anormalement élevés pour le logement outre-mer et limitant la production. La crise sanitaire révèle encore davantage l'obligation de produire davantage et différemment.

Nicolas Bonnet proposait d'accélérer l'innovation. Nous avons besoin, pour ce faire, d'un organisme d'évaluation de la conformité des matériaux. Nous nous battons en ce sens depuis quinze ans à La Réunion. Une telle structure est indispensable afin d'ouvrir à toutes les zones périphériques des outremer la possibilité d'importer des matériaux. Je pense, pour La Réunion, à l'Afrique du Sud, à l'Australie ou même à l'Inde. Le PLOM prévoit une action sur la conformité des matériaux, avec pour objectif de stimuler la production locale, en permettant aux acteurs économiques d'accéder au marché du logement tout en permettant l'importation de pays périphériques. Il faut absolument accélérer et je propose qu'un groupe de travail soit créé sur ce sujet à l'occasion de la prochaine visite d'Action Logement à La Réunion.

M. Michel Magras, président. - J'avais indiqué, lors de notre déplacement à La Réunion, que je comprenais la politique mise en place par les élus réunionnais car leur champ d'action va de l'Afrique du Sud à l'Inde. Je partage, en tant qu'ilien, cette vision élargie, de la même façon que les Néo-Calédoniens insistent pour la prise en compte des spécificités liées à leur vaste environnement régional, qui inclut l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

Concluons par une note positive : si la crise, à l'évidence, a été brutale pour tous, elle pourrait faire naître des opportunités dans la mesure où elle a accéléré la prise de conscience des réalités qui sont les nôtres. Si nous, ultramarins, pouvons tirer parti de ce contexte pour associer davantage d'acteurs à la résolution des problèmes que nous rencontrons, sans doute ferons-nous un bond en avant.

Il me revient de vous remercier, toutes et tous, pour la qualité de nos échanges. Je suis très heureux que chacun se soit prêté au jeu et ait usé de la liberté de parole que nous avons souhaité vous donner. Fidèle à ses habitudes, la délégation sera preneuse de toutes les informations écrites que vous voudrez bien nous transmettre.

M. Anthony Lebon, président de la Fédération régionale du bâtiment et des travaux publics de La Réunion. – Nous vous remercions très chaleureusement, au nom de l'ensemble des territoires et fédérations du BTP de nous avoir permis de nous exprimer. Trop longtemps, nous avons eu le sentiment que le BTP n'était plus au centre des préoccupations. Nous nous permettrons de vous soumettre par écrit quelques propositions pragmatiques.

Jeudi 4 juin 2020

Table ronde sur l'agriculture et la pêche

M. Michel Magras, président. – Messieurs les délégués, Messieurs les présidents, Messieurs les directeurs, Madame la secrétaire générale, chers collègues. Nous poursuivons aujourd'hui le cycle d'auditions de la Délégation sénatoriale aux outre-mer sur l'urgence économique, avec une table ronde dédiée à deux secteurs qui représentent de très fortes spécificités dans nos territoires : l'agriculture et la pêche.

Compte tenu notamment de l'isolement et de la dimension océanique, ces secteurs sont essentiels pour l'approvisionnement des populations locales. La crise actuelle frappe non seulement des activités économiques essentielles – dans tous les aspects allant de l'exploitation à la transformation, à la commercialisation et à l'exportation des produits – mais souligne aussi et surtout leur importance vitale et le défi que représente l'autosuffisance alimentaire dans les outre-mer.

Ma conviction est que la crise doit être l'occasion de relever ce défi majeur pour l'avenir.

Bien avant cette crise, nous savions que les agricultures ultramarines étaient appelées à subir de profondes mutations, comme nous l'avait d'ailleurs rappelé lors d'une précédente audition M. Arnaud Martrenchar, délégué interministériel à la transformation agricole des outre-mer, que je remercie de sa présence parmi nous.

À ce jour, le Gouvernement a annoncé beaucoup de plans sectoriels (le tourisme, l'aéronautique, le bâtiment...) mais nous ne sommes pas informés de mesures spécifiques pour l'agriculture et la pêche. Elles sont pourtant nécessaires et nous sommes là pour entendre vos propositions.

Il est vrai aussi que ces secteurs sont particulièrement concernés par les politiques européennes, que des négociations de grande ampleur sont en cours et qu'elles auront sans doute un fort impact sur les aides futures. Nous resterons très vigilants sur les enjeux européens des politiques agricoles et de la pêche pour les outre-mer.

Nous vous remercions donc très vivement d'avoir accepté de participer à cette table ronde à l'invitation de nos trois rapporteurs : Stéphane Artano (RDSE, Saint-Pierre-et-Miquelon), Viviane Artigalas (Socialiste et républicain, Hautes-Pyrénées) et Nassimah Dindar (Union Centriste, La Réunion).

Comme les intervenants sont nombreux, pour le bon déroulement de cette table ronde, je vous propose de procéder en deux temps : une première partie de notre réunion sera consacrée à l'agriculture, puis la seconde partie traitera de la pêche.

À tous, je demanderai d'être le plus concis possible et de bien vouloir limiter son temps de parole. Vous pourrez adresser par la suite aux rapporteurs tous les documents utiles pour compléter leur information.

Si cette proposition vous convient, je cède sans plus tarder la parole à Stéphane Artano en vous précisant que la présente table ronde est ouverte à la presse et diffusée en direct sur le site du Sénat. Elle sera également disponible en VOD.

M. Stéphane Artano, rapporteur. - Pour le soutien d'urgence au secteur agricole pendant la crise, à quel niveau la production agricole en outre-mer a-t-elle réussi à se maintenir pendant le confinement ? Quelles initiatives ont été mises en place par les acteurs de la production locale pour s'adapter à la fermeture des marchés et au confinement de la population (circuits courts, drives, etc.) ?

Dans quelle mesure les exportations de produits agricoles ont-elles été impactées par la raréfaction et la hausse du coût du fret aérien ? La survie de certaines filières, comme celle du melon en Guadeloupe, de la mangue ou de l'ananas à La Réunion, dont près de 70 % de la production est destinée à l'export, est-elle menacée avec la crise ?

Quelles aides de l'État l'agroalimentaire ultramarin a-t-il pu recevoir pour faire face à la crise ? Pour compenser le surcoût du fret aérien, de quelles aides régionales le secteur a-t-il pu bénéficier ?

Mme Viviane Artigalas, rapporteure. - Pour le redémarrage de l'activité, quelles mesures doivent, selon vous, être prises pour permettre une reprise complète et rapide des activités agricoles et quels sont les enjeux en termes d'emploi et d'approvisionnement local ?

La « question de la faim » se pose-t-elle encore à Mayotte ? Y a-t-il aujourd'hui des difficultés pour l'approvisionnement alimentaire de certains territoires ? Comment les producteurs locaux ont-ils participé aux opérations de distributions de denrées alimentaires et de chèques alimentaires à Mayotte et en Guyane ?

Pensez-vous que des fonds européens supplémentaires pourront être mobilisés pour soutenir l'agriculture ? Je rappelle que le Parlement européen a notamment proposé fin avril le maintien du budget actuel du Poséi (Programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité) après 2021 et l'augmentation du plafond du régime spécifique d'approvisionnement (RSA) pour les régions ultrapériphériques (RUP)...

Mme Nassimah Dindar, rapporteure. – Par rapport à la stratégie d’avenir, la crise n’a-t-elle pas rappelé encore davantage la nécessité d’une plus grande autosuffisance alimentaire des territoires ? Comment l’État va-t-il accompagner la transformation agricole des outre-mer ? Selon les territoires, quelles filières faut-il développer pour atteindre l’objectif d’autonomie alimentaire pour 2030 évoqué par le Président de la République ?

Comment permettre que la production locale puisse être vendue à un prix compétitif par rapport aux produits importés et à un prix raisonnable pour le consommateur ?

L’initiative du ministère des outre-mer « Outre-mer en commun », lancée avec l’AFD, vise à soutenir les collectivités locales et les entreprises ultramarines dans la crise et à préparer un plan de relance inclusive et décarbonée. Savez-vous si des mesures spécifiques à l’agriculture sont prévues ?

M. Michel Magras, président. – Je remercie nos rapporteurs et je vais donc passer la parole à notre collègue Victoire Jasmin qui souhaite ajouter une question en lui demandant d’être aussi concise que possible.

Mme Victoire Jasmin. – Je m’interroge sur les problématiques liées à l’octroi de mer. Des mesures ont été évoquées par le Premier ministre, mais il faudrait peut-être avoir une réflexion globale sur les productions locales.

L’autre sujet qui me préoccupe concerne la filière canne. À l’usine de Marie-Galante, beaucoup de pannes ont été observées pendant le confinement (c’est un problème récurrent), même si cela redémarre.

En Guadeloupe, nous observons un autre problème lié à la richesse saccharine. Il conviendrait de vérifier que le laboratoire Centre technique interprofessionnel de la canne et du sucre (CTICS) fait l’objet de contrôles sur la qualité, sur la maintenance des appareillages, sur l’habilitation des professionnels qui réalisent les analyses, et si des mesures particulières sont mises en place pour vérifier cette richesse saccharine. Nous visons une démarche d’assurance continue avec une traçabilité réelle et régulière des équipements, des contrôles de qualité en interne et en externe. Cela est devenu préoccupant. Des compensations sont prévues par l’État pour aider les professionnels subissant des pertes, mais nous ne pouvons pas continuer si l’analyse ne contrôle pas vraiment la concentration en sucre dans ces filières.

Je vais m’arrêter là, car MM. Patrick Sellin et Charly Vincent évoqueront certainement les autres sujets concernant leurs filières.

M. Michel Magras, président. – Nous savons que les problématiques agricoles et de la pêche sont si vastes en outre-mer que la discussion risque d’être difficile à recadrer sur l’urgence post-crise. La crise sanitaire n’a fait qu’accentuer des problématiques déjà existantes. C’est

pourquoi je vous demanderai d'être aussi concis que possible, pour traiter un maximum de sujets dans le temps imparti. Monsieur Arnaud Martrenchar, vous avez la parole.

M. Arnaud Martrenchar, délégué interministériel à la transformation agricole des outre-mer. – Le secteur agricole ultramarin n'a pas été le secteur le plus impacté au niveau du maintien de la production. Il n'a pas eu à subir une fermeture brutale de toutes ses activités mais, au contraire, a été fortement sollicité pour alimenter la population. Néanmoins, il a subi d'importants dommages à la suite de la perte de nombreux débouchés tels que la fermeture des marchés, de l'arrêt de la restauration...

Les agriculteurs ont dû s'adapter. Nous avons pu observer une multitude d'initiatives et d'innovations portées par les agriculteurs. La Guyane a par exemple multiplié les livraisons par internet, les drives, les contacts directs avec les consommateurs... Dans les autres territoires, des démarches similaires ont été mises en place.

Aujourd'hui, nous tentons de chiffrer précisément le niveau de pertes de débouchés observé par filières. Nous commençons à recueillir quelques résultats : une diminution de 7 % sur les abattages en Guyane par rapport à l'année dernière par exemple. À La Réunion, la plupart des productions se sont correctement écoulées malgré quelques exceptions comme l'horticulture (mais ce problème existe aussi bien dans l'Hexagone qu'en outre-mer) ou la vanille (car elle dépend beaucoup de l'activité touristique).

Soulignons d'autres initiatives intéressantes comme des chartes d'entente entre la distribution et les producteurs locaux afin de mettre plus en avant les productions locales. Nous devons travailler pour faire perdurer ces initiatives par la suite.

Toutes les activités dépendant du fret ont été fortement impactées. Plusieurs secteurs étaient concernés, en particulier la filière avicole. Pour les œufs, la plupart des outre-mer (à l'exception des Antilles) est auto-suffisante en œufs mais ne possède pas de reproducteurs. Les reproducteurs doivent venir sous forme d'œufs à couver ou de poussins d'un jour. Ces produits ne peuvent voyager par bateau et arrivent par le fret aérien. Nous avons été contraints de gérer ces difficultés au jour le jour. Nous avons commencé par gérer l'urgence en portant toutes les demandes au niveau de la cellule interministérielle de crise, afin de trouver des disponibilités sur les avions. Très souvent la priorité se portait sur les produits médicaux, ce que chacun comprendra.

Pour l'export aussi, les filières ont été impactées. À La Réunion, les filières exportatrices de fruits (ananas, fruit de la passion...) ont pu en partie utiliser les filières d'agro-transformation locales.

Cela n'a pas été possible pour tous les territoires : je pense notamment au melon des Antilles, particulièrement de Guadeloupe. Seules environ 1 000 tonnes de melon ont pu être exportées au lieu de 2000 en temps normal. Même s'ils avaient pu les exporter, ces melons n'auraient pas trouvé preneur puisqu'une grande partie de la production est exportée vers l'Italie, où les frontières étaient fermées, mais aussi vers les restaurateurs, fermés eux aussi. Le melon guadeloupéen n'a donc pas manqué à Rungis. Néanmoins, nous avons subi un fort déficit, en train d'être chiffré.

Les secteurs de l'agriculture et de la pêche sont éligibles à l'ensemble des aides mises en place par l'État : le fonds de solidarité, le chômage partiel, le report des charges sociales, le prêt garanti par l'État (PGE). Tout le secteur a pu formuler des demandes sur ces aides. Parallèlement, Bruxelles a considérablement augmenté le plafond pour les aides d'État. Certaines collectivités ont ainsi pu aider des filières en difficulté, la collectivité régionale de Guadeloupe a apporté une aide d'environ 400 000 euros pour la filière melon.

Pour évaluer le redémarrage de l'activité, nous devons attendre d'avoir l'impact précis sur les différentes filières pour penser ce qui peut être mis en place.

Globalement, l'approvisionnement local a été assuré. Aucune rupture dans la distribution n'est à déplorer. Nous devons être vigilants sur les produits de dégagement. Vous connaissez les mesures de stockage décidées au niveau européen. L'expérience montre que lorsque ces produits doivent être écoulés, plutôt que les vendre à bas prix sur le marché hexagonal (tirant alors le marché prioritaire des producteurs vers le bas), ils sont envoyés à perte sur le marché des outre-mer. Évidemment, les producteurs locaux ne peuvent pas faire concurrence à ces produits-là. Des outils réglementaires peuvent être mobilisés mais il conviendra d'être vigilant.

La « question de la faim » touche surtout la population vivant de l'économie informelle dans certains territoires, principalement à Mayotte et en Guyane. Des mesures ont été mises en place : le mécanisme de l'aide à la restauration scolaire a été adapté par exemple. Nous avons distribué cette prestation directement aux familles pour qu'elles continuent à en bénéficier. Les producteurs locaux se sont également impliqués dans les banques alimentaires, la filière rhum s'est impliquée dans la production de gel hydroalcoolique. Toutes ces initiatives honorent la production agricole outre-mer.

Quant aux fonds européens supplémentaires, le budget du cadre financier pluriannuel n'a pas encore été adopté, celui de la PAC non plus, même si la dernière proposition de la Commission européenne, d'environ 391 milliards, est un progrès par rapport aux premières propositions. Aujourd'hui l'enveloppe du Poséi n'est pas remise en cause. Pour l'instant, il est prévu que cette enveloppe soit maintenue.

Par ailleurs, un plan de relance est en cours de discussion avec la Commission européenne mais ne verra pas le jour avant 2021. Aujourd'hui, toutes les filières impactées par cette crise sont susceptibles d'émarger à ce fonds mais il est trop tôt pour en connaître les modalités. La Commission européenne s'est montrée ouverte pour que l'on puisse utiliser le budget disponible. Le revenu des producteurs est constitué par les aides européennes et la vente des produits. Si à cause de la crise, les producteurs n'ont pas pu atteindre le niveau de production souhaité, nous pourrions demander à déclencher le « mécanisme des circonstances exceptionnelles » : le producteur touchera son aide même s'il n'a pas produit ce qu'il souhaitait produire. La Commission européenne s'est montrée favorable à un examen au cas par cas dans le cadre du mécanisme des circonstances exceptionnelles.

La Commission européenne discute en outre d'un nouveau règlement qui permettrait aux autorités de gestion de consacrer 1 % ou 2 % de l'enveloppe régionale du programme de développement rural pour venir en aide directement aux agriculteurs (jusqu'à 5 000 ou 7 000 euros) et aux petites entreprises de l'agroalimentaire (jusqu'à 50 000 euros).

Le Président de la République a annoncé en octobre 2019 qu'il souhaitait un objectif d'autonomie alimentaire des territoires d'ici 2030. Vous le savez, la situation est très différente en fonction des produits et des territoires. Si je prends l'exemple des céréales, compte tenu des problèmes du foncier, de la production inexistante ou presque, aujourd'hui, ce n'est pas un objectif à court terme, mais un objectif lointain. Par contre, pour les fruits et légumes, la Guyane et Mayotte sont quasiment en autosuffisance, La Réunion est à 70 % et les Antilles sont à moins de 50 %. Les fruits et légumes sont donc un secteur pour lequel une autosuffisance peut être envisagée d'ici quelques années. Des missions vont être lancées, confiées à l'AFD, aux inspections générales, pour établir différents scénarios. Ceci devra se faire en lien avec les acteurs locaux : les parlementaires des territoires mais aussi les agriculteurs et leurs représentants.

Le problème du prix compétitif par rapport aux produits importés n'est pas spécifique aux outre-mer. L'Europe continentale souffre elle aussi de l'importation de produits arrivant de pays qui ne répondent pas aux mêmes normes sociales. Une frange non négligeable de la population ultramarine vit de revenus extrêmement faibles, beaucoup de personnes vivent avec 450 euros par mois. Si ces personnes ne disposent pas de produits peu chers, elles ne pourront pas s'approvisionner. Il faut veiller à maintenir une part de produits abordables pour ces populations-là.

Nos soutiens doivent être adaptés à cette réalité. Nous devons analyser les processus de production pour regarder où les aides doivent être apportées pour arriver à un prix abordable. C'était d'ailleurs un des objectifs du programme Développement de l'élevage et des filières des interprofessions (DEFI) à La Réunion.

Toutes les collectivités qui aident le secteur agricole ont été impactées par la crise à travers notamment des taxes non perçues, etc. Par définition, une collectivité en mauvaise santé financière ne peut aider les secteurs de l'agriculture et de la pêche. Le ministère a donc lancé l'initiative « outre-mer en commun » avec l'Agence française de développement. Ce plan possède différents volets : examen du report d'échéances des prêts des collectivités locales de l'AFD sur plusieurs dizaines de millions d'euros, accélération des décaissements pour les financements locaux à hauteur de 250 millions d'euros, accélération de l'instruction des prêts budgétaires annuels des grandes collectivités (250 millions d'euros).

Des prêts d'urgence d'aide à l'investissement sur 20 ans, avec 3 ans de différé et des modalités de déblocage accélérées : 40 % du prêt dès la signature à partir des projets déjà retenus dans les contrats collectivités -État.

Par ailleurs, à la demande du Gouvernement, l'AFD étudiera l'opportunité d'accorder des lignes de refinancement pour les banques locales des outre-mer. Nous avons également évoqué le dispositif de préfinancement du fonds de compensation de la TVA.

Une expérimentation sera lancée dès le second semestre 2020 à Mayotte pour les communes, leur permettant d'amorcer plus facilement leur projet d'investissement avec le soutien financier du ministère des outre-mer. Une extension aux autres territoires sera envisagée en 2021 si les résultats de l'expérience mahoraise sont concluants.

Pour conclure, l'AFD travaille à l'octroi d'une ligne de crédit à l'Association pour le droit à l'initiative économique, pour renforcer les capacités de microcrédit aux TPE ultramarines les plus fragiles.

M. Michel Magras, président. - Je vous remercie, Monsieur le délégué interministériel. Je vais passer la parole à M. Jacques Andrieu, directeur de l'ODEADOM.

M. Jacques Andrieu, directeur de l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer (ODEADOM). - Je tenterai d'être bref puisque la majorité des informations présentées par M. Arnaud Martrenchar sont des éléments que nous partageons. J'amènerai simplement des éléments d'éclairage complémentaires en me limitant aux quelques grands chapitres souhaités par les rapporteurs.

Sur les questions posées par M. Stéphane Artano, je suis en ligne avec ce qu'a indiqué M. Arnaud Martrenchar. J'ajouterai peut-être les problématiques de main-d'œuvre pendant la crise. Les agriculteurs et les industries agroalimentaires ont dû faire face à des difficultés de main-d'œuvre. Nous devons chiffrer non seulement les pertes de production mais également les surcoûts qu'ont dû supporter les acteurs économiques (sur le fret aérien mais pas seulement).

Le sénateur Stéphane Artano s'interroge sur les inquiétudes pour les filières exportatrices. Comme cela a été énoncé pour la filière melon Martinique/Guadeloupe, les conseils d'administration de la filière sont véritablement inquiets. Nous devons nous mobiliser pour continuer à faire vivre cette filière. Nous n'observons donc pas de problème de demande : les melons étaient vendus dès leur arrivée en métropole, même avec des coûts supplémentaires. Le problème était celui de l'approvisionnement des marchés métropolitains.

Quant aux questions de Mme Viviane Artigalas, tous les acteurs se sont mobilisés en vue de la reprise d'activité. L'extrême mobilisation de tous les acteurs est le véritable enseignement de la période : producteurs, entreprises et organisations interprofessionnelles. Cette mobilisation doit être saluée par tous. La reprise est anticipée, les gens sont déjà au travail.

Nous devons être en mesure de capitaliser sur les initiatives nées dans cette période. M. Martrenchar en a cité un certain nombre. Nous devons nous interroger la manière de mettre en avant les approvisionnements locaux. Des initiatives en la matière ont été assez parlantes, à La Réunion notamment : les marchés ont été largement approvisionnés par les producteurs locaux et les consommateurs ont largement apprécié.

Enfin, pour les fonds européens supplémentaires, il revient d'abord au ministère de se prononcer sur cette question. Nous restons vigilants. La mise en œuvre du dispositif « circonstances exceptionnelles » est urgente pour que les aides d'État ne soient pas perdues pour les producteurs lorsqu'ils font face à des baisses de production. Les aides d'État dans les outre-mer sont couplées de manière très spécifique à la production : lors d'une baisse de production, les producteurs subissent donc une double peine. La Commission européenne s'est montrée très ouverte sur le sujet, la mise en œuvre de ce dispositif doit être l'une des priorités des prochaines semaines.

La question de l'autonomie alimentaire trouve un éclairage nouveau après cette crise. Nous devons capitaliser sur ce qui a été vécu par l'ensemble des acteurs durant la crise du Covid-19. Nous devons travailler sur la confiance du consommateur : par l'identification des origines, du marquage de ces origines et l'apposition d'un logo qui permettrait d'assurer cette traçabilité.

J'aimerais partager un message d'optimisme, je ne crois pas du tout que les outre-mer soient condamnées à avoir un défaut de compétitivité sur l'ensemble des productions. Les territoires sont très riches d'un point de vue agro-économique, les marchés de consommateurs sont présents. Certes, nous avons un effort à faire vers la restauration collective, avec un véritable travail d'accompagnement ; mais nous devons nous focaliser sur les atouts actuels des outre-mer.

Pour nous, la priorité de cette période a été de maintenir des rythmes de paiement : il ne s'agissait pas de pénaliser en plus les opérateurs avec des difficultés de mise en œuvre des paiements publics. Nous sommes arrivés tant bien que mal à tenir le rythme.

Je m'arrête là et reste à votre disposition pour toutes les questions que vous vous poserez.

M. Michel Magras, président. – Je vous remercie Monsieur le directeur. Je sais que cette efficacité dans le règlement du paiement aux agriculteurs caractérise l'ODEADOM. J'apprécie beaucoup l'optimisme dont vous faites preuve. Capitaliser sur les effets positifs produits par la crise me semble être l'orientation à adopter. Je passe la parole M. Louis Daniel Bertome, président de la chambre d'agriculture de la Martinique.

M. Arnaud Martrenchar. – Pardon, je me rends compte que je n'ai pas répondu aux questions de Mme Victoire Jasmin.

J'ai bien entendu vos préoccupations sur la sucrerie de Marie-Galante, croyez que c'est un sujet que nous suivons presque quotidiennement. Nous sommes en contact avec tous les acteurs impliqués mais aussi avec le ministère de l'énergie. Vous le savez, il existe un projet de centrale thermique qui permettrait de restaurer la chaudière et l'installation de la sucrerie, même si les modalités sont complexes. La commission de régulation de l'énergie (CRE) étudie le dossier puisqu'il s'agirait de produire de l'énergie uniquement dans les six prochains mois, générant donc un coût beaucoup plus important. Il faut donc que nous discutons avec Bruxelles sur ce projet complexe.

S'agissant de la saccharine, nous avons demandé aux services locaux de l'État de vérifier ces dossiers. Au départ, il y a eu des désaccords entre les planteurs qui estiment que la richesse en sucre mesurée est inférieure à la réalité, et l'industriel qui estime que sa richesse en sucre est exacte. Nous sommes intervenus auprès des services locaux pour tirer cette affaire au clair, afin qu'un sentiment d'injustice n'habite pas certains planteurs et qu'une transparence totale soit établie sur la façon dont la teneur en sucre est mesurée.

M. Louis Daniel Bertome, président de la chambre d'agriculture de la Martinique. – M. Arnaud Martrenchar l'a dit au début de son intervention, l'agriculture n'a pas été la plus impactée par la situation que nous connaissons en ce moment. La Martinique a subi une forte sécheresse en 2019 et depuis le début de l'année, nous connaissons à nouveau cette situation. L'agriculture souffre beaucoup de cette sécheresse. Le confinement a aggravé les choses. Les agriculteurs ont dû réviser à la baisse leurs programmes de production.

Nous avons très vite constaté que les débouchés se sont réduits avec le confinement : à titre d'exemple, puisque les écoles étaient fermées, la restauration collective ne fonctionnait pas. De plus, en début de confinement,

les consommateurs ont préféré stocker des produits secs (pâtes, riz, lentilles...), importés majoritairement, plutôt que consommer des produits frais.

Dans un premier temps, la production déjà réduite par la sécheresse a eu du mal à trouver preneur dans les circuits de la grande distribution. La chambre d'agriculture a pris des initiatives pour arriver à sortir de cette situation. Des écueils sont apparus dans la mise en place des étals tout en respectant les conditions sanitaires. Nous nous sommes rabattus sur l'organisation de marchés en vente directe, mais beaucoup de producteurs subissaient des difficultés pour s'approvisionner en masques et en gel hydroalcoolique.

Nous avons observé des difficultés pour répondre à la demande des consommateurs en produits agricoles diversifiés sur un même lieu. En définitive, les producteurs ont réduit leur surface de production pour répondre aux difficultés d'approvisionnement en intrants et aux incertitudes d'écoulement. La production agricole s'est réduite avec pour conséquence, une hausse des prix.

Beaucoup de structures et d'organisations de producteurs ont expérimenté la vente directe à tel point que la grande distribution s'est retrouvée confrontée à une quantité insuffisante de fruits et légumes et à un manque d'approvisionnement en produits locaux. Concernant les exportations de produits agricoles, la banane n'a pas subi énormément de difficultés contrairement au melon.

Comme M. Jacques Andrieu l'a rappelé, nous avons aussi rencontré des problèmes liés à la main-d'œuvre.

Les exportations ont fléchi en raison du coût du fret mais surtout de la raréfaction des vols. Le marché interne n'a pas pu absorber toute la production destinée à l'export. La filière a revu à la baisse les surfaces de production et a arrêté plus tôt ses plantations. La sécheresse a largement impacté la production de melons, dans le Sud de l'île, faute d'approvisionnement en eau d'irrigation.

Le problème du fret aérien a aussi touché les importations, nous l'avons vu pour la volaille.

Concernant les aides de l'État sur l'agroalimentaire, je ne dispose pas de beaucoup d'éléments.

La crise sanitaire a malheureusement confirmé notre analyse sur la fragilité des exploitations agricoles, en particulier les petites exploitations qui - faute de soutien - disparaissent à grande vitesse depuis plusieurs années. Le principal problème est celui de l'offre et des capacités de production.

Contrairement à ce qui souvent avancé, il ne s'agit pas d'un problème d'organisation de l'offre mais d'un problème de production. Le marché interne est peu soutenu alors que la concurrence et les difficultés sanitaires sont de plus en plus importantes. Un petit nombre d'exploitants seulement peut bénéficier des dispositifs de soutien public, dont l'enveloppe est limitée pour les fruits et légumes et l'élevage. La Martinique a perdu trop d'exploitations, entraînant un fort impact négatif sur l'emploi agricole et notre capacité à fournir le marché (taux d'approvisionnement du marché à 20 %). La concentration de la production sur un petit nombre d'exploitations est une tendance à inverser.

À la Martinique, moins de 20 % des agriculteurs sont bénéficiaires des fonds européens. Ces fonds ne jouent pas leur rôle de levier et ne stimulent pas l'agriculture. La très grande majorité des agriculteurs restent en dehors de tout dispositif d'aide européen, la production destinée au marché local est très peu soutenue. Quand elle l'est, elle se voit appliquer une enveloppe plafonnée. Nous avons besoin de moyens supplémentaires.

Concernant les questions de Mme Nassimah Dindar, la crise fait ressurgir des situations déjà connues. La Martinique produisait, au début des années 1980, plus de 60 000 tonnes pour le marché interne, aujourd'hui nous sommes à moins de 30 000 tonnes. Il ne faut pas transformer l'agriculture mais réactiver les unités de production en sous-exploitation : les surfaces agricoles en friche, les capacités de production sous-utilisées faute de moyens...

Le projet d'autonomie alimentaire doit d'abord s'intéresser aux agriculteurs et aux exploitations agricoles avant de parler filière ou produits. L'autonomie alimentaire par la revitalisation des capacités de production ne saurait être atteinte sans un dispositif consolidé d'accompagnement et de conseils aux exploitations agricoles. Or les chambres agricoles d'outre-mer sont dans une incertitude financière et cela est particulièrement vrai en Martinique.

Le prix ne doit pas être la seule valeur vendue au consommateur : la qualité, la proximité, l'identité de la production sont tout autant importantes et recherchées. Les produits qui nous concurrencent le plus souvent ne sont pas comparables. Les conditions et leur coût de production ne sont pas les mêmes, les molécules interdites chez nous sont souvent utilisées par les concurrents de la zone. Il s'agit d'un véritable sujet pour traiter l'autonomie alimentaire.

Je terminerai avec deux constats pour les collectivités locales. D'abord, les collectivités devraient simplifier l'utilisation des produits locaux dans les cantines scolaires par exemple. Ensuite, elles doivent respecter les délais de paiement pour ne pas mettre en péril les producteurs locaux et leurs structures coopératives.

Pour la valeur écologique, à la Martinique et en outre-mer en général, nous avons une agriculture qui utilise des méthodes à coût environnemental et écologique qu'il conviendrait de considérer à sa juste valeur : le concept de l'agriculture agro-écologique de petite échelle que défendent les chambres d'agriculture, repris par l'Académie d'agriculture de France. Nous demandons un dispositif de soutien public adapté à ce type d'agriculture, productrice de biodiversité et non de monoculture.

M. Patrick Sellin, président de la chambre d'agriculture de la Guadeloupe. - Les problématiques agricoles en Guadeloupe présentent des similitudes avec les autres territoires mais restent particulières. La crise du Covid-19 nous a permis de mieux voir des choses qui existaient depuis longtemps. J'ai écouté avec attention mon homologue de la Martinique.

Nous avons l'impression, en écoutant M. le Délégué interministériel, d'être dans un « monde merveilleux ». Aujourd'hui, 80 % des agriculteurs sont en dehors des organisations professionnelles et sont en quelque sorte laissés pour compte. Ils vivent dans ces territoires dans une concurrence permanente, illégale, non concurrentielle par rapport à ceux qui perçoivent des aides.

La réalité est là, nous devons prendre garde à la sécheresse qui pourrait entraîner la disparition de 80 % de ces exploitations agricoles. Ces personnes ont des difficultés et ne disposent d'aucune aide. Les aides de la région ont encore été orientées vers les coopératives. Nous avons là deux poids deux mesures, c'est la réalité et elle doit être dite.

Notre agriculture est organisée sur le modèle agricole présent depuis toujours dans nos territoires : la petite agriculture. Cette agriculture-là n'est pas prise en compte, alors qu'elle représente une production importante, si ce n'est la plus importante du territoire. La sénatrice Victoire Jasmin a aussi évoqué le problème de l'usine de Marie-Galante, je ne rentre pas dans les détails tant la situation est catastrophique.

Aujourd'hui, pour que nous puissions être en harmonie avec notre volonté de bien faire les choses, nous devons faire le point sur l'emploi de ces aides. Il n'est pas normal que la production bovine passe de 84 000 têtes de bovins à 40 000 têtes. Nous devons réfléchir pour les rendre rationnelles et simplifiées. Nous subissons beaucoup de concurrence sur le marché avec des produits qui sont les rebuts de production de France ou d'Europe. Les accords passés dans beaucoup de conventions font que nous sommes Français, mais nous ne pouvons pas rivaliser avec nos amis des Caraïbes. Afin que tous les participants comprennent que la situation n'est pas rose, les problèmes doivent enfin être évoqués clairement.

Nous avons fait un congrès sur la petite agriculture familiale, socle de l'agriculture guadeloupéenne. Nos efforts doivent porter sur ce marché car c'est grâce à lui que la Guadeloupe a pu résister. Nous ne devons pas arrêter d'aider ceux qui bénéficient des aides mais aider ceux qui n'en

bénéficient pas. Ce sont ces personnes-là qui font notre agriculture et sont en charge de 80 % de la production des fruits et légumes consommés sur notre territoire.

Je n'évoque pas l'exportation, ces produits sont très encadrés, aidés et beaucoup de gens ici maîtrisent ce sujet mieux que moi. Les autres doivent être encadrés au même titre. Nous avons la terre, nous avons des hommes... Nous devons prendre les mesures nécessaires afin de faire de ce territoire un territoire agricole dont c'est la vocation. Je m'arrête ici, la chambre d'agriculture se fera un réel plaisir, Monsieur le président, de vous adresser tous les chiffres dont nous disposons sur cette population de « laissés-pour-compte ».

M. Frédéric Vienne, président de la chambre d'agriculture de La Réunion. - Merci pour avoir organisé cette rencontre très importante. Cette crise sanitaire a su révéler nos forces mais aussi nos faiblesses. La chambre d'agriculture de La Réunion, dès le lendemain du confinement, a mis en place des réunions pour essayer de mieux s'approprier les outils apparus en début de crise. Nous avons subi pendant toute une semaine la fermeture des marchés, nous avons dû trouver rapidement des solutions.

Nous avons ainsi organisé des marchés de producteurs où les fruits d'importation étaient interdits qui ont très bien fonctionné. Nous avons fait les gendarmes, moi-même en tant que président de la chambre d'agriculture, pour faire retirer ces produits si cela n'était pas respecté. Le consommateur a pris conscience que nous pouvions nous en sortir sans les produits d'importation.

Ce n'est pas parce que la population est pauvre qu'elle doit consommer des produits bon marché et bas de gamme. Nous avons fait la démonstration à La Réunion, qu'à quelques centimes près, nous pouvions proposer des produits de qualité aux gens qui ont très peu de moyens. Autant profiter des produits frais de La Réunion, comme c'est possible en métropole.

Sur les produits de dégagement, je rejoins mes collègues. Ces produits sont la pire insulte faite à l'agriculture réunionnaise, c'est considérer le territoire de La Réunion comme un marché de dégagement. Nous devons dénoncer cela. Nous nous attendons à l'arrivée massive de pommes de terre non consommées en France, alors que nous commençons ici la saison de la pomme de terre. Pour nous aider, les politiques doivent faire comprendre aux exportateurs de métropole et aux importateurs de La Réunion, que cette dernière n'est pas une poubelle destinée à accueillir tout ce qui ne se vend pas en métropole. Tous les produits non consommés en métropole ne doivent pas obligatoirement être envoyés vers les outre-mer.

Nous avons vu émerger différents canaux de distribution de fruits et légumes : vente à la ferme, drives fermiers, vrais marchés de producteurs sans produits d'importation, une cellule de veille à la chambre d'agriculture pendant ces huit semaines Cette cellule de veille a notamment permis d'obtenir de la place dans les avions pour les poussins d'un jour, difficulté commune aux outre-mer. Nous importons beaucoup d'œufs à couvrir et de poussins, la diminution de la fréquence des avions à trois avions par semaine a rendu la situation très difficile.

Cette crise a notamment souligné nos faiblesses quant aux importations massives de certains produits. Je pense notamment aux épices largement utilisées à La Réunion comme l'oignon ou l'ail. Cela a failli déclencher des émeutes : les gens préféreraient avoir des oignons pour faire la cuisine plutôt que des masques pour se protéger ! Nous avons dû nous battre contre ces idées reçues de produits d'importation indispensables. Je n'évoque même pas la spéculation subie autour de ces produits.

La crise a montré notre fragilité dans ce secteur car par ailleurs nous sommes à 70 % autonomes en fruits et légumes et à 100 % en viande. Il nous reste 30 % qui sont facilement atteignables avec un plan d'autonomie alimentaire. Nous pourrions être autonomes en 2030 sur les productions aujourd'hui fortement concurrencées, comme la pomme de terre (alors que nous étions autonomes il y a 10 ans). Aujourd'hui, nous recevons beaucoup de containers de pommes de terre, de carottes en provenance d'Australie et de Chine, d'oignons d'Inde, du Pakistan et de Chine. L'oignon d'Inde au détail est vendu 79 centimes d'euros le kilo. Les importateurs sans scrupule profitent de la misère dans ces pays-là, sans s'inquiéter des conditions de travail des producteurs. Leur but est d'envoyer des produits bon marché à destination de La Réunion sans considération éthique. À la chambre d'agriculture, nous nous sommes donc fixés comme objectif de regagner des parts de marché sur l'importation. À titre d'information, nous sommes descendus à 400 tonnes de production d'oignons et 300 tonnes de production d'ail par an. Nous importons 8 000 tonnes d'oignons et 3 000 tonnes d'ail par an.

Nous sommes accompagnés par le département, notamment pour soutenir tous les petits agriculteurs qui ne bénéficient pas du Poséi, et ont des difficultés d'accès au FEADER. Nous travaillons avec la Martinique, la Guadeloupe et la Guyane, nous nous félicitons de ce projet commun. Nous avons également un projet pour accompagner la petite agriculture, initié par la chambre d'agriculture de la Martinique et l'Académie de l'agriculture de France. Des petits agriculteurs travaillent et vivent d'un hectare de terre, mais n'ont jamais touché la moindre aide, exceptée une aide du département sur une dizaine de cultures identitaires de La Réunion à l'hectare et à la production. Il y a quatre ans, nous avions 100 dossiers de sollicitations pour ce dispositif, aujourd'hui nous en comptons plus de 660.

Ces initiatives sont départementales, mais il convient de les amplifier. Lors de sa venue en octobre, le Président de la République Emmanuel Macron avait annoncé 5 millions supplémentaires au Conseil interministériel de l'outre-mer (CIOM) à partir de 2020.

Des projets sont développés avec la Guadeloupe et la Martinique, il serait intéressant de vous les présenter une prochaine fois. Ces projets ont pour objectif de conquérir des parts sur l'importation, notamment sur les productions très concurrencées. Nous ne demandons pas nécessairement des subventions, mais des bonnes terres, aujourd'hui en friche, des moyens de travailler, une main-d'œuvre moins chère à embaucher, et l'accessibilité du public.

Un autre exemple : si aujourd'hui j'ai dix hectares de canne et que je supprime un hectare pour faire des fruits et légumes afin d'être autonome en proposant un produit aux consommateurs moins cher qu'en grande surface (toutes les enquêtes le prouvent), je perds 5 000 euros d'aide.

Quant à la main-d'œuvre, il nous faut atténuer le coût de l'embauche afin de produire plus si on veut tendre vers plus d'autonomie.

Nous importons 44 000 tonnes de riz, que nous pourrions remplacer par des légumes locaux pour compenser ce qui est importé. Ce riz, qui concurrence nos légumes locaux, bénéficie du Régime spécifique d'approvisionnement (RSA) prévu par l'Union européenne.

Nous disposons d'une multitude de pistes sur lesquelles tous les présidents de chambre sont prêts à travailler. Pour devenir autonome, il faut nous écouter. Aujourd'hui les chambres d'agriculture des outre-mer sont en très grande difficulté financière : beaucoup de nos personnels sont en télétravail, en congé maladie ou en congés. Nous avons sollicité le PGE et le chômage partiel, mais nous n'y avons pas droit. Comment voulez-vous développer une agriculture forte dans les DOM si elle n'est pas accompagnée par une chambre d'agriculture forte elle aussi ?

Nous nous devons de poser ces questions sur l'avenir de l'agriculture, mais aussi sur le rôle des chambres d'agriculture ainsi que sur leurs moyens et leur plan de développement dans les outre-mer.

Je ne veux pas monopoliser la parole. Nous avons travaillé avec l'ODEADOM, nous avons tous les outils en main. Je vous remercie de votre écoute et je vous demande de nous accompagner, de nous entendre sur le développement de l'agriculture en outre-mer.

M. Michel Magras, président. - J'ai bien noté dans vos propos ainsi que dans ceux de M. Frédéric Vienne, que vous insistiez sur les marchés de dégagement. Il s'agit d'une problématique très difficile car au moment où cela avait été débattu dans la loi égalité réelle, la logique inverse avait été proposée.

Nous avons convenu de créer des observatoires pour tenir au jour le jour une visibilité concrète et dénoncer les déséquilibres, sous la responsabilité des préfets. Les parlementaires que nous sommes vous entendent, mais il faut aussi que le Gouvernement fasse une analyse globale de cette situation.

M. Issouffi Abdallah, 3^{ème} vice-président de la chambre d'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture de Mayotte. – Nous avons, dans notre chambre d'agriculture à Mayotte, bien qu'asphyxiée de dettes, essayé pendant cette crise de trouver des solutions.

La production agricole de Mayotte s'élève à 75 millions d'euros soit environ 5,9 % du PIB du département. Elle est principalement composée de bananes et de tubercules. Ces productions végétales représentent 87 % de la valeur de la production agricole totale, soit 69 millions d'euros, et couvre 90 % de la consommation locale. Ce qui représente un taux de couverture de la consommation par le producteur local de 46 %.

Environ 68 % de la consommation de légumes frais sont couvertes par les producteurs locaux. Les potentialités de développement de la filière volaille sont élevées car 99 % de la consommation totale est importée, soit 8 900 tonnes par an. L'agriculture mahoraise présente plusieurs potentialités de développement car elle montre une faible trésorerie, une forte dépendance aux subventions...

La crise du Covid-19 intervient dans le contexte particulier du ramadan à Mayotte, un mois sacré chez nous, où normalement la consommation est très forte. Pendant le mois de ramadan, aucune pénurie de bananes et tubercules n'a été observée, ce qui est inédit. Cela s'explique par le confinement, qui a permis de limiter les ventes informelles en bord de route, d'éviter les vols dans les champs...

La crise a vu émerger de nouvelles habitudes de consommation alimentaire, nous avons observé un véritable intérêt pour la consommation de produits locaux et un changement des canaux de distribution. Les acteurs de la production ont privilégié le circuit court.

Les professionnels pointent du doigt le manque de soutien de leur filière, l'absence de concertation des autorités locales dans la gestion de crise. Les professionnels plaident pour la mise en place de réelles dispositions pour lutter contre le marché informel, mais cela ne date pas de la crise du Covid-19. La crise du Covid-19 a démontré l'impact du vol et son rôle dans la filière informelle puisque cela avait complètement cessé pendant le confinement.

Les producteurs locaux n'ont pas été associés aux opérations de distribution. Les autorités publiques n'ont pas jugé bon d'y associer les producteurs agricoles et les pêcheurs. Alors même que certains rayons dans les supermarchés se sont retrouvés vides, ils ont été remplacés par des produits d'importation. Les grands gagnants sont finalement les distributeurs.

À Mayotte, beaucoup d'aides Poséi ne sont pas développées, certaines le sont mais avec des dotations jugées faibles par les professionnels. Nous voudrions que les aides Poséi à Mayotte soient au niveau des autres DOM.

Le développement des produits des filières locales doit se focaliser sur le développement de l'économie circulaire, des polycultures, l'identification en besoin d'investir, la fixation d'indicateurs de réalisation, l'importation d'animaux vivants pour améliorer la génétique...

L'agriculture mahoraise a un modèle particulier, de petite échelle et riche en biodiversité. Ce modèle contribue à l'autonomie alimentaire et constitue une source de revenus complémentaires pour de nombreux ménages.

L'autosuffisance alimentaire de l'île doit passer par l'augmentation de la production locale et l'amélioration de ces taux de couverture. Les professionnels attendent de l'État une vraie politique d'équipement de l'agriculture, ils souscrivent à l'idée de produire plus de valeur ajoutée avec la transformation des produits locaux. L'État doit accompagner le transformateur agricole par la création d'une véritable chambre d'agriculture dotée de missions de développement en particulier par la formation...

Il faut développer la filière pour tendre vers l'autonomie alimentaire avec une alimentation, plus sûre, saine, et accessible. Cela prend tout son sens à Mayotte où l'alimentation est le premier poste de consommation des ménages.

Pour l'instant, elle ne peut être compétitive avec les produits d'importation compte tenu de notre insularité et notre taille. Il faut aussi revoir le circuit de distribution alimentaire qui comporte trop de taxes... Il semble que le territoire de Mayotte soit une zone test, il faudra donc en faire le bilan.

M. Michel Magras, président. – Nous arrivons au terme de cette table ronde, il me sera extrêmement difficile de faire une synthèse de tout ce qui a été dit : je retiens que les agriculteurs ont eu un comportement exemplaire, qu'ils ont su s'adapter aux réalités de la crise et innover en dépit d'absence de débouchés, des possibilités d'importations/exportations dont ils avaient besoin.

Je note également que vous avez tous insisté sur la question de la compétitivité, l'objectif de l'autosuffisance alimentaire a été évoqué par tout le monde avec une forte volonté de capitaliser à partir de toutes les expérimentations liées à la crise, ce que je trouve admirable.

Vous avez insisté sur la fragilité des exploitations et l'insuffisance du soutien. Les fonds européens ont été considérés comme insuffisants à ce stade et ne jouant pas suffisamment leur rôle. Vous avez exprimé le besoin de relancer les outils de production actuellement pénalisés faute de moyens.

Vous avez insisté sur la nécessité d'améliorer les conseils et l'accompagnement des agricultures de nos territoires au niveau de leur organisation. Par ailleurs, le prix n'est sans doute pas le seul élément déterminant du choix des consommateurs ultramarins en même temps que vous avez soulevé l'aspect négatif des marchés de dégagement.

J'ai noté également que la question des délais de paiement a été mentionnée ainsi que la demande d'une politique d'accompagnement local. Le dernier intervenant a aussi insisté sur le marché informel. Sur cette question nous avons interrogé l'ADIE, qui finance le microcrédit, et s'est engagée dans un processus d'aide et d'organisation du marché informel. L'objectif est de progressivement donner les conditions pour s'insérer dans le marché formel.

J'ai noté également que le niveau du Poséi n'est pas le même à Mayotte qu'ailleurs mais ce sont des questions qui se traitent au niveau européen, sur lesquelles nous sommes très vigilants.

En tant que parlementaires, nous nous efforçons de porter la voix des outre-mer. C'est parfois difficile de trouver une synthèse qui mette tout le monde d'accord mais nous faisons de notre mieux.

Si vous le voulez bien, je vais passer à la deuxième partie de notre audition qui concerne la pêche. Je vais donner la parole aux rapporteurs pour qu'ils posent leurs questions.

M. Stéphane Artano, rapporteur. - Sur les mesures d'urgence à destination du secteur de la pêche, j'ai principalement trois questions. Quelles conséquences avez-vous constatées de la crise de Covid-19 sur le secteur de la pêche et de l'aquaculture en outre-mer ? Quelles sont, à votre connaissance, les pertes estimées pour la période et les menaces sur l'emploi (même si les pertes sont encore difficiles à évaluer) ?

Comment les professionnels de la pêche se sont-ils adaptés pour continuer leurs activités pendant la crise (nous serions heureux d'entendre des exemples : vente directe, circuits courts, stockage...) ? De quelles aides nationales et/ou régionales ont-ils à ce jour bénéficié ?

Le Conseil de l'Union européenne a modifié le 22 avril dernier le règlement du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) et le règlement portant organisation commune des marchés (OCM), pour mettre en place le dispositif de soutien à l'arrêt temporaire des navires et aux organisations de producteurs, réactiver le dispositif d'aide au stockage, et assouplir le cadre de gestion du FEAMP. Qu'en est-il dans les outre-mer ?

Mme Nassimah Dindar, rapporteure. - Merci Monsieur le président, mes questions portent sur la stratégie d'avenir. Quels sont les défis majeurs que le secteur de la pêche doit pouvoir relever dans les outre-mer au cours des prochaines années ? La France protège-t-elle

suffisamment ses zones de pêche ? La petite pêche côtière est-elle ? La modernisation de la flotte est-elle nécessaire, si oui de quels moyens a-t-elle besoin ?

Comment envisagez-vous l'autosuffisance alimentaire des territoires ultramarins et quelle serait la part de la pêche et de l'aquaculture ? Comment accélérer la structuration des filières et d'organisations de producteurs dans certains territoires ?

Enfin, quelles perspectives de développement de vos activités de pêche envisagez-vous au niveau de votre bassin régional ? Estimez-vous que vos zones de pêche subiront une concurrence accrue dans les différentes concernées ?

Mme Viviane Artigalas, rapporteure. - Concernant le redémarrage de l'activité économique, quel sera, selon vous, le calendrier de la reprise d'activité dans le secteur de la pêche ? N'êtes-vous pas fortement dépendants de la reprise d'activité du secteur de la restauration ?

Qu'attendez-vous du plan « outre-mer en commun » annoncé par l'AFD et le ministère des outre-mer, qui prévoit un plan de « relance durable » dans les territoires ultramarins notamment à partir de prêts bonifiés ? Quelles sont vos propositions pour accompagner la relance du secteur de la pêche ?

Alors que l'Union européenne doit modifier sa proposition de budget pour 2021-2027 et mettre en place un plan de relance de 750 milliards d'euros, quelles initiatives pourraient bénéficier au secteur de la pêche dans les RUP et les PTOM ?

M. Michel Magras, président. - Je vais donc passer la parole dans l'ordre initialement décidé auquel j'ai ajouté M. Karam qui représente la CRPMEM de Guyane.

M. Olivier Marie-Reine, président de la commission DOM du Comité national des pêches maritimes et des élevages marins (CNPMEM). - Nous sommes tous d'accord, nous avons un cancer propre dans les DOM, qui s'appelle la contribution au remboursement de la dette sociale et la contribution sociale généralisée (CRDS-CSG). Il faut pouvoir en exonérer la petite pêche. Les 4 DOM l'ont dit à M. Didier Guillaume de manière unanime, mais il ne nous a pas écoutés. Le Gouvernement ne nous a pas aidés pour la petite pêche et encore une fois, le consommateur seul nous a un peu tiré d'affaire.

Nos produits sont mis en compétition avec d'autres de diverses provenances : Madagascar pour La Réunion, le Venezuela pour les Antilles, etc. Ces produits arrivent sans contrôle, à la Martinique, toutes sortes de trafics sont liés aux bateaux vénézuéliens : la drogue, des fusils cachés sous le poisson. Ils ne venaient plus avec le confinement ni à la Martinique ni en Guadeloupe, et nos ventes ont ainsi fortement augmenté.

Il faut aujourd'hui nous écouter, car nous sommes la voix des pêcheurs et nous convergions sur quatre points.

D'abord, il faut une exonération de l'URSSAF pour la petite pêche des DOM. Ensuite, il faut empêcher les productions qui arrivent sur nos territoires sans contrôle. Nos comités régionaux doivent également pouvoir émarger aux plans de compensation du FEAMP. Aujourd'hui, les petits pêcheurs qui ne sont pas à jour de l'URSSAF ne peuvent pas émarger à ce fonds. C'est un cercle vicieux. Vous connaissez la situation de nos territoires, nous ne faisons plus confiance aux politiques. Mais nous avons encore confiance en nous. Nous souhaitons une protection de nos frontières avec le contrôle des produits qui arrivent d'ailleurs, et qui tuent notre jeunesse.

C'est ce message que je veux faire passer, l'exonération de l'URSSAF est une absolue priorité, je ne veux pas être trop long pour laisser la parole à mes collègues mais j'ajoute un dernier message : je ne comprends pas la présence d'invités qui ne représentent en aucun cas la pêche en outre-mer et je veux être ferme là-dessus.

M. Michel Magras, président. – Je comprends les difficultés dont vous faites état.

En tant que parlementaires, nous faisons de notre mieux mais nous n'avons pas tous les pouvoirs. Depuis sa création, la Délégation sénatoriale aux outre-mer du Sénat a toujours essayé de jouer son rôle pleinement pour accompagner les secteurs d'activités et traiter les problématiques des outre-mer.

Quant aux problématiques européennes, EURODOM joue un rôle de lanceur d'alerte en ce qui nous concerne, je pense notamment au dossier du sucre à La Réunion. Nous reviendrons sur le FEAMP tout à l'heure car j'ai moi-même interrogé le ministre Didier Guillaume lors d'une audition au Sénat.

Je passe maintenant la parole à M. Bertrand Baillif, président du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins (CRPMEM) de La Réunion.

M. Bertrand Baillif, président du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins (CRPMEM) de La Réunion. – Le président de la commission DOM vient de s'exprimer à l'instant, j'ai été très attentif à ce qu'il disait. Cela fait longtemps que nous répétons la même chose. Je fais 11 000 kilomètres pour faire remonter les doléances des comités des pêches de mes mandants à Paris, on nous écoute, mais on ne nous entend pas.

Je vais revenir sur le point évoqué par M. Olivier Marie-Reine sur les exonérations de charges. Pour nous, c'est aujourd'hui un fléau pour l'accès aux aides, et demain cela causera un problème pour le renouvellement de la flotte évoqué par l'État et la Commission européenne. La majorité des pêcheurs ne sont pas à jour des cotisations sociales et fiscales. Je les comprends très bien, étant moi-même pêcheur.

La Réunion est victime de « deux poids, deux mesures ». Dans nos eaux, des pêcheurs de la pêche semi-industrielle ont recours à la main-d'œuvre étrangère, concurrençant la pêche locale en inondant le marché local de ses productions. Cette pêche semi-industrielle fait rentrer sur le marché du poisson en provenance de Madagascar, sans traçabilité, sans respect des règles de l'Union européenne. Les pouvoirs publics doivent véritablement agir, au lieu de nous répéter que nous sommes entendus.

Je reviens sur la question de Mme Nassimah Dindar : la petite pêche aujourd'hui est en effet en danger. Il sera trop tard demain si nous n'arrivons pas à en faire dès maintenant un poumon économique. L'Europe envoie de l'argent aux outre-mer, mais à qui envoie-t-elle cet argent ? En 2016, sur 4 millions d'aides, seuls 9 petits pêcheurs ont touché 56 000 euros d'aide. La petite pêche a déjà sombré : nous recensons 400 pêcheurs en 2009 contre 180 aujourd'hui.

L'arrivée du fléau de l'URSSAF en 2009 a causé un effondrement. La plupart des pêcheurs ne sont pas à jour de leurs cotisations. Dans vingt ans, quand la majorité des pêcheurs arrivera à l'âge de la retraite, ils s'apercevront qu'ils n'auront que dix ans de cotisations car ils ont dû « se débarquer » pour faire face à ces charges sociales et que ce sont des petits travailleurs indépendants.

Quand Mme Annick Girardin est venue rencontrer les gilets jaunes à La Réunion, elle a affirmé qu'elle ferait le nécessaire pour que les petites entreprises soient exonérées de charges fiscales. Deux ans se sont écoulés et rien ne s'est passé.

Moi-même en tant que pêcheur je dois être à jour des cotisations fiscales et sociales pour finalement ne pas toucher un euro d'aides d'État, je trouve cela scandaleux. Il s'agit d'une crise exceptionnelle : une crise sanitaire, une crise économique... De tels critères ne devraient pas être exigés. Les pêcheurs qui en ont le plus besoin n'ont rien car ils ne sont pas à jour de leurs cotisations. Et reporter les charges revient seulement à reporter le problème. Comment la France peut-elle dire que je dois être à jour de mes cotisations alors que devant moi, des dizaines de personnes, venant de Madagascar et ne payant pas de charges, ont un salaire décent en travaillant pour des pêcheurs semi-industriels ?

Tout le monde a subi cette crise, mais nous n'avons pas fermé nos portes car nos mandants avaient besoin d'aide. Nous avons besoin de vous.

Demain, se posera la question du renouvellement de la flotte, mais commençons à traiter des sujets qui nous pénalisent aujourd'hui : la main-d'œuvre, la concurrence déloyale... L'Europe doit être exigeante et ne doit pas tolérer ce genre de comportements. Quand on laisse rentrer du poisson sur le marché local, c'est une menace sanitaire et une menace pour les revenus des petits pêcheurs. La grande distribution revend ensuite le poisson de Madagascar à moitié prix.

Nous avons besoin de visibilité pour l'avenir de nos métiers, pour nos jeunes... Il faut un contexte sain. Nous avons rédigé un plan d'avenir pour les perspectives de la pêche réunionnaise, pour ne plus dépendre uniquement des aides. Nous avons besoin d'unités de contrôle pour vérifier le poisson qui arrive chez nous. Nous sommes aujourd'hui 190 pêcheurs pour 2 000 plaisanciers, le poisson arrive de n'importe quelle façon sur le territoire. J'espère être écouté et entendu. Je vous remercie Monsieur le président.

M. Michel Magras, président. – Je comprends le malaise dont vous faites état. Vous connaissez mon engagement personnel aux côtés des petits pêcheurs et je crois pouvoir dire que nombre de rapports faits par notre délégation ont été suivis de faits très positifs pour les outre-mer.

Je comprends cependant l'amertume que vous exprimez et les difficultés que vous rencontrez, je suis îlien comme vous et je sais que rien n'est gagné.

M. Bertrand Baillif. – Je sais, Monsieur le président, que vous pouvez nous aider. C'est pourquoi nous comptons sur vous.

M. Michel Magras, président. – Merci Monsieur le président, je passe la parole à M. Charly Vincent, président, et Mme Christiane Tin, secrétaire général, du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins (CRPMEM) de Guadeloupe.

M. Charly Vincent, président du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins (CRPMEM) de Guadeloupe. – Nous faisons tous le même constat quant aux charges sociales et fiscales. Nos dépenses sont plus élevées qu'au niveau national : le carburant est 40 % plus cher et ces coûts se répercutent sur le prix du poisson.

Le seul point positif du Covid-19 concerne la baisse du prix du carburant. Quand le carburant dépasse les 25 % de charges pour une entreprise, celle-ci n'est plus rentable. Cette baisse nous a permis de passer sous ce seuil. Au niveau national, le carburant est inférieur à 60 centimes, si ce carburant dépassait ce seuil, toute la flotte nationale s'écroulerait. Aujourd'hui cette différence nous pousse à nous interroger sur le bien-fondé de ce type de mesures. Le dispositif de chômage partiel ne nous convient pas. Notre seule requête était l'annulation des charges, au moins pour l'année 2020.

Le problème du poisson importé a aussi été évoqué, il concerne tous nos territoires. Des produits arrivent illégalement sur nos territoires. L'État français ne défend pas son territoire de pêche. Nous nous posons réellement la question : voulez-vous tuer l'économie de la pêche ? Voulez-vous nous laisser vivre ? Si vous voulez nous laisser vivre, il faut mettre en place des dispositifs pour aider des structures comme les nôtres.

Nous avons également des problèmes de trésorerie. Si aujourd'hui une région telle que la nôtre refusait de soutenir les comités des pêches, ils n'existeraient plus. L'État a demandé leur mise en place mais n'a pas fourni le budget pour leur fonctionnement. Quand j'entends M. Arnaud Martrenchar parler, j'estime qu'il récite bien sa leçon mais est très loin de la réalité.

La crise du Covid-19 a permis de démontrer que nos territoires ne peuvent pas vivre sans pêche et agriculture, ce ne sont pas les grandes surfaces qui ont nourri nos populations mais la nourriture locale et de proximité.

M. Olivier Marie-Reine. – Monsieur le président, excusez-moi, mais j'aimerais ajouter un commentaire.

Aucune aide pour la pêche n'a été adaptée aux outre-mer. Nous l'avons dit à M. Didier Guillaume. En définitive, les pêcheurs d'outre-mer n'ont pas eu d'aide : le chômage partiel, etc.

M. Georges-Michel Karam, président du comité régional des pêches de Guyane. – La pêche en Guyane est proche de mourir, et je pèse mes mots quand je vous dis cela.

Nous avons le problème de la pêche illégale venant du Suriname et du Brésil pour la pêche côtière. Notre production ne peut être absorbée par les usiniers de Guyane car ils n'ont pas les moyens financiers pour payer les armateurs. Aujourd'hui 60 % de la flotte est arrêtée car nous ne pouvons pas vendre notre poisson.

Au début de la crise, il nous a été demandé de pêcher pour nourrir la population, cela a été fait et la Guyane n'a jamais manqué de poisson durant cette période.

Aujourd'hui nous voyons que la France a injecté de nombreuses aides, mais elles nous sont inaccessibles car il faut être à jour des cotisations fiscales et sociales. Les pêcheurs vont pêcher, les armements rentrent et ne sont pas payés.

La pêche illégale n'arrive pas à être éradiquée par les autorités françaises, l'Europe construit des usines au Suriname et au Brésil qui nous concurrencent directement sur nos propres marchés des Antilles.

La pêche au large est également impactée. Comme le disait Olivier Marie-Reine, les Vénézuéliens viennent sous des faux noms, des faux prétextes pour aller revendre aux Antilles. Systématiquement, la marine observe des bateaux en provenance de la Barbade qui viennent pêcher les thons, les marlins...C'est très grave car si ce pillage ne cesse pas, nous n'aurons plus de pêche.

Les bateaux sont garés en plein jour au milieu des embouchures et nous empêchent de sortir pour aller pêcher.

Je le répète, la pêche en Guyane est à l'agonie. Beaucoup de promesses ont été faites, nous attendons toujours le plan de compensation des surcoûts. Je ne parle que des pêcheurs, pas même des usiniers. Le coronavirus est arrivé en mauvaise saison, nous avons pourtant affronté la mer avec ce que nous avions pour pouvoir nourrir la population.

Tout ce que je pouvais dire a été dit par Olivier Marie-Reine, Charly Vincent, et mon collègue de La Réunion, je suis entièrement d'accord avec eux sur ces problèmes.

De l'aide au stockage a été demandée : quand les bateaux n'arrivaient pas à vendre en direct, il y avait toujours des surcoûts, des surplus de poissons que les usiniers auraient normalement pu récupérer. Nous nous retrouvons dans un carcan. Une multitude de promesses a été faite, mais aucune ne s'est concrétisée sur le terrain.

M. Michel Magras, président. – Merci Monsieur le président, je ferai le point tout à l'heure sur votre intervention.

Je passe la parole au dernier intervenant, M. Issouffi Abdallah, en le priant d'être aussi concis que possible compte tenu du fait qu'il s'est déjà longuement exprimé tout à l'heure.

M. Issouffi Abdallah. – Les pêcheurs côtiers ont poursuivi leur activité malgré une diminution de celle-ci. La perte d'activité est estimée à 50 %, mais nous devons encore vérifier ce chiffre avec le registre remis dans le cadre du plan de compensation des surcoûts liés à la crise.

Les pêcheurs ont dû réduire considérablement leur activité en raison des difficultés à trouver des débouchés : fermeture des restaurants... Aujourd'hui nous ne pouvons bénéficier des aides européennes et les pêcheurs ont dû se tourner vers les aides mises en place par le conseil départemental aux entreprises mahoraises, s'élevant à 1 000 euros.

L'aide au stockage, est arrêtée temporairement. Les professionnels se sont exprimés à ce sujet dans un courrier adressé à la direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA) et la direction générale des outre-mer (DGOM), mais nous n'avons pas encore de réponse.

L'activité de la pêche a bien repris mais à vitesse réduite, elle a pu bénéficier de la vente directe. La demande était présente mais la reprise était conditionnée par la réouverture des restaurants.

Le plan « outre-mer en commun » mis en place par l'AFD, pourrait être une bonne chose mais il convient de sécuriser la demande en vue de garantir et augmenter le besoin de commercialisation de produits de la mer. Le programme de FEAMP 2014-2020 en cours a permis de lancer des études sur la structure de la filière pêche à Mayotte : l'organisation, l'équipement des ports de pêche...

Les professionnels attendent de la programmation du FEAMP pour 2021-2027 de pouvoir démarrer l'aquaculture raisonnée, avec le plan de compensation des surcoûts indispensable pour le renouvellement de la flottille de pêche, et la lutte contre la pêche informelle.

Pour l'objectif de l'autosuffisance alimentaire de Mayotte, les professionnels sont heureux d'avoir été associés aux négociations avec les Seychelles. L'organisation de la flotte de Mayotte est une priorité car les navires sont non conformes aux consignes de sécurité

La pêche informelle est le fléau à Mayotte, la construction de points de débarquements obligatoires permettra de garantir les normes d'hygiène et quantifier les ressources relevées par le pêcheur professionnel. La filière est à l'arrêt depuis 2015, un plan de relance a été initié par une coopérative aquacole. Les commissions de cultures marines ont été mises en place pour l'identification de produits mieux adaptés au territoire. Nous avons mis en place un environnement propre et un suivi sanitaire afin d'assurer la distribution de produits aquacoles, le démarrage d'une aquaculture raisonnée basée sur les coopératives de petits exploitants pour valoriser ces produits.

Les professionnels du secteur de la pêche ont tenté de mettre en place un comité région de pêche maritime et d'élevage marin à Mayotte. À ce jour, rien n'est fait pour la cohabitation entre la pêche et l'aquaculture.

Cela permettrait aux représentants de pêcheurs et d'aquaculture d'avoir une représentation propre de la filière. La commission pêche et aquaculture ne dispose d'aucun pouvoir décisionnel.

M. Benoît Lombrière, délégué général adjoint d'EURODOM. - Monsieur le président, je vais être rapide. Quelques mots rapides, techniques, car l'essentiel a été dit par l'ensemble des organisations professionnelles. J'attire simplement l'attention sur le calendrier communautaire, dans le cadre de cette crise du Covid-19, chacun a mis sur le haut de la pile, l'urgence qu'il y a à rétablir la production locale et la renforcer.

Beaucoup de dispositifs communautaires, et accessoirement nationaux, permettent de soutenir cette production. Ils sont en cours de renégociation, à Bruxelles pour les dispositifs agricoles, à Paris pour ce qui concerne les fonds liés à la diversification les fonds du CIOM, et à la fois dans les régions et à Bruxelles pour les nouveaux FEAMP, les dispositifs de compensation des surcoûts qui s'appliquent à la pêche en outre-mer.

Le 18 juin prochain aura lieu un trilogue particulièrement important car il traite du budget de transition de la PAC. Une réforme de la PAC est en effet en cours ; la Commission a fait une proposition de budget transitoire sur lequel le Conseil et le Parlement européen se sont déjà exprimés et positionnés. Lors de ce trilogue, trois questions particulièrement importantes seront débattues pour la poursuite et le renforcement de la souveraineté alimentaire, particulièrement en matière agricole.

D'abord, sur le budget du Poséi qui était menacé de faire l'objet d'une baisse comparable à celle de la PAC, le précédent Commissaire à l'agriculture avait pris l'engagement de maintenir le budget à son niveau actuel, sous réserve que les co-législateurs le lui demandent. Pour le moment, la position française au Conseil est plutôt favorable sur le principe mais cette position n'a pas été formalisée. Si bien qu'à ce moment encore nous avons une légère incertitude.

Ensuite, pour favoriser l'élevage dans les DOM, le régime spécifique d'approvisionnement (RSA), permet de baisser le prix des céréales destinées à être transformées localement pour nourrir les bêtes. Actuellement, ce plafond est saturé, il n'y a pas vraiment de problème de budget, mais une limite a été mise en place et elle a été atteinte il y a 5 ou 6 ans. Nous devons relever cette limite pour atteindre la souveraineté alimentaire. Les autorités françaises ont une position plutôt ouverte mais doivent concrétiser cette position.

Enfin, un troisième instrument, qui est nouveau, concerne les cotisations interprofessionnelle étendue ou CIE (ils s'appelaient précédemment CVO ou cotisation volontaire obligatoire). Ils concernent plus particulièrement La Réunion mais ont vocation à s'appliquer le plus largement possible. Le principe de ces CVO visait à permettre que l'importation participe au financement du développement de la production locale et que l'on puisse taxer, prélever une cotisation sur l'ensemble des maillons de la filière : les importateurs, les distributeurs, les producteurs locaux, mais que l'ensemble de ces prélèvements soit consacré exclusivement au développement de la production locale. C'est donc une dérogation aux règles habituelles de l'Union européenne puisque cela s'apparente à une forme de protection de la production locale, d'entrave à la liberté de circulation dans l'espace communautaire. Il s'agit d'une taxe prélevée sur tous les acteurs mais ne bénéficiant qu'à une partie d'entre eux. Il faut donc une dérogation au Traité, assez lourde, que nous avons choisi de faire porter dans une modification du Poséi, en plein accord avec les autorités françaises.

La France n'a pas encore fait connaître sa position de manière complètement nette. Nous avons un accord de principe mais pas d'engagement formel pour pouvoir obtenir cette dérogation. Cela va être un changement très important du financement des filières de production. Cela permettra d'assurer toute une part de financement dont on connaît la rareté et apporter un relais stable et complémentaire.

Cela me permet de faire la transition avec les fonds du comité interministériel de l'outre-mer (CIOM), qui ne touchent que la diversification agricole, n'aident que l'agriculture vivrière. Ces fonds sont insuffisants depuis quelque temps.

Le Président de la République, lors de son déplacement à La Réunion, n'a pas annoncé 5 millions d'euros supplémentaires comme cela a été dit, mais il a annoncé le déplafonnement des aides du CIOM. Cela a été traduit par un besoin de financement par l'ODEADOM et les autorités de tutelle, sur lequel nous n'avons pas à revenir. C'est le rôle de l'autorité de paiement. Pour le moment, ces 5 millions d'euros ont un statut très incertain, cela risque de contrarier le développement de la production locale et la relocalisation des activités dans les DOM.

La ministre s'est engagée oralement à ce que ces 5 millions d'euros soient redéployés sur d'autres lignes budgétaires. Nous sommes inquiets pour ce financement additionnel qui doit par exemple être abondé par le ministère du travail et de la formation. Or, nous imaginons mal ce ministère donnant des fonds pour développer la production locale et aider pour la compensation des surcoûts.

Il serait peut-être utile de profiter des collectifs budgétaires qui vont arriver avant ou pendant l'été pour apporter une clarification. Ils doivent être véritablement budgétés dans les fonds pour la diversification agricole.

Sur la pêche, je voulais lancer une alerte sur les fonds du FEADER car ils sont en baisse. Concomitamment, l'État reprend toute la partie des aides qui avaient été décentralisées et concernent les aides au fonctionnement : je pense aux mesures agroenvironnementales (MAE), aux mesures qui viennent aider l'agriculture en haute montagne... Si bien qu'en reprenant ces financements, l'État risque de provoquer un deuxième effet de ciseaux sur le FEADER. Puisqu'il reprend en même temps que ces financements, il reprend aussi l'éco-financement.

Par exemple, à La Réunion, la baisse générale est de 11 % ; et dans l'hypothèse la plus défavorable, la baisse communautaire et la reprise nationale pourraient amener à une baisse de l'ensemble de l'enveloppe à 50 %. Compte tenu de la situation de l'agriculture et des besoins rappelés par l'ensemble des participants, notre objectif de négociation ne doit pas être d'obtenir au pire une baisse de 11 % mais le maintien de notre enveloppe FEADER dans les DOM à son niveau actuel.

Des efforts sont actuellement déployés de manière spectaculaire pour répondre aux besoins de structuration de la production locale. Nous avons vu ce qu'il se passerait si les éleveurs, les pêcheurs, les producteurs n'étaient pas là pendant la crise du Covid-19. Il est difficile de compter sur l'extérieur si l'intégralité de l'extérieur dépend de moyens aériens ou aéroportuaires, incertains. Nous devons consolider la production locale et prendre le maximum de parts de marché sur l'import. Cette production locale a montré sa capacité d'adaptation, d'inventivité et le courage de nos producteurs locaux qui ont fait au mieux compte tenu des problèmes de main-d'œuvre et de débouchés.

Dernier point sur lequel je terminerai mon intervention, concernant la pêche, une double négociation est en cours : une renégociation générale sur le FEAMP avec l'enjeu de pouvoir continuer à verser des aides au fonctionnement spécifiques aux DOM (le plan de compensation des surcoûts).

Parallèlement, La Réunion a repris la compétence d'instruction déléguée du plan de compensation des surcoûts pour mettre en place la deuxième génération de ce dernier ; en reprenant les éléments perfectibles du plan de compensation précédent, au plus près du terrain. C'est vrai dans tous les DOM mais en particulier à La Réunion car cela se fait directement avec les régions.

Voilà pour rester simplement dans les grandes considérations du calendrier sans rentrer plus dans les détails. Je n'ai rien à ajouter à ce qui a été dit par les représentants, qui, par essence, sont légitimes pour porter leurs revendications.

M. Michel Magras, président. - Je vous remercie Monsieur le délégué. Monsieur Detter souhaitez-vous ajouter quelque chose ?

M. Emmanuel Detter, consultant d'EURODOM. - J'ajouterai un mot sur l'initiative « outre-mer en commun » pour répondre à Mme Nassimah Dindar. Il s'agit d'un dispositif important. Aujourd'hui les structures collectives en outre-mer, les associations interprofessionnelles, n'ont pas vraiment de chiffre d'affaires ; ces structures collectent les aides et n'ont pas eu accès à PGE.

Nous nous sommes aperçus que ce sont des outils intermédiaires, souvent de transformation. Le bois de Guyane est intéressant à ce titre. La compétence de la forêt n'est pas une compétence communautaire : ces outils nationaux sont importants pour aider ces structures collectives.

L'initiative « outre-mer en commun » devrait pouvoir apporter les fonds nécessaires pour pouvoir consolider les besoins en fonds de roulement collectif de ces filières. Nous avons vu lors de cette crise que nous avons les moyens de développer encore, non seulement l'emploi dans ces activités, mais aussi de consolider sérieusement leur part de marchés locaux. Je voulais simplement attirer votre attention sur ces points-là.

M. Michel Magras, président. - Merci beaucoup, je remercie particulièrement EURODOM qui nous a toujours alertés sur les problématiques, fourni les chiffres dont nous avons besoin pour prendre les décisions.

Je crois pouvoir dire, au nom de la délégation bien entendu, que votre aide nous est importante et nous permet d'avoir le temps de réagir avant que les décisions soient définitivement scellées, en particulier celles qui se prennent à Bruxelles.

Cette table ronde a été particulièrement riche. Les pêcheurs nous ont confirmé qu'ils ont eu énormément de difficultés d'accès aux aides mises en place par l'État, et il y a un vrai problème de charges, et donc vous demandez des exonérations.

Certains d'entre vous ont souligné la concurrence déloyale au niveau des zones de pêche, en particulier à La Réunion avec les structures semi-industrielles par rapport aux comités des pêches locaux.

J'ai également noté une nécessité de contrôle renforcé de la ZEE. Nous avons vu à travers cette audition qu'il est important dans les outre-mer que les professions agricoles et celles de la pêche travaillent ensemble ou soient aussi proches que possible, dans la perspective d'une autosuffisance.

Sur l'ODEADOM, je me permets de dire que lorsque l'État avait voulu la fusion avec FranceAgriMer, la délégation s'est battue pour défendre le maintien de cet organisme et son rôle dans le paiement du Poséi, qu'il assure de manière efficace.

La parole est à mes collègues de la délégation qui souhaitent intervenir et poser des questions

M. Maurice Antiste. - Le monde de la pêche est en grande souffrance, il m'intéresse tout particulièrement, étant fils de marin-pêcheur. Notre délégation a raison de s'y intéresser. Je milite pour que nous nous occupions de la pêche face à la crise mais il nous faut aller plus loin. Nous devons refondre la relation Europe et DOM dans le domaine de la pêche. Cela ne va plus depuis des années, les directives européennes ne sont pas conçues pour la pêche dans nos DOM.

Profitons de cette crise pour taper encore plus fort du poing sur la table, nous ne pouvons plus gérer la pêche des DOM comme la pêche européenne. Les deux n'ont rien à voir. La pêche des DOM mérite un meilleur sort. Peut-être que l'Europe découvrira un jour un pan nouveau de cette pêche qu'elle ne connaît pas.

Allons plus loin, j'espère que tous les représentants seront d'accord avec moi pour parler réellement de la pêche.

M. Michel Magras, président. - Vous aurez tout mon soutien pour accompagner cette démarche. Je passe la parole au président Victorin Lurel.

M. Victorin Lurel. - Nous discutons des aides, des conditions, de la situation de ces deux secteurs, notamment des aides de l'État et de l'Europe.

Pouvons-nous faire le point rapidement sur les actions des collectivités locales pour ces deux secteurs ?

M. Louis Daniel Bertome. - La collectivité de Martinique a mis en place un certain nombre d'aides pour les agriculteurs. Nous avons lutté pour que les conditions soient assouplies par rapport à l'aide nationale. Les agriculteurs locaux ne remplissaient pas les conditions d'éligibilité : par

exemple par manque de comptabilité... Nous montons les dossiers avec la chambre d'agriculture mais ils avancent très doucement.

La difficulté que nous rencontrons en ce moment n'est pas seulement le fait du Covid-19 mais aussi due à la sécheresse. Les agriculteurs attendent encore l'indemnisation pour l'année dernière. En premier lieu, il aurait fallu liquider ces compensations afin que les producteurs aient un peu de trésorerie pour faire face à la situation. Les aides mises en place ne sont pas suffisantes pour pouvoir relancer l'exploitation, nous devons aller plus loin.

M. Frédéric Vienne. – Pour l'agriculture, je souhaite souligner le travail fait par le département de La Réunion, après la fermeture des marchés des collectivités notamment. Le département a également mis en place des paniers aux familles nécessiteuses. Cela a permis d'écouler plus de 2 000 tonnes de légumes par semaine, par le biais de colis livrés chaque semaine, via les Centres communaux d'action sociale (CCAS)... Elle a absorbé ce qu'absorbait le marché des collectivités. C'est un grand service qui nous a été rendu car dans le cas contraire, ces légumes se seraient retrouvés en concurrence avec les légumes en vente directe sur les marchés.

Nous avons pu organiser les marchés de producteurs et écouler par semaine environ 400 tonnes de légumes en vente directe.

Le département a remis en place l'aide à la plantation de légumes fortement concurrencés et identitaires : chou, curcuma... Ce sont des financements non négligeables, de l'ordre de 3 000-4 000 euros à l'hectare.

En revanche, les agriculteurs n'ont pas pu bénéficier des PGE, ni des aides régionales liées au FEDER. Le département a, entre autres, débloqué 400 000 euros d'aide directe aux horticulteurs qui ont énormément souffert de la fermeture des marchés, des fleuristes, des réceptions...

L'agriculture tire son épingle du jeu car elle s'est concentrée sur la production locale. J'espère que nous reconnâtrons cette nécessité sur le long terme, que l'engouement pour la production locale perdurera.

Nous avons vu notre dépendance aux containers, des émeutes ont presque été déclenchées, mais c'est à nous de travailler pour trouver des solutions : l'économie circulaire, le décarboné...

La production locale doit être aidée mais il ne faut pas nous laisser nous battre par des importations parallèles. Nous demandons donc des interventions sur tous les leviers : les importations, la réglementation sanitaire... La pauvreté dans les territoires d'outre-mer n'est pas un prétexte pour nous faire manger ce qui reste.

Nous avons un problème de santé publique dans les outre-mer : hypertension, diabète... Vous aviez, en tant que ministre, commencé à le combattre, il faut continuer. Nous devons encourager le bien manger, le produire local, les circuits courts, etc.

M. Charly Vincent, président du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins (CRPMEM) de Guadeloupe. – Nous avons une région très volontaire. Elle prend certaines mesures mais nous craignons qu'elles ne puissent aboutir car les critères d'éligibilité ne correspondent pas à notre réalité. La consommation des aides sera très limitée.

Nous avons demandé le paiement immédiat des Plan de compensation des surcoûts (PCS) sur le FEAMP mais énormément de retard est à déplorer sur ce sujet. Plus de 150 dossiers sont déposés mais aucun paiement n'est réalisé malgré les conventions.

Pendant la crise, plusieurs initiatives se sont développées comme une application pour la vente en ligne, ce qui est très positif, mais l'aide aux entreprises reste difficile.

M. Arnaud Martrenchar. – Sur la Guyane, le président de la chambre d'agriculture de Guyane n'a pas pu être invité, mais je souhaite intervenir par rapport à la question de M. Victorin Lurel. La collectivité de Guyane a mis en place un marché sur son propre parking, car l'ancien lieu était devenu payant.

C'est grâce à l'intervention de la collectivité que le marché a pu se déplacer, avec beaucoup de succès puisqu'ils ont eu plus de 4 000 clients.

M. Bertrand Baillif. – Pour les collectivités, le fonds de solidarité national a accompagné les fonds de solidarité régionale pour aider les pêcheurs ; il faut le souligner. Le département a, quant à lui, aidé les agriculteurs.

La région a mis en place le fonds de solidarité régionale à hauteur de 1 000 voire 2 500 euros pour les agriculteurs, ce n'est pas négligeable pour traverser cette crise. Je remercie la région d'avoir répondu à cet appel au secours. Sur le volet économique, la région a fait ce qu'elle aurait dû faire, et je tiens à l'en remercier.

M. Michel Magras, président. – Je voudrais rappeler la difficulté pour les pêcheurs d'accéder au FEAMP, Le ministre Didier Guillaume s'est engagé, suite à une question, à ce que l'État garantisse une aide, une compensation, si les collectivités d'outre-mer ne pouvaient pas bénéficier pleinement des plans FEAMP. Je ne sais pas si cela a été suivi des faits.

Mme Gisèle Jourda. – J'aimerais émettre une remarque générale, par rapport à cette crise du Covid-19 que nous avons tous subi. Le Gouvernement a mis en place l'accès à certaines aides. Or, nous nous rendons compte que sur les territoires, et a fortiori dans les DOM, il existe un problème d'ordre financier avec les cotisations fiscales, pour le pêcheur qui a une petite entreprise comme pour l'artisan. Ces aides sont faites pour aider les plus vulnérables face à la crise, et ces derniers ne peuvent pas y accéder.

Notre délégation a toujours été aux côtés du développement de nos outre-mer pour toutes les difficultés, et je crois que nous devons faire remonter cette donnée. Entre les effets d'annonce et la bonne volonté affichée, nous nous rendons bien compte que cela ne fonctionne pas sur le terrain.

J'alerte sur quelque chose qui n'a pas été dit. Lorsqu'une aide est déclenchée, tous les organismes sont prêts au contrôle. Compte tenu de l'impact de cette crise, je pense que nous devons y être sensibles, outre les difficultés particulières de secteur. Par voie de conséquence, je crois que tout est imbriqué. Cette après-midi était passionnante, même si nous aurions aimé entendre des nouvelles plus réjouissantes.

M. Michel Magras, président. - Ce que Gisèle Jourda ne vous dit pas, c'est qu'elle est membre de la délégation depuis son arrivée au Sénat, et aussi membre de la commission des affaires européennes où elle porte la parole de la délégation aux côtés du président Jean Bizet.

Mme Nassimah Dindar, rapporteure. - Je remercie l'ensemble des interlocuteurs.

M. Georges-Michel Karam. - En Guyane, nous constatons un prix moyen du poisson entre 1,80 et 2 euros le kilo. Un bateau rentrant avec une tonne de poissons gagne 2 000 euros. Une fois payés les ouvriers, la glace, les problèmes de vols de filet, les problèmes par rapport à la distance de la pêche en Guyane, il est bien difficile parfois pour l'armateur de se verser un salaire.

Le prix du poisson en Guyane constitue un problème très important. Toutefois, le plus problématique actuellement est l'absence de port, de balance sur les ports, de lieux de débarquements et de criée. Je ne fais de reproche à personne : ni à la France, ni à l'Europe.

Pour l'heure, sur 70 armateurs et 140 bateaux, 60 % sont à quai. La bonne saison arrive, mais cela ne vaut pas la peine pour eux de reprendre leur activité s'ils ne peuvent vendre leur pêche à un prix convenable.

M. Michel Magras, président. - Il me reste à mon tour à vous remercier.

Nous sommes à l'écoute de toutes les propositions que vous voulez bien nous transmettre par écrit, de toutes les demandes bien précises qui pourraient nourrir nos recommandations au Gouvernement. Nous continuerons la semaine prochaine avec une table ronde sur le numérique. Je vous remercie sincèrement d'avoir participé et exprimé librement vos points de vue.

Jeudi 11 juin 2020

Table ronde sur le numérique

M. Michel Magras, président. – Mes chers collègues, comme vous le savez, la Délégation sénatoriale aux outre-mer a décidé d'entreprendre une étude sur l'urgence économique dans les outre-mer compte tenu de l'ampleur et de la gravité des conséquences économiques de la crise sanitaire dans nos territoires.

Depuis deux mois, nos rapporteurs – Stéphane Artano, Viviane Artigalas et Nassimah Dindar – ont conduit leurs travaux en vue de faire des propositions au Gouvernement.

Après un premier point d'étape le 14 mai dernier, nous avons lancé une série d'auditions axées sur des thématiques sectorielles : le transport aérien, le BTP, le logement social, l'agriculture, la pêche, et bientôt le tourisme...

Nous vous remercions vivement, Mesdames et Messieurs, d'avoir répondu si nombreux à notre invitation pour cette table ronde en visioconférence dédiée au numérique afin de nous permettre d'appréhender le défi absolument majeur que représente le déploiement des outils numériques dans les outre-mer dans leur diversité.

Nous sommes conscients que la révolution numérique qui s'est opérée au cours des dernières années a touché très inégalement les territoires ultramarins - je pense notamment au haut débit voire au très haut débit - et que cette fracture, qui existe au sein même de chaque territoire, risque de peser lourd dans les chances de reprise économique dans nos collectivités à la fois éloignées et isolées.

En vue de cette table ronde, les rapporteurs vous ont transmis une trame qui aborde de nombreuses interrogations qui vont de l'amélioration de la couverture du réseau, à l'utilisation des nouvelles technologies, en passant par la formation, la situation de l'illectronisme, les moyens d'adaptation des secteurs public et privé.

Mme Ombeline Bartin, directrice des relations institutionnelles d'Iliad (Free). – Je représente le groupe Iliad, maison mère de Free, qui existe depuis maintenant 20 ans sur le fixe et 10 ans sur le mobile. Free est entré sur le marché métropolitain avant de se développer sur les territoires ultramarins, d'abord sur les territoires réunionnais et mahorais puis sur tous les autres. Nous sommes entrés avec la volonté de bousculer le marché et de rendre les offres plus accessibles et plus généreuses, forts de notre

expérience en métropole où notre offre Free mobile a connu un grand succès. Elle a permis de baisser les factures des consommateurs de 40 %, de libérer les usages et de redynamiser les déploiements.

L'opportunité d'entrer sur le marché ultramarin s'est présentée en 2015 à la suite d'une opération de concentration entre SFR et Numericable. Celle-ci a été autorisée sous réserve de cession d'actifs sur les territoires réunionnais et mahorais, au travers d'Outremer Télécoms, connu sous la marque Only. Nous sommes donc devenus actionnaires de cet actif avec un partenaire industriel, Hiridjee.

Nous avons lancé Free Mobile en 2017 en proposant une offre assez disruptive qui incluait la voix en illimité, les SMS en illimité, 25 gigas de données et 25 gigas en itinérance, cela depuis tous les territoires d'outre-mer, depuis la métropole et également depuis la zone Europe, le tout pour 10 euros par mois.

Sur la question de l'itinérance ultramarine, Free avait une position assez forte dès son lancement en métropole. Nous avons inclus dans nos forfaits la voix et les SMS, dès 2013, sans aucun surcoût, avec une volonté forte de diminuer les discriminations tarifaires entre métropole et territoires ultramarins. Free a par ailleurs été le premier opérateur à pratiquer l'itinérance depuis les territoires ultramarins, dès 2015, sans aucun frais supplémentaire. C'était à peu près deux ans avant l'entrée en vigueur de la loi qui a mis un terme aux surcoûts d'itinérance ultramarins.

Sur La Réunion, le lancement de l'offre Free Mobile s'est traduit par une forte hausse des usages. Le trafic voix a augmenté de plus de 40 %. Pour les consommateurs, le gain de pouvoir d'achat a été de 60 euros par an et par Réunionnais. Ces données sont issues des observatoires ARCEP.

L'arrivée de Free a donc été très positive en matière d'aménagement numérique du territoire. Le réseau d'Outremer Télécoms a été entièrement modernisé en 3G et en 4G. On a déployé de nombreux sites mobiles supplémentaires. Aujourd'hui le réseau couvre 99 % de la population.

Enfin, nous avons continué à investir pour la connectivité de l'île en nous engageant dans la construction du nouveau câble sous-marin, le « METISS » (MElting poT Indianoceanic Submarine System) pour 10 millions d'euros. Sa pose a démarré le 3 juin dernier et sa mise en service est prévue pour la fin de l'année.

À Mayotte, nous avons également modernisé toutes les infrastructures mobiles. En mars dernier, nous avons lancé une offre 4G équivalente aux offres réunionnaises et métropolitaines, voix illimitée, SMS illimités et un forfait data de 10 gigas. Cette offre rencontre du succès malgré les difficultés de ces derniers mois.

Enfin, il y a une dizaine de jours, nous avons annoncé la création d'une société commune sur les Antilles et la Guyane avec Digicel. Celle-ci opérera un réseau mobile commun et modernisera l'ensemble des équipements. Le nombre de sites mobiles augmentera de 40 % et ils seront raccordés en fibre optique de manière à accroître les débits.

Free gardera son autonomie commerciale. Nous continuerons d'appliquer notre philosophie avec des offres généreuses qui ont vocation à dynamiser le marché. C'est notre challenge des prochains mois.

M. Michel Magras, président. – Merci Madame la directrice pour votre présentation et pour avoir évoqué Digicel qui est un opérateur caribéen important. Je cède la parole à M. Christophe Boutin, directeur général de Globaltel (Saint-Pierre-et-Miquelon).

M. Christophe Boutin, directeur général de Globaltel. – Globaltel est une société indépendante, opérateur depuis 2013 à Saint-Pierre-et-Miquelon. Elle a construit intégralement son réseau et a amené de la concurrence sur un territoire qui était en monopole total dans le fixe, l'internet et la téléphonie mobile. Elle a permis une baisse importante des tarifs et a apporté de nouveaux services comme la 4G. Elle a lancé une « guerre des débits » sur l'archipel, ce qui a fait progresser au final la vitesse d'accès à internet pour tous les usagers.

Globaltel a construit son réseau en utilisant des ressources internes. Nous avons développé certains équipements 4G en partenariat avec une autre start-up française, Amarisoft. Ils sont aujourd'hui commercialisés et offrent une alternative à Huawei, Nokia et Ericsson, en particulier dans des archipels ou dans les zones blanches où l'équation économique est parfois difficile avec les équipements classiques.

Nous sommes donc opérateur et fabricant d'équipements et nous avons pu créer et développer notre activité à Saint-Pierre-et-Miquelon, archipel de 6 500 habitants. Nous sommes également exploitants et utilisateurs du câble numérique sous-marin mis en place par la collectivité de l'archipel. C'est un câble qui permet de relier les îles de Saint-Pierre-et-Miquelon mais aussi le Canada. On a ainsi accès aux POP (point de présence opérateur) canadiens, ce qui nous permet de mettre en concurrence les opérateurs qui fournissent la bande passante. Ce câble nous offre également une stabilité des débits.

Notre objectif est de développer le haut débit mobile, la 4G, la 4G+ et la 5G le plus rapidement possible. Nous envisageons différentes phases : la phase 1 en utilisant le DSS, c'est-à-dire le partage des fréquences de la 4G pour mettre de la 5G en même temps ; la phase 2 en ajoutant des équipements supplémentaires pour pouvoir accéder à d'autres fréquences et ainsi augmenter la bande passante et parvenir aux objectifs de la 5G. Nous avons aussi l'objectif de raccorder le maximum de clients, particuliers et entreprises, sur le câble sous-marin, donc de mettre de la fibre optique à

l'abonné (FTTH). Sur une population de 6 500 personnes il faut que chacun puisse bénéficier d'une connexion THD. C'est important pour des îliens et particulièrement à Saint-Pierre-et-Miquelon, territoire isolé. Il faut absolument que chacun dispose du très haut débit, à la fois fixe et mobile.

Mme Catherine Garnier-Lamouroux, déléguée du groupe La Poste dans les départements d'outre-mer. – Je vous remercie d'avoir invité le groupe La Poste à votre table ronde. La Poste est un opérateur de services postaux. Elle a trois métiers : un métier bancaire, un métier courrier/colis/services de proximité et un métier express. Dans le numérique, elle est un opérateur d'usage. La Poste a 4 missions de service public dont une qui nous intéresse beaucoup aujourd'hui, qui est l'aménagement du territoire. Sur l'ensemble des 5 départements et des 3 collectivités d'outre-mer (Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Saint-Pierre-et-Miquelon) nous avons 300 points de contact et nous réalisons 1 500 tournées tous les jours.

Nous avons concrétisé cette activité d'opérateur numérique en signant, avec l'État et l'association des maires de France (AMF), un contrat de présence postale qui couvre la période 2020-2022. Dans cet accord, 4 points sont mis en avant dont l'inclusion et la médiation numériques.

Comment cet accord s'inscrit-il dans la vie quotidienne des ultramarins ? Nous avons commencé par détecter les fragilités. Nous avons adressé des questionnaires, 200 000 au niveau national, 4 000 en outre-mer. Ces 4 000 questionnaires montrent qu'un quart de la population ne dispose pas d'outils informatiques personnels ou ne sait pas s'en servir. Nous sommes donc confrontés à de l'illectronisme, à la fracture numérique que vous combattez.

Nous nous sommes donc organisés pour accompagner notre clientèle. Nous avons ainsi équipé en wifi nos 14 bureaux de poste à Mayotte, avec pour chaque client un temps de connexion gratuit. Toujours à Mayotte, nous avons passé un accord avec l'État et avec une association pour qu'une quarantaine de jeunes de 18 à 25 ans puissent servir d'interprètes numériques. Ils expliquent, tablette à la main, comment avoir accès à tel ou tel service.

Nous avons étendu ce dispositif à tous les départements d'outre-mer. Ainsi, à La Réunion, en Guyane, en Guadeloupe, à la Martinique nos clients peuvent disposer d'une tablette et d'un interprète numérique qui les aident à avoir accès aux services de la vie courante ou aux services nécessaires à leurs projets. C'est une réponse à la fracture numérique constatée en outre-mer. À La Réunion, l'AGAME, association d'insertion par l'informatique, nous permet d'accompagner tous les jours des dizaines de clients.

Nous avons également installé des espaces France Services. Aujourd'hui, nous en avons deux et dans un an nous en aurons huit. Dans ces espaces, nous avons formé des postiers dont une majorité de l'activité consiste à aider nos clients à prendre contact avec les 9 opérateurs qui ont signé la convention avec nous, Pôle emploi, les CAF pour les prestations sociales ou les services de l'État comme ceux des permis de construire.

Nous avons donc construit un accompagnement et une offre numérique à l'intérieur des 263 bureaux de poste ultramarins.

L'avenir du numérique, c'est d'abord et avant tout la confiance. Je suis très fière car le groupe La Poste a été la première entreprise à être labellisée par l'Agence nationale de sécurité des services informatiques comme étant une clé numérique. L'identité numérique offerte par La Poste permet à chacun d'entre nous, à chacun de nos clients ultramarins ou de métropole d'avoir accès à des sites informatiques d'une manière complètement sécurisée. Via le facteur ou au bureau de poste, on vérifie votre identité, on vous donne un code et vous pouvez ensuite accéder au site des impôts, à celui de la CAF...

J'en suis très fier car au-delà des difficultés d'utilisation des outils informatiques, il y a un souci de confiance chez nos concitoyens, confiance qui n'est pas encore établie.

Enfin, nous travaillons sur l'e-éducation. Nous avons développé des tablettes éducatives SQOOL qui remplacent les cahiers au primaire ou au collège. Pendant la crise sanitaire, nous avons largement participé à la dématérialisation des envois. Ce sont ainsi des dizaines de milliers d'enfants qui ont pu avoir leurs devoirs grâce à nos offres.

J'aurais pu également vous parler de l'e-santé et je vous confirme que nous sommes résolument partants pour être opérateur des usages numériques.

M. Michel Magras, président. – La période que nous venons de vivre a montré que le numérique était incontournable. Je cède la parole à présent au directeur général de SFR Caraïbe, M. Frédéric Hayot.

M. Frédéric Hayot, directeur général de SFR Caraïbe. – SFR Caraïbe est un regroupement de trois sociétés fondées à la fin des années 90, pionnières dans le très haut débit ou dans le mobile et consolidées par le groupe Altice en 2013.

Nous opérons sur les trois départements français d'Amérique, la Martinique, la Guadeloupe et la Guyane, des réseaux fixes très haut débit, des réseaux mobiles et des réseaux d'entreprises. Je représente également mon collègue de SFR qui couvre La Réunion et Mayotte.

Depuis le lancement de la 4G, nous avons consenti de très gros efforts d'investissements. Aujourd'hui, à l'exception de la Guyane, nous couvrons plus de 99 % de la population avec des débits qui vont jusqu'à

800 mégabits. En Guyane, nous couvrons 92 % de la population, majoritairement sur la côte. La qualité de nos réseaux 4G est très bonne, elle est reconnue par l'ARCEP dans ses différents rapports.

En Guyane, il y a des zones isolées qui posent problème, notamment sur les routes de l'ouest et de l'est, des routes très longues, dans la forêt équatoriale. Nous faisons face à des problématiques d'investissement et d'électrification. L'État avait annoncé des budgets pour aider à l'implantation de pylônes sur ces routes. Pour l'instant, nous restons sans nouvelle. Nous avons investi sur fonds propres mais le problème d'électrification demeure. Sur les villages isolés de Guyane, les villages qui sont en pleine forêt, la seule solution pour les relier est une solution satellite. Il y a eu plusieurs tentatives de mise en place de solutions satellite mais on fait face à des problèmes de maintenance. Il faudrait former des techniciens dans chacun des villages et pouvoir faire des déplacements réguliers par hélicoptère, ce qui est impossible.

À La Réunion, nous rencontrons des difficultés d'accès et des contraintes environnementales pour la couverture des cirques. À Mayotte, il y a des zones à couvrir qui sont très peu denses et sur lesquelles les investissements sont très lourds. Une intervention publique serait nécessaire.

Pour le déploiement de nos sites mobiles et de la 4G, nous sommes face à des délais administratifs très longs, de 6 à 12 mois pour implanter un pylône. Les délais de raccordement électriques par EDF sont aussi trop longs, de plusieurs mois à plusieurs années. Enfin, nous constatons une tendance à la hausse des loyers pour les sites. C'est dû à la pression foncière sur nos petits territoires mais aussi aux sociétés financières prédatrices qui rachètent des terrains pour faire monter les prix des loyers.

Pour la 5G dans l'océan Indien, l'ARCEP a mené en début d'année une consultation concernant l'utilisation de nouvelles bandes de fréquences 700 MHz, 3,4 à 3,8 GHz. Il y aura une consultation ultérieure pour les autres DROM. Nous estimons que le lancement se fera dans un an pour La Réunion et Mayotte et dans deux ans pour les Antilles et la Guyane.

Sur les équipements numériques, nous ne sommes pas les mieux placés pour répondre. Nous constatons que 80 % des domiens ont un ordinateur contre 88 % des métropolitains (chiffre INSEE). 24 % des domiens n'ont pas utilisé internet dans l'année contre 15 % en métropole. Il y a donc un écart à la fois sur les équipements et sur l'utilisation. Partout, le smartphone est devenu le premier écran du quotidien. Aux Antilles et en Guyane, 58 % des internautes se connectent tous les jours depuis un smartphone et 41 % via un ordinateur. À La Réunion, c'est respectivement 54 % et 48 %.

S'agissant de l'utilisation de l'application Stop Covid, nous n'avons pas d'information.

Les abonnements sont plus chers jusqu'à 10 euros dans les DOM par rapport à la métropole. Les surcoûts sont liés à l'éloignement et à l'insularité. Pour déployer un réseau fixe ou mobile, il faut installer des plateformes centrales, des cœurs de réseau. Sur les continents ou dans les grands pays, on installe un cœur de réseau pour plusieurs millions d'habitants. Dans nos régions, nous sommes confrontés à la fois au faible nombre d'habitants et à l'isolement de nos îles. Pour prévenir les risques de cyclone, nous avons fait le choix de construire un cœur de réseau par île. Les coûts de construction sont également supérieurs à ceux de la métropole car ils intègrent des contraintes cycloniques et sismiques. Nous avons par ailleurs des coûts de transport et de stockage importants. Pour éviter les ruptures, nous avons l'obligation de stocker énormément, ce qui impacte les besoins en fonds de roulement des entreprises. Enfin, nous supportons le coût des câbles sous-marins qui nous permettent de nous raccorder à internet. Ces coûts sont d'autant plus importants que nous avons l'obligation, pour des questions de résilience du réseau, de nous raccorder à plusieurs câbles. Cela représente plusieurs euros par abonné et par mois.

Pour conclure, je voudrais souligner que nos réseaux ont tenu pendant la période de confinement. Nous avons aidé les entreprises et les administrations, notamment celles qui luttaient contre la pandémie, à poursuivre leur activité, grâce aux box 4G que nous avons déployées.

Dans nos régions, la question de l'accès au numérique est fondamentale. Nous avons des jeunes qui sont extrêmement motivés sur ces sujets, qui sont souvent très compétents et qui désirent développer leur région en étant sur place. Le développement des réseaux FTTH (Fiber to the home) est très important, parce qu'ils vont permettre de fixer nos jeunes dans nos régions. Ils pourront développer des projets innovants, pas seulement dans le numérique, mais avec le numérique.

M. Michel Magras, président. – Il y a bien des régions auxquelles le satellite pourrait rendre de nombreux services à condition qu'on ne l'oublie pas, que la recherche se poursuive et qu'il y ait une volonté politique.

Je cède la parole à M. Thierry Kergall, directeur Orange Antilles Guyane et à Mme Claire Chalvidan, directrice des relations institutionnelles.

M. Thierry Kergall, directeur Orange Antilles Guyane. – Je dirige l'activité d'Orange dans les Antilles et en Guyane et je suis accompagné de Claire Chalvidan qui est directrice des relations institutionnelles du groupe.

Je représente également mon collègue en charge de la région Réunion Mayotte.

Nos réseaux ont tenu pendant la crise, grâce à l'investissement des techniciens et des personnels qui étaient sur place. Orange aux Antilles Guyane, c'est environ 3 500 à 4 000 emplois directs, indirects ou induits, soit environ 1,5 % du PIB régional.

Nous investissons constamment pour apporter la meilleure connectivité. Notre couverture fibre et mobile 4G est de 99 % de la population en Guadeloupe et en Martinique. En Guyane, où la configuration géographique est complexe, les taux de couverture sont plus faibles. À La Réunion, nous couvrons 99 % de la population, un peu moins pour le territoire. Dans ses dernières évaluations, l'ARCEP a désigné le réseau Orange comme le meilleur réseau sur la partie 4G.

Ce sont des réseaux qui tiennent la charge grâce à des câbles sous-marins qui sont parfaitement dimensionnés. Ils ont permis à la Guyane, à la Martinique, à la Guadeloupe et aux îles du nord de surmonter les énormes augmentations de trafic. La voix a doublé et le trafic data a augmenté de près de 40 %.

Sur la question de l'équipement en smartphones, j'ai relevé un taux de 74 %, avec une très forte croissance l'année dernière, plus de 10 %. Nous ne sommes pas loin de la métropole qui est à 77 %.

Quels leviers nous permettraient de mieux fonctionner, d'accélérer le déploiement numérique ? Je m'associe vraiment à Frédéric Hayot sur les besoins de la Guyane. Je pense qu'il existe un très fort levier concernant l'investissement sur des sites mobiles partagés. Ils permettraient de désenclaver les routes nationales. Ce sont des sites qui sont très isolés, sur lesquels il y a des travaux d'adduction d'énergie importants et nous pourrions mener ces travaux entre opérateurs pour réduire les coûts.

Pour accélérer le déploiement de nos réseaux mobiles et fibres, on a besoin d'être très vigilants sur l'élagage. Les pouvoirs publics doivent rappeler aux propriétaires leurs obligations. Au début de la période cyclonique, c'est une réelle préoccupation.

La dissimulation des réseaux fixes est un enjeu majeur pour nos territoires. Elle pourrait être abordée en coordination avec tous les acteurs qui disposent d'un réseau sec. Nous pourrions mobiliser des financements publics type FEDER ou ceux de la Banque des territoires. Cette dissimulation permettrait une meilleure résilience des réseaux. Il faudrait également favoriser la dissimulation des réseaux en domaine privé avec une incitation fiscale et un encadrement du coût des prestations.

Je pense aussi à un levier au niveau de la formation pour disposer de techniciens compétents sur la fibre. Nos territoires manquent de compétences.

Il faut également accélérer le soutien au tissu industriel en raccourcissant les délais de paiement. Nos entreprises sont fragilisées par les délais de paiement des collectivités.

Enfin, pour favoriser l'accès au numérique, il faut accroître le soutien aux associations. Beaucoup d'initiatives sont conduites par de petites associations qui ont besoin d'accompagnement.

Nous avons un partenariat sur une Miage (Méthodes informatiques appliquées à la gestion des entreprises) avec les universités des Antilles et de la Guyane. C'est une opportunité pour disposer de compétences informatiques et mathématiques pour nos territoires.

Pour terminer, je pense qu'il faudrait organiser un pilotage global, pourquoi pas par les maisons France Services. On gagnerait en mobilisation et en visibilité. Il serait intéressant de responsabiliser Pôle emploi, la CAF, les missions locales sur ces enjeux de dématérialisation des services publics.

M. Michel Magras, président. – Je vous remercie, Monsieur le directeur, d'avoir synthétisé les points essentiels que je reprendrai probablement dans la conclusion à la fin de l'audition. Je cède la parole à M. Stéphane Colombel, président de Digital Réunion.

M. Stéphane Colombel, président de Digital Réunion. – Je porterai également la parole de M. Manuel Warlop, président de la French Tech Réunion.

Digital Réunion représente 600 entreprises soit environ 6 000 emplois. Lors du confinement, nous avons été extrêmement réactifs en mettant en place des webinaires pour l'ensemble des chefs d'entreprises sur le télétravail, la sécurisation des connexions ou l'invention de nouveaux process pour la relation client, le management ou la production. Beaucoup d'entreprises ont découvert de nouveaux outils numériques et se les sont appropriés très rapidement.

Nous remercions la région Réunion avec laquelle nous avons instauré le Chèque numérique. C'est un axe fort sur lequel nous nous appuyons. Le Chèque numérique est un bon d'achat pour une prestation achetée auprès d'une entreprise de services numériques. Sur un montant maximal de 4 000 euros, la région prend en charge 15 à 20 % de la dépense. À ce jour, plus de 1 000 projets ont été présentés par les entreprises réunionnaises, tous secteurs confondus, pour tout type d'usage numérique. La région avait prévu un budget de 200 000 euros, avant de porter son investissement à 2 100 000 euros. Cette action conjointe a été extrêmement positive.

Concernant les demandes qui ont été formulées par les rapporteurs, je voudrais répondre sur le poids du secteur numérique à La Réunion. Digital Réunion représente 1 % des 57 000 entreprises réunionnaises. Nos produits sont à forte valeur ajoutée. Le secteur numérique embauche une main-d'œuvre qualifiée et rencontre des problèmes de formation. Un investissement massif dans la formation est indispensable pour nos entreprises.

Sur le plan de l'éducation, de nombreux enseignants se sont investis dans les outils numériques pour les élèves. Cela s'est mis en place en ordre dispersé mais la plupart de nos enfants ont pu bénéficier d'une continuité éducative, même dans des situations parfois compliquées, car tout le monde n'est pas bien équipé.

Dans l'usage des outils numériques, on a fait en deux mois des progrès de plusieurs années. C'est impressionnant de voir comment le télétravail a pu se développer dans des entreprises qui n'en avaient pas l'habitude.

Est-ce qu'il y aurait des investissements à faire dans le cadre de l'urgence économique en outre-mer ? Notre position s'articule en deux points : comment répondre à l'urgence et comment investir sur le long terme. Les entreprises de services numériques ont la particularité d'être très agiles. Elles ont également la capacité de produire facilement à distance des services et d'exporter.

Nous allons présenter un plan de relance pour les entreprises réunionnaises. Est-ce que les reliquats des fonds européens peuvent être réinjectés très rapidement dans le numérique ? Les services numériques travaillent pour toutes les autres filières professionnelles et pour les particuliers. Plus on investira dans le numérique, plus on pourra aider à la structuration et à la productivité des autres filières. Les entreprises numériques peuvent être un levier majeur de la relance. Il faut pour cela flécher des aides et considérer que les territoires d'outre-mer doivent investir massivement dans le numérique.

Enfin, on pourrait faire de nos territoires des zones franches numériques, avec des facilités, notamment sur le plan social. Cela donnerait une très forte accélération à nos services et attirerait des investisseurs, avec peut-être des retombées nationales. Je rappelle que le territoire de La Réunion a été choisi pour expérimenter la 5G. Nos départements peuvent servir d'exemple.

Nos propositions se résument en trois axes : investissements massifs, mise en place de conditions fiscales et sociales particulières sur nos territoires, formation initiale et professionnelle fortes.

M. Michel Magras, président. – Je note votre proposition de transformer nos territoires en zone franche numérique pour leur permettre de jouer pleinement leur rôle de terres d'innovation. J'ai souvent souligné dans mes interventions qu'en outre-mer soit on innove et on existe, soit on n'innove pas et on meurt. C'est une belle proposition que vous faites, nous verrons dans quelle mesure elle peut être reprise.

Je cède la parole à M. Mathieu Derex, directeur général de La Fabrik en Nouvelle-Calédonie.

M. Mathieu Derex, directeur général de La Fabrik. – La Fabrik accompagne depuis 15 ans les entreprises et les institutions de Nouvelle-Calédonie dans leur transformation digitale. Nous concevons et maintenons des services numériques de type site internet, plate-forme web, e-commerce, application mobile. Nous assurons au quotidien une bonne visibilité de ces services auprès des utilisateurs sur le web et les réseaux sociaux via du marketing digital.

Nous constatons que les petites et moyennes entreprises calédoniennes ont accumulé du retard dans l'intégration des outils numériques à leur modèle économique. Il nous semble important de combler ce déficit. Notre objectif est d'amorcer une transition vers le numérique pour les petites entreprises. Nous avons donc développé une offre spécifique d'accompagnement et de formation aux outils numériques.

On a un territoire avec 18 % d'illettrisme, ce qui pose problème pour la transition numérique. On accompagne les institutions dans la conception d'interfaces web simplifiées pour rendre le numérique accessible au plus grand nombre. On dispose également d'un dispositif de cases numériques, développé par le Gouvernement, qui permet aux populations les plus isolées l'accès aux technologies de communication.

Pendant le confinement, nous avons constaté que nos clients qui n'étaient pas numérisés ont rencontré beaucoup de problèmes. Nous avons donc déployé pour eux des solutions e-commerce afin qu'ils puissent continuer à travailler et nous avons pu aider les entreprises à passer cette période correctement.

Ce qui nous manque vraiment, ce sont des ressources humaines. Il n'y a pas assez de compétences, pas assez de formation.

M. Michel Magras, président. - Je vous remercie infiniment d'être restés avec nous jusqu'à une heure aussi tardive compte tenu du décalage horaire. Je cède la parole à M. Vincent Fabre qui est trésorier de la French Tech Polynésie et président d'Open Polynésie.

M. Vincent Fabre, trésorier de La French Tech Polynésie, président d'Open Polynésie. - Je représente l'organisation des professionnels de l'économie numérique qui regroupe les entreprises autour de la thématique de l'innovation. Je suis également trésorier de la French Tech Polynésie. Je vous transmets les salutations de M. Olivier Kressmann, son président.

Avant tout, je veux rappeler que la Polynésie française est un territoire grand comme l'Europe, avec la double problématique de l'insularité et de l'étendue. La couverture numérique est compliquée par cette géographie. C'est une collectivité d'outre-mer avec un statut d'autonomie comparable à celui de la Nouvelle-Calédonie ou de Wallis-et-Futuna. Certains dispositifs s'appliquent aux outre-mer mais pas nécessairement aux collectivités d'outre-mer (COM). Par exemple, nous n'avons pas pu bénéficier des attestations de déplacement numériques lors du confinement. Les usages en métropole ne s'appliquent pas de facto à l'ensemble des outre-mer.

Sur les infrastructures, la situation s'est nettement améliorée grâce aux investissements opérés par le pays et par l'État, notamment par le biais de dispositifs de défiscalisation et de subventions. Un premier câble international a été déployé il y a plus de 10 ans. Un second le sera d'ici quelques semaines. Notre couverture fibre se déploie massivement, même si

peu de particuliers ou d'entreprises s'y abonnent. C'est un levier majeur pour obtenir une performance numérique suffisante.

L'ouverture à la concurrence s'est faite il y a quelques années. C'est un point positif qui permet une offre multiple. En revanche, les coûts sont très élevés, déconnectés des standards métropolitains. Cette situation pose un problème majeur en termes d'inclusion numérique. Même si le taux d'équipement en ordinateurs, en smartphones et en connexions internet a progressé et se rapproche des standards métropolitains, il reste très difficile de toucher les personnes défavorisées.

Au-delà de l'équipement, nous consacrons toute notre énergie à l'amélioration des usages. Les Polynésiens sont très attirés par le numérique et prêts à s'adapter. En revanche, il reste énormément de progrès à accomplir pour les entreprises et les administrations. Les communes doivent réaliser un travail important pour améliorer l'offre et les usages numériques. Nous avons profité de la période de confinement pour déployer au maximum le télétravail et l'e-commerce. Malheureusement, la plupart des entreprises et des administrations n'étaient pas prêtes. Maintenant que le déconfinement se met en place, nous pouvons travailler plus efficacement sur un déploiement massif des usages numériques. Nous travaillons avec Olivier Kressmann sur une initiative « Tech for islands ». Elle s'articule autour de la construction de solutions innovantes pour les îles, bien sûr pour la Polynésie, mais aussi pour l'ensemble des territoires insulaires, sur des problématiques qui leur sont propres, notamment « l'économie bleue », l'e-santé, l'e-éducation.

M. Michel Magras, président. – Je vous remercie d'avoir mis l'accent sur le fait que le statut de certains territoires, en particulier ceux du Pacifique, mais aussi tous ceux de l'article 74, peut porter préjudice dans des situations comme celle que nous venons de vivre. Lorsqu'en situation d'urgence, nous redonnons à l'État le pouvoir de gérer en direct, les décisions prises s'appliquent à la totalité du territoire national. Le fait d'avoir une autonomie ne signifie pas une rupture avec la solidarité nationale. Des efforts ont été consentis pendant la crise pour la Nouvelle-Calédonie, pour la Polynésie.

La parole est à M. Antonio Falemana Ilalio, chef du service de la coopération des politiques publiques et de développement du territoire de Wallis-et-Futuna.

M. Antonio Falemana Ilalio, chef du service de la coordination des politiques publiques et de développement du territoire de Wallis-et-Futuna. – Je remercie le sénateur Robert Laufoaulu qui m'a demandé de participer à cette visioconférence très importante pour notre territoire. Il est actuellement 2 heures du matin à Wallis. Je rappelle que Wallis-et-Futuna est toujours exempte de Covid-19. C'est le seul territoire français qui n'a pas été touché grâce notamment à la suspension des liaisons aériennes. Toutefois, cette suspension nous a également freinés dans la mise en œuvre de notre stratégie numérique qui prévoyait la mise en place de la

télé médecine et de l'e-formation. Ces développements sont possibles grâce à la mise en place d'un câble sous-marin financé dans le cadre du 11ème FED (fonds européen de développement) territorial. Ce câble, mis en place en 2016, et la stratégie du comité territorial ont permis à Wallis-et-Futuna d'être connecté au monde et de pallier les problèmes d'isolement rencontrés par les îles.

La stratégie numérique de Wallis-et-Futuna est centrée sur les questions sanitaires. Notre hôpital est sous-équipé et nous sommes toujours dépendants des évacuations sanitaires vers la Nouvelle-Calédonie, à plus de 3 000 kilomètres. La stratégie numérique nous permet de limiter ces dépenses. Grâce aux fonds européens et à l'État, nous développons nos équipements en télé médecine.

Nous avons également axé notre stratégie sur la jeunesse. Aujourd'hui, elle est contrainte de quitter l'île pour suivre des études. Le numérique permet de développer des e-formations, notamment par le biais de conventions avec l'université de Nouvelle-Calédonie. L'objectif est de créer une université de l'économie numérique à Wallis.

Voilà les deux axes que nous développons, avec nos moyens et avec l'aide de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française. Nous espérons pouvoir limiter l'exode des jeunes qui partent en nombre pour souvent ne plus revenir.

Toutefois, aux yeux des autorités coutumières, le numérique ne constitue pas la solution à toutes les difficultés. Elles craignent le télescopage entre la société coutumière traditionnelle qui régit la vie des insulaires et la société numérique qui peut engendrer des violences.

M. Michel Magras, président. – Nous sommes preneurs de tout document écrit que vous voudrez bien nous transmettre. Je vous remercie d'avoir fait allusion aux règles coutumières. Je sais que ce n'est pas toujours facile de les concilier avec la modernité.

Je vous remercie également d'avoir rappelé l'engagement de notre collègue et ami Robert Laufoaulu sur la politique vis-à-vis du câble et l'utilisation des fonds structurels. Je sais également que tout ce que vous dites sur l'hôpital est parfaitement justifié. C'est un handicap pour les territoires isolés comme le vôtre.

Je cède la parole à Mme Betty Fausta, présidente de Guadeloupe Tech.

Mme Betty Fausta, président du Guadeloupe Tech. – Guadeloupe Tech est une association qui représente plus de 270 entreprises et associations de l'économie numérique. Nous avons choisi le terme « économie numérique » car il n'y a pas que les entreprises strictement numériques qui participent à l'écosystème.

Nous animons la filière du numérique à travers les questions de l'emploi, de la formation, de la montée en compétences et de la préparation à travailler à l'international qui offre les débouchés les plus intéressants.

Nous intervenons dans les écoles pour sensibiliser les élèves au numérique. Nous nous intéressons aussi aux questions de l'innovation. Nous avons d'ailleurs fait remonter au secrétaire d'État au numérique des problématiques liées au crédit impôt recherche innovation. Celui-ci est très mal pris en compte par les services fiscaux qui le remboursent avec parfois plusieurs années de retard, pénalisant les entreprises.

Sur les dynamiques d'emploi, nous avons travaillé avec Pôle emploi de façon à avoir un référent numérique, co-recruté par Guadeloupe Tech et Pôle emploi. Des demandeurs d'emploi sont disponibles pour rejoindre nos entreprises mais ils doivent être formés. Le référent est là pour inciter les conseillers de Pôle emploi à être plus réactifs et à accroître l'activité sur tout l'archipel. Nous intervenons également sur des problématiques liées au renforcement des capacités.

Guadeloupe Tech est présente dans 11 commissions. Nous avons mis en place des ateliers pour que les femmes puissent développer leurs compétences et renforcer leurs capacités dans la gestion des entreprises et dans leur internationalisation.

Les conseillers du commerce extérieur de la France nous apportent leur soutien. Ensemble, nous avons sélectionné des start-up pour les accompagner à l'international.

Nos entreprises ont besoin de personnes qualifiées. Or nous offrons des salaires qui ne sont pas assez élevés. Nous sommes en effet confrontés à la concurrence de certains grands groupes comme La Poste ou Orange. Ils proposent des solutions à visée nationale et agissent comme un rouleau compresseur par rapport au marché local.

Les entreprises se sont adaptées à la crise en mettant en place des solutions de télétravail. Toutefois, les entreprises du tourisme souffrent particulièrement. Les banques ne jouent pas leur rôle au niveau du prêt garanti par l'État (PGE). Nous avons fait plusieurs interventions au niveau des directions des banques et contacté le cabinet de la ministre de l'outre-mer pour solliciter son intervention.

Nous avons également travaillé sur la sortie de crise, sur des problématiques qui touchent nos territoires discriminés. Les outre-mer sont discriminés sur la question des magasins d'application Android et Apple. 70 % des utilisateurs passent par leur mobile pour consommer des solutions internet. Or, lorsqu'on est en outre-mer, on ne peut pas déposer certaines applications sur les « stores » pour toucher les cibles francophones. Parallèlement, on ne peut pas avoir accès à certaines applications. La question de la TVA intracommunautaire, exigée sur certaines plateformes d'e-commerce, est également un frein à notre développement. De même, il

est difficile de mettre en place des solutions automatiques, de type API (interface de programmation), permettant le dialogue automatique de plateforme à plateforme.

Notre territoire a plus que jamais besoin d'associations comme la nôtre pour renforcer l'économie numérique. Malheureusement, nous sommes sous-financés. C'est très long d'obtenir des subventions et très compliqué de choisir entre les dispositifs proposés par la région, l'État, l'Union européenne...

Pourtant, une filière forte créerait 1 000 à 2 000 emplois dans les 5 prochaines années et offrirait un gain de plusieurs points de PIB.

Enfin, nous avons le projet d'ouvrir, à la rentrée prochaine, un lieu totem, un lieu d'accompagnement, avec des chargés de mission qui s'assureront que nos entreprises, nos associations peuvent se développer avec le numérique.

M. Michel Magras, président. – Je vous remercie Madame la présidente d'avoir évoqué les problématiques de concurrence et de discrimination. Nous vivons dans un monde ouvert à la concurrence et en même temps, avec les nouvelles technologies, nous avons besoin d'une mutualisation partout où cela est possible et laissons de la marge aux opérateurs pour la concurrence dans le service à la clientèle. Nous y reviendrons peut-être en conclusion. Je cède la parole à M. Emmanuel Joseph, président de Martinique Tech.

M. Emmanuel Joseph, président de Martinique Tech. – Martinique Tech accompagne les entreprises dans leur croissance et accompagne le développement du territoire. J'aborderai deux thèmes : la circularité et l'attractivité de l'économie martiniquaise.

Pendant la crise, nos membres se sont mobilisés, bénévolement, pour accompagner les entreprises et les particuliers, notamment avec la mise en place de webinaires.

Pour la reprise, nous avons besoin de financements pour relancer l'activité autour de la circularité. Le Small Business Act (ou stratégie du bon achat) a été voté et nous offre la perspective d'une préférence territoriale. Il est maintenant essentiel de le mettre en œuvre pour permettre aux entreprises locales de bénéficier de cet atout, pour les aider à répondre à des marchés.

Sur le plan de la transformation de l'action publique, nous avons une opportunité unique de bien faire les choses. Les financements sont disponibles et les personnes sont formées pour répondre à nos besoins. Pendant la crise, la majorité des services publics se sont arrêtés et les entreprises ont rencontré de grandes difficultés pour maintenir une continuité d'activité. Il serait intéressant de lier l'octroi de fonds publics à des critères de compétitivité et de performance des entreprises.

Il faut également développer l'attractivité des territoires. Nous avons la chance d'avoir une diaspora formée et une jeunesse mobilisée, avec de nombreux talents, mais la concurrence est mondiale. Recruter des profils pointus coûte très cher. Beaucoup de secteurs d'activité ont pu se développer grâce à des salaires bas. Dans l'industrie du numérique, il est indispensable de rémunérer convenablement les profils à haut potentiel qui développeront les activités. Nous pouvons bien entendu jouer sur l'affinitaire et sur la qualité de vie pour les inciter à s'installer en outre-mer. Toutefois, il est indispensable de faire évoluer le coût du travail, notamment avec le plafonnement des charges sociales.

Je rejoins la proposition de Stéphane Colombel de Digital Réunion sur la création d'une zone franche pour les activités numériques en outre-mer. Elle permettrait d'améliorer l'attractivité économique de nos territoires, d'attirer les investissements étrangers et surtout de faire revenir la diaspora. Aujourd'hui, nos écosystèmes nous permettent d'expérimenter de nouvelles manières de fonctionner.

Il nous semble également primordial de développer les délégués à la protection des données (DPO), c'est-à-dire l'export de services numériques, notamment les services à forte valeur ajoutée comme la réalité virtuelle ou l'animation.

Le Costa Rica est le 4ème exportateur mondial de services numériques. Les pays d'Amérique latine se développent rapidement et sont prêts à travailler avec nous. Malheureusement, nous avons du mal à suivre le rythme. Nous avons besoin des gros opérateurs mais aussi des institutions comme l'AFD, Proparco ou Business France.

Il faut développer l'emploi et la formation mais il faut aussi réfléchir à de nouveaux modèles économiques. Pour accueillir toutes les personnes formées, il est nécessaire de favoriser l'émergence de structures intermédiaires, mutualisées, pour faciliter l'accès aux marchés internationaux.

Pour terminer, je tire un signal d'alarme. Nous avons beaucoup de TPE avec moins de deux salariés. Nous nous orientons vers la précarisation de toutes ces personnes car l'économie numérique avance très vite.

M. Michel Magras, président. – Je vous remercie d'avoir évoqué un sujet auquel je suis moi-même très sensible, le Small Business Act. J'en connais la fragilité mais je sais aussi à quel point il est fondamental pour les territoires. Je souhaite que tout le monde laisse vivre cette préférence locale à l'emploi dans la mesure où elle n'est pas si discriminatoire que cela. Elle est intéressante pour nos entreprises locales.

Mme Salwa Toko, présidente du Conseil national du numérique (CNNum) m'a indiqué qu'elle devait quitter notre réunion. Je laisse donc la parole à M. Daniel Membrives, président de l'association Solidarnum.

M. Daniel Membrives, président de l'association Solidarnum. – J'ai été consultant TIC (Technologies de l'information et de la communication) et je dirige aujourd'hui Solidarnum, acronyme de solidarité numérique. L'association a été créée en 2011 et a trois missions principales. La première est réemploi et le recyclage d'ordinateurs dans un système vertueux. Nous constituons le pôle Réunion Mayotte pour le programme national ORDI 3.0. Pendant le confinement, nous avons participé à une opération de solidarité pédagogique avec un opérateur internet. La deuxième mission de Solidarnum est l'ouverture d'un Fablab pluridisciplinaire, le plus important de la zone sud de l'océan Indien. Fermé pendant deux mois, il fabrique aujourd'hui des visières et des masques. Notre troisième mission, qui a vu le jour en 2019, est une mission d'inclusion numérique. Nous avons été retenus comme porteur du hub « ultra-numérique ».

Quelle est la vision de Solidarnum sur le numérique inclusif à La Réunion pour le post-Covid ? Nous plaçons l'humain au cœur de nos préoccupations. Un individu qui n'est pas inclus numériquement ne pourra pas faire bénéficier l'industrie du numérique de ses capacités.

Dans notre vision du numérique inclusif, nous n'avons pas le souci des infrastructures. En revanche, il faut continuer à équiper les familles pour plus d'efficacité en cette période de solidarité pédagogique où certains élèves sont encore chez eux. Cela doit être accompagné de l'internet social qui n'a malheureusement pas encore vu le jour.

Je pense qu'il faut aussi favoriser le télétravail puisqu'il réduit les déplacements sur une île au relief difficile, qui souffre d'engorgement, avec pratiquement une seule route, même si nous sommes en train d'en construire une nouvelle qui limitera les embouteillages.

Les efforts pour animer ce réseau de l'inclusion numérique passent par la formation des accompagnateurs aidants et des médiateurs. Nous nous appuyons sur des organismes de formation comme l'AFPA (Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes), l'IRTS (Institut régional du travail social) ou le CNFPT (Centre national de la fonction publique territoriale). Ce dernier doit mettre à son catalogue des modules de formation des agents des collectivités territoriales.

Nous espérons aussi mobiliser le secteur privé qui devra prendre la relève des aides publiques qui risquent de se tarir. Pour cela, dans un souci d'efficacité, nous sollicitons les chambres syndicales et les organisations patronales.

Nous pouvons également déployer notre dispositif « Pass numérique » en accompagnant les collectivités dans la mise en place de structures d'accueil comme France Services.

Nous pensons aussi qu'il faut créer du contenu numérique pour la culture et les arts en s'appuyant sur le projet Micro-Folie qui est un musée numérique. Il fournira de l'activité aux entreprises de Digital Réunion et

permettra de faire rayonner la culture et l'art réunionnais en incluant ces contenus dans le socle fourni par le projet national Micro-Folie qui comprend le Louvre et beaucoup d'autres musées.

Nous souhaitons que les *hubs* d'inclusion numérique soient légitimés par une circulaire des préfets de région. Il n'y en a que 11 en France. Tous les outre-mer sont couverts à l'exclusion de Saint-Pierre-et-Miquelon et de Saint-Barthélemy. Dix territoires sur douze sont regroupés dans les *hubs*. La métropole nous envie cette couverture.

Enfin, pour éviter le tarissement des flux d'aide sur l'inclusion numérique, il faudrait, par des mesures d'incitation fiscale, favoriser la mise en œuvre de partenariats public-privé, comme l'abondement sur le Pass numérique. Nous sommes tous préoccupés par le taux d'illettrisme et donc par le taux d'illectronisme beaucoup plus important qu'en métropole.

M. Michel Magras, président. – Merci beaucoup pour votre contribution. J'ai bien noté votre souhait.

Vous avez notamment évoqué le télétravail qui a montré toute son importance en période de crise. La difficulté est de bien positionner le curseur pour maintenir le lien entre les salariés.

La parole est à M. Feyçoil Mouhoussoune, président du Groupement des entreprises mahoraises des technologies de l'information et de la communication (GEMTIC).

M. Feyçoil Mouhoussoune, président du Groupement des entreprises mahoraises des technologies de l'information et de la communication (GEMTIC). – Le GEMTIC est un groupement créé en 2012, juste après l'arrivée du premier câble sous-marin à Mayotte. Ce câble a complètement bouleversé le secteur du numérique. Les infrastructures se sont développées et l'accès à l'internet s'est démocratisé. Aujourd'hui, on a accès à internet à des tarifs accessibles mais qui restent plus chers que ceux de l'Hexagone. Des efforts ont été faits sur les accès grand public. En revanche, les tarifs des accès professionnels en très haut débit restent très élevés.

À Mayotte, notre filière représente une centaine d'entreprises et 1 500 emplois directs et indirects. Elle est largement dominée par les opérateurs en termes de chiffre d'affaires et composée pour le reste de TPE.

Notre objectif est de donner plus de visibilité à ce secteur et de favoriser sa croissance. La filière numérique doit participer pleinement au développement de Mayotte. Le territoire bénéficie de financements dans le cadre du plan de convergence pour rattraper son retard et la filière numérique doit en bénéficier.

Les entreprises de services numériques (ESN) se développent mais elles rencontrent des difficultés. Nous manquons d'acteurs dans le secteur du développement ou de la création de contenus. Ce sont des métiers accessibles à la population jeune qui est la nôtre mais elle doit être formée.

Nous rencontrons les mêmes problématiques que les autres territoires en termes de compétitivité, avec des coûts de production élevés. La main-d'œuvre est difficile à recruter et coûte cher car le secteur privé est en concurrence avec les administrations qui proposent des salaires indexés.

Le véritable enjeu est de structurer notre filière. Les infrastructures sont bonnes et devraient encore s'améliorer avec le déploiement de la 5G et d'offres pour la fibre beaucoup plus accessibles. Nous avons travaillé très en amont sur la structuration de la filière en essayant de voir comment accompagner l'émergence de nouvelles entreprises, comment accompagner l'innovation. Cette réflexion a abouti au projet de Technopole porté par la chambre de commerce et d'industrie. Des espaces d'incubation faciliteront la mise en contact avec les centres de recherche. Les porteurs de projets pourront bénéficier d'un accompagnement. Ils sont souvent obligés de partir à La Réunion ou en métropole pour trouver un environnement adapté. Et malheureusement, trop souvent, ils ne reviennent pas. C'est préjudiciable pour notre territoire qui se situe dans un bassin où il y a des opportunités de croissance, en raison notamment des enjeux gaziers forts dans le canal de Mozambique.

Sur la formation, nous sensibilisons le rectorat à nos besoins. Nous cherchons à créer des ponts entre la formation et les entreprises. Ces actions ont conduit à la création d'un BTS informatique.

Web Force 3 s'est installée récemment et propose de la formation à des publics en décrochage. Nous multiplions les initiatives dans ce domaine mais il faudrait faire encore plus. La démographie du territoire est très dynamique et le chômage élevé. Le numérique a un rôle à jouer en proposant des emplois aux publics en décrochage.

Nous travaillons aussi sur le numérique en tant que catalyseur d'innovations. La technopole sera un des nœuds de cette dynamique.

Sur la problématique de l'inclusion, nous constatons sur notre territoire un taux de d'illectronisme élevé, aggravé par l'illettrisme. La politique de dématérialisation très poussée des services publics risque d'exclure de nombreuses personnes. Il faut que nous puissions avoir des relais locaux, des relais de médiation pour permettre à ces personnes d'accéder aux services publics. J'ai noté les initiatives de la Poste sur notre territoire mais elles doivent être complétées par des maisons de services publics de proximité avec des médiateurs qui sachent parler le mahorais ou le shibushi et qui soient capables d'accompagner les personnes exclues dans leurs démarches. La dématérialisation offre de vraies solutions par rapport à des problématiques de déplacement mais elle doit être accompagnée.

M. Michel Magras, président. – J’ai bien noté votre volonté de faire du numérique un catalyseur d’innovation au service de la jeunesse et de son avenir. J’apprécie, comme toutes les personnes autour de cette table, votre dynamisme et votre optimisme. Nous ne pouvons que vous encourager. Nous ferons au mieux pour en tenir compte. Je cède la parole à M. Vincent Reboul, président de la French Tech Guyane.

M. Vincent Reboul, président de la French Tech Guyane. – La French Tech Guyane est une communauté créée en 2017, labellisée French Tech en avril dernier. Elle fédère les entrepreneurs pour porter les sujets numériques et leur donner de la visibilité. Notre action consiste à valoriser et à promouvoir le secteur de l’innovation digitale en Guyane. Nous identifions les projets innovants, nous leur donnons du poids auprès des différents interlocuteurs, nous leur donnons de la visibilité aussi bien en Guyane qu’en outre-mer, en métropole ou au niveau international. L’export dans le numérique est une voie de développement très porteuse. Nous favorisons également la mise en réseau avec l’écosystème digital, notamment en Martinique et en Guadeloupe, mais aussi avec certaines collectivités d’outre-mer.

Beaucoup de choses ont été dites pendant cette table ronde. Toutefois, j’aimerais qu’on sorte du triptyque infrastructures / équipements / formation. C’est essentiel mais ce sont des sujets qui sont traités depuis 10 ou 15 ans. Il est temps de penser aussi aux usages, pas forcément du côté utilisateurs, mais plutôt du côté des créateurs de contenu et des fournisseurs de solutions numériques. Tout ne fonctionne pas parfaitement dans les infrastructures, mais beaucoup d’efforts ont été accomplis. La fibre se développe et la 4G fonctionne mieux à Cayenne que dans beaucoup d’endroits dans le monde. Il faut capitaliser sur ces atouts. Il reste bien sûr des problèmes à résoudre, en particulier au niveau de la logistique.

Il faut également travailler sur le sujet de la continuité territoriale numérique. Comme cela a été dit, sur les *stores*, des applications ne sont pas disponibles en outre-mer et pire, des développeurs d’outre-mer ne peuvent pas diffuser leurs applications. Cette situation casse des modèles économiques et a un impact sur les services qui sont proposés aux habitants de nos territoires. Nous rencontrons aussi des problèmes avec les systèmes de paiement en ligne, par exemple avec la plateforme Stripe. Une start-up qui fait de la télé consultation nous a sollicités car elle rencontre des difficultés pour reverser l’argent des consultations aux médecins qui ont des comptes en outre-mer. En effet, la plupart des plateformes de paiement considèrent les outre-mer comme zones à risque.

Il y a aussi des besoins en transformation digitale des entreprises et des administrations. La crise est révélatrice et accélératrice de la transformation numérique. Beaucoup d’entreprises ont été prises au dépourvu mais elles n’ont plus le choix. Elles doivent absolument digitaliser leurs activités. Toutefois, la transformation digitale ne doit pas se limiter à la

mise en place de solutions dans l'urgence. Elle nécessite un accompagnement financier. Certains ont évoqué le chèque numérique. Aujourd'hui, en Guyane, il n'y a pas d'accompagnement de la transformation digitale des entreprises. Elle demande aussi de la sensibilisation auprès des chefs d'entreprise pour maîtriser vraiment les enjeux. Par exemple, derrière l'e-commerce, il y a des problématiques de logistique, de paiement...

Un dernier point sur l'attractivité du territoire. Il est indispensable de se battre contre la fuite des cerveaux. Le territoire doit redevenir attractif pour la diaspora ultramarine et pour les jeunes qui souvent ne reviennent pas à l'issue de leurs études dans l'Hexagone. Les entreprises qui innovent n'ont pas toujours les moyens d'embaucher à cause du coût du travail ou de la taille du marché.

Le Gouvernement a annoncé un plan de soutien aux entreprises technologiques. Dans quelle mesure une partie de ces fonds pourrait être fléchée pour l'outre-mer pour développer l'attractivité de ces territoires, développer l'emploi, redynamiser l'économie. Est-ce qu'on pourrait aller jusqu'à parler de souveraineté d'innovation en outre-mer ?

M. Michel Magras, président. – Vous avez évoqué des problématiques qui n'avaient pas encore été abordées, comme la création de contenu, la continuité territoriale numérique ou le fait de faire de la crise un révélateur et un catalyseur de la transformation numérique dans nos territoires, et enfin l'attractivité.

M. Stéphane Artano, rapporteur. – Je suis très heureux de cette table ronde. Je retiens le formidable potentiel de développement que représente le numérique pour les territoires ultramarins. Je ne vais pas reprendre les différentes questions qui vous ont été adressées. Vos réponses ont couvert l'ensemble des thèmes, à l'exception de la dernière remarque en lien avec les plans de relance. Le potentiel de l'innovation numérique fait consensus.

Il y a des disparités pour chacun des territoires. Saint-Pierre-et-Miquelon est très différent des autres territoires ultramarins. C'est important que le Gouvernement, les opérateurs et les investisseurs ne l'oublient pas.

Je suis plutôt optimiste mais je reste vigilant. L'investissement public dans le numérique doit rester massif en outre-mer, notamment sur les petits territoires où il y a des effets de seuil liés aux populations. Les investissements sont lourds et un opérateur doit pouvoir rentabiliser son investissement. Quand ce n'est pas possible, il faut trouver des partenariats publics privés intelligents qui permettent d'investir de manière rentable.

Nous allons reprendre dans le rapport vos pistes de propositions liées à votre expérience de la crise. Les zones franches globales liées au numérique et à l'innovation me paraissent très intéressantes avec, par exemple, un effet de levier sur l'exonération des charges.

Mme Viviane Artigalas, rapporteure. – Je voudrais moi aussi vous remercier pour vos interventions très enrichissantes et très intéressantes. On voit tout le potentiel qu'il y a dans le numérique pour nos territoires d'outre-mer.

Le numérique a permis de compenser partiellement les effets de la crise pour les entreprises et pour les particuliers, avec le télétravail, la télémédecine, l'enseignement à distance, la e-éducation. Cette séquence a permis de progresser rapidement dans les usages numériques. Je suis certaine que le numérique sera un facteur clé de la relance.

Je constate également que la crise a montré que le tout numérique pouvait aggraver certaines inégalités. Vous avez dû aider les petites entreprises à aller vers le numérique. Vous avez aussi souligné la question de l'illectronisme. Certaines personnes ont eu du mal à exercer leurs droits.

La question de la dématérialisation des services publics, avec un objectif de 100 % en 2022, doit être suivie avec attention. Je pense qu'il faut mieux coordonner toutes les actions mises en place par les associations ou par la Poste et préparer la transition avec les travailleurs sociaux pour ne laisser personne au bord du chemin.

Enfin, la question des compétences est importante. Pour assurer de la médiation, l'inclusion numérique, il faut des personnes compétentes. Pour développer de l'innovation dans les entreprises, il faut des personnels compétents. Cela passe par des formations sur place pour garder sur les territoires les compétences numériques.

M. Michel Magras, président. – Je vous remercie de vous être réunis autour d'une même table, même si elle est virtuelle, et d'avoir évoqué librement toutes les problématiques que nous avons en commun dans les outre-mer. Elles sont nombreuses. J'ai bien perçu la nécessité d'une mutualisation de tout ce qui est fait, avec une implication forte de l'État et des collectivités territoriales, tout en laissant une place pour la concurrence dans la relation à la clientèle. Vous êtes des opérateurs, vous travaillez dans un monde concurrentiel et il faut aussi laisser s'exercer cette concurrence.

J'ai noté la problématique des surcoûts. Nous sommes battus contre les surcoûts et nous avons marqué des points dans la téléphonie mobile. Il reste du chemin à parcourir pour la data. La France doit peut-être peser davantage dans les relations avec les multinationales qui gèrent les raccordements au câble qui nous mettent en difficulté.

J'ai également pris note du levier de la formation et de l'idée de faire de nos territoires des zones franches numériques.

Je retiens les difficultés liées au statut de certains territoires, notamment ceux de l'article 74 dont font partie Saint-Barthélemy, la Polynésie, la Nouvelle-Calédonie et Saint-Pierre-et-Miquelon. À Wallis-et-Futuna, la problématique de la télémédecine et des évacuations sanitaires est très sensible.

J'ai noté les problématiques de concurrence et de discrimination territoriale et que le Small Business Act pouvait s'appliquer au numérique.

Nous avons également évoqué le télétravail et la nécessité de trouver un équilibre pour garder le lien social que peuvent apporter le travail et la vie en communauté. Les *hubs* d'inclusion numérique sont aussi une très belle idée. Le numérique comme outil d'innovation au service de la jeunesse et de son avenir c'est une idée que je trouve formidable.

Enfin, la crise aura été un catalyseur de la transformation numérique de nos territoires.

Merci à vous tous et à vous toutes pour votre participation.

M. Victorin Lurel. - J'ai aussi beaucoup appris pendant cette audition. Je suis depuis longtemps préoccupé par l'économie du numérique même si je ne suis pas un spécialiste. Le numérique soulève des questions d'infrastructures, d'attractivité, de concurrence, de compétitivité, de coûts.

Je souhaiterais insister pour que dans le rapport nous ayons quelques éléments sur les infrastructures dans chacun des territoires.

Je connais les efforts qui ont été faits pour installer le câble à Wallis-et-Futuna. Dans certains territoires, il y a encore des problèmes de maillage, d'organisation des réseaux, des problèmes de FTTH (*Fiber to the Home*). J'ai au moment où je vous parle un vrai problème de débit montant et descendant. Nous avons pris du retard dans les territoires notamment, en Guadeloupe. J'aimerais savoir quel est le prix de la bande passante. J'aimerais connaître les coûts standards d'une entreprise numérique, ceux des petites et ceux des grandes et comprendre pourquoi les tarifs sont parfois prohibitifs.

Est-ce que la concurrence est suffisante ? Il y a des monopoles sur le transport des données. Est-ce qu'on peut en parler, notamment sur le satellite ? Est-ce qu'on peut consulter l'Autorité de la concurrence ? Nous avons demandé des enquêtes pour savoir quels étaient les tarifs pratiqués. Pour les particuliers, le roaming reste coûteux malgré les actions initiées par le Sénat en 2013, avant même celles menées par l'Europe.

J'ai vu les 4 opérateurs qui m'ont dit qu'ils n'investiraient plus dans le numérique dans les outre-mer. Ce qui est fait aujourd'hui ne respecte pas, à mon sens, ce qui avait été décidé à l'époque.

J'ai présenté des propositions à la région sur le FTTH, la suppression de l'ADSL, de la boucle en cuivre. Nous avons un énorme travail à accomplir sur les infrastructures, sur les équipements, sur la concurrence, un travail pour faire baisser le coût de la bande passante. La région Guadeloupe est propriétaire d'une partie du câble qui va à Porto Rico et à Miami et la gestion de ce câble n'est pas toujours réalisée en faveur des entreprises et de leur compétitivité.

Avec ces éléments, nous aurons une meilleure connaissance de l'économie numérique dans nos territoires.

M. Michel Magras, président. – Je reconnais que les questions posées sont fondamentales. Cette problématique mériterait que la délégation envisage à l'avenir un travail de fond sur le numérique dans sa globalité de manière à fixer les nouvelles orientations et faire des propositions.

Dans l'organisation de nos tables rondes, il est extrêmement difficile d'être exhaustif. Nous avons fait au mieux pour couvrir les territoires et les intervenants.

Mme Victoire Jasmin. – Je remercie et félicite tous les intervenants. J'ai également beaucoup appris. Il serait intéressant que vous nous transmettiez par écrit des propositions qui pourraient contribuer à enrichir ce rapport, par exemple sur la bio-informatique.

Parmi nos différents besoins, la création de filières de formation avec l'Université me semble primordiale, surtout pour la fibre. Il y a des zones blanches sur notre territoire. Le Défenseur des droits a souligné devant notre délégation en décembre dernier l'existence de nombreuses zones blanches en outre-mer qui génère de grandes inégalités.

M. Michel Magras, président. – Je vous remercie beaucoup pour vos interventions, votre implication et pour tout ce que vous faites.

Jeudi 18 juin 2020

Table ronde sur les données statistiques et perspectives économiques

M. Michel Magras, président. – Face à la gravité des conséquences économiques de la crise sanitaire, la délégation sénatoriale aux outre-mer a décidé de se saisir de ce sujet pour apporter son éclairage sur la situation des outre-mer et faire des propositions. Trop souvent, des dispositions prises à l'échelon national se sont révélées insuffisamment adaptées, voire complètement inadaptées, aux particularités des outre-mer dans leur diversité.

La délégation a en outre souhaité s'inscrire dans une perspective de redémarrage et de résilience des territoires.

Avec nos trois rapporteurs, Stéphane Artano, Viviane Artigalas et Nassimah Dindar, nous avons procédé à une première série d'auditions transversales qui nous ont permis d'avoir un large panorama des défis à relever. Nous avons ainsi entendu la Fédération des entreprises des outre-mer (FEDOM), l'Association des chambres de commerce et d'industrie des outre-mer (ACCIOM) et quatre institutions financières très investies dans les outre-mer : l'Agence française de développement (AFD), la Caisse des dépôts et consignations-Banque des territoires, Bpifrance et l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE).

Après l'audition de Mme la ministre des outre-mer, le 14 mai dernier, un premier point d'étape a été dressé par nos rapporteurs et transmis au Premier ministre.

Nous avons lancé dans la foulée une nouvelle série d'auditions axées sur des thématiques sectorielles : le transport aérien, le BTP, le logement social, l'agriculture, la pêche, le numérique et, la semaine prochaine, le tourisme.

Nous vous remercions, madame le président, messieurs les directeurs, d'avoir répondu à notre invitation pour cette table ronde sur le thème des données statistiques et des perspectives économiques.

Cette question est apparue à plusieurs reprises lors de nos travaux, certains de nos interlocuteurs regrettant de ne pouvoir disposer de données actualisées concernant leurs territoires. C'est un handicap pour les acteurs économiques, les décideurs publics et vis-à-vis des autorités européennes, qui subordonnent généralement le maintien de leurs aides à des bilans chiffrés.

La situation des territoires ultramarins est hétérogène en matière de données disponibles. L'absence de données actualisées pour certains territoires, l'accès à des indicateurs en nombre limité ou calculés différemment pour d'autres territoires sont un handicap. Un rattrapage est donc essentiel pour améliorer les facteurs de reprise et de réussite pour les économies ultramarines. Nous pensons que la crise actuelle doit être une opportunité d'améliorer les choses.

Vous nous direz quelles améliorations attendre de ce côté-là et les perspectives que vous discernez avec les instruments dont vous disposez.

Mme Viviane Artigalas, rapporteure. – Nous avons de nombreuses questions à adresser aux économistes sur la portée de cette crise inédite. Quelles sont les conséquences du confinement sur les économies ultramarines : recul global de l'activité, secteurs les plus touchés, conséquences sur l'emploi ? Quelle est l'ampleur du ralentissement par rapport à l'année 2019 ? Quels sont les territoires les plus touchés ?

De quelles données disposez-vous sur le déploiement des mesures d'urgence dans les territoires d'outre-mer : recours au chômage partiel, nombre de prêts garantis par l'État octroyés, aides du fonds de solidarité versées ? Disposez-vous de tableaux de bord par collectivité ? Le cas échéant, quelles difficultés rencontrez-vous dans votre travail statistique ?

La place importante du secteur public en outre-mer a-t-elle permis d'atténuer les effets de la crise ? *A contrario*, la forte dépendance aux échanges extérieurs ainsi que l'importante proportion de TPE en outre-mer, plus vulnérables aux chocs conjoncturels, ont-ils été des facteurs aggravants ?

Quelles sont les perspectives économiques sur l'exercice 2020 et à moyen terme ? Jusqu'à quand les effets de la crise devraient-ils se faire ressentir ? Quels sont les chiffres actuels du chômage en outre-mer et quelle projection peut-on faire pour les mois à venir ?

Selon vous, sur quels leviers faut-il baser la reprise économique : soutien à la consommation des ménages, baisse significative des prélèvements obligatoires, réinjection dans le circuit économique de l'épargne accumulée lors du confinement... ? Pouvez-vous faire un état des lieux du secteur du tourisme ? Dans quelle mesure les investissements publics pourraient-ils constituer un levier de croissance dans les outre-mer ?

Quel pourrait être le modèle économique des outre-mer de demain ? Pour chaque territoire ultramarin, quels sont les axes de développement économique prioritaires ? Comment progresser encore dans l'éradication de la vie chère, dans la résorption des inégalités et dans l'amélioration des gains de productivité ? Quelle place pour l'économie verte et la transition énergétique dans les territoires d'outre-mer ?

Mme Marie-Anne Poussin-Delmas, président de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) et directeur général de l'Institut d'émission d'outre-mer (IEOM). – Ma présentation s'appuiera sur la conférence de presse annuelle de conjoncture de l'IEDOM-IEOM du 14 mai 2020 sur la situation des outre-mer en 2019 et les perspectives pour 2020.

Quelle était la situation des outre-mer avant la crise du Covid-19 ? Si l'année 2019 a été relativement favorable, la crise sanitaire pourrait compromettre le rattrapage constaté et accentuer les fragilités structurelles de ces territoires. D'ailleurs, au regard des premières analyses d'impact, les perspectives pour 2020 paraissent très dégradées.

Quels ont été les mécanismes de propagation économique de la crise sanitaire ? Le confinement, qui a commencé au début de l'année 2020 pour les premiers pays touchés, a provoqué un choc sur l'offre externe, c'est-à-dire une baisse des approvisionnements dans les entreprises françaises et une baisse de la production, qui s'est inévitablement traduit par un choc sur l'offre interne, que la propagation de l'épidémie en France a aggravé. La mise à l'arrêt forcée des salariés qui s'est ensuivie a eu une incidence sur la fourniture de biens et de services ainsi que sur la demande intérieure. Un choc sur la demande en a découlé. Certains secteurs ont connu une mise à l'arrêt quasi complète.

Le bilan est assez lourd et il est envisagé, pour la France entière – en l'absence de seconde vague –, un recul du PIB annuel de plus de 10 %, avec une reprise de 7 % en 2021 et de 4 % en 2022. Les effets de la crise du Covid-19 ne seraient donc résorbés qu'à la fin 2022. Le pic du chômage devrait se situer aux alentours de 2021, avec un niveau annoncé à 11,5 %.

Dans ce cadre général, comment se situent les outre-mer ?

Avant de répondre à cette question, je dresserai un panorama de la situation de 2019, année où la conjoncture a été plutôt favorable – on ne dit pas assez souvent ce qui va bien en outre-mer. Trois indicateurs en attestent.

Premièrement, l'évolution du PIB par habitant a été supérieure à celle qui a été constatée en métropole dans les trois bassins (océan Atlantique, océan Indien, océan Pacifique), même si le rythme est moins important qu'avant la crise de 2008. Il faut noter deux exceptions : la Polynésie française, qui a beaucoup souffert de la crise de 2008 dont l'effet sur le long terme se fait toujours ressentir, et la Guyane, qui a connu un décrochage à partir de 2014 ; dans ce territoire, le rattrapage économique ne commence à se faire sentir qu'avec le plan d'urgence qui a été décidé et mis en œuvre.

Deuxièmement, l'emploi a connu une amélioration sensible. Le nombre de demandeurs d'emploi est en recul sur l'ensemble du bassin Antilles-Guyane comme à la Réunion. Dans les collectivités du Pacifique, l'emploi salarié privé progresse.

Troisièmement, l'indice des prix à la consommation a augmenté moins fortement qu'en métropole : + 0,7 % contre + 1,2 %. Cela tient essentiellement au prix des produits manufacturés.

La crise du Covid-19 pourrait accentuer les fragilités structurelles des outre-mer – tissu entrepreneurial, rentabilité, délais de paiement, importations – et compromettre ce rattrapage en 2020.

D'abord, le tissu entrepreneurial, qui est composé à plus de 95 % de TPE, est beaucoup plus sensible aux chocs conjoncturels.

Ensuite, ces entreprises connaissent des taux de rentabilité parfois très faibles dans les secteurs de la construction, des transports et des services marchands.

Par ailleurs, les délais de paiement sont plus importants et plus dégradés qu'en métropole, ce que nous soulignons chaque année dans notre rapport. En 2018, les délais clients s'établissaient à 62,2 jours, légèrement meilleurs qu'en 2017, mais bien supérieurs à ceux de l'Hexagone, de 44 jours ; les délais fournisseurs s'établissaient quant à eux à 72,6 jours, contre 51 jours pour l'Hexagone. Le solde commercial s'établit à 15,4 %, contre 11,5 % pour l'Hexagone. Tout cela fragilise les trésoreries des entreprises. Nous savons que la crise du Covid-19 aura un impact négatif sur les recettes des collectivités locales et pouvons donc imaginer que les délais de paiement, qui sont encore plus importants dans le secteur public local et hospitalier, s'accroîtront. Cela aura un impact sur le secteur de la construction, très souvent dépendant du secteur public local et hospitalier.

Enfin, la dépendance des outre-mer à la métropole pour ce qui concerne les importations et la faible intégration régionale risquent de s'accroître. Malgré les efforts engagés, la part du commerce régional dans le total des importations baisse dans toutes les géographies, à l'exception de Saint-Pierre-et-Miquelon et de Wallis-et-Futuna, dont l'intégration régionale est significativement plus forte.

Sans surprise, au regard des premières analyses d'impact, les perspectives pour 2020 sont dégradées.

Premièrement, on observe un plongeon très net de l'indicateur de climat des affaires, bien plus marqué que ce que l'on a observé lors de crises sociales comme celles des gilets jaunes ou de 2008. Cet indicateur trimestriel qui mesure la confiance des chefs d'entreprise dans l'avenir et dans leur activité s'est toujours révélé assez bien corrélé à la progression du PIB enregistrée par la suite.

Deuxièmement, les pertes instantanées d'activité consécutives à la crise sanitaire sont estimées à 33 % pour l'Hexagone, 44 % en Nouvelle-Calédonie, 34 % en Polynésie et 30 % pour l'ensemble des géographies. C'est considérable et sans précédent.

Troisièmement, l'impact de la crise en termes d'emploi concernera d'abord le tourisme, l'hébergement, la restauration et le transport, dont la part dans l'économie outre-mer est supérieure à celle de l'Hexagone. Dans ces secteurs, la reprise sera longue.

Le secteur de la construction, qui pèse également plus lourd outre-mer que dans l'Hexagone, sera également touché. La reprise risque en outre d'être entravée par des perturbations des sources d'approvisionnement.

Pour le secteur du commerce, dont le poids est là encore supérieur à ce qu'il représente dans l'Hexagone, la reprise pourrait être plus rapide.

La part du secteur public outre-mer, plus importante que dans l'Hexagone, peut servir d'amortisseur et jouer un rôle favorable sur l'emploi.

Quatrièmement, les effets impayés ont connu une hausse spectaculaire au mois de mars. Les chiffres du mois de mai sont rassurants : le montant des effets impayés est revenu à des niveaux meilleurs que ceux de mai 2019.

J'évoquerai maintenant le secteur du tourisme qui est essentiel. La reprise sera probablement plus rapide dans les départements et collectivités d'outre-mer de la zone euro que dans les collectivités du Pacifique, car la part du tourisme affinitaire y est beaucoup plus importante, entre 69 % et 80 % en Guadeloupe, en Martinique et à La Réunion. La reprise est toutefois plus que compromise en Guyane, compte tenu de la situation sanitaire. Elle sera de toute évidence plus lente dans les collectivités du Pacifique, beaucoup plus dépendantes du tourisme international.

Le trafic aérien est un autre indicateur. Il s'est contracté de 50 % en mars 2020 par rapport à mars 2019. La baisse des flux entre la métropole et l'outre-mer est moindre en raison du maintien des vacances au titre de la continuité territoriale.

Dans l'ensemble, l'impact de la crise sanitaire sur l'outre-mer devrait être du même ordre que dans l'Hexagone. Le PIB annuel pour 2020 devrait régresser de 10 %, voire un peu plus, avec des différences selon les territoires. Cette régression risque d'être plus forte dans les territoires où le tourisme occupe une place plus centrale, comme en Polynésie française, où la régression pourrait être de 15 % à 18 %, ou en Guadeloupe.

La régression du PIB pourrait être plus forte dans les territoires où le confinement est prolongé, en Guyane et à Mayotte, moins forte en Nouvelle-Calédonie, où le confinement n'a duré qu'un petit mois. Le tissu industriel y est en outre plus diversifié et développé et le tourisme y occupe une place plus réduite.

De nombreuses incertitudes demeurent bien sûr. Ce scénario devra être actualisé en fonction de l'ampleur et de la rapidité du rebond et de l'impact, lequel devrait être décisif, des mesures prises pour l'Hexagone et déployées en

outré-mer. Je pense notamment au plan de soutien massif de l'État aux entreprises et à l'action des collectivités, qui doivent permettre un redémarrage de l'offre. Je pense aux mesures de chômage partiel et à celles en faveur des ménages, qui doivent redonner de la confiance et faire redémarrer la demande. Je pense également à l'action de la Banque centrale européenne, qui a accentué sa politique accommodante au profit des banques de la zone euro, actives dans les départements et collectivités d'outré-mer de la zone euro.

J'évoquerai maintenant l'action conduite par les instituts d'émission d'outré-mer auprès des banques, des entreprises et des particuliers.

Pour les banques, nous sommes intervenus au titre de la politique monétaire de l'IEOM dans les collectivités du Pacifique, nous avons assuré la circulation du fiduciaire pendant toute la période du confinement, qu'il s'agisse des prélèvements ou des versements. En revanche, nous avons dû, pour des raisons sanitaires, suspendre le tri, ce qui nous a obligés à faire des approvisionnements fiduciaires pendant le confinement. À cet égard, je remercie le ministère des outre-mer, qui, dans le cadre d'une délégation de service public, nous a aidés à organiser ces approvisionnements, dans des conditions parfois délicates.

Pour les entreprises, nous avons assuré le suivi des prêts garantis par l'État (PGE), grâce à l'action de nos correspondants TPE, et la médiation du crédit. Pour les particuliers, nous avons étendu les possibilités d'effectuer les démarches en ligne. Nous avons également conduit un certain nombre d'études économiques destinées à éclairer les acteurs.

L'IEOM a mis en place des mesures de soutien au secteur bancaire des collectivités du Pacifique. Jusqu'à présent, nous utilisons un instrument unique, le réescompte de crédit, que nous déployions à hauteur de 12 milliards de francs Pacifique en moyenne. En décembre, à la suite des accords de Nouméa, nous avons ouvert pour la première fois une ligne de refinancement à six mois, à hauteur de 11,5 milliards, au taux de 0,20 %. Compte tenu de la crise, nous avons augmenté ces lignes de refinancement en mars à hauteur de 18 milliards. Nous sommes allés encore plus loin en déployant en mai une ligne de refinancement à 24 mois, à hauteur de 50 milliards, avec des taux négatifs oscillant entre - 0,10 et - 0,30 %. Il s'agit d'inciter les banques à soutenir les économies du Pacifique, à maintenir, voire à faire progresser leur encours de crédit aux entreprises.

Parallèlement, nous avons étendu nos garanties, jusque-là centrées exclusivement sur les créances aux entreprises, aux créances immobilières privées résidentielles. Cette semaine, nous renouvelons une ligne de refinancement à douze mois, à hauteur de 25 milliards. Au total, on est passé d'une moyenne de 10 milliards de francs Pacifique d'intervention en décembre 2019 à plus de 100 milliards. Dans le sillage de la Banque centrale européenne, l'IEOM, la banque centrale de la zone Pacifique, a aussi été présente pour soutenir les banques des géographies ultra-marines.

Dans le domaine des prêts garantis par l'État, l'action des instituts a été double. Nous avons tout d'abord suivi la mise en place des PGE dans les départements et les collectivités d'outre-mer de la zone euro en organisant régulièrement des réunions de banquiers. Deux réunions ont été organisées en mai, à la demande du ministère des outre-mer, afin de vérifier que tout était en place pour la diffusion des PGE et que les montants accordés étaient conformes au poids des outre-mer dans l'économie française.

Notre action a ensuite consisté à adapter les PGE aux collectivités du Pacifique, car Bpifrance n'était pas en mesure de le faire - d'une part parce que les entreprises de cette zone disposent non pas d'un numéro Siren mais d'un numéro Tahiti ou d'un numéro Ridet, d'autre part parce que les prêts sont exprimés en XPF. Nous avons donc travaillé avec Bpifrance, avec le ministère des outre-mer et la direction générale du travail et sommes rapidement parvenus à attribuer des numéros Siren dérogés aux entreprises du Pacifique qui souhaitaient bénéficier d'un PGE et à nous organiser pour le *reporting* de ces prêts.

Au 5 juin, les outre-mer, départements et collectivités d'outre-mer confondus, représentait 2,4 % des bénéficiaires de PGE et 2,3 % des montants accordés, sachant qu'ils comptent pour 2,4 % du PIB de la France entière. L'aide apportée aux entreprises ultra-marines dans le contexte de la crise du Covid-19 est donc proportionnelle au poids des outre-mer dans l'économie française.

Dans toutes nos agences, un correspondant TPE est à la disposition des dirigeants des entreprises. Durant la crise, nous avons été sollicités par 161 dirigeants en deux mois, ce qui est bien plus que d'habitude.

Nous effectuons également dans toutes nos agences de la médiation du crédit. Durant la crise, cette médiation a été principalement orientée vers les entreprises n'ayant pu, pour diverses raisons, bénéficier de PGE. Nous avons été sollicités par 234 entreprises en un mois et demi. C'est beaucoup, mais la courbe s'aplatit, car les entreprises trouvent des réponses grâce aux PGE et au fonds de solidarité. On s'attendait à un nombre de saisines beaucoup plus élevé. Cela signifie que les entreprises arrivent à trouver des réponses auprès de leurs banques ou des apporteurs de capitaux.

Pour les particuliers, nous suivons de très près l'inclusion bancaire, c'est-à-dire le droit au compte, les dispositifs de traitement du surendettement et l'infobanque. Nos guichets étaient fermés pendant la pandémie, mais les services en ligne ont été sollicités : le nombre de demandes est passé de 416 en janvier à 487 en avril. Les commissions de surendettement se sont bien tenues, en visio-conférence. Aujourd'hui, nos guichets sont rouverts, de façon plus limitée que par le passé, mais nous incitons les usagers à déposer leur dossier de surendettement sur internet.

Pour conclure, je vous invite à vous reporter aux différentes études locales qui ont déjà été publiées. Les liens pour y accéder figurent en dernière page de ma présentation.

M. Michel Magras, président. – Je vous remercie Madame le président pour cet exposé très clair et très précis.

Vous l'avez rappelé, l'économie des outre-mer a été mise à l'arrêt. Je pense malheureusement que la relance y sera bien plus difficile qu'en métropole.

Vous avez évoqué les délais de paiement, qui constituent en effet un véritable problème, mais ce sujet est une arlésienne.

Vous avez par ailleurs signalé la forte dépendance des outre-mer vis-à-vis de la métropole et leur faible intégration dans le milieu régional. Les outre-mer devront à l'avenir avoir une économie plus intégrée.

La plupart des territoires ultramarins sont des îles ; certaines vivent du tourisme international. Tant que le trafic aérien n'aura pas repris, le tourisme sera donc à l'arrêt. Selon un professeur de droit, l'État était de toute évidence seul compétent pour décider du confinement des populations, mais les territoires étaient l'échelon le plus pertinent pour décider du déconfinement.

Le statut des territoires du Pacifique a été un motif d'inquiétude pour les élus. Unanimement, ils souhaitent faire entendre à l'État que l'autonomie d'un territoire ne signifie pas la rupture avec la Nation. La solidarité nationale est un bien commun, je suis content qu'elle ait pu s'exercer dans les territoires du Pacifique, qui, du fait de leur statut, n'étaient pas éligibles à certains dispositifs mis en place par l'État.

M. Bertrand Savoye, chargé de programmes de recherches au département diagnostics économiques et politiques publiques de l'Agence française de développement (AFD). – J'évoquerai tout d'abord le bilan du confinement. L'Agence française de développement finance actuellement des enquêtes à La Réunion et à Mayotte sur la perception des effets sociaux de la crise sanitaire. De telles enquêtes sont réalisées en métropole depuis plusieurs mois. Elles ont notamment alimenté le Conseil scientifique, au sein duquel siégeait un sociologue. Elles ont permis de juger de l'acceptation des mesures de distanciation, des politiques publiques, d'évaluer l'évolution de l'opinion. Nous étendons nos enquêtes à La Réunion et à Mayotte afin de ne pas avoir uniquement des références métropolitaines.

La première série d'enquêtes a lieu en ce moment, les résultats devraient être disponibles d'ici à la fin du mois. Une deuxième série sera réalisée en septembre pour mesurer les évolutions de l'opinion.

L'impact du premier mois de confinement a été légèrement inférieur dans les économies d'outre-mer, à l'exception de la Nouvelle-Calédonie. Cela s'explique pour l'essentiel par le poids du secteur public dans ces territoires,

supérieur à ce qu'il est en métropole. Nous avons l'impression – mais cela reste à vérifier une fois connues les données du deuxième trimestre – que l'impact porte sur un champ productif plus restreint, le secteur non marchand étant plus important dans les territoires d'outre-mer, mais que l'incidence de la crise est plus forte sur certaines activités marchandes particulièrement exposées que sur les mêmes activités en métropole. C'est lié à la nature du tissu d'entreprises, mais aussi, de manière plus générale, à l'ultra-périphéricité et à ses contraintes.

À court terme, la baisse d'activité devrait être de l'ordre de 30 %, contre 34 % pour l'ensemble de la métropole. L'INSEE a publié une étude intéressante début mai sur l'ensemble des régions françaises : on voyait très clairement que les départements d'outre-mer étaient moins impactés que les régions de la métropole.

On peut en revanche être plus inquiet sur la relance et les perspectives à court et à moyen termes. Nous n'avons pas encore fait de simulations sur l'année 2020 et au-delà. Nous aurons cet automne une vision plus fiable de l'ampleur de l'impact de la crise sur l'ensemble de l'année. Pour l'instant, les travaux réalisés reposent sur des enquêtes menées au tout début du confinement, fin mars et début avril. Nous publierons à l'automne une étude sur l'impact de la crise sur l'ensemble des territoires d'outre-mer, pour le comparer à celui qui est observé en métropole, voire, si l'on obtient des données, sur d'autres territoires – je pense aux régions ultrapériphériques espagnoles et portugaises –, pour voir si des spécificités se dégagent.

L'incidence du choc sectoriel nous semble plus prononcée, mais elle porte également sur un champ productif plus restreint.

L'AFD finance également une étude sur la perspective d'une relance à la fois décarbonée et socialement juste, confiée au cabinet Carbone 4, dirigé par Jean-Marc Jancovici. Le travail a commencé depuis plus d'un mois sur cinq sites : La Réunion, Mayotte, Guadeloupe, Guyane et Nouvelle-Calédonie. Les premières recommandations sont attendues d'ici l'été. Seront notamment débattus l'évolution des dispositifs de défiscalisation, la mise en place d'un livret d'épargne populaire 5.0, les investissements à prévoir sur un horizon de trente ans, les réglementations, les mesures transverses et les contreparties « bas carbone » à exiger des entités bénéficiant du soutien de l'État.

Une autre étude d'envergure porte sur la dynamique du modèle de croissance à long terme des outre-mer, sujet déjà abordé lors de notre conférence CEROM (Comptes économiques rapides pour l'outre-mer) fin 2019.

La problématique de la convergence des outre-mer et de la métropole a pour l'instant été abordée essentiellement en termes de PIB par habitant. Depuis les années 1960, on constate un grand rattrapage sur cet

indicateur. La moitié du chemin a été parcourue, mais un écart de 35 % subsiste encore entre les DOM et la métropole. Cet objectif a-t-il toutefois du sens ? Au cours des vingt dernières années, les travaux d'économie ont montré, pour les régions métropolitaines, une réelle déconnexion entre l'évolution du PIB par habitant et celle du revenu disponible brut des ménages. Paradoxalement, les régions où le PIB par tête a augmenté le plus vite sont aussi celles où le revenu brut disponible par habitant a progressé le plus lentement. Cette déconnexion est particulièrement notable pour l'Île-de-France, par exemple. Il faut prendre en compte l'effet des transferts sociaux, mais aussi de « l'économie résidentielle », avec un découplage croissant des lieux de résidence et des lieux d'activité professionnelle. Les revenus générés par la production ne sont pas forcément consommés sur le lieu même de cette production.

Pour les outre-mer, il me semble donc essentiel de s'intéresser, non seulement au PIB, mais aussi à l'évolution à long terme du revenu disponible brut par habitant, en intégrant bien évidemment la question des transferts de la métropole. Finalement, quel couple transferts publics-gains de productivité permettrait-il de contribuer à cette convergence des revenus disponibles bruts ?

D'ores et déjà, la convergence est nettement plus marquée en termes de revenu disponible brut qu'en termes de PIB par habitant, la Martinique ayant presque rejoint les Hauts-de-France sur le premier critère.

Au niveau de la productivité, il faut certes considérer les facteurs classiques portant sur le travail et le capital – le *gap* entre les outre-mer et l'Hexagone est encore important en la matière –, mais aussi des facteurs organisationnels et qualitatifs. Il ne faut pas tant raisonner en volume qu'en qualité de la dépense publique et de l'investissement.

L'AFD a enfin mené un exercice sur les perspectives à moyen terme de la Nouvelle-Calédonie. Les simulations réalisées dans le rapport du cabinet DME nous inspirent certaines inquiétudes. Le choc sur l'année 2020 devrait être légèrement inférieur à celui enregistré en métropole, le confinement intérieur n'ayant duré qu'un mois. On peut imaginer un rebond de la croissance en 2021, mais, à partir de 2022, on ne voit pas bien comment l'économie de l'île pourrait emprunter un sentier de croissance plus dynamique que celui de la quasi-stagnation qu'il connaît depuis cinq ans. Dans ces conditions, on retrouverait le niveau d'activité de 2019 au mieux en 2025 ou 2026, selon des estimations partagées par DME.

M. Michel Magras, président. – À titre personnel, je m'étonne que l'on se réfère toujours, en 2020, à la notion de « convergence ». « Converger » signifie aller vers le même point. Il me semble que les outre-mer, éparpillés à travers le monde, n'ont pas vocation à converger, mais plutôt à mener un destin parallèle, dans lequel l'État doit jouer pleinement son rôle d'accompagnateur.

M. Aurélien Daubaire, directeur régional de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) La Réunion-Mayotte. – La Réunion et Mayotte partent de plus loin en termes économiques et sociaux, et elles ont vécu de fortes tensions fin 2018 avec la crise des gilets jaunes.

Mme Marie-Anne Poussin-Delmas et M. Bertrand Savoye ont cité les travaux fructueux que l'AFD, l'IEDOM et l'INSEE mènent dans le cadre du CEROM. La compréhension même de la crise a demandé aux statisticiens bon nombre d'innovations. Les statistiques conjoncturelles sont généralement trimestrielles ou mensuelles et, pour avoir dès avril les premières estimations de l'impact économique de la crise, nous avons dû nous fonder sur des indicateurs à haute fréquence, moins robustes du point de vue méthodologique.

Après la grande récession de 2008-2009, La Réunion a connu une reprise économique selon un rythme de 3 % par an en moyenne, bien en deçà de la progression de 5 % observée dans les années 2000. L'année 2018 fut mauvaise, en raison de différents facteurs – récolte de canne à sucre, regain d'inflation –, avec seulement 1,7 % de croissance. Les chiffres parus ce matin montrent un petit regain de croissance pour 2019, à 2,2 %. La crise sanitaire est intervenue dans ce contexte, marqué aussi par un taux de chômage de 21 % en 2019 et des tendances préoccupantes sur le marché du travail. Même si l'emploi a rebondi en 2019, la population active est en baisse depuis quatre ou cinq ans. Dans toutes les tranches d'âge, en particulier chez les jeunes, de plus en plus de personnes ont renoncé à chercher effectivement un emploi.

À La Réunion, l'impact moyen de la crise sanitaire, tous secteurs confondus, s'est traduit par une perte sèche instantanée d'activité de 28 %. Quelques indicateurs conjoncturels concrets confirment ce chiffre en termes de valeur ajoutée. L'IEDOM a constaté une baisse de moitié environ des versements de billets, et la consommation d'électricité a également chuté.

Les statistiques douanières sur les importations mensuelles montrent que la chaîne d'approvisionnement n'a pas été totalement rompue. Mais elles confirment une demande bien moins forte de l'industrie et du BTP en mars et avril. La baisse de la consommation des ménages est également attestée, avec une diminution des importations de véhicules automobiles et de vêtements.

Par ailleurs, entre fin décembre 2019 et fin mars 2020, l'emploi a chuté brutalement de 1,3 %, soit 2 000 emplois en moins. Le nombre de demandeurs d'emplois de catégorie A inscrits à Pôle emploi a augmenté de 7 % entre fin février et fin avril, soit 2 500 personnes supplémentaires. Ces mouvements sont plus forts que lors de la récession de 2008-2009.

La notion de chômage n'avait toutefois plus exactement le même sens pendant la période de confinement. Grâce à l'enquête emploi de l'INSEE, nous savons que de plus en plus de personnes, tout en voulant

travailler, ne se déclaraient pas en recherche d'emploi, car elles devaient garder leurs enfants ou n'avaient aucun espoir d'embauche. Nous avons aussi constaté que la baisse de l'emploi au mois de mars était essentiellement liée, au moins dans un premier temps, à une diminution de l'intérim et des renouvellements de CDD, des indicateurs qui peuvent rapidement se relever avec la reprise. Toutefois, l'emploi s'ajuste généralement avec retard aux évolutions de l'activité économique. Les pertes pérennes se traduiront par des baisses d'emplois quelques trimestres plus tard. Le consensus estimant que le retour à un niveau d'activité économique normal prendrait au moins deux ans, on peut s'attendre à des impacts très forts sur le marché du travail.

La Réunion avait connu une très forte hausse du tourisme, presque surprenante, en 2018, puis un léger retrait en 2019. Ce secteur s'est évidemment totalement arrêté pendant le confinement.

Concernant Mayotte, on enregistre 18 % d'activité économique instantanée en moins pendant le confinement. Mais, sans doute plus encore que pour La Réunion, ce chiffre est en trompe-l'œil. Le confinement a été plus long à Mayotte - trois mois contre deux -, et la structure du tissu productif y est très différente. Le secteur marchand est moins développé qu'en moyenne nationale et les deux tiers des entreprises mahoraises, qui produisent 9 % de la valeur ajoutée et représentent 6 600 emplois, sont informelles. Ces petites entreprises sont particulièrement fragiles face à la crise actuelle. Elles ne sont pas destinataires des aides allouées aux indépendants ou aux salariés, elles sont concentrées dans les secteurs les plus directement touchés par la crise - commerce de détail, construction, restauration, petits transports terrestres et manutention -, elles sont plus jeunes que les autres, souvent dirigées par des personnes peu qualifiées et 90 % d'entre elles ne tiennent aucune comptabilité.

Tout concourt donc pour que la crise économique ait des conséquences sociales très importantes à Mayotte, sachant que deux tiers des adultes étaient déjà sans emploi avant la crise. La moitié de la population est mineure, il y a beaucoup de familles nombreuses et plus des trois quarts des Mahorais vivent sous le seuil de pauvreté nationale.

L'INSEE n'a pas encore réalisé de prévisions macroéconomiques pour l'année 2020. Certains organismes s'y sont risqués, mais l'exercice est pour l'instant assez héroïque. Le consensus qui se dégage est celui d'une reprise en « racine carrée ». L'activité reprend rapidement depuis le mois de mai, sans revenir exactement à la normale. On assisterait ensuite à un très lent retour à la normale, sur deux ans ou plus.

Il est important d'identifier les facteurs de reprise d'activité, de même que les freins et les aléas qui pèsent sur elle. Pour le moment, il existe une incertitude fondamentale sur l'épidémie elle-même et sur d'éventuels traitements. C'est pourquoi les prévisions économiques sont hasardeuses.

La reprise de la consommation est une question majeure. Dans un contexte de hausse du chômage, les ménages ont tendance à constituer une épargne de précaution. Certains n'ont pas dépensé tous les revenus qu'ils ont perçus pendant le confinement, et le retour du taux d'épargne à un niveau normal est un enjeu fondamental pour la reprise d'activité, notamment dans le secteur du tourisme.

L'investissement risque d'être freiné par les incertitudes pesant sur le rythme de reprise de la demande domestique, mais aussi mondiale, pour les entreprises qui exportent. Les entreprises craignent aussi que la crise ne génère des surcoûts.

La courbe de l'emploi suit en général celle de l'activité, mais avec un retard. À moins d'un rebond qui viendrait compenser le manque de valeur ajoutée produite durant la crise sanitaire, l'activité ne reviendra que très lentement à la normale ; l'emploi ne devrait donc que très faiblement évoluer dans les prochains trimestres.

Mayotte est sortie du confinement le 2 juin ; aucun indicateur n'atteste encore de la reprise de l'activité. À l'échelle nationale, après une activité inférieure d'un tiers à la normale en avril, la différence n'est plus que de 11 % au début de juin : la reprise est donc très rapide, mais on reste bien en deçà du niveau habituel. À La Réunion, les premières informations disponibles évoquent aussi une reprise d'activité. Ainsi, 467 entreprises ont été créées en mai, contre 269 en avril ; pour autant, ce n'est pas encore le niveau normal : en mai 2019, on relevait 532 créations d'entreprise.

Pour que le marché du travail reparte, il faut de l'offre mais aussi de la demande. Pendant le confinement, les inscriptions à Pôle Emploi s'étaient effondrées, les gens ne cherchaient même pas d'emploi, faute d'espoir ou de disponibilité. À La Réunion, la tendance s'est inversée : on relève 1 551 nouvelles inscriptions dans la dernière semaine de mai, presque autant qu'au même moment de 2019. La population active revient sur le marché du travail, c'est un premier pas.

La consommation d'électricité est également revenue à la normale en mai ; quant aux dépenses courantes des ménages, elles ne sont plus inférieures que de 10 % au niveau ordinaire au cours des trois dernières semaines de mai.

Le sujet des inégalités économiques et de la vie chère, à La Réunion comme à Mayotte, est lié à l'emploi et aux revenus du travail, dont une grande partie de la population ne dispose pas. L'enjeu principal des pouvoirs publics est de limiter les effets à moyen et long terme de la crise conjoncturelle : il faut que les ménages et les entreprises passent le cap. Pour les ménages, on se concentre sur le marché du travail et la formation professionnelle, pour éviter le chômage de longue durée ; l'insertion des nouveaux diplômés sur le marché du travail est également cruciale. Quant aux entreprises, il faut préserver le tissu productif en évitant autant que possible les faillites et fermetures liées au choc conjoncturel.

Plus largement, que faire pour l'avenir ? L'investissement, public ou privé, sera essentiel. La croissance dépend largement des gains de productivité, qui se réalisent surtout dans les secteurs innovants et à forte valeur ajoutée ; cela peut constituer un axe de politique publique. Clairement, les acteurs économiques publics comme privés sortiront de la crise plus endettés qu'ils n'y sont entrés : il faudra de la cohérence entre les choix d'investissement de court terme et les nécessaires orientations de long terme, parmi lesquelles on peut citer la transition énergétique ou encore la réponse au vieillissement de la population, qui ne fait que commencer à La Réunion.

M. Michel Magras, président. – Merci de nous avoir décrit la situation à Mayotte, qui nous inquiète beaucoup. Un travail remarquable est entrepris à destination des travailleurs de l'économie informelle inéligibles aux aides d'État par l'Association pour le développement de l'initiative économique (ADIE) qui les accompagne ainsi vers la normalisation de leur situation professionnelle.

M. Olivier Léna, directeur régional de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) Antilles-Guyane. – Nous avons établi les données que nous vous présentons en collaboration avec le CEROM en exploitant les projections économiques sur une période infra-annuelle.

En Guadeloupe, le recul observé de l'activité a été de 20 % par rapport à la normale. Cela correspond à un impact de 3 % sur le PIB. Cette crise a été essentiellement causée par la baisse drastique, de 28 %, de la consommation des ménages. Les investissements sont aussi en net recul, de 19 %. La production des entreprises baisse aussi, et donc le besoin en consommation intermédiaire. La baisse de la consommation des ménages entraîne celle des importations, mais la balance commerciale est restée déficitaire du fait de l'effondrement des exportations, qui chutent de 83 %.

La consommation des ménages est en temps normal le moteur de la croissance en Guadeloupe. Sa contraction, due au confinement et à la fermeture des commerces non essentiels, représente 80 % de celle de l'économie. La baisse des revenus reste quant à elle contenue, du fait de l'augmentation des prestations sociales et du recours au chômage partiel, rapidement mobilisé par les employeurs afin de réduire leurs effectifs tout en maintenant les contrats de travail. Dès lors, on observe logiquement une forte hausse de l'épargne, estimée à 57 % sur la période de confinement. Le taux d'épargne s'est accru de 18 %.

En Guadeloupe, la baisse de l'activité économique pendant le confinement s'avère quelque peu inférieure aux projections antérieures. La valeur ajoutée du secteur industriel a chuté de 80 % en valeur, ce qui est énorme ; dans le commerce, cette baisse est de 36 % ; dans la réparation automobile, de 50 % ; dans le transport et l'entreposage, de 56 %. Quant à la balance commerciale, elle est restée dégradée. L'activité portuaire s'est

poursuivie afin d'éviter les pénuries alimentaires, malgré quelques tensions sur la farine, le lait ou les œufs. La diminution de la production a entraîné une chute de 33 % des importations en valeur ; les importations de carburant ont chuté de 60 %, seules celles de denrées alimentaires sont en hausse, de 11 %. L'effondrement des exportations correspond en valeur absolue à la baisse plus limitée des importations, autour de 165 millions d'euros : l'effet du confinement sur la balance commerciale est donc à peu près neutre.

La reprise économique après le confinement reste incertaine en Guadeloupe ; elle dépendra de la consommation des ménages, du nombre de défaillances d'entreprises et de la reprise du tourisme.

La situation structurelle de la Martinique est voisine de celle de la Guadeloupe ; le recul de l'activité économique y est de 18 %. La consommation des ménages a chuté. Les investissements ont reculé de 24 % et les importations de 22 % ; le déficit de la balance commerciale baisse légèrement en dépit d'une chute de moitié des exportations.

La consommation des ménages est le moteur de la croissance en Martinique comme en Guadeloupe ; elle y est donc également le principal facteur de contraction de l'économie. Elle a diminué de 27 %, soit 215 millions d'euros. Cela correspond à un impact de 2,4 % sur le PIB pour 2020. Les revenus des ménages ont également diminué, même si cette baisse a été contenue, grâce notamment au chômage partiel. Là encore, l'épargne a donc augmenté, de 66 %, pendant le confinement.

Le recul de l'activité a constitué un choc d'ampleur variable suivant les secteurs. La valeur ajoutée du secteur industriel s'est effondrée de 80 % ; dans le commerce, cette chute est de 34 % ; dans le transport et l'entreposage, de 49 % ; dans la réparation automobile, de 56 % ; dans la construction, de 32 %. De nombreuses mesures de soutien aux entreprises ont été mises en place, des PGE aux moratoires sur les remboursements d'emprunts, ce qui a atténué les effets de la crise.

Les échanges extérieurs sont en net recul, du fait du recul de la demande intérieure et de la consommation intermédiaire des entreprises. Les importations de carburant ont chuté de 72 % ; celles de denrées alimentaires ont en revanche augmenté de 35 %. Les exportations ont baissé de moitié, soit 90 millions d'euros. La balance commerciale est légèrement moins dégradée - de 6 millions d'euros - qu'à la normale, ce qui diminue l'impact de la crise.

À la Guyane, où certains établissements ont dû suspendre ou diminuer fortement leur activité, l'entrepreneuriat a été fortement touché : en avril et en mai, le nombre de créations d'entreprise a chuté de 68 % par rapport à 2019. Le ralentissement de l'activité économique est estimé à 25 %, soit un impact négatif sur le PIB pour 2020 de 3,9 %. La consommation des ménages a diminué de 22 % en volume, les exportations - l'activité spatiale du centre de Kourou étant complètement suspendue - ont chuté de 75 % et

l'investissement a diminué de 20 %. La baisse de la valeur ajoutée produite est de 22 % dans le transport et l'entreposage, de 36 % dans le commerce, de 59 % dans la réparation automobile et de 75 % dans l'industrie. Les importations diminuent également, de 17 %. La balance commerciale fortement déficitaire a un impact négatif de 2,4 % sur le PIB annuel ; lesancements spatiaux programmés pour la suite de l'année devraient l'atténuer. Par ailleurs, la baisse des revenus est, là aussi, contenue grâce à l'augmentation des prestations sociales et au recours au chômage partiel, ce qui entraîne une hausse de 52 % de l'épargne.

La Guadeloupe, la Martinique et la Guyane connaissent donc des situations similaires. La reprise économique y est incertaine ; elle dépend de nombreux facteurs, à commencer par la capacité de chaque territoire à juguler la pandémie. La circulation du virus reste active en Guyane et l'on craint partout une nouvelle vague.

La crise du Covid-19 risque d'accentuer les fragilités structurelles des outre-mer, où le tissu entrepreneurial est essentiellement constitué de TPE dont la situation financière dépend pour beaucoup de la trésorerie disponible. Des mesures de soutien aux entreprises semblent donc nécessaires.

Par ailleurs, le taux de pauvreté est trois fois plus élevé dans ces collectivités qu'en métropole : une personne sur trois est sous le seuil de pauvreté en Guadeloupe et en Martinique ; une sur deux en Guyane. La pauvreté touche singulièrement les chômeurs, les familles monoparentales et les jeunes ménages. Le niveau de vie reste inférieur à celui de la métropole et les inégalités y sont plus fortes ; les prestations sociales restent la principale composante du revenu disponible des ménages les plus modestes. En outre, l'économie informelle y tient une place importante. De ce fait, le confinement aura pu encore aggraver les inégalités.

La reprise économique dans ces territoires dépend aussi du redémarrage du tourisme et du trafic aérien. L'économie locale et, en particulier, le secteur du commerce ont par ailleurs un caractère oligopolistique ; la concurrence réduite peut causer une hausse des prix. Enfin, l'impact de la crise sur l'emploi devrait être concentré sur les secteurs des services et du commerce, mais il devrait être amorti par la part importante de l'emploi public. Tout l'enjeu des politiques publiques est donc d'accompagner les différentes composantes de l'économie locale de manière à ne pas aggraver ces fragilités structurelles.

Par ailleurs, la crise aura en 2020 un impact sur les finances des communes de ces territoires, à la santé financière déjà fragile. Cela affectera au premier chef leur capacité à soutenir le secteur privé au travers de la commande publique. Par ailleurs, leur capacité de désendettement se voit dégradée. Les mesures d'urgence prises par le Gouvernement pour les collectivités locales devraient limiter l'impact de la crise sur leurs recettes, mais ce dossier ne doit pas être oublié.

Quel modèle économique d'avenir pour les outre-mer ? C'est en tant qu'économiste et connaisseur des îles antillaises, mais aussi de la Corse, dont le développement est quelque peu similaire, que je voudrais offrir quelques pistes de réflexion.

La croissance de long terme dépend des infrastructures, logistiques, portuaires, ou encore numériques. Elles doivent être confortées pour améliorer la compétitivité des entreprises implantées dans les collectivités d'outre-mer. L'accès au réseau 4G est de ce point de vue crucial. Les transports locaux doivent aussi être améliorés. Enfin, l'infrastructure réglementaire doit être conçue de manière à accompagner les exportateurs.

Un second élément essentiel pour la croissance est la formation qualifiante. Les jeunes les mieux formés quittent ces territoires. Il faut trouver le moyen de capter cette jeunesse tentée par la métropole, de soutenir les projets innovants et d'accompagner les jeunes entrepreneurs.

Les secteurs à forte valeur ajoutée, ceux qui bénéficient d'avantages comparatifs, doivent faire l'objet d'investissements : le développement durable, l'agriculture biologique ou de haute qualité, ou encore le tourisme haut de gamme, pour lequel manque encore trop souvent le service à la personne. Dans tous les cas, il faut favoriser l'innovation.

Enfin, le vieillissement est un problème croissant en Guadeloupe et en Martinique ; la proportion de jeunes actifs dans la population y diminue. En 2016, un quart de la population martiniquaise avait plus de 60 ans, 23 % en Guadeloupe. Les politiques publiques en direction des personnes âgées devraient de ce fait évoluer.

M. Olivier Fagnot, directeur de l'Institut de la statistique et des études économiques Nouvelle-Calédonie (ISEE). – Si vous le permettez, je vais vous présenter l'ISEE. Il s'agit d'un établissement public de la Nouvelle-Calédonie, dont les missions sont très proches de celles des directions régionales de l'INSEE (bien que nous n'ayons juridiquement aucun lien avec cet institut). Nous réalisons ainsi des comptes économiques rapides, des indices à la consommation, des enquêtes auprès des ménages, l'immatriculation des entreprises, etc.

Nous assurons également une mission un peu particulière : la gestion des listes électorales dont le maître d'ouvrage est l'État. La compétence de l'état civil revient en effet à la Nouvelle-Calédonie, qui gère son répertoire électoral. Outre les listes classiques (pour les élections municipales, législatives et présidentielles), la Nouvelle-Calédonie dispose de listes spéciales (pour élire les membres du Congrès) et d'une liste spéciale « consultation » où figurent les électeurs pouvant participer aux référendums sur l'avenir de la Nouvelle-Calédonie.

Outre l'état civil, nous avons aussi des compétences en matière d'impôts, de droit du travail, de protection sociale, de commerce extérieur, de transports, de santé ou encore d'enseignement. Bien que juridiquement

indépendant de l'INSEE, nous en sommes très proches puisque nous disposons des mêmes outils, des mêmes méthodes et des mêmes approches. Nos travaux peuvent donc être immédiatement comparables.

Avant de présenter le bilan économique de la crise du Covid-19, quelques éléments de contexte sur la situation calédonienne avant la crise sont nécessaires. Le territoire se situait dans une phase de croissance ralentie, arrivant sans doute à maturité en termes d'équipements publics et d'équipements des ménages et des entreprises. De nombreux investissements ont été réalisés dans les années récentes. Selon les données CEROM (Comptes économiques rapides outre-mer), la croissance calédonienne a été de 0,6 % en 2018 contre une moyenne de 3 % entre 2005 à 2015.

Il y a un changement notable dans la nature de cette croissance. Alors que la consommation des ménages en était le moteur traditionnel, ce rôle est désormais de plus en plus assuré par l'investissement. Dans les 0,6 points de croissance en 2018, la consommation compte ainsi pour 0,5 point, l'investissement pour 0,8 point et le commerce extérieur pour -0,7 point. Par ailleurs, les finances publiques locales étaient en tension, ce qui augurait déjà une réduction de l'investissement public. Le résultat du recensement montrait en outre une croissance démographique en berne. Pour la première fois en 30 ans, le solde migratoire est négatif de 10 000 personnes entre 2014 et 2019.

Trois éléments de satisfaction sont à noter. D'abord, le nombre d'emplois salariés privé a augmenté de 0,3 % en 2019 (hausse modeste mais notable, tirée en grande partie par l'industrie et les services). Le deuxième motif de satisfaction est le niveau de chômage. Établi entre 11 et 12 %, il s'agit toujours du taux de chômage le moins élevé des outre-mer. Enfin, un record a été enregistré en matière de touristes, leur nombre atteignant 130 000. Le tourisme calédonien présente un profil particulier par rapport aux autres outre-mer. 1/3 seulement des touristes viennent de la Métropole ; la majorité vient pour découvrir le territoire ; et le tourisme affinitaire compte pour 22 %.

S'agissant de la crise du Covid-19, il existe plusieurs éléments de satisfaction. La Nouvelle-Calédonie est tout d'abord un des rares territoires à ne pas avoir connu de cas autochtones. Les 18 cas sont des cas importés et ont été immédiatement maîtrisés, grâce à la mise en place d'une quarantaine. Les mesures prises ont permis de préserver la population de l'arrivée du virus. Le temps de confinement n'a duré qu'un mois.

Les effets économiques du confinement sont de deux ordres : des effets immédiats (facilement chiffrables grâce à un simple exercice comptable) et des effets induits (plus difficilement mesurables et observables sur plusieurs mois).

S'agissant des effets immédiats, on estime que la croissance calédonienne en 2020 est en baisse de 3,6 points par rapport au niveau qu'elle aurait dû atteindre sans le coronavirus. Les pertes totales se chiffrent à 287 millions d'euros, le recul d'activité étant de 44 %. Il s'agit des effets les plus aisés à évaluer.

Plus difficile en revanche est l'évaluation des effets induits, qui dépendent de la réaction future de chaque acteur économique (ménages, entreprise, secteur public). S'agissant des ménages, les interrogations sont nombreuses. On ne sait comment ils se comporteront : vont-ils surconsommer pour compenser la faible consommation du confinement ou au contraire garder un niveau normal de consommation ? Garderont-ils une épargne de précaution ? Tout dépend en réalité de la situation de chacun, selon qu'il a continué à travailler, s'est mis à télétravailler, a pris des congés exceptionnels ou a dû prendre des congés forcés. La consommation représentant encore 2/3 du PIB calédonien, les attitudes de consommation seront donc capitales pour la croissance future.

Pour les entreprises, trois cas peuvent être distingués. L'arrêt de la production a concerné les secteurs du tourisme, de la restauration, des transports, des loisirs, de l'hôtellerie et de l'évènementiel. Les secteurs en mode dégradé voire très dégradé sont ceux du BTP, des industries et du commerce. À l'inverse la pharmacie, l'agriculture, l'administration et les mines métallurgiques sont des secteurs épargnés.

La reprise complète d'activité est difficile à estimer, la mesure de l'impact des aides versées par l'État étant au préalable nécessaire. La situation pourrait se dégrader vite avec des défaillances d'entreprise, un moindre investissement public et privé et une moindre consommation des ménages.

Le troisième acteur est le secteur public. Les finances publiques concourent aujourd'hui aux mesures de soutien ; elles font face à des dépenses imprévues (coût de la quarantaine pris en charge par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, coût du rapatriement des ressortissants calédoniens établi à 21 millions d'euros...). Il y a eu un effritement des recettes et les collectivités vont devoir s'endetter et réduire la voilure des investissements prévus. Des aides aux entreprises ont été apportées par l'État et par la Nouvelle-Calédonie. Du côté de la Nouvelle-Calédonie, le maintien des effectifs a été obtenu grâce à l'indemnisation du chômage partiel. Le taux d'indemnisation en vigueur en Nouvelle-Calédonie a été relevé pour arriver au standard métropolitain. Des reports de cotisations et de charges fiscales ont également été adoptés. Des aides provinciales ont aussi été décidées (aides à la trésorerie des TPE et indépendants pour la Province Sud ; prise en charge partiel de l'assurance maladie par la Province Nord, aides diverses aux entreprises pour les îles Loyauté).

Du côté des aides de l'État, le territoire a pu bénéficier du fonds de solidarité et des Prêts garantis par l'État (PGE). À ce stade, l'utilisation des différentes aides est moins avancée qu'estimé. Par ailleurs, il n'est pas certain que le prêt de l'AFD avec garantie de l'État (de 28 milliards de francs Pacifique, soit 235 millions d'euros) soit intégralement consommé.

S'agissant du rôle d'amortisseur des services non marchands, celui-ci joue moins en Nouvelle-Calédonie par rapport aux autres outre-mer. Le secteur public représente 24 % du PIB contre 35 % dans les outre-mer. La structure économique de la Nouvelle-Calédonie est en réalité plus proche de la métropole que celle des autres outre-mer. C'est donc plus la durée du confinement que la structure de l'économie qui déterminera l'impact de la crise en Nouvelle-Calédonie.

Des secteurs ont d'ores et déjà repris et largement repris. C'est ainsi le cas pour le bâtiment où le redémarrage est rapide (le secteur n'a été d'ailleurs totalement à l'arrêt qu'une partie du confinement). Pour ce secteur, le manque à gagner sera probablement compensé dans l'année, de même pour l'immobilier et l'automobile

Les activités fiduciaires ont été en recul de 60 % mais devraient revenir rapidement à leur niveau normal. Ce devrait être aussi le cas pour l'activité bancaire, relativement épargnée.

La relance devra sans doute passer par une reprise de la consommation des ménages, en débloquant l'épargne forcée accumulée pendant le confinement. J'y ajouterai cependant un bémol. La situation d'incertitude politique et institutionnelle, avec la perspective des deux prochains référendums dont le premier se tiendra en octobre, peut être un frein à la consommation.

S'agissant du tourisme, je titrerai mon développement ainsi : « repartir mais repartir différemment ». Après les 500 000 croisiéristes enregistrés en 2019, le modèle du tourisme calédonien atteint ses limites. D'abord du fait des capacités hôtelières du territoire : la Nouvelle-Calédonie n'est pas prête à les multiplier par deux. Par ailleurs, quoi que nous fassions, il s'agit d'une destination éloignée, aux tarifs qui resteront élevés. Il ne faut pas oublier non plus la forte concurrence dans la zone Pacifique, qui présente d'autres destinations très attirantes.

Pour repartir, le tourisme calédonien devra probablement se tourner vers le tourisme local, le tourisme résidentiel, en incitant les calédoniens à redécouvrir la Nouvelle-Calédonie. Une deuxième piste serait d'insister sur la « bulle *covid free* » que représente le territoire. Comme Wallis-et-Futuna, la Nouvelle-Calédonie n'a aujourd'hui aucun cas de Covid-19 sur son territoire. Grâce à cette bulle, le tourisme peut se faire sans contrainte, sans quarantaine. Des discussions sont en cours avec l'Australie, la Nouvelle-Zélande et Wallis-et-Futuna pour établir une stratégie de « bulle *covid free* » à quatre.

Le tourisme de masse a montré ses limites en Nouvelle-Calédonie. Il faut donc sûrement se tourner davantage vers un tourisme plus qualitatif et plus écoresponsable. Il faudrait peut-être abandonner le modèle des navires de croisière avec 1 000 personnes et privilégier davantage les croisières de luxe, à haute valeur ajoutée.

Un deuxième levier essentiel à la reprise est l'investissement public. Tout porte à croire qu'il va se réduire. Il permettrait pourtant d'éviter nombre de défaillances d'entreprises et de limiter un chômage qui coutera cher à la collectivité

S'agissant du modèle économique d'avenir, un large consensus se dégage autour de deux pistes : l'économie verte et l'économie bleue.

L'économie verte a encore un poids limité en Nouvelle-Calédonie. Ainsi, 80 % de l'électricité est produite par des usines thermiques (hydrocarbures et charbon) et moins de 10 % par le solaire et l'éolien. La Nouvelle-Calédonie est un haut lieu de biodiversité, aujourd'hui insuffisamment valorisée. Celle-ci offre un potentiel immense de création de richesses. Pour préserver cette biodiversité, des investissements importants et la création de nouvelles activités sont en effet nécessaires.

Concernant l'économie bleue, il est vrai que la mer a longtemps été considérée par le territoire comme un facteur d'isolement. Aujourd'hui, elle est heureusement davantage perçue comme un outil potentiel de croissance. Le développement des infrastructures portuaires pourrait être une piste. Actuellement, un grand navire public ou privé doit faire son carénage en Nouvelle-Zélande ou en Australie. C'est un exemple assez parlant. La Nouvelle-Calédonie a l'avantage d'avoir le premier port autonome des outre-mer avec Nouméa, grâce à l'exportation du minerai. Elle pourrait étoffer son action et servir de port intermédiaire dans la zone Pacifique.

La vie chère est en effet une question importante tant les facteurs explicatifs de cette vie chère sont concentrés en Nouvelle-Calédonie. La population y est faible avec 271 000 habitants sur un territoire très important de 18 500 km². L'isolement, l'éloignement, la dépendance aux transports et aux importations, l'étroitesse du marché local limitent la compétitivité des entreprises. La question même d'une concurrence des entreprises dans un si petit marché se pose. Il s'agit là de sujets ouverts sur lesquels il faudra continuer de travailler.

M. Michel Magras, président. – Je vous remercie d'avoir mis l'accent sur le tourisme et sur la Nouvelle-Calédonie. Lorsqu'on lit les documents statistiques sur le tourisme, une destination qui réussit prend en général un tiers de sa clientèle dans son bassin géographique. Vous avez bien dit que la part du tourisme affinitaire et les relations avec la métropole ne comptaient que pour un tiers. Cela me rappelle un rapport que j'avais fait sur la Guadeloupe, qui soulignait que pour être rentable sur le long terme, le tourisme doit être diversifié.

La crise ne doit être vécue comme entièrement négative mais doit être aussi une opportunité de pointer les forces et faiblesses du développement économique des outre-mer. Nous devons notamment concilier satisfaction de la demande et consommation responsable des produits.

M. Nicolas Prud'homme, directeur de l'Institut de la Statistique de la Polynésie Française (ISPF). - Je vais essayer d'être complémentaire par rapport aux interventions précédentes. L'ISPF n'a pas du tout le même statut que la direction générale de l'INSEE ou que l'ISEE de Nouvelle-Calédonie. Nous sommes un établissement public administratif qui dépend du pays et non pas une direction du ministère des finances comme l'INSEE peut l'être en métropole.

Par rapport aux différents échanges, je tiens aussi à préciser que le système d'informations en Polynésie, les données ne sont pas forcément prises en compte avec la même sensibilité, capacité, et comparabilité que dans un DOM « classique ». Je pense qu'il y a un petit peu de retard sur la prise de conscience de l'intérêt d'avoir des indicateurs pertinents, continus, fiabilisés et de qualité.

La crise sanitaire, un peu comme en Nouvelle-Calédonie, n'a pas touché aussi fortement le territoire. Nous avons eu deux-trois hospitalisations et soixante cas. L'ouverture du ciel est programmée à partir du 1^{er} juillet, avec le souhait de pouvoir supprimer le sas sanitaire. Ainsi, à partir du 15 juillet 2020, il n'y aura plus de quarantaine en Polynésie française. Le tourisme est composé de 65 % de touristes américains et de français.

Il y a un point de vigilance sur la situation de la Caisse de prévoyance sociale qui risque d'être en défaut de paiement à partir du mois de septembre 2020. Comparé à l'Hexagone, il s'agit d'une unique caisse qui gère à la fois les minimas sociaux, l'aide, les salariés et le financement de l'hôpital public.

Concernant le chômage, je souhaite attirer l'attention sur une enquête « emploi » que nous avons réalisé en Polynésie. Nous avons un taux de chômage de l'ordre de 14 % mais il est faible dans la mesure où les gens ne recherchent pas forcément un emploi et ne sont pas considérés comme chômeur au sens du BIT. Il s'agit d'un chiffre en trompe-l'œil qui cache une réalité de difficultés d'accès à l'emploi et de quantités d'emploi par rapport aux actifs présent sur le territoire.

L'enquête « budget des familles » démontre que la Polynésie est un des territoires les plus inégalitaires, qui peut se rapprocher de la Guyane ou de la Nouvelle-Calédonie, avec un système d'imposition indirect, via la TVA, qui permet d'avoir des crédits et des recettes du pays disponibles rapidement. En revanche, l'inconvénient en cas de crise, comme c'est le cas actuellement, est que les recettes fiscales sont en chute car il n'y a plus de consommation.

Il n'y a pas non plus d'amortisseurs sociaux comme on peut le voir dans l'Hexagone. Il y a une prise de conscience du pays qui a souhaité mettre en place un plan de sauvegarde de l'économie avec notamment une aide de 800 euros par mois à tous les salariés qui étaient impactés au moment de la crise. Tout cela soulève la question du financement de ces mesures si l'économie ne redémarre pas.

Une baisse d'activité de 34 % a été enregistrée avec trois points de PIB en moins par mois de confinement. À la demande du Haut-Commissariat, nous avons réalisé un modèle de scénario pour anticiper les effets de la crise. Nous envisageons une perte de PIB de - 22 % pour 2020 avec une reprise étalée sur six à huit ans. En effet, les effets sur l'emploi sont en décalage par rapport à la baisse d'activité. Ainsi, lorsqu'on commence à descendre à - 18 % à - 20 % d'impact négatif sur la croissance économique, cela peut présager une chute de - 10 points voir - 15 points de destruction d'emplois mais aussi un manque à gagner important des recettes fiscales.

Je suis inquiet lorsque j'entends le pays faire état de rigueur budgétaire. D'un point de vue économique, il est important de dépenser et de pouvoir alimenter la consommation des ménages car il s'agit du principal moteur de l'économie.

Sur les politiques de relance, nous avons mis en place, avec le CEROM, une enquête réalisée en juin sur la base du mois de mai et qui va être reproduite en juillet. Cela nous a permis d'interroger les entreprises pour anticiper leur vision, les licenciements potentiels et leur prévision de chiffres d'affaires. Nous n'avions pas forcément un système d'informations qui était prêt à être réactif face à ce genre de crise. Nous avons dû innover en mettant en place des enquêtes, en consultant (par exemple le MEDEF) et en essayant de pouvoir récupérer toute la donnée possible pour apprécier au mieux la situation économique.

Sur les leviers, les acteurs économiques locaux souhaitent davantage d'indépendance alimentaire. Cela risque d'être compliqué d'être totalement autonome mais en tout état de cause il est nécessaire de réduire cette dépendance en développant efficacement le secteur agricole en Polynésie. La question du foncier est essentielle puisque peu de terres appartiennent au pays. De ce fait, la gestion de l'aménagement du territoire est plus compliquée que dans l'Hexagone. Écologie, développement durable et biodiversité sont mis en avant en Polynésie de la même façon qu'en Nouvelle-Calédonie.

Au regard du bilan démographique, le vieillissement de la population et le non-renouvellement des générations risquent d'impacter la prise en charge des plus anciens. La question de la « *silver économie* » sera un sujet majeur et pertinent dans les années à venir notamment pour le financement de la prestation sociale et de la Caisse de prévoyance sociale.

Tout ce qui représente la technologie de la donnée à forte valeur ajoutée est fondamentale avec par exemple les idées de « *data center* ». Avec les douze heures de décalage avec la métropole, nous pourrions assurer une continuité de service pour la Polynésie.

Cela nécessite inéluctablement le développement des compétences. Pour vous fournir un exemple concret, je suis passé par la Martinique. Comparé aux DROM où les fonctionnaires d'État vont être formés en formation initiale et continue, le statut de fonctionnaire en Polynésie date de vingt ans, avec très peu de formation. Il y a donc un réel souci de capital humain au niveau du territoire.

Concernant les inégalités, les positions dominantes sont davantage marquées car c'est un petit territoire. Cela ne facilite pas la libre concurrence et accentue la vie chère. La Polynésie peut servir de laboratoire, par rapport à l'Hexagone, avec des expérimentations qui pourraient être menées sur certains territoires.

Le fait de pouvoir attirer les capitaux étrangers est un sujet récurrent car la Polynésie, placée au milieu du Pacifique, n'est pas une ligne commerciale et donc le transport coûte cher. Il y a la question de développer des zones franches et d'améliorer la valeur ajoutée des produits du pays destinés à l'exportation. Par exemple, les perles sont exportées sans valeur ajoutée c'est-à-dire qu'elles sont vendues en brut vers la Chine qui s'occupera de la transformation produisant de la valeur.

L'Autorité de la concurrence a été mise en place dans le pays depuis quatre ans afin d'éviter les situations de monopole et d'abus de position dominante. Elle n'est pas toujours soutenue au niveau local, ce qui cause des difficultés.

M. Michel Magras, président. – Je vous remercie d'avoir mis l'accent sur la fragilité financière des collectivités, en particulier celles relevant de l'article 74 de la Constitution qui ont mis en place une fiscalité indirecte. Ce mode de fiscalité, basé sur la consommation, devient pour certaines d'entre elles une source de difficultés insurmontables en cas de crise économique. Il faudra peut-être réfléchir, à l'avenir, à élargir la palette de leurs ressources pour surmonter des épreuves comme celle que nous subissons. Nous attendons avec intérêt les conclusions du député Jean-René Cazeneuve, président de la délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation de l'Assemblée nationale, sur les conséquences de la crise sur les finances des collectivités ultramarines.

Mme Viviane Artigalas, rapporteure. – Je remercie tous les intervenants pour la qualité et l'exhaustivité de leurs présentations. Elles mettent en lumière les inégalités territoriales. Les spécificités de chacun des outre-mer doivent être prises en compte dans le plan de relance. Nous avons un peu trop tendance, en France, à édicter des mesures qui ne sont pas

territorialisées. La nouvelle phase annoncée de décentralisation donnera peut-être plus de possibilités aux territoires de se développer en fonction de leurs spécificités et d'obtenir les aides dont ils ont besoin.

M. Thani Mohamed Soilihi. – Je remercie également nos invités pour leur description très précise de la situation de nos territoires. Les données statistiques nous sont très utiles car elles nous permettent de mieux les faire connaître. Pendant longtemps, Mayotte a été exclu des statistiques. Le travail très important entrepris par l'INSEE et l'IEDOM n'est pas achevé mais je tiens à souligner la qualité du travail des intervenants. À la différence d'autres, Mayotte est un jeune département, en train de se construire.

J'aimerais revenir sur le sujet du travail informel évoqué par M. Aurélien Daubaire. À Mayotte, environ 10 % de la population active intervient dans le secteur informel et c'est un enjeu majeur de la sortie de crise sanitaire. Par ailleurs, cette année marque l'entrée en vigueur sur notre territoire du statut d'autoentrepreneur. Vous connaissez la pression migratoire qui s'exerce sur notre territoire et ses conséquences. Pourriez-vous nous donner des précisions sur la manière dont les travaux de l'INSEE sur le travail informel vont se poursuivre ? Ne faudrait-il pas les intensifier ? Vos perspectives établies avant la double crise du Covid-19 et de la dengue seront-elles maintenues ?

Enfin, pourriez-vous me donner des informations sur l'enquête « *Cadre de vie et sécurité* » (CVS) programmée cette année à Mayotte ? Elle a pour objectif de mesurer le sentiment d'insécurité. La double crise qui a frappé le 101^{ème} département a malheureusement été accentuée par la montée de l'insécurité qui a « pourri » la vie des habitants. Des résultats sont attendus car la population considère que les chiffres qui sont avancés sur la délinquance et la sécurité ne correspondent pas à la réalité. Nos collectivités sont souvent bousculées par des événements qui freinent leur développement économique.

Je me veux optimiste et suis persuadé que nous pouvons mettre à profit la crise actuelle pour repartir d'un bon pied. Ce matin, j'ai participé à une visioconférence organisée par la chambre régionale de l'économie sociale et solidaire de Mayotte, avec Mme Annick Girardin, la ministre des outre-mer, et M. Christophe Itier, haut-commissaire à l'économie sociale et solidaire et à l'innovation sociale. La problématique portait sur les voies à inventer pour sortir le département de ses difficultés chroniques grâce au vecteur de l'économie sociale et solidaire. Sur place, les gens sont prêts à s'investir dans cette filière.

Mme Victoire Jasmin. – Il est important pour les élus de disposer de données statistiques pour mieux évaluer et adapter – en fonction des moyens – les politiques publiques et impulser une nouvelle dynamique. Cela est vrai pour les données démographiques comme celles sur l'agriculture. Pendant la période de confinement, nous avons vu que nos agriculteurs ont

pu – tant bien que mal – mettre leur production à disposition. Le transport aérien était interrompu et nous avons privilégié les circuits courts. L'interprofession guadeloupéenne de la viande et de l'élevage (IGUAVIE) a innové et tous les commerces ouverts ont pu distribuer des produits du territoire. Les commerces de première nécessité ont parfaitement rempli leur rôle. Les données que vous nous avez communiquées montrent que les gens ont même pu constituer une certaine épargne en consommant différemment.

Nous devrions prochainement procéder à une nouvelle étape de la décentralisation. Si la République est « une et indivisible », il faut cependant prendre en considération chacun des territoires qui la constituent. Les intervenants ont évoqué leurs points forts et leurs points faibles. Il faut définir une autre approche, basée sur la différenciation.

Trop de nos jeunes partent vers l'Hexagone suivre certaines formations. Nous disposons d'un lycée agricole et notre agriculture devrait être davantage valorisée. Les produits de nos territoires qui doivent respecter des normes européennes contraignantes sont concurrencés par des produits étrangers qui ne les respectent pas et, de plus, leur consommation entraîne des conséquences négatives pour la santé.

Je voudrais enfin évoquer la filière de la canne à sucre. Les planteurs ont subi les restrictions de circulation dues au confinement. À l'issue de celui-ci, ils ont été bloqués par des usines en panne, notamment à Marie-Galante. La situation a été rétablie mais, pour tenir compte de ces difficultés, des annonces avaient été faites pour indiquer que les usines cannières pourraient fonctionner jusqu'à la fin du mois de juillet. Il semblerait que le délai supplémentaire soit finalement réduit à la fin du mois de juin, dans quelques jours, alors que les cannes sont encore debout. Ceci serait très préjudiciable pour les planteurs, et plus particulièrement pour les plus petits d'entre eux qui ne pourront pas survivre. C'est une façon de nous maintenir à genoux. Nous ne pouvons pas continuer à accepter d'en être réduits à tendre la main du fait de personnes qui ne connaissent pas nos différents territoires et ne comprennent pas que la situation actuelle ne peut plus durer. Les planteurs de canne font beaucoup de sacrifices et si on réduit la coupe et la durée d'ouverture des usines leur situation sera catastrophique. Monsieur le président, j'aimerais que toutes les personnes qui nous écoutent et sont en capacité de faire quelque chose agissent pour que les usines ne ferment pas à la fin du mois de juin.

Je félicite tous les intervenants car les données qu'ils nous ont communiquées nous permettent de mieux prendre en compte nos spécificités, d'être en mesure de valoriser chacun de nos atouts pour que nous puissions exceller.

M. Michel Magras, président. – J’entends l’appel qui est lancé et que nous allons relayer en tant que parlementaires même si certaines décisions venant de l’État sont difficiles à modifier. Monsieur Aurélien Daubaire voulez-vous apporter des éléments de réponse ?

M. Aurélien Daubaire. – S’agissant de Mayotte, je peux confirmer que l’enquête de l’INSEE sur le cadre de vie et la sécurité cherche à aller bien au-delà des chiffres déclarés sur la délinquance, notamment par les institutions judiciaires. On interroge la population pour avoir une vision d’ensemble, y compris des violences intrafamiliales. Cette enquête a débuté début 2020 et va reprendre dans les mois qui viennent. L’enquête sur le secteur informel, nous en avons parlé récemment avec la DGOM, devrait être réalisée début 2022 afin de disposer de points de mesure réguliers ; les choses évoluent très vite à Mayotte. On voit lors des enquêtes auprès des entreprises que l’économie se formalise et on a besoin de mesurer jusqu’à quel point. Ces enquêtes thématiques, que ce soit à Mayotte ou dans les autres départements ou régions d’outre-mer, sont réalisées pour la plupart dans le cadre d’un accord-cadre et d’un cofinancement avec l’INSEE et le ministère des outre-mer. Sur Mayotte et les autres départements, vous aurez bientôt les résultats actualisés du niveau de vie et des inégalités dans chacun des territoires d’outre-mer, c’est en cours d’achèvement. On a réalisé une enquête santé en 2019 et on pourra comparer les différents territoires en fonction de la moyenne nationale, ou entre eux, et ceci en fonction des caractéristiques socio démographiques des ménages. Et on envisage dans les années à venir, je peux me permettre de le dire, à nouveau une enquête pour mesurer l’illettrisme technique – ou illettronisme –, les compétences à l’écrit et à l’oral, en français, le calcul et certainement une enquête sur le logement dans les années à venir. Et j’en profite pour signaler également qu’à Mayotte l’outil statistique se construit ; l’INSEE y avait créé une antenne en 1997 avant la départementalisation. Nous étions des pionniers. Le travail d’enquête s’est transformé en service qui a pris de l’ampleur car nous mettons en œuvre avec les communes de Mayotte, pour la première fois un recensement, ce qui représente beaucoup de travail. J’en profite pour saluer le travail des enquêteurs de Mayotte ont été les plus rapides lors du déconfinement à retourner sur le terrain avec les masques, etc., pour faire les opérations de cartographie.

M. Thani Mohamed Soilihi. – Je voulais vous remercier, Monsieur le directeur pour ces réponses. Le recensement annuel est issu de l’un de mes amendements à la loi Égalité réelle. Est-ce que la date de 2022 n’est pas trop éloignée ? Parmi les choses dites sur Mayotte, on a oublié de préciser que c’était l’un des rares territoires où il y a encore des perspectives de croissance. C’était le cas avant cette crise mais il n’y a pas de raison pour que subitement on passe d’un extrême à l’autre. Est-ce qu’il n’y a pas là une occasion à saisir, pour raccourcir ce délai. Je sais que cela suppose des moyens et que vous n’avez pas seul la réponse. Est-ce que l’on ne peut pas avancer cette date ?

M. Aurélien Daubaire. – Le recensement est bien prévu début 2021. L'inconvénient du recensement annuel c'est qu'il s'opère sur cinq ans mais il est bel et bien lancé.

M. Michel Magras, président. – Madame le président, puis-je vous passer la parole pour quelques mots de conclusion ?

Mme Marie-Anne Poussin-Delmas. – Il a été beaucoup question dans cette table ronde du rôle des territoires dans cette crise du Covid-19 et des scénarios possibles de sortie de crise. On a aussi évoqué le modèle économique d'avenir pour les outre-mer, certainement le sujet le plus complexe.

Je valide ce qu'a dit Olivier Léna : il ne faut pas perdre de vue les lignes de force de long terme. La mise à niveau des infrastructures dans les domaines du transport, des équipements portuaires et surtout du numérique – on le voit avec les dispositifs du télétravail – est indispensable afin de maintenir des activités partout où cela est possible.

Le second axe à souligner est celui de la formation et du capital humain. Nous avons des populations vieillissantes – je pense en particulier à la Martinique, à la Guadeloupe – avec un marché intérieur qui se rétracte. La Martinique perd 4 000 consommateurs par an et ces territoires perdent, du coup, en attractivité pour les jeunes. Tout ceci va pénaliser les entreprises en termes de recrutement. Je veux soulever comme point de vigilance l'importance de la politique d'attractivité des territoires. Elle existe mais il faut l'amplifier et l'inscrire dans une vision intégrée avec des actions dirigées pour la formation, la recherche, l'innovation, le développement des *start-up* dont on n'a pas parlé mais qu'il faut mettre en lumière. Les outre-mer ont un certain nombre de *start-up* innovantes, même très innovantes, qui commencent à avoir une certaine légitimité au plan national, voire international. Il faut les soutenir et éviter qu'elles ne passent sous des pavillons autres que nationaux à la faveur des difficultés du Covid-19. Les plus avancées ont accès à des *business angels* et à des fonds d'investissement étrangers. Un certain nombre de *start-up* innovantes sont encore aux mains des régions qui les aident via des subventions. Je voudrais passer un message pour que nos *start-up* prometteuses, qui sont en voie de développement, puissent continuer à bénéficier de ces soutiens, ce qui sera compliqué puisque les financements publics seront sollicités pour bien d'autres sujets.

Il faut agir pour formation, l'apprentissage, le développement d'incubateurs ; c'est toute cette chaîne qui permet à la recherche et à l'innovation de se projeter dans un cycle de production. Les formations doivent être pensées pour pouvoir offrir des débouchés sur place, en outre-mer. C'est une approche intégrée qui doit prévaloir. L'apprentissage en outre-mer est par ailleurs relativement peu développé. À l'heure où les formations métropolitaines intègrent des cursus en Chine ou dans des

destinations étrangères, il y a probablement une carte à jouer pour proposer aux jeunes des stages pratiques en outre-mer.

M. Michel Magras, président. - Je vous remercie, Madame le président, pour avoir mis l'accent sur tous ces points très importants pour les réflexions de nos rapporteurs. Cela montre que nous sommes sur le bon chemin puisque vous avez cité les *start-up* ultramarines. Nous avons organisé, il y a quelques années déjà, des conférences économiques par bassin avec un succès remarquable. Il faudra peut-être les relancer de manière différente, mais ô combien utiles, et adaptée à nos différents territoires.

M. Olivier Léna. - Je partage pleinement l'avis de la présidente, il faut une politique d'attractivité et une vision intégrée ; les deux volets sont très importants. La Corse a strictement les mêmes problématiques. Au-delà du constat, j'ai eu plaisir à échanger avec vous et à avancer ensemble.

M. Michel Magras, président. - Je vous remercie. La Délégation a besoin de documents statistiques et il est important que nous ayons des données fiables pour affiner notre réflexion.

Jeudi 25 juin 2020

Table ronde sur le tourisme

M. Michel Magras, président. – Mes chers collègues, nous arrivons aujourd'hui au terme de nos auditions organisées dans le cadre de l'étude sur l'urgence économique dans les outre-mer, engagée pendant la période de confinement liée à la crise sanitaire.

Comme vous le savez, avec nos trois rapporteurs, Stéphane Artano, Viviane Artigalas et Nassimah Dindar, nous avons réalisé depuis le 16 avril une quinzaine de visioconférences afin de nous permettre de prendre la mesure du choc économique qui a frappé le territoire à la suite de l'épidémie de Covid-19. Pour ce faire, nous avons procédé à une première série d'auditions transversales qui nous ont permis d'avoir un panorama des situations vécues dans les différents territoires. Nous avons ainsi entendu la Fédération des entreprises d'outre-mer (FEDOM), l'Association des chambres de commerce et de l'industrie de l'outre-mer (ACCIOM) et enfin quatre institutions financières très investies dans l'outre-mer (l'Agence française de développement, la Banque des territoires du groupe de la Caisse des dépôts, Bpifrance et l'Association pour le droit à l'initiative économique). Après l'audition de la ministre de l'outre-mer le 14 mai dernier, un point d'étape a été dressé par nos rapporteurs, assorti de 20 propositions qui ont été transmises au Premier ministre. En réponse à ce courrier, M. Édouard Philippe m'a indiqué que les perspectives tracées par ce document sont pleinement partagées par le Gouvernement. Il a détaillé un certain nombre de points d'accord, concernant en particulier pour le maintien de la capacité d'investissement et de soutien à la relance des économies d'outre-mer. Dans un second temps, nous avons lancé une nouvelle série d'auditions axées sur des thématiques sectorielles, comme le transport aérien, le BTP, le logement social, l'agriculture, la pêche, le numérique, les données statistiques et enfin le tourisme.

Ce dernier secteur concentre un grand nombre des problématiques et il est absolument emblématique des défis à relever en outre-mer. Nous vous remercions donc vivement d'avoir répondu nombreux à notre invitation pour cette table ronde. Nous sommes à la veille de la période des vacances estivales ; nous savons que s'expriment déjà les plus vives inquiétudes, non seulement pour la présente saison 2020 mais aussi concernant les perspectives d'avenir d'un secteur économique qui constitue une part très importante des revenus de certains territoires. C'est le cas pour tous, mais plus encore pour la Polynésie, la Guadeloupe ou encore Saint-Barthélemy.

Au cours de nos auditions, nous avons entendu des bilans souvent préoccupants et les attentes fortes d'interventions adressées à l'État et aux collectivités. Nous avons néanmoins relevé des initiatives, une mobilisation et une volonté de capitaliser sur des expériences récentes. Je pense notamment à la façon dont des acteurs du monde agricole et de la pêche ont su faire face aux besoins de la population locale. Il faut saisir l'opportunité de cette crise pour aller de l'avant. L'attention portée à cette « intelligence territoriale » est au cœur de notre démarche. Notre rapport sera examiné le jeudi 9 juillet prochain et la réunion sera suivie d'une conférence de presse, en visioconférence.

Je vous propose d'entendre successivement pour le bassin Atlantique, M. François Baltus-Languedoc, directeur général du comité martiniquais du tourisme, Mme Valérie Damaseau, présidente de l'office de tourisme de Saint-Martin, M. Nils Dufau, président du comité du tourisme de Saint-Barthélemy, M. Alex Madeleine, président du comité du tourisme de la Guyane, M. Nicolas Vion, président du groupement hôtelier et touristique de la Guadeloupe et Mme Malika Halili, directrice du pôle tourisme de la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Pour le bassin Pacifique, nous entendrons M. Denis Ehram, directeur général de la chambre de commerce et de l'industrie des métiers de l'agriculture de Wallis-et-Futuna, M. Hironui Johnston, chargé de mission au ministère du tourisme et du travail de la Polynésie française et en charge des relations avec les institutions, et Mme Julie Laronde, directrice générale de la Nouvelle-Calédonie Tourisme. Pour le bassin de l'océan Indien, nous recevrons M. Michel Madi, directeur du comité du tourisme de Mayotte et M. Patrick Serveaux, président de l'union des métiers et des industries de l'hôtellerie de la commission du tourisme MEDEF de La Réunion.

M. Stéphane Artano, rapporteur. – Merci pour votre participation à cette table ronde importante. Ma question porte sur l'impact de la crise du Covid-19 sur l'activité touristique de vos territoires respectifs. Vous nous expliquerez, via les questions que vous avez déjà reçues, quel a été l'impact de la crise sur le secteur du tourisme, notamment en termes d'activité, de revenus et d'emplois. Quelles sont par ailleurs les mesures de soutien dont vous avez bénéficié de la part de l'État et de vos collectivités ? Quel bilan en tirez-vous ?

Mme Viviane Artigalas, rapporteure. – Pour ma part, je souhaite vous interroger sur le redémarrage de votre activité qui importe pour nos économies d'outre-mer. Dans quelle mesure le plan de relance du tourisme présenté par le gouvernement le 14 mai a-t-il répondu à vos attentes ? Par ailleurs, la question du transport aérien et les règles de circulation des personnes dans le monde ne constituent-elles pas les principaux freins à court et moyen termes ? Quelles sont vos propositions pour concilier reprise du tourisme et sécurité sanitaire des territoires ? Faut-il par exemple que les autorités locales aient davantage d'autonomie pour adapter les conditions sanitaires dans ce domaine ? Nous connaissons en effet la diversité de vos territoires.

Mme Nassimah Dindar, rapporteure. – La crise est aussi l’occasion de repenser le modèle ultramarin en matière touristique, en développant notamment un tourisme durable. Quelles seraient, selon vous, les décisions ou orientations envisageables pour votre territoire compte tenu notamment de nos atouts géographiques respectifs ? Je pense également aux aides qui pourraient être attribuées aux gîtes et tables d’hôtes pour un tourisme plus durable qui n’existe pas aujourd’hui. Ma seconde question concerne les adaptations normatives que nous pourrions apporter au modèle touristique à construire pour les territoires ultramarins.

M. François Baltus-Languedoc, directeur général du comité martiniquais du tourisme. – Je vous remercie de nous avoir conviés à cette réunion permettant de partager nos réalités dans le bassin Atlantique. L’impact de la crise pour la Martinique est très similaire à celui qui a touché la Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy. Nous évaluons la perte de chiffre d’affaires à environ 100 millions d’euros sur les trois derniers mois. L’apport du secteur touristique dans notre économie est d’environ 580 millions d’euros. Cette perte sera beaucoup plus importante à la fin de l’année, car le secteur touristique redémarre de façon très progressive. Cela est dû à la problématique des flux aériens. À compter du 11 juillet, les territoires d’outre-mer mettront en place un test afin de protéger la population. Il sera obligatoire à partir de cette date. Ceci a des conséquences sur la reprise de l’activité touristique. Certains acteurs ont décidé, par exemple, de rester fermés. Les pertes continueront donc de s’accumuler. Nous sommes néanmoins satisfaits des nouveaux protocoles mis en place, qui protègent notre population, ce qui est notre priorité. Jusqu’au 11 juillet, les tests ne sont pas obligatoires. Les réservations sont généralement effectuées pendant cette période. Par rapport à d’autres territoires d’Europe, nous sommes donc défavorisés. Il aurait été souhaitable qu’une politique très claire ait été mise en place et que les tests aient été rendus obligatoires plus tôt, ce qui aurait favorisé les réservations dans nos territoires.

Nous nous devons aujourd’hui de réagir. Avec mes collègues de la Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy, nous avons beaucoup collaboré au cours de cette période. Nous avons pris conscience de la nécessité d’inviter nos compatriotes à partir en vacances, aussi bien sur notre territoire que dans les Antilles françaises. En concertation avec le président du comité de tourisme de Guyane, M. Alex Madeleine, une campagne régionale est en cours d’élaboration. Pour la relance économique, nous comptons fortement sur notre bassin régional puis, à partir du 11 juillet, sur la clientèle affinitaire et, nous l’espérons sur quelques visiteurs de l’Hexagone.

À ce stade, nous n’avons pas bénéficié du plan de relance du Gouvernement, et avons plutôt compté sur nos acteurs qui sont fortement mobilisés. Nous avons rencontré des soucis avec le PGE, et beaucoup de banques n’ont pas joué le jeu. Des améliorations importantes doivent être apportées de ce point de vue.

Mme Valérie Damaseau, présidente de l'office de tourisme de Saint-Martin. – Je tiens à vous remercier pour l'invitation à cette table ronde sur un thème cher à mon île, puisque le tourisme est notre principale activité. L'île de Saint-Martin est un territoire unique, puisque nous la partageons avec un autre territoire, les Pays-Bas. Depuis ma prise de fonction en avril 2017 notre île n'a pas été épargnée par des problématiques diverses qui nous ont imposé de nous réinventer et de trouver des solutions : l'ouragan Irma en septembre 2017, une grève administrative de trois mois en début d'année, la crise du PPRN fin 2019 et à présent le Covid-19.

Avec le Covid-19, nous nous retrouvons moins seuls, car nous avons tous été impactés. Nous partageons le territoire avec les Pays-Bas où se situe l'aéroport international ainsi que le port de croisière. Nous avons tissé des liens de coopération très forts avec nos homologues. Nous rencontrons très régulièrement la Première ministre et, une fois par mois, nous organisons une réunion avec les acteurs socioprofessionnels des deux côtés de l'île. Après le passage de l'ouragan Irma, nous avons également pris le pari, avec l'office du tourisme hollandais, de vendre la destination comme une destination unique, tout en conservant l'identité propre à chaque partie. Ainsi, nous menons des actions conjointes et mettons en place des stratégies communes.

M. Nils Dufau, président du comité du tourisme de Saint-Barthélemy. – Le monde entier entre en territoire inconnu. Nous venons de vivre une situation de crise sanitaire incroyable, qui sera suivie d'une deuxième crise, de nature économique. Saint-Barthélemy n'a pas une économie diversifiée, puisqu'elle est totalement dépendante du tourisme. L'impact de la crise est donc très fort. De plus, cette crise a démarré au beau milieu de notre saison touristique qui battait son plein. La taxe de séjour est passée à zéro, nous avons perdu 20 % sur nos droits de quais, tous les restaurants, bien qu'officiellement ouverts, sont vides. En revanche, les perspectives sur l'hôtellerie et les villas sont assez encourageantes pour la période d'été qui se prépare. Selon les professionnels, les réservations d'hôtels de notre clientèle fidèle, quasi exclusivement américaine, représentent 50 % de l'année dernière, et 80 % pour les villas. Nous sommes cependant dépendants des mesures aériennes. De plus, les petits commerçants sont totalement dépendants des visiteurs et souhaitent un prolongement de l'activité partielle, pour tenir ce choc. Nous avons mis en place toutes les mesures possibles pour démontrer notre souci de respecter les mesures sanitaires et avons investi dans des systèmes de dépistage locaux. Ainsi, les visiteurs, s'ils n'ont pas pu effectuer leur test 72 heures avant le départ, seront testés d'office à leur arrivée à Saint-Barthélemy puis sept jours plus tard. Ces tests doivent leur permettre d'arriver en toute sécurité et sérénité, mais aussi rassurer la population locale.

Sur nos 28 hôtels disponibles, huit des dix hôtels cinq-étoiles resteront fermés. Toute la petite hôtellerie, en revanche, reste ouverte, de même que nos 850 villas. Nous devons nous assurer que les réservations sont maintenues et que les visiteurs peuvent arriver depuis les aéroports.

Mme Viviane Artigalas, rapporteure. – Des études réalisées en métropole sur le tourisme d'été démontrent que les voyageurs réservent plutôt sur des lieux où ils pourront être en famille ou seuls, sans côtoyer d'autres personnes, ce qui peut expliquer l'hésitation des hôtels à ouvrir.

M. Alex Madeleine, président du comité du tourisme de la Guyane. – La Guyane subit aujourd'hui des troubles catastrophiques. Cette crise sanitaire fragilise l'économie dans son ensemble, et particulièrement l'économie touristique. Atout France estime la perte de recettes touristiques à 382 millions d'euros. La Guyane ne cesse, depuis de nombreuses années, de défendre cette destination en lui donnant une autre visibilité. Ce travail n'est pas aisé au regard des moyens dont nous disposons. Au 25 mars 2020, la Guyane comptait 30 cas confirmés. Aujourd'hui, ils sont 2 856, dont 234 nouveaux cas. Nous effectuons davantage de tests. La Guyane est un très beau territoire qui ne dispose pas de beaucoup de dessertes, mais nous parvenons à travailler avec intelligence afin de faire fonctionner notre économie. Nous avons toujours travaillé pour faire la promotion de notre territoire, et je suis certain que nous saurons vivre des moments meilleurs. La ministre des outre-mer, durant sa venue, a apporté de nouvelles solutions, notamment la mise en place d'un hôpital de campagne. J'ose espérer que nous disposerons de tests, pour faire notamment face à la deuxième vague dont le pic est annoncé pour la deuxième quinzaine du mois de juillet. Nous pourrions en effet atteindre les 10 000 cas confirmés. La Guyane est un grand territoire, qui compte un certain nombre de clusters.

Les services de l'État mettent toutes les actions nécessaires en place pour stabiliser la progression de cette crise sanitaire.

M. Stéphane Artano, rapporteur. – Le dispositif de protocole des septaines pourra-t-il être légalement maintenu à la fin de l'urgence sanitaire ?

M. Nicolas Vion, président du groupement hôtelier et touristique de la Guadeloupe. – La Guadeloupe compte environ 800 000 touristes, pour un chiffre d'affaires de 800 millions d'euros. Depuis le 15 mars, celui-ci est quasi nul. Les établissements touristiques ont été fermés unilatéralement et nous n'avons plus de clients. Auparavant, la Guadeloupe disposait de cinq compagnies aériennes. XL Airways a déposé le bilan juste avant le 15 mars. Level est en arrêt de fonctionnement. Corsair est réputée se porter très mal. Notre activité aérienne se trouverait réduite de 40 % en cas de reprise, mais si Corsair ne poursuivait pas son activité, notre capacité aérienne serait amputée de 60 %. Une réduction du trafic aérien s'accompagne de surcroît d'une hausse tarifaire inéluctable qui conduira à la

désolvabilisation d'un certain nombre de clients. La clientèle, demain, sera donc au maximum de 30 à 50 % de ce qu'elle était auparavant, dans le cadre d'une compétition internationale marquée par des prix cassés.

Je vous remercie de votre initiative de ce jour car vous tenez nos destins entre vos mains. Il est en effet nécessaire d'adopter des mesures adéquates, qui doivent passer par la loi de finances.

S'agissant de la situation économique de l'hôtellerie, celle-ci est constituée de 40 à 50 % de masse salariale, 20 % de charges fixes puis de charges variables, d'entretien et d'une marge. En l'absence de recettes, nous attendons une absence de charges. La loi de finances rectificative de ce début d'année a déjà permis la suppression des taxes de séjour au forfait, qui auraient une conséquence catastrophique aujourd'hui. Les taxes de séjour sont par ailleurs appliquées inégalement, essentiellement aux hôteliers. Dans cette période difficile, elles devraient être annulées. En temps normal, elles devraient aussi être modifiées. En effet, il n'est pas logique que seuls les clients de l'hôtellerie la paient. Nous attendons donc beaucoup de la loi de finances rectificative. Les pertes d'exploitation peuvent être compensées. En 2005-2006, pendant la crise du chikungunya, le Gouvernement a pris l'initiative de le faire. S'agissant des loyers, les propriétaires bailleurs sont à distinguer des propriétaires exploitants. Ces derniers ne percevront pas de loyer. Il s'agira donc de passer soit par le biais d'une indemnisation des loyers, soit par celui d'une indemnisation de la perte d'exploitation.

M. Michel Magras, président. – Je partage votre constat, avec une nuance : la notion de perte d'exploitation relève en théorie des assurances. L'État est sensible à cette problématique et la question devra être réexaminée.

Mme Malika Halili, directrice du pôle tourisme de la collectivité de Saint-Pierre-et-Miquelon. – Saint-Pierre-et-Miquelon essaie de se développer au niveau touristique depuis 2016, avec une nouvelle image et un contexte spécifique nord-américain. Nos chiffres touristiques progressent depuis 2016. En 2019, nous comptons une hausse de 11 % de la fréquentation, et cette année 2020 s'annonçait exceptionnelle. La déception a donc été grande pour tous les opérateurs de la filière.

S'agissant du contexte géographique, plus des trois quarts de nos touristes viennent par la voie maritime. La liaison des ferries a été suspendue depuis le mois de mars, et les hôtels sont actuellement vides, en dehors des quelques établissements sollicités pour les quatorzaines. Les vols sont maintenus pour les métropolitains, mais notre cible touristique nord-américaine ne peut se rendre en territoire international. Pour ce qui concerne la voie aérienne, le Canada devrait s'ouvrir aux États-Unis le 21 juillet. Nous attendons de savoir ce qu'il en sera au niveau international.

En ce qui concerne les mesures prises, la collectivité a mis en place des aides directes auprès des hôtels et restaurants. Celles-ci ont été fortement appréciées et ont permis la survie des hôtels. Nous tentons de mener des campagnes sur le tourisme local, via un travail de sensibilisation de la population au développement touristique. Nous ne sommes néanmoins que 6 000, et cette mesure ne sera donc pas suffisante.

Des quatorzaines sont prévues jusqu'au 10 juillet, et nous ne connaissons pas encore les mesures à appliquer pour les visiteurs par la suite. Nous devons communiquer et nous montrer très prudents, car la moitié de nos visiteurs ont plus de 55 ans et sont donc très préoccupés par le sujet. Il s'agira d'informer les visiteurs ainsi que la population locale sur les mesures sanitaires pour les rassurer. À ce jour, Saint-Pierre-et-Miquelon n'a compté qu'un seul cas positif, qui a été traité très rapidement. Il importe donc de rester un territoire sain pour garder cet essor touristique sur les années à venir.

M. Michel Magras, président. – Qu'en est-il des relations avec votre voisin canadien ?

Mme Malika Halili. – Nous avons des relations privilégiées avec la province de Terre-Neuve-et-Labrador, située à une heure. Nous avons appris hier que les quatre régions des provinces atlantiques ont été rouvertes entre elles. Nous ouvrons parallèlement des liaisons aériennes ; la question se posera de savoir si nous pourrions exceptionnellement être accueillis et réciproquement accueillir leurs visiteurs, mais nous sommes pour l'heure considérés comme une destination internationale.

M. Michel Magras, président. – Pouvez-vous répondre à la question de la septaine à Saint-Barthélemy ?

M. Nils Dufau. – Si une personne est testée positive, elle devra rester dans sa villa et sera suivie. Si sa situation s'aggravait, nous l'enverrions à l'hôpital de la Guadeloupe. Nous ne disposons que de quatre respirateurs. La procédure consistant à exiger un test à l'arrivée puis sept jours plus tard devrait être conservée a minima deux mois, en fonction de l'évolution de la situation dans le reste du monde. Si, en novembre et décembre, qui correspondent au début de notre haute saison, la situation devait se reproduire, il serait impossible de tester tous les visiteurs. Ce système que nous avons mis en place correspond donc à une période transitoire.

Nous avons en outre réservé une quarantaine de places dans des maisons appartenant à la collectivité en cas de besoin d'isolement.

M. Stéphane Artano, rapporteur. – Le tourisme de Saint-Pierre-et-Miquelon est effectivement essentiellement nord-américain. Le maintien des lignes directes sur l'Europe a vraisemblablement verrouillé l'archipel au niveau régional, car les provinces canadiennes viennent de créer une bulle dont l'archipel aurait pu bénéficier en restant dans son environnement régional.

M. Michel Magras, président. – Nous allons à présent entendre les représentants du bassin Pacifique.

M. Denis Ehram, directeur générale de la chambre de commerce, d'industrie et des métiers de l'agriculture de Wallis-et-Futuna. – Wallis-et-Futuna a la particularité d'être le seul territoire français à n'avoir connu aucun cas de Covid-19 et où aucun confinement n'a été mis en place. Le territoire a fermé ses frontières à compter du 16 mars. En ce qui concerne le secteur touristique, nous accueillons chaque année environ 3 000 personnes pour du tourisme familial et 700 personnes dans le cadre du travail. Les 10 hôtels du territoire vivent principalement de ce tourisme d'affaires. Le secteur hôtelier, de la restauration et de la location de voitures a donc été particulièrement touché à partir du 16 mars en raison de l'arrêt total de son arrêt. Le territoire a eu la chance de pouvoir bénéficier du fonds de solidarité et de l'aide complémentaire, mais pas du dispositif d'activité partielle, Wallis-et-Futuna ayant fait le choix d'un dispositif local pour compenser la perte d'activité des entreprises de moins de dix salariés.

Nous avons constaté un recours assez faible aux dispositifs mis en place par l'État. Les demandes de prêt garanti par l'État peinent à aboutir, dans la mesure où la fourniture de comptes certifiés par des experts-comptables était un élément bloquant, qui sera levé dès aujourd'hui. Les entreprises du secteur du tourisme souhaiteraient pouvoir prétendre à l'exonération de leurs charges patronales et fiscales, un dispositif qui ne s'applique pas à Wallis-et-Futuna.

En ce qui concerne le redémarrage de l'activité, la reprise annoncée du trafic aérien avec la Nouvelle-Calédonie à partir de la semaine prochaine permettra le retour d'une partie du tourisme familial et du tourisme d'affaires, mais aussi de résoudre un certain nombre de problèmes de fret qui handicapent les entreprises de Wallis-et-Futuna. Nous souhaiterions que cette « bulle » du Pacifique puisse inclure la Polynésie française, par le biais de la Nouvelle-Calédonie et avec laquelle nous avons de nombreux projets en cours, qui ont ainsi été arrêtés. S'agissant des îles Fidji, nous ne voyons pas se dessiner de possibilités à court terme. L'expérience de Saint-Pierre-et-Miquelon est également intéressante. Wallis-et-Futuna s'inscrit dans une perspective de développement touristique, et vient d'adopter ses principaux axes en la matière. Le territoire souhaite un tourisme de niche, qui profiterait des relations avec la Nouvelle-Calédonie et le royaume de Tonga ainsi que de la proximité avec les îles Fidji.

M. Michel Magras, président. – Le statut des territoires du Pacifique pose en effet un problème d'éligibilité aux aides proposés par l'État, et pour lequel des solutions semblent être apportées.

M. Hironui Johnston, chargé de mission du ministère du tourisme et du travail de la Polynésie française. – Je souhaite d'abord rappeler le contexte et l'environnement géographique de la Polynésie française qui bénéficie d'un statut d'autonomie élargie. La Polynésie française est un

territoire aussi large que l'Europe : 74 de ses îles sont habitées, 47 ont un aéroport et elles abritent 280 000 habitants environ. Nous disposons d'un aéroport international et de trois entrées maritimes. Neuf compagnies aériennes desservent la destination. En 2019, le tourisme en Polynésie française a dépassé ses objectifs, grâce notamment à l'arrivée de deux nouvelles compagnies aériennes : French Bee, au départ d'Orly, et United Airlines, au départ de San Francisco. L'an dernier, la Polynésie a accueilli 299 518 visiteurs, dont 236 000 touristes environ, soit un ratio de 0,8 % de touriste par habitant. Le tourisme représente entre 65 et 69 milliards de francs Pacifique, soit entre 541 et 575 millions d'euros, 19 % de notre PIB, 12 000 emplois sur 68 000 actifs et un impact sur l'économie pouvant toucher jusqu'à 50 % des autres secteurs (pêche, agriculture, bâtiment, nautisme, concessions automobiles). Au vu de la croissance que nous avons connue dans le tourisme depuis 2018, de nombreux acteurs ont commencé à investir dans des rénovations, renouvellements de flottes de véhicules, etc.

Le 25 janvier, nous avons alerté le gouvernement polynésien de cette épidémie sur le marché asiatique. En février, nous avons mené avec le ministère de la santé diverses réunions de crises quotidiennes pour gérer et prévenir l'entrée du virus sur le territoire. Notre premier cas a été détecté le 6 mars. Le 11 mars, nous avons annoncé l'arrêt total de l'activité de croisières en Polynésie française puis, le 18 mars, la fermeture de nos frontières, le 20 mars, le confinement général. Le 28 mars a été la date du dernier vol commercial. Nous avons, sur cette période, rapatrié 3 500 touristes le plus rapidement possible, pour leur éviter d'être bloqués dans notre collectivité. La première quinzaine d'avril a été consacrée à l'inauguration du dispositif d'aide ainsi que du Plan de relance évalué à 30 milliards de francs Pacifique, soit 250 millions d'euros. La deuxième quinzaine d'avril a été marquée par l'accompagnement de toute l'industrie par le ministère et ses organismes (Tahiti Tourisme, le service du tourisme). Nous avons organisé plus de 300 visioconférences avec les acteurs de l'industrie, selon des thématiques précises, par filière et par archipel. La première quinzaine de mai a été consacrée à la mise en place de deux grands groupes stratégiques pour la reprise du tourisme domestique et la reprise du tourisme international. Le 20 mai, le Haut-Commissaire ainsi que le président ont annoncé le déconfinement de la Polynésie française, pour un premier vol le 22 mai. À la fin du confinement, la Polynésie française comptait 60 cas avérés, dont une majorité importée par des résidents. Nous n'avons déploré aucun mort, ce qui reflète la bonne gestion de notre ministre de la Santé ainsi que le respect des gestes barrières par la population. Nous n'avons pas bénéficié d'exonérations mais de reports. Nous évaluons la perte fiscale, sur notre budget 2020, à environ 40 milliards de francs, soit 333 millions d'euros. À la fin du confinement, deux hôtels ont annoncé leur fermeture. Le président et le Haut-Commissaire ont annoncé, le 1er juin dernier, la reprise des vols commerciaux entre Papeete et Paris à partir du 3 juillet, soit à la fin des vols de continuité. Nous avons annoncé la reprise de l'activité du tourisme et

l'ouverture de nos frontières à compter du 15 juillet. Nous bénéficions du fonds de solidarité et du PGE. Nous étudions également l'option du portage pour certaines de nos grandes entreprises qui sont aujourd'hui en danger. Notre gouvernement et notre président demandent notamment l'accompagnement de la collectivité, car nous avons déjà mobilisé tout notre budget pour sauver l'économie, les emplois et les compétences en Polynésie française. La demande d'emprunt atteint 55 milliards de francs, soit 458 millions d'euros. Nous attendons toujours une réponse de la part de l'État sur ce point. Cette situation nous a également conduits à réfléchir à une caisse de chômage, toujours à l'étude.

S'agissant des conditions d'entrée sur le territoire, nous exigeons un test RT-PCR négatif de SARS-COV-2 72 heures avant le départ, aux frais du passager, qui ne peut embarquer si le test est positif. Nous exigeons également qu'il ait une assurance voyage, afin de prendre en charge les dépenses sanitaires éventuelles s'il contractait le virus en Polynésie française. De plus, le voyageur doit remplir un formulaire sanitaire par lequel il s'engage à respecter ces règles sanitaires. Durant le vol, les règles sanitaires s'appliquent. À l'arrivée à destination, le port du masque est recommandé à partir de 11 ans et le respect des gestes barrières est constamment rappelé. Durant le séjour, des tests sont réalisés. Des visites de personnel médical habilité par la santé publique au sein des hébergements peuvent être déclenchées. Nous déployons un programme de communication à destination de la population locale mais également des visiteurs. Ces derniers sont par ailleurs invités à réaliser leur autodiagnostic et à se signaler en cas de fièvre. Nous avons également prévu des protocoles et une procédure pour exfiltrer le visiteur malade. Nous travaillons actuellement sur la question de l'isolement dans un lieu dédié.

À partir de juillet, les compagnies françaises Air Tahiti Nui, French Bee et Air France reprendront leur activité, United Airlines à partir d'août, tandis qu'Air New Zealand attend le feu vert du gouvernement. Nous sommes en négociation avec Hawaii, qui a sollicité la création d'une « bulle » avec la Polynésie française. Air Tahiti, qui dessert les îles Cook, ne reprend pas pour l'instant la desserte.

Concernant la création de « bulles » régionales, nous sommes membres de l'organisation régionale du tourisme dans le Pacifique (SPTO). Nous avons eu des discussions informelles avec certains membres de l'organisation. L'État de Hawaii, les îles Cook et l'île de Pâques ont sollicité la création de bulles avec la Polynésie française. Nous savons tous que cette solution ne sera pas fiable pour notre économie mais si nous allons dans ce sens, la condition que nous porterons sera l'ouverture à des marchés à risque que sont les États-Unis, la France et le reste de l'Europe.

Nous avons initié en septembre dernier l'élaboration de notre nouvelle stratégie de développement touristique. Elle se veut une stratégie de tourisme inclusif et durable. Nous y incluons, en concertation avec toute

la population par filière, archipel, île et à terme, la nécessité de revoir toute l'économie de la Polynésie française, dont le tourisme occupe une part importante. En ce qui concerne les infrastructures, la Polynésie française compte 45 établissements hôteliers pour 2 677 unités. 19 sont des quatre à cinq étoiles, avec 1 792 unités. Nous comptons également 284 pensions de familles, pour 1 373 unités, et 403 meublés du tourisme. Les taux d'occupation, en 2019, étaient compris entre 69 % et 80 %. Nous avons également trois navires de croisière en tête de ligne et comptons environ 220 navires de charter, pour une capacité d'environ 500 unités.

Nous souhaitons pouvoir différencier la situation des collectivités d'outre-mer de celle de la métropole. Certains marchés nous classifient en effet toujours au même niveau en termes de risque, comme le Japon ou l'Allemagne, alors que nous ne comptons plus de cas positifs. À partir du 15 juillet, nous n'imposerons pas de quatorzaine ou de septaine en Polynésie française.

M. Michel Magras, président. – Vous avez effectivement des objectifs très ambitieux que nous ne pouvons qu'encourager. S'agissant des dispositifs d'aide mis en place par l'État, un problème se pose au regard du statut des collectivités. Je rappelle que l'autonomie des collectivités ne se traduit aucunement par une désolidarisation de la Nation. La solidarité nationale s'est exprimée et continuera de le faire dans ce domaine. La frilosité des banques a été en partie réglée, et j'espère que les solutions apportées au niveau national s'appliqueront aussi en Polynésie française. Enfin, le terme de différenciation me semble important. S'agissant du déconfinement et de la gestion économique, le traitement doit s'appliquer territoire par territoire s'agissant des outre-mer, qui sont extrêmement différents et font des choix propres.

Mme Julie Laronde, directrice générale de Nouvelle-Calédonie tourisme. – Le tourisme qui représente 5 300 emplois directs en Nouvelle-Calédonie a généré plus de 276 millions d'euros de recettes l'année dernière. 130 000 visiteurs étaient décomptés en 2019, ainsi que 340 000 croisiéristes. Le Covid-19 a mis un terme brutal à six années de croissance du secteur, à raison d'une progression de fréquentation de 21 %. Nous avons mis en place un confinement strict de mi-mars à mi-avril, avec des limitations drastiques aux frontières. Ces mesures ont évité toute propagation du virus, et nous avons recensé 21 cas seulement et aucun décès. À partir du 20 avril, nous avons ainsi mis en place un déconfinement progressif, en maintenant la fermeture des frontières et en assurant une quatorzaine en hôtels réquisitionnés, suivie d'une septaine à domicile levée la semaine dernière.

Nous avons ainsi subi un arrêt complet de l'économie pendant le confinement, et une reprise variable depuis avril. Deux typologies d'acteurs sont impactées. D'une part, les acteurs touristiques en dehors de Nouméa ont enregistré une importante reprise de leur activité depuis le

déconfinement, à la suite d'une campagne d'envergure pour relancer le tourisme domestique et sauvegarder rapidement le tissu touristique. Avec les ponts du mois de mai et les vacances scolaires de juin, les hébergements affichent complet. Le challenge est de remplir la semaine, puisqu'habituellement, les établissements en brousse sont fréquentés par la clientèle métropolitaine ou étrangère. D'autre part, les acteurs positionnés sur le tourisme international et les croisières sont à l'arrêt. L'impact est notamment important pour l'hôtellerie de Nouméa, qui enregistre une baisse d'activité de 80 à 90 %. Environ 20 à 30 % de la restauration est également impacté. Aircalin, notre compagnie aérienne, est également gravement affectée, puisqu'elle n'effectue plus que des vols de rapatriement ou de fret. Nos agences réceptives, l'aéroport, les agences de voyage, les transporteurs terrestres, les excursionnistes et les organisateurs d'événement sont également lourdement impactés. Le tourisme international générait, en 2019, 26 milliards de francs Pacifique. La perte, de mars à décembre 2020, est estimée à environ 24 à 25 milliards de francs. Si la réouverture des frontières tarde, l'activité du tourisme international a peu de chance de reprendre avant l'automne. Les structures qui vivent du tourisme international et des croisières, pour beaucoup, ne sauront résister sans des aides massives.

Plusieurs dispositifs de soutien d'urgence ont en outre été mis en place. Les opérateurs touristiques remercient à cet égard l'État et les collectivités de Nouvelle-Calédonie. Le fonds de solidarité pour les petites entreprises touristiques a aidé au maintien de la trésorerie. Pour les entreprises toujours à l'arrêt, en revanche, il est nécessaire de le maintenir dans la durée. Certaines entreprises touristiques ont également obtenu le prêt garanti par l'État (PGE), parfois au prix de certaines difficultés avec les banques locales. Le PGE saison, proposé dans le plan de relance tourisme France, est plébiscité par les opérateurs touristiques. Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et les collectivités provinciales ont également mis en place un certain nombre de mesures, notamment un chômage partiel spécial qui a été renouvelé pour trois mois, renouvelables encore une fois. Il est en outre demandé une exemption des charges sociales et fiscales plutôt qu'un report, qui ne résoudra pas le problème. Ces aides ont permis d'apporter des solutions d'urgence, mais nous savons que la crise a vocation à durer, avec des répercussions comptables pour les années à venir.

Concernant le redémarrage de l'activité, nous avons lancé un plan de relance d'envergure pour relancer le tourisme domestique, qui s'avère être efficace pour les entreprises extérieures à Nouméa. Compte tenu de son statut particulier, la Nouvelle-Calédonie souhaiterait savoir comment bénéficier du plan de relance du tourisme présenté par le Gouvernement le 14 mai. Elle a été contactée par Atout France pour être partenaire de la campagne « Je visite la France », mais ne peut y répondre à l'heure actuelle, compte tenu du maintien de la quatorzaine. Il serait en revanche souhaitable que l'État l'accompagne pour ses futures campagnes de relance sur ses quatre marchés émetteurs que sont l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Japon

et la France. Le plan de relance proposait en outre un certain nombre de mesures. Nous souhaiterions pouvoir bénéficier de certaines d'entre elles, notamment le fonds de solidarité, le prêt garanti par l'État, l'exonération de la contribution foncière, le report des échéances de crédit, le prêt Bpifrance, le prêt de la Caisse des dépôts et de consignation, etc. Nous souhaitons également savoir comment l'État peut aider la sauvegarde de notre compagnie aérienne locale, Air Calédonie International, qui connaît des pertes considérables. Lors de la reprise, la fréquentation sera progressive. Or en deçà d'un certain taux de remplissage des avions, le vol est déficitaire. De nombreuses personnes sont aujourd'hui au chômage partiel. Le secteur de la croisière est lui aussi gravement impacté.

S'agissant de nos propositions pour la reprise, il s'agit de sauvegarder le tissu économique touristique et de réfléchir à de nouvelles mesures d'aides pour renforcer le dispositif actuel, de sauver notre compagnie aérienne, de lever la quatorzaine (sans quoi il n'est pas possible d'envisager une reprise du tourisme international), de travailler sur la confiance des populations pour les encourager à s'approprier leur tourisme et les rassurer quant aux capacités sanitaires locales pour gérer le virus, et enfin de s'intégrer dans la bulle de voyage Transpacifique entre l'Australie, la Nouvelle-Zélande et certaines destinations du Pacifique.

Cette crise est l'occasion de faire évoluer le modèle du tourisme ultramarin de demain et de prendre en compte les grands enjeux dans son développement, notamment la prise de conscience environnementale et la recherche de sens dans les voyages. Celles-ci sont déjà dans l'ADN de la Nouvelle-Calédonie, qui bénéficie d'une biodiversité exceptionnelle, d'une faible densité de la population, d'expériences en tribu, etc. Il est cependant nécessaire de renforcer et de structurer cette offre durable et de mettre en place une véritable politique de développement touristique durable, avec une feuille de route très claire et des aides à l'investissement, sur la base de critères de développement durable. Nous travaillons dans le sens d'un tourisme qualitatif et exclusif, et ne recherchons pas l'accroissement absolu du nombre de visiteurs, mais plutôt celui de la durée de séjour et des recettes générées dans l'économie locale.

S'agissant des croisières, nous avons accueilli 340 000 croisiéristes l'an dernier. Nous allons repenser l'activité en privilégiant des activités de navigation moins importantes, et éventuellement une tête de ligne à Nouméa.

En termes de commercialisation, nous souhaiterions expérimenter un nouveau modèle pour faciliter les circuits courts et éviter des intermédiaires qui perçoivent des commissions très élevées. Nous avons pour cela besoin d'un accompagnement, afin d'investir dans des solutions de commercialisation en ligne.

M. Michel Magras, président. – Si les tests sont importants, au départ ou à l'arrivée, le maintien d'une septaine ou d'une quatorzaine constitue effectivement un frein considérable à tout développement de tourisme international. J'apprécie également la relation de solidarité et de coopération qui s'est exprimée entre le Haut-Commissaire et le président de la Nouvelle-Calédonie mais aussi de la Polynésie française s'agissant de la gestion de la crise. Il s'agit d'un exemple à suivre dans les collectivités dotées de l'autonomie et ayant cette compétence santé, bien que les lois sur l'urgence restituent à l'État la totalité des compétences. Nous avons en outre entendu votre appel sur le plan de relance et le besoin de cette solidarité nationale, dont nous nous ferons le relais.

M. Michel Madi, directeur du comité du tourisme de Mayotte. – Cette crise a porté un coup d'arrêt à la dynamique touristique à Mayotte. En 2019, nous avons bénéficié d'une augmentation de la fréquentation touristique de 16 %, après une baisse de 9 % en 2018. Nous pensions ainsi nous diriger vers une excellente année en 2020.

Nous sommes régulièrement confrontés à une crise sociale. Tous les deux ans, nous connaissons en effet des mouvements sociaux qui portent un coup d'arrêt à la dynamique touristique. Ceux-ci nous permettent de relativiser la situation. Nous sommes toujours en état de confinement, bien que des allègements aient été permis par la préfecture. Nous restons classés en zone orange, avec des restrictions pour l'hôtellerie et la restauration qui impliquent une exploitation très limitée de leurs structures. D'autres activités ont eu l'autorisation de redémarrer, comme les activités nautiques et de plongée, qui bénéficient de surcroît d'un soutien très important de la part de la clientèle locale. Les signaux sont donc encourageants pour nous professionnels.

Par ailleurs, les acteurs touristiques estiment que l'adoption, le 17 juin, de l'amendement relatif à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire jusqu'en octobre à Mayotte et en Guyane, pourrait se traduire par des conséquences encore plus désastreuses que celles que nous connaissons aujourd'hui. Il s'agit de s'assurer qu'un accompagnement sera mis en place, avec des mesures spécifiques personnalisées pour faire face à cette situation.

Concernant le premier programme de mesures d'aide du Gouvernement et les aides complémentaires du département de Mayotte, nous avons conduit une enquête. Sur les mois de mars à mai, 84 % des entreprises touristiques ont sollicité le fonds de solidarité de l'État, 77 % ont fait appel à l'activité partielle, 62 % aux aides complémentaires du département et 32 % au report d'échéance des cotisations sociales.

S'agissant de la suite de la saison touristique, à l'instar des autres départements, nous travaillons sur un plan de relance qui donne la priorité au tourisme intérieur. Il s'agit en effet d'inciter la population résidente à pratiquer les activités touristiques, en soutien aux opérateurs. Mayotte est

par ailleurs une destination franco-française, avec 95 % de touristes en provenance de la métropole et de La Réunion (59 % en provenance de la métropole et 30 % de La Réunion). L'absence de touristes métropolitains et une activité aérienne en reprise progressive et conditionnelle nous conduisent à penser qu'une situation très compliquée se présente devant nous, nécessitant des décisions d'accompagnement sur mesure.

En ce qui concerne les conditions sanitaires, les vols commerciaux de la ligne Paris-Mayotte reprennent et vont monter en puissance dans les prochaines semaines. Aucune quatorzaine n'est prévue, ni à Mayotte ni à l'arrivée en métropole. Cela n'est pas le cas pour les vols commerciaux Mayotte-Réunion, pour lesquels nous ne savons pas si une telle quatorzaine sera exigée de la part de La Réunion. Il s'agit également d'une question d'image. En début de semaine, avec la prolongation de l'état d'urgence, et alors que La Réunion représente plus de 30 % de notre clientèle, nous avons vu sur des chaînes de télévision des Réunionnais exprimer leurs craintes quant à leur déplacement à Mayotte. Un plan de communication doit ainsi être élaboré en vue de rassurer les touristes, compte tenu des mesures et conditions sanitaires mises en place.

S'agissant de la préparation du modèle de tourisme ultramarin de demain, cette question est d'une importance capitale pour Mayotte, très jeune destination qui doit envisager son faible développement touristique actuel comme une opportunité, en prenant les bonnes décisions pour un tourisme durable. La crise du Covid-19 arrive à point nommé, puisque nous sommes en phase de finalisation du schéma régional de développement du tourisme. Ce document doit prendre en compte le nouveau modèle de tourisme à développer. Parmi les orientations identifiées dans ce document, il s'agit de considérer la concurrence régionale et ses atouts en jouant sur le registre qualitatif et exemplaire sur le champ environnemental et en misant fortement sur l'écotourisme de bon niveau et haut de gamme. Une deuxième orientation consiste à tirer parti de notre positionnement stratégique au cœur du canal du Mozambique pour nous rapprocher des pays de l'Afrique australe et proposer des produits d'exception et de sensation entre grands espaces terrestres côté africain et évasion dans le lagon de Mayotte. Enfin, il s'agit pour Mayotte et La Réunion de conforter notre participation dans la dynamique régionale en matière de tourisme en donnant beaucoup plus d'ampleur à l'organisation collective des « îles Vanille ». Ces orientations stratégiques nécessitent néanmoins des orientations et décisions politiques.

M. Michel Magras, président. - Je vous remercie d'avoir mis l'accent sur le fait que la crise sociale à Mayotte est singulière et s'ajoute à une situation déjà fort difficile. J'ai entendu que vous misez aussi sur les signaux encourageants et que vous escomptez que la crise sera une opportunité pour aller dans le sens du développement du tourisme.

S'agissant des mesures d'accompagnement que vous appelez de vos vœux, je pense honnêtement qu'elles suivront. Vous pourrez compter sur

votre représentation nationale et notamment sur le vice-président du Sénat, M. Thani Mohamed Soilihi.

Je propose maintenant de donner la parole à M. Patrick Serveaux, président de l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie de la commission du tourisme au MEDEF de La Réunion.

M. Patrick Serveaux, président de l'union des métiers et des industries de l'hôtellerie (UMIH) et de la commission tourisme du MEDEF Réunion. – Pour ceux qui ne connaissent pas La Réunion, rappelons que cette île est habitée par 850 000 personnes et que 550 000 touristes extérieurs viennent la visiter chaque année. La Réunion est aussi concernée par le tourisme local. Le chiffre d'affaires total du secteur est de l'ordre de 800 millions d'euros par an. Le tourisme fait travailler, en emploi direct, 11 500 personnes et environ 25 000 personnes en emploi indirect (agriculture, blanchisserie, par exemple).

Depuis le 18 mars 2020, les hôtels, les restaurants, les loueurs de voitures, les guides, etc. sont à l'arrêt. C'est un véritable drame pour ce pan de l'économie. 80 % de notre clientèle vient de France métropolitaine mais cette frange de notre clientèle ne peut aujourd'hui plus venir. En effet, les vols sont à l'arrêt ou presque. Le nombre de vols est fixé par la direction générale de l'aviation civile (DGAC) et seuls 50 % des vols seront autorisés en juillet. Déjà, en temps habituel, les professionnels du tourisme de La Réunion se plaignent que les vols ne soient pas suffisamment nombreux mais les compagnies préfèrent programmer moins de vols mais pleins plutôt que d'ajouter des vols avec des avions remplis à 80 % de leur capacité, les compagnies ne souhaitant pas rogner sur la marge bénéficiaire qu'elles peuvent réaliser pendant la période estivale pour compenser d'autres périodes plus creuses. Si nous souhaitons relancer le tourisme sur l'île, il nous faut plus de vols vers La Réunion et non une capacité limitée à 50 % des vols par rapport à la période normale. Si cette décision n'est pas revue, il ne servira à rien de lancer de belles campagnes publicitaires sur le tourisme à La Réunion car les touristes n'auront pas la capacité physique de venir nous voir.

Concernant la typologie de notre clientèle, il est à relever que 20 % de nos clients sont logés en hôtels classés. Je suis donc très heureux d'entendre Nassimah Dindar annoncer qu'il faut s'intéresser également au secteur des tables d'hôtes et des gîtes car ce secteur fait aussi travailler beaucoup de Réunionnais. Sur notre île, la structure touristique est atomisée : nous avons très peu de grands groupes mais beaucoup de petites entreprises. Je regrette que nous ne mettions pas plus l'accent sur ces professionnels de petite taille qui font aussi le charme de la destination. Il ne faut pas que ce soit toujours les mêmes acteurs qui profitent des actions promotionnelles, laissant supposer que certains sont subventionnés toute l'année tandis que d'autres professionnels tirent la langue. Cette situation doit évoluer.

Depuis mars 2020, la situation épidémiologique a beaucoup évolué. Lundi 22 juin, 57 cas de coronavirus ont été enregistrés en France pour 67 millions d'habitants. C'est donc peu mais le « virus émotionnel », quant à lui, se propage très rapidement et il est très dangereux. Les décisions qui ont été prises ont tenu compte des demandes de la population afin de les protéger du risque de contamination venant de l'extérieur. Cependant, la fermeture des aéroports vient aussi mettre fin à l'activité économique. La Réunion n'a pas connu de première vague de l'épidémie mais elle pourrait connaître une deuxième vague économique et une troisième vague sociale. Il faut y prendre garde car les entreprises risquent de mourir si l'on ne fait rien.

Comme le dit le Président de la République, nous avons « fait nation » en permettant à la population de rester dans un état sanitaire sain, mais les entreprises doivent-elles payer cette décision ? Non, et il faut accompagner les entreprises pour relancer l'activité. Il convient de lancer une campagne de communication sur les outre-mer, et que cette campagne soit ambitieuse. Il ne suffit pas de mandater un influenceur sur chacun des territoires avec un budget de 20 000 euros pour relancer le tourisme. Les moyens à mobiliser sont plus conséquents. Il faut aussi mieux communiquer sur les moyens d'arriver sur notre territoire : aujourd'hui, les Réunionnais qui attendent de la famille pendant l'été ne savent pas quoi faire. Il faut donc informer et rassurer la clientèle.

Les perspectives doivent aussi s'élargir et nous devons réfléchir au tourisme que nous voulons promouvoir dans les années à venir. Nous devons faire en sorte de conserver le marché métropolitain mais il nous faut aussi aller chercher d'autres marchés. Aujourd'hui, nous tournons le dos à notre environnement régional car il est plus facile pour un Mauricien de se rendre à Paris que de venir à Saint-Denis de La Réunion ! De même, les visas distribués à Madagascar sont délivrés au compte-gouttes et, lorsque le quota est atteint, plus aucun visa n'est accordé. Avec ces décisions, La Réunion tourne le dos à la zone régionale de l'océan Indien. En outre, les vols sont bien trop onéreux pour les clients potentiels, mais rentables pour les compagnies aériennes. Ainsi, un vol de 220 kilomètres entre l'île Maurice et La Réunion peut donner lieu au paiement d'un tarif de 400 euros aller-retour. Il est certain que ce niveau de prix n'encourage pas les Mauriciens à venir à La Réunion, d'autant plus que leur pouvoir d'achat est globalement faible. Cette question des niveaux de prix devra donc être débattue.

Les dispositifs mis en place à La Réunion pendant la crise sont ceux que vous connaissez : le fonds de solidarité régional et le fonds de solidarité de l'État. Il convient aussi de citer le partenariat noué entre la Région et l'État pour lancer une opération chèques-vacances pour un montant de 15 millions d'euros. Ces chèquiers seront remis à 50 000 familles de La Réunion pour qu'elles puissent venir consommer dans nos établissements

(hôtellerie, restauration, activités de loisirs). Nous veillons à ce que ces chèquiers ne soient pas utilisés dans la grande distribution pour ne pas distordre l'objectif de cette opération. En outre, ces chèques seront bonifiés et inciteront les locaux à se rendre dans nos établissements. La région finance aussi un plan de communication en complément du plan financé par l'État.

Je suggère aussi que nous proposons des packages au départ de Paris incluant l'hébergement, la restauration et au moins une activité de loisirs. Ces offres devront être proposées dès maintenant, et cela pour ne pas entrer en concurrence avec les affinitaires. Si nous voulons sauver notre saison touristique mais aussi les compagnies aériennes, nous pourrions acheter des blocs de sièges dès maintenant afin de pouvoir les vendre ensuite à des touristes.

M. Michel Magras, président. – Avec un tel dynamisme, vous ne pouvez pas passer à côté de votre relance. J'apprécie aussi beaucoup l'image que vous avez utilisée en parlant de « contagion émotionnelle ». En effet, les mesures nécessaires de confinement et les mesures barrières ont pu avoir des effets collatéraux qui n'étaient pas anticipés mais qui sont bien réels.

M. Patrick Serveaux. – J'ai oublié de préciser que nous devons aussi nous fédérer car l'union fait la force.

M. Michel Magras, président. – La Réunion possède un magnifique environnement puisqu'il s'étend de l'Inde jusqu'à l'Afrique du Sud. Il me semblait que La Réunion avait une longueur d'avance sur le rayonnement régional. C'est dans cette voie qu'il faut aller. Au-delà, la politique des visas doit être questionnée. Nous n'arrivons toujours pas à traiter cette question qui relève de la compétence de l'État. Il nous faudra cependant trouver un jour une solution pour les territoires qui nous entourent.

Mme Viviane Artigalas, rapporteure. – Je souhaite tout d'abord remercier tous les intervenants pour la qualité de leurs interventions. Nous avons beaucoup appris et cela était très intéressant. Nous voyons bien là encore combien les spécificités du secteur du tourisme en outre-mer sont fortes et que nous devons en tenir compte dans le plan que nous allons proposer.

Toutes les interventions convergent aussi pour souligner que la question du transport est primordiale pour desservir tous ces territoires.

Mme Nassimah Dindar, rapporteure. – Je souhaite aussi remercier l'ensemble des intervenants pour leurs présentations synthétiques mais aussi engagées. Ces interventions nous ont permis de dresser un panorama de la situation des territoires après la crise de Covid-19 et de dessiner des pistes. Je souhaite aussi dire à nos amis de Mayotte et de La Réunion que nous devons travailler ensemble pour élargir les aides qui pourraient être accordées à tous ceux qui travaillent dans le secteur touristique sans se circonscrire aux seuls hôtels.

Enfin, la question du secteur aérien est essentielle, avec la question du maintien ou non de la quatorzaine ou de la septaine. À titre personnel, je ne souhaite pas que la septaine soit conservée à La Réunion, après la levée de l'état d'urgence sanitaire, car cette décision ne pourra que freiner les aspirations à venir sur les territoires ultramarins.

M. Stéphane Artano, rapporteur. – Le Sénat a conscience des enjeux de chaque territoire. Lors de la discussion sur la fin de l'état d'urgence sanitaire, le président de la délégation a rappelé qu'il fallait aborder le déconfinement de chacun de nos territoires de manière différenciée car nos problématiques économiques, sociales et culturelles sont bien entendu différentes. Cette approche plurielle est donc indispensable. À Saint-Pierre-et-Miquelon, je prône une septaine mais j'ai conscience que ce n'est pas la solution à retenir dans d'autres territoires. Cette divergence de point de vue tient au fait que le bassin de Saint-Pierre-et-Miquelon est avant tout régional et non international, et les conditions à mettre en avant sont donc différentes. Il faut plaider pour cette différenciation. Le Sénat est évidemment porteur de cette parole. Par ailleurs, quels que soient les statuts juridiques de nos territoires – et je pense en particulier ici à nos amis de la Nouvelle-Calédonie – des barrières juridiques doivent tomber et les dispositifs destinés à soutenir l'économie doivent aussi trouver à s'appliquer dans ces territoires pour permettre à la solidarité de s'exprimer. Le statut juridique permet de préciser les compétences de chacun mais il ne doit pas être un frein à l'expression de la solidarité nationale, surtout dans une situation de crise. Soyez assurés que le Sénat sera porteur de vos messages respectifs et que nous essayerons aussi fidèlement que possible de retenir vos propositions pour enrichir notre réflexion.

M. Michel Magras, président. – Je souscris bien évidemment pleinement à ces propos sur la différence statutaire des territoires. Il me semble que la loi que nous venons de voter offre cette possibilité. Il faut que la décision puisse se prendre au niveau local en pleine concertation entre le représentant de l'État et le représentant de la collectivité, a fortiori lorsque celle-ci relève de l'autonomie de l'article 74 de la Constitution.

M. Guillaume Arnell. – Je souhaite saluer la qualité des interventions et revenir aussi sur celle de la représentante de Saint-Martin afin que puissent être donnés quelques chiffres sur l'impact de la crise de Covid-19 sur ce territoire. Je souhaite aussi dire quelques mots de la situation de l'aéroport international Princess Juliana qui conditionnera fortement la reprise économique à Saint-Martin, mais aussi à Saint-Barthélemy. La situation est aujourd'hui fort préjudiciable puisque notre clientèle est essentiellement américaine. Il faut avoir conscience que les métropolitains ne voudront pas venir s'ils sont soumis à une septaine ou une quatorzaine. Il s'agit d'une préoccupation que les rapporteurs vont certainement relayer.

Mme Valérie Damaseau. – Pour compléter mon propos liminaire, je précise que, sur une période de trois mois, nous avons estimé la perte liée à la crise sanitaire à 30 millions d’euros. Beaucoup d’hôtels et de restaurants ont pris la décision de ne pas rouvrir au moment de la sortie du confinement. Les mois de juillet et août sont habituellement des mois d’accueil de la clientèle régionale mais ce n’est que depuis 15 jours ou 3 semaines que les professionnels réfléchissent à la possibilité de rouvrir leurs établissements. Le secteur estime que les pertes liées au Covid-19 pourraient atteindre 60 millions d’euros suite à la fermeture des frontières. Nous travaillons aussi étroitement avec nos homologues hollandais : une réunion est programmée samedi prochain avec la ministre du tourisme des Pays-Bas. À partir du 1^{er} juillet, il est prévu d’ouvrir l’aéroport pour les flux européens mais les autorités hollandaises souhaitent aussi ouvrir les frontières avec l’Amérique. L’organisation aéroportuaire y serait favorable puisque les mesures sanitaires sont en place, cependant le protocole entre l’ARS et les autorités hollandaises n’est pas encore signé. Nous souhaitons que l’ensemble de ces points soient traités pour éviter que la frontière entre les deux parties de l’île soit fermée alors qu’elle ne l’a pas été pendant 372 ans. En partenariat avec les socio-professionnels, nous travaillons sur un programme pour encourager le tourisme local et régional : le programme *Staycation*. Pour autant, les socio-professionnels sont très inquiets de la situation et redoutent les annulations. Même si les protocoles sanitaires sont clairs côté français, si un accord n’est pas trouvé avec la partie hollandaise, nous risquerions alors une fermeture de la frontière, ce que nous souhaitons absolument éviter.

Suite aux épisodes climatiques, nous avons perdu de nombreuses chambres d’hôtel mais un grand nombre de villas est proposé sur notre territoire et le développement des hébergements Airbnb y est fort.

Je vous ferai suivre des chiffres précis sur la situation. Enfin, je souhaite remercier l’État, les autorités hollandaises et le gouvernement local pour leur collaboration dans la gestion de cette crise. Aucun cas n’est identifié sur le territoire mais nous devons œuvrer ensemble pour la reprise. Pour cela, notre première préoccupation est celle de l’ouverture de l’aéroport Princess Juliana.

M. Dominique Théophile. – Quelle comparaison pouvons-nous dresser entre la crise actuelle et celle de 2008-2009 qui a été une crise dans la durée ? La baisse de la fréquentation touristique et des recettes sera-t-elle, selon vous, du même ordre de grandeur ? À quand estimez-vous une reprise normale de l’activité touristique ?

Mme Victoire Jasmin. – De vos interventions, je retiens qu’il existe une volonté réelle de proposer des produits intéressants mais la crise de Covid-19 n’a pas récompensé vos efforts. Les packages proposés s’adressent à une certaine clientèle, plutôt métropolitaine, mais aussi américaine pour Saint-Martin et Saint-Barthélemy. Cependant, cette crise ne serait-elle pas l’occasion de proposer des offres en direction de la population locale ? Avec

l'opération Top Résa, des efforts vont dans ce sens pour faire vivre l'économie et faire découvrir notre richesse culturelle mais nous devons avoir conscience des limites de cette approche. De plus, nous ne pouvons pas écarter la possibilité d'une deuxième vague. Cette orientation vers la clientèle locale permettrait aussi de valoriser l'offre large de produits allant des hébergements pour les familles aux offres en direction des associations. En outre, rappelons que nos offres pour tous les budgets.

M. Nicolas Vion. - La crise de 2009 a eu des conséquences en termes de perte d'emplois et de fermeture d'entreprises. Il a fallu attendre huit ans à certaines entreprises, c'est-à-dire attendre 2016, avant de retrouver le chiffre d'affaires de 2008. 2020 sera bien pire que 2008. Si les entreprises ferment, inéluctablement des salariés seront au chômage et la pauvreté sera plus importante.

Mme Victoire Jasmin suggère de remplacer le tourisme international par le tourisme local. Le comité du tourisme de Guadeloupe est en train de préparer un plan en vue de booster le tourisme local mais rappelons qu'il y a 380 000 Guadeloupéens. Certes, ces offres pourront aussi concerner les habitants des îles voisines, mais l'ensemble sera bien moins important que les 2 millions de touristes qui passent par l'aéroport. De plus, la clientèle locale n'a pas le même pouvoir d'achat. L'idée que nous pourrions remplacer le tourisme international par le tourisme local est une idée séduisante mais je ne sais pas si elle est très réaliste.

Le tourisme en Guadeloupe rapporte 800 millions d'euros de chiffre d'affaires direct, sans comptabiliser les effets indirects du tourisme sur l'économie.

Je salue l'effort fourni par La Réunion pour financer 15 millions d'euros de chèques-vacances. La région PACA a investi, quant à elle, 10 millions d'euros et la région Nouvelle-Aquitaine 5 millions d'euros, alors que la Guadeloupe n'a rien investi pour favoriser le tourisme local.

Beaucoup d'interventions ont porté sur les aides à apporter aux territoires mais nous ne voulons pas d'aides. Rappelons que nos établissements étaient pleins en haute saison et qu'une décision administrative a conduit à fermer nos entreprises et nous a interdit de travailler. Devant un tel cas de figure, l'assurance devrait jouer pleinement son rôle, comme un automobiliste est indemnisé lorsqu'il percute un autre automobiliste après avoir fait un écart pour éviter de blesser un enfant qui traversait la chaussée imprudemment. Le préjudice que nous subissons aujourd'hui vient de la décision de l'État, qui est peut-être justifiée. Celui qui crée le préjudice doit indemniser. Si l'État estime qu'une part de responsabilité revient aux assurances, je suis prêt à lui déléguer ma police d'assurance. Cependant, je ne crois pas qu'il faille rechercher des responsabilités tous azimuts. Il y a un responsable qui a créé un préjudice et qui doit indemniser. C'est pour cela que je reviens vers la sémantique car ce

n'est pas le terme « aide » qui doit être utilisé. Nous devons aujourd'hui supporter la taxe foncière, la taxe audiovisuelle, etc. alors que nos chambres sont vides. Nous ne demandons pas à gagner de l'argent mais nous demandons la sauvegarde de nos entreprises. Or si nous pourrions supporter une année de recettes nulles, nous ne pourrions pas survivre à une année de déficits. Le 10 mai, certains hôtels attendaient d'être remboursés du chômage partiel pour payer leurs salariés, c'est-à-dire que leur trésorerie est très limitée.

Mon propos peut vous paraître brutal mais nous devons sortir de l'incantation pour évoquer des questions précises. Dans ce contexte, nous attendons beaucoup du Sénat et de l'Assemblée nationale car des mesures économiques sont à prendre pour sauver les emplois mais aussi le pouvoir d'achat de la population. Or, pour que les entreprises survivent, il faudra que les charges soient allégées et cela ne peut passer que par la loi de finances rectificative.

M. Michel Magras, président. – Monsieur le président, je souhaite réagir à votre propos. J'apprécie sa rigueur mais il me gêne aussi. Lorsque le mot « aide » est utilisé, c'est qu'il est fait référence à l'accompagnement. Les dispositifs d'accompagnement changent d'un type d'entreprise à l'autre et le besoin n'est pas le même que l'on soit à la tête d'un hôtel cinq étoiles, propriétaire d'un gîte ou commerçant.

Juridiquement, l'assurance perte d'exploitation n'est pas opérationnelle mais cela n'enlève rien au propos que vous tenez sur le rôle de l'État. La notion de perte d'exploitation devra sans doute être précisée et clarifiée.

Les élus d'outre-mer sont très impliqués pour tenter de faire aboutir les propositions qui nous viennent de nos circonscriptions. Cependant, les décisions se prennent à la majorité ou sont prises par le Gouvernement. Nous devons associer le Gouvernement et le Parlement dans la volonté d'aider les outre-mer. C'est sans doute en associant nos forces que nous pourrions faire avancer les choses.

Mme Victoire Jasmin. – Je souhaite réagir à la réponse de M. Nicolas Vion pour lui dire que je n'ai pas la prétention de faire croire que le tourisme local permettra de compenser l'absence de la clientèle internationale. Pour autant, la communication doit aussi s'adresser aux populations locales car peut-être que certains Guadeloupéens, pour prendre cet exemple, ne sont jamais allés dans un gîte ou un hôtel alors que beaucoup de personnes partent chaque année en croisière. Ces mesures pourraient aussi s'adresser éventuellement aux personnes qui profitent des congés bonifiés.

M. Michel Magras, président. – Les hexagonaux sont encouragés à partir en vacances dans la France hexagonale, ce que nous pouvons comprendre vu la taille du territoire, mais nous ne pouvons pas adopter la même approche à Saint-Barthélemy dont la superficie se limite à 25 km². Les mesures doivent être adaptées aux territoires concernés.

Mme Valérie Damaseau. – Le programme *Staycation* mis en place à Saint-Martin permet de viser la population locale mais nous savons que cette orientation ne permettra pas de compenser les pertes des socio-professionnels. Depuis 2017, tous les acteurs cherchent à se relever après le passage de l'ouragan Irma. Cette nouvelle crise vient les toucher lourdement en dépit des mesures de chômage partiel et malgré la motivation des équipes pour relever ce challenge. Saint-Martin dépend à 95 % du tourisme. Maintenant plus que jamais nous devons inciter notre population à consommer local. Nous menons des opérations de *tourism awareness* pour expliquer à la population que nos efforts doivent se conjuguer pour préparer la suite. En attendant que les frontières rouvrent, nous devons continuer à vivre. Le programme *Staycation* encourage la population saint-martinoise à passer des vacances chez elle mais l'Office de tourisme les accompagne aussi à découvrir ce territoire et à devenir des ambassadeurs de leur territoire. Dès que nous avons eu connaissance de l'ouverture des frontières régionales, nous avons élargi ce programme au niveau régional et à l'Europe.

M. Michel Magras, président. – Je tiens à tous vous remercier pour votre implication et vos propositions.

S'agissant de la Guyane et de Mayotte, face à la crise sanitaire qui se poursuit, nous nous sentons très solidaires. Chacun des parlementaires veillera à ce que les accompagnements proposés à ces territoires soient à la hauteur des enjeux.

Vous avez tous souligné à raison que nous sommes dépendants du trafic aérien. Notre volonté est qu'il puisse reprendre pour que chaque territoire soit moins isolé.

Au niveau du Parlement comme du Gouvernement, il existe la volonté d'appliquer la solidarité nationale, quel que soit le statut de nos territoires. Le besoin d'autonomie n'est pas une rupture avec l'unité et l'indivisibilité de la République. L'État, dès lors que nous sommes en situation de crise, doit mettre en avant cette solidarité nationale.

La crise actuelle risque de générer des crises sociales et des faillites. Elle comporte aussi son lot de « contagion émotionnelle » et il nous appartiendra de répondre à ces craintes et à ces peurs.

Si le tourisme local ne pourra pas compenser le tourisme international, le tourisme à l'échelle régional doit être encouragé. Dans cet objectif, la question des visas devra être abordée.

Face aux crises, les ultramarins ont pour habitude de garder espoir et nous devons avoir foi dans notre capacité à nous relever. La crise a aussi mis en évidence la nécessité de préserver notre autonomie dans des domaines essentiels comme l'agriculture ou la santé. La crise actuelle peut donc aussi ouvrir la voie à de nouvelles approches plus durables, plus résilientes.